



**Thèse Présentée
par Herman
TOUO**

**UNIVERSITE DE
YAOUNDE II**

**LES DYNAMIQUES D'ANCRAGE DU
PLURALISME PARTISAN AU CAMEROUN
(1990 - 2006)
L'économie des rapports entre pouvoir et
opposition**

19 mars 2007

02 FEV. 2012

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
REPUBLIC OF CAMEROON

04.04.02
TOU
15636

UNIVERSITE DE YAOUNDE II

UNIVERSITY OF YAOUNDE II

FACULTE DES SCIENCES
JURIDIQUES ET POLITIQUES

DEPARTEMENT DE SCIENCE
POLITIQUE



FACULTY OF LAW AND
POLITICAL SCIENCE

DEPARTMENT OF POLITICAL
SCIENCE

**LES DYNAMIQUES D'ANCRAGE DU
PLURALISME PARTISAN AU CAMEROUN
(1990 – 2006)**

L'économie des rapports entre pouvoir et opposition

Thèse pour le Doctorat/PhD en Science Politique

Présentée et soutenue publiquement par :

Herman TOUO

Le 19 mars 2007

Devant le Jury ci-après :

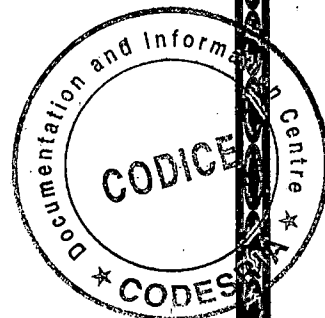
Président : **M. PONDI Jean Emmanuel**, Professeur à l'Université de Yaoundé II

Rapporteurs : - **M. ALETUM TABUWE Michael**, Professeur à l'Université de Yaoundé II

- **M. DONFACK SOKENG Léopold**, Maître de Conférences à l'Université de Douala

Membres : - **M. ONANA Janvier**, Maître de Conférences à l'Université de Douala

- **M. SINDJOUN Luc**, Professeur des Universités (**Directeur de Thèse**).



DEDICACE

A la mémoire de Tagni WOUO et de Magni TOUOPA Monique.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

REMERCIEMENTS

Notre profonde gratitude va en tout premier lieu à notre directeur de thèse, Monsieur le Professeur Luc SINDJOUN. Les conseils qu'il nous a prodigués avec une attention, une patience et une disponibilité jamais prises en défaut sont directement à l'origine de l'achèvement de ce travail. Tout au long de l'année 2006, nous nous sommes retrouvés tous les mois pendant tout le premier semestre et toutes les deux semaines, puis toutes les semaines pendant le second, pour discuter et, à chacune de nos rencontres, il nous suggérait de nouvelles orientations et pistes de recherche à explorer. Nous espérons qu'il ne regrettera pas trop de nous avoir accordé tant de temps et mis à notre disposition tant de documents inédits.

Nous remercions sincèrement le Conseil pour le Développement de la Recherche en Sciences Sociales en Afrique (CODESRIA) pour avoir encouragé et financé la réalisation de cette thèse dans le cadre de son programme des petites subventions.

Nous reconnaissons une dette morale et intellectuelle spéciale à tout le corps enseignant de la Faculté et d'ailleurs et plus particulièrement aux Professeurs ALETUM TABUWE Michael, Maurice KAMTO, Joseph Marie BIPOUN WOUM, Ephraïm NGWAFOR N, Jean Narcisse KOMBI MOUELLE, Elvis NGOLE NGOLE, François-Xavier MBOME[†], Victor Emmanuel BOKALLI, Louis Paul NGONGO, Paul N. NDUE, Ibrahim MOUICHE, Jean Vincent NTUDA EBODE, Jean NJOYA ; aux Docteurs Mathias Eric OWONA NGUINI, DASHACHO John T., NCHIMI née MEBU Jeanne Claire, TCHEUWA Jean Claude, TCHOUPIE André, Joseph KOUDJOU, André KAYO SIKOMBE, Moluh YACUBA, Champlain DOUNKENG ZELE, Gedeon NEBA A.

Nos vifs remerciements vont également à tous les participants au séminaire méthodologique international de Yaoundé organisé par le Groupe de Recherche Administrative, Politique et Sociale (GRAPS) en janvier 2002, et du panel GP4-266 dans le cadre du 19^{ème} congrès mondial de l'Association Internationale de Science Politique (AISP) à Durban en juin – juillet 2003, pour leurs commentaires et suggestions à la suite de la présentation de notre projet de thèse.

Nous remercions enfin, les membres de notre famille et nos amis qui ont été toujours à nos côtés dans les moments difficiles.

SOMMAIRE

INTRODUCTION GENERALE.....	1
Section 1 – Présentation du sujet et délimitation du champ d'investigation.....	2
§1 – Présentation du sujet et contexte de l'étude.....	2
§2 – Délimitation du champ d'investigation.....	6
A – Etat du stock des connaissances disponibles et intérêt de l'étude.....	6
B – A la recherche d'une définition opérationnelle.....	14
1 – Le parti politique.....	14
a – Définition du parti comme porteur d'idéal.....	14
b – Le parti politique défini sous la forme d'une organisation de nature associative.....	15
c – Le parti défini selon ses fonctions.....	16
2 – L'intégration politique.....	22
a – Le développement politique.....	23
b – La notion d'intégration politique selon les dictionnaires.....	23
c – Ce que pensent les auteurs.....	24
C – Problématique et hypothèse de travail.....	27
1 – Définition de la problématique.....	28
2 – Enonciation des hypothèses de travail.....	28
Section 2 - Problème du cadre théorique et de la technologie de recherche.....	30
§1 – Vertus et déboires des approches épistémologiques d'inspiration structuro-fonctionnalistes.....	31
§2 - Le renouveau du constructivisme et de l'individualisme méthodologique.....	36
A – Les enjeux du constructivisme et de l'individualisme méthodologique.....	37
1 – Du constructivisme.....	37
2 – De l'individualisme méthodologique.....	39
B – Comprendre les méandres du jeu politique pluripartisan à partir d'une relecture du constructivisme et de l'individualisme méthodologique.....	43
C – Justification des sites d'observation et de la technique de collecte des données.....	51

PREMIERE PARTIE

LES RAPPORTS CONFLICTUELS ENTRE LE POUVOIR ET L'OPPOSITION COMME REVELATEUR DE LA COMPLEXITE DE L'ANCRAGE DU PLURALISME PARTISAN 57

CHAPITRE I : UNE CONJONCTURE D'INCERTITUDES PROPICE A LA CONFRONTATION ENTRE LE POUVOIR ET L'OPPOSITION..... 63

Section 1 : Les sources d'incertitudes lubrifiant la contestation de la légitimité du pouvoir. 64

§1 – L'effet d'inadéquation sociale entre sélection clientéliste de l'élite politico-bureaucratique et l'idéal d'intégration politique. 64

A – La dégénérescence clientéliste de l'Etat post-colonial « patrimonialisé ». 65

B – L'usure de l'injection comme forme pénétrative d'intégration par le haut. 79

§.2 - Le déclin relatif des capacités redistributives de l'Etat..... 87

A – Le fardeau de la corruption comme obstacle au développement et à l'intégration. 87

B – La persistance du chômage et la montée de la précarité dans un contexte de mondialisation marchande..... 96

Section 2 : Les stratégies d'affrontement mises sur pied et expérimentées par l'opposition. 103

§.1 – L'introduction des nouvelles technologies de lutte politique : une tentative révolutionnaire de renversement du pouvoir. 104

A – L'exigence de la conférence nationale souveraine par l'opposition (re)naissante : une tentative de désinstitutionnalisation du monopole étatique déclarée "sans objet" 105

B – L'appel à l'insurrection : la radicalisation des stratégies d'inertie détotalisante et leurs limites. 128

§.2 – La déterritorialisation de la déstabilisation du régime ou le pouvoir de Yaoundé au "tribunal" de la communauté internationale. 138

CHAPITRE 2 : LA RELATIVE DECONSTRUCTION DES MYTHES STRUCTURANTS DE L'HOMOGENEITE DE LA SOCIETE ET DU MONOPOLE POLITIQUE..... 152

Section 1 : L'intégration nationale à l'épreuve de l'instrumentalisation des clivages divers..... 153

§1 – La remontée des replis identitaires ou la crise de l'intégration nationale..... 154

§2 – La reconfiguration des clivages et alliances géostratégiques ou l'intensification symbolique du "déchirement national". 164

A – La réactivation de la mythologie de l’axe Nord-Sud	165
B – Construction et déconstruction partisans de la mythologie de l’axe du Grand Ouest sur fond de dissidence.	176
Section 2 : L’affaiblissement du mythe du monopole politique induit l’image d’un pays divisé.....	203
§1 – Emergence et repositionnement des entrepreneurs politiques porteurs d’une offre politique faiblement différenciée.....	204
§2 – Le morcellement partisan du territoire comme résultat de l’ancrage manifeste du pluralisme partisan sur fond de contestation.....	211

DEUXIEME PARTIE

LES RAPPORTS COOPERATIFS ENTRE LE POUVOIR ET L’OPPOSITION COMME MANIFESTATION DE LA DIMENSION INTEGRATIVE DU PLURALISME PARTISAN.	232
---	------------

CHAPITRE 3 : LES MECANISMES D’ACCOMMODATION RECIPROQUE AU PLURALISME PARTISAN : DU REJET A L’ACCEPTATION	235
---	------------

Section 1 : La canalisation juridique du pluralisme partisan par des ruptures normatives de facture libérale doublées d’un dispositif martial.	236
--	------------

§1 – La reconnaissance juridique de l’opposition : entre “bricolage minutieux de la démocratie” et adaptation du RDPC.....	237
--	-----

§2 – Les tentatives de restauration autoritaire : la neutralisation semi-martiale des dérives d’un pluralisme partisan incontrôlé ou le besoin d’ordre.....	246
---	-----

Section 2 : Des rencontres avec les leaders des partis politiques au périple provincial : la démocratisation par le recours à une formule spécifique.	256
---	------------

§1 – La politique de concertation et de main tendue du pouvoir ou la recherche collective d’un nouvel ordre politique.....	257
--	-----

A – Les leaders des partis politiques chez le Premier ministre : le sacre du dialogue républicain.....	257
--	-----

B – Le relais présidentiel : une volonté ferme à répondre à la tentative de création d’une discorde au sein de l’exécutif.....	260
--	-----

§2 – Un périple provincial aux relents de (re)disqualification de la conférence nationale souveraine et ses suites.....	265
---	-----

A – Une deuxième tournée provinciale dans un contexte particulièrement mouvementé : surmonter l’immense malentendu, pacifier le pays et plaider pour la démocratie.....	266
B – La Rencontre Tripartite et le “large débat” : entre transformation des rapports, démocratisation par “à-coups” et modernisation du droit politique.....	278

CHAPITRE 4 : DE LA TRANSFORMATION DES RAPPORTS ENTRE LE POUVOIR ET L’OPPOSITION A L’APPARITION D’UN PARTI DOMINANT 302

Section 1 : Les déterminants institutionnels du passage de la confrontation à la coopération. 303

§1 – Le financement public des activités partisans : modalité de reconnaissance de l’utilité publique du pluralisme partisan..... 304

A – Fondement et effets politiques du financement public des partis et des campagnes électorales..... 304

B – Effectivité et problèmes posés par le financement public des partis politiques et des campagnes électorales..... 309

§2 – L’instabilité et la discordance dans l’organisation du front de l’opposition. 316

Section 2 : L’apparition d’un parti dominant de la “révolution passive” facteur de relativisation des “risques” du pluralisme partisan..... 328

§1 – L’intégration de l’opposition dans les appareils de l’Etat..... 329

A – La cooptation gouvernementale de l’opposition..... 330

B – La parlementarisation de l’opposition représentative ou la forclusion du refus du dialogue. 355

§2 – La domination électorale du RDPC comme conséquence de la contribution problématique de l’opposition dans le jeu institutionnel. 366

A – Le tournant du double scrutin de juin 2002 induit un bouleversement de la représentation géopolitique de l’opposition. 367

B – La consécration de 2004 et ses suites : rétribution du militantisme ou velléité hégémonique ? 392

CONCLUSION GENERALE 400

INDICATIONS BIBLIOGRAPHIQUES i

LISTE SOMMAIRE DES PERSONNES RENCONTREES xxvii

ANNEXES xxviii

Abstract:

Multi-party system has always been considered as a major impediment to national integration or political integration in a plural society as Cameroon. According to the ruling elite and many others one-party-system theorists, partisan of developmental and structural-functional approaches relatively call in question today, competition between many political parties will certainly lead to tribalism and will compromise the ideal of national unity. Based on constructivism and individual methodology, the aim of our dissertation is to evaluate the dynamics of the consolidation of multi-party system in Cameroon with emphasis on the relations between the government and the opposition. The central question driving our work is the following: Is a strong multi-party system automatically a threat to national integration? In other words, at which extend competition between many political parties, that controlling the government and those in the opposition can constitute a major obstacle to the realization of national unity? The principal hypothesis guiding the research is that of the dialectic between confrontation and cooperation, which characterizes the dynamics of the consolidation of multi-party politics in Cameroon. The nature of the democratization process and the plural character of the society determine this ambiguity, which is not an obstacle to democracy and integration. Our findings are both theoretical and empirical. At the theoretical level, we observed that multi-party system is a socio-political construction as a result of human activity. Contrary to the widespread perception, ethnic pluralism constitutes a fertile ground to the consolidation of multi-party politics due to both communitarian/kinship and rational votes. The dynamic reconfiguration of the socio-political order is the result of the combination of individual political party action and shadow motivations as well as the vitality of coalition politics. At the empirical level, we observed that multi-party system could be suitable to a plural society. Through their competitions, which take different forms, confrontation and cooperation, the government and the opposition reinforce the process of political integration. The use of ethnic differences or cleavages as political resources by politicians has contributed to the integration into the political system of groups that had previously been left out. This gives the groups both a pragmatic and psychological stake in presenting their demands or supporting the overall political system. Political integration as well as democracy in a pluralistic society as Cameroon is a crossbred construction. The advent of a dominant party is not synonymous to single dominance party. A dominant party at the level of national institutions can be a minority party at the local level as it is the case of CPDM in some localities. Our thesis is that multi-party system can constitute a factor of national integration in case of peaceful relations between government and opposition.

INTRODUCTION

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

INTRODUCTION GENERALE.

Seize ans nous donnent le temps du recul nécessaire, entre les vibrations du cœur battant du citoyen et l'effort de froideur du chercheur, pour évaluer les dynamiques d'ancrage du pluralisme partisan au Cameroun. En effet, le processus de transition démocratique dans ce pays, comme dans la plupart des pays africains, est aujourd'hui assez avancé pour qu'il soit possible d'en faire un bilan analytique théorique et empirique à l'échelle d'une thèse.

En mécanique opérationnelle, la dynamique est l'étude des relations entre les mouvements et les forces qui les engendrent. Transposée dans le domaine des sciences sociales, cette notion concerne l'analyse des figures successives que revêt l'ordre socio-politique en fonction des forces qui provoquent les évolutions ou les changements. Il est question pour nous d'évaluer l'instauration et l'enracinement du pluralisme partisan dans la perspective de l'intégration politique voire nationale, c'est à dire en prenant fortement en compte la dimension multiethnique¹ de la société camerounaise. Cela est justifié par le fait que le pluralisme partisan fut jadis considéré comme étant nocif, voire incompatible à la dimension plurale, divisée de la société. Tout semblait se passer comme si l'intégration politique présupposait un parti unique pour réussir « normalement ».

Au fait, l'intégration politique n'est pas un donné naturel, mais le résultat d'une relation entre les acteurs qui se trouvent dans le champ politique. Il s'agit dans le cas d'espèce, de mettre en évidence les rapports entre le pouvoir, entendu ici comme le bloc dominant incarné par le Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais (RDPC) et l'opposition, en tant que catégorie désignant les partis politiques dominés qui ont pour ambition d'accéder au monopole de la domination légitime. Ces rapports ont une incidence remarquable sur l'intégration politique, dans la mesure qu'ils donnent aux dynamiques d'ancrage du pluralisme partisan un rythme, une ampleur et une réalité. Initialement construit sur un modèle conflictuel, ces rapports ont connu des transformations débouchant sur la collaboration, voire une compétition coopérative² nécessaire à la réalisation de l'intégration politique³.

Le débat fut, au départ, présenté sous la forme d'une opposition entre gradualisme des réformes et traitement de choc, du genre conférence nationale, disait-on. Cette présentation a un aspect artificiel proche de la facilité et ne permet pas de répondre à la question de recherche suivante : le pluralisme partisan est-il soluble dans une société plurale ? Aussi, il est essentiel de

¹ SINDJOUN, Luc, « La démocratie est-elle soluble dans le pluralisme culturel ? Eléments pour une discussion politiste de la démocratie dans les sociétés plurales », Introduction inaugurale au Colloque International Commonwealth-Francophonie-Cameroun, « Démocratie et Sociétés Plurielles » (Yaoundé, 24-26 janvier 2000).

² OFFERLE, Michel, Les partis politiques, 4^e Ed., Paris, PUF, 2002, p. 15.

³ LA PALOMBARA, Joseph ; WEINER, Myron, Political Parties and Political Development, Princeton, Princeton University Press, 1966, p.400 et s.

présenter notre sujet, le circonscire pour lui donner un caractère problématique (Section 1) afin de dégager, par la suite, le cadre théorique et la technologie qui nous ont permis de collecter les données qui sous-tendent notre démonstration (Section 2). Le défi, pour nous, est donc double, puisqu'il est question de chercher à comprendre, tout à la fois, ce qui se déconstruit et se reconstruit autour d'un thème dont l'exploration demeure au cœur des problématiques sociales actuelles. Il ne s'agira pas de nous taire pour être beau, mais de regarder la vérité des faits en face et la dire franchement, avec, certes, le risque de faire piaffer ceux qui nous aurons adoré à la veille.

Section 1 – Présentation du sujet et délimitation du champ d'investigation.

Le processus d'intégration politique est dominé depuis 1990 par la marque et le comportement du pouvoir et de l'opposition ou d'une multitude de partis. Cette première section donne un éclairage à l'étude, tant en ce qui concerne la présentation du sujet (§1) que la délimitation du champ de recherche (§2).

§1 – Présentation du sujet et contexte de l'étude.

La dynamique de libéralisation politique enclenchée au Cameroun à la fin de la décennie 80, a vu la réinstauration effective du multipartisme, demeuré jusque-là une fiction constitutionnelle¹ voire une fantaisie juridique, par la loi n° 90/056 du 19 décembre 1990 relative aux partis politiques. Le champ politique² camerounais, considéré comme un espace de transaction et de confrontation d'intérêts, comprend aujourd'hui une multitude de partis politiques, près de 200 (voir annexe 1), reconstitués ou constitués, dont certains sans militants³, à la faveur de cette législation de « facture libérale ».

Ce pays qui avait en effet connu une évolution inverse, quand il passait en septembre 1966, du multipartisme au parti unique, par une unification des partis, se trouve en ce moment dans une transition qui est peut être la plus délicate de son histoire : le passage d'une situation de monopartisme à celle d'une démocratie multipartite, c'est-à-dire du « paradigme monopartisan au paradigme pluripartiste »⁴. Avec ce dernier paradigme, l'opposant ne devrait

¹ LAVROFF, Dimitri – Georges, Les partis politiques en Afrique Noire, 2^e éd., Paris, PUF, 1978, P.104.

² BOURDIEU, Pierre, Propos sur le champ politique, Presses Universitaires de Lyon, 2000.

³ DALTON, Russel J.; WATTENBERG, Martin P. (eds), Parties without partisans. Political change in advanced industrial democracies, Oxford University Press, 2002.

⁴ SINDJOUN, Luc, « L'opposition au Cameroun, un nouveau jeu politique parlementaire », in SINDJOUN, Luc (dir), Comment peut-on être opposant au Cameroun? Politique parlementaire et politique autoritaire. Dakar, CODESRIA, 2004, p. 3. L'auteur montre que dans le contexte camerounais, l'opposition comme paradigme d'action et d'organisation politiques constitue une révolution des années 1990 ; car la politique normale entre 1966 et 1990 était dominée par le régime de l'UNC/RDPC sous la forme du parti unique (unifié) : la politique normale renvoyait à

plus être « diabolisé et promu au rang d'ennemi de la nation »¹ comme ce fut le cas dans l'ordonnance n° 62/OF/18 du 12 mars 1962 portant répression de la subversion.

Notre étude porte en fait sur les dynamiques d'ancrage du pluralisme partisan dans le processus d'intégration politique au Cameroun entre 1990 - 2006. Il est question pour nous, d'évaluer l'impact des rapports entre le pouvoir et l'opposition² dans ce processus, notamment dans une conjoncture caractérisée par la « crise » de renouvellement de l'ordre politique³, l'affaiblissement relatif de l'Etat dans le contrôle territorial, l'immatriculation ethnique de la société⁴ avec la réactivation et le remodelage des clivages divers⁵, le morcellement politique du territoire que reflète l'ethnisation / la régionalisation des partis politiques.

L'exigence de démocratisation du système politique qui se fait sentir au Cameroun depuis 1990, semble parfois participer de la recherche de la meilleure formule de « gestion judicieuse » de la multiethnicité⁶. Et si l'on est à peu près d'accord que la question d'intégration politique n'est pas à proprement parlé un phénomène nouveau dans l'histoire de ce pays, il faut tout de même constater qu'il a pris un relief particulier avec le retour au multipartisme⁷. Les partis politiques participent à leur manière, par des configurations et des reconfigurations qu'ils entraînent, à une remise en cause significative de certaines vérités instituées, à la déconstruction des « questions routinisées et paradigmes qui sont devenus des écrans, des obstacles » à la connaissance scientifique.

la politique discrétionnaire et autoritaire. L'opposition, dont le pluralisme partisan est la condition de possibilité, fut alors perçue comme étant « un luxe » que ne saurait se permettre un pays en voie de développement. Ainsi, le pluralisme partisan est ici synonyme de désordre, de désunion et les opposants étant des fauteurs de troubles à la solde de certaines forces étrangères.

¹ MINKOA SHE, Adolphe, « Ruptures et permanences de l'identité de subversif au Cameroun », in POLIS, Revue Camerounaise de Science Politique, Volume 1, 1996, Numéro Spécial, p. 4 et s.

² BLONDEL, Jean, « Political opposition in contemporary world », in Government and Opposition, Volume 32, n°4, 1997, pp. 463-486. Le concept d'opposition n'a de sens que par rapport au pouvoir/gouvernement et désigne la position et l'action des partis politiques en situation de faiblesse dans le champ politique.

³ SINDJOUN, Luc, Construction et déconstruction locales de l'ordre politique au Cameroun : la sociogenèse de l'Etat, Thèse de Doctorat d'Etat en Science Politique, Université de Yaoundé II, 1994 ; OWONA NGUINI, Mathias Eric, La sociogenèse de l'ordre politique au Cameroun entre autoritarisme et démocratie (1978- 1996), Thèse de Doctorat en Science politique, Université de Bordeaux IV –Montesquieu, Institut d'Etudes Politiques de Bordeaux, 1997

⁴ SINDJOUN, Luc, La politique d'affection en Afrique Noire : « Société de parenté, société d'Etat » et libération politique au Cameroun, GAF, Boston University, 1998, p.5.

⁵ POSNER, Daniel N., « Regime Change and Ethnic Clivage in Africa », www.polisci.ucla.edu/faculty/posner/pdfs/regime-change. L'étude présente comment le passage d'un système de parti unique au multipartisme a modifié les types de clivages qui structurent la compétition et les conflits politiques en Afrique. Cela s'est traduit par une mutation dans l'instrumentalisation des identités ethniques allant de la tribu ou clan à la région, à la langue et à la religion.

⁶ KAYO SIKOMBE, André, « L'instrumentalisation des ethnies dans le processus de construction de l'Etat au Cameroun », Communication lors du 13^{ème} Congrès de l'Association Africaine de Science Politique (AAPS), Yaoundé, 19-21 Juin 2001 ; TCHOUPPIE, André, « Droits de l'Homme et conjoncture politique fluide au Cameroun : Analyse de l'instrumentalisation des droits de l'Homme et de leurs notions connexes dans le jeu autour du pouvoir politique », Communication, AAPS, ibid.

⁷ MOUKOKO MBONDJO, Pierre, « Le retour au multipartisme au Cameroun », in Gérard CONAC (sous la direction), L'Afrique en transition vers le pluralisme politique, Paris, Economica, 1993, pp.337 et s.

Le climat politique de la période 1990- 2006, reste en effet dominé par le débat sur l'unité nationale dont la symphonie traduit, somme toute, une certaine idéologie politique. Cette discussion s'est brusquement réveillée avec le retour au pluralisme partisan en même temps que celui des regroupements territoriaux, ou encore de la décentralisation, du régionalisme, du fédéralisme¹ dont la profondeur traverse l'échiquier politique et déchire tous les partis politiques.

Le parti unique fut jadis présenté, comme un antidote contre les divisions ethniques, aux risques de désintégration² et une nécessité³ devant assurer l'intégration nationale (politique) et le développement économique du pays par les dirigeants camerounais qui voulurent concentrer tout le pouvoir politique entre leurs mains. Le développement devint une opération commandée d'en haut et la vie politique est de plus en plus confinée entre les mains d'une catégorie sociale : la bureaucratie⁴. Cette dernière a en quelques sortes kidnappé la vie politique⁵ à son seul profit et transformé les questions publiques en affaires privées, faisant de la responsabilité de l'Etat, une sorte de parodie. Non seulement, les responsables politiques perdirent leur légitimité personnelle indispensable⁶ dans le processus de construction nationale, mais la politique en sortit ternie.

Dans le milieu des années 1980, la plupart des Camerounais qui voyaient toujours, comme au spectacle, leur dirigeant mettre les privilèges de leur poste au service de leurs intérêts personnels, avaient fini par adopter un point de vue cynique sur la politique. Ce divorce entre les dirigeants et le peuple poussé à l'exil sur sa propre terre semble être à l'origine des maux économiques, sociaux et politiques dont souffre le Cameroun. La volonté politique est émuée, l'énergie sociale anéantie. En bref, la formule politique adoptée au moment de l'indépendance par le Président Ahmadou Ahidjo comme la plupart de ses pairs africains - « un dirigeant, une idéologie, un parti unifié » - semble avoir fait son temps.

¹ MENTHONG, Hélène- Laure, « La question locale dans le débat constitutionnel au Cameroun : chassé croisé entre Unité et pluralisme », in Afrique et Développement, Vol. XXIII, n°1, Dakar, CODESRIA, 1998, p.5 et s.

² JOSEPH, Richard (ed.), State Conflict and Democracy in Africa, Lynne Rienner Publishers, 1999, p.367 ; ZARTMAN, William I., (dir), L'effondrement de l'Etat, désintégration et restauration du pouvoir légitime, Paris. Nouveaux Horizons, 1995.

³ Sur la nécessité du parti unique ou dominant comme vecteur de l'intégration et du développement voir : a) TRAORE, B., MAMADOU Lô et ALIBERT, J. L., Forces politiques en Afrique Noire, PUF, 1966, p.116 et s. ; b) SYLLA, Lancine, Tribalisme et parti unique en Afrique Noire, P.FNSP, 1977, p.257 et s. ; c) GONIDEC, Pierre-François, Les systèmes politiques africains, Paris, L.G.D.J, 2^e Ed., 1978, p.200 et s.

⁴ SARDAN, Jean Perre Olivier, « Etat, bureaucratie et gouvernance en Afrique de l'Ouest », in Politique Africaine, 96, 2004, pp. 139-162.

⁵ HYDEN, Goran, BRATTON, Michael, Gouverner l'Afrique. Vers un partage des rôles, Paris, Nouveaux Horizons, 1992, Préface XII.

⁶ LIPSET, Seymour Martin, « Some Social Requisites of Democracy : Economic Development and Political Legitimacy », in American Political Science Review, 53, n°1, March 1959, pp.69-105.

Cette désillusion face à l'autocratie¹ commença bientôt à se traduire par des exigences de réformes formulées dès la fin des années 1980 ; intellectuels et autres structures de la société civile exprimaient leur inquiétude face au déclin que subissait leur pays littéralement dans tous les secteurs de la vie. Pourtant, c'est seulement en 1990 que ce filet d'exigences se transforma en torrent et força les dirigeants au pouvoir à réagir.

Les bouleversements rapides qui se produisirent dans l'Est de l'Europe à partir de 1989, la chute des régimes communistes couplée de la fin de la guerre froide (surtout l'éclatement de l'ex-URSS qui a bousculé les certitudes de l'école systémique sur la capacité des systèmes politiques à s'adapter à l'environnement par le biais des ajustements et des correctifs successifs), l'effondrement du mur de Berlin, puis la libération de Nelson Mandela en février 1990, ainsi que la prestation des Lions Indomptables à la coupe du monde de football de juin 1990 en Italie, poussèrent les hommes politiques camerounais à réexaminer leur position [après les marches contre le « multipartisme précipité » de l'ex-parti unique : le Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais (RDPC) du président Paul Biya et par ricochet contre toute réforme politique]. C'est dans cette ambiance caractérisée par la pression des uns et la suspicion puis l'hésitation des autres que s'opère le « retour au multipartisme » au Cameroun, comme dans la plupart des pays africains², en 1990 avec une floraison des partis politiques dont les répercussions dans le processus d'intégration politique reste à démontrer.

La présente recherche est née de l'urgente nécessité d'effectuer une visite dans ce champ politique investi et reconstruit par une apparition soudaine et massive des partis politiques. En effet, le retour au pluralisme partisan au Cameroun provoque ces dernières années des déconstructions et reconstructions de tout genre, qui mettent à mal un ordre étatique originellement « mou » (soft state de Myrdal Gunnar), « importé »³, à « statolité »⁴ discutable dans un monde où certains auteurs comme Bertrand Badie formule non sans justification l'hypothèse, sinon la disparition du moins de l'affaiblissement d'un des attributs constitutifs des Etats, le contrôle territorial, et partant de là, la disparition même de la souveraineté⁵. Ces bouleversements créent un champ d'investigation original susceptible

¹ KONTCHOU KOUOMEGNI, Augustin, « Administration et politique en Afrique francophone ou de l'autocratie bureaucratique », in CONAC, Gérard, (dir), Les grands services publics dans les Etats francophones d'Afrique Noire, Paris, Economica, 1984 pp.3-52.

² VAN DE WALLE, Nicolas, « The impact of Multi-Party Politics in Sub-Saharan Africa », in Forum for Development Studies, N° 1, 2001, pp. 5-42.

³ BADIE, Bertrand, L'Etat importé. L'occidentalisation de l'ordre politique, Paris, Fayard, 1992.

⁴ KONTCHOU KOUOMEGNI, Augustin, « De la statolité en Afrique : A la recherche de la souveraineté », in Revue des Sciences Techniques et des Sciences Humaines, Vol. VI, n°3-4, Juillet Décembre 1989.

⁵ BADIE, Bertrand, Un monde sans souveraineté : les Etats entre ruse et responsabilité, Paris, Fayard, 1999.

d'offrir des sites d'observation¹ novateurs pour une science politique réflexive² dans un marché politique³ ou la dialectique pouvoir/ opposition s'inscrit quelquefois en terme de pouvoir / rébellion, schéma qui fait de l'opposition « une anomalie qu'il faut ou absorber ou éliminer »⁴.

§2 – Délimitation du champ d'investigation.

Le débat passionné, voire polémique sur l'impact des partis dans le processus de construction d'une communauté politique au Cameroun est assez révélateur des difficultés de systématisation de ce processus au regard de la littérature existante (A), et d'un malaise profond dans la détermination de la définition la plus appropriée (B).

A – Etat du stock des connaissances disponibles et intérêt de l'étude.

Le Cameroun offre un modèle, un exemple de « déchirement national » maîtrisé en Afrique. Microcosme où sont concentrées les diversités religieuses, ethniques, culturelles, sociales et politiques du continent, il ouvre la voie aux Etats voisins ; le conflit du pluralisme et de l'intégration qu'il connaît depuis le retour au multipartisme en 1990, est en quelque sorte révélateur et éclairant sur l'avenir de cette partie du monde (Afrique Centrale).

Au cours des dernières années ont été publiés plusieurs ouvrages et articles⁵ se rapportant à la transition démocratique que vit ce pays. Rédigés à un moment où le type d'événements qu'ils étudiaient était encore en train de se dérouler, ils pâtissent de tous les maux inhérents aux livres qui traitent des phénomènes contemporains. Il faut donc y voir une évaluation préliminaire de la situation actuelle. En dehors de leur qualité propre, ces publications offrent des directions de recherche et des méthodes d'analyse diverses sur le développement politique de ce pays.

Toutefois, les partis politiques comme objet de recherche ne participent pas, comme cela se devait, du domaine des « données consacrées et légitimées »⁶ par la recherche en science

¹ SAVONNET-GUYOT, C., « Le "dedans" et le "dehors" le "haut" et "le bas". Réflexion sur les sites d'observations du "politique africain" », in Revue Française de Science politique, 1981, pp. 799-804.

² SINDJOUN, Luc. Science politique réflexive et savoirs sur les pratiques politiques en Afrique Noire, Dakar, CODESRIA, 1999.

³ GAXIE, Daniel, La démocratie représentative, Paris, Montchrestien, 1993, p.22 ; OFFERLE, Michel, Les partis politiques, Paris, PUF, 1987, p.28.

⁴ KI-ZERBO, Joseph. « Le contexte historique de la gouvernance en Afrique : bien gouverner en Afrique, bien gouverner pour qui ? », in Bulletin de l'Association Africaine de Science Politique, Nouvelles séries, Vol.5, n°1, Janvier – Avril 2000.

⁵ Ces ouvrages et articles sont cités dans ce travail et figurent dans les indications bibliographiques.

⁶ SINDJOUN, Luc, (dir), La biographie sociale du sexe. Genre, société et politique au Cameroun, CODESRIA, Karthala, 2000, p.5.

politique au Cameroun. A la suite de Michel Offerle¹, Mathias Eric Owona Nguini² observe que « si la réussite des partis politiques a élevé l'étude de leur "existence" au rang d'objet politique », il n'en reste pas moins que la réflexion socio-politique sur le Cameroun est restée à la traîne dans ce domaine d'étude jusqu'à une période relativement récente. Certaines analyses pionnières ont toutefois ouvert ce champ d'étude en examinant « la vie des partis politiques » au Cameroun dans le contexte colonial³ et post colonial⁴, le rôle d'un parti politique à travers l'exemple du Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais⁵ de même que l'analyse de l'attitude des partis politiques face aux « enjeux politiques »⁶ dans le cadre du pluralisme partisan de la première génération (1945-1966). Et dans le contexte de l'expérience de (re) démocratisation conduite dès le début des années 1990 au Cameroun, l'on ne dispose toujours pas d'analyses réflexives et empiriques ressortissant la mise en œuvre systématique d'une sociologie historique⁷ et critique des partis même si, des esquisses socio-historiques sur la dynamique de l'Etat évoque « les forces politiques et leurs bases socio-régionales »⁸, des monographies⁹ qui mettent en lumière les capacités ou les difficultés d'adaptation de certains partis à la concurrence politique. Signalons en outre, l'atelier organisé au cours des 6^{ème} journées scientifiques du GRAPS (Groupe de Recherche Administrative, Politique et Sociale)

¹ OFFERLE, Michel, op.cit., 1987, p.5.

² OWONA NGUINI, Mathias Eric), « Le "Social Democratic Front" : Un parti d'opposition entre charisme et bureaucratie ». in SINDJOUN, Luc (dir), Comment peut-on être opposant au Cameroun ? Politique parlementaire et politique autoritaire, op. cit., 2004, p.210.

³ JOSEPH, Richard, Le mouvement nationaliste au Cameroun, Paris, KARTHALA, 1986.

⁴ ZANG ATANGANA, Joseph Marie, Les forces politiques au Cameroun réunifié, Paris, L'Harmattan, 1989.

⁵ OWONA, Joseph, « Le rôle du parti politique dans l'Etat africain : l'exemple du Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais », Conférence Internationale sur la Démocratie en Afrique, Dakar, 1985 - « Les pressions politiques et économiques sur le pluralisme en Afrique : les options du Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais », Yaoundé, 1985 ; ALETUM TABUWE, Michael, The Cameroon People's Democratic Movement and Democracy. Definition, Yaounde, SOPECAM, 1985.

⁶ KONTCHOU KOUOMEGNI, Augustin et NGADJUI, Nicolas, Partis et enjeux politiques au Cameroun (1940-1988). Il s'agit de la première mouture d'un ouvrage qui a été publié aux Editions Economica, avec une subvention du ministère français de la Coopération d'environ 400 pages. Les deux auteurs relevaient déjà que l'abandon du monopartisme ne constituerait qu'« une renaissance, un juste retour des choses. Car, contrairement à l'impression générale et immédiate, le multipartisme a déjà profondément marqué la vie politique camerounaise, et, cela, fort longtemps avant le parti unique ». Ces auteurs ont dénombré 63 partis politiques dans l'ancien Cameroun Oriental et 27 dans l'ancien Cameroun Occidental. Par ailleurs, le pluralisme partisan de la seconde génération ne constituerait qu'une mise en œuvre de l'agenda présidentiel initial (BIYA, Paul, Pour le libéralisme communautaire, 1987, p. 51).

⁷ CALHOUN, Craig, « Why Historical Sociology », in DELANTY, Gerald (ed), Handbook of Historical Sociology, London, Sage, 2003, p. 383 et s.

⁸ MBEMBE, Achille, « Crise de légitimité, restauration autoritaire et déliquescence de l'Etat », in GESCHIERE, Peter, KONINGS, Piet, Itinéraires d'accumulation au Cameroun, Paris, Karthala, 1993, pp.354-374 ; SINDJOUN, Luc, Construction et déconstruction locales de l'ordre politique au Cameroun, op cit, Thèse, 1994 - L'Etat ailleurs. Entre noyau dur et case vide, Paris. Economica, 2002.

⁹ KOATADIBA SOMBAYE, Roger, Le RDPC face à la concurrence politique de 1995 à 1999 : dynamique de construction interne et de l'adaptation à l'environnement, Mémoire de DEA en Science Politique, Université de Yaoundé II, 2001 ; TAPOKO, Guy Cyrile, Le R.D.P.C. à l'épreuve du changement politique 1990 - 1992, Mémoire de DEA en Science Politique, Université de Yaoundé II, 2001 ; OWONA NGUINI (M.E.) « Le "Social Democratic Front" ... op. cit. 2004.

dirigé par le Professeur Luc Sindjoun sur le thème : « Une décennie d'opposition au Cameroun », au cours duquel, les participants ont tenté de dégager ce que veut dire s'opposer (entrer en conflit ou collaborer) et d'esquisser la définition de l'opposition sur le plan stato-national et dans les marges¹. Il faut ajouter que la littérature consacrée de la science politique n'a pas produit beaucoup d'études de pointe sur l'opposition, en tant que « catégorie fondamentale de la vie politique »², en dehors des ouvrages classiques de Robert A. Dahl³ et les ouvrages collectifs sur « *la pratique de l'opposition au Cameroun* »⁴ et sur « *la politique de l'opposition en Afrique contemporaine* »⁵. De même, la solidification ou la porosité des frontières partisanes et l'institutionnalisation⁶ progressive de la forme politique "opposition" ainsi que les rapports entre le pouvoir et l'opposition ont suscité peu de travaux.

Il serait toutefois présomptueux de croire que les points abordés par notre travail sont étrangers à la littérature politologique sur l'intégration politique au Cameroun. En dépit de leur fluidité, les dynamiques actuelles ne manquent pas de suggérer une expérience d'étude de science politique. La réflexion des spécialistes de la politique et du droit a accouché des travaux aux analyses autant pertinentes que convaincantes dans leur majorité. La liste est assez longue pour qu'on puisse les citer ici de manière exhaustive. On peut néanmoins, retenir que la plupart de leur recherche constituée pour l'essentiel des articles scientifiques et thèses, témoigne d'une variété de choix. Elle suppose par conséquent une « critique » des diverses approches pour tester chacune au banc de la réalité camerounaise ; des événements de ces dernières années en particulier, elles voudraient susciter ainsi des réflexions et de questions sur la recherche et les offrir au débat.

Certains travaux de sociologie électorale, tout en enrichissant le débat dans le sens de « l'élaboration d'une problématique générale visant à expliquer ce que voter veut dire ou encore ce qu'est une consultation électorale dans les sociétés africaines contemporaines »⁷, ont été très

¹ GRAPS . VI^e journée scientifiques sur le thème une décennie d'opposition au Cameroun», sous thèmes : « l'opposition. un paradigme politique » - « l'opposition une entreprise de conquête du pouvoir », Faculté des Sciences Juridiques et Politiques, Université de Yaoundé II.

² BADIE, Bertrand, « Opposition », in HERMET, Guy ; BADIE, Bertrand ; BIRNBAUM, Pierre ; BRAUD, Philippe, Dictionnaire de la science politique et des institutions politiques, Paris, Armand Colin, 1994, p.186.

³ DAHL, Robert A. , L'avenir de l'opposition dans les démocraties , Paris, S.E.D.E.I.S. Futuribles, 1966. – Regimes and Opposition , New Haven, Yale University , Press , 1973.

⁴ SINDJOUN , Luc (dir.), Comment peut-on être opposant au Cameroun, op. cit.

⁵ OLUKOSHI, Adebayo (ed), The politics of opposition in contemporary Africa, Nordiska Afrikainstitutet, Uppsala, 1998.

⁶ DONFACK SOKENG, Léopold, « L'institutionnalisation de l'opposition : Une réalité objective en quête de consistance », in SINDJOUN, Luc (dir.), op. cit. , 2004, p. 44 et s.

⁷ QUANTIN, Patrick, « Pour une analyse comparative des élections africaines » in Politique Africaine, 69, Des élections « comme les autres », Paris, Karthala, 1998, p. 12. Du même auteur : « Les élections en Afrique : entre rejet et institutionnalisation » in Voter en Afrique : comparaisons et différenciations, Paris, L'Harmattan, 2004.

vite rattrapés par les faits. La conception du « vote communautaire »¹ selon laquelle un parti ou un candidat ne ferait le plein des voix qu'uniquement dans sa communauté d'origine est de plus en plus battue en brèche par les scrutins successifs. Le « vote communautaire », qui peut être un élément structurant du jeu démocratique², n'est pas forcément antinomique du vote d'opinion et ne constitue pas un obstacle à l'établissement de la « démocratie électorale »³ ou à l'individualisation des opinions dans un contexte de pluralisme partisan. De même, l'on ne peut sérieusement « retracer l'intelligibilité des comportements électoraux au Cameroun en général » uniquement à partir « des aires considérées comme fiefs du RDPC et du SDF »⁴ (le Dja et Lobo, département d'origine du président du RDPC et la Mezam, département d'origine du Chairman du SDF). Bien plus, parmi les variables qui ont le plus informé le comportement politique voire électoral depuis la restauration du multipartisme au Cameroun en 1990, l'on peut citer l'impact de la crise économique⁵, le leadership local des élites urbaines, à travers l'irruption massive des hommes d'affaires et des hauts cadres des administrations dans les arènes politiques locales⁶ majoritairement sous la bannière du RDPC, « *poutre maîtresse du pouvoir* » ; et le traumatisme historique des années d'indépendance. L'on est ainsi passé du vote sanction, du vote pour le changement de 1992 vers un vote de positionnement depuis 1996.

L'absolutisation de la possibilité de reproduction du parti unique ou de l'idée du multipartisme comme une réinvention du parti unique par d'autres moyens dans la thèse de Lucien Toulou⁷ néglige, quelque peu, les transformations de la politique dont la compréhension nécessite un affranchissement par rapport à la tyrannie de certains modèles. Au Cameroun comme au Kenya, le parti qui détient le pouvoir d'Etat coopère avec d'autres partis issus de l'opposition.

Malgré l'écrasante majorité statistique de son parti, le chef de l'Etat camerounais a montré au monde qu'il ne veut pas gouverner le pays avec un seul parti en maintenant au

¹ MENTHONG, Hélène-Laure, « Vote et communautarisme au Cameroun : "un vote de cœur, de sang et de raison" », in Politique Africaine, 69, Des élections « comme les autres », Paris, Karthala, 1998, p. 40 et s.

² OTAYEK, René, « Les élections en Afrique sont-elles un objet scientifique pertinent ? », in Politique Africaine, 69, op. cit., 1998, p. 10.

³ Par « démocratie électorale » nous entendons ici, à la suite de Patrick Quantin (op. cit., 2004), un régime politique dans lequel la dévolution du pouvoir dans l'Etat est soumise au vote dans des conditions de concurrence et de participation ne subissant que des réserves mineures.

⁴ ZAMBO BELINGA, Joseph Marie, Les élections au Cameroun : contribution à l'explication du vote dans les localités dites "acquises" au Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais et au Social Democratic Front, Thèse de Doctorat d'Etat en Sociologie, Université de Yaoundé I, 2005.

⁵ GAZIBO, Mamoudou, « Le néo-institutionnalisme dans l'analyse comparée des processus de démocratisation », in Politique et Sociétés, Vol. 21, N°3, 2002, p.144.

⁶ MOUCHE, Ibrahim, Autorités traditionnelles et démocratisation au Cameroun, Lit Verlag, Münster-Hamburg-Berlin-Wien-London, 2005 .

⁷ TOULOU, Lucien, Des usages du multipartisme. Transitions post-autoritaires et reproduction des élites au Cameroun et au Kenya, Thèse de Doctorat en Science Politique, Université Montesquieu – Bordeaux IV, Institut d'Etudes Politiques, 2005.

gouvernement certaines formations comme l'UNDP, l'UPC, MDR et l'ANDP qui se considèrent comme des partis alliés et non comme membres de la majorité présidentielle. Aussi, participer à un gouvernement ne signifie pas, pour un parti, renoncer à son ambition d'accéder au monopole de la totalité du pouvoir politique.

La participation à une coalition gouvernementale est par ailleurs conjoncturelle. La compétition interpartisane n'exclut pas des coalitions qui sont, du reste, changeantes et fluides¹. Bien plus, la légitimation de l'activité politique dans un champ de concurrence suppose un minimum de collusion implicite ou explicite entre les joueurs ; tout joueur marginal ou prétendant a, selon Michel Offerle, la possibilité de tenter de modifier les règles de fonctionnement du champ, et en subit l'attraction par le seul fait d'y prendre position. Et comme le souligne le Pr. Luc Sindjoun², la discipline gouvernementale, fondée sur « le respect du triptyque cohésion, solidarité et hiérarchie dans la conduite des affaires publiques », n'empêche pas forcément les désaccords de s'exprimer et la participation au gouvernement peut être aussi le moyen de faire avancer des propositions qui ne sont pas celles du parti dominant en créant un rapport de force dans une structure de décision essentielle³. La présence ministérielle⁴ de l'opposition pourra accroître son efficacité même si une telle présence retarde la possibilité d'une alternance porteuse d'un changement ou d'une rupture plus profonde. La participation à une coalition gouvernementale n'élimine donc pas d'emblée toute attitude de concurrence entre le pouvoir et l'opposition. On peut parler à l'autre⁵, travailler avec l'autre sans perdre son âme. Et après le retour au multipartisme sera difficilement égal à avant le retour au multipartisme.

Dans toutes les vraies démocraties, l'on ne considère plus qu'entrer dans une coalition gouvernementale contribue à l'établissement du parti unique dont le corollaire est la pensée unique. Au contraire, étant donné qu'il est de plus en plus difficile de constituer seul une majorité stable et légitime, la tendance des démocraties est de constituer des alliances pour gouverner. Et ces alliances sont souvent constituées sur l'initiative du parti majoritaire, qui est conscient qu'il ne dispose pas de l'assise sociale suffisante pour gouverner seul, indépendamment des résultats électoraux qui peuvent lui donner une large majorité statistique.

Il y a certes une tendance vers la reconstitution de l'ex-dominance hégémonique. Mais, en dénonçant le « militantisme de façade »⁶, le président national du RDPC reconnaît implicitement que son parti regorge de « faux militants » qui usent et abusent de la confiance des

¹ OFFERLE, Michel, op. cit., 2002, p. 63.

² SINDJOUN, Luc, op. cit., 2004.

³ OLINGA, Alain Didier, « Un parti politique d'opposition est-il banal ? Le régime juridique des partis politiques », in SINDJOUN, Luc (dir), op. cit., 2004, pp. 102 – 166.

⁴ POIRMEUR, Yves, « Grandeur et misère de l'opposition », in SINDJOUN, Luc (dir), op. cit., 2004, p. 331 et s.

⁵ BADIE, Bertrand et SADOUM, Marc (dir), *L'autre*, Paris, Presses de Science Po, 1996

⁶ BIYA, Paul, Discours d'ouverture et de politique générale du 3^e congrès extraordinaire du RDPC, Yaoundé, 21 juillet 2006.

gens, et qui n'hésiteront pas à disparaître le moment venu. Au fait, la concrétisation de la thèse de la reproduction du parti unique ne pourra se faire que si l'on se situe dans la perspective des prophéties auto-réalisatrices dès lors qu'on y croit, et que ceux qui se trouvent dans le « parti unique reproduit » y soient par conviction et non par simple convenance dès lors que certains auteurs parlent de plus en plus de « *la fin des militants* »¹ et de « *transformations du militantisme* »².

Rappelons l'ouvrage de Jean-Pierre Fogui, *L'intégration politique au Cameroun*³, qui est une contribution dans le domaine de notre étude. L'auteur donne un modèle d'analyse qui opère une coupe verticale à travers les phases historiques successives (I^{ère} et II^{ème} République), pour montrer le cheminement global suivi par le Cameroun au cours de son évolution politique, ce qui donne anormalement l'impression qu'on est en face d'un processus uniquement linéaire qui consiste à neutraliser les forces centrifuges. L'auteur prend pour variables explicatives du processus d'intégration politique, les autorités traditionnelles.

Nous avons pratiqué, quant à nous une coupe horizontale dans l'histoire du Cameroun afin de nous concentrer sur la période qui va de 1990 à 2006 et sur quelques repères saisissants qui conditionnent l'instauration, l'échec, le rééquilibrage et la consolidation du pluralisme partisan dans un système politique bien intégré. Cette manière historique d'aborder la question nous semble extraordinairement féconde, mais elle ne va pas sans soulever quelques problèmes méthodologiques. Elle comporte notamment le risque de négliger certains antécédents (Réunification de 1961 - Unification 1972) qui ont favorisé la relative stabilité du système. Pour éviter cet écueil, nous nous sommes penchés sur la sociogenèse de l'instrumentalisation des clivages socio-politiques historiques, exercice auquel se livre les entrepreneurs politiques nouveaux et anciens, qui s'appuient sur les différences ethniques pour revendiquer les "trophées politiques". Puis finalement, nous portons un jugement théorique succinct sur les facteurs qui, globalement, ont le plus puissamment contribué à la réussite ou à l'échec des autorités dans l'œuvre de construction nationale, et nous examinons quelles sont, pour l'avenir, les perspectives d'intégration politique sans omettre éventuellement de signaler ce qu'un tel avenir implique en matière de politique générale.

Notons en outre que des analyses beaucoup plus raffinées et pointilleuses sur les tentatives de démocratisation et la société politique au Cameroun se trouve dans La révolution

¹ ION, Jacques, La fin des militants, Paris, Les Editions de l'Atelier/Editions Ouvrières, 1997.

² YSMAL, Colette, « Transformations du militantisme et déclin des partis », in PERRINEAU, Pascal (dir.), L'engagement politique. Déclin ou mutation, Paris, Presses de la FNSP, 1994, p. 53 et s.

³ FOGUI, Jean Pierre, L'intégration politique au Cameroun : une analyse centre- périphérie, Paris, L.G.D.J., 1990.

passive au Cameroun¹ publiée sous la direction du Pr. Luc Sindjoun et dans *L'Etat Ailleurs*² de cet auteur.

De manière schématique, il s'agit d'aborder l'étude des dynamiques d'ancrage du pluralisme partisan sous l'angle de leur incidence sur l'intégration politique. Cela veut dire qu'il sera question de vérifier si les partis politiques, par leur compétition qui revêt des formes diverses, ont favorisé la résolution des crises du Nation-Building (crises d'identité, de légitimité, de pénétration, de participation, de distribution) en participant à la cohésion de la société où qu'ils ont au contraire reconstitué le puzzle identitaire, renforcé la fracture sociale ou les clivages sociaux et politiques³ ou les tensions centrifuges. Cela se comprend, étant donné que dans la perspective de l'intégration politique, l'on doit noter de concert avec Jean Blondel⁴ qu'à la base de tout parti politique, on décèle la présence d'un conflit social profond.

Remarquons enfin que la démocratie⁵ qui se met certes lentement, mais inexorablement en action au Cameroun se caractérise par des "bricolages"⁶ imparfaits parfois "baroques"⁷, et que le système politique camerounais est désormais soumis à des valeurs, des intérêts antagonistes, des constructions historiquement stratifiées mais soumises aux pressions de

¹ SINDJOUN, Luc, (dir.), La Révolution Passive au Cameroun :Etat, Société et Changement. Dakar, CODESRIA, 1999.

² SINDJOUN, Luc. L'Etat Ailleurs. Entre case vide et noyau dur, Paris, Economica, 2002.

³ LIPSET, Seymour Martin; ROKKAN, Stein, « Cleavage Structures, Party Systems, and Voter Alignments : An introduction ». Party system and Voter Alignments, New York, The Free Press, 1967 ; BARTOLINI, Stefano; MAIR, Peter . Identity, competition and electoral availability . The stabilisation of European Electorates, 1885-1985, Cambridge, Cambridge University Press, 1990 ; - KRIESI, Hans Peter , « The transformation of cleavage politics. The 1997 Stein ROKKAN Lecture », in European Journal of Political Research , Vol.33, 1998, pp165-185.

⁴ BLONDEL, Jean, Political parties : a genuine case for discontent ?, cite par SEILER, Daniel-Louis, Les partis politiques, Paris, Armand Colin, 1993.

⁵ L'on peut dire sans grand risque d'être démenti par les faits, que le Cameroun est entré dans la phase de démocratisation effective qui selon une expression d'Aristide CALVANI : " est un processus continu qui consiste à introduire la démocratie là où elle n'existe pas, la consolider là où elle existe déjà, la perfectionner là où elle a été déjà consolidée ". (CALVANI, Aristides, Extrait de Conference Document, Santiago de Chile, October 10, 2000. De New Way, the Reformist Centre, [http : //www.agora.stm-it/elections / parties.htm](http://www.agora.stm-it/elections/parties.htm) 23/11/2001) . Dès lors la disparition du contre-modèle de la démocratie que représentait encore le modèle soviétique dans les années 1970 et 80 ne saurait, à proprement parler, marqué comme tendent de le prouver certains " la fin de l'histoire " (FUKUYAMA Francis. La fin de l'histoire et le dernier homme, Paris, Flammarion, 1992). Certes, la fin du communisme a libéré les énergies et les initiatives, mais parler de la fin de l'histoire en terme d'un centre paisible dominé par les Etats-Unis défenseurs des thèses libérales et néo-libérales dans un monde où la torture dans certains pays, la Crise des Grands Lacs avec notamment le génocide Rwandais, l'effondrement de l'Etat en République Démocratique du Congo ex-Zaïre, le drame Somalien serait des conflits de banlieue à montré ses limites avec les Attentats du 11 Septembre 2001 qui ont provoqué la destruction des deux Tours Jumelles du World Trade Centre de New-York et atteint une partie du Pentagone à Washington D-C.

⁶ SINDJOUN, Luc, « La démocratie est-elle soluble dans le pluralisme culturel ? Eléments pour une discussion politiste de la démocratie dans les sociétés plurielles », Communication inaugurale au séminaire conjoint Francophonie Commonwealth sur : Démocratie et Sociétés plurielles , Yaoundé, 24-26 Janvier 2000- Is Democracy compatible with cultural pluralism ? Elements for a Political Discussion of Democracy in Pluralistic Societies, Occasional Paper series, Vol.5, Number3, 2001, AAPS.

⁷ SINDJOUN, Luc, « Dynamique de civilisation de l'Etat et de production du politique baroque en Afrique Noire », in Verfassung und Recht in Ubersee, Vol. 22, n°2, 1997, pp.1994- 230.

l'adaptation et du changement¹. L'objectif visé par notre travail est moins celui du bilan encyclopédique que celui des questionnements, de consolidation, et des orientations aux frontières de la connaissance entraînant de s'élaborer sur l'intégration politique ; une problématique à la fois vieille et terriblement très actuelle. Vu sous cet angle, l'étude présente un **double intérêt** :

- Mettre en lumière par recentrage, la position exacte de la problématique de l'intégration politique dans le contexte du pluralisme partisan. Notre étude se veut novatrice, dans la mesure où elle s'efforce d'opérer une démarcation avec la plupart des travaux effectués sur l'intégration politique dans ce pays. Cette recherche est menée dans un champ politique qui, depuis 1990, est constamment déstructuré et recomposé par l'activité du pouvoir et de l'opposition ou plus précisément par leurs rapports. Nous entendons montrer que l'apparition de nouveaux entrepreneurs politiques représente une source non négligeable de désordre, de déconstruction, de déstabilisation assez significative de l'ordre étatique. Enfin, le passage du monopartisme au multipartisme implique une culture politique de participation et de construction des passerelles entre les différents groupes en compétition. Dès lors, seules, une coopération entre les élites² et la pratique de la tolérance peuvent rendre possible la coexistence pacifique des groupes humains relevant d'histoires, de cultures et d'identités différentes³.

- Montrer que sur le plan méthodologique, certaines études traditionnelles qui pourraient nous permettre de saisir le jeu complexe des acteurs, ont procédé généralement des méthodes dont les faits ont démontré leurs faiblesses. Ni l'analyse centre-périphérie, ni les théories d'inspiration structuro-fonctionnalistes jusqu'alors vantées ne peuvent plus suffisamment expliquer le faisceau des dynamiques du pouvoir et de l'opposition qui interagissent constamment, se nourrissent l'un l'autre⁴ ainsi que les transformations sociales⁵. Nous voulons, en scrutant l'entrée massive et soudaine des partis dans le marché politique camerounais à partir des années 90, contribuer à l'élaboration d'un instrument d'explication constructiviste et individualiste de l'impact des rapports entre le pouvoir et l'opposition dans le processus d'intégration politique au Cameroun.

La thématique ainsi esquissée pose à première vue une question préalable : celle de la définition des notions de parti politique et d'intégration politique.

¹ MENY, Yves ; SUREL, Yves, op.cit., p.23.

² LIJPHART, Arend, Democracy in plural Society. A comparative exploration. The New Haven London, Yale University Press, 1977, p.1.

³ WALZER, Michael, Traité sur la Tolérance, Paris, Nouveaux Horizons, Gallimard, 1998, p.14.

⁴ MENY, Yves ; SUREL, Yves, op. cit., p. 226.

⁵ CALHOUN, Craig, « Pierre Bourdieu and Social Transformations : Lessons from Algeria », forthcoming in Development and Change, 37 (4).

B – A la recherche d'une définition opérationnelle.

Notre préoccupation, à ce niveau de notre introduction générale, sera axée sur l'identification d'une définition pratique des notions de parti politique (1) et d'intégration politique (2) telles qu'elles sont utilisées dans ce travail. Cette précaution repose sur un postulat fondamental de la sociologie formulée par Emile Durkheim pour qui « *le savant doit d'abord définir les choses dont il traite afin que l'on sache et qu'il sache bien de quoi, il est question... une théorie ne peut être contrôlée que si l'on sait reconnaître les faits dont elle doit rendre compte* »¹. Le but recherché est de préciser davantage l'objet de notre étude. Avant de rechercher le sens de ces notions, il y a lieu de signaler une fois de plus que, par souci de simplification de la lecture de la vie politique, l'opposition désigne les partis politiques dominés dans le champ politique, étant donné que ce concept n'a de sens que par rapport au pouvoir, en tant que régulateur de la dialectique de l'ordre et du mouvement, ou au gouvernement². Dans le cadre de cette étude, l'opposition en s'imposant comme manière de faire la politique³, comme principe de vision et de la division du champ politique (entre d'un côté le pouvoir et de l'autre l'opposition)⁴, est systématisée à travers la catégorie de l'Un étant donné que le pouvoir est aussi perçu de manière similaire.

1 – Le parti politique.

Le parti politique n'est pas un phénomène simple à appréhender et encore moins à définir. Difficile à enfermer dans une formule simple, l'expression tient davantage à une disparité sémantique fort embarrassante pour les chercheurs. En raison de sa nature, le parti est défini tour à tour comme – un porteur d'idéal (a) – une organisation (b) – devant remplir certaines fonction (c) tant par les auteurs, les dictionnaires que les textes constitutionnels.

a – Définition du parti comme porteur d'idéal.

Le plus simple est de partir de la première et de la plus illustre définition, celle d'Edmund Burke pour qui « *un parti est un ensemble d'hommes unis pour promouvoir par leurs efforts communs l'intérêt national sur la base de quelques principes particuliers sur lesquels ils sont*

¹ DURKHEIM, Emile, Les règles de la méthode sociologique. Paris, PUF, 1977.

²BLONDEL, Jean, « Political opposition in contemporary world », in Government and Opposition, Vvolume 32, n°4, autumn 1997, pp. 463-486.

³ DALOZ, Jean Pascal ; QUANTIN, Patrick (études réunies par), Transitions démocratiques africaines, Paris, KARTHALA, 1997.

⁴ SINDJOUN, Luc op. cit., 2004, p.8.

tombés d'accord »¹. A cela, Lénine ajoute ultérieurement que « *sans un programme, le parti ne peut exister en tant qu'organisme politique plus ou moins intégral, capable en toute occasion de maintenir fermement sa ligne à chaque tournant des événements. Sans une ligne tactique basée sur une estimation de la situation politique en cours et fournissant des réponses précises aux "questions fâcheuses" du moment, il est possible d'avoir un petit groupe de théoriciens, mais non une unité politique opérante* »².

Pour Graham Wallas, le parti politique est essentiellement un mot qui, comme tous les mots, évoque lorsqu'on l'entend ou quand on le voit « une image » qui se confond plus ou moins avec sa signification subjective³. Sans s'opposer à ces conceptions du parti politique, Georges Burdeau le définit comme « *tout groupement d'individus qui, professant les mêmes vues politiques, s'efforcent de les faire prévaloir, à la fois en y ralliant le plus grand nombre possible de citoyens et en cherchant à acquérir le pouvoir, du moins, à influencer ses décisions* »⁴.

Selon Littré, le parti politique est une « *union de plusieurs personnes contre d'autres qui ont un intérêt, une opinion contraire* ». Une telle définition conflictuelle du parti est empruntée au langage militaire du Moyen-âge. Emboîtant le pas à Littré, le Grand Larousse Encyclopédique définit le parti comme un « *groupe de personnes opposées à d'autres par les opinions et les intérêts* ». Cependant, il y a lieu de remarquer que les partis politiques porteurs d'idéaux ou d'un corps d'idées figées servant de base à leur action, constituent de plus en plus une espèce rare dans un monde qui connaît des transformations profondes. Dans les démocraties modernes, c'est au centre⁵, où l'idée de progrès prime sur les polarisations partisans de type idéologique, que se cristallisent les enjeux et les thèmes du débat politique. Et les partis ont tendance à ajuster leurs programmes et leurs stratégies de victoires électorales en conséquence.

b – Le parti politique défini sous la forme d'une organisation de nature associative.

Sur le plan organique, Frank J. Sorauf déclare que « [...] *le parti politique peut être conçu comme une organisation ou une structure trinitaire. Il est composé de trois éléments : -*

¹ BURKE, Edmund. Thoughts on the course of the present discontents, 1770, 530-536.

² LENINE. « De la campagne électorale et de la plate-forme électorale », Le Social Démocrate N° 24, 18 octobre 1911.

³ GRAHAM, Wallas, Human nature in politics. London, Constable, 1920, p. 83 et 84.

⁴ BURDEAU, George., Traité de Science Politique. Paris, LGDJ, Tome III, 2^e ed. 1968, p. 268.

⁵ GIDDENS, Anthony, The third way. The renewal of social democracy, Cambridge, Polity Press, 1998. La troisième voie, qui serait une conception renouvelée et adaptée aux besoins du 21^e siècle de l'idéal social-démocrate, tente de proposer une alternative au clivage entre le socialisme d'état (dirigisme) et le capitalisme sauvage (libéralisme). La troisième voie voudrait trouver des réponses novatrices à certaines questions liées aux transformations du monde : quelle mondialisation voulons-nous ? Comment vivre dans la société de risque ? comment préserver son identité tout en s'ouvrant à la différence ? Du même auteur : Beyond left and right – the future of radical politics, Cambridge, Polity Press, 1994.

l'organisation proprement dite – le parti de gouvernement – le parti dans l'électorat »¹. Dans cette lignée, Maurice Duverger² présente le parti comme « *un ensemble de communautés, une réunion des petits groupes disséminés à travers le pays (sections, comités, associations locales) liés par les institutions coordinatrices [...]* ». Il poursuit en écrivant qu'« *on exagère à peine en figurant le parti dans le schéma suivant : les militants dirigent les adhérents, les adhérents dirigent les sympathisants, les sympathisants dirigent les électeurs. Les membres des partis ne constituent pas une société égalitaire et uniforme [...]* ». Par cette définition, Maurice Duverger estime que le point de vue structurelle constitue la pierre de touche qui permet de séparer les partis, au sens moderne, des divers groupes politiques de jadis (factions, clans, groupuscules).

Mais, Giovanni Satori dans une perspective dynamique ne retient l'organisation que dans la mesure où elle répond à l'exigence que le groupe en question soit suffisamment efficace et cohérent pour faire élire quelques uns au moins des candidats qu'il présente sous son étiquette : « *un parti est un groupe politique identifié par une étiquette (label) officielle qui se présente aux élections, et est capable de faire désigner à travers des élections des candidats aux fonctions publiques* »³. Le Dictionnaire Robert (1962) insiste sur ce qui unit et voit le parti politique comme une « *organisation dont les membres mènent une action commune pour donner (ou conserver) le pouvoir à une personne, à un groupe, pour faire triompher une idéologie* ». Pour résumer la formulation du type organique du parti, l'inspiration Weberienne que l'on trouve dans *Economie et Société* nous paraît convenable. Aussi, « *on doit entendre par parti des associations reposant sur un engagement (formellement libre) ayant pour but de procurer à leurs chefs le pouvoir au sein d'un groupement et à leurs militants actifs des chances – idéales ou matérielles – de poursuivre des buts objectifs – d'obtenir des avantages personnels ou de réaliser les deux ensembles* »⁴. L'article 1^{er} de la loi camerounaise n° 90/056 du 19 décembre 1990 relative aux partis politiques les définit comme « *des associations qui concourent à l'expression du suffrage* ». Cette loi leur reconnaît le droit à la libre création et au libre exercice de leurs activités dans le cadre de la constitution, ce qui fait des partis politiques des associations de type particulier.

c – Le parti défini selon ses fonctions.

Les deux premières conceptions du parti politique impliquent, non pas nécessairement mais probablement, une différence d'approche. En tant que groupe, le parti présente une identité, il est doté d'une existence propre et constitue une réalité sociologique. En tant que composante

¹ SORAU, Frank J., « Political parties and political analysis », in CHAMBERS, W.N., BURNHAUM, W.D., (ed), The American party systems. Stages of political development. New York, Oxford University Press, 1967, p. 37 et s.

² DUVERGER, Maurice, Les partis politiques. Armand Colin, 6^{ème} éd. 1967, p. 34 et p. 140.

³ SARTORI, Giovanni, Parties and Party Systems, Cambridge, Cambridge University Press, 1976, p. 61.

⁴ WEBER, Weber, Economie et Société, Paris, Plon, 1971, p. 292.

d'un ensemble, il est d'abord une réunion d'individus distingués des autres sur certains rapports, mais partageant avec ceux-ci la qualité commune d'appartenir à cet ensemble. En tant qu'élément d'un ensemble, le parti politique remplit certaines fonctions qui fondent sa définition. C'est ainsi que Lénine affirme qu'« *un parti politique en général – et le parti de la classe d'avant-garde en particulier – n'aurait pas le droit d'exister, ne serait qu'un pauvre zéro dans tous les sens du mot, s'il renonçait au pouvoir, alors qu'il y a possibilité de l'obtenir* »¹. Prolongeant la pensée de Lénine, E.E. Schattschneider conçoit le parti comme « *une tentative organisée de prise de pouvoir* »². L'extrême réduction de cette définition qui se fonde uniquement sur la fin ultime de tout parti politique est malheureusement déroutante. Cela se comprend dans la mesure où, elle peut faire croire faussement qu'un Coup d'Etat qui vise la prise du pouvoir par les armes, les moyens illégaux, serait un parti politique.

L'idée de parti, étroitement liée à l'exercice du pouvoir est renforcée par Raymond Aron qui suggère que le parti politique est une « *organisation régulière ou durable (ou le gouvernement régulier ou durable) d'un certain nombre d'individus en vue de l'exercice du pouvoir, c'est-à-dire soit de la conquête, soit de la conservation du pouvoir* »³. Cette position se retrouve aussi chez Anthony Downs pour qui un parti politique au sens large est une coalition d'hommes qui cherchent à prendre le contrôle, par des moyens légaux, de l'appareil du pouvoir.

Au regard de ces définitions, le parti est un instrument de mobilisation nécessaire à la réalisation des ambitions des « entrepreneurs politiques » quelles que soient leurs motivations, cyniques ou idéalistes, égoïstes ou désintéressées. En « *descendant dans le pays* », les partis politiques doivent s'adapter à la situation du champ politique qui est global et intégrateur de tous les aspects de la vie sociale. Ce qui leur impose de prendre explicitement en compte l'intérêt de l'ensemble et d'en assurer l'unité – faute de quoi ils font figure de factions, c'est-à-dire de groupe de nature subversive en ce qu'ils contredisent cette unité⁴.

Cela explique pourquoi lors des premières manifestations du phénomène partisan, on se soit employé à exorciser l'esprit de faction en présentant le parti comme celui de la nation et en prétendant dépasser les limites de ce qui n'est qu'une « partie » pour s'identifier idéalement avec le « tout ». Soulevant l'hostilité de l'Etat tant qu'il n'a pas eu durablement une forme républicaine, les partis n'ont longtemps retenu l'attention qu'au registre des menées subversives et des pratiques électorales frauduleuses⁵. Ainsi, dans l'exemple type de la démocratie, le

¹ LENINE, *Les Bolcheviks garderont-ils le pouvoir ? Fin septembre – 1^{er} octobre 1917*. Repris par C. LECLERCQ, P.H. CHALVIDAN, *Travaux dirigés de droit constitutionnel*. 2^{ème} ed., Paris, Litec, 1984, p. 116.

² SCHATTSCHNEIDER, E.E., *Party Government*. New York, Rinehart, 1942, p. 15 et s.

³ ARON Raymond, « Introduction à l'étude des partis politiques », Association Française de Science Politique, Journée d'étude des 26 et 27 novembre 1949, Paris, F.N.S.P, p. 11.

⁴ AVRIL, Pierre, *Essais sur les partis*, Paris, L.G.D.J., 1986, pp. 33 et 34.

⁵ POIRMEUR, Yves et ROSENBERG, Dominique, *Le droit des partis politiques en France. Histoire politique et droit positif*, inédit, p.5.

Président George Washington, au moment de quitter ses fonctions, mettait en garde les américains contre les redoutables dangers de « l'esprit de parti »¹ dans les gouvernements populaires. Dans plusieurs pays, les pratiques généralisées de corruption électorale et gouvernementale donnent généralement au parti politique une image peu propice à incarner l'intérêt national voire général. Ils sont accusés de rendre les lois impuissantes et de susciter les animosités les plus cruelles entre les hommes d'une même nation².

Tant que le régime politique ne se démocratisera pas davantage, le souvenir de l'action des clubs et associations politiques secrètes, la peur des complots ourdis par l'opposition et la défiance vis-à-vis d'un peuple prompt à l'insurrection et toujours travaillé par l'esprit révolutionnaire alimenteront les plus grandes réticences à égard de la liberté d'association politique vue selon le mot de Tocqueville comme « le droit de faire la guerre aux gouvernants »³. Or, un parti politique n'est pas une arme de guerre qu'on forme à la hâte pour aller l'essayer sur un champ de bataille. Les partis politiques démocratiques sont paisibles dans leur objet et légaux dans leurs moyens. La démocratie favorise la pacification des partis qui acceptent d'en jouer le jeu en faisant de la lutte pour le pouvoir une compétition réglée pour l'obtention d'une majorité de suffrages sur les divers marchés électoraux..

Considérés désormais comme des organisations utiles, mais nullement indispensables, leur reconnaissance constitutionnelle se borne à indiquer qu'ils concourent à l'expression du suffrage. L'on est certes très loin, avec cette constitutionnalisation minimaliste, de l'*Etat de parti* cher à Hans Kelsen dans lequel le constat que « la vraie puissance politique et la décision ne reposent plus dans le parlement lui-même, mais dans les différents partis politiques, respectivement dans leurs clubs [groupes] parlementaires »⁴, amène à en faire des organes constitutionnels et à leur accorder des prérogatives de souveraineté. Le souci de rationalisation a poussé les auteurs des nouvelles constitutions d'après deuxième guerre mondiale à reconnaître la qualité constitutionnelle au parti politique.

En 1947 l'Italie puis en 1949 l'Allemagne Fédérale ont les premières consacré dans leurs constitutions l'existence et les fonctions des partis politiques. Depuis cette date, la marque du retour à la démocratie ou de l'avènement de celle-ci, est dans tout pays matérialisée par la consécration constitutionnelle du pluralisme partisan. La première à ouvrir la voie fut la constitution italienne du 27 décembre 1947, qui dispose en son article 49 que : « *Tous les citoyens ont le droit de s'associer librement en partis pour contribuer, selon la méthode démocratique, à la détermination de la politique nationale* ».

¹ WASHINGTON, George, « Adresse d'adieu au peuple des Etats-Unis », cité par POIRMEUR, Yves et ROSENBERG, Dominique, op. cit.

² HUME, David, « Des partis en général », in Essais et traités sur plusieurs sujets, Paris, Vrin, 1999, p.114.

³ TOCQUEVILLE, Alexis de, De la démocratie en Amérique, tome I, Œuvres, II, Bibliothèque de la Pléiade, 2001, p.218.

⁴ KELSEN, Hans, cité par Yves POIRMEUR et Dominique ROSENBERG, op. cit., p.10.

La juridicisation la plus poussée du phénomène partisan nous est offerte par l'article 21 de la Loi Fondamentale de la République Fédérale d'Allemagne, plus précis et plus complet dans sa formulation : « 1) *les partis coopèrent à la formation de la volonté politique du peuple. Leur fondation est libre. Leur organisation interne doit répondre aux principes démocratiques. Ils doivent rendre compte publiquement de la provenance et de l'utilisation de leurs ressources, ainsi que de leur patrimoine* ».

Plus concis et avec quelques nuances, l'article 4 de la constitution française du 04 octobre 1958 qui s'inspire du texte allemand dispose que « *les partis et groupements politiques concourent à l'expression du suffrage. Ils se forment et exercent leurs activités librement. Ils doivent respecter les principes de la souveraineté nationale et de la démocratie* »¹. Le constituant camerounais dans un mimétisme juridique qu'il ne parvient pas encore à s'empêcher, a repris la formulation de son homologue français dans l'article 3 de la loi N° 96/06 du 18 janvier 1996 portant révision de la constitution du 02 juin 1972 : « *Les partis et formations politiques concourent à l'expression du suffrage. Ils doivent respecter les principes de la démocratie, de la souveraineté et de l'unité nationales. Ils se forment et exercent leurs activités conformément à la loi* ». Un élément nouveau apparaît ici : l'unité nationale, un concept qui sert à construire la domination étatique dans ce pays.

La Constitution espagnole du 29 décembre 1978 s'inscrit dans cette mouvance. Son article 6 présente en effet un caractère syncrétique où l'on retrouve l'influence des textes précités : « *les partis politiques expriment le pluralisme politique, concourent à la formation de la volonté populaire et sont un instrument fondamental pour la participation politique. Leur création et l'exercice de leur activité sont libres dans le respect de la constitution et de la loi. Leur structure interne et leur fonctionnement devront être démocratiques* ».

De ce qui précède, l'on peut, de concert avec François Borella² affirmer que la notion de parti politique résulte de la conjonction de trois éléments : - il faut un groupe d'hommes et de femmes plus ou moins organisés, mais capables d'exprimer et de mettre en œuvre une volonté et une action commune du groupe – il faut ensuite un corps de proposition touchant au gouvernement du pays et résultant d'idées et d'intérêts ayant une influence au niveau du corps social tout entier – il faut enfin une activité tendant à la prise ou à l'exercice du pouvoir. A la vérité, toute l'ambition d'un parti moderne est de devenir l'accélérateur d'une masse d'électeurs disponibles dont il cherche le soutien. Car les partis ne prennent pas le pouvoir par un coup d'Etat. Ils agissent dans le cadre de la légalité. Tout recours à la force est antidémocratique et constitue par le fait même une expérimentation hasardeuse.

¹ Les textes constitutionnels italien, allemand, français et espagnol sont repris par Pierre AVRIL. Op. cit., pp. 108-111.

² BORELLA, François, Les partis politiques dans la France d'aujourd'hui. 5^{ème} éd. Paris Seuil, 1990, p. 17.

Toutefois, et dans bon nombre de cas, la définition purement juridique du parti se révèle insuffisante. Elle limite, en effet, l'entreprise partisane à une opération certes décisives mais cependant ponctuelle, la construction d'une majorité à l'occasion des élections. Pourtant, la fonction des partis ne se réduit pas seulement à l'activité électorale¹.

En effet, l'essor aux Etats-Unis, à partir de 1960, des problématiques de type « fonctionnaliste » avec Robert King Merton et « systémique » avec David Easton, a jeté un regard novateur sur les partis politiques, ceci en les replaçant à l'intérieur du système social, et en analysant les fonctions souvent multiples qu'ils assument au sein même de ce système. Dans une œuvre monumentale, Robert King Merton opère une distinction tout à fait féconde au sein des rôles accomplis par les structures sociales et politiques entre les « *fonctions manifestes* » et les « *fonctions latentes* ».

Pour ce grand auteur, « les "*fonctions manifestes*" sont les conséquences objectives qui, contribuant à l'ajustement ou à l'adaptation du système, sont comprises et voulues par les participants du système ; les "*fonctions latentes*" sont, corrélativement, celles qui ne sont ni comprises, ni voulues »². Comme "*fonctions manifestes*" des partis, l'on peut citer : la formation de l'opinion, la sélection du personnel politique et l'encadrement des élus. Parmi les "*fonctions latentes*", on peut souligner : la fonction d'assistance économique et de mobilité sociale, la fonction tribunitienne à travers laquelle les partis pondèrent les irrédentismes, les revendications spécifiques des groupes, les relents centrifuges.

Dans leur étude sur l'impact des partis sur le développement politique, Joseph Lapalombara et Myron Weiner³ confèrent aux partis des fonctions presque similaires à celles du système politique : - *la participation politique* – *la légitimation* – *l'intégration nationale* – *résolution des conflits* – *la socialisation politique*.

Ces deux auteurs ont tenté d'organiser et de résumer les définitions du parti politique autour de quatre critères que nous allons parfois utiliser dans le cadre de cette étude, malgré quelques réserves, en marge des conceptions weberienne et offerlienne du parti politique :

- « *une organisation durable, c'est-à-dire une organisation dont l'espérance de vie politique soit supérieure à celle de ses dirigeants en place ;*
- « *une organisation locale bien établie et apparemment durable, entretenant des rapports réguliers et variés avec l'échelon national ;*
- « *la volonté délibérée des dirigeants nationaux et locaux de l'organisation de prendre et d'exercer le pouvoir et non pas simplement de l'influencer ;*

¹ BAUDOUIN, Jean. Introduction à la Science Politique, Paris, Dalloz, 1989, p.65.

² MERTON, Robert King, Eléments de théorie et méthode sociologiques, Paris, Plon, 1965, p.126 et s.

³ LAPALOMBARA, Joseph et WEINER, Myron, Political Parties and Political Development, Princeton, Princeton University Press, 1966, p.400 et s.

- « le souci enfin de rechercher un soutien populaire à travers les élections ou de toute autre manière »¹.

Cette définition suscite quelques réserves. Elle est notamment très construite sur le seul modèle du système de partis américains. Un pays où les exigences de la vie politique nationale et le fédéralisme conduisent à distinguer dans l'organisation des partis deux niveaux principaux : l'échelon national et celui des Etats fédérés ou local². En plus, on peut noter, qu'il n'y a pas de connexion statutaire rigoureuse entre les 50 partis étatiques et les instances nationales des républicains ou démocrates. Chaque parti a une dualité de structures sans véritable articulation³. Certains auteurs comme Jean-Pierre Lassale⁴ ont même l'habitude de dire que chacun des deux grands partis se compose de l'addition de 50 partis étatiques, qui n'ont en commun qu'une étiquette et quelques symboles, et d'instances nationales sans autorité réelle sur ces composantes territoriales. Bien plus, cette définition repose sur quatre critères dont les deux premiers pourraient aussi être utilisés pour isoler les grands groupes d'intérêts dans une démocratie moderne ou pour identifier les grandes confessions religieuses qui ne sont cependant pas des partis politiques⁵. Dans le même ordre d'idées, l'organisation des partis se diffuse, de façon d'ailleurs très inégale sur l'ensemble du territoire d'un pays. La plupart des partis politiques eux-mêmes sont un rassemblement hétérogène d'électorats diversifiés et localisés. Un parti politique ayant une faible implantation dans l'opposition, parvenu au pouvoir peut utiliser les ressources de pouvoir pour se donner une envergure nationale (cas du Front Populaire Ivoirien depuis l'accession de son leader M. Laurent Bagbo à la magistrature suprême en Côte d'Ivoire, du Parti Démocrate Sénégalais depuis la victoire de son leader M^e Abdoulaye Wade à l'élection présidentielle d'Avril 2000) ou à l'inverse perdre son implantation nationale à la suite de la perte du pouvoir (cas du Parti Socialiste Sénégalais depuis l'échec du président Abdou Diouf en Avril 2000).

C'est dire que seuls les deux derniers critères sont centraux au parti politique que nous définissons dans le cadre de ce travail comme : *un système d'intérêts, une technique de manipulation de l'opinion publique, une entreprise politique à caractère associatif qui commande la conquête et l'exercice du pouvoir, appelée à faire triompher ses vues et produits sur le marché politique*. Cette définition s'inscrit dans le sillage de la "notion d'entreprise"

¹ LAPALOMBARA, Joseph et WEINER, Myron. (ed), op. cit., 1966, p. 6.

² LASSALE, Jean-Pierre, Les partis politiques aux Etats-Unis, Paris, PUF, 1987, p. 36.

³ CROISAT, Maurice, Le fédéralisme dans les démocraties contemporaines, 3^{ème} Ed., Paris, Montchrestien, 1999, p.73.

⁴ LASSALE, Jean-Pierre, op. cit., pp.23 et 53.

⁵ BRECHON, Pierre, Les partis politiques, Paris, Montchrestien, 1999, p. 18.

mise en exergue par Joseph Schumpeter¹, Max Weber² et Michel Offerle³ pour désigner ce type d'organisation. Cela veut dire concrètement qu'un parti politique est un groupe d'individus qui mettent en commun des ressources au service d'initiatives et d'actions aux formes légitimes historiquement variables sur la scène politique.

C'est dire qu'au-delà des critiques dont ils sont régulièrement l'objet, les partis politiques constituent dans toutes les démocraties libérales ou sociales le point de passage de la compétition politique et forment à ce titre, l'un des « *objets canoniques de la science politique* »⁴.

2 – L'intégration politique.

Selon les individus, l'idéologie, le paradigme, la culture ou le contexte, la notion d'intégration politique peut avoir un grand nombre de significations différentes. C'est d'ailleurs un signe du climat politique du Cameroun que cette notion serve tantôt à désigner l'état ultime visé et souhaité de l'unité nationale par de nombreux programmes sociaux, économiques et politiques, tantôt à auto-baptiser, et donc sans doute à légitimer nombre d'institutions existantes. Il est par conséquent impératif d'être aussi précis que possible sur la nature exacte de ce qui sera étudié.

Le concept d'intégration politique sera employé ici au sens d'un système proprement politique, distinct et dissocié du système économique. Nous souhaitons en effet – et c'est là une des originalités de notre approche – que les questions liées à ce qu'on appelle l'« *intégration économique* » soient relativement séparées, mais pas totalement, du problème de la direction politique. Faute de quoi, on se retrouverait avec des critères de définition de l'intégration politique tellement larges et avec une réalité empirique tellement étroite que cela rendrait l'étude du phénomène très difficile. A quoi s'ajoute le fait que, si l'on ne maintient pas cette distinction conceptuelle entre dimension économique et dimension politique de l'intégration, il serait impossible d'analyser de quelle façon les variations propres à la sphère politique sont liées aux variations qui se produisent ailleurs. Mais si nous distinguons ainsi le concept d'intégration politique, c'est surtout parce que nous sommes franchement convaincus qu'il mérite d'être apprécié, et donc d'être étudié, comme une fin en soi.

Pour mieux cerner cette notion, il est loisible de la replacer dans son contexte général, qui est celui du développement politique (a) afin de découvrir ce que les dictionnaires (b) et les auteurs (c) en pensent plus spécifiquement.

¹ SCHUMPETER, Joseph, Capitalisme, socialisme et démocratie, Paris, Payot, 1990

² WEBER, Max, Economie et société, Paris, Plon, 1971.

³ OFFERLE, Michel, op.cit, 2002, p. 10 et 11.

⁴ BAUDOIN, Jean, Introduction à la science politique op. cit., p. 62.

a – Le développement politique.

S'inspirant des définitions proposées par Lucian Pye¹, Gabriel Almond² considère le développement politique comme une série de défis lancés au système politique par l'environnement ou une série de problèmes à résoudre :

- La construction de l'Etat (State building). Ce qui implique que la pénétration du centre vers la périphérie soit effectivement réalisée. Ceci suppose qu'une attention particulière soit apportée aux fonctions « *régulative* » (capacité de susciter l'obéissance et le loyalisme) et « *extractive* » (capacité de lever les ressources de toute sorte).
- La construction nationale (nation building), ce qui concerne les aspects culturels du développement, dans la mesure où il s'agit de susciter l'apparition d'une conscience nationale.
- La participation des individus et des groupes d'individus à l'exercice du pouvoir (political participation).
- La répartition des ressources ou des valeurs entre différents éléments de la population, c'est-à-dire la justice sociale.

On peut définir, dès à présent, le développement politique comme le virage adopté par les sociétés vers les modèles d'organisation démocratiques. L'intégration politique est une phase décisive de cette transformation des sociétés humaines.

b – La notion d'intégration politique selon les dictionnaires.

Etymologiquement, le mot intégration vient du latin *integrare* qui veut dire renouveler, rendre entier. Pour Madeleine Grawitz, c'est l'action de faire entrer une partie dans le tout. En science politique, c'est le degré de cohésion de l'ensemble qu'il est important de mesurer. Il peut s'agir de la socialisation des enfants, d'intégration d'émigrés/immigrés d'une nation nouvelle ou du consensus et de la participation des citoyens à la vie de la collectivité³.

Le Grand Larousse définit l'intégration comme le « *rattachement à une unité de production de toutes les opérations qui conduisent à la fabrication du produit fini* ». Ce dictionnaire comporte une définition à connotation coloniale de l'intégration politique. Il la définit en effet comme le « *rattachement de la colonie permettant à celle-ci de jouir des mêmes droits que celle-là sur le plan politique et atteindre le même niveau de développement sur le plan économique* ». Littre quant à lui, parle d'un tout cohérent.

¹ PYE, Lucian, Aspects of political development, Boston, 1966, chapter 2.

² ALMOND, Gabriel, cité par GONIDEC, Pierre François, Les Systèmes Politiques Africains, Paris, LGDJ, 1978, p.15.

³ GRAWITZ, Madeleine, Lexique des Sciences Sociales, 4^{ème} éd. Paris, Dalloz, 1988, pp. 231 et 232.

Plus précis est le vocabulaire encyclopédique de Lalande qui définit l'intégration comme l' « *établissement d'une interdépendance plus étroite entre les parties d'un être vivant ou entre les membres d'une société* ». Comme on peut le constater, la notion d'intégration vient de l'économie politique. Son utilisation par les dictionnaires laisse transparaître deux idées forces :

- l'idée de l'existence d'un centre et d'un mouvement centripète (qui va de la périphérie vers le centre),
- l'idée de cohérence et d'interdépendance voire d'harmonie.

On peut retrouver ces idées sous une forme plus élaborée mais encore confuse dans les définitions que proposent les auteurs.

c – Ce que pensent les auteurs .

Une grande confusion existe dans le langage utilisé par les auteurs. Pour la plupart d'entre eux, l'intégration politique n'est qu'un aspect du développement politique et surtout de l'intégration nationale. Ils parlent pêle-mêle d'unification et de pénétration politiques pour désigner ce phénomène. Ainsi, Amitaï Etzioni présente l'unification politique comme « *un processus de formation d'une communauté politique à partir d'entités qui auparavant, n'avaient ou peu de liens politiques* »¹.

Pour les auteurs comme James Coleman², Claude Ake³, Zolberg⁴, Myron Weiner⁵, l'intégration politique entamée sous la colonisation et toujours en cours, est une dimension du processus général de la formation de l'Etat post-colonial, c'est-à-dire de l'imposition de la souveraineté interne. Elle induit une augmentation de la « densité politique », à savoir l'accroissement de la part du domaine politique dans la société au profit de l'Etat et au détriment des autres détenteurs de pouvoir.

En d'autres termes, une société est en train de se constituer à partir d'entités au sein desquelles l'espace politique était plus ou moins faiblement différencié des autres espaces sociaux. Le concept de « pénétration politique » permet d'englober « *l'ensemble des processus par lesquels le centre politique administratif et judiciaire d'un nouvel Etat, premièrement établit une présence centrale et effective de son autorité dans ses périphéries sectorielles et géographiquement, et deuxièmement acquiert une capacité d'extraction et de mobilisation des*

¹ ETZIONI, Amitaï, « A paradigm for the study of political unification », in *World Politics*, XV(1), 1962, pp. 45-74.

² COLEMAN, James S., « The problem of political integration in emergent Africa », in *Western Political Quarterly*, VIII (I), 1955, pp. 44-57.

³ AKE, Claude, *A theory of political integration*. Howewood., III, The Dorsey Press, 1967.

⁴ ZOLBERG, A.R., « Patterns of national integrations », in *The Journal of Modern African Studies*. V (4), 1967, pp. 449-467.

⁵ WEINER, Myron, « Political integration and political development » in *The Annals* N° 358, 1965, pp. 56-64.

ressources pour mettre en œuvre ses politiques et atteindre ses objectifs »¹. Il s'agit en fait de mettre en perspective la formation de la consolidation d'un centre, la coordination des structures du centre dans les périphéries et leur articulation aux structures locales des périphéries, et enfin la légitimation des arrangements structurels opérés.

A la vérité, le processus n'est pas réductible à l'émergence d'un parti unique présenté comme « *moyen de réalisation de la nation camerounaise* », de son intégration politique ; d'autres scénarios comme le maintien ou le recours au pluralisme restent admissibles. L'essentiel réside dans ce que James Coleman et Karl Roseberg qualifient de « *réduction progressive du fossé entre l'élite et les masses, la construction d'une communauté politique de participation* »².

De façon plus explicite, Pierre François Gonidec écrit que « *le problème est par conséquent de réaliser l'intégration nationale, c'est-à-dire de "réunir les parties de manière à former un tout organique", selon la définition donnée par Foulke et Saint-Jean dans leur "Dictionnaire de la langue philosophique". Ceci suppose que le fossé qui existe entre le peuple théoriquement souverain, et la classe politique soit progressivement comblé. C'est la dimension verticale de l'intégration nationale. En outre, il faut également que soit créée une communauté politique homogène par réduction des tensions et des disparités. C'est la dimension horizontale de l'intégration nationale* »³.

Dans le cadre plus spécifique du Cameroun, Victor T. Le Vine⁴ distingue l'intégration politique par absorption de l'intégration politique par persuasion. L'auteur soutient que c'est l'intégration par absorption qui a prévalu au cours du processus d'unification des deux Cameroun (oriental et occidental). Cette position de l'auteur nous paraît difficilement discutable dans la mesure où dans une étude analogue qui date, certes, de 1970, Williard R. Johnson⁵ nous montre comment la fédération de 1961 a essayé d'assurer l'intégration d'une société « segmentaire » où se rencontrent tous les clivages sociaux, religieux, y compris un double héritage culturel (administrations française et britannique). Plus tard, John W. Forje⁶ dans une étude audacieuse, soutient que l'intégration politique sujette à des manipulations diverses s'est

¹ COLEMAN, James, S., « The concept of political penetration », in L. CLIFFE, J.S. COLEMAN, M.R. DOORNBOS (eds), Government and Rural Development in East Africa. Essay on political penetration. La Haye, Martinus, Nijhoff, 1977, pp. 3-18.

² COLEMAN, James S., Carl G. ROSEBERG, (eds), Political Parties and national integration in Tropical Africa. Berkeley, Los Angeles, University of California Press, 1964.

³ GONIDEC, Pierre-François., Les systèmes politiques africains. Première partie, LGDJ, 1971, p. 258.

⁴ LE VINE, Victor, T., « Political integration and the united Republic of Cameroon », in David R. SIMOCK & other (eds), Search for national integration in Africa, New York, London, The Free Press 1976, pp. 270-283.

⁵ JOHNSON, Williard R., The Cameroon Federation : political integration in a fragmentary society. Princeton, New Jersey : Princeton University Press, 1970.

⁶ FORJE, John W., The one and indivisible Cameroon : political integration and socio-economic development in a fragmented society. Lund, Sweden, University of Lund, 1981.

faite au profit d'un homme mû par l'intérêt de concentrer tous les pouvoirs entre ses mains. Avec quelques précautions oratoires, M. Jean Pierre Fogui parle d'une « *intégration par le haut* »¹.

Plus élaborée est la définition d'Ersnest Hass qui, conçoit l'intégration politique dans son livre sur l'« *Unification de l'Europe* », comme étant « *le processus par lequel des acteurs politiques de nationalités différentes sont amenés à transformer leur allégeance, leurs intérêts et leurs activités politiques vers un centre nouveau, dont les institutions ont ou cherchent à avoir compétence sur les Etats nationaux préexistants* »². Pour intéressante qu'elle soit, cette définition ne se rencontre cependant que dans le cadre de l'hypothèse de l'intégration «supranationale» ou par analogie, tous les cas d'extension spatiale de la cohésion politique, toutes les intégrations politiques de «second degrés».

Présentant le cas spécifique de l'Afrique, Jean Buchman³ remarque qu'il s'agit d'un processus non certes radicalement différent, mais d'une assez grande spécificité. L'intégration n'y répond pas au schéma classique d'une hiérarchisation de groupes politiques entièrement indépendants ni, tout de suite. Elle constitue plutôt un problème «primaire» de création d'entités politiques modernes, d'Etats à partir des groupes qui n'ont jamais été des entités distinctes ou – l'ayant été – ont perdu leur indépendance depuis plusieurs générations. Il s'agit plutôt de la création «originaire» de ce que M. Haas appelle des «communautés politiques» c'est-à-dire des situations dans lesquelles des groupes et des individus déterminés rendent allégeance à leurs institutions centrales plutôt qu'à toute autre autorité publique, pendant une période et dans un espace déterminé. C'est l'hypothèse de l'intégration situation qui demeure incomplète dans le cadre de notre étude où les différentes composantes de la société vivent en «état de veillee d'armes permanentes».

C'est dire que l'intégration politique à laquelle aspire le Cameroun et qui constitue le socle de la présente étude, suppose (en quelque sorte) cinq éléments qui résument les définitions de l'intégration politique ci-dessus mentionnées, et que l'on peut emprunter chez Myron Weiner :

- « *l'émergence d'une autorité centrale qui se place au-dessus des unités périphériques,*
- « *l'existence d'un sentiment national d'appartenance à un territoire, qui supprime les solidarités «paroissiales»,*
- « *l'établissement d'un lien entre les gouvernants et les gouvernés (ou la disparition du fossé entre l'élite et les masses),*
- « *l'apparition d'un sens minimum de consensus nécessaire au maintien de l'ordre social,*
- « *la promotion au sein de la population d'un esprit de concertation* »⁴.

¹ FOGUI, Jean Pierre, op. cit., 1990, p. 336.

² HASS, E.B. The Uniting of Europe. Stanford University Press, 1958, p. 16.

³ BUCHMAN, Jean, L'Afrique Noire Indépendante, Paris L.G.D.J., 1962, p. 28.

⁴ WEINER, Myron, « Political integration and political development », op. cit.

Nous allons appréhender ce concept en terme de *construction de la stabilité hégémonique, de la recherche du monopole dans la structuration du territoire transformé en marché politique.*

En effet, pour le Pr. Aletum Tabuwe Michael, « *l'ordre et l'harmonie sociale sont les buts de tout système politique, traditionnel ou moderne. Et il ne peut y avoir de développement économique véritable sans stabilité sociale... ni de développement politique véritable sans entente mutuelle entre les individus qui forment la communauté politique* »¹. En plus, le problème d'intégration des forces sociales et politiques jadis différentes dans une communauté politique est difficile et délicat, car il pose le problème de stabilité politique² et exige une harmonisation des différents systèmes de valeurs (croyance, symboles et attitudes politiques) autrefois opposées³. Plus explicites sur la question d'une culture politique nationale au Cameroun, sont les écrits de Ndiva Kale -Kofele⁴ – sur la relation qu'on peut établir entre l'environnement et l'orientation politique générale au Cameroun (différences entre les villages et les villes) – sur la question de la compatibilité entre les loyautés ethniques et nationales dans le processus de construction nationale – sur les sources des conflits politiques dans ce pays.

Les concepts d'unité nationale, d'intégration nationale et d'intégration politique seront utilisés indifféremment dans cette étude.

A la lumière de ce qui précède, parti politique comme générateur de conflit et élément intégrateur – intégration politique synonyme de cohésion, d'harmonie, de stabilité hégémonique, il apparaît à l'évidence qu'aborder sous l'angle d'une étude combinée, et notamment sous l'angle des rapports entre le pouvoir et l'opposition, le sujet soulève des problèmes que nous nous proposons de mettre en exergue avec une proposition de réponse dans les lignes qui suivent.

C – Problématique et hypothèse de travail.

Tout travail de ce genre est une dynamique cumulative des connaissances, voire une accumulation d'arguments et de raisonnements à partir d'une problématique générale, d'une question centrale dont la proposition de solution sert de guide à la mobilisation des données socialement construites.

¹ ALETUM TABUWE, Michael, Political conflicts within the traditional and the modern institutions of the Bafut-Cameroon, Vander, Munststaat, Louvain, 1974, p. 1.

² HUNTINGTON, Samuel P., Political Order in Changing Societies. Yale University Press, 1968, p. 397.

³ PYE, Lucian W. & VERBA, Sidney, Political Culture and Political Development, Princeton University Press, 1965.

⁴ KALE-KOFELE, Ndiva P., «The impact of environment on national political culture in Cameroon» in J.N. PADEN (ed), Values, identities and national integration. Evanston, Illinois, Northwestern University Press, 1980, pp. 151 – 172; – Tribesmen and patriots : political culture in poly-ethnic African State. Thesis, Washington, DC. University Press of America, 1981. « Ethnicity, regionalism and political power : a post-modern of AHIDJO's Cameroon » in Michael G. SCHATZBERG, I.W. ZARTMAN (ed.), The political economy of Cameroon, Maryland ; John Hopkins University Press, 1986, pp. 53-82.

1 – Définition de la problématique.

La problématique opératoire pouvant permettre un gain de connaissances dans le cadre de ce travail, est celle de la configuration ainsi que de l'entre deux. *La problématique de la configuration ou problématique relationnelle* au sens éliasien, permet de desserrer la contrainte sociale qui oblige, quelquefois, certains à penser et à parler comme si le pluralisme partisan et l'intégration politique étaient deux figures différentes et de surcroît antagonistes, incompatibles voire insolubles l'une dans l'autre. Elle permet en outre, d'appréhender la dynamique des interactions entre les partis politiques en compétition pour la conquête ou la conservation du monopole étatique. Ce qui revient à dire que le problème central de cette étude est celui de l'impact des rapports entre le pouvoir et l'opposition sur l'intégration politique. C'est toute la question de l'ancrage du pluralisme partisan dans une société plurale et dans un contexte autoritaire qui se trouve ainsi posé. *La problématique de l'entre deux* nous permet, quant à elle, d'isoler l'équilibre fluctuant des tensions, le mouvement pendulaire d'équilibre des forces qui s'incline ; tantôt vers le discours d'éclatement, tantôt vers celui d'unification du champ politique. Il s'agit dans le cadre de ce travail, de concevoir le pluralisme partisan non comme étant un sujet essentiellement pathologique, et qui plus est, une menace à l'intégration politique comme semble l'indiquer l'émotion suscitée par le discours officiel, mais comme un élément capital du jeu démocratique. Suivant la problématique du juste milieu, la question qui nous préoccupe, dans la mise en perspective du sujet, est de savoir si l'entreprise d'intégration politique implique nécessairement une structuration monopartisane du champ politique, ou alors, jusqu'à quel degré, une construction pluripartisane et concurrentielle du marché politique constituerait un obstacle à la réalisation d'un tel projet ? En termes beaucoup plus prosaïques, le pluralisme partisan est-il foncièrement nocif au « nation building », à l'intégration nationale ?

2- Enonciation des hypothèses de travail.

L'hypothèse centrale qui guide cette étude est celle de *la dialectique entre confrontation et coopération qui caractérise les dynamiques d'ancrage du pluralisme partisan dans la société politique camerounaise. Cette ambiguïté loin d'être un obstacle à la démocratisation, à l'intégration est plutôt fonction non seulement de la nature du processus de démocratisation mais aussi du caractère plural de la société.*

De cette hypothèse principale, dérivent les hypothèses secondaires suivantes :

- L'intégration politique est un mode de fédération des micro-sociétés à travers la construction du monopole de la structuration territoriale légitime, et la valorisation de l'unité au

détriment des diversités originelles. En d'autres termes, l'intégration politique est un instrument déguisé plus précisément, un code symbolique de dissimulation de la domination et de la centralisation du pouvoir au profit d'une formation sociale, la bureaucratie, composée d'élites politiques, plus ou moins représentatives, parlant et agissant au nom du peuple.

- Les tendances centrifuges et les antagonismes géo-politiques attestent la vitalité de l'action politique et expriment l'ambition des entrepreneurs politiques qui, à travers l'instrumentalisation des différences (ethniques ou linguistiques ou religieuses ou régionales), constituent leurs ressources pour prendre part à la compétition politique: soit pour conquérir le pouvoir, soit pour le conserver. Autrement dit, les professionnels de la politique, métamorphosés en entrepreneurs identitaires, utilisent l'ethnisme et le régionalisme, à la place des programmes convaincants, comme des biens marchands pour participer au commerce politique.

- La pratique de l'équilibre régional, technologie de l'intégration politique par excellence, qui a jusqu'ici mis le Cameroun à l'abri des revendications extrémistes, subit des rides depuis le retour au multipartisme du fait de la priorité accordée à la rétribution du militantisme qui montre du doigt ceux qui sont assis dans la tribune d'hégémonie et qui est injuste pour ceux qui sont marginalisés.

- Comme Janus, l'opposition fonctionne à double visage. Côté face, elle organise la contestation, capitalise le mécontentement d'une population paupérisée, brimée et dans l'attente de l'homme providentiel ou d'un messie ; « jubile des malheurs du régime », se présente comme une sorte de chance pour les opprimés. Côté pile, elle collabore avec le pouvoir, pactise sans le vouloir ou le savoir avec ce dernier, contribue à sa domination quasi hégémonique ; et devient somme toute, un tremplin idéal pour accéder aux sites du pouvoir (Assemblée Nationale, Gouvernement, Mairies).

Dans ces conditions, nous pouvons en nous inspirant du Pr. Luc Sindjoun¹, distinguer trois types abstraits d'intégration politique au regard de l'institutionnalisation, certes réelle, mais au départ difficile, du pluralisme partisan dans le processus d'intégration politique au Cameroun :

¹ SINDJOUN, Luc, Construction et déconstruction locales de l'ordre politique..., op. cit. 1994.

POUVOIR ← # → OPPOSITION

Dans le cadre de l'intégration politique, ce premier cas de figure évoque la coopération conflictuelle, la cohabitation tumultueuse entre le pouvoir et l'opposition. Chacun lutte pour le monopole d'un marché dans lequel il n'a pour clients que des concurrents et où par conséquent la vie est très dure¹.

POUVOIR ↔ OPPOSITION

Ce schéma renvoie à l'intégration politique fondée sur le modèle échangiste ou bilatéral et traduit l'acceptation réciproque des élites sous forme de partenariat. Dès lors, pouvoir et opposition ne sont pas des ennemis, mais des partenaires dans le jeu politique. Le parti d'opposition devient le « parti de contribution » pour reprendre une formule chère au « Poète-Président », Léopold Sédar Senghor. Pouvoir et opposition se reconnaissent en dernier ressort une existence mutuelle.

POUVOIR



OPPOSITION

Ce dernier schéma suggère l'intégration politique comme un processus de la réalisation de la domination hégémonique et de monopole par le pouvoir, qui absorbe l'opposition. C'est l'hypothèse d'un parti dominant qui se construit depuis 2002.

Section 2 - Problème du cadre théorique et de la technologie de recherche.

Le primat du domaine de l'étude ne signifie pas que l'interrogation épistémologique² soit oubliée. En effet, une recherche se constitue lorsqu'elle a découvert son objet et défini à propos de lui le mode de certitudes de ses conclusions. Cette section ambitionne de retracer les méthodes, c'est-à-dire l'ensemble des démarches ou approches que nous avons empruntées pour espérer atteindre la vérité dans cette investigation méticuleuse qui vise à présenter de nouvelles données et de nouveaux faits qu'inspire notre sujet. Elle retrace également les attitudes pratiques

¹ BOURDIEU, Pierre, Réponses, Paris, seuil, 1992, p. 225.

² BACHELARD, Gaston, La formation de l'esprit scientifique, Paris, Librairie Philosophique J. Vrin, 1993, p. 17.

et instruments utilisés dans la mise en œuvre des opérations liées à la collecte des données en terme de techniques de recherche.

§1 – Vertus et déboires des approches épistémologiques d'inspiration structuro-fonctionnalistes.

L'analyse centre/périphérie prise par Jean Pierre Fogui, ne peut pas valablement nous permettre de déboucher, dans le cadre de cette étude, ni sur un cadre théorique d'ensemble, ni sur une analyse empirique cohérente de la dynamique d'ancrage du pluralisme partisan dans le processus d'intégration politique au Cameroun. Car les structures que l'auteur se propose de démontrer leur intégration ou absorption par l'Etat (pouvoir central), c'est-à-dire les autorités traditionnelles ont une existence antérieure à celle de cet Etat dont la forme matérielle est donnée par le pouvoir central." Centre" et "périphérie" sont des notions métaphoriques, représentant les deux pôles entre lesquels oscillent les systèmes, tirillés entre leur identité propre et leur appartenance écologique.

Or, les partis politiques sont "un élément privilégié de canalisation vers l'ordre institué des mouvements et des discours marginaux que le système politique ne manque pas de produire à la périphérie"¹, c'est-à-dire dans ses marges. Par la récupération des mouvements et thèmes périphériques, le pouvoir central se dynamise et s'adapte. Dans ce cadre, les partis politiques sont un facteur essentiel de renouvellement discursif et de récupération des mouvements sociaux et des discours nouveaux, que secrète la société², et non un phénomène essentiellement marginal ou périphérique à l'image des autorités traditionnelles. En outre, les partis politiques expriment les demandes émanant, à la fois, des intérêts nationaux et locaux et participent à des élections aux enjeux différents et remplissent des fonctions presque similaires à celles du système politique³.

Dans le même registre, à condition d'abandonner les postulats du fonctionnalisme absolu voire radical⁴, comme le propose Jacques Chevalier et les autres⁵, et si l'on admet avec Robert K. Merton⁶ que les fonctions remplies par les éléments constitutionnels de la société sont entrecroisées (équivalents ou substituts fonctionnels), complexes (fonctions manifestes,

¹ CHEVALIER, Jacques, « Le modèle centre / périphérie dans l'analyse politique », in Centre Périphérie, Territoire, Paris, PUF, 1978, p. 52.

² POIRMEUR, Yves, « Les tendances dans les partis et les syndicats », CHEVALIER, Jacques et al., L'Institution, Paris, PUF, 1981, p.272.

³ LAPALOMBARA, Joseph ; WEINER, Myron, op. cit., 1966, p. 400 et s.

⁴ MALINOWSKI, Bronislaw, Les dynamiques de l'évolution culturelle, Paris, Payot, 1970 b ; RADCLIFFE-BROWN, Alfred R., Structure et fonction dans la société primitive, Paris Seuil, 1972. Le fonctionnalisme radical défendu par ces auteurs mérite d'être tempéré, car les acteurs d'un système s'écartent souvent des attentes.

⁵ CHEVALIER, Jacques et al., L'Institution, op. cit., p.4.

⁶ MERTON, Robert K., Eléments de théorie et méthode sociologique, Paris, Plon, 1965, p. 126 et s.

fonctions latentes), et parfois négatives (dysfonctions), l'analyse fonctionnelle se révèle être un remarquable instrument d'investigation : en s'interrogeant sur la relation qui unit chaque élément au tout et sur la contribution qu'il apporte au fonctionnement d'ensemble de la société, on met en évidence certains aspects fondamentaux et cachés, de l'auto-reproduction sociale. Cependant, ainsi conçue, l'analyse fonctionnelle n'est qu'une première approche des phénomènes sociaux : elle n'explique pas leur nature profonde, et les changements qui affectent les équilibres sociaux ; les interactions et les luttes symboliques entre pouvoir et opposition.

En effet, l'ouverture démocratique en terme d'institutionnalisation du pluralisme partisan ne pourrait se comprendre qu'au regard de la lutte pour le pouvoir que se livrent les divers groupes et factions au sein de l'Etat. Bien plus, les transitions démocratiques sont des situations d'anormalité¹ où l'action stratégique des élites, le talent et l'habileté politique des leaders sont décisifs pour penser le "moment" du changement de régime et comprendre les divergences de trajectoires. Au centre de ce processus se trouve un "paramètre" fondamental : l'incertitude. C'est elle qu'il faut saisir pour comprendre la complexité des processus de démocratisation. Guillermo O'Donnell et Philippe Schmitter² invitent à la prendre comme objet d'étude, tandis qu'Adam Przeworski en fait l'élément central de sa théorie : la démocratisation comme « processus d'institutionnalisation de l'incertitude »³. Selon Dankwart Rustow⁴, le processus commence en général par une « phase préparatoire » marquée d'un « conflit politique prolongé et insoluble » qui force les protagonistes à engager des réformes de libéralisation. La démocratie pluraliste semble ne pas être l'objectif premier, originel ; elle est recherchée pour d'autres fins, elle émerge comme un sous-produit fortuit du conflit, de la lutte. Cette phase préparatoire se clôt généralement par la décision consciente des élites de s'entendre sur les règles minimales, d'institutionnaliser le pluralisme pour sortir de l'impasse. La phase de consolidation ou d'ancrage qui suit la concrétisation de ce compromis est une période de sélection des acteurs et d'apprentissage – acceptation des règles (*habituation phase*). L'auteur revalorise ainsi l'action des acteurs et insiste sur la dimension conflictuelle des transitions, sur les choix politiques cruciaux qui sont effectués par les élites dans ce contexte de polarisation, d'incertitude et met

¹ BANEGAS, Richard, « Les transitions démocratiques : mobilisations collectives et fluidité politique », in *Cultures & Conflits*, n° 12, 1993, pp. 105-140.

² O'DONNELL, Guillermo & SCHMITTER, Philippe, *Transitions from authoritarian rule : tentative conclusion about uncertain democracies*, Baltimore, John Hopkins University Press, 1986.

³ PRZEWORSKI, Adam, *Democracy and the market*, Cambridge, Cambridge University Press, 1981. – « Democracy as a contingent outcome of conflict », in ELSTER, Jon & SLAGSTAD, R. (eds), *Constitutionalism and Democracy*, Cambridge, Cambridge University Press, 1987, pp. 59-80.

⁴ RUSTOW, Dankwart, « Transition to democracy : towards a dynamic model », in *Comparative Politics*, (2) 3, April 1970, pp.337-363.

l'accent sur la dynamique du processus lui-même. Dans le même ordre d'idées, Juan Linz¹ souligne que dans les phases de changement, de rééquilibrage, le choix des élites est crucial ; la formulation de « l'agenda initial », son habile gestion, fixe dès le départ le sort des transitions.

Construit à partir de la mise en évidence d'un réseau d'interactions, le système politique est analysé par certains auteurs en fonction des relations permanentes et réversibles d'échange qu'il entretient avec son environnement soumis à ses impulsions (inputs), il agit en retour sur lui par des décisions et par ses actions (outputs)². Toutefois, en se polarisant sur ces relations, l'analyse systémique laisse échapper une série d'aspects – tels que la structuration interne du système par les jeux d'acteurs multiples aux logiques diverses, et les processus décisionnels ou la structuration de l'environnement et les racines de la demande sociale. Dans le cadre de notre étude, les partis politiques sont les acteurs du système. Et l'on peut dire de concert avec Alain Touraine que *« d'un côté, le système se dissout dans les relations entre les acteurs ; de l'autre, l'acteur disparaît écrasé par les lois du système et de sa structure »*³.

Si l'analyse structurale a quant à elle le mérite de révéler les structures profondes qui assurent la cohésion du tissu social, elle ne répond pas aux questions relatives à la genèse et à l'évolution des formes sociales. Elle ne parvient pas à articuler de manière satisfaisante, les différents niveaux de la réalité sociale et a tendance à privilégier l'étude des équilibres existants sans préoccupation génétique. Or, la dynamique d'ancrage du pluralisme partisan fait partie du champ de la démocratisation qui, en tant que processus, est une arène de confrontations d'intérêts, de normes et de valeurs.

Dans ses ouvrages consacrés à l'Etat et au politique par le bas en Afrique Noire, Jean-François Bayart⁴ marque nettement la volonté de rompre avec les analyses d'inspiration structuro-fonctionnaliste. L'auteur emboîte ainsi le pas à Bertrand Badie⁵ qui, à la suite de Dankwart Rustow⁶, plaide vigoureusement dès 1984 pour les approches qui se démarquent de la "théorie développementaliste" d'inspiration structuro-fonctionnaliste. Selon Jean-François

¹ LINZ, Juan, The breakdown of democratic regimes, Baltimore, The John Hopkins University Press, 1978. Voir dans la même perspective du comment des transitions démocratiques: HERMET, Guy, Sociologie de la construction démocratique, Paris, Economica, 1986.

² EASTON, David, A Framework for political Analysis, Englewood Cliffs, Prentice Hall, 1965 – Analyse du système politique, Paris, Armand Colin, 1974 ; GREMION, Pierre, Le pouvoir périphérique, Paris, Seuil, 1976, pp. 160 et s ; LACROIX, Bernard, « Systémisme ou systémification ? Remarques pour une analyse critique du systémisme », in Annales de la Faculté de Droit et de Science Politique de Clermont – Ferrand, 1974.

³ TOURAINE, Alain, La voix et le regard, Paris, Seuil, 1978, p.78.

⁴ BAYART, Jean-François, L'Etat en Afrique, Paris, Fayard, 1989- ; Le politique par le bas en Afrique Noire. Contribution à une problématique de la démocratie, Paris, KARTHALA, 1992.

⁵ BADIE, Bertrand, Le développement politique, Paris, Economica, 4^{ème} édition, 1988.

⁶ RUSTOW, Dankwart, op. cit., 1970. A partir d'une critique des "approches fonctionnelles" (préconditions) l'auteur cherche à construire un modèle politique génétique des transitions autour de l'hypothèse selon laquelle les origines et l'évolution des régimes démocratiques sont déterminés moins par les facteurs culturels ou économiques

Bayart en effet, les analyses d'inspiration structuro-fonctionnaliste dissimulent le véritable principe explicatif de la vie politique et de ses formes institutionnelles : l'invention de la compétition pour conquérir et conserver le pouvoir, notamment à travers l'institutionnalisation du pluralisme partisan.

Dans la même perspective, l'auteur note que l'étude du politique dans les sociétés africaines contemporaines s'est longtemps confondue avec celle de l'Etat post-colonial. Il s'agissait d'en exalter les œuvres (tel était le point de vue des " développementalistes qui célébraient l'intégration nationale et le state – building et surévaluaient par ricochet les vertus intégrationnistes des régimes à parti unique , tout en oubliant que l'exaltation de l'unité nationale allait nourrir les dérives autoritaires et l'extrême centralisation du pouvoir), ou de les soumettre à la critique (conformément à l'orientation de la sociologie de la domination, qui stigmatisait les pratiques de subordination idéologique et de coercition physique). Lorsque la consistance de cet Etat était niée, par exemple par les " dépendantistes", c'était pour mieux souligner l'asservissement des peuples broyés par une histoire qui ne leur appartenait plus. La part du fantasme dans ces prémices (premières productions de la recherche sur l'Afrique) était patente¹. L'« éthique de l'unité »², prononcée sans relâche par les partis uniques pendant près de trois décennies, n'a pas fait disparaître la logique des affinités ou clivages dans le fonctionnement même de ces partis uniques, ou empêcher le développement des stratégies identitaires imputées au multipartisme. Le « combat identitaire »³ était donc sans objet comme le souligne Jean-François Bayart, parce que dans les faits, les identités sont des constructions souvent récentes dont le caractère contingent⁴ est établi par leur plasticité radicale⁵.

L'on peut également reprocher aux théories développementaliste et dépendantiste leur ignorance commune des temporalités propres et des spécificités sociales des pays d'Afrique noire ; l'imposition d'une temporalité " exogène ", celle de l'histoire⁶ des pays colonisateurs ou celle des Etats dominants dans les relations internationales) peut induire notamment l'illusion évolutionniste d'une relation généralisée entre "transformations modernisatrices des régimes politiques et interventions extérieures"⁷ . Alors que chaque société africaine a sa

que par les actions, les choix des élites clés qui cherchent à maximiser leurs intérêts dans un cadre institutionnel en flux que leur lutte contribue à façonner.

¹ BAYART, Jean-François et al., op. cit. 1992, pp 9 et 27.

² BAYART, Jean-François, L'Etat au Cameroun, Paris, PFNSP, 1979, p. 53

³ BAYART, Jean-François, L'illusion identitaire, Paris, Fayard, 1996, p. 10.

⁴ MARTUCCELLI, Danilo, Grammaires de l'individu, Paris, Gallimard, 2002, p. 414.

⁵ LAITIN, David & POSNER, Daniel. " The Implications of Constructivism for Constructing Ethnic Fractionalization Indices", in *Newsletter of the Organized Section in Comparative Politics of the American Political Science Association*, 12, 2001, pp. 13-17; CALHOUN, Craig, " Belonging in the cosmopolitan imaginary", in *Ethnicities* 3 (4), 2003, pp. 531-568.

⁶ CALHOUN, Craig, « Why Historical Sociology », in DELANTY, Gerard & ISIN, Engin (eds), Handbook of Historical Sociology, London, Sage Publications, 2003, pp. 383-395.

⁷ BAYART, Jean-François, op.cit, 1989, pp.48 et 84.

temporalité spécifique, son " historicité " propre qu'il faut prendre en compte comme, garde – fou de la pensée contre les idées reçues¹ ou douteuses ² et gage de la scientificité d'une réflexion endogène³. Par ailleurs, "l'Afrique contemporaine n'est pas un décalquage des pays européens et vouloir transposer les schémas européens pour juger la réalité africaine", en terme de proximité ou de distanciation des sociétés occidentales, " conduirait à commettre de graves erreurs "⁴.

En présentant une problématisation de l'ancrage du pluralisme partisan dans le processus d'intégration politique ou plus exactement des rapports entre le pouvoir et l'opposition, nous espérons contribuer à une meilleure compréhension de la genèse de l'Etat au Cameroun. Car, il y a lieu de distinguer, à la suite de Bruce Berman et John Lonsdale⁵, sa « construction », en tant que création délibérée d'un appareil de contrôle politique, et sa « formation », en tant que processus historique conflictuel, involontaire et largement inconscient, conduit dans le désordre des affrontements et des compromis par la masse des anonymes, la multitude.

On comprend dès lors, comme le souligne Jacques Lagroye, que le souci des chercheurs soit aujourd'hui d'étudier les processus en œuvre dans chaque système politique ou type de systèmes, en utilisant certes des catégories analytiques de portée générale, mais en rejetant rigoureusement toute ambition universaliste⁶ qui minerait la science politique de l'intérieur. En clair, la modernisation est essentiellement conçue comme le résultat des conflits au sein de chaque système politique⁷. En effet, l'ordre social n'est pas une valeur statique, c'est un état d'équilibre provisoire qui s'établit dans une société donnée entre les divers éléments qui la constituent. Ainsi, la vie politique est un processus, c'est-à-dire une rivalité dynamique suivie d'accommodements et d'ajustement

Et si ce qui constitua en son temps, un progrès décisif par rapport aux errements du structuro-fonctionnalisme devient de plus en plus contestable⁸, il est tout aussi présomptueux de prononcer l'oraison funèbre de cette approche méthodologique en focalisant l'attention sur les seuls dysfonctionnements qui ont débouché à la fin de la décennie 80 sur l'éclatement de

¹ BOUDON, Raymond, L'idéologie ou l'origine des idées reçues, Paris, Fayard, 1986 ; COURADE, Georges (dir.), L'Afrique des idées reçues, Paris, Belin, 2006. Ce livre analyse le difficile ancrage de l'Etat occidental et de démocratie en Afrique.

² BOUDON, Raymond, L'art de se persuader des idées fausses, fragiles ou douteuses, Paris, Fayard, 1990.

³ SINDJOUN, Luc, « The idea of political science in Africa », Inaugural lecture, Rencontres Africaines de Science Politique. GRAPS / AAPS, Yaoundé, 4-6 Mai 2000.

⁴ LAVROFF, Dimitri- Georges, op.cit, p. 4.

⁵ BERMAN, Bruce ; LONSDALE, John, Unhappy Valley, cité par BAYART, Jean-François, L'illusion identitaire, op. cit., p. 249.

⁶ LAGROYE, Jacques, Sociologie politique, Paris, PFNSP & Dalloz, 1991, p. 160.

⁷ LAGROYE, Jacques, op. cit., p.158.

⁸ BAYART, Jean -François, op.cit, 1992, p. 27.

l'Ex-U.R.S.S.¹. L'adage de Bertrand de Jouvenel selon lequel « tout pouvoir tend à reconstituer son unité perdue »² reste d'actualité. Appliqué néanmoins à notre étude, le structuro-fonctionnalisme nous montre que les partis politiques sont un mode, parmi d'autres, d'intermédiation sociale entre les élites et les masses fondées sur un type particulier d'allocation de l'autorité " un leadership plébiscitaire plutôt qu'un réseau intrigué de patronage qui fournit le modèle de base de l'intégration politique " ³.

Ceci étant, force est de constater que la recherche historique sur les phénomènes nationaux est aujourd'hui résolument constructiviste⁴. Les approches constructiviste et individualiste répondent mieux à nos exigences de recherche, surtout en ce qui concerne l'analyse de la dynamique d'ancrage du pluralisme partisan dans une société plurielle voire multiethnique. Constructivisme et individualisme méthodologique sont, de par leur nature transdisciplinaire, des pistes de réflexion très fécondes qui conduisent à la manifestation de la vérité scientifique, et très opérationnels pour rendre compte du déroulement des processus politiques fluides et plus singulièrement des rapports entre le pouvoir et l'opposition. Ils constituent en cela un grand renouveau sur le plan méthodologique voire théorique.

§2 - Le renouveau du constructivisme et de l'individualisme méthodologique.

Le passage du monopartisme au pluralisme partisan complique davantage non seulement la conduite rationnelle du processus d'intégration politique, mais aussi l'observation du chercheur qui essaie de fixer et de comprendre le jeu des principaux protagonistes que sont le pouvoir et l'opposition. L'hypothèse sur laquelle est basée la construction de notre thèse est étroitement liée à la prise en compte du poids des structures et de l'action de ces acteurs. Les enjeux de cette révolution méthodologique, proche d'une périlleuse démythification des approches existantes, imposent une relecture évaluative.

¹ ROSKIN, Michael & others, Political Science. An introduction, 7th Edition, New Jersey, Prentice Hall, 2000, p.32.

² Cité par SAVES, Christian, Démystifier la politique. Pour un nouvel ethos politique, Paris, Editions Ellipses, 2003, p. 98. Démystifier la politique, pour l'auteur, c'est s'employer à jeter un regard nouveau et différent sur la politique pour tenter de comprendre comment changer les comportements politiques, comment vaincre cette indifférence réelle mais condamnable, en réinvestissant l'espace politique, en faisant en sorte que la politique redevienne une chose publique. Cela implique certainement le choix d'une élite capable de se décentrer pour gérer les affaires communes, publiques.

³ MOUZELIS, Nicos, « On the Concept of Populism: Populist and Clientelist Modes of Incorporation in Semiperipheral Politics », in Politics and Society, Vol.14, 1985, p.334, Repris par MENY, Yves; SUREL, Yves, Par le peuple, pour le peuple. Le populisme et les démocraties, Paris, Fayard, 2000, p.300.

⁴ NOIRIEL, Gérard, « La construction historique de la nation », in MICHAUD, Yves, (dir), Qu'est-ce-que la société, Vol.3, Paris, Ed. Odile Jacob, 2000, p.740.

A – Les enjeux du constructivisme et de l'individualisme méthodologique.

Les deux méthodes privilégient, dans toute investigation scientifique, l'observation des faits comme des constructions sociales et rejettent toute spéculation¹.

1 – Du constructivisme.

Par définition, le constructivisme est une approche épistémologique de parenté phénoménologique, qui insiste sur le primat des représentations socialement constituées du réel par opposition à une connaissance immédiate de ce réel. C'est sous l'influence d'Alfred Schütz² et de ses disciples Peter Berger et Thomas Luckmann³ que les thèmes de la phénoménologie (orientation philosophique imaginée et élaborée par Edmund Husserl) ont été introduits dans les problématiques de la recherche sociologique.

On peut, au fait, tenter de définir la phénoménologie à partir de son attention au « vécu ». Procéder à une analyse phénoménologique, c'est en effet tout d'abord, substituer à des constructions explicatives abstraites et spéculatives (propre de la métaphysique) la description de ce « qui se passe » effectivement du point de vue de celui qui vit telle ou telle situation concrète. De plus l'intérêt majeur porté à la phénoménologie - et, si l'on peut dire, sa vogue - paraît avoir été essentiellement motivé par son inclination vers le crochet, le retour aux choses elles-mêmes, l'immanence du vécu⁴. En nous fondant sur cette attitude réflexive, nous pouvons dire que, le discours officiel qui présente le pluralisme partisan comme une gêne à l'intégration politique fait une grave confusion entre l'apparaître et l'être. Il s'appuie dangereusement sur l'apparence, car tout autre est la réalité, étant donné qu'aucun parti politique n'a jusqu'à présent prôné la division du pays.

Toutefois, l'expérience subjective de la vie de tous les jours qui conduit l'analyse phénoménologique du quotidien se démarque de toute préoccupation génétique ou causale, et en restant dans le cadre du principe de l'évidence, elle incline à partager l'illusion du profane selon laquelle, le savoir serait une photographie du réel dans une discipline savante⁵. En outre, la sociologie de la connaissance s'intéresse à l'analyse de la construction sociale de la réalité⁶, et non uniquement à sa description.

¹ DURKHEIM, Emile, Les règles de la méthode sociologique, op. cit., p. 16.

² SCHÜTZ, Alfred, Le chercheur et le quotidien, Paris : Meridiens Klincksieck, 1987

³ BERGER, Peter ; LUCKMANN, Thomas, La construction sociale de la réalité, Paris : Meridiens Klincksieck , 1986.

⁴ SCHERER, René, « HUSSERL, La phénoménologie et ses développements », in CHATELET, Français, (dir), La philosophie de KANT à HUSSERL, Marabout , 1979, p. 286.

⁵ BRAUD, Philippe , op.cit , p. 405.

⁶ BERGER, Peter ; LUCKMAN, Thomas , op. cit., p. 10.

Il s'ensuit que, les modes de penser mis en œuvre par l'analyse savante ne peuvent être correctement compris et utilisés que s'ils s'interrogent sur la généalogie de la problématique de l'intégration politique (dans le cas d'espèce), sur l'histoire des luttes politiques, idéologiques, intellectuelles, institutionnelles à la faveur desquelles la « mystique de l'unité nationale » s'est imposée comme une borne aux velléités et visées séparatistes voire aux revendications identitaires.

Tel est à notre avis "le sens pratique"¹ qu'imprime le constructivisme phénoménologique mis en relief par Alfred Schütz et ses disciples. Suivant cette perspective méthodologique, la vie politique est une vie d'échanges, et dans l'action d'un parti politique, il y a toute l'histoire d'une société. Il en résulte qu'aucun problème n'est en soi politique, il le devient dès lors qu'il est transformé en enjeux, structurant les clivages entre les regroupements politiques et les diverses catégories de représentants².

Autrement dit, la perspective constructiviste nous permet d'envisager l'intégration politique et la déconstruction de certains mythes comme une coproduction du système résultant des rapports entre le pouvoir et l'opposition. La prééminence du RDPC dans le jeu politique serait donc liée aux positions de pouvoir que ce parti a occupé au début de la période de réinstauration du multipartisme³. De même l'actuel chef de l'Etat du Cameroun aurait surmonté les épreuves de l'alternance néo-patrimoniale entre 1982 et 1984 grâce à sa position institutionnelle. Et s'il a résisté aux assauts de l'opposition depuis 1990, c'est grâce à son costume présidentiel, et également la force du décret qu'il utilise pour fabriquer à "son image" et contrôler des politiciens plus ou moins fidèles et dociles. Par le même décret, il remet de l'ordre dans les rangs de son parti, coopte certains responsables de l'opposition⁴ et intègre au gouvernement certains membres influents de la société civile.

La recherche conduite sollicitée par ces remarques, les acquis du **constructivisme structuraliste** encore appelé **structuralisme génétique**. Il nous permet d'appréhender l'influence des structures objectives telles que, la forme unitaire de l'Etat, le centralisme ou présidentielisme démocratique⁵, la "mystique de l'unité nationale" et des règles du jeu politique sur le comportement des différents agents que sont les partis politiques. La logique

¹ BOURDIEU, Pierre, Le sens pratique, Paris, Edition de Minuit, 1980.

² BOURDIEU, Pierre, Propos sur le champ politique, op., cit.

³ BOURDIEU, Pierre, La noblesse d'Etat, Paris, Ed. de Minuit, 1989, p. 82.

⁴ SINDJOUN, Luc, « Le Président de la République à l'épreuve de l'alternance néo-patrimoniale et de la transition démocratique », in DIOP, Momar-Coumba ; DIOUF, Mamadou, (dir.) Les figures du politique en Afrique. Des pouvoirs hérités aux pouvoirs élus, Paris, Karthala, 1999, p.63 et s.

⁵ WANDJI, Jean-François K., « Cameroun : vers un présidentielisme démocratique. Réflexion sur la réforme constitutionnelle du 23 avril 1991 », in Revue Juridique et Politique Indépendance et Coopération, n° 4, octobre-décembre 1992, pp. 419-429 – « Processus de démocratisation et évolution du régime politique camerounais d'un présidentielisme autoritaire à un présidentielisme démocratique », in Revue Belge de Droit Constitutionnel, Bruxelles, Bruyant, n° 3, 2001, pp. 437-469 ; OLINGA, Alain Didier, La Constitution de la République du Cameroun, Yaoundé, Presses de l'Université Catholique d'Afrique Centrale, Les Editions Terre Africaine, 2006.

épistémologique visée est de dégager une " biographie sociale " ¹ des interactions entre pouvoir et opposition. Il s'ensuit que, les partis sont, les agents de l'intégration politique, et sont soumis aux normes structurantes du système ou de la société ².

L'analyse des domaines d'action et des décisions de l'opposition s'attellera à une objectivation et une observation socio-politiques des procédures et structures par lesquelles les entrepreneurs et opérateurs inscrits dans cet espace d'action et de transaction organisée autour des logiques partisans de regroupement s'insèrent dans la compétition politique. Elle se penchera ensuite sur les conditions d'organisation de la démocratie représentative au Cameroun, pour comprendre comment les entrepreneurs de l'opposition ont tiré profit de la remise en cause du monopole politique qui avait bénéficié au RDPC en tant que « parti de l'ordre » gouvernemental et entreprise de pouvoir contrôlant les dividendes hégémoniques profitant aux représentants et agents de la haute administration voire de la bureaucratie centrale de l'Etat qui se présente comme un pont entre les communautés.

L'on peut tenter de dire à la suite de Philippe Braud ³ que cette démarche tourne, à première vue, le dos à toute entreprise de reconstruction généalogique lointaine d'un phénomène collectif exigeant une conscience intégrative qu'est l'intégration politique, à partir des comportements individuels agrégés et, à fortiori des micros motivations du pouvoir et de l'opposition ainsi que la nature de leurs rapports. Une telle attitude ne manque pas de réaction de la part des tenants de l'individualisme méthodologique.

2 – De l'individualisme méthodologique.

Pour Raymond Boudon, les méthodes holistes de nature constructiviste ne correspondent qu'à des phases initiales de la recherche. Elles ont une valeur heuristique plutôt qu'une valeur explicative ⁴. L'auteur estime que les choix des acteurs ne seraient jamais totalement prévisibles puisqu'ils exercent une liberté par définition irréductible à tout déterminisme social rigoureux ⁵. Dans le même ordre d'idées, il estime qu'une régularité objective de comportement social restera à la fois obscure et incertaine « tant qu'on aura pas réussi à la ramener aux actions individuelles qui la composent » ⁶. En d'autres termes, on ne

¹ SINDJOUN, Luc, (dir), op.cit., 2000.

² GIDDENS, Anthony, La constitution de la société, Paris, PUF, 1987, BOURDIEU (Pierre) op.cit, 1992.

³ BRAUD, Philippe, op.cit, p. 444.

⁴ BOUDON, Raymond, L'idéologie, Paris, Fayard, 1986, p. 113-; « Individualisme et holisme dans les sciences sociales », in BIRNBAUM Pierre ; LECA, Jean, Sur l'individualisme. Théories et méthodes, Paris, PFNSP, 1986.

⁵ BOUDON, Raymond, Effets pervers et ordre social, Paris, PUF, 1989, p.35 ; POPPER, Karl, Univers irrésolu. Plaidoyer pour l'indéterminisme, Paris, Hermann, 1984.

⁶ BOUDON, Raymond ; BOURRICAUD, François, Dictionnaire critique de la sociologie, Paris, PUF, 1982, p. 6.

s'intéressera pas seulement aux causes sociales d'un comportement, mais aussi et surtout aux raisons que les acteurs se donnent comme à celles qui les ont effectivement inspirés.

L'individualisme méthodologique¹, tout comme l'« *analyse stratégique* »² et le « *conventionnalisme* »³, est fondé sur le principe de l'autonomie consentie à l'action individuelle. En effet, le principe de l'individualisme méthodologique défendu par Raymond Boudon, énonce que, pour expliquer un phénomène social quelconque à effet macro-sociologique, il est indispensable de reconstruire les motivations des individus concernés par le phénomène en question, et d'appréhender ce phénomène comme le résultat de l'agrégation des comportements individuels des acteurs (micro-sociologie) dictés par ces motivations. Lesquelles motivations sont basées sur la recherche de la maximisation de l'intérêt, de l'utilité.

Comme instrument d'analyse en science politique, l'individualisme méthodologique, s'intéresse aux « bonnes raisons » des comportements des acteurs sociaux et s'oppose d'une certaine manière à "l'holisme " (aspects macro-sociaux de la réalité qui dépasse l'opposition société – individu)⁴, concept sociologique selon lequel le comportement d'un agent social ne peut être appréhendé que de façon globale et par rapport à la société prise dans sa totalité. Contrairement à l'approche individualiste, l'individu ici ne disposerait d'aucune marge d'autonomie et serait entièrement soumis aux déterminismes sociaux. Dans le premier cas, ce sont les actions individuelles intentionnées qui prévalent, cependant que dans le second sont privilégiées les contraintes structurelles.

L'individu abstrait de Raymond Boudon qui calcule, est toutefois en phase avec sa société. Autrement dit, on ne s'intéressera pas seulement, aux causes sociales d'un comportement, mais aussi aux raisons que les acteurs se donnent comme à celles qui les ont effectivement inspirés. Celles-ci impliquent non seulement, le calcul dicté par des intérêts, mais plus largement toutes raisons qui font sens pour l'individu : par exemple le souci pour un individu de se conformer à un rôle près-défini, celui d'affirmer son attachement à des valeurs sociales. L'acteur n'est pas dans un vide social et c'est cela la grande contradiction de l'individualisme méthodologique, qui tient compte dans l'explication des phénomènes sociaux, les rapports de l'individus aux structures et aux contraintes sociales⁵. En plus, les normes

¹ BOUDON, Raymond. La logique du social, Paris, Hachette, 1979, p. 20 ; LUKES, Steven, Individualism, University of Oxford, ECPR Press, 2006, p.94.

² CROZIER, Michel et FRIEDBERG, Erhard, L'acteur et le système. Les contraintes de l'action collective, Paris, Seuil, 1981, p. 25. L'analyse stratégique défendue par ces auteurs conclut au caractère irréductiblement contingent du résultat des interactions entre les acteurs au sein d'un système et de toute construction sociale, de toute structure d'action collective.

³ Le conventionnalisme est l'une des théories les plus récentes apparues dans le champ sociologique en France et qui date officiellement de 1987 avec la publication des écrits de BOLTANSKI, Luc et THEVENOT, Laurent, « Les économies de la grandeur », in Cahier du Centre d'Etudes de l'Emploi, 1987, cité par DURAND, Jean Pierre et WEIL, Robert, Sociologie Contemporaine, Paris, VIGOT, 1997, p. 185.

⁴ ELIAS, Norbert, La société des individus, Paris, Ed. de l'Aube, 1997.

⁵ ASSOGBA, Yao, La sociologie de Raymond BOUDON, Paris, l'harmattan, 1999.

sociales déterminent la rationalité individuelle. Autrement dit, et selon Jon Elster¹, l'individu qui calcule et réfléchit le fait par rapport aux normes de la société. Dans le même sillage, Mary Douglas² considère qu'au commencement du calcul marchand est la société. L'adhésion à la loi du marché, à la recherche du profit, est l'adhésion à la culture du gain.

Au total, « l'acteur n'existe pas en dehors du système qui définit la liberté qui est la sienne et la rationalité qu'il peut utiliser dans son action. Mais le système n'existe que par l'acteur qui seul peut le porter et lui donner vie, et qui seul peut le changer »³.

Dans la perspective de notre étude, l'individualisme méthodologique nous a permis d'envisager l'intégration politique, aussi bien que l'image de désintégration comme l'agrégation des interactions entre le pouvoir et l'opposition. Elle nous a aidé à comprendre comment, ce qui fut gagné sur le front du combat politique par l'opposition coalisée que ce soit dans le cadre de la "coordination des partis de l'opposition"⁴ ou celui de l'"Union pour le Changement" fut perdu sur le terrain des stratégies individuelles de survie politique (UNDP, UPC, MDR et ANDP au Gouvernement, SDF au bureau de l'Assemblée Nationale). Avec la reconnaissance effective du multipartisme, le pouvoir a consenti à une reconfiguration de ses rapports avec l'opposition, cette dernière étant désormais autorisée à exercer ses activités, à contester la légitimité des gouvernants établis et à aspirer à leur remplacement lors d'élections pluralistes⁵

On comprend dès lors pourquoi la libre compétition des partis, inhérente au fonctionnement orthodoxe de la démocratie libérale, n'a pas seulement abouti à superposer une nouvelle occasion de conflit aux oppositions et aux discordes naturelles entre groupes sub-territoriaux, mais surtout, qu'elle a fourni à celles-ci un moyen d'expression institutionnel propre à les rendre irréductibles et à entraver la construction de l'Etat. Fort de cette réalité, le pouvoir ne s'est pas contenté de « liquider » les opposants. Il a essayé au maximum de les « récupérer », dans la mesure où la mobilisation d'élites est aussi nécessaire que celle des masses, de là, ces situations, à première vue étranges, où l'on voit le parti déclaré vainqueur accueillir les leaders vaincus et leur offrir parfois des postes importants.

Cette méthode a permis d'absorber ou de résorber les rivalités ethniques et régionales. Ainsi, l'opposant cesse d'être un ennemi avec lequel il n'est pas possible de composer. C'est au fond, une idée que suggère l'expression « *Tutelary Democracy* » par lequel Edward Shils⁶

¹ ELSTER, Jon, *The cement of the society*, cité par le Professeur Luc SINDJOUN dans son Cours de Méthodes des Sciences Sociales, FSJP, Université de Yaoundé II, 2000-2001, inédit.

² DOUGLAS, Mary, *Ainsi pensent les institutions*, Paris, Usher, 1989.

³ CROZIER, Michel et FRIEDBERG, Erhard, *L'acteur et le système...* op. cit., 1981, p.9.

⁴ NGAYAP, Pierre-Flambeau, *L'opposition au Cameroun. Les années de braise*, Paris, l'Harmattan, 1999.

⁵ TOULOU, Lucien, op. cit., p. 2.

⁶ SHILS, Edward, « Political Development in the New States », *Comparative Studies in Social History*, II, 3-4, 1960, cite par BUCHMANN, Jean, *L'Afrique Noire Indépendante*, op. cit., p.328.

désigne le type de système politique que tend à réaliser l'action de « *guidance* » d'un parti dominant¹ non totalitaire. Et ce, dans la mesure où on voit quelquefois la concurrence dégénérer en hostilité et les antagonismes en risque de chaos, la compétition politique tournée à l'extrémisme et à la polarisation violente structurant en cela un champ politique spécifique à la recherche d'un nouvel équilibre, d'une nouvelle domination hégémonique.

Plus dramatiquement, au lieu d'être des véritables lieux d'articulation de la société civile et de la société politique, les partis politiques sont apparus comme des sociétés closes, où les intérêts privés priment sur les considérations publiques². De l'ouverture sur une participation active du citoyen au jeu politique, ils semblent parfois aggraver le fossé entre les gouvernants et les gouvernés, et devenir un agencement automatique sans âme et sans conscience au service des appétits et ambitions³ personnelles.

Relevons, de concert avec Philippe Braud⁴ que, quelles que soient les méthodes d'approches utilisées pour observer et interpréter le "réel", chacune a ses vertus et limites. C'est pourquoi le pluralisme méthodologique⁵ entendu au sens d'une pluralité mais aussi d'une diversité intellectuelle des approches et des techniques d'investigation, constitue une nécessité inhérente au discours scientifique sur le phénomène politique. Car le but du chercheur, modeste « chasseur de mythes »⁶, et modeste peintre de la réalité sociale, est d'atteindre une "connaissance objective"⁷ du phénomène étudié.

Les rapports entre le pouvoir et l'opposition sont en effet si complexes qu'il n'est pas toujours aisé de les qualifier à partir d'une seule grille de lecture. Dans l'esprit de Gaston Bachelard par exemple, « dès que l'objet se présente comme un complexe de relations, il faut l'appréhender par des méthodes multiples »⁸. Cette vision est fortement défendue par le Professeur Augustin Kontchou Kouomegni qui plaide pour un cadre théorique « nécessairement composite, inévitablement ambiguë, dans la mesure où chaque chercheur, selon son objet, selon les dominantes de celui-ci, se trouve obligé de confectionner lui-même son cocktail méthodologique »⁹. C'est fort de ce constat, et pour ne pas être tributaire d'un seul langage dans le cadre de notre étude, que nous sommes conduits, à la suite du Professeur Georges Burdeau,

¹ BOGAARDS, Matthijs P. J. "Counting parties and identify party system in Africa", in European Journal of Political Research, 43, 2004, pp. 173-197.

² DONEGANI, Jean-Marie et SADOUD, Marc, La démocratie imparfaite, Paris, Gallimard, 1994, p. 13.

³ OSTROGORKI, Moisei, La démocratie et les partis politiques, Paris, Seuil, 1979, p. 198.

⁴ BRAUD, Philippe, *op.cit*, p.428.

⁵ BERTHELET, Jean-Michel, L'intelligence du social. Le pluralisme explicatif en sociologie, Paris, PUF, 1990.

⁶ ELIAS, Norbert, Qu'est-ce-que la sociologie? Paris, Ed. de l'Aube, 1993, chapitre II.

⁷ POPPER, Karl, La connaissance objective, Bruxelles, Complexe, 1978.

⁸ BACHELARD, Gaston, Le nouvel esprit scientifique, Paris, Quadrige/PUF, 1984, p. 16.

⁹ KONTCHOU KOUOMEGNI, Augustin, « Méthodes de recherche et domaines nouveaux en relations internationales », in Revue Camerounaise des Relations Internationales, N°1, octobre-novembre-décembre 1983, p. 56.

« au syncrétisme méthodologique. Lui seul permet d'accéder à la connaissance totale des phénomènes politiques qui se déroulent à la fois au niveau du réel observable et dans les profondeurs du psychisme où se côtoient le rationnel et le magique, la permanence de l'instinct et la fugacité du rêve »¹, les conflits d'intérêts et la raison du plus fort. De même, notre étude, n'est pas restée indifférente à l'analyse philosophique abstraite de concepts comme ceux d'identité et de communauté ainsi qu'au sens commun² (common sense knowledge) au regard de ce qui transparait d'une relecture évaluative du constructivisme et de l'individualisme méthodologique.

B – Comprendre les méandres du jeu politique pluripartisan à partir d'une relecture du constructivisme et de l'individualisme méthodologique.

Avec la notion de champ du pouvoir, Pierre Bourdieu garde comme Norbert Elias une vue totalisante de la société, caractérisée selon lui, au moins d'une part, par la lutte pour le pouvoir au sein d'un champ, mais également au sein de l'espace social dans son entier d'autre part. Les partis politiques sont donc aussi en concurrence les uns avec les autres, et chaque parti veut revaloriser la valeur relative de son propre capital. Cette réflexion nous montre que l'instrumentalisation de l'Etat (méta capital) par un parti n'est possible chez Pierre Bourdieu que du fait des positions du pouvoir qu'il occupe. Si chaque parti politique a une logique et une idéologie propres, il est par conséquent, et par principe irréductible à la logique et au programme des autres partis. Cet auteur établit une relation entre le champ politique et la société. Tout ce qui se passe au sein du champ politique, les conflits qu'on y trouve, la lutte pour le pouvoir, se trouvent engendrés par la logique du jeu de pouvoir : le politicien s'inspire d'un problème social parce qu'il pense pouvoir en profiter en terme de position au sein du champ³. Il apparaît ici un indice de l'acteur rationnel, calculateur.

Le champ politique retrouve ainsi toute sa dimension d'espace social caractérisé par des relations et des interactions entre les acteurs⁴. La concurrence pour la domination lie les acteurs les uns aux autres et la distribution du capital débouche sur une configuration relationnelle⁵ tendanciellement en équilibre. Et la dynamique du jeu met en compétition des acteurs

¹ BURDEAU, Georges, Traité de Science Politique, Tome 1, Paris, LGDJ, 1966, p. 25.

² BOUDON, Raymond, Renouveler la démocratie. Eloge du sens commun, Paris, Odile Jacob, 2006. Pour cet auteur, le relativisme ambiant fournit un terreau favorable à une conception cynique des relations sociales et politiques, à la réapparition des fondamentalismes. Il nourrit le désarroi. Il légitime les confusions entre la morale et le politique, le public et le privé. Face à cette perte de repères, les élites semblent comme dans la tourmente et se laissent surtout guider par les minorités actives et l'opinion.

³ BOURDIEU, Pierre, « La délégation et le fétichisme politique », Actes de la Recherche en Sciences Sociales, 1984, N° 52-53, pp. 49-55.

⁴ ELIAS, Norbert, La société des individus, op. cit.

⁵ ELIAS, Norbert, Qu'est-ce que la sociologie, op. cit.

“augmentant ou conservant” leur capital, leurs jetons conformément aux règles tacites du jeu et aux nécessités de la reproduction et du jeu et des enjeux¹. Cela n’a donc rien de statique : les règles peuvent changer parce que les acteurs peuvent également lutter pour un changement des normes et des règles du jeu afin d’améliorer leur position. Le champ politique est donc un espace social en mouvement constant où les positions des acteurs varient selon la valeur de leurs “jetons” et leur habileté à utiliser leur pouvoir. Dans un tel jeu, on note l’inclination des acteurs à lutter pour eux et non pour leur clientèle et qui doivent s’investir dans le jeu pour survivre. Il s’ensuit une certaine « mafia », ou plus pudiquement, une certaine connivence entre les acteurs qui forment la classe politique. Enfin, le capital a un caractère éphémère : si on ne l’utilise pas, il fond ou s’amenuise.

A la suite de Max Weber, Pierre Bourdieu estime que les partis politiques stabilisent le capital et la croyance. La croyance des mandants est en principe liée à une personne et est appelée à disparaître avec la disparition de cette personne. Comme on peut l’imaginer, ce n’est pas là une situation qui permet une domination durable. C’est ainsi que l’institutionnalisation de cette croyance dans une organisation aide à stabiliser la domination. Le parti reçoit un pouvoir symbolique général qui perdure même si l’on remplace les personnes. Avec l’apparition des partis, le pouvoir symbolique attaché à la délégation du mandant se concentre sur les partis. Et ce sont ces partis qui, après, délèguent ce capital aux politiciens sous la forme des postes. Les partis deviennent ainsi “des appareils de mobilisation”, plus puissants que le politicien individuel (la primauté des ressources collectives sur les ressources individuelles).

Néanmoins, les circonstances de la naissance du SDF, le 26 mai 1990, ont donné une dimension particulière à Ni John Fru Ndi. Aidé par les médias et toute la mythologie qui tournait autour de son personnage, cet acteur politique est devenu pour une certaine frange de la population, notamment les masses pauvres et défavorisées, une légende vivante, incarnation du combat pour la démocratie et la liberté, symbole et leader de la contestation du pouvoir.

Le processus de développement des “fonctionnaires de parti” mentionné par Max Weber est également décrit par Pierre Bourdieu : « *Plus le processus d’institutionnalisation du capital politique est avancé, plus la conquête des “esprits” tend à se subordonner à la conquête des postes et plus les militants, liés par le seul dévouement à la “cause”, reculent au profit des prébendiers, comme les appelle Max Weber, sortes de clients, durablement liés à l’appareil par les bénéfices et les profits qu’il leur assure ...* »². Ainsi, les politiciens ne sont plus des mandataires directs, ils n’ont plus la fonction de maintenir la confiance des citoyens. C’est le parti qui jouit désormais de la confiance et de la croyance des citoyens et qui est responsable pour son maintien. Le politicien ne reçoit qu’un “capital délégué” par le parti, sous formes de

¹ BOURDIEU, Pierre (avec WACQUANT, Loïc), *Réponses*, Paris, Seuil, 1992, p. 75.

² BOURDIEU, Pierre, « La représentation politique. Eléments pour une théorie du champ politique ». Actes de la Recherche en Sciences Sociales N° 36/37, février – mars 1981, p.20.

postes ainsi que l'ordre d'entreprendre tout ce qui est dans l'intérêt du parti. Toutefois, au cours du double scrutin législatif et municipal de juin 2002, certains électeurs de la province de l'Ouest ont voté en faveur des candidats du RDP, non pas par allégeance à ce parti, mais par attachement aux fils du terroir, du village qu'il faut maintenir dans la « coalition gagnante »¹ dans l'espoir d'obtenir une part du « gâteau national »².

La critique du constructivisme et de la théorie bourdieusienne concerne la liberté d'agir ou non des acteurs. Le point qui suscite une interrogation est que l'auteur développe un concept³ qui ne laisse aucune marge de manœuvre aux acteurs. Ainsi, le concept d'habitus développé par l'auteur est un peu ambigu : d'un côté il insiste sur la spontanéité des agents en refusant toute caricature structuraliste, c'est-à-dire toutes les théories qui ne voient dans les hommes que des marionnettes de la structure. Les acteurs/agents peuvent, selon lui, être inventifs, ils peuvent agir, développer des stratégies. En ce sens-là, ils ne réagissent pas spontanément. De l'autre côté, la disposition à agir est prédéterminée justement par les structures existantes. Elle se forme selon les rapports de force objectifs. En ce sens elle est le reflet des structures objectives. Et parce que les partis politiques utilisent les dispositions et les positions, ils sont les outils de désintégration et d'intégration du champ politique.

Le constructivisme tel que, élaboré par Pierre Bourdieu induit un comportement de routine. Pourtant les acteurs décident le plus souvent, en fonction des situations, à l'aide d'une réflexion sur l'efficacité de leurs actions. L'électeur qui vote a, en premier lieu, la conviction que son vote compte et qu'il peut être décisif dans la mesure où il influence effectivement la politique⁴. L'auteur veut, en tout cas, éviter la supposition d'une telle décision rationnelle. Pour lui, les acteurs/agents ne sont pas calculateurs. Mais en niant cette possibilité, il prive les acteurs de la capacité de développer une certaine autonomie vis-à-vis des structures contraignantes, et qui n'agissent qu'en tant que marionnettes des structures existantes. Il apparaît dès lors une certaine homologie structurale entre le pouvoir et l'opposition. C'est-à-dire une ressemblance dans la différence. Parler dans le cas d'espèce d'une certaine homologie entre le pouvoir et

¹ FRREE, Karen E., "The Microfoundations of Ethnic Voting: Evidence from South Africa", paper presented at the Annual Meeting of the American Political Science Association, Philadelphia, cité par POSNER, Daniel N., op. cit., 2006.

² VAN DE WALLE, Nicolas, "Presidentialism and Clientelism in Africa's Emerging Party Systems", in *Journal of Modern African Studies*, 41, juin 2003, pp. 297-321; WANTCHEKON, Leonard, "Clientelism and Voting Behavior: Evidence from a field experiment in Benin", in *World Politics*, 55, avril 2003, pp. 399-422.

³ BOURDIEU, Pierre, « Habitus, code et codification », in *Actes de la Recherche en Science Sociale*, n° 64 ? septembre 1986. L'auteur suggère que pour rendre compte de ce que les gens font, il faut supposer qu'ils obéissent à une sorte de « sens du jeu », comme on dit en sport, et que, pour comprendre leurs pratiques, il faut reconstruire le capital de schèmes informationnels qui leur permet de produire des pensées et des pratiques sensées et réglées sans intention de sens et sans obéissance consciente à des règles posées comme telles », p. 40.

⁴ DOWNS, Antony, *An Economic Theory of Democracy*, New York, Harper and Row, 1957 ; voir aussi : HOWARD, Rosenthal & SUBRATA, Sen « Participation électorale et conjoncture politique. Application de la technique des régressions multiples aux élections de 1962 », *Revue Française de Science Politique*, vol. XX- N°1, Février 1970, pp. 545-567.

l'opposition, c'est affirmer l'existence des traits structurellement équivalents – ce qui ne veut pas dire identiques – dans des ensembles différents¹ qui restent engagés dans la compétition pour la « production d'une idéologie dominante »²

Dans son ouvrage intitulé : *La logique de l'action collective*, Mancur Olson³ remet en cause l'idée selon laquelle le but de toute organisation était de défendre l'intérêt commun de ses membres. L'auteur montre que la formation des groupes ne saurait occulter ni les désirs, ni l'intérêt particulier de chacun. Aussi, appliquant les logiques de la pensée économique à son analyse, il se propose d'examiner en quoi la naissance de l'action collective dépend du calcul rationnel coût/avantage de chacun de ses acteurs potentiels. Chaque individu calcule le coût de son engagement dans le groupe et le bénéfice qu'il peut en tirer avant de devenir véritablement acteur de l'action collective.

Ce raisonnement met en évidence une situation paradoxale où un acteur rationnel a intérêt à profiter des résultats d'une action collective sans pourtant y participer. Mancur Olson explique ce paradoxe par la nature même des biens collectifs procurés par l'action collective : ceux-ci profitent en principe à tous les membres du groupe (c'est-à-dire qu'ils sont non-rivaux et non exclusifs), qu'ils aient participé ou non à leur production. S'offre donc la possibilité d'adopter une attitude de « passager clandestin », de saisir l'opportunité d'un « ticket gratuit » (référence à un agent qui refuse de payer son billet de train, sachant qu'avec ou sans sa contribution financière, le train se rendra de toute façon, à destination). L'individu y est d'ailleurs d'autant plus tenté que la participation a un coût en temps, en argent, parfois en considération. Aussi, pour l'auteur l'action collective résulte des motivations individuelles plutôt que la notion d'acteur collectif et de l'existence d'intérêt commun.

De même, l'organisation de l'action collective au sein des grands groupes vise principalement à éviter le phénomène de « passager clandestin ». Ainsi, tout comme Max Weber, Mancur Olson considère l'action collective comme le résultat objectif d'une position et d'un calcul économique. Si les groupes ne trouvent pas d'eux-mêmes l'incitation à agir volontairement dans un but commun, ne pourrait-on pas expliquer leur constitution par la rationalité de leur fondateur qui, par cette création, maximiserait son intérêt qui serait, plus que la poursuite altruiste du bien-être des membres du groupe, mais la recherche d'un prestige personnel accru par une augmentation de son pouvoir individuel dans les négociations politiques et économiques, via sa position de leader du groupe ?⁴ C'est mutatis mutandis le sens des luttes

¹ BOURDIEU, Pierre, *Choses dites*, Paris, Ed. de Minuit, 1987, p. 168.

² BOURDIEU, Pierre ; BOLTANSKI, Luc, « La production de l'idéologie dominante », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 1976, 2-3, pp. 4-73.

³ OLSON, Mancur, *The Logic of Collective Action (Public goods and the theory of groups)*, Harvard University Press, 1966.

⁴ Voir à ce propos le commentaire de TORDMAN, Simon, www.bibelec.com, 4 décembre 2001.

de puissance et de préséance au sein du principal parti de l'opposition camerounaise, le SDF, où Ni John Fru Ndi « n'accepte pas une proximité contraire à ses intérêts ».

Il devient de plus en plus évident que toute personne qui s'oppose de quelque manière que ce soit au Chairman ne peut rester dans le SDF. Il dispose également d'une arme statutaire redoutable, le 8.2 des statuts du parti qui lui permet de retirer la qualité de membre du parti à tous ceux qui conteste son autorité, sous prétexte « *de la pratique d'une activité politique autre susceptible de nuire à la réputation ... du parti* ».

De même, les incertitudes des acteurs quant à leurs systèmes de valeurs propres peuvent altérer profondément le caractère même du jeu politique¹ sans prise en considération des structures contraignantes de la société. Selon la théorie bourdieusienne, le champ politique serait à l'abri de la subversion, entendue comme la manipulation clandestine du jeu politique par l'intimidation physique des dirigeants, la corruption, les financements secrets, la propagande, les infiltrations et déstabilisations faciles à nier, tous agissements destinés à inciter les formations politiques au pouvoir ou dans l'opposition à agir de façon contraire à leurs objectifs déclarés². Dans le même ordre d'idées, les intrigues politiques internes semblables à des guerres intestines³ au sein des partis politiques permettent à leurs responsables de parvenir aux postes les plus élevés de leur hiérarchie en prélude à celle de l'Etat. La vie de la plupart des partis politiques camerounais est marquée par des démissions et des exclusions parfois spectaculaires, qui traduisent les luttes de positionnement interne.

Sur l'individualisme méthodologique, Pierre Bourdieu refuse l'idée que le champ est le lieu de la poursuite par les agents d'"intérêts" définis uniquement selon la rationalité de but évoquée par Max Weber ou par la théorie du choix rationnel. La rationalité exprime toujours l'action ciblée, la réflexion sur l'usage des moyens pour arriver aux fins. Or cet auteur développe une conception de la participation des individus dans les champs qui va dans la direction du "savoir agir sans réfléchir", d'une complicité entre les dispositions mentales des agents et la structure du champ à travers un processus d'incorporation des structures objectives dans les structures subjectives des individus. Au niveau subjectif, il faut ajouter que les agents développent également un intérêt subjectif dans le jeu, c'est-à-dire une acceptation et une valorisation du jeu. Il faut que la "libido biologique" des agents se concentre justement sur les enjeux des différents champs et se transforme en "libido sociale"⁴ orientée vers la logique et les enjeux spécifiques du champ. C'est pourquoi les agents du champ de la noblesse cherchent à préserver et augmenter la reconnaissance et l'honneur dont ils jouissent, les agents du champ

¹ SCHELLING, Thomas C., *Stratégie du Conflit*, Paris, PUF, 1986, p. 200.

² LUTTWAK, Edward N., *Le paradoxe de la stratégie*, Paris, Nouveaux horizons, Paris, Ed. Odile Jacob, 1989, p.219.

³ LUTTWAK, Edward N., op. cit., p.13.

⁴ BOURDIEU, Pierre, *Raisons pratiques*, Paris, Seuil, 1994 p. 153.

économique, le profit en terme de capital économique et les scientifiques la reconnaissance en terme de publications¹. Ce sont les structures du champ qui dictent finalement ce que les agents recherchent. Ainsi, les agents sont pris par le jeu, une complicité en grande partie inconsciente se développe entre ce que les agents veulent et ce que la logique du champ exige d'eux pour survivre au sein du champ.

Toutefois, l'auteur ne nous explique les mobiles exacts poussant les acteurs à participer au jeu que représente le champ qu'en affirmant que « *la soumission à l'ordre établi est le produit de l'accord entre les structures cognitives que l'histoire collective et individuelle a inscrites dans les corps et les structures objectives du monde auquel elles s'appliquent : l'évidence des injonctions de l'Etat ne s'impose aussi puissamment que parce qu'il a imposé les structures cognitives selon lesquelles il est perçu.* »². Pour Max Weber, c'était la décision de conscience du politicien (éthique de responsabilité) qui pouvait aboutir à un comportement vertueux. Chez Aristote, ce sont les institutions et la socialisation. Selon Pierre Bourdieu qui ne parle presque jamais des institutions, mais d'institutionnalisation, les structures sociales sont pourtant plus générales que les institutions. Il reste que le champ politique est l'arène de confrontation des élites politiques. Le résultat de l'approche bourdieusienne est naturellement que – étant donné le fort rôle du méta-capital politique dans la société, la position des détenteurs du capital politique est renforcée vis-à-vis des détenteurs des autres capitaux (culturels, économiques).

La politique est aussi le résultat des actions de l'extérieur, des revendications des citoyens et du lobbying. Ce que l'on constate en prenant en compte la "société civile" c'est que tous les acteurs qui exercent une certaine pression sur la politique ne font pas immédiatement partie du champ politique. L'acteur ou bien l'agent du champ politique est une marionnette de son désir de pouvoir puisque ce n'est pas une question de volonté ou de désir, mais les circonstances qui forcent les acteurs à accepter une telle attitude. En plus, il y a des individus qui entrent dans l'activité politique justement pour réaliser certaines idées et pas pour conquérir des positions importantes dans le champ politique.

Pour Pierre Bourdieu comme Max Weber, le charisme n'est qu'une autre forme de domination qui est utilisée à court terme pour exercer le pouvoir. Les politiciens charismatiques, dotés d'un sens de responsabilité, d'un coup d'œil et de la passion disposent de la possibilité de gérer la communauté politique d'une manière fructueuse et dirigée contre les désirs de pouvoir des partis. L'homologie structurale³, dit Pierre Bourdieu, a pour effet que les politiciens prennent en compte les intérêts des citoyens lorsqu'ils défendent leurs propres intérêts ("se servir en

¹ BOURDIEU, Pierre, « Champ politique, champ des sciences sociales, champ journalistique », in Cahiers de Recherche, N° 15, GRS, Lyon, 1996.

² BOURDIEU, Pierre, Raisons pratiques, op. cit, p. 127.

³ BOURDIEU, Pierre, Les structures sociales de l'économie, Paris, Seuil, 2000b.

servant’’). Ce sont les circonstances qui forcent les acteurs à se comporter comme cela, ce qui limite quand même les possibilités de déviation de leur comportement. Les joueurs acceptent, par le fait de jouer le jeu, et non par un ‘‘contrat’’, que le jeu vaut la peine d’être joué, que le jeu en vaut la chandelle et cette collusion est au centre du principe de la compétition et de ses conflits¹.

D’un autre côté, nous ne pouvons refuser de constater la pertinence actuelle des travaux de Mancur Olson². En effet, l’auteur part de l’hypothèse que tout individu est toujours à même de se procurer une information parfaite concernant les coûts et les avantages de son action éventuelle. Or bon nombre de cas présentent des situations où ces données sont imparfaitement connues, et en l’absence de ses informations, les individus ne vont pas maximiser leur profit mais jouer le rôle que l’on attend d’eux et qu’ils ont de longue date intériorisé.

En résumé, force est de relever l’intérêt de la complémentarité des approches constructivistes et individualistes ainsi que le fait que l’analyse politique ne peut pas être fondée sur un paradigme explicatif unique. L’affrontement de plusieurs variables (positions de pouvoir, ressources collectives et personnelles, interdépendance), semble indiquer que seule une démarche ‘‘interparadigmatique’’ évitant le ‘‘monoconceptualisme’’³, peut permettre de dépasser le conflit, la fausse incompatibilité entre pouvoir et opposition dans l’œuvre d’intégration politique. A la suite de Nicolas Machiavel, Raymond Aron estime que l’univers politique doit être étudié à travers l’usage critique de la raison qui tourne le dos aux déterminismes idéologiques, au profit d’une analyse « sans illusion, sans pessimisme »⁴. La politique devient alors l’art de calculer des moments en sachant qu’ils sont instables, précaires, rapidement changeants.

La métaphore de la fortune chez Machiavel représente les structures contraignantes chez Pierre Bourdieu et représente les circonstances, le hasard capable de ruiner ou d’élever un Prince. Seulement, un Prince arrivé au pouvoir, selon Machiavel, par la fortune doit donc maîtriser et trouver d’autres appuis pour conserver son pouvoir que le simple fait des circonstances. Cela se comprend, étant donné que les hommes sont décrits comme égoïstes, intéressés, envieux et instables par l’auteur qui affirme par ailleurs que « *les hommes sont des scélérats, et qu’ils vous manquent à tout moment de parole* »⁵, « *la raison est que la généralité des hommes est portée à l’ingratitude, au changement, à la dissimulation, à la lâcheté et à l’intérêt* »⁶. De plus, la vertu est un mélange de ruse, de résolution et de capacité d’adaptation. L’auteur refuse d’adhérer à la croyance selon laquelle la fortune gouverne les affaires d’un pays.

¹ BOURDIEU, Pierre, *Réponses*, op. cit., pp. 72-73.

² OLSON, Mancur, *The Logic of Collective Action*, op. cit.

³ ARON, Raymond, *Paix et guerre entre les nations*, Paris, Calman-Levy, 1983, p. 585.

⁴ ARON, Raymond, *Mémoires. 50 ans de réflexion politique*, Paris, Julliard, 1983.

⁵ MACHIAVEL, Nicolas, *Le Prince*, chap. XVIII.

⁶ MACHIAVEL, Nicolas., chap. XVII.

Certes elle ressemble à un torrent qui emporte tout sur son passage, et contre lequel on ne peut rien lorsqu'il déferle ; mais on pouvait se prémunir quand tout était calme, construire les digues et les remparts qui permettent aux crues de s'évacuer. Par opposition à la fausse sagesse qui prétend laisser le temps travailler pour nous, la vertu de l'homme d'Etat témoigne de la vraie sagesse : savoir maîtriser le temps, intégrer le flux des événements dans une construction durable.

Dans l'action politique, l'intérêt n'est plus d'accomplir un idéal parfois utopiste ou religieux, mais de comprendre les jeux politiques des hommes : conflits d'intérêts, ambition personnelle, relations avec les Grands et le peuple pour pouvoir soi-même devenir un Prince. Dans le même registre Curzio Malaparte¹ de son vrai nom Kurt Erich Surckert soutient que l'insurrection est une machine qui reclasse l'action de quelques spécialistes, techniciens. Sa réussite dépend largement de la politique et non pas de la situation économique, sociale et politique d'un pays comme le pensent la majorité des historiens.

Il suffit en fait d'occuper les centres nerveux du pays (les gares, les aéroports et les ponts pour empêcher les transports, la poste centrale, le télégraphe pour empêcher la communication, la centrale électrique pour fausser le fonctionnement normal du pays et du gouvernement en place et faire sauter la poudrière pour empêcher toute intervention de l'armée), pour empêcher le gouvernement en place de gouverner, et de s'emparer le pouvoir, que de compter sur le mythe du soulèvement et de la révolte populaire. Car le peuple peut se heurter à la défense invisible organisée par le Prince renard pour se jouer de la méchanceté humaine et des contestations.

Au demeurant, quand l'on se propose d'étudier un processus politique, l'un des problèmes majeurs auquel il faille d'emblée faire face est sans nul doute celui du cadre méthodologique. L'évaluation du constructivisme et de l'individualisme méthodologique nous montre qu'« une seule variable n'épuise jamais l'explication d'une situation sociale, pas plus qu'un ensemble de variables qui appartiendraient à un même niveau de la réalité sociale »². Ces deux paradigmes révolutionnaires dans l'analyse sociologique permettent de « *faire la part entre le jugement de réalités et les jugements de valeurs, entre la prédominance de la méthode déductive fondée sur l'observation froide et rigoureuse des phénomènes étudiés et le jugement a priori* »³.

Malgré quelques insuffisances notées à propos de ces deux paradigmes, ils se sont avérés particulièrement féconds et efficaces pour la vérification de nos hypothèses. Tout naturellement, tenter de stabiliser l'incidence du pluralisme partisan sur l'intégration politique dans la perspective des rapports entre le pouvoir et l'opposition apparaît extrêmement délicat. A cet

¹ MALAPARTE, Curzio, *Technique du Coup d'Etat*, Paris, Grasset, Nouvelle Edition, 1966.

² GINER, Salvador, *Initiation à l'intelligence sociologique*, Paris, Privat, 1970, p. 10.

³ OWONA, Joseph, *Droit Constitutionnel et Régimes Politiques Africains*, op. cit., p. 5.

égard, l'étude s'est révélée particulièrement difficile d'autant plus que comme l'observe Georges Burdeau au sujet de la démocratie, l'évaluation profonde de l'impact du pluralisme partisan sur une construction sociale aussi galvaudée par la littérature, le discours officiel, qu'est l'intégration politique/intégration nationale supposait que nous soyons « *tour à tour historien pour comprendre comment s'est formée l'idée ... (d'intégration politique), sociologue pour en étudier l'enracinement dans le groupe social, économiste pour rendre compte des facteurs matériels qui agissent sur son évolution, psychologue pour saisir dans les représentations que s'en font les individus, la source d'énergie dont elle se nourrit, théoricien politique pour analyser l'incidence des systèmes et doctrines, juriste enfin pour définir les institutions tant privées que politiques dans lesquelles elle se concrétise* »¹.

C'est exactement ce à quoi pensait Harold Lasswell, pour qui la science politique est la discipline suprême, la science fondamentale, dont le propre est d'utiliser les matériaux de toutes les autres disciplines en vue de résoudre les tâches impliquées dans la recherche, des solutions et la réalisation des choix à n'importe quel niveau de l'analyse, du gouvernement. Tâches que l'auteur ramène à cinq : goal, trend, condition, projection, alternative². Pour mieux pénétrer dans cette dynamique, le politologue chercheur « *ne se considéra pas comme le propriétaire d'un domaine spatialement mesuré et limité, mais comme un enquêteur à travers tout le social* »³ mais dans la spécificité de la vision politique. Le politologue devient dès lors « *un médecin de campagne* » (généraliste) selon une formule de Bertrand Badie.

Nous n'avons pas l'ambition d'écrire le dernier chapitre sur le thème de notre étude. Nous nous efforçons de mettre à la disposition de quiconque serait intéressé par la période étudiée de la vie politique du Cameroun, un certain nombre d'éléments nécessaires pour un jugement juste, honnête et constructif.

C – Justification des sites d'observation et de la technique de collecte des données.

Nous avons privilégié les villes de Bamenda, Bafoussam, Douala, Yaoundé et Ngaoundéré comme principaux sites d'observation. Le choix de Bamenda tient du fait que sur le plan de l'échiquier politique, cette ville peut être considérée comme le berceau de l'idéal démocratique au Cameroun, au-delà du problème de datation entre le congrès de l'UNC de mars 1985, qui a vu naître le RDPC, au cours duquel M. Paul Biya disait qu'« *un grand destin attend le Cameroun ...* »⁴, et le lancement du SDF le 26 mai 1990. Bafoussam, à l'instar de toute la

¹ BURDEAU, Georges, *La Démocratie*, Paris, Seuil, 1966, p. 9 et s.

² LASSWELL, Harold, *The Future of Political Science*, New York, London, Prentice Hall, 1963.

³ PRELOT, Marcel, *La science politique*, Paris, PUF, 1961, p. 60.

⁴ Rapport de politique générale au 4^e congrès ordinaire de l'UNC, Bamenda, mars, 1985, p. 367.

province de l'Ouest, reste marquée par la stérilité des boycotts de l'UPC des années 50. Les populations gardent ici un grand traumatisme des « années du maquis »¹ qui a du reste informé le comportement électoral avec le passage d'un vote pour le changement vers un vote sécuritaire voire stratégique. Le choix des villes de Douala et de Yaoundé est justifié par le fait que ce sont, au niveau de l'effervescence politique et de la démographie, les plus importantes villes du Cameroun. Du fait des enjeux de la domination politique dans un contexte de pluralisme partisan ou de multipartisme, qui implique une compétition entre plusieurs partis politiques, et la concentration démographique (microcosmes des grandes tendances ethniques de la population), ces deux villes sont, sur le plan politique, des pôles stratégiques pour les formations politiques. En effet, 91 partis sur les 199 ont établi leur siège dans la ville de Yaoundé (capitale politique et siège des institutions de la République) et 56 ont établi le leur à Douala (capitale économique). Sur le plan topographique, Ngaoundéré occupe une place charnière entre le Sud et le Nord du pays. L'alliance RDPC/UNDP a quelque peu régulé le comportement électoral dans cette partie du pays un peu plus qu'ailleurs, où les populations refusent de plus en plus la sous-traitance politique. Bamenda, Douala, Bafoussam et Ngaoundéré restent des lieux de "l'opposition manifestante et émeutière"¹ engagée dans une dynamique de confrontation avec le pouvoir au début des années 90, notamment dans le cadre des "villes mortes". Certes, Yaoundé et comme bien d'autres villes du pays a été le théâtre des manifestations de l'opposition et des contre manifestations en faveur du pouvoir.

Par expérience, nous avons remarqué que le questionnaire souffrait actuellement aux yeux du chercheur, de deux principaux obstacles : le bruit, car la multiplicité des réponses ne correspond pas toujours, ni précisément, à la question posée ; le silence, dans la mesure où il est impossible de savoir si la réponse la plus pertinente est inaccessible ou inexacte ou encore si l'interviewé a compris le sens des questions.

En dépit des difficultés qui jaillissent de la complexité des dynamiques d'ancrage du pluralisme partisan au Cameroun et partant de la longue marche vers l'intégration politique, ainsi que de l'état de la documentation que nous sommes amenés à utiliser, le sujet ne manque pas de suggérer une expérience d'analyse institutionnelle et empirique dont nous ne ferons, ici, qu'esquisser les grandes lignes. L'analyse institutionnelle nous a permis de cerner les avancées des réformes politiques et juridiques, le jeu des alliances tant horizontales (entre groupes ethniques ou régions) que verticales (entre partis politiques). L'alliance verticale entre partis d'opposition n'a pas fonctionné véritablement, au-delà d'un appel au boycott ou à la confrontation, dans un pays où pour exister politiquement voire financièrement, il faut être candidat à l'élection présidentielle ou président de parti.

¹ TCHOUPPE, André, L'Ouest dans la conjoncture de libéralisation politique au Cameroun (1990-2004). Genèse et usages socio-politiques contextuels d'un champ régional, Thèse de Doctorat d'Etat en Science Politique, Université de Yaoundé II, 2005.

Pour tester la validité de nos hypothèses, les compléter ou supprimer celles qui n'ont pas pu résister à l'épreuve des faits, nous avons effectué un travail de recherche empirique fondé sur les enquêtes de terrain dans les sites précités. Au cours de cet exercice, nous avons tâché de garder à l'esprit cette mise en garde de David Easton selon laquelle, « si nous nous trouvons à une trop grande distance, nous ne pouvons voir que les grandes lignes, et cela n'a que peu d'intérêt pour une recherche utile; mais si nous restons trop près, nous verrons des détails si nombreux et si confus que cela ne vaudra guère mieux »². L'observation des comportements des principaux acteurs et le rassemblement des données chiffrées, notamment les statistiques électorales, nous ont permis d'évaluer les préférences politiques des camerounais et la localisation géographique des partis politiques. Cela se comprend étant donné que la période de pénurie presque totale d'informations sur l'état de l'opinion, pendant laquelle on ne pouvait que conjecturer sur des rumeurs venues des débits de boissons qui demeurent, du reste, des lieux de collecte d'information, ou émanant de « personnes proches du pouvoir », est aujourd'hui révolue. Les débats, parfois suscités par nous-mêmes devant les points de vente des journaux, à bord d'un taxi, d'un bus ou d'un wagon de train, ont été très enrichissants pour notre étude.

L'observation des meetings politiques³ et des congrès des partis, le suivi des émissions comme « Expression directe des partis politiques », « Espaces politiques », « Antenne libre », « Actualités Hebdo », « Politude », « Actu politique », « Présidence Actu », « Morning Safari », « Cameroon Calling », « Dimanche midi » à la radio ou à la télévision, de même que les conférences de presse données par les leaders politiques sont nos principales sources d'accumulations des données primaires. Elles ont été complétées par des entretiens informels⁴ aussi bien avec les responsables des partis politiques, de l'administration qu'avec les citoyens ordinaires et l'exploitation des documents édictés par les partis politiques.

Les observations, les entretiens et la recherche documentaire nous ont permis de comprendre : - pourquoi et comment l'opposition qui se (re)constitue met en crise le pouvoir – la déconstruction des mythes nécessaires de l'homogénéité de la société et du monopole politique sur fond de boycott et de contestation des résultats des élections – les mécanismes de création des conditions d'établissement de la compétition coopérative entre le pouvoir et

¹ SINDJOUN, Luc, op. cit., 2004, p. 17.

² EASTON, David, Analyse du système politique, Paris, Armand Colin, 1974, p.2.

³ Jusqu'à une période récente, les citadins et les campagnards couraient de meeting en meeting, heureux d'entendre des slogans qui ne semblaient pas encore creux, des harangues qui faisaient encore mouche du moindre politicien qui pouvait se placer sur la place publique et attirer les foules avec quelques gestes théâtraux qui flattaient le démon révolutionnaire sommeillant en chacun des humains. Sur les places des meetings, les bœufs, les moutons, les porcs, dames-jeannes de vin rouge, sacs de riz et de sel étaient bien visibles. Et d'un coup d'œil, les électeurs pouvaient évaluer la générosité du candidat et les danseurs redoublaient d'adresse. C'est la logique même du marchandage du vote (BANEGAS, Richard, « Marchandisation du vote. Citoyenneté et consolidation démocratique au Bénin » in Politique Africaine, N° 69, 1998, pp. 75-88.)

⁴ Le choix des entretiens informels est dicté par le fait que nous sommes dans un contexte où les gens vivent du luxe du double langage et où la vérité se monnaie.

l'opposition – la pacification de la vie politique en tant que résultat de la dynamique de coopération entre le pouvoir et l'opposition ayant pour « effets pervers » l'avènement d'un parti dominant. Bien plus, l'audition des citoyens ordinaires nous a aidé à détecter leurs préférences et à noter que certaines démarches des partis d'opposition sont aujourd'hui complètement en déphasage avec les attentes du peuple appauvri. La symbiose entre la société civile et l'opposition, qui découvre de plus en plus les mouvements sociaux dans la rue, est devenue très difficile.

L'agitation des taximen et des camionneurs, l'extension et la radicalisation du mouvement étudiant, la contestation ouverte des intellectuels, l'« usage politique de l'ethnicité », avec ce que le Pr. Luc Sindjoun qualifie de « *revendications ethnolâtres ou ethnophiles* »¹, « l'affirmation des revendications identitaires »² fournissent aujourd'hui des faits directement observables et témoignent d'un tournant dans la vie politique du Cameroun. La presse officielle elle aussi s'adonne à une critique prudente du régime en marge du feu roulant des critiques de la presse dite indépendante. La possibilité existe de mesurer, sinon, les attitudes politiques des camerounais à la manière des institutions de sondage, du moins d'esquisser les grandes lignes et de tenter d'évaluer grossièrement la force des courants d'opinion qui se manifestent dans ce pays.

Tenant compte de cette évaluation, le pouvoir s'efforce de conquérir une nouvelle clientèle politique qui lui est favorable, en misant sur l'augmentation du niveau de vie, voire de la croissance sociale, sur une libéralisation prudente du système politique et, plus généralement, sur l'achèvement d'une « révolution bourgeoise »³ qui n'a pas encore atteint son terme au Cameroun. La finalité de cette politique nouvelle transparait assez clairement dans les mesures prises depuis quelques années dans le domaine économique et dans le cadre de la lente libéralisation conservatrice de l'« autocratie bureaucratique »⁴. En effet, ces mesures tendent pour la plupart à privilégier les éléments les plus dynamiques de la classe dirigeante et, surtout, à susciter l'identification des classes moyennes urbaines au régime en place confronté à une rude contestation du prolétariat urbain le plus souvent à la solde de l'opposition.

L'attitude des camerounais face au pouvoir varie selon les régions, les catégories sociales et les âges, allant du consensus incertain de certaines ethnies et élites à la déception, jusqu'à présent résignée des paysans et des jeunes, et à l'hostilité larvée des intellectuels malgré les manœuvres du régime qui tente de les récupérer. Elle se modifie aussi selon les circonstances,

¹ SINDJOUN, Luc, *L'Etat Ailleurs. Entre novau dur et case vide*, Paris, Economica, 2002, p.212.

² DONFACK SOKENG, Léopold, *Le droit des minorités et des peuples autochtones au Cameroun*, Thèse pour le Doctorat en Droit Public, Université de Nantes, 2001, p. 199.

³ HERMET, Guy, « Les espagnols devant leur régime », in *Revue Française de Science Politique*, vol. XX – N°1, février 1970, p. 5 et s.

⁴ KONTCHOU, KOUOMEGNI, Augustin, op. cit., 1989.

oscillant entre l'indifférence ou la critique, qui transparaissent dans le volume des abstentions aux élections, surtout, législatives et municipales de 2002, et le soutien plus ou moins massif, né peut-être des divisions de l'opposition, qui s'est manifesté au cours de l'élection présidentielle de 2004.

L'audience de l'opposition est plus variable encore, parce qu'elle se situe à deux niveaux : celui des militants ou électeurs, dont les comportements peuvent être assez facilement appréhendés, et celui de la masse de la population, dont on ne sait si elle approuve le pouvoir en place et redoute l'action, les programmes et la personnalité des opposants. L'impossibilité de construire une opposition stable et structurée entraîne une atomisation des organisations et forces hostiles au régime ou situées en marge de celui-ci.

Le comportement souvent peu réaliste des militants n'est pas, il est vrai, le seul facteur tendant à limiter l'audience de l'opposition. Le manque d'information et l'impréparation politique des camerounais à la démocratie multipartite contribuent de façon aussi déterminante au désenchantement actuel. L'opposition partisane ne semble plus très redoutable pour le régime, étant donné que le secrétariat général de la présidence de la République serait, en effet, submergé d'offres de service et de ralliements émanant d'opposants qui, las d'attendre, se disent prêts à faire de sacrifice en échange d'un portefeuille dans un pays où chaque ministre est un « roitelet ».

Si on appelle infrastructure l'état réel de l'opinion et superstructure l'occupation du champ politique par les partis, on dira que les modes de scrutin déforment bien l'infrastructure, mais forment mal la superstructure¹, jouant le rôle de frein (déclin) pour les uns et d'accélérateur (regain) pour les autres. L'analyse des scrutins de 1992 montre des résultats différents selon que l'on se place dans l'hypothèse arithmétique ou dans l'hypothèse politique. Par exemple, dans 1/3 des circonscriptions électorales aux législatives du 1^{er} mars 1992, l'hypothèse arithmétique aurait joué pleinement en faveur de l'opposition. Dans l'hypothèse politique, le retrait probable des autres candidats de l'opposition en faveur du candidat du SDF aurait permis à celle-ci de remporter l'élection présidentielle du 11 octobre 1992 sans grande difficulté.

En réalité, il est difficile de poser correctement le problème de représentativité des partis, et partant l'équation de la domination politique, sans tenir compte des modalités électorales. S'il est bien vrai qu'il n'existe aucun mode de scrutin qui permette une représentation absolument juste de l'opinion publique, il n'en demeure pas moins vrai qu'on puisse s'en rapprocher par exemple avec une représentation proportionnelle réalisée à l'échelon national. Une telle probabilité permettrait à un parti comme l'UNDP d'avoir plus de députés au regard de sa base

¹ BOGAARDS, Matthijs, P.J., « Crafting competitive party systems: Electoral laws and the opposition in Africa », in *Democratization*, 7 (4), 2000, pp. 163 – 190.

électorale¹. Cependant, Jean Pierre Aubert² nous dit avec raison qu'aucune loi électorale n'est plus juste qu'une autre ; l'on peut ajouter qu'en changer trop souvent, sans tenir compte des standards internationaux, c'est faire courir de grands risques à la démocratie.

Toutefois, nous sommes dans un contexte où le culte du pouvoir domine encore les mœurs politiques. La possibilité de retournement de veste, notamment chez certains hauts cadres du parti au pouvoir, reste du champ des possibles. Ils seront les premiers à dire que « le changement nous a délivrés » et d'organiser les marches de soutien en faveur du nouveau pouvoir en cas d'alternance, tout en reproduisant les pratiques du précédent.

Pour ne laisser planer aucune ombre sur le but de notre propos, nous pensons donc utile de rappeler que le travail consiste à dessiner la figure plurielle des dynamiques d'ancrage du pluralisme partisan au Cameroun à travers l'économie des rapports entre le pouvoir et l'opposition. La difficulté de l'exercice tient du fait qu'il interdit toute analyse unidimensionnelle, puisque ces rapports ne se laissent appréhender qu'en situation, dans les gestes et les actes qui en sont la trace : on ne peut donc les objectiver³ que séquentiellement au fil de la succession des conjonctures et des événements où ils se donnent à voir. D'où le plan d'écriture binaire⁴ qui impose d'étudier tour à tour les rapports conflictuels entre le pouvoir et l'opposition, qui marquent la complexité de l'ancrage du pluralisme partisan, et les rapports coopératifs ou de collaboration, qui traduisent l'institutionnalisation effective ainsi que la dimension intégrative du pluralisme partisan.

¹ TAAGEPERA, Rein and SHUGART, Matthew, Seats and Votes: The Effects and Determinants of Electoral Systems, New Haven, Yale University Press, 1989.

² AUBERT, Jean Pierre, Système électoraux et représentation parlementaire. Les élections de 1967, Paris, PUF, 1969.

³ GARRIGOU, Alain et LACROIX, Bernard (dir), Norbert Elias. La politique et l'histoire, Paris, Ed. La Découverte, 1997, p. 32.

⁴ GAZIBO, Mamoudou, « La démarche comparative binaire : Eléments méthodologiques à partir d'une analyse de trajectoires contrastées de démocratisation », in Revue International de Politique Comparée, Vol.9 , N°3, 2002, p. 427 et s.

PREMIERE PARTIE

**LES RAPPORTS CONFLICTUELS
ENTRE LE POUVOIR ET
L'OPPOSITION COMME
REVELATEUR DE LA COMPLEXITE
DE L'ANCRAGE DU PLURALISME
PARTISAN**

PREMIERE PARTIE

LES RAPPORTS CONFLICTUELS ENTRE LE POUVOIR ET L'OPPOSITION COMME REVELATEUR DE LA COMPLEXITE DE L'ANCRAGE DU PLURALISME PARTISAN

Il importe de jeter davantage un regard sur le cadre physique et le contexte¹ dans lequel s'inscrit la réflexion sur ces rapports qui prennent la forme d'une mise en crise du pouvoir² ayant pour fondements les incertitudes politiques et économiques ; et d'une déconstruction des mythes de la domination politique.

En effet, le Cameroun s'étend entre le deuxième et treizième degré de latitude Nord d'une part et entre le huitième et le seizième degré de longitude Est d'autre part. Une conjoncture de facteurs naturels et historiques a fait du Cameroun l'esquisse d'un triangle rectangle dont l'hypoténuse s'étire du Lac Tchad au Golfe de Guinée sur 1500 km et la base de l'Océan Atlantique à la frontière avec la République Centrafricaine sur 800 km.

D'une superficie totale de 475.650 km² dont 466.050 km² de superficie continentale et 9.600 km² de superficie maritime, le Cameroun est limité au Nord par le Lac Tchad, au Nord-Est par la République du Tchad, à l'Est par la République Centrafricaine, au Sud par la République du Congo, la République du Gabon et la République de Guinée Equatoriale, à l'Ouest par la République Fédérale du Nigeria. Le relief et la végétation sont dans l'ensemble contrastés. L'une des divisions géographiques courantes décompose le territoire en cinq grandes régions naturelles : la plaine forestière de la côte Atlantique et le Plateau forestier méridional qui partagent le même climat chaud et humide avec toutefois un net recul de la pluviosité en ce concerne la seconde ; le massif de l'Adamaoua encore appelé plateau continental reliant les forêts du Sud aux savanes du Nord, les steppes du Nord et de l'Extrême-Nord, et enfin la région

¹ Le contexte général de cette étude est celui des tentatives de démocratisation des sociétés africaines: BULTENHUIJS, Robert et THIRIOT, Céline, Démocratisation en Afrique au Sud du Sahara, 1992-1995 : un bilan de la littérature, Bordeaux-Talence/IEP-CEAN, 1995. D'après ce document, il existerait environ 1500 titres d'articles et livres sur l'entrée de l'Afrique dans la « troisième vague de démocratisation » (HUNTINGTON, Samuel, The third wave : democratization in late twentieth century, Norman, University of Oklahoma Press, 1992). Certaines analyses publiées ultérieurement montrent les faiblesses ainsi que les paradoxes du processus et les contraintes économiques et culturelles qui rendrait l'issue de la démocratisation incertaine sur le continent africain (BRATTON, Michael & VAN DE WALLE, Nicolas, Democratic Experiments in Africa : Regime Transitions in Comparative Perspective, Cambridge, Cambridge University Press, 1997 ; DALOZ, Jean-Pascal et QUANTIN, Patrick (dir.), Transitions démocratiques africaines : dynamiques et contraintes, Paris, Karthala, 1997 ; OTTAWAY, Marina (ed), Democracy in Africa : The Hard Road Ahead, Boulder, Lynne Rienner, 1997 ; GAZIBO, Mamoudou, Les paradoxes de la démocratisation en Afrique, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 2005).

² SINDJOUN, Luc, « Ce que s'opposer veut dire : l'économie des échanges politiques » op. cit., 2004, p. 15.

montagneuse de l'Ouest, dont le plus haut sommet, le Mont Cameroun, d'une altitude de 4100 mètres, est un volcan encore en activité.

A cette profonde hétérogénéité géographique correspond, sur les plans culturel et humain, une extraordinaire complexité de la configuration ethnique : les 17 millions d'âmes qui constituent l'élément humain de l'Etat aujourd'hui, se réclamant de près de 230 groupes ethniques, s'identifiant par autant de langues, auxquelles se greffent et se superposent les deux langues officielles héritées de l'administration franco-britannique à savoir le français et l'anglais.

C'est le 1^{er} janvier 1960 que le Cameroun Oriental sous tutelle française accède à l'indépendance, sous la houlette du président Ahmadou Ahidjo. Le 1^{er} octobre 1961, il fusionnait avec le Cameroun occidental nouvellement indépendant de la tutelle britannique, pour former la République Fédérale du Cameroun, qui prendra fin le 20 mai 1972 avec l'Etat unitaire¹ institué par la constitution du 2 juin 1972. La constitution du 18 janvier 1996 reprenant les dispositions de la loi n° 84/1 du 04 février 1984, votée après l'accession au pouvoir du président Paul Biya le 06 novembre 1982, consacre la dénomination République du Cameroun au détriment de la République Unie du Cameroun.

De quelque point de vue qu'on l'envisage, l'année 1990 est mémorable pour la démocratie au Cameroun². Certes le multipartisme qui réapparaît dans ce pays n'est pas inédit. Car il a connu un dynamisme appréciable entre la fin des années 40 jusqu'en 1966, année au cours de laquelle fut institué de fait le parti unique, par fusion plus ou moins volontaire, après la liquidation de certains leaders de l'opposition et l'interdiction de l'Union des Populations du Cameroun (UPC)³ devenue clandestine en 1955, des principales formations en une seule : l'Union Nationale Camerounaise (UNC), devenue Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais (RDPC) en mars 1985 à l'issue du congrès de Bamenda (dernier congrès de l'UNC).

Le pluralisme partisan renaissant et le produit des revendications et contestations internes et aussi bien des pressions extérieures dont l'essence et la force sont principalement économiques⁴. Face aux exigences démocratiques qui étaient de plus en plus pressantes, les

¹ OWONA, Joseph, La nouvelle constitution camerounaise du 20 mai 1972 : de l'Etat fédéral à l'Etat unitaire, Paris, LGDJ, 1973. En prolongement à une démarche de sociologie politique du droit, Pierre Fabien Nkot relève la perversion politique du droit dans l'instauration de l'Etat unitaire au Cameroun. L'auteur montre qu'en plus d'une explication conjoncturelle, et avec la succession présidentielle de 1982, les pratiques de perversion trouvent leur origine dans l'usage de la technologie juridique et l'instrumentalisation du droit (NKOT, Pierre Fabien, Usages politiques du droit en Afrique. Le cas du Cameroun, Bruxelles, Bruylant, 2005.)

² SINDJOUN, Luc, « Cameroun : le système politique face aux enjeux de la transition démocratique (1990 – 1993) » in Afrique Politique, Paris, Karthala, 1994, pp. 143-165.

³ EYINGA, Abel, L'UPC une Révolution manquée ? Paris, Editions CHAKA, 1991.

⁴ Les Elections Camerounaises de 1997. Eléments du Rapport final d'observation : Service œcuménique pour la paix et la promotion humaine, Yaoundé, 1998, p. 13.

choix offerts au gouvernement camerounais se réduisaient à un seul : soit il mobilisait uniquement l'armée pour contenir la fronde et courait le risque de voir éclater une violence telle qu'elle pouvait déboucher sur une guerre civile, soit il consentait totalement des concessions aux forces démocratiques qu'il risquait de perdre le pouvoir.

Les événements prirent un tournant spectaculaire lorsque le Président de la République, M. Paul Biya président national du RDPC, parti unique au pouvoir, surprit à la fois certains de ses partisans et ses adversaires en annonçant le 28 juin 1990 l'éventualité de la concurrence politique, engageant ainsi le Cameroun dans ce que d'aucun ont qualifié de « révolution libérale mondiale »¹, « troisième vague »² ou encore de « transitions démocratiques africaines »³.

En reprenant à son compte l'exigence des forces démocratiques, le chef de l'Etat camerounais croyait mettre ainsi fin d'un seul coup au « printemps du mécontentement ». Pourtant il n'en a rien été. Tant la fascination des idées libérales fut grande pour les masses populaires restées jusque-là en marge du champ politique et de la richesse nationale, et qui aspirent à plus de liberté, de justice sociale, d'égalité de chances et militent pour une gestion démocratique revitalisée⁴ de la cité. Dans la perspective des gouvernants, l'ouverture démocratique devrait leur permettre de contrôler le champ politique et social, c'est-à-dire à recentrer dans un cadre politique bien précis, légal et légitime, les forces et les dynamiques politiques qui se mouvaient dans un univers qui échappait plus ou moins au contrôle du « centre ». La démocratisation et la libéralisation du régime et de l'Etat devenaient une tentative pour assurer à ceux-ci une meilleure base sociale et pour mieux faire coïncider « le pays légal et le pays réel »¹. Or le mélange de bureaucratie et de clientélisme, l'un compensant les carences de l'autre, qui avait jusque-là permis la communication politique entre le « centre » et la « périphérie », et donc la stabilité du système politique, avait de moins en moins de prise sur les réalités changeantes du pays.

Au fait, après quelques 30 ans de gouvernement à prédominance autoritaire, le Cameroun se trouve depuis 1990 dans une phase de transition démocratique faite des balbutiements et errements, où on voit quelque fois la concurrence dégénérer en hostilité et les antagonismes entre pouvoir et opposition en risque de chaos, la compétition politique tournée à l'extrémisme et à la

¹ FUKUYAMA, Francis, La fin de l'histoire et le dernier homme, Nouveaux Horizons, Paris, Flammarion, 1992, p. 64.

² HUNTINGTON, Samuel P., Troisième vague. Les démocratisations de la fin du XX^e siècle, Paris, Nouveaux Horizons, 1996.

³ QUANTIN, Patrick, DALOZ, Jean Pascal (Edudes réunies par), Transitions démocratiques africaines, Paris, Karthala, 1997.

⁴ THOMAS, C. John, Action publique et participation des citoyens. Pour une gestion démocratique revitalisée, Paris, Nouveaux Horizons, Jouve, 2000.

polarisation d'idées ou plus exactement l'opposition d'idées-forces''² se transforme en conflit ouvert entre le pouvoir et l'opposition, la seconde mettant en cause le premier par les tentatives violentes, alimentées par une conjoncture d'incertitudes politiques et économiques, qui visent la transformation du rapport de forces (chapitre 1).

L'autoritarisme a engendré une forte contestation dans tous les secteurs de la société due à la faible capacité d'adaptation du système politique aux changements sociaux. Il a fini par renforcer les tensions entre le « centre » et la « périphérie » ou encore entre l'Etat et ce que l'on peut appeler les mouvements populaires. Le tribalisme en tant que bras séculier de l'autoritarisme a servi d'abord à « masquer les privilèges de classe »³. En faisant porter tout l'effort politique sur la concurrence entre ethnies pour obtenir les ressources de l'Etat et en distribuant les faveurs à leur groupe ethnique, les hommes politiques détournaient l'attention de l'action qu'ils menaient au nom de leur classe et tuaient dans l'œuf toute manifestation de mécontentement du peuple contre cette action⁴. De plus, en mobilisant les bases ethniques, le tribalisme devenait un instrument de lutte au sein de la nouvelle bourgeoisie dominante pour le partage du « gâteau national ». A ce sujet Kale Kofele Ndiva écrit que « *les divisions de classes, et non pas régionales ou ethniques, demeurent la contradiction la plus fondamentale dans le Cameroun Post-réunification, et la contradiction francophone-anglophone est superficielle en ce sens qu'elle masque le lien de solidarité et d'unité d'intérêts qui existent entre les classes dirigeantes anglophone et francophone, lesquelles forment ensemble une bourgeoisie nationale* »⁵,

Ensuite, les nouveaux hommes politiques, pour parvenir au pouvoir, devraient remporter les élections au sein d'une société multiethnique, plurale où les solidarités paroissiales sont assez développées et les liens nationaux faibles. Ils ont compris qu'aucune stratégie électorale n'était plus assurée du succès que celle consistant à manipuler la fierté, la jalousie et les préjugés ethniques. Faisant sans cesse appel à la conscience ethnique, les hommes politiques attisent les soupçons et les craintes entre les divers groupes, tant et si bien qu'une telle mobilisation ethnique

¹ COULON, Christian, « Le Sénégal : développement et fragilité d'une semi-démocratie », in DIAMOND, Larry et autres, *Les pays en développement et l'expérience de la démocratie*, Nouveaux Horizons, 1998, p. 628.

² BOURDIEU, Pierre, *Propos sur le champ politique*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 2000, p. 13.

³ SKLAR, Richard L., « Political Science and National Integration – A radical Approach », in *Journal of Modern African Studies* 5, n°1, 1967, p. 6.

⁴ DIAMOND, Larry, « Le Nigeria : pluralisme, étatismes et combat pour la démocratie », in DIAMOND, Larry ; LINZ J., JUAN ; LIPSET, Seymour Martin, Op. cit., p. 560.

⁵ KALE KOFELE, Ndiva. « Class status and power in post-reunification Cameroon : the rise of an anglophone bourgeoisie, 1961 – 1980 », in IRVING, L.M. (eds), *Studies in power and class in Africa*, Oxford University Press, New York, 1987, pp. 135-169 ; voir aussi EYOH, Dickson, « Conflicting narratives of anglophone protest and the politics of identity in Cameroon », in *Journal of Contemporary African Studies*, 16, 2, 1998, pp. 249-276 ; BAYART, Jean-François ; GESSHIÈRE, Peter ; NYAMNJOH, Francis, « Autochtonie, démocratie et citoyenneté en Afrique », in *Critique Internationale* N° 10, Janvier 2001, pp. 177-194.

devenait une réponse inclusive¹ au projet hégémonique de la classe dirigeante² induisant la déconstruction électorale des mythes de l'homogénéité de la société et du monopole politique (chapitre 2).

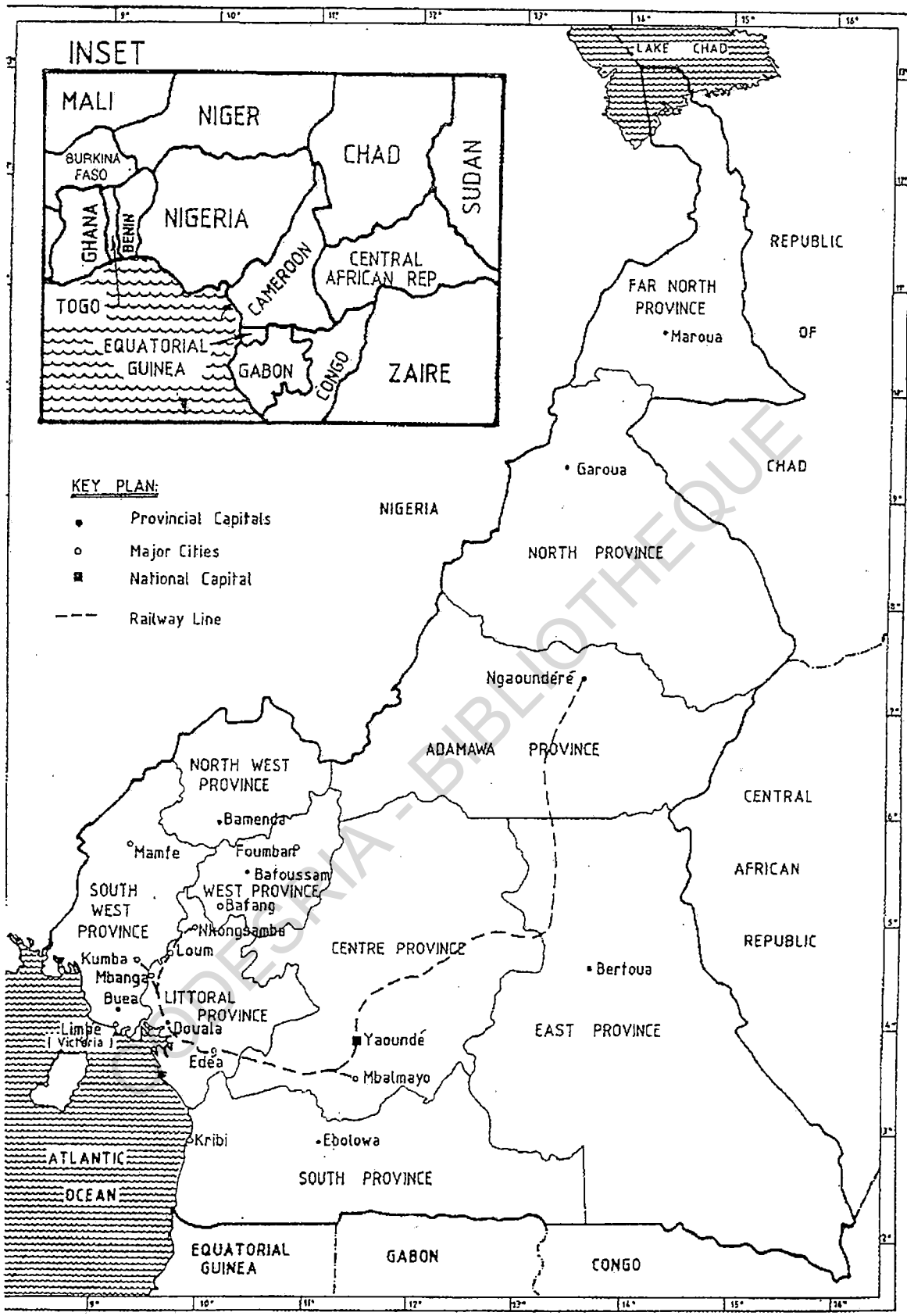
Dès lors que nous en avons compris l'enjeu, il devient possible d'adopter à leur égard une stratégie d'ensemble au lieu de réagir entièrement au hasard et au coup par coup sur l'épineuse question de la conflictualité des rapports entre le pouvoir et l'opposition. Face à la crise, les illusions gradualistes se sont brusquement effritées ; l'intégration politique est devenue lointaine, et, qui plus est, la défense même des mythes de l'homogénéité de la société et partant de l'unité nationale qui firent la force de l'ex-parti unique, se trouvent remise en cause à la suite des consultations électorales successives par les partis politiques qui en remodelant le paysage politique³ à travers la mobilisation des divers clivages donnent malencontreusement l'image du chaos, d'un pays divisé. Toute notre démarche consistera à remonter en amont pour comprendre et expliquer ce qui se passe en aval, c'est-à-dire le "pourquoi" et le "comment" des choses.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

¹ OKWUDIBA NNOLI, « The cycle of "state-Ethnicity-State" in African Politics », Paper presented at the International Conference on "Africa at the crossroads", Cameroon, May 12-16, 2001, p.1.

² NEOCOSMOS, Michael, « The state and civil society in Africa : the authoritarianism of liberalism and centrality of popular democracy – (beyond the season of hope and disillusionment) », Paper presented at the 13th biennial congress of the African Association of Political Science held in Yaounde, Cameroon on the theme : « African politics in the new millenium :Facing the challenges », June 19-21, 2001.

³ DAHL, Robert, De la démocratie, Nouveaux Horizons, Paris, Jouve, 2001, p. 125.



Republic of Cameroon (inset shows Cameroon in relation to neighboring states)

Sources: From Mark W. DeLancey, *Cameroon Dependence and Independence*. Le Cameroun partage une frontière de 1828 km avec le Nigeria, 1124 km avec le Tchad, 822 km avec la République Centrafricaine, 520 km avec le Congo, 302 km avec le Gabon et 180 km avec la Guinée Equatoriale. L'échancrure camerounaise du Golfe de Guinée se situe entre 177,6 miles et 188,6 miles avec une profondeur de 30 à 35 miles (Source: Institut National de Cartographie).

CHAPITRE I :

UNE CONJONCTURE D'INCERTITUDES PROPICE A LA CONFRONTATION ENTRE LE POUVOIR ET L'OPPOSITION.

Dans ce chapitre, nous nous concentrons sur le rôle clef de l'opposition dans la contestation politique au Cameroun. C'est un truisme de dire que les partis politiques ont été longtemps considérés comme la dimension organisationnelle la plus importante, comme l'indice de santé et de la survie d'une démocratie. Déjà en 1942, E.E. Schattsneider déclarait que la « *démocratie est impensable sauf en termes de partis* »¹. Ils sont bien adaptés aux fonctions principales d'agrégation et de représentation des intérêts nécessaires à une démocratie saine². Cependant, compte tenu de leur importance dans la vie politique d'un pays, l'on ne peut pas soutenir qu'ils aient joué pleinement leurs rôles traditionnels pendant le début des années 1990 au Cameroun. L'opposition s'est résolue dès ses fonts baptismaux à renverser le rapport de forces au besoin par les méthodes violentes.

Quelques remarques liminaires s'imposent, afin de dégager les axes d'analyse de ce chapitre. Il apparaît que l'autoritarisme n'est ni le produit d'une philosophie ni même celui d'une pure idée de pouvoir et de la politique, mais le résultat – théorisé par la suite – de l'incapacité de la classe dirigeante à exprimer et médiatiser les intérêts et aspirations des masses qui avaient cru aux vertus du parti unique (intégration nationale, développement économique), et matrice d'une culture de la violence d'Etat. Les bases économiques des mécanismes d'intégration et de compensation, instrument de répression exercée sur les gouvernés se sont amenuisées au fil des années ouvrant ainsi le chemin à la contestation (section 1). Cela s'explique par le fait que le pouvoir a perdu une bonne partie de sa légitimité à cause du fonctionnement centralisé de l'Etat. Cette centralisation lui a permis de s'accaparer toutes les richesses et les leviers administratifs de l'Etat (armée, gendarmerie, police, écoles, hôpitaux...) ainsi que le contrôle total sur les libertés. Avec le parti unique, la compétition s'est déplacée du peuple vers les militants.

Les « nouveaux politiciens » du pluralisme partisan retrouvé n'ont exprimé au départ que des revendications, des besoins, des intuitions d'égalité. Partageant largement le champ politique avec le pouvoir, l'opposition, n'a pas hésité dans sa stratégie de transformation des positions à reproduire les actions populaires de lutte politique (Section 2). La problématique proposée ici est évidemment en porte-à-faux par rapport aux fonctions assignées par définition aux partis politiques. Le cadre chronologique que nous avons choisi (1990 – 2006) nous conduit,

¹ SCHATTSNEIDER, E.E., *Party Government*, New York, Rinehart, 1941, p.1.

² VAN DE WALLE, Nicolas ; SMIDDY, Kimberly, « Partis politiques et systèmes de partis dans les démocraties "non libérales" africaines », in *L'Afrique Politique 2000*, Paris, Karthala, p. 41.

dans le présent volet de notre étude, à une approche globalisante des sources et trajectoires¹ de mise en crise du pouvoir, de la confrontation, pour tout dire, de la remise en cause de l'autorité de l'Etat.

S'il est admis qu'on juge la crème d'après son goût, les théories politiques d'après leurs résultats, nous pouvons, par anticipation, noter que les stratégies de l'opposition ont eu pour effet, de récupérer le mécontentement des masses, de court-circuiter les mouvements populaires tout en les intégrant étroitement dans les réseaux de la régulation politique contrôlée par l'Etat. Cette situation induit ce que le Professeur Luc Sindjoun² qualifie de « révolution passive ».

Section 1 : Les sources d'incertitudes lubrifiant la contestation de la légitimité du pouvoir.

Nous entendons analyser, dans cette section, les facteurs qui ont constitué le soubassement matériel de la remise en cause de la classe dirigeante, voire aiguisée la confrontation entre le pouvoir et l'opposition. Si l'on fait l'économie du nouveau rapport de forces mondial, non seulement par suite de l'unipolarisation encore appelée mondialisation, mais par l'entrée de masses infinies et de continents entiers dans la dynamique historique de la démocratisation³, les facteurs qui ont le plus détruit l'aura des dirigeants camerounais sont d'ordre interne. En effet, la crise d'efficacité et de capacité unifiante de l'Etat comme « appareil séparé », de plus en plus marqué par le bureaucratisme, le féodalisme technocratique et le clientélisme (§1), de plus en plus impuissant à maîtriser et à répondre aux besoins d'une grande majorité du corps social (§2), ont fortement nourri le mouvement contestataire de l'opposition.

§1 – L'effet d'inadéquation sociale entre sélection clientéliste de l'élite politico-bureaucratique et l'idéal d'intégration politique.

L'observation visuelle suffit à constater que l'élite politico-bureaucratique ne semble pas représentative de la population camerounaise globale ; les études statistiques de certains cas (voir infra) en apportent la preuve scientifique. Des variables lourdes, fortement marquée par le clientélisme (A), sont ainsi observables au niveau de la sélection sociale de celle-ci quelles que soient les ressources de ses membres (ressources personnelles c'est-à-dire diplôme ou charisme,

¹ DOBRY, Michel, « Les voies incertaines de la transitologie, choix stratégiques, séquences historiques, bifurcations et processus de path dependence », in *Revue Française de Science Politique*, Vol. 50, N°4-5, août-octobre 2000, pp. 585-614.

² SINDJOUN, Luc (dir de), *La révolution passive ...*, op. cit., 1999.

³ CHUA, Amy, *World on Fire: How Exporting Free Market Democracy Breeds Ethnic Hatred and Global Instability*, New York, Doubleday, 2003.

ressources collectives : accès à l'élite par l'ascension interne du parti ou appartenance à un groupe ethnique). Recrutée sous la base du clientélisme, censée assurer l'intégration centre/périphérie et l'émancipation politique, elle n'a pas pourtant parvenu à s'autonomiser réellement des contraintes sociales et a par conséquent montré les limites des formes pénétratives d'intégration politique (B) par un groupuscule qui prétend, tout savoir et représenter l'ensemble des composantes et des intérêts de la société.

A – La dégénérescence clientéliste de l'Etat post-colonial « patrimonialisé ».

Bien évidemment, la présentation qui va suivre n'a pas l'ambition de dresser un tableau sombre ou consensuel du recrutement du personnel politico-administratif au Cameroun¹. La distribution des postes de responsabilité au sein des partis politiques, notamment de l'opposition, qui aspirent contrôler l'Etat suffirait à ridiculiser une telle entreprise. Il s'agit simplement de souligner les différences, d'insister sur les pratiques politiques où les interventions, les médiations, le clientélisme hégémonique² empruntent d'autres cheminements et obtiennent d'autres résultats que la méritocratie républicaine dans la reproduction sociale des élites³. Cependant, comme dans toutes les sociétés du monde, la lutte pour le pouvoir (conquête ou conservation) passe par la neutralisation ou l'élimination (symbolique ou littérale) des adversaires politiques. Dans le cas qui nous préoccupe ici, on peut constater des formes particulières d'expression de cette violence politique, qui peuvent être rapprochées de la voie d'intégration – marginalisation parce qu'elles frappent souvent sans grand discernement et qu'elles obéissent, plus ou moins, à une rhétorique de la purification. Malgré le mouvement allant dans le sens des réformes démocratiques, le pouvoir politique (Etat) demeure fermement entre les mains d'une oligarchie ethnique, constituée de ce que Valentin Ombé Ndzana appelle, pas forcément, sur fond de revanche suite à son licenciement « pour faute lourde » de la Société Nationale d'Investissement (SNI) en janvier 1992⁴, « *Essingan : le cercle des 'poètes disparus'* »⁵

¹ KONTCHOU KOUOMEGNI, Augustin, « Administration et politique en Afrique Noire Francophone ou de l'autocratie bureaucratique » op. cit., 1984 ; NGAYAP, Pierre Flambeau, Cameroun qui gouverne ? De AHIDJO à BIYA, l'héritage et l'enjeu, Paris, l'Harmattan, 1983.

² SINDJOUN, Luc, « Elections et politique au Cameroun : concurrence déloyale, coalition de stabilité hégémonique et politique d'affectation », in African Journal of Political Science, n° 1, 1997, pp. 89-121.

³ GAXIE, Daniel, « Les logiques du recrutement politique », in RFSP, 1980, Tome 1, pp. 5-45 ; YSMAL, Colette, « Les élites politiques », notice n° 17 Institutions et vie politique, La documentation Française, 1997.

⁴ SNI : Valentin OMBÉ NDZANA ... chasse aux sorcières ou incompétence notoire, voir Le Messager, n° 243 du 11 janvier 1992, p. 12.

⁵ OMBÉ NDZANA, Valentin, « Essingan : le cercle des "poètes disparus" (Ethnologie d'une confrérie au pouvoir) », dans Le Messager, n° 259 du 23 Avril 1992, p. 14.

A ce sujet, Samuel Eboua mérite d'être longuement cité : « *Lorsque des années après, j'observe le comportement des gens, je n'ai aucune peine à me persuader que toute généralisation est abusive. Chaque époque, chaque tranche de l'histoire des peuples, y compris les peuples africains particulièrement sensibles aux sirènes ethniques et tribales, possède des hommes qui, par le caractère ou le conditionnement auquel ils ont été soumis, transcendent en quelque sorte l'appel de ces sirènes [...]* Dans bien des cas, le pouvoir, quel qu'il soit, à quelque niveau qu'il se situe a souvent été considéré comme la propriété d'un clan, d'une ethnie, d'une tribu. Pendant que le membre du clan placé à la tête du pouvoir prêche l'unité, condamne le tribalisme, et apparaît ainsi comme un rassembleur, à côté de lui siège généralement et en permanence, le comité tribal de réflexion qui fait et défait les décisions, recense les principaux postes stratégiques du pays, tant dans le public et le parapublic pour y placer ses membres. L'ampleur des dégâts qui résultent de tels comportements dépend du degré de contrôle que le principal responsable du groupe exerce sur un tel comité »¹

Jean-François Bayart² remarquait déjà, en faisant un rapprochement avec le système politique Foulbé où « le conseil privé du lamido équilibre la puissance des grands féodaux » qu'« *assez curieusement, le président de la République semble avoir retrouvé ce mode de gouvernement peuhl et s'être appuyé sur un cercle de collaborateurs personnels, structure parallèle à la hiérarchie gouvernementale* ». L'auteur parle par ailleurs de la « coloration quasi féodale de la vie politique camerounaise ».

Et l'on ne peut plus concevoir (pour ne pas parler de mise en pratique) l'élaboration et l'accomplissement de l'intégration politique que comme une imposition forcée d'en haut. On assiste ainsi à la transformation complète de l'idéal d'unité dans la diversité en une réalité qui substitue à l'autodéterminante activité de la vie d'individus sociaux et politiques librement associés, l'association forcée d'hommes dominés par une force politique qui leur est culturellement étrangère.

Un examen de la répartition des postes dans le gouvernement montre que, depuis 1992, le plus grand pourcentage de poste revient à la région dont est originaire le chef de l'Etat, sans que pareille disproportion ne soit justifiée ni par une meilleure compétence des originaires de cette région, ni par l'absence de compétence dans d'autres, ni même par le critère problématique du poids électoral.

Cette configuration ne répond nullement aux idéaux nationaux d'union, de justice et surtout de paix sociale et traduit dans les faits la tribalisation de l'unité nationale/intégration nationale. Elle contredit le discours officiel qui reconnaît que la « société de liberté et de

¹ EBOUA, Samuel, *AHIDJO et la logique du pouvoir*, Paris, L'Harmattan, 1995, p.14.

² BAYART, Jean-François, *Le régime politique du Cameroun*, thèse, op. cit., p. 145 et chap. 7.

progrès » que les camerounais s'efforcent de bâtir, « implique l'attachement commun aux institutions démocratiques » et « le respect de l'homme dans ses droits les plus fondamentaux et les plus sacrés ». Il s'agit en fait d' « *une tâche difficile et de longue haleine en raison des diversités ethniques, sociales, culturelles nécessitant la coopération de tous pour le renforcement de la paix sociale et de l'unité nationale* »¹. La tension est permanente dès lors qu'il y a des motifs de ne pas être satisfait du partage du pouvoir ou de l'accès aux ressources nationales.

Aussi, l'on peut conclure que le modèle camerounais d'intégration n'est fondé, ni sur les communautés ethniques comme aux Etats-Unis (avec l'idée d'équité, de quotas, de proportionnalité et de discrimination positive), ni sur l'individu comme en France (avec la relation directe entre le citoyen et l'Etat dans un cadre républicain), mais sur la domination tribale. On assiste à une construction politique de la domination ethnique que le pluralisme partisan, tant redouté par les officiels, n'aura fait que renforcer. Plus grave encore, le déni de représentation de la « minorité anglophone » du Nord-Ouest en ce qui concerne l'exécution du budget dans le gouvernement du 08 décembre 2004, laisse transparaître, la figure des étrangers de l'intérieur, d'une marginalisation jusque-là peu visible.

Il en résulte la création d'une bourgeoisie d'Etat² « compradore » à l'intérieur de laquelle tend à fleurir une propriété privée ethnique. Le mécanisme en est fort simple : l'Etat sert de moment d'accumulation privée des capitaux³ par les « nouveaux riches », membres de l'oligarchie au pouvoir. L'Etat dans ces conditions est devenu, un fonds de légitimation servant à assurer une domination ethnique, ou simplement, un ensemble de positions institutionnelles dont la détention procure des ressources vitales aux dirigeants et à leurs équipes . Dès lors, appartenir au groupe de l'oligarchie au pouvoir, c'est participer au contrôle des ressources économiques et à leur redistribution. C'est aussi avoir la possibilité d'acquérir des terres, de profiter des privatisations, de s'octroyer d'importantes parcelles dans les opérations immobilières. C'est enfin pouvoir constituer de vastes clientèles d'obligés, demandeurs de prêts, d'emplois, des subsides pour échapper à la faim et au dénuement⁴.

Cette analyse met en lumière la faiblesse du clientélisme caractérisé par le népotisme, le régime de recommandations et de faveurs comme instrument de recrutement des élites chargées d'animer l'Etat en tant que régulateur de l'ordre social et des conflits d'intérêts. Notre thèse est que, pour comprendre la montée des revendications, des secousses politiques qu'a connu le

¹ BIYA, Paul, Message à la jeunesse du 10 février 2006 à l'occasion de la 40^e édition de la fête nationale de la Jeunesse du 11 février, placé sous le thème : « Jeunesse, Rectitude Morale et Développement National ».

² CAVAZZUTI, Francesco, « Etat et classes bureaucratiques à l'Est et à l'Ouest », in Pouvoir et opposition dans la société post-révolutionnaires », Paris, Seuil, 1978, p. 143.

³ GESSHIERE, Peter ; KONINGS, Piet, (dir.), Itinéraires d'accumulation au Cameroun, Paris, Karthala, 1993.

⁴ LAGROYE, Jacques, op. cit., 1991, p. 162.

système politique camerounais, une vaste recherche devait nous permettre de déterminer l'impact du mode de sélection des élites (c'est-à-dire ces individus peu nombreux qui influent sur la pensée et le comportement politiques du plus grand nombre) au regard de cette période tumultueuse de la vie politique camerounaise.

La permanence du clientélisme politique et, à travers lui des luttes des factions ont amené certains auteurs à considérer que les relations de dépendance personnelle constituaient le fondement de la vie politique camerounaise, la clé de voûte d'une culture politique qui transcenderait les régimes et les systèmes partisans. Le clientélisme est alors présenté comme un élément inhérent à une société dont l'intégration organique est mal assurée et qui demeure donc organisée en des unités restreintes relativement repliées sur elles-mêmes et dont l'horizon politique ne va guère au-delà d'une loyauté personnelle envers un patron local¹. Les élites politiques sont obligées de composer avec cet état social, et le clientélisme est en somme la culture politique faite aux mesures de la société segmentaire ou multi-ethnique. Il en résulte que le clientélisme constitue le soubassement matériel des relations informelles de pouvoir entre les individus et les groupes, basées sur l'échange des ressources. Les politologues opèrent une distinction entre le clientélisme traditionnel (vertical) qui implique les notables et le nouveau clientélisme (horizontal) qui fait entrer en jeu des organisations.

L'instrument principal du néo-clientélisme est la machine dirigée par un "Boss" {encore appelé patron, baron, ou Cacique au Mexique, Corneles au Brésil, Agas en Turquie, Zaims au Moyen Orient }² qui joue le rôle d'éclusier (gatekeeper) entre le pouvoir central et les populations. Pour Jean-François Bayart³, les relations de dépendance personnelle constituent le fondement de la politique camerounaise. Et le clientélisme se présente dès lors comme la culture politique faite aux mesures de la société segmentaire et comme « *une méthode de gouvernement par le consensus* » comme le note si bien Bagdanor dans l'encyclopédie. Le clientélisme est apparue en fin de compte comme une émancipation politique manquée et comme un obstacle aux efforts de développement du gouvernement. Car la tentation serait alors de réduire la politique à un simple échange, de ressources politiques que détiennent les autorités centrales et les

¹ COULON, Christian, « Elections, Factions et Idéologies au Sénégal », in LAVROFF, Dimitri G. (dir.), Aux urnes l'Afrique. Elections et pouvoirs en Afrique Noire, CEAN/CERI, Pedone 1978, p. 175.

² BAGDANOR, Vernon, (ed), The Blackwell Encyclopaedia of Political Science, Blackwell Ltd, 1991, p. 108.

³ BAYART, Jean-François, « Espace électoral et espace social au Cameroun », in LAVROFF, Dimitri G. (dir), op. cit., p. 187 et s ; « Clientelism, elections and systems of inequality and domination in Cameroon », in HERMET, Guy; ROSE, Richard; ROUQUIE, A. (eds), Elections without choice, New York : John Wiley and Sons, 1978, pp. 66-87 ; Voir aussi LEMARCHAND, René « Political clientelism and ethnicity in tropical Africa : competing solidarities in nation building », in American Political Science Review, 66 (1), March 1972, p. 71 et s.

ressources électorales des unités périphériques, dominé par la rétribution du militantisme¹ et la politique des prébendes² avec leurs effets néfastes sur l'équilibre régional.

Mais cette accommodation à une culture politique paroissiale force du coup les dirigeants camerounais à freiner leur programme de réformes, et à se préoccuper à s'assurer une majorité. A ce sujet E.J. Schumacher note que « *la ténacité même du clientélisme politique, constitue l'un des obstacles les plus infranchissables auxquels doivent faire face les dirigeants dans leurs efforts pour transformer l'Administration de l'Etat en une Administration du développement qu'ils estiment être un élément nécessaire à l'accomplissement des objectifs économiques fondamentaux du régime* »³. Le risque est de se retrouver en face d'un « *Etat bureaucratique clientéliste* »⁴ qui réduit la politique à un échange des ressources (ressources politiques et ressources électorales) dominé par le jeu de l'offre et de la demande pour les populations qui ne maîtrisent pas encore les méandres voire ruses du jeu politique.

Dans la mesure où « l'accès à l'Etat conserve une importance disproportionnée dans la lutte pour les ressources en vue de la mobilité ascendante »⁵, la personnalisation du pouvoir est la caractéristique qui a frappé en premier lieu les observateurs de la vie politique camerounaise. Mais ceux-ci ont eu trop tendance à la rattacher à un charisme assez rare au demeurant et à accorder leur attention trop exclusivement au président comme l'observe Jean-François Médard. L'auteur souligne que « *la personnalisation des relations politiques et administratives irrigue l'ensemble de l'appareil d'Etat de haut en bas. Chaque titulaire d'une parcelle d'autorité se l'approprie et la gère comme un bien propre. La centralisation plus ou moins des ressources politiques entre les mains du président ne peut déposséder totalement ses subordonnés, qui passent d'une stratégie de survie à une stratégie d'accumulation au fur et à mesure qu'ils s'élèvent dans la hiérarchie de l'Etat* »⁶. Il ajoute qu'« *à tous les niveaux, c'est la logique du patronage et du clientélisme qui prédomine, qu'elle passe par des canaux partisans, militaires, ethniques, régionalistes ou autres. C'est aussi le règne du népotisme, ou encore du copinage qui*

¹ GAXIE, Daniel, « Economie des partis et rétribution du militantisme », in Revue Française de Science Politique, PFNSP, 1977, pp. 123-154.

² JOSEPH, Richard, Democracy and prebendal politics in Nigeria, the rise and fall of the second Republic, Cambridge University Press, 1987 ; Jean François BAYART propose à la « prebendal politics » une notion alternative : « la politique du ventre » dans : L'Etat en Afrique, la politique du ventre, Paris, Fayard, 1989.

³ SCHUMACHER, E.J., cité par Christian COULON, op. cit., 1978, p. 175.

⁴ L'expression est de Daniel BOURMAUD, « L'Etat centrifuge au Kenya », in MEDARD, Jean François (dir), Etats d'Afrique Noire, Formation, mécanisme et crise, Paris, Karthala, 1991, p. 255.

⁵ JOSEPH, Richard, Democracy and Prebendal Politics in Nigeria, the Rise and Fall of the second Republic, Cambridge University Press, 1987.

⁶ MEDARD, Jean-François, « L'Etat néo-patrimonial en Afrique Noire », Etat d'Afrique Noire, mécanismes et crise, Paris, Karthala, 1991, p. 339 ; du même auteur : « Etat sous-développé au Cameroun », in Année Africaine 1977, Paris, Pedone 1979, pp. 35-84 ; « The underdeveloped State in Tropical Africa : political clientelism or neo-

permet des échanges entre égaux. Le fonctionnement des organisations publiques est ainsi subverti par le jeu des relations personnelles quelle qu'en soit l'origine »¹.

Jean-François Medard remarque enfin qu'« au sommet, le président s'efforce de gérer ce patronage, en le centralisant au maximum afin de limiter la lutte factionnelle, ou en le décentralisant quelque peu et en opposant les factions les unes contre les autres pour mieux les contrôler »². Ceci donne l'image de ce que l'auteur d'*Economie et Société*, Max Weber, qualifie de pouvoir lignager et domestique.

Aussi, suivant une logique clientéliste qui fait apparaître toute nomination comme un cadeau du chef de l'Etat à l'ethnie d'origine de l'heureux appelé, chaque promotion est suivie par un rituel de remerciement et d'allégeance que le nouveau promu organise dans son village natal avec les membres de son ethnie. Les populations sont ainsi invitées à cette occasion à témoigner d'une reconnaissance éternelle et inconditionnelle à l'endroit de celui qui a eu la sagesse d'élever le groupe ethnique à la hauteur de la « majesté ministérielle ». La traduction concrète de cette reconnaissance est attendue pendant les élections, à l'issue desquelles le groupe peut être sanctionné à travers un limogeage de son « représentant », si les scores électoraux atteints par le bienfaiteur dans la localité ne sont pas à la hauteur du cadeau offert.

L'approche patrimonialiste, qui en découle, marque l'échec de l'institutionnalisation du pouvoir, donc de l'Etat. Pourtant la démocratie exige les mécanismes institutionnels permettant de limiter l'arbitraire du pouvoir et la tendance à l'autoritarisme. Bien plus, l'institutionnalisation du pouvoir permet selon Samuel Huntington, un affrontement médiatisé, et non direct et à nu, entre les forces sociales³. C'est de cet affrontement, bien organisé, que peut jaillir une élite porteuse et catalyseur du progrès social, capable de mettre la nation sur le chemin de la croissance et de la prospérité.

L'on peut légitimement reconnaître que l'approche patrimoniale a produit une élite politico-bureaucratique conformément aux logiques de l'appartenance, au parti⁴ devenu un

patrimonialism ? », in CLAPHAM, Christopher, (ed), *Private Patronage and Public Power : Political clientelism in the Modern States*, Londres, Frances Printer Ltd, 1982.

¹ MEDARD, Jean-François, op. cit., 1991, p. 339.

² MEDARD, Jean-François, op. cit., 1991, p. 339

³ HUNTINGTON, Samuel p., *Political order in changing society*, Yale University Press, 1968.

⁴ Chacun sait que, pour faire carrière, pour monter au-delà de certains échelons de la hiérarchie, il faut être du parti. Et les agents de l'Etat s'imaginent qu'ils pourront sortir d'un statut de subalterne tout en gardant leur indépendance d'esprit, la réalité se charge de les renforcer. Les études terminées, après les premiers mois passés à observer l'institution où on travaille, on se rend compte que si l'on ne s'inscrit pas au parti, on est condamné à des rôles mineurs. Bref, un jeune homme qui fait ses débuts dans la vie se trouve placé assez vite devant un choix difficile : entrer au parti ou se contenter de postes inférieurs. Il ne suffit pas seulement d'assister aux réunions et de lever la main aux bons moments. Il faut de plus, faire montre d'une fidélité à toute épreuve et être capable de dévouement. Faire attention à ce que l'on dit et choisir ses amis avec circonspection. En plus, il faut se modeler soi-même à l'instar des membres de l'appareil. C'est à cette condition qu'on fait vraiment une carrière, dont le point culminant

instrument de domination au service de l'Etat¹, ethnique ou régionale². Le modèle clientéliste est devenu hégémonique limitant fortement la variété des populations dirigeantes et produisant des élites qui répondent de plus en plus mal aux exigences de l'efficacité et de la paix sociale³. Formées aux mêmes façons de penser, de comprendre et d'agir, elles sont incapables d'imaginer des solutions alternatives aux problèmes publics⁴. A cette sélection sociale discriminatoire et clientéliste et à la baisse de légitimité consécutive dont les élites politiques sont conjointement la cause et les victimes, la société s'écoute, s'observe, s'interroge sur les atouts et dangers de cette situation⁵ où les gouvernants sont lointains, sûrs d'eux-mêmes, sourds à ses préoccupations.

Nous avons déjà relevé plus haut que la société camerounaise est une société plurielle marquée par de profonds clivages communautaires fondés principalement sur l'ethnie ou le clan. Les partis politiques épousent généralement les contours des clivages segmentaires de nature ethnique, régionale, religieuse ou linguistique. Dans un tel environnement, la politique est conçue et vécue comme une compétition entre les différents segments de base de la société pour l'allocation des ressources nationales.

Aussi, le pluralisme partisan camerounais apparaît donc de nature conflictuelle à cause de l'absence d'une véritable intégration des segments naturels de cette société (ethnies, régions, clivages linguistiques et religieux). En conséquence, la gestion démocratique de ce pluralisme commande, de l'avis du Pr. Pierre Moukoko Mbonjo⁶, que l'on privilégie le consensus à la concurrence entre les groupes, et la coopération à la compétition entre les leaders de ces groupes.

est l'entrée dans l'appareil de l'Etat à un poste de responsabilité. En détournant à son profit les aspirations légitimes des gens, l'appareil a réussi dans le milieu de l'intelligentsia, non seulement à créer les liens de complicité et assurer sa propre reproduction en tant qu'appareil (le Pr. Luc SINDJOUN parle de militantisme stratégique des intellectuels et des rapports complexes entre les intellectuels et le parti au pouvoir. Interview CRTV Radio, 05/4/2002. Voir aussi FOGUI Jean Pierre, Les intellectuels et le parti unique en Afrique Noire Francophone, Mémoire de Licence ; KRZYSZTOF, Pomian, « Le parti : vérités et mensonges », in Pouvoir et opposition dans les sociétés post révolutionnaires ; op. cit., p. 296.

¹ COLLOVALD, Annie, « La République des militants. Recrutement et filières de la carrière politique des députés socialistes », in BIRNBAUM, Pierre, (dir.), Les élites socialistes au pouvoir, Paris, PUF, 1985, p.11 et s.

² YINDA YINDA, André-Marie, « Après l'équilibre régional : repenser le fondement de l'Etat au Cameroun », Papier présenté au congrès de l'AASP/AAPS, op. cit., 2001, lire aussi MFOULOU, Jean, « Equilibre régional et désintégration nationale », République Ethnique, A qui profite ? Colonisation ou gouvernance nationalitaire, orages violents, dépressurisation, détresse et atterrissage forcé en terrain ... mine, Impact Tribune, n° 14, Janvier-Février-Mars 1999.

³ BAUER, Michel, BERTIN-MOUROT, Bénédicte, « La triple exception française. A propos de la formation des élites », in Esprit, Paris, N° 236, octobre 1997, p.48.

⁴ GARRIGOU, Alain, « Sciences-Po laminoir des élites françaises », in Le Monde Diplomatique, Mars 1999, pp.24-25.

⁵ BERNOUIN, Michel, « La sélection sociale des élites politiques », www.bibelec.com 06/4/2002.

⁶ MOUKOKO MBONJO, Pierre, « Pluralisme socio-politique et démocratie en Afrique : L'approche consociationnelle ou du « Power Sharing » », in Afrique 2000, Revue Africaine de Politique Internationale, trimestriel N° 15 : octobre – novembre – décembre 1999, p. 40 et s.

L'idée phare des recherches d'Ernest Marie Mbonda¹ sur cette question est que la forme de justice qui pourrait rendre possible une coexistence pacifique des entités ethniques composant une société plurale comme le Cameroun doit pouvoir commencer par prendre l'ethnicité au sérieux, en prenant la bonne mesure de sa signification politique et en inventant la bonne politique de son existence non belliqueuse. Ainsi, la recherche du consensus et de la coopération entre les représentants des différents segments de base de la société vise à canaliser et à dompter les courants centrifuges qui traversent le tissu social, à maîtriser les conflits en sauvegardant l'intégration nationale, la paix sociale et la stabilité politique, à promouvoir un gouvernement démocratique stable par la participation équitable de chaque segment significatif de la société au pouvoir.

Cette démarche est contenue dans le concept de « *consociation* » ou de « *démocratie consociationnelle* » développée par Arend Lijphart. Cet auteur a transformé le paradigme de « consociation »² par celui de partage du pouvoir, le « *power sharing* »³. Plus récemment, et dans le même sillage, le Pr. Luc Sindjoun a développé l'idée de la « représentation de l'Etat comme une sociation »⁴. Selon cet auteur, l'Etat « sociatif » est une formule de gestion des sociétés plurales et de facilitation de l'interaction entre le centre et la périphérie, et semble plus opératoire que le concept voisin de « *consociationnisme* ».

En effet, Arend Lijphart, qui est le principal représentant du « consociationnisme » dans la littérature politique contemporaine écrit clairement qu' « *il y a démocratie consociative lorsque le gouvernement est assuré par l'ensemble de l'élite, groupée en cartel, afin d'assurer le fonctionnement stable d'une démocratie à la culture politique fragmentée* »⁵. Cela se comprend étant donné qu' « *un grand nombre de pays en voie de développement sont assaillis par des problèmes politiques découlant des profondes divisions entre les segments de leurs populations et l'absence d'un consensus unificateur* »⁶. On peut donc affirmer à la suite du Pr. Pierre Moukoko Mbonjo¹ que le « power sharing » est une réponse conjoncturelle à une situation historique donnée, caractérisée par des difficultés d'acclimatation de la démocratie concurrentielle dans des sociétés à culture politique segmentée. Ce système est appelé à disparaître dès lors qu'il aura permis d'atténuer les divisions socio-politiques et les conflits qui

¹ MBONDA, Ernest Marie, « La justice ethnique comme fondement de la paix dans les sociétés pluriethniques. Le cas de l'Afrique », in *Souveraineté en crise*, Paris, L'Harmattan et les Presses de l'Université Laval, 2003.

² LIJPHART, Arend, « Consociational Democracy », in *World Politics*, XXI(2), 1969, pp. 207-213.

³ LIJPHART, Arend, *Democracy in Plural Societies : a comparative exploration*, New Haven & London, Yale University Press, 1977.

⁴ SINDJOUN, Luc, *L'Etat ailleurs*, op. cit., p. 309.

⁵ LIJPHART, Arend, op. cit., 1969, p.207 et s.

⁶ Ibid., 1977, p.1.

en découlent. Il donnera alors place à une forme authentique de démocratie concurrentielle fondée sur le principe du gouvernement de majorité. En tout état de cause, il convient d'examiner les propositions de M. Arend Lijphart concernant le modèle consociationnel ou du « power sharing » et leur pertinence par rapport au contexte socio-politique camerounais.

De manière synthétique, quatre conditions essentielles sont nécessaires selon Arend Lijphart pour le succès du modèle de « partage du pouvoir » :

- **Un gouvernement de grande coalition** regroupant les leaders politiques de tous les segments significatifs d'une société plurale. C'est le principe le plus déterminant du « power sharing » dont la caractéristique la plus importante est que les leaders politiques de tous les segments de la société coopèrent dans une grande coalition pour gouverner le pays ensemble. Ce principe de partage du pouvoir gouvernemental au moyen d'une grande coalition des forces politiques est radicalement opposé au modèle britannique du gouvernement – opposition, trait caractéristique des démocraties occidentales et qui repose sur la norme du « *winner-take-all* » c'est-à-dire celui qui gagne-prend-tout ou le système des dépouilles nord-américain. Le caractère multiethnique et conflictuel de la société camerounaise milite en faveur d'une participation au gouvernement des représentants de tous les groupes. La coopération entre élites au sein d'une coalition telle que le préconise le modèle du « power sharing » apparaît ainsi comme une solution appropriée au contexte de crise des sociétés plurales dans cette phase de redémarrage démocratique. Au fait, comme le note Arend Lijphart : « *dans un système politique avec des segments de population clairement séparés et proportionnellement hostiles, presque toutes les décisions sont perçues comme entraînant de grands enjeux et, l'application stricte du gouvernement de majorité occasionne une tension sur l'unité et sur la paix du système* ». La perspective de participation au pouvoir de tous les segments² de la société pourrait avoir une influence modératrice sur les comportements, favoriser le compromis et promouvoir l'accommodation. La peur de domination d'un groupe ethnorégional ou linguistique sur les autres pourrait ainsi disparaître progressivement, le dissensus social cédant la place au consensus par le développement au sein de chaque segment d'attitudes coopératives au détriment d'attitudes oppositionnelles radicales. Le Pr. Pierre Moukoko Mbonjo conclut que « la stabilité des nouvelles institutions pourrait alors être réalisée ».

- **Un haut degré d'autonomie pour chaque segment** afin qu'il puisse gérer ses propres affaires internes. Cette condition complète celle du gouvernement de grande coalition. Il prescrit que pour toutes les matières d'intérêt commun, les décisions doivent être prises de manière conjointe par les différents groupes ou leurs représentants ; pour toutes les autres affaires, les décisions

¹ MOUKOKO MBONJO, Pierre, op. cit., 1999, p. 46.

² BEETHAM, David, « Conditions for Democratic Consolidation », in Review of African Political Economy, N°60, 1994, p. 70 ets.

doivent être laissées à l'appréciation exclusive de chaque segment. Ceci suppose tout naturellement, que l'on est clairement déterminé, au préalable, par le moyen de la négociation, les matières relevant de l'intérêt commun et celles relevant d'intérêts particuliers, la superposition en somme. Arend Lijphart soutient que « *l'autonomie de groupe peut prendre soit la forme de la décentralisation du pouvoir, soit celle du fédéralisme, le plus important étant que chaque groupe dispose d'un pouvoir réel et exclusif dans la conduite des affaires qui lui sont propres* »¹. C'est dire que l'exigence d'un haut degré d'autonomie participe de la logique de partage de pouvoir inhérente au modèle consociationnel. Elle cadre avec le « power sharing » dont l'objectif est de voir non seulement les élites représentatives des différents groupes participer au pouvoir par le moyen de la grande coalition, mais également les masses au niveau local. La gouvernance locale ou la décentralisation territoriale répond au souci d'une bonne administration et d'une gestion politique participative. Par ce moyen, les enjeux politiques au niveau central seront moins cruciaux et les compétences électorales nationales prendront une tournure moins dramatique. De même, les perspectives d'une démocratie stable, paisible et de l'intégration politique seront renforcées.

- **Le veto mutuel** ou la règle de la « majorité concurrente ». C'est la possibilité pour chaque segment ethnique d'avoir une garantie complète de sa protection politique à travers l'usage du droit de veto. Il est l'arme de protection des ethnies ou segments minoritaires. La grande coalition d'élites segmentaires offre aux minorités une opportunité de participer au pouvoir. Toutefois, les minorités peuvent être mises en minorité par le vote des majorités. Lorsqu'une telle situation affecte les intérêts fondamentaux des minorités, le risque est grand de voir la coopération entre les élites menacée. Les graines de la désintégration et de la dissolution éventuelle de la coalition sont ainsi progressivement plantées ; d'où l'intérêt d'un droit de veto accordé aux minorités pour toutes les matières qui revêtent un intérêt vital pour elles. Ainsi, utilisé avec modération et discernement, le veto mutuel renforce le consensus social et les institutions démocratiques se consolident par le fait qu'elles ne sont pas perçues par les minorités comme un instrument de légitimation de la domination des majorités. Ceci est d'autant rassurant, étant donné que le sentiment d'insécurité politique qu'éprouvent certaines minorités segmentaires pousse quelquefois celles-ci à des actions de violence pouvant aller jusqu'au déclenchement d'une guerre civile. Cependant, la protection des minorités ne doit pas se transformer en oppression pour les majorités. Et le veto accordé devrait être utilisé avec une stricte retenue.

- **La proportionnalité** comme principe central de la représentation politique. La proportionnalité représente une déviation radicale par rapport au principe du gouvernement de majorité que l'on rencontre dans les sociétés où la bipolarisation de l'offre politique est déjà une réalité. Elle a

¹ LIJPHART, Arend, op. cit., 1977, p. 28.

pour principaux objectifs l'allocation des nominations dans la fonction publique et des ressources financières limitées sous la forme des subventions du gouvernement aux différents segments ethniques¹, et vise la neutralisation des problèmes susceptibles de diviser les segments dans le processus de décision². En effet, il s'agit de répartir le pouvoir entre les différents segments proportionnellement à leur force numérique voire à leur poids électoral, ce qui constitue une base objective et équitable de partage du pouvoir. C'est dire qu'une réflexion sur la condition de proportionnalité développée par le grand Arend Lijphart permet d'affirmer que celui-ci entraîne une conception totalement nouvelle de la fonction des élections. Elles cessent d'avoir pour finalité la désignation des gouvernants, comme cela est prescrit par la théorie démocratique classique. Elles apparaissent en fait plutôt comme un moyen de mesurer la force et le poids respectif des différents partis – segments en compétition, et un instrument de désignation des élites véritablement représentatives des différents groupes notamment les futurs négociateurs du pacte de coalition. Une fois élus, les représentants légitimes des différents groupes se trouvent autour d'une table pour mettre en place un gouvernement de grande coalition et préciser les termes du partage du pouvoir administratif et financier de l'Etat, ceci sur la base des résultats électoraux obtenus par chaque parti – segment. En conséquence, les élections perdent de leur caractère dramatique et dysfonctionnel pour devenir un puissant mécanisme d'intégration socio-politique et de construction du consensus social. Les notions mêmes de victoire et de défaite électorales disparaissent au profit d'un classement devant permettre d'allouer à chaque parti – segment une « quantité » de pouvoir proportionnelle à son poids électoral. Du moment où les élections ne servent plus à désigner directement les gouvernants, elles cessent d'être considérées comme un instrument d'exclusion de certains groupes du pouvoir. Tous les segments de la société étant sûrs d'avoir une part équitable du « gâteau national », ils coopèrent en vue de la stabilisation du processus démocratique, ceci au nom de leurs intérêts bien compris. Le gouvernement du 08 décembre 2004 ne reflète pas entièrement cette méthode de partage du pouvoir.

La démocratie « consociationnelle »³, dont Arend Lijphart demeure le théoricien incontesté, va de pair avec la rationalisation de l'implication des ethnies dans le recrutement du personnel politique, et l'officialisation du caractère ethnique des partis politiques. La première condition du « power sharing », à savoir la « grande coalition », n'est remplie que de manière intermittente et symbolique dans la vie politique camerounaise notamment en 1992. Le gouvernement du 8 décembre 2004 le montre aisément. La deuxième condition, l'« autonomie

¹ VAN DE WALLE, Nicolas, " The Impact of Multi-party Politics in Sub-Saharan Africa", op. cit., p. 33.

² LIJPHART, Arend, op. cit., 1977, p. 38 et s.

³ Mc RAE, Kenneth, Consociational Democracy Political Accomodation in Segmented Societies, Toronto, 1974; OTAKPOR, Nkeonye, « Pluralism and consociational democracy », in IL POLITICO, Universitar Pavia Italy cite par MOUKOKO MBONJO, Pierre, op. cit., 1999.

du groupe » est mise en perspective par les lois de juillet 2004 sur la décentralisation. Quant à la troisième, « le veto mutuel », elle est pratiquement inexistante. Du reste, quant à la quatrième condition, la proportionnalité, on peut dire qu'il existe bel et bien une pratique de partage ethno-régionale du pouvoir au Cameroun, mais dont l'absence de proportionnalité semble avoir remis en cause le relatif compromis entre les différents groupes ou segments depuis le retour au multipartisme. La manifestation la plus patente de cette situation est incontestablement le gouvernement de décembre 2004.

En effet, la recherche de l'équilibre régional comme technologie de construction de l'unité nationale, a toujours été la toile de fond, le principe directeur de toute répartition des postes dans le gouvernement, considéré constitutionnellement et par la pratique comme celui qui assure la représentation de l'intégration politique, symbole de la noblesse du pouvoir d'Etat et de ses multiples interventions. Toutefois, la répartition des postes proportionnellement à l'importance numérique des populations de chaque région n'est pas rigoureusement respectée bien que le principe soit écrit et proclamé par les autorités¹.

Si nous prenons à la suite de Norbert Nkemejni² la population comme grandeur objective de référence, l'équilibre régional serait réalisé objectivement dans la répartition des responsabilités de l'Etat si les parts accordés à chaque région étaient proportionnelles au chiffre de sa population. C'est dire que la région la plus peuplée aura le nombre le plus élevé de postes et inversement.

Officiellement, la population comme base objective du partage a été retenue par les autorités politiques et aussi consacrée dans le Droit positif. C'est ainsi que Moussa Yaya avait déclaré que « le nombre de porte-feuilles ministériels octroyés aux ressortissants d'une région est proportionnel à sa population »³. Il en est de même des lois électorales qui disposent que le nombre de députés à l'Assemblée nationale retenu dans chaque région est proportionnel à la population de cette région. Pourtant une lecture des statistiques électorales montre la forte représentation de certaines régions qui ne cadrent pas avec le chiffre de la population.

Toutefois, devant l'imprécision qui règne sur le chiffre de la population d'une région, on peut être tenté de prendre comme base du partage l'électorat, étant donné que depuis 1992, les autorités camerounaises ont un goût prononcé pour la rétribution du militantisme. Le critère électoral intègre également la dimension subjective portant sur la nature et l'importance des postes reçus par chaque région.

¹ NKEMEGNI, Norbert, Contribution à l'étude de l'équilibre régional au Cameroun, op. cit., p. 499.

² Ibid., p. 31 et s.

³ MOUSSA YAYA, cité par NKEMEGNI, Norbert, op. cit., p. 32.

Aussi, si l'on prend le cas des portefeuilles ministériels, on doit voir quel poste ministériel considéré comme un ministère-clé a été accordé à telle ou telle région. En effet, une région donnée pourrait avoir plus de ministres qu'une autre, et l'on ne parlerait cependant pas de déséquilibre si par exemple les ministères détenus par une autre sont d'une importance politique et économique ou sociale plus prononcée que ceux détenus par telle autre région ou province. Et s'il est bien vrai qu'il n'existe pas une liste mettant en exergue la classification des postes ministériels par ordre d'importance, il n'en demeure pas aussi moins vrai qu'on ne peut pas soutenir valablement que les postes s'égalent et assimilés par exemple des ministères tels que ceux de la Défense, l'Administration territoriale, Economie et Finances, des Relations extérieures, des Enseignements secondaires à d'autres ministères comme ceux de l'Environnement et de la protection de la faune, des Petites et Moyennes Entreprises Economie Sociale et l'Artisanat de par la maigreur de leur budget.

En mettant en exergue les enveloppes budgétaires, l'on se rend à l'évidence que les aspects quantitatifs (objectifs) et qualitatifs (subjectifs) ont été très peu pris en compte dans le gouvernement du 08 décembre 2004 si l'on s'en tient uniquement à ce dernier. La même lecture est plus prononcée pour le gouvernement d'avril 1992. La nomination d'Amadou Mvamouké originaire de Yagoua, province de l'Extrême-Nord, en janvier 2005 au poste de Directeur général de la CRTV contribue à la rétribution du militantisme d'une province qui s'estimait quelque peu lésée au regard de son poids électoral et de sa contribution à la victoire du candidat du parti au pouvoir.

Dès les premières années de l'indépendance du Cameroun, le président Ahamadou Ahidjo affirmait qu' « *une nation qui ignore le principe de la justice sociale quelle que soit par ailleurs sa volonté d'ordre et de cohésion spirituelle, ne peut éviter des tensions en son sein car il n'est d'unité et de stabilité permanentes que celle qui résulte d'un ordre librement accepté* »¹. Précisant plus tard sa pensée, il ajoute que « *la politique de l'Union Nationale Camerounaise est le progrès de l'homme camerounais : son progrès matériel comme son progrès spirituel dans le cadre d'une authentique civilisation camerounaise fondée sur l'équilibre. Equilibre des ethnies et des régions dont nulle ne doit être défavorisée. Equilibre par la justice sociale de telle sorte que les décisions fondées sur la richesse ne succèdent pas aux discussions tribales* »². Cette

¹ AHIDJO, Ahmadou, Discours prononcé au Congrès de l'UNC à Garoua en 1969.

² AHIDJO, Ahmadou, Discours d'ouverture de la campagne électorale pour l'élection présidentielle de mars 1970, voir Recueil des Discours Présidentiels 1958 – 1973, p. 104.

« politique d'accommodation »¹ qui transparaît du discours officiel, rend opératoire la notion d'« Etat sociatif »².

Ainsi, le budget, qui est l'instrument principal de l'Etat qui lui permet de réaliser son programme économique, mener des actions sur tous les secteurs économiques pour promouvoir la croissance économique et de surcroît le développement du pays, devrait être exécuté par les ressortissants de toutes les régions ou provinces du pays de manière équitable. Cela se comprend étant donné que les marchés publics qui constituent le support par lequel le budget s'exécute pour permettre le fonctionnement de l'appareil de l'Etat dans ses besoins d'équipements et de fournitures, des projets d'investissements, la création et l'aménagement des infrastructures de base, jouent un rôle indéniable dans la réalisation des programmes (routes, ponts, aménagements hydroélectriques, points d'eau potable, écoles, hôpitaux, télécommunications).

Une mauvaise répartition régionale ou provinciale des principaux ordonnateurs du budget accentue les inégalités et fausse le rôle distributif de l'Etat. Elle peut produire un gaspillage des ressources humaines et financières. La structure des dépenses publiques d'une province peut être biaisée en faveur des programmes facilitant le prélèvement de pots-de-vin. Les ressources sont alors allouées vers les activités non productives, le budget public est ponctionné en amont (fraude fiscale) et en aval (détournement des fonds). Une telle situation dans un pays où le tribalisme est encore vivace peut entraîner la dégradation des services publics d'une province entièrement marginalisée dans l'exécution du budget comme le Nord-Ouest.

Dans une société à la recherche d'une voie de développement et de son intégration, la sélection des élites devrait se faire sur le seul fondement de la compétence suivant le principe de proportionnalité. Le modèle méritocratique de fabrication des élites constitue un indice de la démocratie. En formant sa propre élite, selon les critères méritocratiques, l'Etat républicain crée les conditions de ce que Philippe Braud³ appelle le cursus moderne. Ce cursus se caractérise par une phase d'apprentissage essentielle, se déroulant dans les « grandes écoles » (sélection par concours ouvert à tous et dont les modalités sont fixées et connues à l'avance, concours garantissant l'anonymat⁴) de la République, puis un accès directement à l'élite nationale et enfin une implantation dans un fief local. Pour pallier aux carences de l'intégration centre/périphérie, ou par le haut, envisagée par les dirigeants, ce cursus moderne devrait cohabiter

¹ KELLAS, James G., *The politics of nationalism and ethnicity*, London, Mc Millan, 1993, p. 135 et s.; ROTCHILD, Donald, *Managing ethnic conflict in Africa*, Washington, Brookings Institutions Press, 1997.

² SINDJOUN, Luc, « La démocratie est-elle soluble dans le pluralisme culturel », op. cit., 2000.

³ BRAUD, Philippe, op. cit., 1992, p. 355.

⁴ L'élitisme républicain permet ainsi en principe de passer outre les barrières sociologiques « des relations, piston » et de l'argent, c'est-à-dire le capital économique, pour créer une élite politique libérée du carcan économique. Généralement les écoles de formation sont gratuites et rémunèrent même leurs élèves.

harmonieusement avec le cursus traditionnel procédant lui d'une implantation locale suivie de l'ascension vers le niveau national.

B – L'usure de l'injection comme forme pénétrative d'intégration par le haut.

La crise du développementalisme et l'essor subséquent de la sociologie historique semblent marquer l'abandon de la conception jadis uniformisante du changement social. Plus que jamais se trouve remise en cause l'idée autrefois courante d'un modèle universel de transformation des sociétés : validée par l'histoire récente, cette rupture avec les paradigmes de la sociologie fonctionnaliste comme de la sociologie marxiste conduit à utiliser les concepts capables d'identifier et d'expliquer la spécificité des trajectoires suivies par chaque système social¹. Si l'idée d'une construction étatique universelle est actuellement remise en cause, l'on peut néanmoins considérer que toutes les sociétés en modernisation tendent à se doter d'un centre, conformément à un processus dont certaines caractéristiques leur sont exclusives². La construction de ce centre renvoie à l'établissement d'un ensemble d'institutions, de valeurs ou de procédures visant à assurer l'organisation globale d'une société indépendante, délimitée par un cadre territorial, précis, et jusque-là caractérisée par une faible coordination de ses composantes et par une atomisation du pouvoir politique³. Il ne s'agit point de l'élaboration d'un milieu géographique, ou de la distinction dans le champ politique de deux espaces ou bornes opposées (centre et périphérie) telle que l'envisage l'analyse centre/périphérie traditionnelle, selon laquelle, l'intégration politique n'est en dernier ressort que le processus d'extension d'une borne, d'un espace plus précisément la colonisation de la périphérie par le centre, mais de la coordination systématique des rôles sociaux, de la maîtrise des dynamiques sociales. La construction d'un centre est en fait un processus de structuration progressive de tout territoire qui se distinguerait ainsi peu à peu de la société dont il serait le support⁴.

¹ BADIE, Bertrand, « Contrôle culturel et genèse de l'Etat », in Revue Française de Science Politique, 1981, p. 325 et s.

² BADIE, Bertrand, BIRNBAUM, Pierre, Sociologie de l'Etat, Paris, Bernard Grasset, 1979 ; BADIE, Bertrand, Le développement politique, op. cit., 81 et s.

³ GRAWITZ, Madeleine, LECA, Jean (dir), Traité de Science Politique, Tome 1 ; Paris, PUF, 1985, p. 641.

⁴ Emile DURKHEIM conçoit l'Etat comme un « organe distinct de la société », issu de la division plus poussée du travail, placé « au-dessus de tout », des « castes, classes, corporations, coteries de toute sorte, toutes personnes économiques ». La division du travail est fondamentale à la fois pour la construction de l'Etat et l'émancipation des citoyens. L'auteur s'oppose même à la syndicalisation des fonctionnaires, qui fait pénétrer les revendications de la société civile au sein de l'Etat, celui-ci devant au contraire en être séparé pour demeurer l'instrument pur de la pensée « claire » et rationnelle (DURKHEIM, Emile, « Débat sur le rapport entre les fonctionnaires et l'Etat », Textes, Editions de Minuit, 1975, vol. 3 ; « Etat », Textes, op. cit. ; De la division du travail social, Paris, PUF, 1960.

Le recours aux paradigmes constructiviste et individualiste paraît logique car ils ont l'avantage de pouvoir exprimer mieux que tout autre, l'identité des sociétés et leur irréductibilité les unes aux autres. Face à la problématique interculturelité et dynamiques identitaires, la recherche d'une intégration éthico-politique, par l'adoption des valeurs communes comme la liberté, le mérite, la bonne gouvernance et la justice sociale, paraît salubre pour le Cameroun. Car au sens culturel, un bamiléké demeure un bamiléké, un bété demeure un bété, etc. La diversité est une chance pour le Cameroun, étant donné que les cultures qui disparaissent le sont du fait de la consanguinité. La construction de l'Etat ou sa formation entraîne donc l'émancipation des citoyens qui échappent au contrôle des périphéries, aux allégeances locales¹ et à la domination hégémonique d'un groupe.

Dans l'esprit de Talcott Parsons, l'apparition de l'Etat se confond avec le processus de différenciation du système politique par rapport aux autres systèmes sociaux et avec l'ensemble des conséquences qui en dérivent, notamment l'autonomisation, l'institutionnalisation et l'universalisation des procédures politiques, et la création d'une « structure gouvernementale plus forte et non plus réduite »². Les structures politiques centrales sont ainsi dans la position d'un arbitre qui est amené à définir le « taux de convertibilité³ » des différentes ressources sociales, et contraintes à assurer de façon autoritaire une conciliation entre les intérêts divergents et un certain nombre de biens valorisés comme l'unité nationale, la cohésion sociale. Selon Samuel Eisenstadt, l'autonomie des structures politiques est logiquement d'autant plus forte que les ressources ainsi définies sont concentrées ou dispersées⁴.

L'auteur rejoint, à ce niveau, l'hypothèse de Samuel Huntington selon laquelle plus une société est différenciée, plus elle dépend dans sa persistance, du bon fonctionnement de ses institutions; aucune force sociale ne pouvant plus exercer directement son propre pouvoir sur les autres⁵. C'est dire que l'autoritarisme qui sévit dans les pays du tiers monde est en même temps l'expression d'un sous-développement étatique et d'une désinstitutionnalisation⁶. Pourtant Robert Lowie considère que l'Etat existe « en germe » dans toutes les sociétés, et qu'il est appelé à s'institutionnaliser progressivement à mesure que se généralise le fait associatif et que régressent les solidarités communautaires⁷.

¹ BADIE, Bertrand, BIRNBAUM, Pierre, op. cit., 1979, p. 33.

² PARSONS, Talcott, Le système des sociétés modernes, Dunod, 1973, p. 83..

³ EISENSTADT, Samuel, Social differentiation and stratification, Londres, Scott, Foresman and Co., 1971, p.39.

⁴ EISENSTADT, Samuel, Tradition, Change and Modernity, New York, J. Wiley, 1973, chap. 13.

⁵ HUNTINGTON, Samuel P., Political Order in Changing Society, op. cit., p.9.

⁶ EISENSTADT, Samuel, Tradition, Change and Modernity, op. cit, pp. 40 et s.

⁷ LOWIE, Robert H., The origin of the State, New York, 1927. On retrouve la même position chez EVANS-PRITCHARD, Edward, E. FORTER, Meyer, Systèmes politiques africains, Paris, PUF, 1964.

La formation d'une administration autonome et l'extension du principe de légalité, soit un ensemble de mesures qui officialisent les conflits et en font des éléments normaux et supportables des interactions sociales¹, sont encore peu développées au Cameroun, où l'exigence des changements politiques réveille un ensemble de tensions et de clivages, signe d'un manque de progrès dans la rationalisation du jeu social et politique. Parce qu'ils ont compris que la construction d'un centre est une étape obligatoire de tout développement politique, et que l'Etat-nation occidental tend probablement à se généraliser dans le monde entier comme unique solution possible tel que l'envisage les développementalistes², les dirigeants camerounais ont misé sur les vertus d'un appareil bureaucratique devant favoriser la pénétration du centre au sein de la périphérie.

Conçu pour être le modérateur des ambitions, le centre a relativement perdu le contact avec les masses. Atomisées et dépolitisées, sans culture citoyenne, elles sont devenues une vaste clientèle à la portée des courants populistes que l'on peut observer sur la scène politique camerounaise.

Le grand problème auquel sont confrontées les autorités camerounaises, c'est d'organiser la société pour la rendre compatible avec les nouvelles structures politiques dont elle se trouve dotée, donc à les constituer sur des bases consensuelles et intégrées, jusqu'à faire de l'individu leur seule unité fondamentale³ par le biais de la dialectique individualisme-communautarisme. En outre, la différenciation des rôles sociaux et économiques, comme le remarque Clifford Geertz, est loin d'avoir une portée universelle : elle peut fort bien renforcer au contraire la rigidité de certains aspects du système social et aggraver les conditions d'existence d'une bonne partie de la population⁴.

L'intégration politique par injection ou par pénétration de la périphérie par le centre a produit au Cameroun, un double processus simultané de fusion des élites politiques et de marginalisation des masses, une régression de la participation des citoyens et une particularisation (voire une patrimonialisation) des buts de l'appareil bureaucratique. Réalisée dans ce sillage, la construction du centre étatique s'est effectuée conjointement à l'affaiblissement des instances de participation traditionnelles notamment communales, régionales et fédérales. La conséquence directe est l'inaptitude du régime à procéder à

¹ EISENSTADT, Samuel, Modernization : Protest and change, Englewood Cliffs, Prentice Hall, 1966.

² PYE, Lucian, Aspects of political development, Boston, Little, Brown, 1967, pp. 5 et s.

³ SHILS, Edward, Center and Periphery, Chicago, Chicago University Press, 1975. Lire du même auteur : « On the comparative study of the New States », GEERTZ, Clifford (ed), Old Societies and New States, New York, Free Press, 1963 ; Political Development in the New State, La Haye, Mouton and Co., 1960. Edward SHILS, présente la démocratie politique comme ultime étape du développement politique.

⁴ GEERTZ, Clifford, Agricultural Involution, Berkeley, University of California Press, 1963, p. 90.

l'intégration des éléments les plus particularistes qui composent la société, qu'il s'agisse des strates sociales ou d'identités culturelles périphériques¹.

On assiste à ce que le Pr. Augustin Kontchou Kouomegni appelle l' « instrumentalisation des forces politiques concurrentes par l'hégémonisme bureaucratique ». L'auteur remarque ensuite que « *la souveraineté bureaucratique ne saurait se maintenir et se consolider si d'autres forces socio-politiques lui opposaient une marge appréciable d'autonomie qui supposerait une multipolarité de l'autorité dans le pays au profit soit des collectivités territoriales décentralisées, soit des partis politiques, syndicats et autres groupes sociaux* »².

L'idée de l'unité nationale est devenue une force permanente, de mutation de la forme de l'Etat au Cameroun³, de structuration du paysage politique. Dans le contexte de la « mondialisation de l'Etat moderne »⁴, les dirigeants camerounais estiment encore que la stabilité du régime dépend de la réalisation de l'unité au sommet sans aucune garantie qu'une telle union allait également se réaliser à la base.

L'enjeu semble être le suivant : l'émergence d'un leader qui ensuite crée autour de lui une alliance hégémonique, une coalition de pouvoir qui devient une véritable classe dirigeante⁵. Selon Jean-François Bayart⁶, le pivot, le noyau de l'alliance hégémonique est l'administration considérée comme « fer de lance du gouvernement »⁷. Il insiste sur l'émergence de la fonction publique en tant que force sociale, et sur le pouvoir de la bureaucratie⁸, malgré sa subordination au président. L'auteur reconnaît au président Ahidjo un beau rôle, celui de présider au « compromis historique » (à propos de la réunification et de l'unification), de superviser l'assimilation des différents segments de l'élite, de mettre en œuvre la recherche hégémonique reprise habilement par le président Biya.

L'idée directrice de la problématique de l'Etat au Cameroun, partant de l'intégration politique peut-être ainsi formulée : comment clore une crise hégémonique et réconcilier les divers segments de l'élite afin de garantir la stabilité d'un régime politique et la cohésion

¹ PARSONS, Talcott, Sociétés, Dunod, 1973, p. 148.

² KONTCHOU KOUOMEGNI, Augustin, « Administration et politique en Afrique Francophone ou de l'autocratie bureaucratique » op. cit., p. 21.

³ KONTCHOU KOUOMEGNI, Augustin, « Idéologies et institutions politiques : l'impact de l'idée de l'unité nationale sur les institutions publiques de l'Etat Camerounais », op. cit., p. 443.

⁴ KAZANCIGIL, Ali, « Paradigmes de la formation de l'Etat moderne dans la périphérie », L'Etat au pluriel, perspectives de sociologie historique, Paris, Economica, 1985, p. 141.

⁵ BAYART, Jean François, L'Etat au Cameroun, Paris, PFNSP, 1979.

⁶ Ibid.

⁷ WILSON, Thomas Woodrow, « Study of administration », Political Science Quarterly, June 1887, repris par le Pr. Louis Paul NGONGO, Cours de Science Administrative, FDSE, Université de Yaoundé, 1992, pp. 23 et s.

⁸ LA PALOMBARA, Joseph (ed), Bureaucracy and political development, Princeton University Press, 1963.

sociale ? Notre ambition est de montrer que l'amalgame ou l'assimilation réciproque des élites n'a pas réussi l'intégration de leurs dépendants. En plus, une législation répressive très sévère a détruit les conditions de l'existence d'une alternative politique et toute possibilité d'alternance au pouvoir par les élections démocratiques et transparentes. Ce que l'on peut qualifier, faute de mieux, de centre politique, n'est qu'une juxtaposition disproportionnée de segments régionaux dans le cadre du régime de parti unique, instrument de construction de la coalition hégémonique. Celle-ci s'efforce de maintenir un minimum de cohésion sociale. En clair, " la bourgeoisie bamiléké (hauts fonctionnaires, intellectuels, riches commerçants, hommes d'affaires) cohabite avec les bourgeoisies des autres groupes ethniques (Peuhl, Béti, Anglophone, etc.), s'y allie occasionnellement, mais ne semble pas engager avec elle un processus constitutif d'une véritable classe sociale¹. Il s'ensuit la clientélisation des rapports politiques, c'est-à-dire ce que Jean-François Médard appelle néo-patrimonialisme, qui a pour résultat de personnaliser les relations politiques et de transformer les ressources politiques en ressources économiques². Une telle situation pousse l'observateur averti à mettre en question la notion même d'Etat qui repose sur la distinction entre chose publique et chose privée.

L'hésitation à déléguer une autorité aux institutions extérieures au centre politique (vu sous l'angle topographique) présente deux dimensions. La première est le refus de la décentralisation de l'autorité entre les mains d'institutions indépendantes de gouvernance locale. Une bonne part de l'énergie sociale est gaspillée à cause d'un manque de liaison entre un centre tout-puissant et des communautés périphériques à la recherche des voies qui leur permettraient de progresser à leur manière³. La seconde raison est en rapport avec la marginalisation de la société civile. Un trait essentiel du gouvernement camerounais depuis l'indépendance, est sa tendance à freiner toute activité politique indépendante qui souhaiterait se faire jour hors du réseau institutionnel tenu en main par un Etat reposant sur le système de parti unique⁴. En muselant la vie associative, les régimes successifs au pouvoir au Cameroun ont engendré une obéissance passive et un manque d'intérêt patent pour un domaine public civique puissant. Le rétrécissement du domaine public civique limite les occasions qu'ont les citoyens d'utiliser ce que Hirschman appelle leur option « vocale » : ils éprouvent une réticence certaine à s'exprimer de peur de se voir jeter en prison ou maltraiter de diverses manières. Ils se tournent de plus en

¹ BARBIER, J.C., « Alliance ou conflit entre le haut et le bas » A Livre Ouvert, Débat sur l'ouvrage de Jean-François BAYART, L'Etat au Cameroun, Politique Africaine I (1), Janvier 1981, p. 136. Voir aussi : FAURE, Y.A., « Croissance étatique et accumulation, ... des obstacles », pp. 128 et s.

² MEDARD, Jean-François, « L'Etat clientéliste transcende ? », in Politique africaine I (1), op. cit., p. 123.

³ WUNSCH, James S. ; OLOWU, Dele (ed), The failure of centralized State : Institutions and self-governance in Africa, Boulder, Co. Westview Press, 1990.

⁴ CHABAL, Patrick (ed), Political domination in Africa, Londres, Cambridge University Press, 1986.

plus vers leur option de « sortie », c'est-à-dire la capacité qui leur reste de voter avec leurs pieds, en échappant à la domination politique¹.

La reprise soudaine de la thématique de l'unité nationale à la place de l'intégration nationale, même si les deux expressions sont utilisées indifféremment dans le cadre de cette étude, dans le discours présidentiel masque à peine le projet hégémonique du pouvoir. Deux attitudes du Président Paul Biya illustrent merveilleusement cette tendance : « L'administration doit aussi se rapprocher des administrés. La décentralisation va dans ce sens. Elle fait actuellement l'objet d'une réflexion en profondeur. Il s'agit d'un sujet délicat et complexe. Délicat car il touche à l'équilibre interne de notre pays, c'est-à-dire notre unité nationale. Complexe car il concerne le partage des compétences entre le pouvoir central et les régions. Il nous faut donc avancer avec prudence et circonspection »². Il déclare ensuite qu'« à l'échelle historique, notre pays est jeune. Il vient d'atteindre sa maturité. Il a constitué son unité dans des épreuves dont les cicatrices sont encore visibles. Il lui a fallu pour cela surmonter des obstacles de diverses natures : historiques, ethniques, linguistiques et autres [...]. Allons nous, alors que nous avons à faire face à un double défi majeur : consolider notre démocratie, redresser notre économie, allons-nous, disais-je, laisser remettre en cause notre unité nationale, cet acquis essentiel, ce socle sur lequel repose notre pays ? Soyons clair, il n'en est pas question. Ce serait trahir ceux qui ont sacrifié leur vie à cet idéal et de compromettre l'avenir de notre pays »³.

S'appuyant sur les conséquences de l'affaiblissement relatif de l'Etat, ou pire encore de son éclatement, là où on a pu l'observer : opposition larvée entre groupes ethniques ou communautés religieuses, rivalités partisans, ralentissement du développement, voire anarchie ou guerre civile, il ajoute enfin que « *si le souhait d'une meilleure reconnaissance d'une certaine identité culturelle est parfaitement acceptable, elle ne doit pas être le paravent d'ambitions personnelles inavouées et encore moins présenter le risque de sédition* »⁴. L'attitude des hommes politiques ou des partis au pouvoir est au demeurant dictée par ce mythe d'une nation, une et indivisible s'accomplissant pleinement que par la centralisation politique et administrative.

¹ HIRSCHMAN, Albert O., Exit, Voice and Loyalty : Responses to Decline in Firms, Organisations and States, Cambridge, M.A., Harvard University Press; – Getting Ahead Collectively : Grassroots Experiences in Latin America, New York, Pergamon, cité par HYDEN, Goran, op. cit., 1997, p. 35. Voir aussi : ANYANG'NYONG'O, Peter, (ed), Popular Struggles for Democracy in Africa, Londres, Zed Press, 1987.

² BIYA, Paul, Message à la Nation du 19 mai 2001, repris dans Cameroon Tribune, N° 7352/3641, 22 Mai 2001, p.3.

³ BIYA, Paul, Message à la Nation du 31 décembre 2001, repris dans Cameroon Tribune, N° 7506/3795, 02 janvier 2002, p.2.

⁴ Ibid.

Dans son discours inaugural du septennat des « grandes ambitions » pour le Cameroun, le Président Paul Biya fait de l'application des lois sur la décentralisation, votées par l'Assemblée nationale, « *une mission délicate car il faudra concilier le désir légitime des populations à être mieux associées à la gestion des affaires publiques et les prérogatives de l'Etat, garant de l'intérêt général* »¹. Il conviendra, selon lui, « *de trouver un juste équilibre entre ces deux exigences en évitant le risque de saper l'autorité de l'Etat et de compromettre l'unité nationale* »². Cette mise en garde présidentielle tourne en dérision le projet de la décentralisation, qui est pourtant la source de la démocratie locale et de la stabilité de la société. Cette prise de position traduit la stratégie du « double plancher » (appuyer en même temps sur les freins et l'accélérateur) du pouvoir de Yaoundé, qui décentralise tout pour que rien ne soit décentralisé. Or, dans une période de globalisation marquée par des grandes transformations voire des grands changements, tout retard ou le maintien du statu quo devient extrêmement coûteux.

Identifié aux dynamiques plurielles qui se déroulent autour des enjeux de l'autonomisation du pouvoir, de l'accumulation des richesses et de l'élaboration d'un sens commun de domination³, l'examen du processus de centralisation politique est alors perçu dans une optique qui fait de l'Etat, dont du centre politique une structure pesant sur les dynamiques sociales⁴. C'est ainsi que Willard Johnson, dans son étude sur la fédération camerounaise, remarque sans difficultés que « *les mécanismes par lesquels un progrès d'intégration a été réalisé dans la fédération étaient essentiellement structurels et manipulables, étant même potentiellement coercitifs* »⁵. Empruntant la grille d'analyse centre/périphérie dans un contexte où les « autorités périphériques traditionnelles » sont soumises à l'emprise moniste du pouvoir central à la recherche de sa consolidation⁶, Jean Pierre Fogui⁷ envisage l'intégration politique comme processus d'absorption par celui-ci de celles-là.

Le processus de construction de l'Etat comme centre d'intégration politique au Cameroun est ramené à l'analyse des dynamiques des formations d'une classe dirigeante dont les ressources

¹ BIYA, Paul, Discours de prestation de serment du 03 novembre 2004, repris dans Cameroun Tribune N° 8217/4416 du 04 novembre 2004, p. 4.

² Ibid.

³ BAYART, Jean-François, « Le politique par le bas en Afrique Noire. Questions de méthode », in Politique Africaine I(1), Janvier 1981, p.73.

⁴ OWONA NGUINI, Mathias-Eric, op. cit., thèse, p. 23.

⁵ JOHNSON, Willard R., The Cameroon Federation : Political Integration in a Fragmentary Society, Princeton University Press, 1971, p.371.

⁶ CHAMPAUD, Jacques, « Pouvoir central, pouvoirs locaux et développement au Cameroun », BATAILLON, Claude, (Dir), Etat, pouvoir et Espace dans le Tiers Monde, Paris, PUF, 1977, pp. 1153 – 1165.

⁷ FOGUI, Jean Pierre, op. cit., 1990.

statutaires et le contrôle du pouvoir lui permettent d'opérer l'institution élitare de la société¹. L'intégration politique est alors présentée comme « *un mouvement unilatéral du centre vers la périphérie* »². L'échec de ce processus traduit en même temps celui de la greffe de l'Etat³ et de son « *universalisation manquée* »⁴, voire le recul de la thèse de « l'occidentalisation de l'ordre politique ». Les problématiques injectives et pénétratives qui renvoient à une mise en perspective fétichiste du processus d'étatisation réduisant la diversité des trajectoires historiques de construction de ce « *champ stratégique de relations de pouvoir* »⁵ et de puissance en Europe à un génotype exclusif pour analyser les expériences africaines sont aujourd'hui remises en cause⁶.

Pour tenter d'y apporter une explication, il faut alors rappeler que le processus de démocratisation politique, loin de susciter un quelconque rejet dont on ne sait quel « *messianisme ultra-libéral* »⁷ est tout au contraire allé de pair avec l'intensification des revendications qui donnent l'image d'un Etat « *en voie de désintégration* »⁸, qui repose sur un malentendu originel ou un compromis boiteux entre les visions des différentes composantes sociologiques du pays (Francophone / Anglophone, Bamiléké / Peulh / Béti, etc.). La situation actuelle du Cameroun est celle de l'ensemble des « *quasi-Etats* »⁹ en situation d'« *échec* »¹⁰ faute de ressources suffisantes pour assurer la continuité et le fonctionnement régulier des pouvoirs publics et satisfaire les demandes sociales, à cause de l'incapacité des autorités à gérer les affaires du pays du fait des phénomènes de corruption généralisée, ou d'un événement exogène à leur volonté comme la cessation de l'aide extérieure ou la chute des prix des matières premières (pétrole) et certains produits (café, cacao) essentiellement destinés à l'exportation.

¹ KALE KOFELE, Ndiva, « Class, Status and Power in Post-reunification Cameroon : The rise of an Anglophone Bourgeoisie – 1961 », op. cit.

² SINDJOUN, Luc, Construction et déconstruction locales de l'ordre politique au Cameroun... op. cit., p. 23.

³ La notion de greffe de l'Etat est due aux travaux du Centre d'Etudes et de Recherches Internationales (CERI/FNSP) autour de Jean-François BAYART, Les trajectoires du politique, volume II, La greffe de l'Etat, Paris, Karthala, 1996.

⁴ BADIE, Bertrand, L'Etat importé, op. cit.

⁵ FOUCAULT, Michel, La volonté de savoir, Paris, Gallimard, 1975, p. 125.

⁶ OWONA NGUINI, Mathias Eric, op. cit, Thèse, p. 28.

⁷ BATTISTELLA, Dario, « Vers de nouveaux types de conflits ? », in Les conflits dans le monde, Cahiers français n° 290.

⁸ ZARTMAN, William, Collapsed States. The Desintegration and Restauration of Legitimate Authority, Boulder, Lynne Rienner 1995.

⁹ Sur la notion de quasi-Etat, voir Robert JACKSON, Quasi-States. Sovereignty, International Relations and the Third World, Cambridge University Press, 1990.

¹⁰ Sur la notion d'Etats en situation d'échec, voir Gerald HELMAN & Steven RATNER, « Saving Failed States », in Foreign Policy, n° 89, Hiver 1992-1993, pp. 3-20.

§.2 - Le déclin relatif des capacités redistributives de l'Etat.

La dynamique de mise en crise du pouvoir, de remise en cause de l'autorité de l'Etat a également pour source le fait que, la classe gouvernante est frappée d'illégitimité non pas tellement parce qu'elle n'a pas réussi à prendre avec succès le virage de l' « Etat-compétiteur »¹, qu'exige de nos jours toute insertion maîtrisée dans la globalisation (homogénéisation unificatrice de l'American Way of Life)², mais tout simplement parce que broyée par le fardeau de la corruption (A), elle n'assume plus des fonctions élémentaires de nature redistributive ou régaliennne, inhérentes à tout Etat moderne, comme la garantie à la plupart des citoyens d'un égal droit d'accès aux biens publics, ou d'un minimum de sécurité sociale (B).

A – Le fardeau de la corruption comme obstacle au développement et à l'intégration.

On sait que selon l'étymologie, le mot corruption³ peut signifier tantôt une altération, et tantôt une séduction ; mais il renvoie toujours à une rupture. C'est l'altération d'une substance par décomposition et putréfaction. Par extension, c'est l'avilissement, la déchéance, la dépravation et même la perversion. Nous définissons ici le champ de la corruption dans son acception où, elle exerce une influence dévastatrice sur la gestion économique du Cameroun, elle entrave le développement économique et politique, et tout particulièrement la lutte contre la pauvreté et pour la préservation de la cohésion sociale. En plus, le rétablissement de la démocratie multipartite s'est accompagnée d'une amplification de la corruption, avec en particulier le phénomène de l'achat des votes, du patronage, la renaissance des clientélismes⁴ et le manque de rigueur ou orientation éthique⁵ dans les finances publiques.

¹ CEMY, Philip, « Paradoxes of the competition State. The Dynamics of Political Globalisation », in Government and opposition, vol. 32, Printemps 1997, pp. 251-274.

² HUNTINGTON, Samuel P., Le choc des civilisations, Paris, Odile Jacob, 1997. Pour le ministre britannique des Relations Extérieures, M. Jak Straw, il n'y a pas de crash de civilisations, mais un fossé entre les hommes civilisés, fossé creusé par une minorité extrémiste : les terroristes et les intégristes, véritables gourous voire seigneurs de la religion (voir interview à Euronews, 04/10/2005). Et s'il y a choc des civilisations, c'est tout simplement parce que dans un contexte de globalisation, certaines cultures sont hégémoniques et belliqueuses alors que d'autres tentent de résister, d'où le débat sur l'exception et la diversité culturelle relancée par l'UNESCO depuis l'adoption d'une charte dans ce sens le 20 octobre 2005. Ce texte consacre le droit à la différence, la reconnaissance de l'autre en tant que l'autre. Car le choc des civilisations se réduit de plus en plus à un choc des ignorances.

³ SARDAN, Jean-Pierre Olivier de, « L'économie morale de la corruption en Afrique », in Politique Africaine, 63, Paris, Karthala, 1996, pp. 97-116.

⁴ FOMBAD, Charles M., « Endemic corruption in Cameroon : Insights on Consequences and Control », in KEMPE, Ronald Hope Sr, Corruption and development in Africa, Mac Millan Press, 2000, p. 235.

⁵ FALISE, Michel, « Quelle place pour une éthique au sein d'une économie de marché ? », voir Cameroun Tribune, n°6017/2306, 17/01/96 et n° 6018/2307 du 17 janvier 1996.

L'Etat camerounais est le fils de la tradition centralisatrice française. Ses structures aussi bien que l'idéologie nationale qui les gouverne ont pour modèle l'Etat Jacobin français. Les régions sont dépourvues de pouvoir et d'autonomie, et toute manifestation de particularisme ethnique est, à priori, rejetée comme étant un frein à l'unité nationale. Autrement dit, pour que la nation vive, les ethnies doivent disparaître¹. La tradition coloniale avait d'ailleurs renforcé cette tendance centralisatrice qui a eu pour conséquence, la corruption des mœurs politiques et d'éloigner de l'horizon la possibilité d'une gouvernance démocratique souhaitée par les populations. Enfin, les dirigeants camerounais, du président Ahidjo au président Biya, justifient la prépondérance de l'Etat par les nécessités du développement qui, selon eux, n'autorise pas la dispersion des efforts et des initiatives. Une telle conception a pour atouts ses limites.

L'Etat est devenu un « effroyable corps parasite qui recouvre comme d'une membrane le corps de la société [...] et en bouche tous les pores »². Dépourvu de tout sens d'efficacité et de compétitivité, instrument purement parasite, il est entièrement entre les mains de l'oligarchie ethnique au pouvoir et ses associés. Au lieu d'être nécessaire à l'autonomisation de l'Etat et au développement politique³, l'administration n'apparaît plus que comme un phénomène parasitaire⁴. Le pouvoir d'Etat qui semblait planer bien haut au-dessus de la société, se présente cependant lui-même comme le plus grand scandale de cette société et en même temps le foyer de toutes les corruptions⁵, lieu de défolement des « politiciens par décret ».

A la suite du Pr. Augustin Kontchou Kouomegni, le Pr. Luc Sindjoun écrit que « *la monopolisation du marché politique engendre la quasi sacralisation de la légitimité bureaucratique, l'érection du décret en bâton magique transformant les hauts fonctionnaires en ministres. Le changement de filières de recrutement gouvernemental permet au président Ahmadou Ahidjo de mettre hors jeu la classe politique des années de la décolonisation et de l'indépendance et de fabriquer, par la magie de la nomination, une nouvelle classe politique soumise, dépendante, celle des politiciens par décret. L'effet pervers, c'est la croissance de l'emprise bureaucratique dans le jeu socio-politique* »⁶. La bureaucratie entendue comme catégorie sociale hégémonique monopolisant les marques d'« Etat » et « intérêt général »,

¹ NOVAK, Michael, « Pluralism in Humanistic Perspective », in Concepts of Ethnicity, The Belknap Press of Harvard University Press, Cambridge-Massachusetts, 1982, p. 28 et s.

² MARX, Karl, le 18 Brumaire de Louis Bonaparte, p. 274 et 346 cité par BADIE, Bertrand, BIRNBAUM, Pierre, Sociologie de l'Etat, op. cit., p. 24.

³ LAPALOMBARA, Joseph, « An overview of bureaucracy and political development », Bureaucracy and Political Development, op. cit., pp. 3 – 33 ; EISENSTADT, Samuel N., « Bureaucracy and Political Development », Bureaucracy and Political Development, op. cit., pp. 96-119.

⁴ LEFORT, Claude, Eléments d'une critique de la bureaucratie, Genève, Droz, 1971, p. 289.

⁵ MARX, Karl, La guerre civile en France, p. 41 cité par BADIE, Bertrand, op. cit., 1979, p. 25.

⁶ SINDJOUN, Luc, « Le Président de la République du Cameroun à l'épreuve ... », op. cit., p.71.

implique que celle-ci « fasse figure paradoxalement de “main invisible” institutionnalisée qui parviendrait, précisément grâce à son éloignement à l’égard de toutes les périphéries, à imposer l’intérêt général à partir d’une politique universaliste mise en œuvre par des fonctionnaires peu enclins à sacrifier aux nécessités de satisfaire les intérêts particularistes »¹

Pour mieux rendre compte de l’extrême gravité de cette situation, l’on peut remarquer de concert avec Gerald Caiden qu’« *en cherchant à remplacer les maux du système des dépouilles par les vertus du système de mérite personnel, on a trop vite posé en principe que les intelligents seraient aussi des êtres moraux* »². Robert Klitgaard conclut en affirmant que « *les comportements illicites fleurissent quand les agents ont sur les usagers un pouvoir exclusif, quand ils disposent d’une grande marge de pouvoir discrétionnaire et quand leur responsabilité devant le chef est faible. D’où cette équation schématique : CORRUPTION = MONOPOLE + POUVOIR DISCRETIONNAIRE – RESPONSABILITE* »³. La nouvelle classe politique essentiellement « clientéliste », produit de l’Etat bureaucratique et dont la prudence a été endormie par la longue stabilité du régime est, par nature, très vulnérable à la fascination de l’argent qui saisit toute la société. La technocratie néo-libérale a de son côté imposé une série de mesures qui ont facilité sinon encouragé les opérations les plus douteuses.

Dans son livre « *Les dirigeants africains face à leur peuple* », Seydou Badian Kouyate constatait l’absence généralisée d’esprit militant et la tendance des dirigeants des partis politiques africains à tous les niveaux, à être plus préoccupés des profits qu’ils peuvent tirer de leurs responsabilités dans le parti qu’à exercer les fonctions inhérentes aux postes de responsabilité qu’ils occupent, « Hissez-les » dit-il à un poste de gestion, le tour est joué. Le trafic s’organise. Toute la parenté, le cercle de courtisans profite de la situation. Ils prennent des habitudes de luxe, ce qui bien sûr, ne les empêche pas d’être toujours présent aux manifestations. Ils applaudissent lorsqu’on parle d’austérité, d’esprit de sacrifice, mais cela s’adresse aux autres. De retour à leurs postes, ils se dépêchent d’en mettre encore davantage de côté⁴. Sa conclusion est que le problème numéro un de l’Afrique actuelle est de créer le militant au sens plein du terme. « *Le problème est important, écrit-il, mieux il mérite la première attention de tous les*

¹ BIRNBAUM, Pierre, « La fin de l’Etat ? », in Revue Française de Science Politique, n°4, Août 1985, p. 985.

² CAIDEN, Gerald E., « Ethics in the Public Service : Codification Misses the Real Target », in Public Personnel Management, 10 (1981), p. 145 et s.

³ KLITGAARD, Robert, Combattre la corruption, Paris, Nouveaux Horizons, 1995, p.81.

⁴ BADIAN KOUYATE, Seydou, Les dirigeants africains face à leur peuple, cité par GONIDEC, Pierre-François, Les systèmes politiques africains, 2^{ème} éd., Paris, L.G.D.J, 1978, p. 215. Joseph Charles NDOUMBA relève que la vie politique des nations modernes repose essentiellement sur les partis. Et parmi les nombreux acteurs qui peuplent la scène politique dans les régimes contemporains qu’ils soient pluralistes ou monopartistes, certains paraissent occuper une position particulière, à la fois proche du centre et de la périphérie, véritable charnière entre le sommet et la base : ce sont les responsables locaux des partis, placés en fait à un double carrefour, celui de la pensée et de l’action, celui du sommet et de la base. Ils constituent les organes exécutants du cerveau que sont les instances

responsables qui réellement ont conscience de tout ce qui attend notre peuple sur le chemin si dur de son épanouissement ».

L'absence d'esprit de militantisme s'accompagne de la corruption fréquente des cadres des partis politiques africains observe Victor T. Le Vine¹. En 1964, Sekou Touré déclarait que « *le parti de la vertu était en passe de devenir le refuge du vice. Le parti de la vérité se transformait en parti de la dissimulation. Le parti des incorruptibles accueillait corrupteurs et corrompus* »². De même en Zambie, pays de l'humanisme du président Kenneth Kaunda, il a fallu adopter un code de bonne conduite pour lutter contre l'esprit de lucre (gain, profit). Aujourd'hui, on constate que si le parti n'est pas réellement un instrument de mobilisation du peuple, il est au moins un moyen de mobiliser une grande partie de la richesse publique et privée du pays pour la plus grande satisfaction de ce qu'il est convenu d'appeler, par euphémisme, l'élite politique.

La conclusion de Jean-François Bayart pour le Cameroun n'est guère reluisante. Etudiant ce qu'il appelle « les catégories dirigeantes », dont la bureaucratie et le parti, après avoir relevé un accroissement des effectifs des agents publics et le fait que « *les traitements des fonctionnaires consomment 65 à 70 % du budget de l'Etat* », il souligne l'envahissement du parti par l'aile bureaucratique et prédit que « *sauf accident de parcours* », « *la main mise de l'administration sur l'UNC (aujourd'hui RDPC), la bureaucratisation du parti s'accroîtra dans les années à venir* »³. « *Le parti ajoute-t-il, devient en fait l'instrument de la puissance de la bureaucratie* »⁴.

“Magouiller”, “pistonner le dossier”, “bien parler”, “engraisser la patte”, “mouiller la barbe”, “tchoko”, “gombo” sont des termes et expressions par lesquels les camerounais désignent la réalité de la corruption. Celle-ci se laisse saisir à travers une réalité devenue très courante : à l'observation, pour tout service qu'un agent rend à un usager dans les administrations publiques et même privées, il lui faut recevoir, ou il est fort probable qu'il s'attende à ce que l'usager lui donne, en retour, une gratification dont la nature dépend des circonstances. On offre des cadeaux divers. Le moyen le plus utilisé, selon les témoignages, est l'argent.

Ce phénomène est tellement courant, que de nos jours, on peut dire que l'honnêteté est un délit. Quiconque se tient en marge est considéré comme un rêveur, un paria. La corruption ne

centrales. Le cerveau ne peut rien sans les membres, et inversement ; de même, les organes centraux ne peuvent rien sans les organes de base, DOUMBA, Joseph Charles, *Etre au Carrefour*, Editions Clé, Yaoundé, 1977, pp. 5-6.

¹ LE VINE, Victor T., *Political corruption. The Ghana case*, Stanford University Press, 1975.

² SEKOU TOURE, cité par Pierre François GONIDEC, op. cit., 1978, p. 215.

³ BAYART, Jean-François, op. cit., Thèse, p. 198.

⁴ Ibid., p. 199.

se fait plus en secret ; elle est devenue une institution. La bonne gouvernance est devenue un sujet pathologique, une exception et non plus la règle. Dans un monde injuste, disait le philosophe, même les justes sont injustes.

Les fonctions politiques, gouvernementales et partisans sont ardemment recherchées, tant au niveau local que central, car elles assurent la participation à la prise de décision, au partage des bénéfices du pouvoir, à la distribution des ressources rares comme les marchés publics, les prêts bancaires, les emplois, les licences commerciales. La recherche de l'argent et des satisfactions personnelles constitue une motivation fondamentale pour l'entrée en politique considérée comme « *le lieu d'acquisition de la fortune et du prestige* »¹. Les citoyens ordinaires – ceux qui sont dans l'appareil de l'Etat comme ceux qui sont en dehors – finissent par admettre que, pour l'essentiel, le service public n'est pas un droit, mais une denrée rare dont la fourniture et le prix sont soumis aux forces du marché et à l'affairisme des fonctionnaires à la recherche des compensations salariales ou du recouvrement des fonds déboursés pour l'« achat du concours », lors de leur entrée dans une école de formation².

Même lorsque le véritable mérite est récompensé, même lorsqu'un fonctionnaire s'est parfaitement acquitté de sa fonction, les gens, en privé, dénigrent les vertus en question, font circuler des rumeurs ou des plaisanteries sur les faveurs illégitimes, le népotisme et autres pratiques obscures dont ils ont eu « connaissance » ou dont ils ont « entendu parler » à propos de la carrière de la personne en question. A cause du cynisme régnant, le jeune inspecteur du trésor, des impôts, des douanes, administrateur ou magistrat ou enseignant, etc. récemment recruté se sent autorisé à jouer la carte de l'inefficacité et de la malversation. Il en résulte une certaine rivalité entre fonctionnaires de l'administration pour la conquête des positions de monopole et de rentes, les uns et les autres gaspillent leurs temps et leurs énergies non pas à être productifs, mais à se montrer, dans la course improductive pour les masses aux rentes de situation, meilleurs que les autres. L'autre possibilité pour les fonctionnaires, consiste à trafiquer leurs emplois de façon à se retrouver en position de monopole face aux usagers.

A partir de là, la perspective de gains d'argent par des voies corrompues peut susciter des incitations improductives et des quêtes stériles de rentes de situation dans l'ensemble de l'appareil de l'Etat¹. A compter du moment où les collecteurs d'impôts se retrouvent, tout au début de leur carrière, propriétaires de maisons, voitures, villas, châteaux aux allures de ranch, et

¹ POLITIQUE AFRICAINE II (6), Mai 1982, « Le pouvoir d'être riche, corruption ou accumulation ». P.6.

² Selon certaines sources, l'entrée à l'ENS (l'Ecole Normale Supérieure), ENAM (Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature), EMIA (Ecole Militaire Interarmes), FMSB (Faculté de Médecine et des Sciences Biomédicales ancien CUSS), à Polytechnique, Ecole des Postes, Ecole de Police se négocie entre 500.000 F et 2.000.000 F CFA.

des fermes alors qu'ils ne sont censés gagner que quelques francs CFA, il n'est pas étonnant que « beaucoup de commerçants refusent de payer les impôts à cause de ce qu'ils constatent dans le pays ». Comment le gouvernement peut-il exhorter les gens à se serrer la ceinture, quand « ceux qui les exhortent à agir ainsi, c'est-à-dire les membres de la nouvelle bourgeoisie d'Etat et ceux qui les entourent, prennent rapidement du ventre, et quand leurs épouses ou maîtresses ont des doubles mentons qui croissent au rythme même et dans la proportion même où les gens doivent serrer de nouveaux crans à leur ceinture ? » se demande un observateur. Cela développe une image très péjorative de l'administration, et partant de la classe gouvernante. La corruption qui devient un mélange entre le public et le privé constitue un danger pour la démocratie. Car, la démocratie renvoie au caractère public du débat, à l'égalité des citoyens, au pouvoir du peuple. Autant de valeurs et de principes qui sont fondamentalement violés par la corruption² qui se nourrit du secret, de l'absence de toute trace écrite³.

La corruption apparaît ainsi comme une « conduite qui se détourne des devoirs officiels liés à la fonction publique en vue d'obtenir des avantages personnels (privés, familiaux, de copinage) qu'ils soient pécuniaires ou de statut ou qui violent les règles émises contre certains comportements à visée personnelle »⁴.

Toutefois, la corruption n'est certes pas un phénomène nouveau dans l'histoire de l'humanité, mais une prise de conscience nouvelle s'est en revanche opérée face à la gravité de ses développements. Elle est partout une honte. Selon le juriste John T. Noonan⁵, si la corruption est aussi vieille que le gouvernement des hommes, on ne saurait attribuer une telle longévité à l'acceptation de la corruption par certaines cultures comme semblent l'insinuer ces propos de Max Weber : « l'omniprésence des comportements sans scrupules dans la recherche sonnante et trébuchante d'intérêts personnels a été un trait spécifique des pays dont justement le développement de type capitaliste-bourgeois, mesuré à partir de critères occidentaux, est demeuré peu avancée [...]. L'âpreté absolue et consciente au gain a souvent entretenu un rapport étroit avec le strict respect de la tradition »⁶. La véritable question qui se pose dans la perspective d'une action concrète concerne la façon de traiter les différentes formes de

¹ Voir KRUEGER, Anne O., « The political Economy of the rent-seeking society », in American Economic Review 64, Juin 1974, pp. 291-303 ; KATZ, Eliakim, HILLMAN, Arye L., « Risk-Averse Rent-seekers and Social Cost of Monopoly Power », in Economic Journal 94, March 1984, pp. 104 – 110.

² MENY, Yves, « Les mécanismes internes de la corruption », La corruption internationale, Colloque du Nouvel Observateur, La Sorbonne-Paris, Maisonneuve & Larose, 1999, pp.69-75.

³ CUTLER, Walter Leon, « Pour combattre la corruption », in La corruption internationale ... op. cit., p.33.

⁴ WEBER, Max, The Protestant Ethics and the Spirit of Capitalism, New York, Charles Scribner's, Sons, 1958, p. 47. Voir aussi : NYE, Joseph S., « Corruption and Political Development : A Cost-Benefit Analysis », in American Political Science Review, 51, June 1967, pp. 417-429.

⁵ NOONAN, John T. Jr., Bribes, Berkeley, University of California Press, 1987.

⁶ WEBER, Max, The Protestant Ethics and the Spirit of Capitalism, op. cit, p. 57.

malhonnêteté où qu'elles se produisent. Car la corruption interne a toujours existé dans tous les pays, et elle a toujours rapporté de l'argent à ceux qui considèrent le pouvoir comme un instrument pour s'enrichir.

La corruption internationale alimente ensuite la corruption nationale, grâce aux « retours sur commissions ». Les commissions sont versées dans des comptes localisés dans des paradis fiscaux, avec l'accord des autorités financières des pays concernés¹. Une exigence de transparence se manifeste aujourd'hui. Les propos de James Wohlfenson (alors président de la Banque Mondiale) vont dans ce sens : « *ne prenons plus des précautions verbales ; la corruption est un cancer dont il faut délivrer l'humanité* »². Selon lui et bien d'autres auteurs, la corruption fausse la dynamique de développement et le fonctionnement de l'ensemble des services publics³, mine la démocratie et l'Etat de droit⁴, compromet l'avenir du service public⁵ et du processus d'intégration politique. Pour le Pr. Jean Narcisse Kombi Mouelle⁶, la corruption ne sape pas que les économies des Etats, mais remet également en cause les fondements démocratiques, en termes de cohésion de la légitimité nationale.

Ce cocktail d'effets dévastateurs atteste de la gravité du phénomène. Le Président Paul Biya qui, pendant longtemps, a subordonné la condamnation de ce fléau à l'administration des preuves a fini par le reconnaître : « *l'action gouvernementale doit s'exercer au bénéfice de l'ensemble de la population conformément aux engagements que j'ai pris devant la Nation et qui sont prescrits au programme du gouvernement. [...] Il faut savoir par ailleurs que les départements ministériels ne sauraient en aucun cas s'ériger en entités indépendantes où inévitablement, le clientélisme ou le népotisme finirait par l'emporter sur l'intérêt général* »⁷. Dans une certaine mesure, l'emprisonnement à une peine infamante (15 ans d'emprisonnement ferme) de Titus Edzoa, ancien Ministre, ancien Secrétaire Général de la Présidence de la République, pour une affaire de droit commun », détournement de fonds publics, la mise aux arrêts et condamnation de Mounchipou Seydou (ancien Ministre des Postes et

¹ WEILL, Claude, La Corruption Internationale, op. cit., p.78. Lire aussi AKE, Claude, « An African view of globalisation », SADC (Southern African Development Community) Regional Human Development Report 2000. P. 48 ; MWESIGA BAREGU, « Challenges and risks of globalisation », SADC, op. cit., p.47.

² WOHLFENSON, James, cité par DANIEL, Jean, La corruption Internationale, op. cit., p. 12.

³ BAYART, Jen-François, L'Etat au Cameroun, op. cit.

⁴ KYARIMPA, Genéviève E., « Ethics, Transparency and public accountability in Uganda : Facing the challenges » Paper presented during the AAPS Congress, op. cit., p.1.

⁵ AYEE, Joseph R.A., «Corruption and the future of the public service in Africa», Paper presented during the AAPS Congress, op. cit., Yaoundé, 2001.

⁶ KOMBI MOUELLE, Jean Narcisse, voir interview dans Cameroon Tribune N° 8590/4789 du 03 mai 2006, p.10.

⁷ Lettre circulaire n° 002/CAB/PR du 27 avril 2001 relative au devoir de solidarité gouvernementale et de transparence managériale. Cette mise en garde du chef de l'Etat intervient après le classement en 1998 et 1999, du Cameroun au 1^{er} rang des pays les plus corrompus du monde par l'ONG Transparency International.

Télécommunications) et de Pierre Désiré Engo (ancien directeur de la CNPS, Caisse Nationale de Prévoyance Sociale)¹ peuvent être interprétés comme une manière de discipliner la catégorie dirigeante² et non comme une véritable croisade contre la corruption.

A ce sujet, Machiavel écrit : « *Un prince se trouvera plus humain en faisant un petit nombre d'exemples nécessaires, que ceux qui, par trop d'indulgence, encouragent les désordres* »³. Autrement dit, le Prince doit utiliser les Grands pour conquérir le pouvoir et s'en méfier (voire s'en débarrasser) pour se maintenir, car ils servent d'abord leurs intérêts avant celui de l'Etat et usent sans vergogne de la flatterie pour plaire au Prince dont la tâche principale consiste à ne pas se faire haïr par le peuple.

La reprise du débat autour de la « Nouvelle Ethique »⁴ en 1991, projet de réforme de l'Education nationale mené par Adamou Ndam Njoya, alors ministre de ce département dans les années 1970, par l'UDC, emprunte des concepts à forte charge sémantique, comme ceux d'« Etat moral », de « fracture sociale », de « déficit civique » ou de « désenchantement civique » que ce parti politise en en faisant les enjeux politiques. Le recours à l'éthique comme dernière solution se présente comme une thérapie politique⁵ devant décourager les pratiques de corruption dénoncées autant bien par l'opposition, les simples citoyens que le pouvoir. Par des actions encourageantes dans le sens de la lutte contre la corruption, ce dernier tente de rappeler que l'exigence des preuves du début des années 90 n'était pas une légitimation des pratiques illicites ou ne visait nullement à « écarter la norme et normaliser l'écart ».

En résumé, nous pouvons en nous inspirant de Robert Klitgaard établir le coût de la corruption et quelques propositions de solution dans le tableau ci-dessous :

¹ La Nouvelle Presse, Hors série n° 001, 19 juillet 2001. Pierre Désiré ENGO, ancien directeur de la CNPS, membre du bureau politique du RDPC part au pouvoir, est accusé de tentative de détournement, de détournement des deniers publics, de faux et usage de faux et suppression de preuves.

² SINDJOUN, Luc, « Le Président de la République ... » op. cit., 1999, p. 94.

³ MACHIAVEL, Nicolas, *Le Prince*, op. cit., chap. XVII.

⁴ Le projet de société de l'UDC est fondé sur la « Nouvelle Ethique ».

⁵ TOULOU, Lucien, op. cit., p. 85.

Efficacité	Gaspille les ressources. Cause des « dégâts collectifs ». Dénature la politique menée. Compromet l'avenir.
Distribution	Redistribue les ressources en faveur des riches et des puissants, des détenteurs du pouvoir administratif, militaire ou policier, ou de ceux qui détiennent un monopole. La généralisation du « pistonnage ».
Incitations	Détourne l'énergie des fonctionnaires et des citoyens vers la recherche improductive et malhonnête de rentes de situation. Est source de risque, suscite des mesures préventives improductives (l'Observatoire National de la Lutte contre la Corruption institué dans les Services du Premier Ministre, les comités ministériels de lutte contre la corruption risquent d'être coûteux et aussi dangereux que le mal). Fait qu'on n'investit plus dans les zones à forte corruption.
Vie politique	Engendre la désaffection populaire et le désabusement. Entraîne l'instabilité du régime politique et la désintégration de la société.
Solution	<p>Le développement de l'instruction qui permettra aux gens de comprendre le sens de l'action politique, au lieu d'y voir une sorte d'agitation tribale ou partisane, et qui contribuera aussi à l'apparition d'une façon plus rationnelle d'aborder les problèmes de gestion gouvernementale et d'administration – L'évolution de l'opinion publique et son aptitude croissante, suite au développement de l'instruction, à rejeter la corruption en raison de son immoralité ou de son inefficacité scientifique ou des deux à la fois – Avec la régularité des progrès économiques du fait de la croissance du commerce et de l'industrie, les liens de loyauté glisseront peu à peu de la famille, du clan ou de la tribu à l'Etat-nation.</p> <p>Enfin, dans une société sans repère éthique, seule la tolérance zéro ou l'impunité zéro permettra de réunir les conditions d'une croissance économique durable capable de résoudre l'épineux problème du chômage et de la précarité ainsi que le rétablissement de la distinction entre le bien public et le bien privé¹.</p>

¹ KLITGAARD, Robert, a) « Cleaning up and invigorating the Civil Service », in Public Administration and Development, Vol. 17, 1997, pp. 487-509. b) « Combatting Corruption and Promoting Ethics in the Public Service », Paper n° 7 Regional Conference on « Public Service in Transition : Enhancing its role. Professionalism, Ethical Standards and Values » Thessaloniki, Greece, 17-20 November 1997 ; Voir aussi : ROSE-ACKERMAN, Susan, Corruption and Government : Causes, Consequences and Reform, Cambridge, Cambridge University Press, 1999 ; LE VINE, Victor T., « Administrative Corruption and Democratization in Africa : Aspects of the Theoretic Agenda », in Corruption and Reform, Vol. 7, n°3, pp. 272 – 278.

B – La persistance du chômage et la montée de la précarité dans un contexte de mondialisation marchande.

Le modèle bureaucratique-autoritaire d'intégration centre-périphérie est marqué par, un contrôle direct et étendu de l'Etat sur l'économie, une part importante de la consommation bureaucratique dans le produit national. L'évasion fiscale est en effet importante, et une grande partie de l'activité économique se fait dans le noir. Le désir d'éluder les contrôles, les taxes et les réglementations libérales du gouvernement a conduit à faire des pratiques de corruption, comme les pots de vin ou l'extorsion, une manière de vivre. A ce propos, Paul R. Krugman écrit que « *le développement de cette activité souterraine a dans certains cas contribué à l'efficacité économique en restaurant un certain fonctionnement des marchés pour l'allocation des ressources, globalement, les données montrent clairement que corruption et pauvreté vont de pair* »¹.

Les pratiques bureaucratiques qui conduisent à la corruption affaiblissent profondément la prospérité économique, et provoquent la rupture des stimulants² de la domestication des différenciations primaires (ethnique, religieuse, linguistique) ou modernes (économique et sociale)³. La place croissante prise dans l'économie par l'Etat, auquel incombe la charge des fonctions de base du développement (administration, infrastructures, éducation, santé, emplois), et qui se trouve progressivement investi d'un rôle central dans le mode de régulation socio-politique instauré au lendemain des indépendances, celui de coopter les nouvelles élites ascendantes en leur assurant un large accès à la vie « moderne », est de plus en plus remise en cause.

A vrai dire, le mythe de l'« Etat thaumaturge » (qui fait ou prétend faire des miracles), du pouvoir/providence octroyant des prestations⁴ s'estompe au profit de la « *systématisation de l'économie de chômage* »⁵ et de la précarité. Le déclin des capacités redistributives de l'Etat consécutif à une crise économique, amplifiée par la mal gouvernance, affecte au premier chef les jeunes et les couches moyennes menacées par la fermeture d'un certain nombre d'entreprises

¹ KRUGMAN, Paul, R. et OBSTFELD, Maurice, Economie Internationale, Bruxelles, De Boeck & Larcier S.A., 2001, p. 764.

² LANGE, Peter, « La théorie des stimulants et l'analyse des partis politiques », in SEURIN, Jean-Louis (Dir), La démocratie pluraliste, Paris, Economica, 1981, p.243 et s.

³ COLEMAN, James S., « The development syndrome : differentiation – equality – capacity », Crises and sequences in political development, studies in political development, 7, Princeton University Press, 1971, p. 86 et S.

⁴ BRAUD, Philippe, Sociologie Politique ... op. cit., p. 77.

⁵ SINDJOUN, Luc, « Le champ social Camerounais : désordre inventif, mythes simplificateurs et stabilité hégémonique de l'Etat », Politique Africaine n° 62, juin 1996, p. 57 et s.

publiques et les compressions du personnel dans la fonction publique¹. En effet, le marché du travail camerounais se caractérise par une population active en nette croissance et un chômage qui perdure. Le taux de chômage de 8,4 % observé au premier trimestre 1996 cache d'importantes disparités, avec sur le plan spatial un record de 30,5 % pour les actifs de la ville de Douala. Dans l'ensemble de la population urbaine en proie au chômage, les jeunes de moins de 25 ans connaissent une situation dramatique. Le taux de chômage de 35 % pour les deux sexes et de plus de 47 % pour les filles actives de cette tranche d'âge fait dire que ces jeunes sont une génération sacrifiée². Chez les personnes productives, le secteur informel reste très prédominant en occupant 85 % des actifs. Le personnel civil de la fonction publique a diminué de plus de 15 % entre 1990 et 1994³. La grille des salaires applicables dans la fonction publique révèle que les hauts fonctionnaires touchent en moyenne moins de 50 % de leurs salaires de 1992. Dans le secteur privé, des aménagements de salaires ont permis de réduire l'ampleur des compressions de personnel, réduisant du même coup le pouvoir d'achat des travailleurs de ce secteur.

La comparaison des résultats de 1996 à ceux de l'année 2000 montre le recul du chômage à Yaoundé et à Douala. Mais la situation reste toujours préoccupante en ce qui concerne les jeunes et les femmes. Le taux de chômage au sens du BIT⁴ est de 14 % et 18 % respectivement à Yaoundé et à Douala en 2000 contre 30 % et 23,3 % en 1996 selon les résultats de l'enquête ECAM⁵ 1996. Cette amélioration d'ensemble masque certaines disparités selon l'âge et le sexe. Le chômage est plus important parmi les femmes comparativement aux hommes et demeure, très préoccupant parmi les jeunes comme l'indiquent les graphiques ci-dessous :

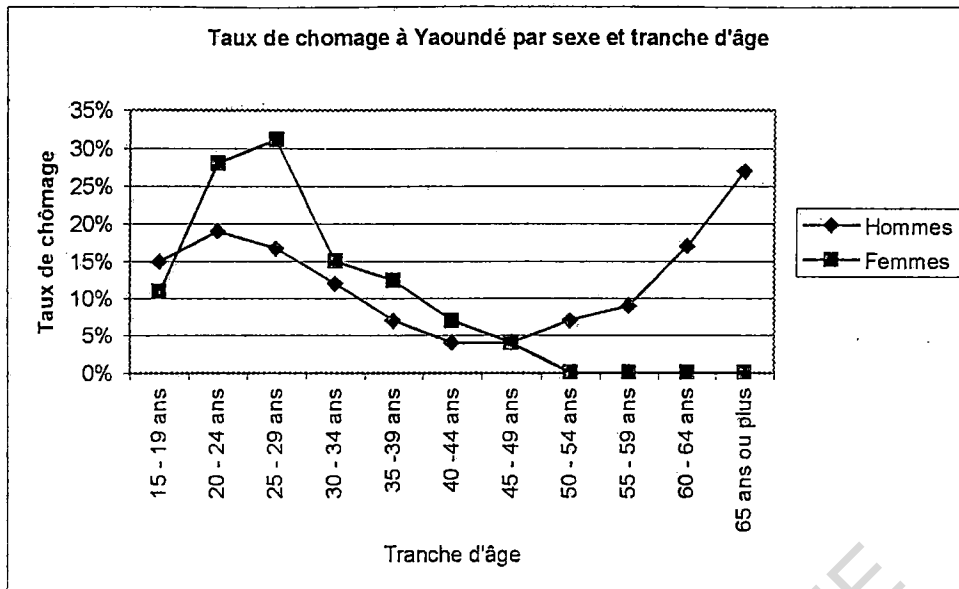
¹ SINDJOUN, Luc, « Cameroun : Le système politique face aux enjeux de la transition démocratique (1990 – 1993) », *L'Afrique Politique*, Paris, Karthala, 1994, p. 160.

² CRUISE O'BRIEN, Donald, " A Lost Generation? Youth Identity and State Decay in West Africa", in WERBNER, Richard & RANGER, Terence (eds), *Postcolonial Identities in Africa*, London, Zed Books, 1996, pp. 55-74; COMAROFF, Jean & John, "Reflections on Youth, From the Past to the Postcolony", in DE BOECK, Filip & HONWANA, Alcinda (eds), *Makers and Breakers. Made and Broken: Children and Youth as Emerging Categories in Postcolonial Africa*, Cambridge University Press, 2005.

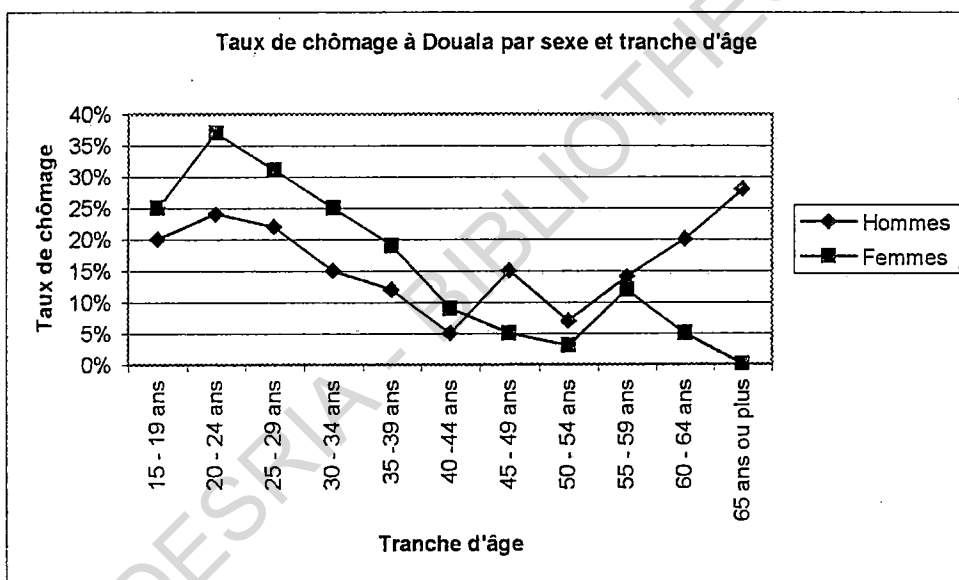
³ Annuaire Statistique du Cameroun 1997 du Ministère de l'Economie et des Finances, Direction de la Statistique et de la Comptabilité Nationale, Août 1998, p. 57.

⁴ BIT, Bureau International du Travail, Chômeurs au sens du BIT, toutes personnes n'ayant pas travaillé (ne serait-ce qu'une heure lors de la semaine précédant l'enquête, et ayant cherché un emploi au cours du mois précédent l'enquête).

⁵ ECAM, Enquête Camerounaise auprès des Ménages. La population du Cameroun est estimée à 17.803.220 habitants, structurée de la façon suivante : 0 – 24 ans 64,32 % ; 24 – 64 ans 32,44 % ; 65 ans et plus 3,24 %. Le taux de croissance de la population est estimé à 2,41 %.



Source : Enquête sur les Dépenses des Ménages à Yaoundé et Douala (EDM 2000)



Source : Enquête sur les Dépenses des Ménages à Yaoundé et Douala (EDM 2000)

L'analyse de la structure des emplois révèle la prépondérance des emplois informels non salariés. « La rémunération au mois » cesse d'être la principale forme de traitement des salariés au profit d'autres formes telle que « l'intéressement au bénéfice ». Le secteur informel reste le principal pourvoyeur d'emplois à Yaoundé et à Douala. Il représente 65 % de l'ensemble des emplois pour les deux villes. Le taux d'informalité des emplois à Douala est supérieur de 10 points à celui de Yaoundé qui est de 59 %. Pour l'ensemble des deux villes, 41 % seulement des emplois sont rémunérés sur une base mensuelle. La rémunération en fonction des bénéfices concerne 39 % des travailleurs des deux villes et touche plus de la moitié des femmes (50,3 %)

contre 31,3 % parmi les hommes. Cette forme est plus prépondérante à Douala (56 %) comparée à Yaoundé (44 %). Le reste, soit 20 % est rémunéré à la tâche, au jour ou à la semaine.

Cet environnement morose se présente sous fond du mouvement de la mondialisation/mondialution¹ et des effets déflationnistes des programmes d'ajustement structurel mis en œuvre depuis septembre 1988 sous l'égide des bailleurs de fonds pour rétablir, dit-on, les équilibres macro-économiques et financiers du pays². Pis que jamais, là où les populations locales et leurs élites attendent un discours d'espérance, on leur apporte les verdicts de la Banque Mondiale et du Fonds Monétaire International (FMI) : déflation, baisse des salaires et gèle de recrutements dans la fonction publique principale pourvoyeuse d'emplois jusqu'alors, privatisation des entreprises publiques et parapubliques. La crise économique en entraînant l'apparition des chômeurs en col blanc et en accentuant le phénomène de paupérisation, voire de "bidonvillisation" de groupes sociaux vulnérables, a permis l'émergence progressive d'une nouvelle couche sociale, celle des « déflatés de la crise »³. L'Etat ne semble plus à mesure de faire face à ses obligations salariales à l'égard de ses fonctionnaires, et ne joue plus, pour les diplômés issus de la classe moyenne frappés par l'aggravation du chômage⁴, son rôle traditionnel de pourvoyeur d'emplois ; rôle utile pour apaiser d'éventuels mécontentements politiques en prévenant le mécontentement social⁵.

Aussi bien la couche des « déflatés de la crise » que celle des diplômés sans emploi constitue une masse importante d'acteurs sociaux dont l'énergie pourrait, à tout moment, être mobilisée contre le pouvoir. Ces deux groupes viennent amplifier les effectifs déjà consistants des vendeurs à la sauvette, des "taximen", catégories sociales toujours enclines à la contestation⁶. De par leur position socio-économique, ces différentes couches sont prêtes à tout pour obtenir l'amélioration de leurs conditions de vie, même au prix de l'aventure⁷.

¹ FRIEDMAN, Thomas, La puce et l'olivier. Comprendre la mondialisation, Paris, Nouveaux Horizons, ; 1999, p. 159.

² MOUKOKO MBONDJO, Pierre, op. cit., 1993, p. 240.

³ Ibid..

⁴ Le taux de chômage des diplômés de l'enseignement supérieur est estimé à 63 %. Confrontés au problème d'autonomie financière, ceux-ci sont contraints de rester tardivement chez leurs parents par faute de mieux. Ils sont brimés par le pouvoir et martyrisés par l'opposition. Agité par le pouvoir comme aspirant légitimement à un poste dans la fonction publique pour casser la grogne des fonctionnaires, utilisés par l'opposition pour la contestation.

⁵ SINDJOUN, Luc, op. cit., 1994, p. 160.

⁶ EBOLO, Martin Dieudonné, « De la "société civile" mythique à la "société civile" impure : entre assujettissement, émancipation et collusion », in SINDJOUN, Luc (Dir), La Révolution Passive au Cameroun, op. cit., p. 81.

⁷ SCHWARTZENBERG, Roger-Gérard, L'Etat spectacle. Essai sur et contre le « Star-system » en politique, Paris, Laffont, 1977, pp. 376 et S.

Pour le sociologue Jean-Marc Ela, la baisse drastique des salaires au Cameroun est le témoignage de la faillite d'un régime, mettant à nu son impuissance par des mesures impopulaires et donne la possibilité aux agents de l'Etat de sortir enfin de leur torpeur, étant donné que les cadres qui ont longtemps mis leurs ressources au service d'un régime commencent à déchanter¹ et à s'embourber dans la corruption. Cette césure favorise ainsi l'émergence du « syndicalisme de revendication » au détriment du « syndicalisme de participation ». La stratégie d'alimentation du mécontentement permanent consiste aussi à rejeter la responsabilité de la faillite économique au seul pouvoir et à en exiger la destitution: "les raisons d'exiger la démission de M. Paul Biya, écrit Achille Mbembe, ne manquent donc point, tant son échec est flagrant et tant son maintien au pouvoir et une poursuite d'une gestion aussi catastrophique constituent un grave danger pour l'équilibre même du pays »²

Il est clair que la stabilité d'une démocratie ne dépend pas seulement d'un certain niveau de développement économique, mais encore de l'efficacité et de la légitimité de son régime³, nous entendons le rendement fonctionnel – c'est-à-dire la façon dont le régime s'acquitte des tâches essentielles de gouvernement telles que peut les concevoir la majorité de la population. Le concept de légitimité implique une croyance populaire dans la valeur sociale des institutions existantes ainsi que la capacité du régime à assurer le maintien de cette croyance⁴.

Si l'on est à peu près d'accord que la mondialisation n'est pas coupable⁵, force est de constater que le processus d'ajustement ne propose aucune autre perspective convaincante qu'une déflation ou une stagnation dont on ne voit pas le terme malgré les effets d'annonce d'une "croissance triomphante"⁶. La redéfinition d'un projet national ayant une cohérence et mobilisant l'adhésion voulue pour développer de nouveaux dynamismes internes ne sauraient être le fait d'une rationalité ainsi imposée de l'extérieur jusque dans le détail, surtout si cette rationalité nie par bien des aspects l'espace économique national pour privilégier l'espace économique international⁷. Or, comme le souligne si bien John Kenneth Galbraith, « *la décision doit être prise sur les mérites sociaux et économiques d'une situation particulière. Ce n'est plus*

¹ ELA, Jean-Marc, Restituer l'histoire aux sociétés africaines. promouvoir les sciences sociales en Afrique Noire, Paris, l'Harmattan, 1994, p.8. Du même auteur, Innovations sociales et renaissance de l'Afrique Noire, Paris, l'Harmattan, 1998.

² MBEMBE, Achille, cité par EBOLO, Martin Dieudonné, op. cit., p. 81.

³ LIPSET, Seymour Martin, L'Homme et la politique, Paris, Tendances Actuelles, 1970, p. 51.

⁴ LIPSET, Seymour Martin, op. cit., 1970, p. 51.

⁵ KRUGMAN, Paul R., La mondialisation n'est pas coupable. Vertus et limites du libre échange, Paris, Ed. La Découverte, 1998.

⁶ EASTERLIN, Richard A., La croissance triomphante. Une perspective historique sur le XXI^e siècle, Paris, Nouveaux Horizons, 2000.

⁷ DURUFLE, Gilles, L'ajustement structurel en Afrique, Paris, Karthala, 1988, p. 17 et s.

*l'âge de la doctrine ; ce doit être l'âge du jugement pragmatique ».*¹ Autrement dit, « les manières de vivre une bonne vie sont nombreuses et il appartient à chaque société d'inventer la sienne ».² Cela n'implique nullement que la croissance est une notion occidentale, réservée à l'occident, ou la justification des inégalités actuelles, les uns continuent à se développer, les autres devant se contenter d'une « pauvreté heureuse » sous le fallacieux prétexte que cela correspondrait à leurs cultures respectives synthétisées par le proverbe « *Tu es pauvre parce que tu regardes ce que tu n'as pas, vois ce que tu possèdes et tu te découvriras étonnement riche* ».

Pris dans des graves contradictions, les bailleurs de fonds étrangers se retrouvent sur une pente glissante : face aux résistances et aux dévoiements que les politiques d'ajustement suscitent, face à la performance des déficits, ils se trouvent entraînés vers des interventions de plus en plus précises et de plus en plus contraignantes dans la gestion politique et économique du pays : actions qui s'apparentent à une recolonisation rampante³. Les programmes d'ajustement structurel ont créé des situations des tensions socio-politiques propices à la conclusion des contrats économiques les plus rémunérateurs pour les entreprises occidentales en quête de débouchés en Afrique. On comprend dès lors l'inquiétude exprimée par Atsutse Kokouvi-A. : « *En ce moment, où les nations d'Europe Orientale entrevoient le bout d'un long tunnel, les Africains risquent au contraire de voir leur situation empirer sous l'effet des manœuvres des puissances à la recherche des pions pour préserver leur influence dans le monde [...] La nouvelle ruée vers l'Afrique n'ira certainement pas de pair avec la promotion de la liberté, de la démocratie et du développement* »⁴. En clair, les camerounais, comme les africains en général devraient cesser de croire que le programme d'ajustement structurel est une sorte de baguette magique, dont un léger coup résoudra tous les problèmes, guérira toutes les plaies, comblera tous les espoirs, ou encore leur apportera le développement exactement comme les premiers rayons de soleil du printemps apportent les fleurs.

Cette constatation est en effet plausible, car tous les concepts et discours qui ont tous prétendus occuper le champ du développement économique : « *Sel reliance* », « *Ajustement structurel* », « *Besoins fondamentaux* », « *Développement durable* », « *Développement à visage humain* » ont montré leurs limites. Cette effervescence messianique a pris fin au milieu des années 90 pour faire place à la mondialisation, à la généralisation du système marchand. A ce titre, Richard Haas, proche collaborateur du Secrétaire d'Etat américain Colin Powell déclara

¹ GALBRAITH, John Kenneth, Pour une société meilleure. Un programme pour l'humanité, Paris, Seuil, 1997, p.30.

² RIST, Gilbert, Le développement. histoire d'une croyance occidentale, Paris, Presses de Sciences Pô, 2^{ème} éd., 2001, p. 394.

³ DURUFLE, Gilles, op. cit., p. 18.

⁴ ATSUTSE KOKOUVI, A., contribution dans Jeune Afrique N° 1515, Janvier 1990, p.95.

que « l'aide est désormais l'un des moyens les moins importants de collaboration au développement, il faut privilégier l'économie de marché ». C'est la traduction des slogans tels que « Trade not help », « donnant-donnant »¹. Dans une large mesure les programmes d'ajustement structurels se présentent comme une négation des droits fondamentaux (économiques, sociaux et culturels). C'est pourquoi Jacques Sapir² estime que l'essentiel n'est pas d'adopter une économie de marché, mais de prendre des décisions économiques justes, représentatives et équitables. Il remarque en outre que les économistes doivent cesser de se comporter comme des "dieux". Dans une analyse critique de la globalisation marchande, Jean Ziegler³ relève la marginalisation du Tiers Monde qui s'accroît. Il note en effet que l'autorégulation du marché mondial fait disparaître l'Etat national. Pour l'auteur, les prédateurs tiennent le monde entre leurs mains à travers des organismes mercenaires comme le FMI, la Banque Mondiale et l'OMC (Organisation Mondiale du Commerce). Ces prédateurs entretiennent l'absence de démocratie. La corruption est effrayante et fait partie du système capitaliste. Il dénonce enfin les oligarchies pétrolières texanes qui portent la guerre partout où elles veulent.

Face aux difficultés que représente la sortie ou la déconnexion par rapport au système dominant du marché, le Cameroun, comme la plupart des pays africains, doit, pour faire face aux défis du développement⁴, reconsidérer l'ajustement structurel⁵ (par la production locale du développement), corriger les déviations bureaucratiques⁶ de son administration, promouvoir le dialogue social et l'esprit de concertation, procéder à une véritable décentralisation du processus décisionnel⁷ (la République de proximité), améliorer l'efficacité des interventions dans l'espace rural⁸, car le développement comme la démocratie n'est pas une prothèse. C'est peut-être à ce prix que les populations seraient moins réceptives aux replis identitaires, à la logique d'affrontement ou de confrontation, voire à la logique insurrectionnelle sur fond de revanche⁹.

¹ COURMONT, Barthélémy, « Bush, donnant-donnant », dans Libération du 05 mars 2002. Bush père parlait quant à lui de « Trade not help », « commerce non aide ».

² SAPIR, Jacques, Les Economistes contre la Démocratie, Paris, Ed. Albin Michel, 2002.

³ ZIEGLER, Jean, Les nouveaux maîtres du monde et ceux qui les résistent, Paris, Fayard, 2002.

⁴ HANDELMAN, Howard, The Challenge of the Third World Development, 2nd Ed. New Jersey, Prentice-Hall, 2000.

⁵ SAHN, David E. & others, Structural Adjustment Reconsidered. Economic Policy and Poverty in Africa, Cambridge, Cambridge University Press, 1977.

⁶ GALY, Philippe, Gérer l'Etat, corriger la déviation bureaucratique, Nancy, Berger-Levrault, 1977.

⁷ SFEZ, Lucien, La décision, Paris, PUF, 1984.

⁸ COURADE, Georges, Le village camerounais à l'heure de l'ajustement, Paris, Karthala, 1996.

⁹ KAMTO Maurice, « Les rapports Etat – Société Civile en Afrique », in RJPIC, 48^{ème} année, n° 3, oct.-déc. 1994, p.285 et s.

BAYART, Jean-François « La revanche des sociétés africaines », in Politique Africaine, n° 11, sept. 1983, pp. 95 – 127.

Section 2 : Les stratégies d'affrontement mises sur pied et expérimentées par l'opposition.

Si l'on excepte quelques épisodes isolés, proches d'une révolution de palais, notamment la crise de succession de 1983 et surtout la réaction féodale¹ ou les bruits de bottes de 1984², dont les auteurs furent qualifiés de « nostalgiques d'une époque à jamais révolue », d'« assoiffés de pouvoir » par les autorités, la véritable menace au pouvoir de M. Paul Biya et à son « établissement » (establishment/nomenklatura) des bureaux climatisés de Yaoundé et ses tentacules provinciales date du début des années 1990³. Les populations avaient fini par comprendre que les mythes mobilisateurs du Renouveau tels que la démocratisation, la moralisation et la rigueur n'étaient que des tam-tams vides de toute substance intérieure. Il y a eu, au cours des années 90 et 91 d'importants mouvements de protestations populaires, œuvres des citoyens qui, déçus de leurs espérances démocratiques, écœurés par l'incurie et la corruption de la bureaucratie gouvernante⁴, mais aussi sans doute galvanisés par les expériences étrangères de rupture d'avec les régimes autoritaires, entendaient sortir de l'impasse d'une « *intention démocratique de paille* »⁵ et l'ornière économique dans lesquelles le Cameroun s'enfonçait chaque jour un peu plus⁶.

Les revendications populaires connurent une escalade lorsque les protestataires s'enhardissaient au point d'élargir leurs demandes et de leur donner une tournure politique avec l'entrée en scène des partis d'opposition nouvellement créés ou reconstitués. Les réactions gouvernementales – dérobades, menaces et violences – alimentèrent un regain de fureur populaire⁷. La contestation était dans la rue, et Paul Biya, « *politiquement au bout de souffle, se*

¹ EWANDE, Daniel, « Tentative de Coup d'Etat au Cameroun : une réaction féodale », in Temps Modernes, juin 1984, pp. 289-299.

² BIYITI bi ESSAM, Jean Pierre, Cameroun : complots et bruits de bottes, Paris, l'Harmattan, 1984.

³ SINDJOUN, Luc, op. cit. 1994, p. 143.

⁴ MUKUM MBAKU, John, « Bureaucratic corruption and the crisis of political reforms in Africa », in Multiparty Democracy and Political Change. Constraints to Democratization in Africa, Singapore, Sydney, ASHGATE, 1998, pp. 65-95.

⁵ TATAH MENTAN, Emmanuel, « Cameroon : A flawed transition to democracy », in GROS, Jean-Germain (ed), Democratization in Late Twentieth-Century Africa. coping with Uncertainty, London, Greenwood Press, 1998, pp. 41-57.

⁶ KAMTO, Maurice, « Quelques réflexions sur la transition vers le pluralisme politique au Cameroun », op. cit. p. 209.

⁷ BRATTON, Michael et VAN DE WALLE, Nicolas, « Vers la gouvernance en Afrique : exigences populaires et réactions gouvernementales », op. cit., p. 49.

trouvait au faite de l'impopularité »¹ et n'apparaissait plus comme l'incarnation de la rigueur², de même que son irrésistible ascension déclinait³. C'est dans ce contexte que l'opposition qui vient de récupérer le mouvement de contestation, va exiger un changement politique complet voire un renvoi des dirigeants actuels, par l'introduction des nouvelles technologies de lutte politique proche de la reproduction des modes populaires sur le plan purement national (§.1) et le déploiement sur l'échiquier diplomatique d'une véritable machine de guerre pour déstabiliser le régime de M. Paul Biya auprès des représentations diplomatiques locales et en Occident où il comptait encore quelques amis (§.2).

§.1 – L'introduction des nouvelles technologies de lutte politique : une tentative révolutionnaire de renversement du pouvoir.

L'effet de télescopage entre les événements internationaux (effondrement du Mur de Berlin, recul des dictatures des pays totalitaires du bloc de l'Est) et une situation socio-économique et politique explosive prévalant au Cameroun, a engendré une contestation populaire sans précédent⁴. Pour des raisons budgétaires, le gouvernement camerounais s'est vu forcer de réduire ses activités d'achat de conscience et de silence. L'Etat ne parvient plus à pénétrer la société comme il le faisait naguère. Les damnés de la société, les frustrés et les laissés-pour-compte qui avaient jusque-là tendance à prendre leurs distances vis-à-vis des autorités politiques, ont fini par opter pour l'affrontement⁵ en l'absence des mécanismes politiques et juridiques de « contestation du pouvoir présidentiel »⁶.

Manipulés le plus souvent par « *les entrepreneurs politiques, tribuns populistes et démagogues qui usent des contrevérités* »⁷, ils souhaitent la chute du régime qu'ils estiment

¹ TALLA, Blaise Pascal, contribution dans Jeune Afrique Economie, N° 166, octobre 1992, « Face à Paul Biya, l'opposition adopte la pire des stratégies », p. 108.

² FOUMANE AKAME, Jean (ed), Paul Biya ou l'incarnation de la rigueur, Yaoundé, Université de Yaoundé, 1983.

³ DECRAENE, Philippe, « Cameroun : irrésistible ascension de M. Biya », L'Afrique et l'Asie Modernes, N° 138, Automne (Septembre – Décembre) 1983, pp. 3-11.

⁴ MONGA, Célestin, The Anthropology of Anger : Civil Society and Democracy in Africa, Boulder, Co, Lynne Rienner Publisher, 1996.

⁵ CHAMPAUD, Jacques, « Cameroun : au bord de l'affrontement », in Politique Africaine (44), décembre 1991, pp. 115- 120.

⁶ ONDO, Télesphore, La responsabilité introuvable du Chef d'Etat africain : Analyse comparée de la contestation du pouvoir présidentiel en Afrique Noire Francophone. (Les exemples camerounais, gabonais, tchadien et togolais), Thèse pour le Doctorat en Droit Public, Université de Reims Champagne-Ardenne, 2005.

⁷ MOUELLE KOMBI, Jean Narcisse, Intervention à la CRTV, Actualité Hebdo, 12 mai 2002 ; voir aussi : Afrique Politique N° 8, déc. 1982 sur, « Discours populiste, mouvements populaires, tribuns et rédempteurs » ; HUGO, Neira, « Populismes ou césarismes populistes », in RFSF, Vol. XIX, N° 3, Juin 1969, Paris, PUF, pp. 536-573.

responsable de leurs malheurs, en adhérant au besoin à l'idée de révolution et d'anarchie. Cette orientation émancipatrice vient en écho aux écrits de l'un des pères de la science politique moderne, le Pr. Harold Lasswell, qui écrivait un jour qu'« aucune démocratie n'est, même approximativement, authentique tant que les hommes n'ont pas compris qu'ils pouvaient être libres »¹. Nous allons montrer dans ce paragraphe, comment le souci pour les citoyens de voir s'améliorer la qualité de la vie socio-politique et économique peut se transformer en une stratégie de mise en crise du pouvoir par l'opposition (re)naissante qui récupère à son compte, dans sa logique de confrontation avec pouvoir, l'exigence de la conférence nationale souveraine (A), et appelle le peuple à l'insurrection (B).

**A – L'exigence de la conférence nationale souveraine par l'opposition (re)naissante :
une tentative de désinstitutionnalisation du monopole étatique déclarée "sans objet".**

Sous l'« effet papillon », dans un monde postbipolaire/post Est-Ouest globalisé, de ce qui, au départ, n'était qu'une « concertation des forces vives » convoquée par le président Mathieu Kérékou² au Bénin à l'initiative des intellectuels³, et en réaction à une transition démocratique néopatrimoniale⁴, faite des réformes façonnées à la coupe des dirigeants⁵, les camerounais sont descendus dans la rue pour protester la légitimité de leurs dirigeants⁶ et exiger l'organisation d'une conférence nationale souveraine qui les libérerait du colonialisme des élites nationales, de la dogmatisation de l'action publique, de la centralisation outrancière du pouvoir, et de la misère causée par une bureaucratie envahissante, omniprésente et pourtant inefficace. Comme instance

¹ LASSWELL, Harold & Mc DOUGAL, Myres S., « Legal education and public policy », in Yale Law Journal, 52, N° 2, March 1983, p. 325, cite par HYDEN, Goran, op. cit., 1997, p. 37.

² KPATINDE, Francis, Mon livre avec Kérékou, (saisi). Dans ce livre entretien avec Francis Kpatindé, le président Mathieu Kérékou dénonce l'inconscience des cadres et du marxisme. L'officier révolutionnaire reconverti au pluralisme décroche des flèches contre des cadres qui, dix-huit ans durant, ont travaillé à ses côtés : « C'étaient des prophètes de malheur. Je n'ai jamais lu Marx, ni Lenine. Ce sont ces intellectuels qui m'ont persuadé de faire du marxisme-leninisme, l'idéologie officielle. Pendant les dernières élections (1991), j'ai sillonné le Bénin de long en large. J'ai vu le malheur de mes concitoyens et j'ai compris que le marxisme, c'était de la foutaise ».

³ ROBINSON, Pearl, « The National conference phenomenon in Francophone Africa and History » in Comparative Studies in Society and History Vol. 36, N° 3, July 1994, P. 578 ; voir aussi DECALO, Samuel, « Benin : First of the New democracies », CLARK, John & GARDINIER, D. (eds), Political reform in Francophone Africa, Boulder, Co, Westview Press, 1997.

⁴ BRATTON, Michael, VAN DE VALLE, Nicolas, « Neopatrimonialism and political transition in sub-sahara Africa », in World Politics 46, N° 1, July 1994.

⁵ TAKOUGANG, Joseph, « Cameroon : Biya and incremental reform », in Political reform in Francophone Africa, op. cit., 1997.

⁶ BRATTON, Michael, VAN DE VALLE, Nicolas, Democratic experiments in Africa. Regime transitions in comparative perspectives, Cambridge, Cambridge University Press, 1997, p. 128 ; « Popular protest and political reform in Africa », in Comparative Politics 24, N° 24, July 1992.

solennelle, un retour aux sources, à la palabre africaine¹, la Conférence Nationale Souveraine devrait permettre à toutes les composantes de la société de faire le bilan de la gestion des affaires publiques et de jeter les bases d'un avenir meilleur. Comme "solution" aux fléaux qui minent le Cameroun, elle devrait ouvrir la porte à une forme de société qui puisse incarner les aspirations du peuple. Aspirations qui peuvent se résumer d'une façon très simple : instaurer une véritable démocratie au Cameroun, une démocratie respectueuse des droits de l'homme, une démocratie axée sur la justice sociale et qui recherche dans les méthodes du gouvernement la transparence. Cette exigence révolutionnaire eut vite fait d'être récupérée par les partis d'opposition nouvellement légalisés et en quête d'un cheval de bataille qui leur assurerait le soutien populaire² en l'absence, semble-t-il d'effets de saillance de la part des nouveaux entrepreneurs politiques, tels que les nouvelles idées, les programmes novateurs ou un passé glorieux à vendre, si ce n'est l'illusion d'un changement porteur d'espérance dans une conjoncture politique fluide et incertaine.

Née en marge de la poussée d'une société civile décidée à transgresser le tabou du politique, sous fond de procès (l'affaire Yondo) et dans la tragédie (le premier meeting organisé par le SDF le 26 mai 1990 en dépit de l'interdiction gouvernementale s'est soldé par la mort de six manifestants tombés sous les balles des forces de la police et de la gendarmerie)³, l'opposition camerounaise va cristalliser à ses débuts les aspirations d'un peuple vivant dans l'attente d'un messie, d'un libérateur. Sur le plan d'une lecture purement discursive ou sémiologique, l'exigence de la conférence nationale souveraine, devenue un arc-boutant de la plate-forme révolutionnaire de l'opposition (qui la présente comme une voie de sortie de la crise)⁴, n'est que la suite logique d'un certain nombre d'événements marquant dont la connaissance paraît intéressante.

Le 19 février 1990, la police camerounaise effectue une perquisition à l'étude de M^e Yondo Mandengue Black, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats, dans le but de saisir les statuts d'un parti politique que ce dernier serait en train de créer, ainsi que le texte de l'exposé de politique générale dont il serait l'auteur. La perquisition s'avère infructueuse. C'est finalement à son domicile que M^e Yondo remet aux mains de la police un document intitulé « *Coordination nationale pour la démocratie et le multipartisme* »⁵. En revanche, il aurait affirmé ne pas détenir

¹ LEUZE, Dieudonné, « Pour une Conférence Nationale des ethnies ; sauver le Cameroun de la dérive ethno-fasciste », dans Impact Tribune n° 8, Sept. – Oct.-Nov. 1996.

² TAYO, Clément, « Cameroun : chronique d'une trahison en cinq questions », contribution dans Jeune Afrique Economie, N° 150, décembre 1991, p.174 et s.

³ FONCHA, John Ngu, « A brief account of the events which took place in the Bamenda Township on Saturday 26th May 1990, culminating in shooting and killing of five innocent young men and one girl », 1990, Mimeograph.

⁴ SINDJOUN, Luc, op. cit., 1994.

⁵ KAMTO, Maurice, « Quelques réflexions sur la transition vers le pluralisme au Cameroun », op. cit., 1993, p. 215.

de statuts d'un quelconque parti politique. Malgré cette attitude, il sera quand même appréhendé par ses visiteurs. S'ensuivent les jours suivants, l'arrestation de neuf personnes présumées complices de M^e Yondo. Ainsi, la tentative de sortir du huis clos du monolithisme monopolisant est-elle assimilée à un crime de lèse-majesté, au mépris des dispositions légales notamment celles de la Constitution du 2 juin 1972, qui reprend celles de ses devancières de 1960 et 1961, et qui ouvrent sans équivoque la voie au multipartisme en précisant en son article 3 que : « *Les partis et formations politiques concourent à l'expression du suffrage* » ; une coquetterie juridique jusque-là en somme. Le procès de M^e Yondo Black de Mars – Avril 1990 fut de toutes façons « le procès du multipartisme au Cameroun » suivant l'expression du Pr. Maurice Kamto¹, et utilisé par le régime pour réprimer des atteintes à l'ordre monopartisan, suscita la première mobilisation citadine en faveur du multipartisme et révéla la ligne de démarcation entre forces « conservatrices » et « progressistes »².

Face à la propagande politique du gouvernement largement orientée par une stratégie répressive, le barreau camerounais est passé de l'expression de revendications de type corporatiste à une intrusion remarquée dans l'arène politique, en se posant comme le défenseur naturel des droits de l'homme et des libertés³ au cours et à la suite du procès de M^e Yondo Black. L'épiscopat catholique, qu'un réflexe légitimiste a longtemps tenu hors du champ de la contestation politique, manifeste également, sur fond de division, des vellétés d'activisme politique au nom de la conception chrétienne de la justice et du respect des droits de la personne humaine⁴ par ses lettres pastorales. L'intelligentsia camerounaise traumatisée par vingt-cinq années d'un régime aux réflexes anti-intellectuels fort prononcés divisée en camps ethniques et régionaux entre partisans de la collaboration et de la distanciation s'épient ou s'observent secrètement et se livrent à un « pugilat intellectuel » au lieu de faire face aux enjeux de la transition démocratique⁵, essaie, tant bien que mal, de sortir de son exil de Ngoa Ekelle pour se poser en héraut des Droits de l'homme, des libertés et de la démocratie.

L'action de ces différents groupes qui s'efforcent de déconstruire « le mythe de l'Etat omniscient et ordonnateur du social »⁶ est amplifiée par une presse privée certes encore en quête

¹ KAMTO, Maurice, op. cit., 1993, p. 216.

² COURADE, Georges ; SINDJOUN, Luc, « Le Cameroun dans l'entre-deux, introduction », in Politique Africaine 62, juin 1996, p. 7.

³ MOUKOKO MBONDJO, Pierre, op. cit., 1993, p. 244.

⁴ MOUKOKO MBONDJO, Pierre, op. cit., 1993, p. 244

⁵ QUANTIN, Patrick, « Les élites politiques face aux transitions démocratique », in L'Afrique Politique, Le meilleur, le pire et l'incertain, Paris, Karthala, 1995, pp. 277 – 285 ; SCHRAEDER, Peter J., « Elites as Facilitators or Impediments to Political Development ? Some Lessons from the "Third Wave" of Democratization in Africa », in Journal of Developing Areas, Vol. 29, n° 1, October 1994, pp. 69-90.

⁶ SINDJOUN, Luc, « Le champ social camerounais : désordre inventif, mythes simplificateurs et stabilité hégémonique de l'Etat » op. cit, 1996, p. 58.

de professionnalisme, mais dont l'audience n'a cessé de grandir. La fin du monopole étatique sur le champ médiatique s'est traduite par la multiplication des titres de presse et s'est accompagnée d'une délégitimation permanente des gouvernants par les journaux privés¹ comme la « *Sainte Trinité* » qui comprend : *Le Messager*, *La Nouvelle Expression*, *Mutations*, et qui constitue en même temps un facteur de stabilisation du système politique. Les propos du Pr. Pierre Moukoko Mbonjo illustrent parfaitement cette situation : « *En popularisant la dissonance et la "déviance" politiques, la presse privée dite indépendante a rempli une fonction manifeste de consolidation du potentiel de déstabilisation du pouvoir contenu dans les actes et les propos des individus et des groupes sociaux contestataires et une fonction latente d'intégration au système politique central de ces couches périphériques par la banalisation de leur "déviance" [...] facteur de subversion de l'ordre politique dominant par la diffusion d'un contre-projet hégémonique, et en même temps, facteur de stabilisation du système politique global par la décompression du climat politique* »². En d'autres termes, l'humour satiristique, si nous prenons rien que cet exemple, tout en critiquant le pouvoir, aurait contribué à détendre quelque peu le débat politique au grand soulagement des gouvernants.

Devant l'ampleur d'une telle mobilisation orientée vers une logique de déstabilisation de l'ordre politique³, le parti unique, ébranlé pour la première fois depuis son avènement en 1966, décide de prendre sa revanche politique par une contre-mobilisation. Celle-ci s'exprime à travers les meetings et marches de soutien au régime et de rejet du multipartisme organisés par le RDPC, et fortement médiatisés par l'Office National de Radio Diffusion et de Télévision (CRTV) et le Grand Quotidien National (*Cameroon Tribune*), fin mars – début avril 1990 dans l'ensemble des 10 provinces du pays. Les mots d'ordre, slogans et formules incantatoires proférés à cette occasion par les militants et sympathisants du « *grand parti national* » sont violents, haineux et aux relents guerriers. On condamne : « *les aventuriers de tout bord* », les « *apprentis politiciens* », les « *fauteurs de troubles* », les « *marchands d'illusions* », les « *pêcheurs en eaux troubles* », les « *déstabilisateurs, ennemis du renouveau* » ; on dénonce les partisans du « *multipartisme précipité* », on affirme que « *le multipartisme n'est pas un remède miracle* »⁴, on prévient : « *Nous n'accepterons ni calendrier ni modèle de multipartisme importé et dicté de l'extérieur* »⁵, car indique-t-on : « *le vent d'Est n'est pas une panacée [...] au contraire nos*

¹ SINDJOUN, Luc, « Le champ social camerounais : désordre inventif, mythes simplificateurs et stabilité hégémonique de l'Etat » op. cit., p. 59.

² MOUKOKO MBONDJO, Pierre, op. cit., p. 244 et s.

³ BIGOMBE LOGO, Patrice ; MENTHONG, Hélène-Laure, « Crise de légitimité et évidence de la continuité politique », *Le Cameroun dans l'entre-deux, Politique Africaine*, 62, op. cit., p. 15.

⁴ OWONA, Joseph, Secrétaire Général Présidence de la République.

⁵ EMAH, Basile, Président de la Section RDPC du Mfoundi et Délégué du Gouvernement auprès de la Communauté Urbaine de Yaoundé.

planteurs savent que le vent est destructeur, qu'il vienne de l'Est ou de l'Ouest »¹, Paul Biya « n'a pas attendu les leçons de l'extérieur pour démontrer sa capacité à assumer les demandes démocratiques de son peuple »², et l'on invite enfin au rassemblement : « derrière le renouveau contre les anarchistes », « priorité à l'unité nationale »³. Selon le Pr. Jacques Fame Ndongo⁴, les marches de soutien qui ont eu lieu spontanément et à partir de la base à travers tout le territoire, avec un succès remarquable et un impact politique significatif, prouve que le Cameroun est entré dans l'ère de la « médiacratie »⁵, ce que Jürgen Habermas appelle la « publicisation de la politique »⁶.

Au fond, le message, quelque soit le style personnel dans lequel chacun le délivre, est clair. Il est dit : « non au multipartisme avec son cortège de trahison, de haine et d'intoxication »⁷. Après le meeting organisé par les militants de la section RDPC du Mfoundi à Yaoundé, une marche de soutien, où l'on retrouve de nombreux membres du Gouvernement à la tête du cortège, conduit les manifestants jusqu'à la cathédrale Notre-Dame des Victoires située au cœur de la capitale. Scène inattendue, cocasse, voire blasphématoire⁸, ou chrétiens, ... mais aussi musulmans, officiers généraux de l'armée et hauts fonctionnaires de l'administration se trouvent pour ainsi dire en communion dans ce temple de l'église catholique romaine où l'archevêque de Yaoundé, Mgr Jean Zoa, a décidé de dire une messe d'action de grâce pour le Cameroun sans doute, mais aussi peut-être pour le parti unique, le Président de la République et le RDPC.⁹ De l'œcuménisme politique en somme, où l'Assemblée reprend en chœur une rhétorique bien rodée à l'avance, sous forme d'incantation : « non au multipartisme, non à la démocratie ».

Bien plus, dans ce délire unanimitaire que le parti unique essaie de communiquer aux camerounais, les « motions de soutien » au régime prennent des formes variées, qui frisent parfois la bouffonnerie. C'est ainsi que le regretté Sultan des Bamouns, Seidou Njimoluh Njoya, brave vieillard presque centenaire, dans une mise en scène évocatrice, prend la tête de son armée

¹ EKINDI, Jean-Jacques, Président de la Section RDPC du Wouri, voir Cameroon Tribune N° 4612 du 29 mars 1990.

² ZANG GUELE, Rose, Présidente de la section de l'Organisation des Femmes du RDPC du Mfoundi.

³ Voir le papier de Cameroon Tribune, N° 4615 du 05 avril 1990, « L'événement : la nation mobilisée derrière Paul BIYA ».

⁴ FAME NDONGO, Jacques, « la marche collective, une technique efficace de communication-spectacle », contribution dans Cameroon Tribune N° 4613 du 06 avril 1990.

⁵ VIRIEU, François-Henri de, Mediacratie, Paris, Flammarion, 1990.

⁶ HABERMAS, Jürgen, L'espace public, Paris, Payot, 1992.

⁷ MBALLA BOUNOUNG, Gabriel, Député-Maire de Yaoundé, Président du Groupe parlementaire RDPC à l'Assemblée Nationale.

⁸ KAMTO, Maurice, op. cit., 1993, p.217.

⁹ Ibid..

pour une croisade symbolique¹ contre « *Les pourfendeurs du régime du Renouveau* ». Décevantes et inquiétantes, ces journées anti-pluralismes de mars – avril 1990, pouvaient faire douter de l'engagement démocratique du peuple camerounais et du Président de la République qui a fait de la démocratisation l'une des options fondamentales du Renouveau dès son accession au pouvoir le 06 novembre 1982, après la démission du président Ahmadou Ahidjo, et en vertu de l'amendement constitutionnel contenu dans la loi n° 79/02 du 29 juin 1979.

Dans un discours laconique et codé, et tirant les leçons de la contre-mobilisation, M. Paul Biya déclare le 09 avril au soir : « *Camerounaises, camerounais, militantes et militants du RDPC. Des profondeurs du pays, toutes forces vives de la Nation confondues, vous avez, une fois de plus exprimé massivement et spontanément votre adhésion et votre soutien aux idéaux du Renouveau. Je vous en remercie. J'ai compris que, fidèle à vous-mêmes, vous avez rejeté sans équivoque les modèles et formules politiques importés de l'étranger. Vous avez renouvelé solennellement votre conviction que notre grand parti national, le RDPC, demeure le creuset de l'unité nationale en même temps que l'école par excellence de la démocratie camerounaise. Ce faisant, vous avez une fois de plus illustré à la face du monde, votre maturité politique, votre sens de responsabilité et votre détermination à exercer pleinement le droit souverain de chaque Nation de vivre et de s'épanouir au sein des institutions qu'elle s'est librement données. Je vous ai compris, je vous félicite. Le Cameroun aujourd'hui a un problème majeur : la crise économique. Le reste n'est que manœuvre de diversion, d'intoxication et de déstabilisation. Je compte sur votre vigilance* »².

L'affirmation du Pr. Maurice Kamto selon laquelle « *il n'est pas douteux que ce soir-là le Président Biya avait décidé de différer l'instauration du multipartisme au Cameroun pour bien longtemps* »³, nous paraît discutable. L'auteur fonde son argumentation sur un passage du livre programme du Président, *Pour le libéralisme communautaire*, où il déclare que : « *l'étape actuelle de l'histoire du Cameroun ne permet pas l'instauration du multipartisme* »⁴. Or, la vérité, en politique, est capricieuse. On manque de critères objectifs pour la mesurer. Alors, parler vrai, est-ce dire « sa » vérité – avec des doutes qui subsistent – ou bien la vérité des faits d'abord. Le président commence son discours par : « *Camerounaises, camerounais, militantes et militants du RDPC* » et non par le traditionnel « *Camerounaises, camerounais, mes chers compatriotes* ». Et tout au long de son discours le président n'a repris que les slogans et autres mots d'ordre de mobilisation des militants du RDPC.

¹ KAMTO, Maurice, op., cit., 1993, p. 217.

² La transcription du discours dans *Cameroon Tribune*, N° 4618, du 10 avril 1990, p.1.

³ KAMTO, Maurice, op. cit., 1993, p.218.

⁴ BIYA, Paul, *Pour le libéralisme communautaire*, Paris, Favre/ABC, 1985, p. 139.

L'attitude de M. Paul Biya traduit la prudence qu'il ne cesse de manifester à l'égard du multipartisme : « L'unité nationale est trop récente pour permettre actuellement une telle évolution (vers le multipartisme). Le Cameroun est composé de plus de deux cents ethnies, et le moment n'est pas encore venu pour le multipartisme. Presque aussi créés, les nouveaux partis risqueraient d'épouser les contours des principaux groupes ethniques, comme ce fut le cas jusqu'en 1966, année où fut instituée le parti unique. En revanche, nous sommes fermement résolus à démocratiser ce parti, ne fut-ce qu'en y élargissant le débat politique entre dirigeants et militants »¹. Il ajoute plus tard : « S'agissant du multipartisme, j'ai déjà eu l'occasion de répondre à cette question. En réalité le Cameroun, s'il a adopté la position qui est la sienne actuellement, ne l'a pas fait à la suite d'un choix doctrinal. C'est à la suite d'une expérience que nous avons vécu dans un système de multipartisme et qu'avons-nous observé ? Nous avons observé que pendant cette période, les partis politiques avaient tendance à se circonscrire autour des ethnies, ce qui risquait, à la longue, de cristalliser, justement, ces divisions ethniques. Nous avons noté un développement extrême de la démagogie. Finalement, le peuple camerounais et les dirigeants des partis, à l'époque, ont décidé, en toute liberté de fusionner dans un seul parti : l'UNC (devenu RDPC en 1985). Cette mutation s'est opérée en 1966. A l'heure actuelle, l'Union Nationale Camerounaise continue à apparaître comme le creuset de consolidation de l'unité nationale. L'UNC le fera aussi longtemps que ce sera nécessaire pour vraiment enraciner dans les consciences la nécessité de cette unité. Maintenant, nous ne pouvons pas dire que, dans tout le cours de son histoire à venir, le Cameroun restera nécessairement, dans le cadre d'un parti unifié. Une ouverture est toujours possible »².

Le premier moment critique du régime de Paul Biya s'est terminé par la création du SDF (Social Democratic Front). Dans le feu de l'affaire Yondo et autres³, le gouvernement par la voix du Secrétaire Général de la Présidence de la République, le Pr. Joseph Owona a déclaré que M^e Yondo et les autres n'avaient pas été arrêtés pour « délit » de création d'un parti politique et que d'autres camerounais avant lui avaient tenté de le faire sans être inquiétés. Cette déclaration eut pour effet pervers l'officialisation voire la légalisation du processus de création des partis politiques. A l'intérieur de la « *Coordination pour la démocratie et le multipartisme* » siégeaient certains membres du « groupe d'étude de 89 » (Study group 89). En effet, le « groupe d'étude de 89 » organisa sa première réunion le 11 novembre 1989 au Presbyterian Church Centre – Mankon, dans la ville de Bamenda à l'effet de rédiger un mémorandum sous forme de plainte

¹ Interview au Journal Le Monde, N° 11834 du 15 février 1983.

² Voir Club de la Presse, Co-production Radio France International (RFI), Radio diffusion du Cameroun animé par Hervé BOURGES, Directeur Général de RFI, 18 juin 1983.

³ Mme BADJE née NGO TANG Julienne (Secrétaire), Mlle EKWE Henriette (cadre d'entreprise), MM. EKANE Anicet (Homme d'affaires), BWANGA Rodolphe, KWA MOUTOME Francis, MUKONG Albert, HAMANI Gabriel, FEKO NKWUTO Vincent, DJON DJON Charles, TEKAM Michel.

aux Nations Unies, dont le principal chef d'accusation aurait été la « violation des droits de l'homme et la discrimination à l'égard des camerounais anglophones »¹. A la réunion du 1^{er} décembre de cette année tenue à Bastos (l'un des quartiers chics de Yaoundé) dans la résidence du Dr Siga Asanga Zacharias, le groupe² reconnaît l'existence d'un problème anglophone au Cameroun.

La rencontre qui allait jeter les jalons du futur parti politique fut organisé le 17 février 1990 à Ntarikon (quartier de Bamenda) dans la résidence de Ni John Fru Ndi. Ce jour, les participants³ décidèrent de transformer ce qui n'était jusque-là qu'une conspiration d'intérêts du fait des nombreuses frustrations des anglophones en parti politique. Le groupe se lance à la recherche d'un leader⁴ ou d'un porte flambeau. Il va vite le trouver en la personne de Ni John Fru Ndi qui devait par la suite patrimonialiser cette combinaison du capital politique faite des ressources collectives et individuelles⁵.

Tirant parti de la déclaration du gouvernement sus mentionné en l'occurrence les propos du secrétaire général de la Présidence de la République, Ni John Fru Ndi déposa le 16 mars 1990 auprès des autorités administratives de la province du Nord-Ouest, une demande de légalisation d'un parti politique qu'il venait de créer avec ses amis : le Social Democratic Front (S.D.F). Sans attendre la position de l'administration et devant un silence qui dure, le SDF publie le 15 mai 1990, un communiqué fixant le samedi 26 mai comme date de lancement de ses activités. Et la marche qui devait précéder les discours partirait de City Chemist Roundabout vers le stade municipal, lieu des cérémonies, en longeant l'Avenue Commerciale (Commercial Avenue). Cette démarche du SDF reçoit l'onction indirecte de l'épiscopat camerounais qui dans une lettre pastorale du 17 mai 1990 dénonce avec dureté les « violations flagrantes des droits de l'homme »⁶.

¹ GWELLEM, Jérôme F., FRU NDI and the SDF revolution, Bamenda, Unique Printers, 1996, p. 1.

² Le groupe est composé de NI JOHN FRU NDI, SIGA ASANGA, Carlson ANYANGWE, Justice NYO WAKAI, AKUCHU, Clément NGWASIRI.

³ NI John FRU NDI (propriétaire d'une librairie à Bamenda), Carlson ANYANGWE (enseignant de Droit à l'Université de Yaoundé), Vincent FEKO (inspecteur des impôts), Alfred AZEFOR+ (enseignant à l'Ecole Normale annexe de Bambili), SIGA ASANGA+ (enseignant de littérature à l'Université de Yaoundé), Justice NYO WAKAI (magistrat hors hiérarchie et conseiller à la Cour Suprême), Albert MUKONG+ (un professionnel de la contestation qui se faisait appelé "prisonnier sans crime"), Clément NGWASIRI (enseignant de Droit à l'Université de Yaoundé), AKUTCHU (enseignant d'Université), Banga MBAAKUH+ (ingénieur 1^{er} trésorier national du parti) et Aloysius TEBO (hommes d'affaires). Il s'agit en fait des 11 "pères fondateurs" ("founding fathers") du SDF.

⁴ DUVERGER, Maurice, Les Partis Politiques, Paris, Armand Colin, 1981, p. 100 et S. L'auteur souligne que dans tous les groupes sociaux et pas seulement les Etats, il convient ainsi de rechercher les « éminences grises » derrière les pourpres officielles, les tireurs de ficelles derrière les pantins qui s'agitent sur la scène. Par définition, les « éminences grises » demeurent occultes ou semi-occultes et les renseignements précis sont toujours difficiles à obtenir à leur sujet.

⁵ OWONA NGUINI, Mathias Eric, « le Social Democratic Front ... », op. cit., p. 248 et s.

⁶ Voir Le Messager, N° 189 du 26 juin 1990.

En dépit de l'arrêté préfectoral, passant outre les mises en garde des autorités administratives, notamment du gouverneur Magloire Nguïamba, déclarant cette réunion publique illégale, et nullement inquiété par le déploiement massif des forces de l'ordre, le SDF tint son meeting à la date prévue, non pas au stade municipal, lieu initialement retenu, comme l'indique un auteur¹ (le stade municipal ayant été miné par les troupes d'élites lourdement armées et venues spécialement de Yaoundé, déployées tout au long de l'Avenue Commerciale, aux abords et à l'intérieur du stade), mais à la gare routière de Ntarikon (Ntarikon Motor Park) dans le quartier de résidence de Ni John Fru Ndi en présence d'une foule importante évaluée à plus de 80.000 personnes selon les organisateurs, près de 20.000 selon la Radio Nationale. Dans un bref discours ponctué d'applaudissements, Ni John Fru Ndi annonce le début effectif des activités du S.D.F. La déclaration du Chairman est suivie d'une forte pluie, signe de bénédiction chez les peuples des Grassfields. La foule ignore la pluie et refuse de se disperser suivant les vœux du Chairman, qui, sous escorte de ses conseillers, de quelques vieillards et quelques volontaires qui se sont portés gardes de corps du héros du jour, retourne à sa résidence pour savourer cette première victoire².

La foule qui a rejeté la consigne de dispersion du chairman, décidée à prendre sa revanche et à faire entendre sa voix³, portant pancartes et brandissant les branches d'arbres et les broussailles, jubile et chante : « *suffer don finish* » (la « *souffrance est finie* »). La marche qui suit, partie de Ntarikon Motor Park vers Small Mankon en passant par Rendez-vous Junction à Mulang près de Longla Comprehensive College (LCC) en direction de City Chemist Roundabout, va donner lieu, à cet endroit précis, à de violents affrontements entre la foule et les forces de l'ordre. Les forces de police et de gendarmerie acculées par une foule impressionnante tirent dans le tas : six personnes sont tuées (cinq jeunes garçons et une jeune fille). A ce propos, le Pr. Maurice Kamto écrit que « *la lutte pour le pluralisme politique au Cameroun vient de franchir un nouveau seuil : elle vient d'inscrire ses premiers morts au fronton de l'histoire. Le sang versé pour une cause commune fertilisera la révolution démocratique* »⁴.

Synchroniquement, à l'Université de Yaoundé, des étudiants anglophones certainement sympathisants du S.D.F, « *manipulés* », selon les autorités, par les élites anglophones qui n'ont jamais digéré la suppression de l'Etat fédéral en 1972, marchent le même jour et quasiment à la même heure en chantant à travers le campus en signe de soutien au nouveau parti et au multipartisme « *seul moyen capable de restaurer les accords de Foumban de 1961* ». Il convient

¹ KAMTO, Maurice, op. cit., 1993, p. 218.

² GWELLEM, Jerome F., op. cit., p. 10.

³ JACKMAN, Robert, Power without force : the political capacity of Nation-States, Ann Arbor, University of Michigan Press, 1994.

⁴ KAMTO, Maurice, op. cit., 1993, p. 219.

de préciser que déjà le 9 mai 1990, un groupe d'étudiants anglophones avait organisé une marche au sein du campus pour revendiquer le retour au multipartisme, au fédéralisme dans les conditions d'organisation identiques à celle du 26 mai. Ils furent accusés, à tort ou à raison, d'avoir au cours de ces deux marches chanté à pleins poumons l'hymne national d'un Etat voisin, l'hymne nigérian. L'on crie à la haute trahison : « *Ceux qui au cours de ces manifestations du 26 mai dernier à Bamenda et à l'Université de Yaoundé, ont chanté l'hymne national d'un pays étranger, ont commis, vis-à-vis de la patrie camerounaise, le crime de haute trahison* »¹. Vivement indignés par la manifestation illégale de Bamenda qui a causé la mort de six jeunes gens, les élites de Bamenda ont écrit au président Paul Biya. Dans leur correspondance, ils réaffirment leur soutien à la politique du renouveau, à son promoteur, S.E. Paul Biya et au RDPC. En revanche, ils désavouent le "parti de Bamenda et son soi-disant leader", "irresponsable" et "véritable fauteur de troubles". Ils réclament un châtiment exemplaire pour ce destabilisateur, intoxicateur, opportuniste et aventurier politique et, la déposition du bâtonnier Me Bernard Muna, qui lors de la dernière assemblée générale du barreau tenue le 27 mars 1990, avait apporté son soutien personnel au S.D.F encore en gestation est celui des avocats². On s'efforce de présenter le vrai visage de John Fru Ndi : « *le prétendu dirigeant du « Social Democratic Front » apparaît comme un politicien dérisoire et un homme d'affaires douteux* »³. On dit non « *à l'aventure d'une poignée d'agitateurs et d'ambitieux politiques* »⁴.

Ces événements du 26 mai 1990 ont relancé le débat sur le multipartisme de façon encore plus aiguë. Ils avaient provoqué la démission, pour le moins spectaculaire du RDPC de John Ngu Foncha, personnalité anglophone d'envergure, figure emblématique de l'histoire constitutionnelle et politique du Cameroun⁵. Dans sa lettre de démission qui courait à compter du 9 juin 1990, il déclare : « Les camerounais anglophones que j'ai conduit dans l'union ont été ridiculisés et considérés comme les "biafrais", les "ennemis dans la maison", "les traîtres", etc. ... ; et les dispositions constitutionnelles qui assuraient la protection de cette minorité anglophone ont été supprimées, leur voix a été étouffée pendant que la loi du fusil (des armes) remplaçait le dialogue que les anglophones affectionnent tant ». Dans le paragraphe final de cette lettre, l'auteur écrit : « *J'espère que le R.D.P.C changera son attitude à l'égard du multipartisme*

¹ Voir Cameroon Tribune N° 4646, du 29 mai 1990.

² Des "vraies fausses" élites de Bamenda à Douala écrivent au Chef de l'Etat, Cameroon Tribune parle d'un « désaveu » cinglant pour le S.D.F. Lettre signée par ATANGA Paul, FRU Peter, CHE Martin, Cameroon Tribune N° 4647 du 30 mai 1990, p. 3.

³ « Le vrai visage de John FRU NDI », commentaire dans Cameroon Tribune, n° 4646 op. cit. p. 2.

⁴ SOUAIBOU, SIDIKI, Président Section RDPC de la Bénoué, Cameroon Tribune, n°4646 op. cit., p.3.

⁵ Architecte anglophone incontesté et vénéré de la réunification du pays en 1961, M. John Ngu Foncha fut Premier Ministre de l'Ex-Cameroun Occidental, Vice-président de la République Fédérale, grand chancelier des ordres nationaux, Premier Vice-président du R.D.P.C.

*réclamé par le peuple s'il ne veut pas devenir bientôt un anachronisme ridicule*¹. En clair, le parti unique est l'incarnation contemporaine des dictatures².

Au sommet France-Afrique de la Baule de juin 1990, le président François Mitterrand s'inscrit en faux contre les propos de M. Jacques Chirac, qui soutenait que l'Afrique n'était pas mûre pour la démocratie. Il affirme en effet que : « *Développement et démocratie sont devenus deux éléments d'un couple qui détermine l'aide et les facilités financières qui sont à présent les seules sources de revenus extérieurs pour la majorité des pays africains* »³. Le tandem ou plus précisément l'équation « Démocratie = Développement » a fait le tour des pays "sinistrés", semant l'illusion que le développement était le bébé naturel de la démocratie, ou que le respect des droits de l'homme réduirait la pauvreté. La décompression autoritaire⁴ paraissait inévitable au Cameroun. Les marches de mars – avril semblent désormais un lointain souvenir. La revendication du multipartisme prend également la forme d'un avatar des luttes factionnelles internes au régime/RDPC et d'une succession présidentielle dont l'échéance semblait à portée de main.

Ces pressions convergentes mettent à l'épreuve le régime et lui enlèvent une bonne part de sa légitimité. Il subit plus qu'il ne maîtrise la contestation du monopole présidentiel voire étatique de la formulation du projet de société et ne peut retenir dans son giron⁵ de nombreux dignitaires comme : Jean-Jacques Ekindi⁶, François Sengat-Kuo⁷, Charles Moukouri Manga Bell⁸. Le Président a fini par percevoir la lame de fond démocratique qui travaillait la société camerounaise. Il a également compris que la tentative de M^e Yondo Black et les autres n'était pas une entreprise élitiste qu'une descente de quelques agents de la police suffisait à étouffer dans l'œuf, et qu'il ne fallait pas sous-estimer l'initiative de John Fru Ndi, modeste libraire de Bamenda sans grand rayonnement politique et très peu connu des camerounais de créer lui aussi avec ses amis un parti politique. Si le parti unique a permis de réduire ou de supprimer les

¹ La lettre de démission de M. John Ngu Foncha, reproduite par MUKONG W. Albert, The case for the Southern Cameroons, Camfeco, USA, 1990, p. 125.

² DUVERGER, Maurice, Sociologie Politique, Thémis, PUF, 1966, P. 383.

³ MITTERAND, François, cité par ZACHIR FARES, Afrique et Démocraties. Espoir et illusions. Afrique 2000. L'harmattan, 1992, p. 67.

⁴ BAYART, Jean-François, « La problématique démocratique en Afrique noire : La Baule, et puis après ? », in Politique Africaine, n° 43, 1991, pp. 5-20.

⁵ COURADE, Georges ; SINDJOUN, Luc, op. cit., 1996, p. 5.

⁶ EKINDI, Jean-Jacques, Président de la section R.D.P.C qui organisa la première des manifestations délirantes contre le multipartisme. Il doit certainement bien le regretter aujourd'hui puisqu'il est désormais dans l'opposition et se présente comme le "chasseur du lion". Les glaives de l'histoire sont impitoyables pour ceux qui naviguent à contre courant.

⁷ François Sengat-Kuo, Grand idéologue de l'UNC, puis du R.D.P.C dont il fut d'ailleurs secrétaire politique de son Comité Central jusqu'en juin 1990.

⁸ MOUKOURI MANGA BELL, Charles, député R.D.P.C du Wouri.

antagonismes de la société au profit de l'Etat tribal, la création d'autres partis susceptibles de traduire et de rassembler, mieux que le RDPC les aspirations du peuple camerounais, était devenue incontournable.

Le premier congrès ordinaire du RDPC, qui s'ouvre le 27 juin 1990 à Yaoundé, marque un tournant dans la vie politique camerounaise. Le 28 juin, dans son discours, très attendu, de politique générale, et pour se positionner parmi les meilleures élèves¹ de M. François Mitterrand (Président de la République française), le chef de l'Etat, président national du parti au pouvoir déclare : « Nous vivons désormais dans un univers de concurrence internationale féroce où nous devons être les meilleurs pour réussir. [...] il faut bien considérer aussi que ce qui est bon pour l'un ne l'est pas forcément pour l'autre. Il faut bien considérer aussi que d'autres valeurs de références peuvent exister. Il faut bien considérer aussi que d'autres courants de pensée existent, qu'il faudra prendre en compte, combattre ou intégrer. Notre parti est fort, certes, mais il doit dès aujourd'hui se préparer à affronter une éventuelle concurrence. Sachez donc vous y préparer en défendant vos idéaux de paix, de liberté, de tolérance »². L'on milite désormais pour une démocratie dans l'ordre et la paix, un multipartisme réfléchi³. L'accalmie fut de courte durée.

Le deuxième moment critique du régime Biya date de décembre 1990. Dans son N° 209 du 27 décembre 1990, le journal *Le Messenger*, de Pius Njawé, publie une "lettre ouverte à Paul Biya" intitulée « La démocratie truquée », rédigée par Celestin Monga. Le 1^{er} janvier, l'auteur de l'article incriminé est interpellé à son domicile par la police. Il sera interrogé et remis en liberté le 3 janvier en fin de matinée. Mais l'enquête suivra son cours pour aboutir à l'inculpation, le 7 janvier 1991, de l'intéressé pour outrage au président de la République, aux cours et tribunaux et aux membres de l'Assemblée Nationale. Ce dernier fut traduit le 9 janvier devant le tribunal de première instance de Douala pour répondre des faits qui lui sont reprochés. En sa qualité de directeur de publication du journal *Le Messenger* qui a publié l'article incriminé, M. Pius Njawé devra répondre des mêmes chefs d'accusation.

A l'audience du 10 janvier 1991, les abords du palais de justice connaissent une effervescence particulière, et pour cause. C'est que des tracts signés du nom du chanteur Lapiro de Mbanga avaient été distribués à travers la ville. Ces tracts invitent les vendeurs à la sauvette à venir très nombreux au palais de justice manifester leur solidarité aux prévenus. On parle alors d'un comité de libération de Célestin Monga. Le déploiement des forces de l'ordre aurait effrayé plus d'un. Pourtant leur présence fera de plus partie du décor, d'un piquet d'honneur. Les

¹ BIYA, Paul, « Eh bien je ne crois pas déformer la pensée du président Mitterrand en disant qu'il estime que je suis parmi les meilleurs élèves », repris dans *Cameroon Tribune* N° 4860 du 4 avril 1991, p. 3.

² BIYA, Paul, Rapport de politique générale, repris dans *Cameroon Tribune* N° 4669 du 29 juin 1990, p. 4 et s.

³ MENDO ZE, Gervais, *Pour un multipartisme réfléchi en Afrique Noire. Le cas du Cameroun*, Yaoundé, Editions GAPS/GIDEPPE, 1990.

accusés, la défense et la cour sont en passe de se faire voler la vedette par deux acteurs inattendus. Tout se passe comme si certains, las d'attendre les combats politiques, avaient enfin trouvé l'occasion de relancer leurs activités politiques en voie d'essoufflement¹ tout juste au lendemain de la proclamation de l'oraison funèbre du parti unique².

Lapiro de Mbanga "Ndinga man", porte-parole auto-proclamé des "sauveteurs" ne laisse pas passer l'occasion pour arracher quelques attentions. Un acteur que beaucoup de personnes n'attendaient pas, John Fru Ndi³, leader du SDF qui se signala jadis à Bamenda se présente lui aussi flanqué de quelques "gorilles", l'air plutôt sérieux, une mine grave, reçoit les ovations de la foule. Le procès intenté contre Célestin Monga, Pius Njawé et le journal *Le Messenger* ne résultait point d'une quelconque plainte du Président de la République. L'action a été engagée d'office par le Ministère public, garant de la paix et de l'ordre social. En l'absence d'élément légal, les accusés sont condamnés à six mois d'emprisonnement avec sursis et 300.000 F CFA d'amende⁴. La démocratie camerounaise prenait ainsi un mauvais envol.

Pour minimiser la mobilisation faite autour du procès, le ministre chargé de la Communication et de la Culture le Pr. Augustin Kontchou Kouomegni déclare : « *La récente session de l'Assemblée Nationale, celle de novembre 1990, aura été un moment inoubliable de formulation d'une étape essentielle de cet ordre juridique nouveau ; ordre marqué par les idéaux universels de liberté et de démocratie ; ordre consacrant l'avènement du citoyen souverain* »⁵. Selon Jacques Fame Ndongo, il s'agit de la renaissance, car le paysage politique a déjà intégré le multipartisme⁶. La recomposition chaotique du champ politique réduit le mythe de l'Etat omniscient et ordonnateur du social⁷.

De nouvelles forces ont vu le jour, usant de méthodes de mobilisation qui suscitent d'ailleurs parfois la méfiance des partis traditionnels. Créé à l'ombre des partis d'opposition en mars 1991, l'association des chauffeurs de taxi par exemple, dont on sait le poids dans une ville comme Douala où le système de transport public est particulièrement défaillant, s'est ensuite affranchie de toute tutelle, et a tenté d'imposer ses conditions à l'ensemble des partis politiques.

¹ Lire le papier de *Cameroon Tribune*, N° 4802 du 11 janvier 1991, p. 8.

² RILEY, Stephen P., "The democratic transition in Africa. An end to one-party State ?", in *Conflict Studies*, 245, October 1991, pp. 1-37.

³ Au cours d'une conférence donnée le 23 août 2006 à Yaoundé, Ni John Fru Ndi a fait comprendre que sa présence à cette audience du 10 janvier 1991 entrerait dans le cadre de la lutte pour la liberté d'expression au Cameroun. Et que son objectif n'était pas de voir les deux inculpés écrire en sa faveur. De même qu'il s'est battu avec les camerounais pour la libération des prisonniers politiques, notamment ceux impliqués dans le coup d'Etat du 06 avril 1984.

⁴ Lire l'article de *Cameroon Tribune*, N° 4808 du 20 - 21 janvier 1991.

⁵ KONTCHOU KOUOMEGNI, Augustin, Interview dans *Cameroon Tribune*, N° 4808 du 20-21 janvier 1991, p.5.

⁶ FAME NDONGO, Jacques, « La méthode BIYA », contribution dans *Jeune Afrique Economie*, N° 141, Mars 1991, p. 110.

⁷ SINDJOUN, Luc, op. cit., 1996, p. 58.

La tempête du changement n'a pas tardé à défoncer le "grand portail verrouillé" du temple du savoir. Des grèves illimitées, des revendications purement alimentaires (bourse, qualité du repas servi dans les restaurants universitaires), les étudiants ont franchi le pas pour exiger la tenue d'une conférence nationale souveraine, amnistie générale et inconditionnelle pour les prisonniers politiques au cours des manifestations organisées au campus universitaire et au centre commercial le 02 avril 1991 à Yaoundé. Face à ces manifestations, le président Paul Biya rappelle aux étudiants que « *L'Université n'est pas le théâtre des joutes politiques* »¹.

Le rappel présidentiel est tombé dans les oreilles des sourds. Le « Parlement étudiantin », qui vient tout juste de prendre forme, convoque un grand meeting à Bonamoussadi, l'une des cités populaires des environs de l'Université. Auparavant, une lettre des étudiants est adressée au chef de l'Etat. Dans cette lettre ils soumettent leurs problèmes académiques et demandent des réformes immédiates. En guise de réponse, le gouvernement décide de militariser l'Université, de mettre en perspective la suppression de la bourse, pour dire aux étudiants que le parti unique allait disparaître avec ses avantages. Les forces de répression y sont envoyées pour réprimer violemment toute manifestation. Le 6 mai 1991, ils investissent la cité de Bonamoussadi pour disperser le meeting du Parlement. Le bilan de l'opération est douloureux : destruction d'une dizaine de portes à la cité, vols, brimades, bastonnades et humiliations des étudiants par les forces de l'ordre (celles-ci obligent les étudiants à chanter : « *ton CEPE dépasse mon baccalauréat* »), coups de matraques, de crosses ayant entraîné des blessures et autres contusions. On signale des cas de viols et de disparitions. Selon le porte-parole du gouvernement, « *il y a eu zéro mort* ». C'est le début de l'opération "campus désert", "campus mort". L'entrée en scène des étudiants allait encore ajouter à l'effervescence générale.

Dans la mouvance de la révolte étudiantine, plusieurs partis politiques et associations se réunissent au sein d'une association dénommée Coordination Nationale des Partis de l'Opposition et des Associations, début avril 1991. L'objectif principal de ce regroupement est la convocation d'une conférence nationale souveraine, seule instance pouvant définir les nouvelles règles du jeu d'une société véritablement démocratique². Il s'ensuit la disqualification de l'Etat, comme principal régulateur de l'ordre social et comme organisateur impartial de la compétition électorale dans un pays où trente ans de comédie électorale sous le parti unique ont durablement falsifié toute consultation du peuple. Cette tentative de mise à l'écart de l'Etat dans la définition et l'application des règles du jeu politique a momentanément renforcé le rôle joué par les partis d'opposition, les camerounais recherchant à la fois les cadres d'expression de leur désarroi, et de nouveaux vecteurs de réappropriation de leur citoyenneté.

¹ Discours repris dans Cameroon Tribune, N° 4866, 12 avril 1991, p. 11.

² Galaxie N° 20 du 30 décembre 1991, p.3.

La dévalorisation du cadre légal, institutionnel d'expression politique, qui est inversement proportionnelle au foisonnement de nouvelles représentations, fut porteuse de germes de violence¹. La Conférence Nationale Souveraine présentée trop rapidement sous le feu de l'action comme une affaire à suivre², devient le chant de ralliement des forces du changement.

Mais avant d'aller plus loin dans l'analyse, il importe de cerner les contours anthropologiques de la Conférence Nationale à ce stade de notre analyse. Célébrée et initiée à travers toute l'Afrique comme un "concept nouveau de changement de régime"³, comme une "nouvelle voie d'accès au pluralisme politique"⁴, la conférence nationale souveraine a été présentée comme une innovation institutionnelle de changement et de gestion de crises politiques. Innovation, imitation et hybridation se mêlent et s'entremêlent comme des cheveux dans un peigne. La question des fondements et la portée symbolique de la conférence nationale souveraine est fondamentale : elle ramène au débat sur le poids respectif des dynamiques du dedans et du dehors.

Bon nombre d'observateurs ont vu, dans la conférence nationale souveraine, à travers l'expérience béninoise⁵, l'imitation ou l'importation du modèle des Etats généraux français ou celui des Tables rondes Est-européennes. Le double contexte du bicentenaire de la Révolution Française (1789) et la chute du Mur de Berlin (1989) y invitait et a sans doute inspiré les dirigeants béninois.

Bien plus, on peut aussi trouver de nombreuses similitudes entre la conférence nationale souveraine et les pactes de transition polonais, tchécoslovaques ou latino-américains. Elle correspond largement à la définition qu'en donne Guillermo O'Donnell et Philippe Schmitter : « *Accord explicite, quoique pas toujours explicité ou justifié publiquement, entre un ensemble choisi d'acteurs. Accord qui tente de définir ou mieux de redéfinir les règles qui gouvernent l'exercice du pouvoir sur la base de garanties mutuelles concernant les intérêts vitaux de ceux qui adhèrent au pacte. Avec, au cœur du pacte, un compromis négocié au terme duquel les acteurs acceptent de ne pas utiliser, ou d'utiliser modérément leur capacité de porter atteinte à*

¹ MONGA, Célestin, « Les dernières cartes de Paul BIYA », contribution dans *Jeune Afrique Economie*, N° 165, mars 1993, p. 119.

² BOULAGA EBOUSSI, Fabien, *Les conférences nationales en Afrique noire. Une affaire à suivre*, Paris, Karthala, 1993, lire aussi : CLARK, John F., « National Conferences and Democratisation in Africa », in MBAKU, John and other, op. cit., 1998, p. 97 et s.

³ LALOUPO, François, « La conférence nationale au Bénin : un concept nouveau de changement de régime politique », in *L'Année africaine*, 1992-93, pp. 89-113.

⁴ MONKATAN, J.B.K., « Une nouvelle voie d'accès au pluralisme politique : la conférence nationale souveraine », in *Afrique 2000*, N° 7, Novembre 1991, pp. 41-53.

⁵ BANEGAS, Richard, « Retour sur une "transition modèle". Les dynamiques du dedans et du dehors de la démocratisation béninoise », in DALOZ, Jean Pascal et QUANTIN, Patrick (études réunies et présentées par), *Transitions démocratiques africaines. Dynamiques et contraintes (1990-1994)*, Paris, Karthala, 1997, p. 80.

l'autonomie d'organisation et aux intérêts vitaux de chacun des acteurs »¹. Elle renvoie également aux propriétés générales des pactes que distingue Terry Lynn Karl² : 1) un caractère englobant (intégration de la majorité des acteurs et des intérêts), 2) des accords imbriqués et interdépendants, 3) qui portent avant tout sur des questions de procédure et 4) visent à restreindre le champ de la représentation. Richard Banégas³ fait remarquer que la conférence béninoise semble avoir effectivement rempli les mêmes « fonctions » que ces pactes : fonctions de garantie des intérêts, de stabilisation et de « resectorisation » du jeu politique, fonctions symboliques de mise en scène d'un ordre politique, d'une organisation idéale de la cité.

Dans le cadre de notre étude, une réflexion plus générale sur les fondements historiques, anthropologiques et culturels de la conférence nationale⁴ souveraine peut aider à comprendre sa trajectoire et sa véritable portée. Le Pr. Fabien Eboussi Boulaga⁵ relève à ce sujet la pertinence paradigmatique de trois modèles.

- *Le modèle de la thérapie*. La maladie mentale, psychique en Afrique n'est pas simplement un événement individuel : elle est l'affaire de tout le groupe. Elle révèle un désordre, l'intrusion d'une puissance inconnue, maléfique. Pour la soigner, il faut un consensus sur le diagnostique et une participation de tous à la thérapie. Les séances ouvertes à cet égard, permettent de mettre à l'épreuve le guérisseur ou de récuser ses diagnostics. De fait, l'acte thérapeutique à la structure d'un procès avec interrogatoire et contre-interrogatoire : il se mu en rituel. On procède ensuite à la réparation de la faute (par différents rites) avant les opérations thérapeutiques proprement dites. Celles-ci prennent l'allure d'une initiation qui refait le parcours mythique du chaos primordial à la mise en ordre, qui établit une homologie entre cet acte fondateur et l'expérience individuelle et qui fixe un centre d'où peut s'engendrer un cosmos organisé, pacifié. La purgation se fait ensuite par l'aveu et la confession. Ces rituels de guérison, d'expiation, selon Fabien Eboussi Boulaga⁶, ont une portée paradigmatique pour comprendre ceux des conférences nationales et l'enjeu ultime de celles-ci : « la symbolisation ou la mort », l'euphémisation de la violence par la parole ou son déchaînement (dans la rue/dans la tête du malade).

- *Le modèle de la Palabre*. La palabre est l'image commune la plus utilisée par les observateurs des conférences nationales. Elle relève des mêmes mécanismes de logothérapie :

¹ O'DONNELL, Guillermo & SCHMITTER, Philippe, Transition from Authoritarian Rule. Tentative Conclusions about Uncertain Democracies, Baltimore, The Johns Hopkins University Press, 1986, p. 37.

² KARL, Terry Lynn, « Dilemmas of democratization in Latin America », in Comparative Politics, 23(1), 1990, pp. 1-20 cité par BANEGAS, Richard, op. cit, p. 81.

³ BANEGAS, Richard, op. cit, p. 81.

⁴ ADAMON, Afize, Le renouveau démocratique au Bénin: la conférence nationale des forces vives et la période de transition, Paris, L'Harmattan, 1995.

⁵ EBOUSSI BOULAGA, Fabien, Les conférences nationales en Afrique. Une affaire à suivre, Paris, Karthala, 1993.

⁶ EBOUSSI BOULAGA, Fabien, op. cit., 1993.

traditionnellement, pour mettre fin à l'escalade dans un conflit, on réunit les adversaires sur la place du village. Leur présence est déjà un engagement à renoncer à la violence, à consentir à l'avance à la conciliation. La palabre cherche moins à établir la justice que l'harmonie et l'unité : elle est l'affaire de tous, non des seuls spécialistes. La confrontation verbale doit être totale entre les parties. Il revient ensuite au juge de dire où se trouvent les torts et, par le recours au contre-interrogatoire, à la provocation qui irrite ou fait honte, de rendre réceptif au compromis. La palabre se clos par un repas de communion. L'essentiel, par ce procédé, est de reconstituer le jeu de la réciprocité des échanges, fondement essentiel de l'ordre socio-politique. La parole qui engage, observe Fabien Eboussi Boulaga, joue, comme lors des conférences nationales, un rôle constituant.

- *Le modèle de l'Initiation-purification.* Comme la palabre, les rites d'initiation et de purification comportent de fécondes analogies avec le déroulement des conférences nationales. En tant qu'actes de fondation, leur fonction essentielle est d'actualiser les origines, d'assurer l'unité et la continuité des sociétés en intégrant le passé, le présent et l'avenir. Ce processus de réinvention, de « rénovation » se retrouve pendant les conférences nationales. L'analogie avec le rite du So des sociétés Béti du Cameroun est assez parlant. Ce rite est d'abord une expiation, où la violence est suspendue, la parole libérée. C'est une trêve, un rassemblement, une occasion de franc-parler, de déballage. Ensuite, on y considère que l'enrichissement, l'accumulation malhonnête des richesses (par la sorcellerie ou la corruption) est source de malheur. Ce sont donc les plus fortunés qui doivent, les premiers reconnaître leurs fautes. C'est l'occasion d'un vaste examen de conscience où tout le monde doit, à la suite du riche, passer aux aveux pour faire bénéficier ses descendants de l'initiation, de la purification. Ce sont les retombées financières, dans la mesure où le riche doit vider son sac, qui ont, dans cet ordre d'idées, suscité l'adhésion des masses populaires à l'idée de la conférence nationale souveraine au Cameroun et provoqué l'inquiétude de l'élite au pouvoir « dominée par les Béti »¹. Enfin, lors du rite So, on considère que l'accès à la connaissance et à la richesse passe par la souffrance, par le risque de mort.

Arc-bouté sur sa position, le pouvoir n'entend pas transiger sur son refus de la Conférence nationale souveraine (CNS). Il le fait au moyen d'une double stratégie de délégitimation et de "mise hors jeu"², hors-la-loi de celle-ci. Sans hésitation, le Président Paul Biya conteste le bien fondé d'un tel forum : « *En ce qui concerne la conférence nationale, il faut d'abord dire que celle-ci a eu lieu dans des pays en crise institutionnelle. Les institutions avaient*

¹ *Le Cameroun éclaté*, Ed. C³, Yaoundé, 1992, p. 540 et s. Sur une liste de 52 personnes incarcérées, entre le 21 février et le 17 avril 2006, dans le cadre de la lutte contre la corruption et les détournements de fonds publics connue sous l'appellation « Opération Epervier », 18 sont originaires de la province du Centre, 16 du Sud, 9 de l'Ouest, 7 du Littoral, 1 du Nord, 1 du Sud-Ouest (Voir *Mutations* N° 1649 du 09 mai 2006, p. 15). Ces arrestations concernent uniquement le FEICOM, la SIC ET LE Crédit Foncier.

² SINDJOUN, Luc, op. cit., 1994, p. 141.

cessé de fonctionner, et la conférence nationale avait pour objet de remettre sur pied les institutions et d'annuler le cadre institutionnel du parti unique. La conférence nationale avait également pour objet de prévoir la démocratie. Notre constitution est complètement adaptée. Elle prévoit le multipartisme et la libéralisation des institutions »¹. Ces explications du chef de l'Etat à la presse française le 03 avril 1991, renforcent la position adoptée lors de la réunion du Bureau politique du RDPC de mars 1991 : « Là où elle fut organisée », tente de convaincre le président de la République, « la conférence nationale a été à l'origine de l'ouverture démocratique. Au Cameroun, c'est chose faite »². A l'appui des déclarations présidentielles, ses partisans peuvent, dès lors, invoquer l'adoption, en décembre 1990, des lois en faveur du multipartisme en particulier et du pluralisme politique en général. Ainsi, le pluralisme politique connaîtrait depuis 1990 une mise en œuvre effective quoique progressive au regard de laquelle l'organisation d'une CNS paraît inopportune.

En plus, si l'on veut utiliser la CNS pour critiquer le gouvernement, les partis politiques qui se sont formés peuvent s'exprimer, soit dans leur programme, soit au cours des meetings. Pour le chef de l'Etat, la liberté doit être fondée sur la responsabilité et l'amour de la patrie : « Les institutions marchent, elles permettent d'aller le plus loin possible. (...). Nous pouvons au Cameroun atteindre les mêmes résultats en utilisant les institutions qui existent : l'Assemblée nationale, les partis politiques ... »³.

Par ailleurs, le pouvoir met en doute la validité du mandat des participants à la CNS, de même qu'il conteste la représentativité des partis politiques avant la tenue des élections dont il entend organiser : « A quel titre une poignée de gens sans mandat du peuple s'arrogerait-elle le droit de parler en son nom, de mettre à l'écart les institutions existantes, de légiférer et de décider de l'avenir de la nation ? Créer un parti ne confère pas obligatoirement de légitimité démocratique à l'échelle de la nation. Il faut pour cela être investi d'un mandat obtenu par voie d'élection »⁴.

En outre, la négation de la légitimité de la CNS se double de la remise en cause de sa légalité, de son fondement juridique. Le Chef de l'Etat camerounais use d'une interprétation habile de la Constitution du 02 juin 1972. Il souligne, à cet égard, l'article 2 de la Loi fondamentale qui dispose clairement que : « ... la souveraineté nationale appartient au peuple camerounais qui l'exerce soit par l'intermédiaire du président de la République et des députés à l'Assemblée nationale, soit par voie de referendum. Aucune fraction du peuple ni aucun individu

¹ Interview à la presse française le 03 avril 1991 reprise dans Cameroon Tribune N° 4860 du 04 avril 1991, p.3.

² Exposé introductif du Président Paul Biya lors de la réunion du Bureau politique du RDPC repris dans Cameroon Tribune N° 4854 du 27 mars 1991, p. 12.

³ Voir Paul Biya aux Etats-Unis. Un soutien de l'Occident, op. cit., p. 42.

⁴ Discours prononcé devant les députés le 27 juin 1991 repris Cameroon Tribune N° 4916 du 28 juin 1991, p. 13.

ne peut s'en attribuer l'exercice »¹. C'est dire que, si l'on veut faire de la CNS une institution jouissant de la souveraineté nationale, ceci est une grave violation de la Constitution. En clair, il est question de respecter les institutions qui existent et de les faire fonctionner à fond, que de les mettre entre parenthèses.

Toutefois, l'usage présidentiel de la constitution² pour disqualifier la conférence nationale souveraine ne traduit pas absolument un souci légaliste. Cela se comprend dans la mesure où M. Paul Biya n'a pas hésité à méconnaître, de novembre 1982 à décembre 1990, la disposition constitutionnelle relative au multipartisme³. Il en est de même pour la Chambre Haute du Parlement, le Sénat, qui n'est pas toujours mis en place dix ans après l'adoption de la constitution du 18 janvier 1996. Ici, la règle juridique est appelée au secours parce qu'elle légitime la stratégie d'affirmation de la maîtrise de l'agenda politique. Le recours à la logique institutionnelle permet au chef de l'Etat camerounais de bénéficier des profits attachés à la fonction présidentielle. Car le président de la République est en même temps chef d'un parti politique, chef constitutionnel des Armées, chef hiérarchique des Services des Renseignements et de la Police, patron du ministre de la Justice, président du Conseil supérieur de la Magistrature et même, déléguant de façon discrétionnaire certaines attributions administratives conférées au Premier ministre par la Constitution⁴, à un ministre ou à un haut fonctionnaire de son choix.

La Conférence nationale souveraine paraît donc sans fondement juridique, et toute prétention à participer, par elle, au jeu politique, à peser sur le cours des événements s'en trouve disqualifiée. La caution apportée à la thèse gouvernementale par des universitaires spécialistes des institutions publiques, contribue à exclure la CNS du champ politique. En clair, l'alignement des professionnels du droit, détenteurs de la compétence légitime⁵ sur la position adoptée par le pouvoir prive la Coordination de l'opposition de la possibilité de mettre en œuvre une stratégie cohérente.

En effet, M. Paul Biya qui n'entend pas soumettre le Cameroun à un pugilat verbal, tranche le 27 juin 1991 devant la représentation nationale érigée en Haute Cour de Justice et

¹ Interview précité dans Cameroon Tribune N° 4860 du 04 avril 1991.

² TALTOU, Ebenizer, Constitution et politique au Cameroun, Thèse de Doctorat en Science Politique, Université de Yaoundé II, 2005.

³ SINDJOUN, Luc, op. cit., 1999, p. 79.

⁴ HAMAN ADJI, Garga, Ainsi pourrait devenir notre pays : une vision humaniste de la politique. Yaoundé, 2004. L'auteur de cet essai politique souligne qu'il n'y a et il n'y aura ni démocratie ni justice quand tous les pouvoirs sont concentrés entre les mains d'une seule et même personne. C'est le propre des monarchies absolues et des dictatures.

⁵ SINDJOUN, Luc, op. cit., voir note 18. Selon l'auteur, la mobilisation de l'intelligentsia au service de la politique du président Biya n'a pas soulevé de résistances particulières. Ce n'est qu'en 1992 que le Pr Maurice Kamto a mis son titre universitaire au service de la Conférence nationale souveraine, en choisissant, disait-il, « au nom de l'histoire », le « camp du changement ». Sa nomination au poste de ministre délégué à la Justice dans le gouvernement du 08 décembre 2004 participe de la stratégie de cooptation et de séduction des intelligences savamment mise sur pied par le pouvoir/RDPC.

siégeant après délibération : « *Je l'ai dit et je le maintiens : la conférence nationale est sans objet pour le Cameroun* »¹. Certes, il y a eu des conférences nationales dans certains pays africains, c'est-à-dire ces tentatives de rechercher un consensus entre aînés et cadets sociaux, entre les anciennes élites et les nouvelles élites émergentes, bref entre le pouvoir et l'opposition dans une atmosphère de défoulement salutaire, de confessions et de déballages parfois courageux². Mais, l'on peut toujours se demander, à la suite de Jean Claude Willame³, si les conférences nationales souveraines sont réellement ces corps constitués des Etats généraux de la Révolution française de 1789 ou cette petite assemblée peu nombreuse qui, à Philadelphie en 1776, fonda la Confédération Républicaine Américaine dont le mode de désignation, la représentativité et la légitimité avaient été consacrées par l'histoire. Rien n'est moins évident, bien que l'on ne puisse nier qu'elles aient été des instances institutionnelles inédites pouvant légitimement figurer dans la nomenclature et l'histoire des transitions démocratiques africaines.

Pour le pouvoir, il n'était pas question de transposer au Cameroun des procédés expérimentés ailleurs comme l'indique le tableau ci-dessous, avec plus ou moins de succès, alors que le contexte camerounais est différent et spécifique : l'existence de plusieurs religions (l'Islam, le Catholicisme, le Protestantisme, l'animisme), la présence de plus de 230 tribus, deux langues officielles (le français et l'anglais), 230 dialectes.

¹ Discours repris dans Cameroun Tribune N° 4916 du 28 juin 1991, p. 13. Pour ceux qui sont attachés à la légalité républicaine, les décisions de la haute juridiction sont comme des dogmes. Non pas qu'on n'y puisse déceler parfois quelques scories et autres anomalies, mais parce que le système juridique camerounais pose pour principe immuable qu'en disant le droit, la haute juridiction, tel le Pape, est habitée par la grâce de l'infailibilité. C'est pourquoi, elle parle *ne varietur*, une fois pour toutes. Et ce qu'elle arrête et proclame est sans recours.

² EBOUSSI BOULAGA, Fabien, Les conférences nationales en Afrique noire. Une affaire à suivre, Paris, Karthala, 1993.

³ WILLAME, Jean-Claude, « L'exportation de la démocratie : enjeux et illusions », in ESOAVELOMANDROSO, Monassé et FELTZ, Gaëtan (dir), Démocratie et développement, op. cit., p. 59.

LES CONFERENCES NATIONALES EN AFRIQUE FRANCOPHONE 1990 – 1993

Pays	Durée	Nombre de partis et groupes ayant participé	Nombre de participants (estimation)
Bénin	19 – 28 février 1990	52 tendances politiques	488
Gabon	27 mars – 19 avril 1990	46 partis politiques, 74 associations	1 500
Congo	25 février – 10 juin 1991	67 partis politiques, 134 associations	1 100
Mali	29 juillet – 12 août 1991	42 partis politiques, 100 associations	1 300
Togo	8 juillet - 28 août 1991	25 partis politiques et plusieurs associations	1 000
Niger	29 juillet – 20 novembre 1991	24 partis politiques, 69 associations	1 200
Zaïre	7 août 1991 – 6 décembre 1992	225 partis politiques, plusieurs centaines d'associations	3 000 +
Madagascar	22 – 31 mars 1992	Délégués élus dans les forums locaux	1 400
Tchad	15 janvier – 7 avril 1993	37 partis politiques et 130 associations	830

Source : Une compilation de CLARK, John F., « National conferences and democratization in Francophone Africa », in MBAKU MUKUM, John & others (ed), *Multiparty democracy ...*, op. cit., 1998, p. 104. Il faut noter que la Conférence nationale au Zaïre a connu des interruptions et des suspensions orchestrées par le régime du Maréchal Mobutu.

Malgré les espoirs suscités, la question qui se pose aujourd'hui est celle de la capacité des élites dirigeantes à désamorcer la crise qui mine les sociétés africaines et à répondre aux demandes sociales exprimées et recommandées par les conférences nationales face aux contraintes politiques et économiques. Plus dramatiquement, les conférences nationales n'ont pas débouché sur l'élaboration d'une alternative crédible ou opérationnelle aux programmes d'ajustement structurel qui constituent un facteur majeur de désarticulation des sociétés africaines. Le niveau de dégradation des économies a posé la question de la capacité des équipes issues des conférences nationales souveraines à modifier les données structurelles qu'elles héritent des gestions antérieures.

Le retour de Mathieu Kérékou à la présidence béninoise¹, tout comme celui de Didier Ratsiraka à Madagascar ainsi que les deux coups d'Etat qu'a connu le Niger² en 1996 et 1999, indique l'incapacité, tout au moins les difficultés des mouvements démocratiques à produire un nouveau leadership, ce qui ne fut pas le cas pour l'Europe de l'Est où dissidents et syndicalistes

¹ BANEGAS, Richard, « Retour sur une " transition modèle ". Les dynamiques du dedans et du dehors de la démocratisation béninoise », in DALOZ, Jean Pascal et QUANTIN, Patrick (études réunies et présentées par), *Transitions démocratiques africaines. Dynamiques et contraintes (1990 – 1994)*, Paris, Karthala, 1997, p. 23 et s.

² L'extrême rigidité du personnel politique, la fragilité des alliances a conduit au coup de force de Baré Maïnassara Ibrahim, le 27 janvier 1996 et à celui mené en avril 1999 par les hommes de Wanké, au cours duquel Baré Maïnassara fut assassiné (voir IBRAHIM, Jibrin, « Transition et successions politiques au Niger. », in DIOP, Momar-Coumba et DIOUF, Mamadou (dir), op. cit., 1999, pp. 189-216 ; NIANDOU-SOULEY, Abdoulaye, « Démocratisation et crise du modèle compétitif au Niger » in DIOP, Momar-Coumba et DIOUF, Mamadou (dir), op. cit., 1999, pp. 413-435.

non communistes étaient déjà prêts à défendre leur victoire électorale et à assumer le pouvoir¹. L'autre direction est l'émergence des foyers de guerre civile et des revendications irrédentistes. Il en est de même de la criminalité urbaine, qui établit des connexions mafieuses bénéficiant des coups de main de la diplomatie d'influence² pour s'assurer une impunité en cas d'arrestation de certains parrains, des "coupeurs de route", la "criminalité transfrontalière", des méthodes de détournement de l'aide internationale assimilables à du brigandage ainsi qu'au cambriolage de certaines banques.

Ces formes d'exercice du pouvoir (cas de la République Démocratique du Congo, ex-Zaïre avec la formule ¼ c'est-à-dire un président avec quatre vice-présidents, ex-seigneurs de guerre, du fait de la division de ce pays en quatre zones contrôlées par les différentes rebellions et la République du Congo où le Général Denis Sassou Nguessou est revenu au pouvoir à la suite d'une guerre civile qui a ensanglanté ce pays, de même que la Côte-d'Ivoire où le pays est divisé en deux parties : le Sud sous contrôle du pouvoir et le Nord sous contrôle de la rébellion qu'on appelle affectueusement les "forces nouvelles") et les forces sociales qui en tirent profit participent largement de la production de multiples figures, instables et changeantes, dont les transitions démocratiques ou libéralisations politiques, les ajustements économiques ne sont que des aspects³. S'il est bien vrai que les conférences nationales souveraines ont contribué à ce que le Pr. Paulin Hountondji a qualifié d' « euphémisation de la violence par la parole ou son chaînement »⁴, il n'en demeure pas aussi moins vraie qu'elles ont été la source des conflits dans certains pays, et qu'elles n'ont pas contribué intensément à la modernisation politique souhaitée.

C'est dire que la conférence nationale est une question de méthode, une idée parmi tant d'autres sur le clavier de la transition du monolithisme vers le pluralisme et non un problème fondamentalement politique. Pour le Pr. Augustin Kontchou Kouomegni tout comme pour le Pr. Bakary Tassy, la Conférence nationale souveraine est un coup d'Etat civil. Elle relève, selon le Pr. Maurice Kamto⁵ de la théorie révolutionnaire de la conquête du pouvoir et d'établissement des constitutions. Au regard de ce qui précède, affirmer que la transition n'a pas eu lieu au

¹ Voir Cahiers International de Sociologie, Vol. XCV, 1993, Revue publiée avec le concours du CNRS. Les sociétés post-totalitaires.

² Un tel phénomène s'accompagne du déclassement des parrains internationaux traditionnels des régimes politiques africains, au profit de nouveaux acteurs, plus particulièrement les firmes multinationales dont la politique n'est plus forcément liée à celle des Etats dont elles relèvent (DIOF, Momar-Coumba et DIOUF, Mamadou (dir), op. cit., 1999, p. 23).

³ DIOF, Momar-Coumba et DIOUF, Mamadou (dir), op. cit., 1999, p. 23.

⁴ HOUNTONDI, Paulin, « Violence et langage. Nature et formes de la rupture démocratique », communication à la huitième Assemblée générale du CODESRIA, Dakar, 1998.

⁵ KAMTO, Maurice, « Les conférences nationales africaines ou la création révolutionnaire des constitutions », in Création du droit en Afrique, Paris, Karthala, 1998, pp. 177 – 195.

Cameroun¹, tout simplement parce que la Conférence nationale souveraine n'a pas eu lieu nous semble très peu fondé.

Certains auteurs, notamment le Pr. Jean Narcisse Kombi Mouelle² voit en la conférence nationale souveraine la tropicalisation du développement politique. Ce point de vue ne peut être valable qu'à condition d'être débarrassé de tout jugement de valeur. Car, que dirait-on du Zaïre (actuelle République Démocratique du Congo), du Niger, du Congo (Brazzaville), du Tchad, du Togo et dans une large mesure du Bénin et de Madagascar. Au stade actuel du débat sur la conférence nationale souveraine, la Science Politique n'a pas à se positionner pour ou contre la conférence nationale souveraine. Elle doit analyser la conférence nationale souveraine comme une simple étape de la modernisation politique de toute société. La conférence nationale souveraine est un instrument qui peut être au service d'une noble cause, la palabre africaine : on passe l'éponge ; elle peut aussi être au service des desseins égoïstes et inavouables : « Ôtes-toi de là que je m'y mette ». La modernisation politique passe par l'éducation à la citoyenneté qui permettra aux citoyens de faire les choix judicieux

En suivant cette affaire, Fabien Eboussi Boulaga³ conclut que des « conférences nationales, il reste un goût d'inachevé. Aucune d'elle n'a sondé les abîmes qu'elle a ouverts sur un mode de gouverner par le meurtre, la torture et la terreur ». Il ajoute qu'« il est dérisoire et cruel de se gargariser de discours sur la démocratie, les droits de l'homme dans une culture de la mort dévaluée d'hommes superflus et encombrants, des morts-vivants, des zombies situés en dessous du seuil de pauvreté, c'est-à-dire dans la misère sans possibilité d'accéder au répit du combat harassant contre la faim, la maladie, l'ignorance (...) et de porte grande ouverte à la corruption, à la prédation généralisée.

Une analyse juridique, du Pr. Maurice Kamto, fait des conférences nationales africaines des lieux de création révolutionnaire des constitutions⁴. Au Cameroun, le pouvoir qui a toujours rejeté les modèles importés, le « mimétisme institutionnel »⁵ estime que la constitution est « un problème technique, juridique compliqué »⁶. Il va néanmoins opter pour un large débat,

¹ MEHLER, Andréas, « Cameroun : une transition qui n'a pas eu lieu », in DALOZ, Jean Pascal et QUANTIN, Patrick (études réunies), op. cit., 1997. La démarche de l'auteur épouse la vision généraliste voire universaliste du développement politique. Parallèlement, la rhétorique universaliste sur la construction de l'Etat-Nation (intégration par le centre) en adoptant les mécanismes qui étouffent la diversité tels que l'exaltation de l'Etat, du parti unique s'est dégonflée, fracassée par des réalités souterraines oubliées tel que le réveil des replis identitaires.

² KOMBI MOUELLE, Jean Narcisse, cité par FOGUI, Jean Pierre dans son Cours de sociologie politique, Maîtrise, 1993 – 1994, inédit.

³ Voir son Entretien avec Achille Mbembe et Celestin Monga dans Le Messager n° 2173 du 20 juillet 2006, p. 5 et s.

⁴ KAMTO, Maurice, « Les conférences nationales africaines ou la création révolutionnaire des constitutions », in Création du droit en Afrique, Paris, Karthala, 1998, pp. 177-195.

⁵ MENY, Yves (dir), Les politiques du mimétisme institutionnel, Paris, L'Harmattan, 1993.

⁶ Lire l'interview du président Paul Biya dans Cameroon Tribune N° 5371 du 03 mai 1993, p.2.

médiatisé, qui s'effectue par téléphone, fax et courrier ordinaire autour d'un comité technique d'experts et comité consultatif constitutionnel sous son propre regard. Le résultat de ce large débat engagé en 1992 fonde la constitution du 18 janvier 1996, actuellement en vigueur au Cameroun. Ce débat sur la constitution fait partie des arrangements de la Rencontre Tripartite d'octobre-novembre 1991 (voir chapitre 3 infra). C'est dire que le pouvoir de Yaoundé n'a pas voulu ouvrir cette « Boîte à Pandores » d'où il ne sortirait pas vainqueur sur le terrain de la bonne gouvernance et, plus dramatiquement, qu'il ne parviendrait pas à refermer. Mais, l'adoption des méthodes rationnelles de gouvernement demeure un impératif catégorique voire une question de survie collective.

Face au rejet de la Conférence Nationale Souveraine par le pouvoir, et orientée vers les résultats : l'idée de gouverner le pays, que par les précautions d'approches, et de coûts des stratégies à adopter, l'opposition allait néanmoins opter pour l'insurrection. C'est ainsi que cette exigence prend les allures de putsch¹ et d'une forme antidémocratique² voire révolutionnaire de conquête du pouvoir.

B – L'appel à l'insurrection : la radicalisation des stratégies d'inertie détotalisante et leurs limites.

En l'espace d'un an après sa reconstitution, l'opposition tente de se frayer un chemin dans l'électorat en captant les mécontents, les relégués de la société ou des frustrations, ce qui d'emblée colore émotionnellement le langage politique qu'elle adopte. Elle se fait le porte-parole de groupes sociaux qui se perçoivent comme opprimés ou exclus du jeu politique³. Les partis d'opposition cherchent à s'imposer dans le paysage en adaptant un langage abrupt qui tranche avec les prudences lénifiantes des rassemblements à vocation majoritaire. La propagande d'agitation¹ que l'opposition utilise est de nature subversive et cherche à détruire le gouvernement ou l'ordre établi, et tend à la révolte, à la détotalisation, c'est-à-dire à la résistance des groupes sociaux dominés.

Comme l'a montré Norbert Elias, l'autonomisation de l'instance politique, c'est d'abord la prééminence des luttes symboliques sur les méthodes de violence physique. Il s'agit pour les protagonistes de tenter d'imposer un univers de représentations du réel qui facilite leur accès ou

¹ BAKARY, Tessy, « Une autre forme de putsch : la conférence nationale souveraine », in *Géopolitique africaine* 15, 1992.

² VAN DE WALLE, Nicolas, « Neopatrimonialism and Democracy in Africa, with an illustration from Cameroon », in WIDNER, Jennifer A. (ed), *Economic change and political liberalization in sub-saharan Africa*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 1994, p. 140.

³ BRAUD, Philippe, op. cit., 1992, p. 290.

leur maintien au pouvoir². L'intervention de l'opposition soutenue par le "bas", s'est exercée sous la forme de la contre-manifestation légitimiste, de la délinquance, des villes mortes, de la désobéissance civile, du boycott, de la déconstruction progressive de l'Etat, pour tout dire, le peuple s'est inscrit « contre la démocratie »³ selon la formule provocante de Guy Hermet. On assiste de plus en plus à la désacralisation de l'image présidentielle⁴, d'un pouvoir installé dans la durée de l'histoire d'une décennie florentine⁵. On dénonce un Etat aux pratiques mafieuses⁶ qui relativise ou compromet la construction d'une société libérale et d'un Etat de droit. En même temps, s'accroît la criminalisation et la diabolisation du RDPC qu'on présente comme le parti qui aurait détruit toutes les richesses du pays.

Sous le ton rassurant des politiciens, sous l'opinion communément répandue de ceux qui ont fermé leur esprit à l'avenir, règne le sentiment qu'il n'y a pas d'autres choix que le mouvement pour une société démocratique par le truchement d'une conférence nationale souveraine. Simultanément les gens craignent le changement en lui-même, car celui-ci risque de détruire ce cadre sensible qui leur semble seul capable de refouler le chaos. Pour certains camerounais, toutes les croisades sont suspectes, menaçantes. Le fait que chacun constate l'apathie autour de lui perpétue la répugnance de tous à s'organiser en vue du changement⁷. Les institutions dominantes sont suffisamment ancrées pour repousser les énergies dirigées vers la protestation et la réforme, limitant ainsi les espoirs d'un peuple. Coalition d'intérêts depuis sa création, l'opposition cherche avant tout à conquérir le pouvoir. Ainsi conçue, elle peut se comparer à une coquille vide dans laquelle n'importe quel animal politique est susceptible de se glisser, ou bien à un omnibus dans lequel on monte avec ses bagages⁸ et descend lorsque ses intérêts et aspirations débordent ce cadre.

Pour parvenir à la conférence nationale souveraine et accéder au pouvoir par la suite, les villes mortes, la désobéissance civile et le boycott semblent être les armes insurrectionnelles nécessaires pour l'opposition. Les premières "villes mortes" sont lancées avec un très grand succès les 18 et 19 avril 1991. Mboua Massock, le principal instigateur de cette idée est enlevé la veille à son domicile par « un groupe de commandos venus spécialement de Yaoundé »⁹.

¹ ELLUL, Jacques, Propagandes, Paris, Armand Colin, 1962, p. 84.

² ELIAS, Norbert, La société des individus, op. cit., ; La dynamique de l'occident, Paris, Calmann Levy, 1975.

³ HERMET, Guy, Le peuple contre la démocratie, Paris, Fayard, 1989.

⁴ BIPOUN WOUM, Joseph Marie, « Le nouveau Cameroun politique », in RJPIC, 37^{ème} année, N^{os} 1 et 2, janvier – mars 1983, p. 665.

⁵ COURADE, Georges ; SINDJOUN, Luc, op. cit, 1996, p. 4.

⁶ BAYART, Jean François, « Conclusion », Itinéraires d'accumulation au Cameroun, op. cit.

⁷ BOULAGA, Fabien E., « Les 4 paradoxes », contribution dans Le Messager, N^o 241 du 11 janvier 1992, p. 10.

⁸ SALY, Pierre, LHERM, Adrien, Démocraties aux Etats-Unis et en Europe, Paris, SEDES/HER, 1999, p. 29.

⁹ GALAXIE, N^o 20 du 30 décembre 1991, p. 3.

L'objectif des "villes mortes" est de renforcer la dépression, de désorganiser l'économie et de mettre l' "Etat-nounou assureur et redistributeur"¹ à genoux. Elles se caractérisent par l'interdiction de circuler dans les villes, la fermeture des magasins, des commerces et l'arrêt de travail sans limitation de durée et sans aucun service minimum y compris les services de santé². Seuls les samedis et dimanches sont réservés à l'approvisionnement. Il s'agit donc d'une grève générale largement suivie à Douala, Bafoussam, Mbouda, Maroua, Ngaoundéré, Bamenda pour ne citer que ces quelques exemples. En ce qui concerne plus particulièrement la ville de Bamenda, lundi, mercredi et vendredi sont réservés aux grands meetings du S.D.F organisés à l'endroit dit "Liberty Square", lieu symbolique, qui enregistra les premiers martyrs de la démocratie au Cameroun. C'est au cours de ces meetings que Ni John Fru Ndi a fait du S.D.F « une véritable religion dans le Nord-Ouest ». L'on parle alors de viol des foules par la propagande politique³.

La radicalisation remonte en fait au 27 avril 1991. Réunis à Limbé ce jour, quatorze partis d'opposition rendaient publique une déclaration commune. Il s'agit en réalité d'un document pamphlétaire d'une rare violence qui fait le tour d'horizon de certaines situations nées de l'actualité politique nationale et de l'agitation sociale. La situation à l'Université, le tribalisme, la loi d'amnistie et pour finir la conférence nationale constituent les principaux sujets examinés par les leaders de ces formations politiques. La déclaration de Limbé se termine en ces termes : « *Nous, partis politique de l'opposition, exigeons du chef de l'Etat qu'il prenne toutes dispositions avant le 10 mai 1991 pour la convocation de la conférence nationale. Entreprendrons, passé ce délai, toutes actions appropriées pour y parvenir* »⁴.

Face au mutisme du pouvoir, les dirigeants des partis d'opposition, d'organisations jusque-là peu connues des droits de l'homme, réunis à Bamenda le 11 mai 1991, lancent une campagne nationale pour la désobéissance civile à compter du 16 mai 1991 en vue d'exercer une pression sur le gouvernement, pour la convocation d'une conférence nationale. Quelques deux cents délégués représentant des partis d'opposition légalisés et dix organisations des droits de l'homme ont pris part à la rencontre. Participaient aussi à la réunion l'association des femmes progressistes, des taximen, des "sauveteurs", le Parlement des étudiants de l'Université de Yaoundé.

¹ DRUCKER, Peter, Au-delà du capitalisme. La métamorphose de cette fin de siècle, Paris, Dunod, 1993, p. 134.

² WANG, Sonné, « Cameroun : pourquoi les noms des grandes figures historiques des années 1950 sont-ils tabous dans la bouche du Président Paul BIYA ? », in Afrique et Développement, Vol. XXII, N° 2, CODESRIA, 1997, p. 138.

³ TCHAKHOTINE, Serge, Le viol des foules par la propagande politique, Paris, Gallimard, 1989.

⁴ Lire le papier de Cameroon Tribune N° 4883 des 9 et 10 mai 1991 intitulé : « l'ultimatum de l'opposition pour l'organisation de la conférence nationale ».

Les travaux de la rencontre qui se sont déroulés dans les locaux de la Presbyterian Church Centre de Ntamulung à Bamenda ont duré presque 18 heures d'horloge, sans désespérer, et furent sanctionnés par l'adoption de l'opération "Villes mortes". L'assemblée des opposants a aussi adressé des lettres aux forces armées, fonctionnaires, associations sportives, les mères d'enfants pour leur expliquer le fondement de leur action, pour leur demander de soutenir l'appel à la conférence nationale. D'autres lettres ont été adressées aux ambassadeurs des pays étrangers au Cameroun, les accusant « d'indifférence à l'égard des souffrances des camerounais et leur support financier au gouvernement du RDPC lui donnant ainsi une fausse crédibilité dans la lutte contre son peuple ». L'opposition a également demandé à tous les pays étrangers de mettre fin au support financier et diplomatique en faveur du régime. La réunion de la Coordination de l'opposition se termine par l'adoption du programme qui suit :

- 13, 14, 15 Mai 1991 : campagne d'explication.
- 16 et 17 Mai 1991 : villes mortes et désobéissance civile (refus de payer les factures d'eau, d'électricité, les redevances CRTV et CNPS) dans tout le pays. Arrêt des cours dans les établissements secondaires, primaires et maternels en guise de solidarité avec les étudiants de l'Université (engagés dans l'opération campus mort). Arrêt de toutes les compétitions sportives (lettres adressées à toutes les équipes et aux arbitres).
- 18 Mai 1991 : journée de ravitaillement.
- 19 Mai 1991 : 7 heures, offices religieux à la mémoire des martyrs de la liberté ; 11 heures, meeting antitribaliste ; 14 heures, marche pour la libération de Mboua Massock (le géniteur des « villes mortes »).
- 20 Mai 1991 : deuil national à la mémoire des martyrs de la liberté. Tous les militants et les camerounais sont priés de s'habiller en ce jour de deuil national en noir et les musulmans en blanc. Tous les parents sont priés de ne pas laisser leurs enfants participer au défilé traditionnel de la fête du 20 Mai. Boycott de toutes les manifestations officielles. Pas de circulation des taxis, des bus et trains, fermeture des commerces et débits de boisson.
- 21 Mai 1991 : pays mort et désobéissance civile jusqu'à la convocation de la conférence nationale souveraine.
- 24 Mai 1991 : réunion des partis d'opposition et association pour fixer la date de la tenue d'une conférence nationale¹.

Une fois de plus, le pouvoir reste imperturbable et répond par l'institution des commandements opérationnels dès le 16 mai (voir infra, chapitre 3). Son attitude pousse le

¹ Voir le papier de Cameroon Tribune, N° 4885 du 14 Mai 1991 : « Réunie à Bamenda, l'opposition appelle à la désobéissance civique », p. 10.

Comité National de la Coordination des partis politiques de l'opposition et des associations à organiser une assemblée générale le 17 juin 1991 à Yaoundé. Un train de mesures dit « Plan d'action de Yaoundé » fut arrêté. D'un côté, des mesures spécifiques pour la capitale, Yaoundé, l'opposition s'offusquant que cette ville reste en marge de « l'agitation » qui a caractérisé les autres cités du pays. De l'autre, des mesures de portée nationale, « intensification des villes mortes » et « pays mort ». Le plan d'action de Yaoundé comporte trois points :

- Manifestations d'explication :

- Du 17 au 23 juin : campagne d'explication et ravitaillement. Une journée spéciale pour les fonctionnaires. Médias, tracts imprimés et distribués dans l'ensemble du pays, presse : communiqué de presse et interviews, conférence de presse, meetings : deux meetings au moins dans chaque ville.
- 21 juin : meeting de protestation contre les pays qui soutiennent activement Paul Biya (France, USA, Grande Bretagne, Israël) au Cameroun (Missions diplomatiques) et dans les pays concernés (Ministère des affaires étrangères) à 11 heures et remise d'une lettre de protestation de la coordination. Dans la lettre aux pays étrangers, on précise qu'à partir du 1^{er} juillet 1991 tout engagement avec le RDPC n'engage que ce parti et non la nation camerounaise.
- 21 juin : meeting des femmes contre le massacre des enfants, contre les compressions, pour la conférence nationale souveraine.

- Blocus de Yaoundé et capitale déserte :

- 18 juin : arrêt des cours à l'Université de Yaoundé et refus de composer jusqu'à la conférence nationale souveraine.
- 20 juin : début des départs massifs des populations civiles de la capitale, arrêt de tout voyage en destination de Yaoundé, arrêt des approvisionnements de la capitale jusqu'à la Conférence Nationale Souveraine.

- Pays mort :

- Du 18 au 23 juin : arrêt des dépôts et retraits massifs de fonds dans les banques, refus de paiement des factures des sociétés étatiques et parapubliques (SNEC, SONEL, CNPS, ...), refus de paiement de tout impôt.
- 24 juin 1991 : intensification des villes mortes. Tout le monde reste à la maison, pas de travail, pas de circulation des véhicules, fermeture de tous les commerces. Exceptions :

hôpitaux, pharmacies et cliniques. Des tracts spéciaux adressés aux : femmes, planteurs, fonctionnaires, policiers et gendarmes, étudiants, parents¹.

Les casses en série² et surtout le blocus économique est assimilé à un acte de guerre³. Le président de la République irrité par la tournure que prenaient les événements finit par rompre le silence. Dans une déclaration musclée devant les députés le 27 juin 1991, il affirme : « Et pourtant ils étaient nombreux les camerounais qui ont marché dans tout le pays, redoutant que le multipartisme n'ait des effets néfastes sur la cohésion nationale, l'ordre public et le développement. Mais, en mon âme et conscience, j'ai estimé que les camerounais étaient prêts. [...] Ainsi les partis qui doivent leur existence légale aux lois que vous avez votées, ont surgi d'un peu partout et ont commencé leurs activités. Certains n'ont pas encore un mois d'existence. Mais, que constatons-nous aujourd'hui ? Violence, vengeance, haine, vandalisme, terrorisme risquent de devenir des valeurs en hausse »⁴. Il enchaîne : « Intimidations, menaces, grèves illégales, tout est bon pour déstabiliser notre pays. Est-ce cela que les camerounais attendent de la démocratie ? Des voitures, des maisons, des établissements scolaires, ont été brûlés, des magasins et des usines saccagés, des citoyens molestés [...]. Les institutions sont mises en cause. Les dirigeants aussi. [...]. Humilier les populations, vouloir mettre le pouvoir à genoux, paralyser le pays et ses institutions, compromettre l'année universitaire, menacer les représentations diplomatiques des pays amis. Est-ce cela que les camerounais attendent de la démocratie ? Je l'ai dit et je le maintiens : la conférence nationale est sans objet pour le Cameroun »⁵. Il invite enfin : « Puisse dans nos ressources de tolérance et de sagesse pour avancer ensemble. Autrement, nous risquerions bien de donner raison à ceux qui pensent que notre pays n'est pas mûr pour la démocratie et le multipartisme »⁶.

Mais, devant les hésitations et le refus de M. Paul Biya à se soumettre devant les "revendications légitimes de son peuple" que l'opposition prétend représenter, notamment la Conférence Nationale Souveraine, la Coordination décida d'organiser une marche pacifique vers le palais présidentiel en vue de porter ses revendications plus haut. L'ambition ici n'est pas semble-t-il de déloger le locataire d'Etoudi comme le prétendaient certains. Mais la marche paraît suspecte. Embarrassé, le pouvoir prend cette initiative de l'opposition au sérieux. Les

¹ Plan d'action de Yaoundé, repris dans Cameroon Tribune, N° 4910 du 19 juin 1991, p. 5.

² Yaoundé et Garoua. Casses en série, Voir Cameroon Tribune, op. cit., p. 13.

³ Blocus économique, un acte de guerre ; Voir Cameroon Tribune N° 4910 op. cit. p. 6.

⁴ BIYA, Paul, Allocution devant les députés à l'Assemblée Nationale le 27 juin 1991, reprise dans Cameroon Tribune N°4916 du 28 juin 1991, p. 12.

⁵ BIYA, Paul, Allocution devant les députés à l'Assemblée Nationale le 27 juin 1991, reprise dans Cameroon Tribune N°4916 du 28 juin 1991, p. 12.

⁶ BIYA, Paul, Allocution devant les députés à l'Assemblée Nationale le 27 juin 1991, dans Cameroon Tribune N°4916 du 28 juin 1991, p. 12.

communiqués radio-télévisés fusent de toute part invitant la population à ne pas prendre un tel risque. La veille, Yaoundé est quadrillé par les forces de répression ; l'accès aux abords du palais présidentiel est interdit et miné d'éléments de "la garde à Moïse"¹, toutes les entrées de la capitale sont sous occupation militaire, bloqués par les chars d'assaut et les blindés. On se serait cru en face d'une invasion imminente des forces étrangères. Un cortège partit de Douala, estimé à plus de 100.000 personnes et à la tête duquel se trouvait un certain Ni John Fru Ndi est stoppé net à une trentaine de kilomètres de la capitale. Celui partit du Nord-Ouest et de l'Ouest n'ira pas au-delà de Makenene ville située à plus de 160 km de la capitale. Réunis en privé au domicile du président de l'UDC, les leaders qui ont réussi à entrer dans la capitale sont sous surveillance et leurs militants pourchassés. L'échec de la marche n'a pas entamé la détermination de l'opposition..

C'est ainsi qu'elle lance, sur le plan économique, la campagne de désobéissance civile pour paralyser l'activité dans les grandes villes du pays, de manière musclée au besoin. Elle fait régner, dans certaines villes, la terreur et l'insécurité². Ainsi, les citoyens refusent de s'acquitter de leurs impôts, de payer leurs factures d'électricité et d'eau. L'objectif est de priver les entreprises publiques et l'Etat des ressources financières souvent utilisées à des fins personnelles et pour la corruption³. C'est la mobilisation du "pays contre l'Etat"⁴ ou encore la "démocratie contre l'Etat"⁵ " Dans certaines villes comme Douala, les automobilistes ont tendance à enfreindre les règles de la circulation automobile ; le non-respect des feux rouges et des sens interdits devient la règle⁶. Le contexte apparaît donc très tendu. L'on ne perçoit aucun geste d'apaisement. Les divergences se cristallisent au point où un carton rouge, de même dimension que celui utilisé par les arbitres de football, demande le départ de Paul Biya (*Paul Biya must go*). Le document, signé « le peuple camerounais », est largement distribué aux populations moyennant parfois quelques francs CFA. Ce passe-droit ou laisser passer permettait de franchir les nombreuses barrières érigées le long des rues et contrôlées par des bandes d'adolescents qui n'hésitaient pas à recourir à la violence pour vendre, parfois au prix fort, le fameux carton⁷. Il est

¹ Galaxie, N° 20, du 30 décembre 1991, p. 4. « Chronique d'une démocratie avortée ».

² BIGOMBE LOGO, Patrice, MENTHONG, Hélène Laure, op. cit., 1996, p. 17.

³ WANG, Sonné, op. cit., p. 137.

⁴ TOUBAINE, Alain, Le pays contre l'Etat, Paris, Seuil, 1981.

⁵ BIRNBAUM, Pierre, « La fin de l'Etat » op. cit., p. 982.

⁶ MONGA, Celestin, La recomposition du marché politique au Cameroun, Douala, GERDDES, 1992, p. 4.

⁷ Lire l'article de Cameroon Tribune, N° 4893 du 27 Mai 1991, p.4 intitulé « Cartons rouges et violence dans nos villes : qui a organisé ».

donc question de créer le désordre dans les villes¹, renforcer la désobéissance civile², l'incivisme fiscal.

Pour plus d'un observateur, les villes mortes avaient presque fini par occuper toute la scène, en tant que forme principale sinon unique de lutte des masses pour renverser le régime anti-démocratique en place³. La force principale des "villes mortes" était aussi en fait leur principale faiblesse. En effet, la désignation des "villes mortes", en elle-même, signifiait que l'opération ne devait toucher que les villes, donc la partie urbanisée du pays et la seule population urbaine⁴. A ce propos et devant ce manque de vision de ses adversaires, M. Paul Biya jubile : *« le monde aujourd'hui est en proie à une agitation qui malheureusement n'épargne pas notre pays. Quand vous ouvrez votre poste de télévision sur l'extérieur, vous ne voyez que des bousculades, des marches, des voitures qui brûlent. Mais je dis que l'agitation actuelle est le fait de groupes minoritaires, et d'ailleurs cette agitation s'inscrit essentiellement dans certaines villes. Vous savez que 75 % à 80 % des camerounais vivent dans la campagne, ils ne comprennent pas ... Ils me disent : 'M. le Président qu'est-ce qu'ils veulent ces gens-là »*⁵.

On pouvait penser qu'en bloquant la partie du pays où se trouve concentré l'essentiel de l'appareil d'Etat, l'opération finirait par mettre celui-ci à genoux. Cependant, ce résultat n'a pas été atteint. Le "noyau dur" de cet appareil ne s'est vraiment jamais mis du côté du changement : les forces de répression (armée, gendarmerie et police) en tant que corps ; et les fonctionnaires en tant que groupe également ne sont pas tombés sous le coup du charme de l'opposition. Il est donc, a priori, assez étrange et donc malaisé d'expliquer pourquoi les auteurs d'un mouvement comme les "villes mortes", visant à renverser le pouvoir, ne se sont pas posés la question de la mobilisation prioritaire de la couche sociale la plus opprimée et donc la plus intéressée au changement : la paysannerie. En se penchant sur ce phénomène, on est tenté de conclure que les "villes mortes" ont pu séduire les stratèges de l'opposition, en grande partie, parce qu'elles laissaient croire que le changement⁶ pouvait être obtenu très rapidement et que, pour cela, il

¹ WACQUANT, Loïc, « Désordre dans la ville », Actes de la Recherche en Sciences Sociales, 99, septembre 1993.

² La désobéissance civile constitue un enjeu de première importance pour tout pouvoir politique, puisque l'obéissance constitue l'un des fondements de sa domination. Pourtant la désobéissance civile demeure largement méconnue tout particulièrement en démocratie, alors qu'elle a été l'objet de quelques études dans le cadre de régimes autoritaires. En nous intéressant aux significations pratiques de la désobéissance civile, ainsi qu'au traitement politique de tels actes, nous souhaitons mettre en place une grille d'analyse des phénomènes de désobéissance au Cameroun, à la fois durant les moments de crise, et en période de routine politique. Voir BURDEAU, Georges, Traité de Science Politique, Tome III, Le statut du pouvoir dans l'Etat, Paris, LGDJ, 1950, p. 440 et s.

³ MOUKOKO PRISO, Cameroun / Kamerun. La transition dans l'impasse. Paris, L'Harmattan, 1994, p. 124.

⁴ Ibid.

⁵ BIYA, Paul, Interview dans Cameroon Tribune, N° 4866, 11 avril 1991, p. 11.

⁶ CROZIER, Michel, Etat modeste. Etat moderne, Paris, Fayard, 1987. Pour cet auteur, la « clé du changement n'est pas à chercher du côté d'une population beaucoup plus capable de s'adapter aux circonstances qu'on ne le croit, elle

suffisait de frapper au cœur et à la tête du pays, notamment les villes. Or l'hypothèse ne s'est pas révélée efficace, malgré la très forte mobilisation d'avril à septembre 1991. Il est aussi vrai, que Yaoundé ne fut jamais en réalité frappé à la "tête". De même "le blocus de la honte" du 5 juillet 1991 n'a pas produit les résultats escomptés.

Sur le plan politique, le front des organisations progressistes pour la conférence nationale souveraine, nouvelle structure de lutte des partis d'opposition dit « progressistes », née à Bamenda le 04 janvier 1992 sur les cendres de l'ex-coordination des partis d'opposition et associations dissoute par l'administration, opte pour le boycott des élections législatives de mars 1992. Le mot d'ordre de ce front est : « *No election until the national conference* » (pas d'élection avant la conférence nationale souveraine). A ce sujet Jean Michel Tekam affirme que « *toutes les actions de l'opposition visent à faire échec aux élections législatives de M. Biya.. Car elles n'apporteront aucun changement profond dans au Cameroun* »¹. Selon les participants du meeting de Bamenda, la Conférence Nationale devrait intervenir avant les élections. L'hypothèse du saccage des urnes fut même envisagée de même que celle de la création des radios-pirates. Comme l'a noté le Pr. Luc Sindjoun², la stratégie de délégitimation des élections par l'opposition s'articule autour de la mobilisation de l'image du « joueur – arbitre », de l'Etat partial et de l'administration favorable au RDPC. C'est dire que la stratégie de l'opposition sur le terrain électoral consiste dans une large mesure à discréditer la capacité des dirigeants à organiser des élections transparentes, justes et libres sur la base des règles acceptables par tous.

Ainsi, l'opposition ou tout au moins son aile radicale semble se donner de nouvelles armes à travers une nouvelle stratégie de lutte face au pouvoir. Cela paraissait inévitable étant donné que les accords signés au cours de la Réunion Tripartite de Yaoundé de Novembre 1991 (voir infra chapitre 3), avait jeté beaucoup de troubles dans les esprits de ceux-là mêmes qui portaient la Coordination dans leur cœur, en même temps qu'ils jetaient l'opprobre sur l'opposition. Pour la première fois, dans l'histoire des élections au Cameroun, on assiste à un aussi fort taux d'abstention : près de 90 % dans le Nord-Ouest, près de 60 % dans les provinces de l'Ouest, Littoral et Sud-Ouest au cours des élections législatives de mars 1992.

Le fait le plus marquant de ce meeting du 4 janvier fut la présence des membres du Courant des Forces Progressistes du RDPC, conduits par François Sengat-Kuo pour qui leur présence « tient du fait qu'originellement, le RDPC a toujours été un parti progressiste, qui

se trouve du côté d'un système administratif, éducationnel, politique et syndical incapable de s'adapter à la réalité, et exigeant pourtant de la contrôler », p. 55. La thèse centrale de cet ouvrage est celle d'un retard de l'Etat qui freine l'innovation et bloque le développement. Déjà dans : On ne change pas la société par décret, Paris, Grasset, 1982, Michel CROZIER montre l'importance des transformations des relations humaines comme conditions du changement réussi. Il exalte la liberté des acteurs.

¹ Voir Le Messager, N° 243 du 11 janvier 1992, p. 16.

² SINDJOUN, Luc, op. cit., 2004, p.26.

voulait un changement réel dans ce pays, sur la base de la libéralisation et de la démocratisation. Il est donc normal, qu'au moment où il y a des partis qui revendiquent cette démocratisation alors que le RDPC lui-même a tourné le dos à ces objectifs, nous nous trouvions côte à côte avec ces partis-là pour obtenir le changement de la société »¹.

La stratégie de boycott fut également adoptée lors de l'élection présidentielle du 12 octobre 1997. Mais pour le Pr. Henry Hogbe Nlend, ce boycott est absurde, puisqu'un boycott est boycott de toutes les élections. Ensuite ce qui importe c'est que l'élection est une école de formation. En outre, selon lui, le boycott n'est que l'expression d'une défaite, c'est-à-dire l'incapacité de l'opposition à s'unir pour trouver un candidat commun. Il dénote aussi la capitulation, car le boycott de l'opposition n'a rien à voir avec le boycott progressiste de l'UPC en 1956. Sur ce point important le Pr. Henry Hogbe Nlend ne tarit pas d'explications : « ce qui a dicté le boycott des élections de la loi-cadre (par l'UPC) en 1956, c'était que nous étions un parti interdit et nous demandions par conséquent d'abord la levée de l'interdiction. On ne peut pas demander à un parti interdit de prendre part à une élection ». Et la deuxième raison pour laquelle l'UPC a boycotté ces élections, « c'est que la loi-cadre qui avait été faite par le gouvernement français pour les colonies françaises était un progrès pour certains pays africains. Mais c'était une régression pour le Cameroun qui n'était pas une colonie française, mais un pays sous-tutelle des Nations-Unies, et qui devait normalement avoir son indépendance en 1956 ». L'auteur précise en effet qu'un « *boycott actif est nécessairement un appel à la résistance armée. Sinon ce n'est pas un boycott* ». Or le boycott du SDF, de l'UNDP et de l'UDC est politiquement inconséquent puisque ceux qui boycottent, occupent des positions à l'intérieur du système au niveau de l'Assemblée Nationale, au niveau du bureau de celle-ci, au niveau des communes. Le candidat de l'UPC estime enfin que la position militante, la position de progrès, c'est de participer aux élections. Car ceux qui boycottent capitulent devant l'adversaire et ne voient que leurs intérêts égoïstes².

Semblant n'avoir tiré aucune leçon des insuffisances, de l'instrumentalisation de la contestation populaire et de la déstabilisation économique, l'opposition tente de faire remonter la pression dans l'arène diplomatique³ : c'est la transnationalisation voire la déterritorialisation de la contestation politique, de la remise en cause du régime.

¹ Voir Le Messager, N° 243 op. cit., p. 16.

² Voir Cameroon Tribune, N° 6445 du 1^{er} octobre 1997, p. 5.

³ MERLE, Marcel, « Political Parties and Foreign Policy in Pluralist Regimes », in International Social Sciences Journal, Published Quaterly by UNESCO, Vol. XXX, N° 1, 1978.

§.2 – La déterritorialisation de la déstabilisation du régime ou le pouvoir de Yaoundé au “tribunal” de la communauté internationale.

Si on se place d'un point de vue strictement géopolitique, c'est-à-dire d'une réflexion sur le politique à partir du géographique, la transposition par l'opposition de la contestation sur l'échiquier diplomatique international, relève de la déterritorialisation voire défrontièrisation d'une situation interne ayant pour corollaire la « démonopolisation gouvernementale du marché diplomatique »¹. Les responsables de l'opposition ont pris conscience que les opérations « villes mortes », « pays mort », « désobéissance civile » ne sont pas le genre d'argument qui peut faire fléchir voire tomber le pouvoir. Selon eux, seule la communauté internationale peut désormais, les délivrer de ce qu'ils considèrent comme l'entêtement suicidaire du président Paul Biya. Pour obtenir cette conférence nationale sans laquelle, à leur avis, aucun changement profond n'est possible dans le pays, les leaders de l'opposition camerounaise ont choisi d'attaquer le régime sur le seul terrain qui semble encore lui réussir quelque peu : la diplomatie². L'objectif visé, est de mobiliser l'opinion internationale, occidentale en lui faisant découvrir le régime du Renouveau sous son « vrai visage », afin que les pressions internationales obligent le président Paul Biya à céder sur la conférence nationale, pour laquelle tant de sang a déjà coulé. Car si le président est en difficulté à l'intérieur, il conserve encore à l'étranger une image relativement présentable que lui envieraient bien des dirigeants africains qui ont pourtant « donné » la conférence nationale à leur peuple³.

Le 21 Août 1991, une délégation du Directoire de la Coordination de l'Opposition a embarqué à Douala pour Paris, première étape de leur périple européen, non sans avoir imposé une reculade au pouvoir, contraint, sous la pression de la rue et de certaines représentations diplomatiques, comme nous l'a confié Sindjoun Pokam, à rendre leurs passeports à Samuel Eboua (président de l'UNDP entre 1991-1992), Augustin Kodock (secrétaire général de l'UPC), Alexander Taku (membre de l'association Cap-Liberté), Sindjoun Pokam (1^{er} vice-président de

¹ CHOUALA, Yves Alexandre, « L'action internationale de l'opposition : la transnationalisation de la vie internationale camerounaise », in SINDJOUN, Luc (dir), Comment peut-on être opposant au Cameroun ?..., op. cit., 2004, p. 295 et s. Cette étude rend compte d'une part de la vie extérieure des entreprises partisans anti ou contre gouvernementales et, d'autre part, de la transformation qui marque de l'intérieur la vie internationale de l'Etat camerounais longtemps structuré autour de la diplomatie gouvernementale dans un contexte marqué par la crise du principe de territorialité de l'Etat. L'opposition politique étant un terme générique qui désigne la multitude des regroupements politiques qui cherchent à conquérir le pouvoir.

² Au Cameroun comme dans la plupart des Etats modernes, le président de la République occupe une place centrale dans le jeu diplomatique (LEKENE DONFACK, Etienne Charles, Le chef de l'Etat, chef de la diplomatie au Cameroun, Mémoire de Licence, Yaoundé, Université Fédérale du Cameroun, 1972).

³ Voir Jeune Afrique Economie N° 147, septembre 1991, « Si Biya s'entête, nous le débarquons ! », p. 129.

l'association Cap-Liberté) et Charles Tchoungang (président de l'Organisation Camerounaise des Droits de l'Homme).

Ces leaders estiment que les opinions internationales n'étaient pas bien informées sur le pouvoir de Yaoundé. C'est ainsi que M^e Charles Tchoungang affirme amèrement que « Paul Biya n'est même pas un politicien. C'est un monsieur qui n'a pas été préparé à gouverner. Un véritable accident dans l'histoire de notre pays, une parenthèse que nous regretterons longtemps, un intellectuel défroqué. Ce monsieur est un cas pathologique. Avec lui, l'histoire retiendra qu'une nouvelle forme de dictature est née : la dictature par inconscience ! »¹. Cette affirmation comporte une forte dose d'exagération si l'on regarde le parcours de cet homme d'Etat, peut-être quelque peu surpris par la tournure des événements.

En terre française, la délégation rencontre les partis politiques : PS, RPR, UDF, CDS ; les officiels : à l'Elysée, au Quai d'Orsay (Ministère des Affaires Etrangères), à la Coopération, à la Caisse Centrale de Coopération Economique ; des personnalités telles que le Grand Orient de France, les directeurs des grands journaux, SOS-Racisme, Amnesty International. Le Directoire de la Coopération, qui n'est en fait qu'une alliance qui a pour unique but, l'obtention de l'organisation de la conférence nationale, espère voir les officiels et les personnalités rencontrés contraindre le pouvoir de Yaoundé à convoquer la conférence nationale souveraine, au besoin par la fermeture du robinet de l'aide. Ils savent que le temps politique mondial² est marqué par le triomphe de l'exigence du respect des droits de l'homme comme valeurs universelles³, de la démocratie libérale et de l'Etat de droit comme seul système légitime d'organisation politique.

Il convient de rappeler qu'en marge de la cérémonie annuelle de remise des diplômes à ses lauréats, organisée le 05 mai 1991 par l'Université de Maryland Eastern Shore, s'est tenue à l'entrée du campus, une manifestation antigouvernementale initiée par un groupe de camerounais vivant aux Etats-Unis. En effet, dès l'annonce de la visite du chef de l'Etat camerounais aux Etats-Unis, certains camerounais, pour la plupart étudiants poursuivant leurs études dans ce pays, et visiblement « manipulés » par l'opposition, avaient entrepris de manifester, pour protester contre ce qu'il qualifiait de « *violation flagrante des droits de l'homme au Cameroun* ». Des médias et autres associations américains avaient été contactés pour participer à une campagne anti-gouvernementale pendant et après la visite du chef de l'Etat. Le but recherché : discréditer le gouvernement auprès de l'opinion publique et des dirigeants américains. Des milliers de tracts furent distribués à toutes les étapes de la visite du président camerounais. De même, les

¹ Voir Interview dans *Jeune Afrique Economie*, N° 147, septembre 1991, p. 135.

² DALOZ, Jean Pascal, « Le temps mondial au Sud du Sahara : de la représentation à la ressource politique », in LAÏDI, Zaki (dir), *Le temps mondial*, Bruxelles, Complexe, 1997, pp. 143 – 167.

³ APPADURAI, Arjun, *Modernity at large. Cultural dimensions of globalization*, Minneapolis, University of Minnesota Press, 1997.

manifestants avaient non seulement remis des tracts au Dr William P. Hytche, président de l'Université de Maryland, mais ils l'avaient rencontré pour lui demander de renoncer à faire du président Paul Biya un Docteur Honoris Causa de sa prestigieuse Université¹.

En guise de réponse à ses interlocuteurs, le Dr Hytche déclara qu'ils avaient le droit de manifester conformément à la Constitution américaine pour exprimer leur mécontentement. Toutefois a-t-il ajouté, l'Université qui est mieux informée, et ne partage pas les mêmes vues qu'eux sur le respect des droits de l'homme au Cameroun ne pouvait pas renoncer à sa décision. Après avoir montré aux manifestants la zone où ils devaient rester, le Dr Hytche leur a dit que toute tentative de perturber la cérémonie organisée par l'Université sera réprimée conformément à la loi américaine² : une leçon du respect de la légalité en tout état de cause. C'est dire que, loin de se détourner du Cameroun, les américains ont vu en ce remous de surface exportés en terre américaine, les signes de vitalité et les indices les plus fiables du processus de démocratisation au Cameroun. C'est pourquoi le Dr Hytche affirma qu'« *en tant qu'américain je suis très sensible au problème des droits de l'homme. J'aurais été le premier à renoncer à cette cérémonie de remise du diplôme, si j'avais la conviction que Paul Biya ne respecte pas les droits de l'homme* »³.

S'il est bien vrai que le titre de Docteur Honoris Causa n'est qu'un grade « pour l'honneur », parce que non délivré dans le cadre d'un cursus universitaire classique, il n'empêche qu'il est conféré à d'éminentes personnalités en reconnaissance de leurs valeurs et mérites personnels⁴. La rencontre avec le chef de l'Exécutif américain fut un grand coup aussi diplomatique que médiatique, contribuant au renforcement de l'auréole internationale du Chef de l'Etat camerounais. De plus, tous ses autres contacts avec, les officiels américains du Département d'Etat, les investisseurs américains et les bailleurs de fonds (Directeur du FMI et de la Banque Mondiale) s'étaient avérés « fructueux ».

Peut-être, quelque peu, surpris par la marque de l'auréole dont continue de jouir à l'extérieur, le Cameroun et son chef, l'opposition décida d'engager une croisade de déstabilisation du régime, de déconstruction de l'image du pays en même temps que la promotion de son propre marketing politique à l'étranger. C'est ainsi que ses leaders vont parcourir tour à tour certaines capitales occidentales : Londres, Bonn, Washington, Paris, etc.

¹ Voir Cameroon Tribune, N° 4880 du 6 mai 1991, p.7.

² Ibid.

³ Paul Biya aux Etats-Unis. un soutien de l'occident, brochure publiée par le Secrétariat du Comité Central du RDPC, Yaoundé, Juin 1991, p. 28.

⁴ L'Université de Yaoundé II a déjà décerné ce titre à trois personnalités : M. Koïchiro Matsuura, Directeur de l'UNESCO en 2000 ; M. Kofi Atta Anann, Secrétaire Général de l'Organisation des Nations Unies en 2004 et M. Abdou Diouf, Secrétaire Général de l'Organisation Internationale de la Francophonie en 2005

Invité, semble-t-il, par le National Democratic Institute (NDI), pour prendre part à la Convention Nationale du Parti Démocrate américain en juillet 1991, John Fru Ndi profita de l'occasion pour rencontrer, en marge du grand rassemblement démocrate de New York, les dirigeants des organisations des droits de l'homme, certains officiels américains et la presse, sans oublier la rencontre avec les communautés camerounaises de Chicago, d'Atlanta, de New York et de Washington. C'est notamment à Washington qu'un vibrant hommage fut rendu à John Fru Ndi et son équipe pour « avoir ouvert la voie au multipartisme » selon les différents groupes présents : le Mouvement de tous les Anglophones (CAM) ; le Mouvement pour la Reconstruction du Cameroun (CRM) ; les Camerounais pour le Changement Pacifique et Démocratique (CPDC), la branche locale du SDF. Tandis que certains n'hésitèrent pas à appeler Ni John Fru Ndi « le messie », d'autres lui préférèrent le surnom de « Nelson Mandela camerounais ». La branche locale de Cap Liberté tint à l'égard du leader du SDF des propos tout aussi élogieux. Nicolas Vega, président de l'Association des Etudiants camerounais (CAMSA) déclara que les étudiants vivant aux Etats-Unis n'étaient non seulement pour le changement au Cameroun, mais voulait aussi et surtout prendre part au processus. Ni John Fru Ndi, en réponse, aurait instruit à tous ces groupes de ne lésiner sur aucun moyen, pour mener les actions de sape du régime. Il affirme par ailleurs : « Vous avez lutté pour la démocratie. On ne vous l'a jamais donnée. Vous devez la prendre vous-mêmes »¹.

Quant à la capitale française, elle accueille le leader du SDF à la suite de Jean Jacques Ekindi et Samuel Eboua. A Paris, Ni John Fru Ndi présenta le fédéralisme à 10 Etats fédérés et la conférence nationale comme des passages obligés pour le Cameroun. Selon lui, seule la conférence nationale souveraine pouvait garantir l'avènement d'une démocratie au Cameroun. Toutefois, sa méconnaissance de la langue de Molière (langue française) renforça le scepticisme qui prévalait dans certains milieux français sur sa personne. La masse des camerounais présents à Paris, qui s'accommode mal de la langue de bois ambiante, semblait séduire par son style populiste et pugiliste, ce qui le rendait gênant pour certains intérêts.

La prestation de serment du 42^{ème} président des Etats-Unis, M. Bill Clinton, en janvier 1993, fut un autre prétexte pour l'opposition de discréditer le pouvoir et de solliciter l'intervention de la communauté internationale. Au cours d'une conférence de presse le 19 janvier 1993 à New York, John Fru Ndi rappela qu'il réclame l'annulation des résultats de l'élection présidentielle du 11 octobre 1992. A la question de savoir ce qu'il attendait concrètement de la nouvelle administration américaine (celle de M. Bill Clinton), il répondit : « Maintenant qu'il est établi de manière indiscutable et indiscutée que les résultats de l'élection ont été truqués en faveur de Biya, je souhaite que tous les amis du Cameroun, qui croient à la

¹ Voir le papier du Le Messager n° 273 du 13 Août 1992 intitulé : « Baptême de feu pour John Fru aux Etats-Unis et en Europe », p. 4.

légitimité des urnes, et non à celle de la force, aident notre pays à éviter la logique de la guerre civile, en faisant pression pour l'organisation d'un deuxième tour de scrutin »¹. Cependant, selon le système électoral camerounais l'élection présidentielle se fait à un tour.

Au journaliste qui lui demanda s'il ne craignait pas d'être à nouveau placé en résidence surveillée dès son retour au Cameroun, il rétorqua : « Je suppose que vous vous demandez plutôt si j'ai l'intention, en tant que Président élu, de faire mettre Paul Biya en résidence surveillée pour truquage électoral ! ». Force est de relever que, le 21 octobre 1992, à deux jours de la proclamation officielle des résultats, John Fru Ndi s'était autoproclamé vainqueur de l'élection présidentielle du 11 octobre 1992, aidé en cela par un rapport encore secret des observateurs internationaux du NDI qui l'avait déjà invité à la Convention du Parti Démocrate et qui soulevait les irrégularités ayant entaché le scrutin présidentiel.

En effet, le rapport du NDI (National Democratic Institute for International Affairs)² rendu public, quelques jours après, à Washington, le 28 octobre 1992, reprenait pour l'essentiel les irrégularités retenues par l'arrêt de la Cour Suprême du 23 Octobre 1992 portant sur la proclamation des résultats de l'élection présidentielle du 11 octobre 1992. La Cour Suprême releva :

- « – le fonctionnement défectueux de certaines commissions locales et départementales ;
- l'impossibilité pour plusieurs citoyens d'exercer leur droit de vote du fait de l'annonce des élections après la clôture des listes électorales ;
 - le refus opposé aux représentants de certains partis d'accéder aux bureaux de vote ;
 - le non envoi ou l'arrivée tardive du matériel électoral ;
 - la délivrance irrégulière de certaines cartes électorales ;
 - la disparition des listes électorales des noms de certains électeurs, pourtant titulaires des cartes électorales régulièrement délivrées »³

Ce qui est nouveau dans le rapport du NDI⁴ porte sur :

- La couverture médiatique de l'élection présidentielle (traitement de faveur pour le candidat sortant Paul Biya) ;
- L'invalidation du système électoral camerounais (élection non convoquée dans les délais) ;

¹ FRU NDI, John, cité par Celestin MONGA, « La nouvelle stature internationale de John Fru Ndi », contribution dans *Jeune Afrique Economie*, N° 165, Mars 1993, p. 124 et s.

² CHOUALA, Yves Alexandre, « L'action internationale de l'opposition... », op. cit., p. 316.

³ Arrêt N° 1/PE/92-93 du 23 octobre 1992 de la Cour Suprême portant proclamation des résultats de l'élection présidentielle du 11 octobre 1992.

⁴ Rapport du NDI, repris dans *Cameroon Tribune*, N° 5251 du 02 novembre 1992.

- La commission nationale de recensement des votes non crédible ;
- Des bureaux de vote fictifs ;
- Des statistiques anormales ;
- Le dépouillement dans les délais illégaux¹.

Pour le Pr. Augustin Kontchou Kouomegni, ministre de la Communication, porte-parole du gouvernement, « *Le rapport du NDI est un véritable scandale intellectuel* »², « *un tissu de mensonge* »³. Il remarque en plus qu'« *après avoir ainsi agité les esprits, on prétend que le pouvoir du Président Paul Biya ne serait pas légitime parce que non fondé sur une élection normale* » ; avant de conclure : « *Nous avons une politique d'alliance foudroyante* ». Dans l'ensemble, le Pr. Adolphe Minkoa She attribue ces manquements aux partis politiques, car « dans la pratique, la représentation des partis politiques ou candidats en lice prévue pour servir de contrepoids à la représentation de l'administration n'est pas toujours effective. Certains partis politiques ou candidats ne prennent pas toujours les dispositions nécessaires à leur représentativité dans les différentes commissions »⁴.

Ces différentes explications seraient insuffisantes. A l'issue d'une réunion tenue à Londres le 04 novembre 1992, la Commission Politique de la Communauté Economique Européenne (CEE) publiait une déclaration dans laquelle les Etats membres se félicitaient de la tenue au Cameroun le 11 octobre 1992 d'élections multipartites marquant une étape importante dans le processus de démocratisation de ce pays. Ils avaient cependant exprimé leur préoccupation au sujet des irrégularités enregistrées au cours des opérations électorales dans toutes les localités. La Communauté et ses membres invitèrent toutes les parties concernées à rechercher la solution des différends à travers le dialogue, en évitant toute violence et en préservant la paix sociale. Ils exhortèrent tous les partis à s'abstenir de toute action qui risquerait d'aggraver la tension et invitèrent les autorités à garantir les droits fondamentaux de l'homme ainsi que les libertés publiques, tout en disant suivre avec un grand intérêt l'évolution de la situation au Cameroun⁵.

Pour expliquer la réalité de la situation politique du pays, afin de « dissiper les incompréhensions et les malentendus nés à la suite de la vaste campagne de “désinformation”

¹ SINDJOUN, Luc, « La Cour Suprême, la compétition électorale et la continuité politique au Cameroun : la construction de la démocratie passive », *Africa Development*, 19 (2), 1994, pp. 21-69.

² Commentaires repris dans *Cameroon Tribune* N° 5251 du 2 novembre 1992.

³ Mise au point reprise dans *Cameroon Tribune* N° 5253 du 4 novembre 1992.

⁴ Interview dans *Cameroon Tribune* N° 6444/2733 du 30 septembre 1997, p. 9.

⁵ Sur la Déclaration de la Commission Politique de la Communauté Economique Européenne voir *Cameroon Tribune* N° 5256 du 09 novembre 1992, p. 3.

développée », selon le pouvoir, par l'opposition, notamment le SDF et ses alliés contestataires du régime de Yaoundé, des missions gouvernementales furent envoyées en France et aux Etats-Unis. Au cours de son séjour dans la capitale française les 6, 7 et 8 novembre, la délégation conduite par le Pr. Joseph Owona, Secrétaire Général de la Présidence de la République et comprenant Pr. Augustin Kontchou Kouomegni, a présenté aux autorités françaises ainsi qu'à l'opinion publique, « la vérité des faits » tels qu'ils se déroulent au Cameroun.

Au cours d'une conférence de presse donnée à Paris, la délégation a soutenu que la démocratie camerounaise est une démocratie de participation et non d'exclusion. Après avoir égrené les nombreux cas de violence perpétrés, selon elle, par le SDF et ses amis contestataires du régime et surtout du verdict des urnes proclamé par la Cour Suprême, la délégation a justifié la nécessité de l'Etat d'urgence instauré dans la province du Nord-Ouest, à titre préventif, afin que soit protégée les personnes et les biens face aux défis de l'appel à l'insurrection. La délégation a souligné la disponibilité du président Paul Biya à lever l'Etat d'urgence, à condition que les auteurs des actes de vandalisme renoncent à la violence comme moyen d'expression politique et exprimé le vœu de voir le SDF participer aux institutions à tous les niveaux dans le respect des règles du jeu.

Parallèlement, une autre délégation conduite par Chief Ephraim Inoni, Secrétaire Général Adjoint de la Présidence de la République s'est rendue aux Etats-Unis, notamment à Washington. En mettant en exergue la « dualité culturelle en politique étrangère »¹, elle poursuivait le même objectif : donner des explications et faire des clarifications sur la situation politique du Cameroun. Dans le même sillage, le ministre des Relations Extérieures, Jacques Roger Booh Booh, qui avait réagi avec fermeté à la Déclaration de la Communauté Européenne, la qualifiant d' « impartiale »² et mis en garde, dans la foulée, les ambassadeurs en poste à Yaoundé qu'il avait d'ailleurs convoqué pour consultation, avait saisi l'occasion de sa participation à la 47^{ème} session annuelle de l'Assemblée générale des Nations-Unies de novembre 1992 à New York pour présenter à ses interlocuteurs, dont le Secrétaire Général de l'ONU, M. Pierre Boutros Boutros Ghali, la situation politique du Cameroun.

Comme on le voit, explications et clarifications constituent le fondement de la méthode du gouvernement camerounais pour contrecarrer la campagne de déstabilisation orchestrée par l'opposition. La mission³ effectuée par Augustin Kontchou Kouomegni, Joseph Owona, Chief Ephraim Inoni et Jacques Roger Booh Booh, consista à justifier la légitimité du pouvoir

¹ NKOUM-ME-NTSEMY, Louis Marie, La dualité culturelle en politique étrangère. Une étude comparative entre le Cameroun et le Canada, Thèse de Doctorat de 3^e cycle en Relations Internationales, Université de Yaoundé II, IRIC, 1996.

² Voir Cameroon Tribune N° 5256, op. cit.

³ Voir Galaxie N° 002 du 17 novembre 1992, p.6.

fortement ébranlé par le rapport du NDI, le SDF et ses alliés, et de présenter l'opposition en termes orduriers. En effet, les autorités camerounaises présentent l'opposition comme un ramassis de casseurs, d'incendiaires, de politiciens aigris et sans scrupules, des véritables terroristes qui disposeraient d'un « plan diabolique » et d'une « stratégie du chaos ».

La dernière tentative spectaculaire de l'opposition camerounaise sur la scène internationale remonte à septembre 1997. Les dirigeants de l'opposition avaient alors entrepris d'expliquer, aux autorités françaises, les raisons pour lesquelles leurs partis avaient décidé de ne pas participer à l'élection présidentielle du 12 octobre 1997. Ceux-ci avaient subordonné leur participation audit scrutin à la création d'une Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI) qu'ils réclament depuis 1991. Le gouvernement français avait tenu à faire savoir à Bello Bouba Maïgari et John Fru Ndi reçus tour à tour au Ministère des Affaires Étrangères ainsi qu'au Secrétariat d'Etat à la Coopération que le Cameroun et les Camerounais sont maîtres de leur destin : « Pour autant, il n'appartient pas à la France de s'immiscer dans l'organisation et le fonctionnement des consultations électorales, qui sont de la responsabilité souveraine des Etats. C'est à l'Etat camerounais en particulier qu'il incombe de déterminer si la régularité du scrutin serait mieux assurée par la présence d'une commission électorale nationale indépendante, ... ce que demande certains partis d'opposition »¹. Le Ministère français des Affaires Etrangères avait également relevé que le boycott des élections n'assurait pas la démocratie : « Ce qui a également été indiqué à M. John Fru Ndi, c'est que l'existence d'un dialogue entre pouvoir et opposition était nécessaire à un fonctionnement harmonieux du système démocratique et qu'à cet égard la décision des partis d'opposition de ne pas participer au scrutin présidentiel ne semble pas de nature à favoriser une telle perspective ».

Cette prise de position du gouvernement français fut interprétée par certains observateurs comme un camouflet infligé à tous ceux qui, dans les couloirs des bureaux parisiens, londoniens ou de Washington, s'adonnent en plaintes et même en larmes, attendant de ce fait d'être transportés de Washington, de Londres ou de Paris pour être installés au Palais d'Etoudi, Présidence de la République à Yaoundé. En réalité, le boycott de l'élection présidentielle prôné par ces partis paraissait très curieux. A la vérité, comment comprendre, s'exclame un observateur, « que ces formations politiques dont certaines s'étaient déjà essayé à leurs dépens ; au boycott reviennent brusquement à cette stratégie éculée ; que ces mêmes partis qui ont finalement participé à toutes les consultations électorales récentes, raflant même des sièges aussi bien dans les mairies qu'à l'Assemblée Nationale, s'aperçoivent soudain que les lois électorales ne sont pas à leur convenance ; que ces lois incriminées, révisées au fil des années, amendées et votées par les élus du peuple, n'avaient pas convaincus certains esprits, malgré leur adoption à

¹ Point de presse repris dans Cameroon Tribune n° 6442/2731 du 26 septembre 1997.

travers des processus éprouvés et démocratiques ... »¹. Le boycott conteste par-là les principes démocratiques les plus élémentaires, dans la mesure où il équivaut à un refus de se plier aux lois et règlements de la République et à la loi naturelle de la majorité. Quoi d'étonnant dès lors, affirme un journaliste camerounais proche des milieux officiels, « que de nombreux militants du SDF, de l'UNDP, et de l'UDC se déclarent particulièrement frustrés par le boycott et par la campagne actuelle de certains leaders en occident. Un courrier très abondant nous parvient d'ici et de là dans ce sens, qui dénonce le fait que le président national décide unilatéralement sans le moindre avis de la base pour la prise de décisions importantes. "Pourquoi nous priver de notre droit de vote ?" s'interrogent certains. "N'était-il pas opportun de garder le cap et l'espoir pour mieux assurer nos chances de succès ?" renchérisent d'autres ». Ainsi, le boycott est perçu par les militants des partis concernés comme une trahison de la citoyenneté, de la démocratie et de la nation toute entière et du militant en particulier. Ce militant désormais abandonné à lui-même a donc beau jeu de considérer qu'il n'était qu'un faire valoir, un objet entre les mains des leaders qui, très individualistes dans leurs préoccupations, semblent avoir oublié qu'ils n'étaient rien sans la base des militants.

On en vient à conclure que l'impatience est le principal aiguillon de l'action de ces leaders politiques. Il leur faut tout et tout de suite, même si pour y parvenir, il faut bafouer les lois et les institutions. Or, la conquête du pouvoir, qui est tout à fait légitime, ne peut s'entreprendre sous la forme d'une boulimie. Le pouvoir ne se décroche pas au pas de course. Il est conquis à pas mesuré, feutré de façon méthodique. Tout pays démocratique se battit grâce aux interactions entre le pouvoir et l'opposition. Les expériences vécues ici et là, notamment en occident qui paraît pour beaucoup comme le modèle le plus indiqué, jusqu'à l'imbroglio électoral de 2000 en Floride au cours de l'élection présidentielle américaine, laisse voir que certains leaders ont œuvré pendant de très nombreuses années et attendu leur tour en respectant les institutions. C'est pour cette raison du reste, qu'ils ont eu droit au respect du peuple et des institutions à leur accession au pouvoir. La patience devient ainsi la clé, aussi bien pour séduire les militants qui sont autant de votants potentiels, que pour conquérir, par leurs bulletins interposés le pouvoir, quel qu'il soit.

Pour plus d'un observateur de la vie politique camerounaise, nul n'a la mémoire courte pour ne pas percevoir, dans la démarche de ces responsables de l'opposition camerounaise en terre étrangère et particulièrement en occident, d'innombrables « paradoxes »² : « - Comment concevoir que ceux qui, hier encore prônaient le boycott des produits français, n'aient pas trouvé mieux que de se précipiter vers la France pour leurs plaintes politiques ? - Comment

¹ Voir la contribution de Paul Celestin Ndembiyembe, dans Cameroon Tribune n° 6442 du 26 septembre 1997.

² GAZIBO, Mamoudou, Les paradoxes de la démocratisation en Afrique, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 2005.

admettre que ceux-là qui, hier encore, faisaient planer des menaces sur la sécurité et les biens des occidentaux installés au Cameroun, faufilent aujourd'hui dans les couloirs des capitales occidentales à la recherche des renforts pour aller à l'assaut du Cameroun ? – Comment ne pas s'étonner que ceux-là qui disent lutter contre le néocolonialisme sous toutes ses formes adoptent des démarches allant dans le sens d'un appel à la recolonisation ? » ou d'un soutien aux « injonctions occidentales »¹

Les responsables de l'opposition qui revendiquent chaque jour plus de démocratie et de liberté se sont finalement montrés enclins à une soumission servile aux opinions et au pouvoir de l'extérieur. Or les populations camerounaises n'ont jamais accepté un destin imposé du dehors². En plus, depuis que la République du Cameroun existe en tant que pays indépendant, tous les gouvernements se sont invariablement attachés à oblitérer la semi-colonisation que le pays avait été contraint d'endurer et, par conséquent, à en faire disparaître les traces les plus outrageantes. Fort de cette réalité, M. Paul Biya rappelle que « la lutte politique n'est pas la guerre. C'est un combat d'idées et non un combat entre les personnes. Refusons de recourir à la violence et à l'intimidation. Laissons les autres faire campagne à l'étranger pour y rechercher des appuis en tous genres. Le peuple camerounais est ici, chef lui au Cameroun. Il est majeur, il est sage, il est responsable. Il saura choisir la bonne voie »³. La réaffirmation par le chef de l'Etat de l'autonomie décisionnelle des camerounais sur toutes les questions nationales semble être une réponse à certains centres d'intérêt étranger qui essaient d'influencer le processus de démocratisation au Cameroun à travers ce que le pouvoir a qualifié de « pressions injustifiées ». Dans le même sillage, le Pr. Henri Hogbe Nlend, candidat de l'UPC, tendance Ntumazah à l'élection présidentielle du 12 octobre 1997, affirme qu' « il nous faudra promouvoir le renforcement des capacités endogènes de créativité des populations en vue de mettre fin à la mentalité d' « assisté » héritée de la domination coloniale et néo-coloniale et amener rapidement ces populations à prendre en main leur propre destin, en comptant d'abord et avant tout sur leurs propres forces et non sur un Etat-providence ou une hypothétique assistance étrangère »¹.

La stratégie d'internationalisation de la confrontation, sous forme de mise en crise du pouvoir, fut dénoncée par le porte-parole du gouvernement : « En vérité, certains leaders d'opposition brûlent d'impatience et ont soif de voir notre pays sombrer à son tour pour des desseins inavoués tant qu'ils ne sont pas au pouvoir (...). En cela, elle est épaulée de l'extérieur par certains milieux troubles. Nous sommes attaqués de l'extérieur une fois de plus. Notre pays

¹ MAPPA, Sophia (dir), Développer par la démocratie? Injonctions occidentales et exigences planétaires, Paris, Karthala, 1995. Ce livre analyse la situation de l'Afrique du Sud, du Congo, du Cameroun et du Niger).

² Voir La Nouvelle Expression, Dossiers et Documents « 50 ans d'histoire politique au Cameroun », première partie, Edition spéciale du 26 Décembre 2001.

³ Voir Cameroun Tribune n° 6442 du 26 septembre 1997.

est agressé injustement (...). Ces actions de sape de l'extérieur et de l'intérieur ont l'appui de certains médias (...). Le Cameroun est visé de plein cœur »².

Le déploiement tous azimuts, de l'opposition et du pouvoir, remet en cause la sacralité du principe territorial. Le Pr. Bertrand Badie³ estime que les territoires paraissent simultanément dépassés par la mondialisation et les logiques des réseaux : circuits financiers, échanges commerciaux, médias, flux migratoires, diasporas et solidarités religieuses négligent la souveraineté étatique et dévalorisent le rôle politique, économique et social du territoire. Dès lors, l'individu est incité à utiliser les modes d'identification supra-territoriaux et donc à contourner l'Etat. Il peut effectuer des choix d'allégeance utilitaires au détriment d'une allégeance politique citoyenne dont procède l'Etat-nation. Ces nouvelles allégeances créent de nouvelles solidarités qui se substituent de plus en plus aux Etats défaillants. On peut citer l'exemple des réseaux d'hommes d'affaires, des lobbies transnationaux qui influent sur les décisions politiques nationales.

Selon Paul Moreau-Défarges⁴, la mondialisation née de l'explosion des interdépendances, a reformulé l'ensemble des problèmes actuels, qu'ils soient politiques, économiques ou sociaux, en leur conférant une dimension mondiale (création d'un espace mondialisé et interdépendant). Par ailleurs, l'émergence désordonnée d'une opinion publique internationale donne au plus petit événement une dimension planétaire pour peu que les médias s'en fassent l'écho. Enfin, les conflits locaux débordent fréquemment des frontières des Etats où ils ont éclaté, se diffusant par des canaux divers tels que le terrorisme ou la mobilisation des diasporas. Le Pr. Luc Sindjoun⁵ donne l'exemple des camerounais qui contestent le résultat des élections dans leur pays en manifestant devant l'ambassade du Cameroun au Gabon, en Guinée Equatoriale, en France et en Grande Bretagne.

D'un point de vue constructiviste, la souveraineté est donc plutôt une fiction⁶, une construction sociale et humaine. Dès la chute du Mur de Berlin, on assiste à un essor de l'idée

¹ HOGBE NLEND, Henry, Interview dans Cameroun Tribune N° 6444/2733 du 30 septembre 1997, p.5.

² Cité par CHOUALA, Yves Alexandre, op. cit., p. 318.

³ BADIE, Bertrand, La fin des territoires. Essai sur le désordre international et sur l'utilité sociale du respect, Paris, Fayard, 1995. Voir aussi : HELD, David, Democracy and the Global Order : From the Modern State to Cosmopolitan Governance, Cambridge : Polity, 1995 ; CALHOUN Craig, « The future of Sociology : Interdisciplinarity and Internationalization », Paper presented to the University of Minesota Sociology Department at its Centennial Celebration, March 29-30, 2002.

⁴ MOREAU-DEFARGES, Paul, La mondialisation : vers la fin des frontières, Ed. IFRI, Dunod, 1993 ; voir aussi : FOUCHER, Michel, Fronts et Frontières, Paris, Fayard, 1991.

⁵ SINDJOUN, Luc, Communication inaugurale lors de la Rentrée Scientifique et Solennelle du GRAPS pour l'année 2000/2001, sur le thème : « Les flux migratoires dans les relations internationales africaines : entre désétatisation, réétatisation et transformation de la citoyenneté », 13 – 15/03/2001.

⁶ BADIE, Bernard, Un monde sans souveraineté. Les Etats entre ruse et responsabilité, Paris, Fayard, 1999.

d' "Etat effondré" avec l'implosion des structures d'autorité et de légitimité anéantissant ainsi l'autorité politique. L'engagement en faveur des droits de l'homme est devenu la responsabilité « la plus stimulante » des Etats, surtout les grands pour qui un Etat est souverain s'il reproduit en petit la prétention qui fonde leur identité¹. Dans cette perspective, « la marge entre la responsabilité et le paternalisme devient mince »².

Dans une large mesure, la démarche que nous avons adoptée jusqu'ici peut paraître contestable à plus d'un lecteur, tant il est vrai que tout choix comporte inévitablement une dose de subjectivité. Il se pourrait également que l'évocation de ce passé immédiat, surtout quand, il est présenté sous forme d'une description du processus de construction sociale de la réalité³, et proche du conte, de l'anecdote. Assurément, ce sont là des écueils évidents que nul ne saurait ignorer. C'est précisément parce que nous sommes conscients de tous ces risques que nous avons tenu à les relever, pour en limiter la portée. Ils seront d'autant plus insignifiants, voire négligeables que nous partirons toujours d'un fait, vérifiable par tout un chacun et dont le retentissement et les répercussions sur la vie nationale sont indéniables.

A cet égard, nul ne peut raisonnablement nier que l'accession de M. Paul Biya au pouvoir, le 06 novembre 1982, fut un grand moment dans l'histoire politique du Cameroun, quand on s'efforce de connaître l'enthousiasme captivant et les espoirs qu'elle a suscité parmi l'immense majorité des populations. L'élite héréditaire lui légua même sa domination féodale⁴. C'est ainsi qu'en décembre 1984, pour s'affirmer comme le véritable président du Cameroun, Biya se soumit aux rites des chefs Douala (Ngondo) dans le fleuve Wouri. Et reçut en 1985 à Bamenda, après un rite mystique, le titre de "Fon of fons" c'est-à-dire le chef des chefs, titre à lui conféré par les fons de Bafut, Mankon, Nso et autres. Pour la première fois, il tronqua, publiquement, son costume de gentleman (ou européen) avec une tenue traditionnelle. L'on peut également relever cette diatribe verbale entre les militants de l'UNC au Congrès de Bamenda qui donna naissance au RDPC en Mars 1985. En effet, François Sengat-Kuo, chef de fil du camp des conservateurs lors de ce congrès, déclara que « *les hommes du nouveau ne sont pas forcément des hommes nouveaux* »⁵. A quoi le Pr. Georges Ngango rétorqua qu'« *on ne met pas du vin nouveau dans les vieilles bouteilles sans courir le risque de le perdre* »⁶.

¹ BADIE, Bernard, Un monde sans souveraineté. Les Etats entre ruse et responsabilité, op. cit., p. 117. Voir aussi : BERGER, Peter L., La révolution capitaliste. Cinquante propositions concernant la prospérité, l'égalité et la liberté, Paris, Nouveaux Horizons, Litec, 1992.

² BADIE, Bertrand, op. cit., 1999, p. 227.

³ BERGER, Peter, L. ; LUCKMAN, Thomas, La construction sociale de la réalité, op. cit.

⁴ BLOCH, Marc, La société féodale, Nouvelle Ed. Paris, Albin Michel, 1983.

⁵ SENGAT-KUO, François, cité par AZEVEDO, Mario, (ed), Cameroon and Chad in historical and contemporary perspectives, The Edwin Mellen Press, 1988, p. 97.

⁶ NGANGO, Georges, cité par AZEVEDO, Mario, op. cit.

Dans un autre registre, le coup d'Etat du 6 Avril 1984, avait plus ou moins infléchi le cours des événements, et aurait révélé au président les limites de la nature humaine (médisance, ingratitude, calcul mesquin). En Avril 1984 (6 Avril), la légalité républicaine et l'unité nationale ont été mises à rude épreuve. Depuis 1990, l'autorité de l'Etat est sabordée, la cohésion nationale menacée. Malgré les incertitudes et les turbulences, Paul Biya est resté égal à lui-même et déroutant.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que, dans l'ensemble, le mouvement a représenté une réaction spontanée d'autoprotection et de protestation contre l'autoritarisme déguisé. Cependant, il comptait parmi ses différentes composantes, les groupes d'intérêt particuliers et les responsables qui avaient naguère été les grands bénéficiaires du parti unique. Ces derniers avancèrent leurs propres revendications réclamant du gouvernement qu'il mette en œuvre un programme de libéralisation radicale. Ils instrumentalisèrent le mouvement pour modifier les rapports de force au sein de l'Etat dans un sens qui les arrangeait. Le même phénomène s'est produit parmi les intellectuels étroitement liés au pouvoir et à l'opposition.

On ne peut expliquer davantage ces événements selon un schéma « *pour ou contre* » la conférence nationale souveraine. Le débat entre ses partisans et ses adversaires portait, non sur la nécessité de démocratiser, mais sur le rythme et le degré de démocratisation du régime. Si chacun soutenait l'idée de réformes politiques plus démocratiques, les différences portaient sur leur contenu et ce qu'il fallait en attendre. La majorité des contestataires désiraient une réorganisation radicale et profonde de la vie politique et économique. Leurs aspirations entraient fondamentalement en conflit avec celles des groupes d'intérêts constitués, partisans du statu quo.

Comme on peut le remarquer, le combat pour la démocratie, l'égalité et la justice sociale a été écrasé par la violence, anéantissant les possibilités historiques dont l'opposition était porteuse. En effet, au nom de la promesse de carrière, du militantisme imposé par le parti au pouvoir, du conformisme intellectuel et de leur « *légitimisme face à l'autorité* »¹, les élites bureaucratiques et autres agents de l'Etat n'ont pas suivi le mouvement. Mais son échec vient aussi indirectement du fait que l'opposition n'a pas été capable d'établir un pont entre revendications démocratiques et revendications sociales, ni de se constituer en force politique homogène et stable. Sans programme, sans projet ou clivages idéologiques, autoproclamée représentant du peuple camerounais, concentrée sur ses petits calculs et ses intérêts mesquins, en gommant cyniquement la franche de la population qui continue à soutenir le régime, l'opposition

¹ GARRIGOU, Alain, Les élites contre la République : Sciences-Po et l'ENA, Paris, La Découverte, 2001. L'ENA et Science Po sont à la France ce que l'ENAM est au Cameroun. On peut retrouver certains articles et interventions de Pierre BOURDIEU sur Sciences-Po et plus généralement sur « la construction de l'idéologie dominante » dans : BOURDIEU, Pierre, Interventions : 1962 – 2001, Marseille, Agone, 2002.

à laquelle s'est greffée la presse privée¹ et les associations de la société civile reconverties en partis politiques n'a pas réussi dans sa tentative de création artificielle d'une situation d'ingouvernabilité. Le goutte-à-goutte des déclarations incendiaires et des marches protestataires ont été suivies de contre-marches encore plus massives² et dissuasives des partisans du régime.

S'il est établi que les « villes mortes » ont plombé l'économie du Cameroun sans apporter des gains politiques proportionnels aux sacrifices consentis, force est de constater que « l'insurrection a permis à l'opposition de construire sa respectabilité »³. C'est avec elle que le pouvoir négocie la « cessation de la logique de confrontation » et « l'instauration d'un climat de paix et de dialogue », « la reprise normale des activités économiques fortement perturbées » (voir infra, chapitre 3) imprimant ainsi une dynamique de « démocratisation par le haut »⁴.

Au demeurant, les grands changements sont issus de ce que Chateaubriand appelle « *la lente conspiration des âges* », qu'il ne faut pas confondre, disait-il, « avec la hâtive conspiration des intérêts et des systèmes »⁵. Dans le même ordre d'idées, Mme Condoleezza Rice relève que « *la démocratie est un voyage, pas une destination. [...] Il est difficile de créer une démocratie pluriethnique réussie* »⁶. La démocratie naît après les grandes transformations sociales résultant des dynamiques internes. C'est l'abolition des hiérarchies, le décloisonnement social. C'est un processus qui n'est jamais gagné une fois pour toute. L'adoption des signes de la démocratie, de ses fondamentaux (suffrage universel, respect des droits de l'homme, consolidation de l'Etat de droit) est une arme pouvant permettre aux sociétés de s'émanciper, d'évoluer. La démocratie est une possibilité de donner aux enfants de la République toutes les chances égales à faire éclater leurs talents par le respect des règles du jeu, d'où le rejet de toute domination de nature hégémonique.

¹ COLLOVARD, Annie, Violence et délinquance dans la presse : politisation d'un malaise social et technicisation de son traitement, Paris, Editions de la DIV, 2000.

² HARCOURT, Bernard E., « A critique of the social influence conception of deterrence, the broken windows theory, and order maintenance policing New York Style », in Michigan Law Review, 97, 2, November 1998, pp. 291-389. Voir aussi: BOUDON, Raymond, La place du désordre, Paris, PUF, 1991

³ SINDJOUN, Luc, op. cit., 2004, p. 24.

⁴ BAKARY, Tessy, La démocratisation par le haut en Côte d'Ivoire, Paris, L'Harmattan, 1992. Voir aussi SANDROOK, Richard, « Transitions without consolidation : democratization in six African cases », in Third World Quarterly, volume 17, N° 1, March 1996, pp. 69 – 88; BOURDIEU, Pierre, « Stratégies de reproduction et modes de domination », in Actes de la Recherche en Sciences Sociales, N° 105, 1994, p. 3 et s.

⁵ CHATEAUBRIAND, cité par CHEVALLIER, Jean-Jacques, Histoire des Institutions et des régimes politiques de la France de 1789 à nos jours, 4^e édition, Paris, Dalloz, 1972, p.8.

⁶ RICE, Condoleezza, « Liberté et justice sont des vraies fondations de la paix », [http:// usinfo.state.gov](http://usinfo.state.gov) (13/5/2002).

CHAPITRE 2 :

LA RELATIVE DECONSTRUCTION DES MYTHES STRUCTURANTS DE L'HOMOGENEITE DE LA SOCIETE ET DU MONOPOLE POLITIQUE.

L'intégration politique, à laquelle aspire le Cameroun, consiste à construire une communauté politique pacifique, une République indivisible, à partir de l'interconnexion d'une multitude d'ethnies, des véritables micro-sociétés, qui s'acceptent les unes les autres dans leurs diversités et différences sans en faire des sujets de conflits, et dans laquelle un recours systématique au dialogue, à la discussion, à la négociation permettra aux partis politiques de désamorcer les conflits pour parvenir à une coopération bénéfique à tous les acteurs. Reste que la coexistence pacifique n'est pas l'absence de différence, mais la gestion ardue de besoins et d'intérêts conflictuels¹.

A ce sujet, Robert Dahl écrit que « *le système qui consiste à résoudre les principaux conflits politiques d'une société en autorisant un ou plusieurs partis d'opposition à rivaliser avec les partis au pouvoir pour obtenir des suffrages lors des élections au parlement, ce système n'est donc pas seulement moderne : c'est aussi, certainement une des découvertes sociales les plus grandes et les plus inattendues sur lesquelles l'homme soit jamais tombé* »². Cependant, les faits seuls suffiraient à discréditer une vue aussi étroite qui traite comme un postulat de portée générale, une proposition qui doit plutôt être considérée comme un constat local³ ponctuel. En effet, selon Anthony Giddens, « *les propriétés structurelles des systèmes sociaux sont à la fois des conditions et des résultats des activités accomplies par les agents qui font partie de ces systèmes* »⁴. Il s'agit d'une vision circulaire de la construction de la société, où ses dimensions structurantes sont à la fois avant l'action, comme ses conditions, et après, comme des produits de celle-ci. C'est dire que dans un contexte de « modernité avancée »⁵, un ordre du jour socio-politique renouvelé s'impose sur le devant de la scène publique porté par les « nouveaux acteurs politiques » et signalant la fin de l'hégémonie du groupe dominant désormais engagé dans un jeu politique⁶ plus ou moins ouvert avec les groupes concurrents.

¹ URY, William, Comment négocier la paix. Du conflit à la coopération chez soi, au travail et dans le monde, Paris, Nouveaux Horizons, Jouve, 2001.

² DAHL, Robert A., L'avenir de l'opposition dans les démocraties, Paris, SEDEIS, Futuribles, 1966, p. 16 et s.

³ BOUDON, Raymond, La place du désordre, op. cit.

⁴ GIDDENS, Anthony, Central Problems in Social Theory. Action, Structure and Contradiction in Social Analysis, London, The Mac Millan Press Ltd, 1979 ; La constitution de la société – Eléments de la théorie de la structuration, Paris, PUF, 1987.

⁵ GIDDENS, Anthony, The Consequences of Modernity, Stanford University Press, 1997.

⁶ CALHOUN, Craig, « Pierre Bourdieu », in RITZER, George, (éd), Social Theorists of the 20th century, Cambridge, MA : Blackwell, 2000.

En ce qui concerne l'effort de totalisation dialectique des mouvements centripète et centrifuge, l'on peut relever que les dichotomies simples et radicales ne tiennent aucunement compte des nombreux phénomènes d'interpénétration et de complémentarité dialectiques du pouvoir et de l'opposition¹. Il était pratiquement inévitable que les premières consultations électorales débouchassent sur la formation des partis politiques créés en se déterminant par rapport aux ethnies et aux régions. En 1992, les résultats du RDPC, du SDF, de l'UNDP, du MDR, de l'UPC et de l'UDC, chacun dans son fief, établirent entre la région, le parti et l'ethnie, une relation étroite d'identité² qui devait néanmoins aller en s'accroissant pour les partis d'opposition au profit du parti gouvernemental au cours des élections ultérieures. La tâche que nous nous donnons ici, est de découvrir en quoi consistent ces configurations, leurs modifications et la résurgence de l'ethnonationalisme exacerbé³ dans la formulation des demandes socio-politiques. Nous examinerons dans un premier temps la crise de l'intégration politique par le haut et partant de l'unité nationale mise à l'épreuve par la manipulation, voire par le gel et le dégel des clivages socio-politiques (section 1) et montrerons ensuite que la déconstruction électorale du mythe de la domination politique n'est que sa résultante (section 2) dans un élan d'ancrage du pluralisme partisan aux relents d'une fragmentation de la société.

Section 1 : L'intégration nationale à l'épreuve de l'instrumentalisation des clivages divers.

L'intégration nationale est perçue, au Cameroun, essentiellement sous le prisme de la stabilité hégémonique. Sous le régime de l'intégration forcée, ou de la centralisation qui la caractérise, toute faute peut être attribuée à quelques groupes ou cultures et tout succès à soi-même. Cette idée, issue du mythe fondateur de l'Etat Camerounais, est à la base du fondement idéologique de la politique dite, jusque dans les années 1980, d'"unité nationale". Dans tous les cas, l'appartenance ethnique ou lignagère a constitué le critère d'identification individuelle et collective le plus pertinent au détriment de la citoyenneté individuelle.

Dans la perspective évolutionniste, l'émergence de l'Etat⁴ est posée comme l'aboutissement d'une construction à laquelle aspire toute société, d'où la typologie conduisant à distinguer entre sociétés à Etat impliquant la présence d'une nation et supposées

¹ Georges GURVITCH souligne en effet que « la méthode dialectique sert tout d'abord à la démolition de tous les concepts acquis et cristallisés, en vue d'empêcher leur momification qui vient de leur incapacité de saisir les totalités humaines en marche », in *Dialectique et Sociologie*, Paris, Flammarion, 1962, p. 180.

² SINDJOUN, Luc, op. cit., 1994.

³ WACQUANT, Loïc, « Au chevet de la modernité : le diagnostic du Docteur Giddens », in *Cahiers Internationaux de Sociologie* XCIII (Décembre 1992), pp. 389-397.

⁴ SINDJOUN, Luc, Construction et déconstruction locale de l'ordre politique au Cameroun : la sociogénèse de l'Etat, op. cit., 1994.

“monoethnique” et les autres, dont la configuration “pluriethnique” les rendrait inaptes à instaurer en leur sein un pouvoir central. L’Etat émanation de la nation, serait capable à son tour d’instituer celle-ci. Nous nous proposons de reconsidérer cette hypothèse dont l’analyse pourrait permettre de formuler de nouvelles hypothèses relatives à la situation camerounaise. Pourquoi la “construction de la nation” au Cameroun aura-t-elle été si fragile au point d’être aujourd’hui remise en cause ? . En effet, l’une des fonctions de l’instance étatique est de se donner comme partenaire d’un contrat tacite qui la lie non seulement à la société globale, mais aussi à chacun de ses membres. Le projet de l’Etat consistant à transcender les clivages ethniques, régionaux, religieux ou linguistiques et à intégrer les identités particulières dans un espace national commun reste fonction de sa capacité de s’acquitter des devoirs qui lui incombent dans le cadre de ce contrat¹. Le moins que l’on puisse dire est que, la manipulation des données ethnologiques et les conditions sociologiques ont, freiné la réalisation de cet ambitieux projet (§1) et entraîné en même temps la reconfiguration des antagonismes géopolitiques (§2).

§1 – La remontée des replis identitaires ou la crise de l’intégration nationale.

Elle se caractérise par des revendications à caractère ethnique, régional ou linguistique. En effet, l’aggravation des inégalités sociales, exacerbées par l’égoïsme² des classes possédantes, est à l’origine d’une profonde rupture au sein de la population camerounaise est la cause d’une poussée des antagonismes sociaux. A ce titre, même si la violence joua un rôle fondamental dans la vie et la mort du parti unique, on ne doit pas oublier que les accès de violence marquent l’histoire du Cameroun. Mais, historiens et politologues ont bien montré que, loin d’être des reliquats d’époques anciennes et de s’inscrire dans une tradition de haine inextinguible, les affrontements interethniques sont au contraire une des formes modernes de l’affrontement politique. La montée de l’ethnicité, concomitante de son instrumentalisation par les partis politiques, a cristallisé sur la question de l’appartenance ethnique toute une série d’autres éléments, en faisant une ligne de démarcation politique primordiale, déterminant souvent le vote, l’accès au pouvoir, l’affiliation à une clientèle politique. L’utilisation d’une violence populaire plus ou moins manipulée pour “terroriser” l’adversaire est, selon les cas, encouragée ou tolérée par les autorités locales. L’idée de complot, en particulier, est également toujours présente.

La problématique de l’unité nationale/intégration nationale a constitué un leitmotiv envahissant dans le discours officiel. A ce sujet le Pr. Maurice Kamto écrit que «depuis plus de

¹ MANGA BEKOMBO, « Etat et société dans les pays d’Afrique noire », in Minorités, autochtonie, pluralisme juridique, <http://www.u-paris10.fr/gdr1178/minorités.htm>.

² AXELROD, Robert, Comment réussir dans un monde d’égoïstes. Théorie du comportement coopératif, Paris, Odile Jacob, 1994.

deux décennies, un thème dominant marque le langage politique camerounais : le thème de l'unité nationale. Cette idée majeure est apparue très tôt comme le point géométrique de notre discours idéologique ; comme notre mythe, au sens sorelien du terme : un mythe mobilisateur, celui qui a présidé aux destinées du Cameroun dès son accession à l'indépendance en avait fait la trame essentielle de sa pensée politique »¹. Il ajoute que « M. Ahmadou Ahidjo apparaissait en effet comme le chantre de l'unité nationale au Cameroun. Mais il s'agissait bien simplement d'une apparence. Car, à l'analyse, l'idée d'unité nationale a abouti sous son règne exactement à son contraire. Elle a été minée par l'absolutisme qui entraîne l'intolérance politique par l'artifice de l'"équilibre", et suprême fléau, par l'ethnisme. Elle n'aura été qu'une arlésienne ! »² (c'est-à-dire une simple vue de l'esprit). Toutefois une telle position mérite d'être tempérée. Préfaçant un ouvrage qui dresse un bilan totalement négatif de la construction de la nation au Cameroun, l'auteur néglige la relative intégration administrative du territoire (du moins la colonisation, la domestication politique de la périphérie par la présence effective d'un représentant du pouvoir central)³, la relative recherche des grands équilibres géopolitiques dans la formation des différents gouvernements.

Depuis 1990, les formations politiques camerounaises se sont généralement illustrées par des attitudes dommageables au processus d'intégration nationale/politique. C'est ainsi que, le pouvoir a généralement manipulé les ethnies pour se maintenir aux commandes, pendant que l'opposition s'est souvent livrée au même jeu et a même fait preuve d'une division, d'incohérence et de duplicité. Bien plus, le fanatisme des citoyens, l'euphorie de la liberté retrouvée les a parfois conduits à commettre des abus, oubliant que la responsabilité est la condition d'un bon usage de la liberté.

Dans un pays en voie de développement comme le Cameroun où l'unité nationale est encore entravée par l'hétérogénéité ethnique, linguistique, et par le caractère quelque peu archaïque de l'organisation sociale, le processus de démocratisation et d'intégration a peu de chance d'aboutir si l'on ne prend pas suffisamment en compte la dimension éthique de cette grande entreprise. L'intégration politique qui est un idéal commun à atteindre exige de tous un même état d'esprit, l'adhésion aux mêmes principes et valeurs ainsi qu'aux attitudes conformes à cet idéal. L'intégration demeure lointaine dans un pays où une grande partie de la population, et notamment l'élite dirigeante, manque désespérément le sens de l'honneur et de la vertu. Pis que jamais, dans une société où l'apparence des choses a pris le pas sur leur réalité, où des hommes que rien ne distinguait jusqu'alors de la masse sont par un processus quasi magique

¹ KAMTO, Maurice, Préface, dans KENGNE POKAM, Emmanuel, La problématique de l'unité nationale au Cameroun. Dichotomie entre discours et pratiques politiques dans un système monolithique, Paris, L'Harmattan, 1986, p.7.

² KAMTO, Maurice, op. cit., 1986, p.8.

³ KONTCHOU KOUOMEGNI, Augustin, op. cit. 1989.

investis de pouvoir, le monde enchanté de la politique devient celui où règne l'illusion et l'irrationnel¹.

Réalité vivante et profonde, la crise de l'intégration nationale est en fait l'échec de l'idéologie de l'unité nationale, érigée en nécessité vitale depuis l'indépendance du Cameroun. En fait, l'unité nationale voire l'intégration politique à laquelle aspire le Cameroun, suppose, comme nous l'avons mentionné à la suite de Myron Weiner², la réunion de cinq éléments : - l'émergence d'une autorité centrale qui se place au-dessus des unités périphériques - l'existence d'un sentiment national d'appartenance à un même territoire qui supprime et élimine les solidarités paroissiales - la réduction du fossé (ou l'établissement d'un lien) entre les gouvernants et les gouvernés - l'apparition d'un sens minimum de consensus nécessaire au maintien de l'ordre social - la promotion au sein de la population d'un esprit de concertation. Son bilan laisse apparaître que ni l'intégration territoriale et horizontale qui concerne la réduction des tensions ethniques³ ou régionales dans le but de créer et de bâtir une communauté homogène d'intérêts politiques, économiques et culturels dans un cadre géographique donné, ni l'intégration politique verticale qui concerne les relations entre le pouvoir et les masses, de même que la participation de celles-ci à la vie politique n'ont fait un progrès notable.

La mise en perspective de la décentralisation mérite d'être encouragée et soutenue. L'intégration "par le haut" qu'on pourrait qualifier de "jacobine et brutale" a jusque-là fondé les rapports de pouvoir sur la relation domination - soumission. De manière générale, l'on peut constater que le centralisme, servi par un monolithisme politique insidieusement instauré et entretenu par les dirigeants camerounais, n'a été en réalité qu'un subterfuge pour asseoir un pouvoir sans partage⁴. Dans la pratique, le pouvoir a toujours dénoncé et utilisé les diversités et les antagonismes ethniques, les particularités socio-culturelles et d'autres différences niées à travers les médias ou occultées dans les discours officiels et les textes juridiques⁵ au nom de l'unité nationale⁶. Pourtant, l'intégration horizontale ou par le bas, plus subtile et plus profonde, engendre une société de négociation et de concertation c'est-à-dire un Etat de droit où le pouvoir est institutionnalisé et où règne l'intérêt général ainsi que la règle du droit.

¹ BURDEAU, Georges, La politique au pays des merveilles, Paris, PUF, 1979.

² WEINER, Myron, op. cit.

³ SMITH, Zeric Kay, "The impact of political liberalization and democratization on ethnic conflict in Africa: An empirical test of common assumptions", in Journal of Modern African Studies, 38, 1, 2000, pp.21-39.

⁴ MOUCHE, Ibrahim, « La question nationale, l'ethnicité et l'Etat en Afrique : le cas du Cameroun », in Verfassung Und Recht in Übersee 33, 2000, p. 212.

⁵ DONFACK SOKENG, Léopold, Le droit des minorités et des peuples autochtones au Cameroun, Thèse pour le Doctorat en Droit Public, Université de Nantes, 2001.

⁶ DOUNKENG ZELE, Champlain, Le chef de l'Etat dans le système politique camerounais. Le rôle de l'idéologie de l'unité nationale dans l'affirmation d'un leadership, Thèse de Doctorat de troisième cycle en Science Politique, Université de Yaoundé II, 1998, p. 335.

Dans une historisation actualisante du processus d'étatisation par la construction d'un centre politique au Cameroun, le Professeur Luc Sindjoun¹ relève la quasi diabolisation de la périphérie dans les discours du Président Ahmadou Ahidjo (1960 – 1982) et de son successeur Paul Biya (en poste depuis 1982). Globalement, la périphérie est intégrée dans les discours officiels de manière pathologique. C'est ainsi que le tribalisme, l'ethnisme, le régionalisme et le provincialisme sont dénoncés avec véhémence. Périphérie et dynamique centrifuge (division) semblent aller de pair. A l'inverse, le centre est synonyme de mouvement centripète (unité, intégration). Selon M. Ahmadou Ahidjo, la devise des dirigeants « *doit être l'unité pour la construction nationale* »²; « *l'Etat pour être à même de jouer efficacement ce rôle d'accoucheur de nation doit être fort [...] c'est-à-dire doté des moyens nécessaires pour imposer sa volonté aux collectivités particulières, aux parties secondaires* »³.

Dans le même sillage l'historien Philippe Gaillard souligne que « le succédané d'idéologie d'Ahmadou Ahidjo, son grand dessein tenait en deux mots ; l'unité nationale (...). La méthode était choisie : l'unification par le haut, par les structures. Toute l'histoire du Cameroun sous Ahidjo a été celle de l'unification de l'Etat et du parti, selon un processus dont les étapes ont été déterminées par le sens de l'opportunisme de celui qui en décidait ... »⁴. La mythification de la centralisation hégémonique entraîne la mise des identités ethniques entre parenthèses.

En effet, l'un des faucons du régime du président Ahmadou Ahidjo, Moussa Yaya affirmait que « *les expressions : races, tribus, clans, doivent être exclues de notre langage, de nos écrits. Nous ne devons penser que le Cameroun* »⁵. Mais seulement, observe Philippe Gaillard, « les mentalités ne pouvaient pas suivre à ce rythme. Les séquelles de la rébellion, les différences de cultures entre le Nord soudano-sahélien et le Sud bantou, comme entre les Anglophones et les Francophones, les contentieux et rivalités entre les quelques deux cent ethnies rendaient plus ardue que nulle part dans le monde, la fusion nationale... »⁶. A la suite de son « illustre prédécesseur », Le Président Paul Biya soutient que l'unité nationale « *implique que les camerounais sont d'abord Camerounais avant d'être Bamiléké, Ewondo, Foulbé, Bassa, Boulou, Douala, Bakweri, Baya ou Maka* »⁷. Selon le Pr. Luc Sindjoun, « *l'imposition des produits politiques tels l'Etat, la Nation, du logo Cameroun au Camerounais sur le marché*

¹ SINDJOUN, Luc, *L'Etat ailleurs. Entre noyau dur et case vide*, Paris, Economica, 2002, p. 50.

² AHMADOU Ahidjo, *Contribution à la Construction Nationale*, Paris, Présence Africaine, 1964, p. 127.

³ AHMADOU Ahidjo, *La pensée politique d'Ahmadou Ahidjo*, Monte-Carlo, Edition Bory, 1968, p. 20.

⁴ GAILLARD, Philippe, *Ahmadou Ahidjo. Patriote et Despote, bâtisseur de l'Etat Camerounais*, Paris, Jeune Afrique Livres, 1994.

⁵ Repris par Luc Sindjoun, op. cit., 2002, p. 51.

⁶ GAILLARD, Philippe, op. cit.

⁷ BIYA, Paul, *Le Message du Renouveau*, An I, Novembre 1982 – Novembre 1983, Yaoundé, SOPECAM, p. 237.

idéologique national relève de la stratégie hégémonique des élites dirigeantes du centre notamment parce qu'elles en sont les productrices »¹. Ici, l'intégration nationale se réduit à l'adaptation des citoyens aux différentes structures de l'Etat telle que souhaitée par Ahmadou Ahidjo et son successeur.

Pourtant, si le Cameroun forme, à l'évidence des traits visibles de son fonctionnement, une grande société d'hommes et de femmes soumis aux mêmes institutions étatiques, le discours officiel n'a pas toujours réactivé, de façon significative, le vouloir-vivre en commun² de ces communautés ethniques. Elles forment un volcan en ébullition, dont l'illusion d'une véritable oasis de paix au milieu d'une Afrique centrale en proie à des crises fréquentes ne peut induire un pronostic de stabilité permanente.

En dépit des flux migratoires qui ont favorisé les contacts entre les différentes composantes ethniques du pays, il ne s'est opéré ni une intégration inter-ethnique, ni une véritable cosmopolitisation des villes, ni l'émergence d'une unité linguistique au niveau national, encore moins d'une communauté religieuse. Plus dramatiquement, les flux migratoires spontanés ou imposés par des communautés guerrières puissantes et aguerries ont conduit plutôt à une juxtaposition, d'un *salad bowl*³, d'entités ethniques les unes à côté des autres, repliées chacune sur son identité et entretenant très peu le commerce d'échange culturel. C'est dire que les ethnies camerounaises se côtoient mais se méconnaissent ; faisant ainsi de ce pays un village dont les habitants s'ignorent, où les préjugés tenaces engendrent méfiance et mépris, où les rivalités nourries aux complexes de toutes sortes se réactivent périodiquement et mettent les différentes composantes du pays en situation d'affrontement.

Les récriminations des auteurs du Collectif *Changer le Cameroun*⁴ sont plus fortes et lourdes de signification : « La volonté de domination ethnique prenant alors le pas sur le désir d'intégration, le processus de la formation d'une nation au Cameroun piétine d'autant plus que l'histoire ne cesse d'infliger de nouvelles blessures à ce peuple camerounais (...). En effet, aucune période de l'histoire de notre pays ne révèle une volonté patente de favoriser l'émergence d'un corps homogène habité par une âme qui anime ses habitants et les enracine dans toute partie de son territoire ». Ils ajoutent qu' « Ahmadou Ahidjo faisait illusion : derrière le discours

¹ SINDJOUN, Luc, op. cit., 2002 p. 51.

² RENAN, Ernest, *Qu'est-ce qu'une nation ?*, Agora, Cox et Wyman Ltd, 1998.

³ La théorie du *Salad Bowl* donne l'image d'un saladier dans lequel les ingrédients, s'ils se côtoient effectivement, restent cependant distincts et conservent leur aspect, leur saveur et leur identité première. Cette métaphore culinaire contredit un des mythes fondateurs de l'Etat américain comme celui du Cameroun, le *melting pot* ou creuset. Il indiquait que les nouveaux arrivants se fondaient dans cet immense creuset à la suite d'un processus d'intégration relevant d'une volonté d'acculturation et d'assimilation. On estimait alors, selon Francis Daspe, que la vitalité de la culture américaine provenait à la fois de cette diversité originelle des populations immigrées et de leur capacité à mettre entre parenthèses volontairement leurs particularismes. Le *Salad Bowl* tend à supplanter le mythe du Creuset et traduit le multiculturalisme, le métissage et la tolérance.

⁴ *Le Cameroun Eclaté. Anthologie Commentée des Revendications Ethniques*, Yaoundé, Editions C3, 1992.

d'unité nationale, il a d'une part entretenu le clivage Nord-Sud au Cameroun, en limitant au strict nécessaire les contacts entre le Nord islamisé sous l'hégémonie peul et le Sud christianisé tenté par l'occidentalisation ; il est révélateur à cet égard qu'après ¼ de siècle de règne sans partage, il n'ait pas décidé de relier ces deux parties du pays par des routes modernes (...). D'autre part, il a cherché une assimilation par soumission des populations non-peul et non islamisées du Nord à l'hégémonie foubé afin de présenter le Nord d'apparence homogène face à un Sud dont il reconnaissait fort bien les divisions. En fait, il a davantage manœuvré entre les ethnies qu'il ne s'est réellement attelé à l'édification de la nation camerounaise qu'il exaltait dans ses discours. Et le parti unique n'a nullement servi de creuset à l'unité nationale comme il le pensait, sauf en apparence. Il était en définitive le "père" d'une introuvable nation ».

C'est dire que si l'idée d'unité nationale a constitué le principal leitmotiv du discours officiel, elle ne s'est jamais traduite concrètement dans les faits. La vigueur des différences ethniques, des particularités culturelles et linguistiques, des divergences d'intérêts, a résisté aux tentatives d'assimilation de la superstructure coercitive et aliénante, donnant lieu à de nombreuses frustrations individuelles et de groupes, et créant de foyers de tension qui se sont multipliés au fil des ans.

Lorsque M. Paul Biya préconise l'étape de l'intégration nationale en 1983 (ce qui supposait que l'étape de l'unité nationale était réalisée), il reconnaît en même temps que ce nouveau paradigme, galvaudé dans les discours du "renouveau national" et par la littérature, est tout aussi démagogique que son prédécesseur (unité nationale). Il note en effet qu'« il faut alors créer en chaque camerounais les conditions d'une conscience nationale si profonde que l'attachement primaire et instinctif aux valeurs et intérêts tribaux et régionalistes ne puisse plus la perturber. La difficulté de la tâche est certaine puisque notre pays, plus qu'aucun autre en Afrique, se révèle être une terre de la multiplicité et de la diversité socio-historique, le lieu de rendez-vous d'une variété insoupçonnée de forces centrifuges et antagonistes, d'une infinité de communautés sectaires, voire hostiles, campant face à face en une sorte de veillée d'armes permanente où l'évidence des particularismes ethnico-géographiques est par trop frappante : les quartiers de nos villes revêtent parfois des spécificités ethniques manifestes qui rappellent, en une concentration spatiales particulièrement explosive, les contradictions humaines de notre société. Au plan linguistique, le Cameroun présente l'image d'une véritable tour de Babel. Nos clivages religieux eux-mêmes ne sont pas moins des sources possibles de confrontations sociales »¹. L'on peut dès lors donner raison à Jean Pierre Fogui² pour qui l'œuvre d'intégration nationale accomplie depuis l'indépendance au Cameroun est un phénomène surtout institutionnel

¹ BIYA, Paul, Pour le Libéralisme communautaire, Editions FAVRE/ABC, 1987, p.33 et s. La tour de Babel est une tour élevée par les hommes après le Déluge.

² FOGUI, Jean Pierre, op. cit., 1990, pp. 336-337.

qui tarde à irriguer la société dans l'ensemble et à pénétrer les mentalités ; car l'on ne peut parler d'une intégration nationale que dans la mesure où le sentiment d'identification et d'attachement des populations se tourne vers un repère national et non exclusivement ethnique ou régional.

Selon Jean François Medard¹ et Victor T. Le Vine², il s'agit là d'une « intégration étatique » et non nationale. Tout l'appareillage juridique, toute l'armature institutionnelle conçue dans le moule de l'Etat centralisateur jacobin a déclenché un processus de centralisation et de personnalisation du pouvoir, voire de privatisation de l'Etat, alors que la véritable intégration nationale, définie en termes de conscience nationale, d'unité et d'interdépendance, reste à faire. Plus grave encore, les auteurs du *Collectif Changer le Cameroun* souligne que « de fait, le tribalisme n'a jamais été aussi vivace au Cameroun qu'aujourd'hui ; théorisé puis érigé en doctrine de gouvernement, il a révélé la fragilité sociologique de l'Etat camerounais ainsi que l'éloignement de l'horizon de la nation chez nous ». Christian Cardinal Tumi³ ne voit pas autre chose, lorsqu'il accuse l'Etat camerounais de fonctionner sur des bases tribales, le pouvoir ayant été confisqué par une seule tribu : la tribu du président de la République.

Malgré l'intervention de l'un ou l'autre concept (« unité nationale » et « intégration nationale »), les rapports politiques qui ont institutionnellement dominé dans ce pays obéissent à une tradition typiquement faite d'exclusion et de violence, à travers les récriminations que les spécialistes désignent par « *la politique du ventre* », « *l'Etat patrimonialisé* », « *la criminalisation ou la cleptomane d'Etat* ». Sous des prétextes divers officiels ou officieux : « *sauver l'unité nationale* », « *promouvoir l'intégration nationale* », « *sauver la démocratie* », ou encore « *sauver le pouvoir de l'ethnie* » les élites optent pour le « *militantisme du ventre* » en instrumentalisant l'ethnie ou la région, quitte à se faire la guerre lorsque leurs intérêts sont en difficulté. Cette pratique, qui n'enrichit qu'une poignée de « *prédateurs* » en raison des avantages matériels et symboliques que présentent les « *cercles du pouvoir* », entretient la haine tribale et place le pays dans une situation d'implosivité permanente.

Le retour à la démocratie multipartite depuis 1990 a vu la violence s'installer et le réveil des démons du tribalisme qui constitue une menace permanente et grave pour la stabilité des institutions et la cohésion sociale. Des essais philosophiques et politiques, des mémorandums⁴, des lettres ouvertes, des articles des journaux dénoncent ou redoutent toute forme d'hégémonie politique, économique de l'une ou l'autre ethnie au point d'atteindre même les milieux académiques et ecclésiastiques. La circulation des tracts qui ont envahi l'espace socio-politique

¹ MEDARD, Jean François, « L'Etat sous-développé au Cameroun », op. cit., p. 51.

² LE VINE, Victor T., « Political integration and the United Republic of Cameroon », op. cit., p. 379.

³ Dans un article paru dans le journal *La Paix*, N°001 du 25 Août 2003, Christian Cardinal Tumi dénonce le tribalisme d'Etat au Cameroun.

⁴ Lire à ce sujet : *Le Cameroun Eclaté. Anthologie Commentée des Revendications Ethniques*, op. cit. ; NDI MBARGA, Valentin, *Ruptures et continuités au Cameroun*, Paris, L'Harmattan, 1993.

national en 1991 a montré que l'on avait atteint un seuil de saturation, le paroxysme de l'exclusion, de la marginalisation. Ce qui est une preuve que le semblant de paix sociale et de cohésion entre les quelques deux cents trente composantes ethniques n'étaient jusqu'ici maintenues que grâce à un système autoritaire de parti unique. Rien d'étonnant dès lors qu'avec la libéralisation politique (voire la décompression autoritaire), se voit engagée entre divers groupes, une véritable bataille pour la domination, une lutte à mort, un procès d'épuration avec pour conséquences toutes les formes d'extrémismes auxquelles on a assisté. En tout état de cause, avec l'enfantement chaotique de la démocratie multipartite, les flammes vives de la division et de la haine ethnique¹ qu'on croyait éteintes, vont réapparaître et façonner les comportements politiques.

Au cours d'un débat organisé, le 28 mai 1991, à la Cameroon Radio Television (CRTV) dans le cadre de l'émission "Antenne Libre", autour du thème de la Conférence Nationale, le Pr. Roger Gabriel Nlep avait introduit une vision originale des violences qui agitaient le Cameroun. Elles étaient, selon lui, le résultat d'une course au pouvoir circonscrite dans un "triangle équilatéral" dans le sens Nord-Centre-Ouest, laissant de côtés les déchirements qui s'opéraient dans ses régions et les revendications "ethnophiles". En effet, la « prolifération des revendications identitaires »², les conflits inter-ethniques entre les Arabes Choas et les Kotokos, le projet de création de la "République d'Ambazonie" par certains mouvements séparatistes anglophones³, le Mémoire des Kirdi destiné à provoquer une prise de « conscience du danger de l'exclusion dans la gestion de toute nation » suivant l'intention de ses rédacteurs anonymes dont le message est proche de celui de la Dynamique Culturelle Kirdi⁴ (DCK) animée par Luc Ayang et Jean-Baptiste Baskouda, le Mémoire des élites du Grand Nord (relatif à la marginalisation de leur région), les prises de position de certaines personnalités (chefs traditionnels, députés, journalistes, hommes politiques et autorités religieuses) pour clamer des revendications largement ethniques et récuser leur "portion congrue" du "gâteau national", attestent que la crise de l'intégration nationale est réelle au Cameroun.

¹ CHUA, Amy, « World on fire : How exporting free market democracy breeds ethnic hatred and global instability », op. cit.

² DONFACK SOKENG, Léopold, *Le droit des minorité...*, op. cit. 2001, p. 21.

³ Les élites anglophones séparatistes ou centrifuges sont organisées dans diverses structures notamment : Cameroon Anglophone Movement, All Anglophone Movement, Southern Cameroon National Council, Ambazonia Movement, Free West Cameroon Movement (cf. SINDJOUN, Luc, op. cit., 2002, p. 227 ; lire aussi : EYOH, Dickson « Conflicting Narratives of Anglophone Protest and the Politics of Identity in Cameroon », 1998, op. cit. ; NDUE, Paul N., « Conflicting Narratives of post-colonial trajectory : Anglophone protest and the politics of Identity in Cameroon », RAEPS, N° 2, 2002, p.9 et s.

⁴ Les Kirdi c'est-à-dire non-musulmans regroupent les Massa, Mousgoum, Guiziga, Mafa, Fali (voir : BIGOMBE LOGO, Patrice, « Changement politique et dynamiques d'instrumentalisation de l'ethnicité Kirdi », in SINDJOUN, Luc (Dir), *La révolution passive au Cameroun ...*, op. cit., p.231 et s.

Dans son projet de société, le Mouvement pour la Libération et le Développement du Cameroun (MLDC) note que le Cameroun est « sinistré par un tribalisme qui n'exprime pas seulement l'aveuglement de ceux qui le prônent, le pratiquent et l'imposent à l'ensemble du peuple national, mais qui manifeste l'immaturation politique de la classe dirigeante actuelle ainsi que des séquelles d'anti-patriotisme qu'a léguées le colonialisme »¹. Il relève en plus que « ce tribalisme a engendré le népotisme, le clientélisme, l'iniquité dans la répartition des fruits du développement. Il écrase les minorités, fait se révolter certaines majorités ethniques. Il dévalorise, dénature tout ce qui a trait à la démocratie et à l'intégration dans la modernité. Il est logique qu'il soit le générateur de la mal gouvernance et le frein au progrès social »².

Par ailleurs, il y a lieu de noter que chacun dénonce le tribalisme à partir de sa propre terminologie ou conception. Il arrive même de criminaliser l'autre non pas à partir de ce qu'il fait mais à partir de ce qu'il est. Le Général d'armée, Benoît Asso'o Emane³, qui présente le tribalisme comme « une débauche et une perte d'énergie pour toute la nation » et qui invite tous les camerounais à se mettre ensemble autour du chef de l'Etat pour « construire une éthique véritablement camerounaise » nécessaire pour le développement du pays, ne comprend pas que « des tribus réservent leur énergie et leur dynamisme pour ne les sortir que quand l'un des leurs sera au pouvoir ». Encore faudrait-il qu'on leur ait donné la possibilité de servir la patrie.

Au cœur de cette crise de l'intégration nationale se trouve le manque de patriotisme et la mauvaise gestion du pouvoir politique. C'est précisément ce manque de patriotisme⁴ qui est à la base de certains comportements criminels, qui font que les élites au pouvoir et de l'opposition préféreraient la destruction de leur pays pour des raisons égoïstes, des ambitions personnelles, à la recherche du dialogue, des solutions pacifiques aux différends qui les opposent. Très souvent, les élites de l'opposition reproduisent et nourrissent un discours qui les instrumentalise toujours plus à l'égard du gain personnel, en faveur du statu quo.

Devenus responsables, elles n'hésitent pas à jouer la carte de l'ethnicité⁵ au profit du conflit identitaire et au détriment de l'identité nationale, dans le seul but de se maintenir à son poste ou de jouir des ressources de l'Etat. Elles participent ainsi à la transformation de la conscience nationale en conscience identitaire avec ce que cela laisse augurer de conséquences négatives pour l'institutionnalisation du pouvoir de l'Etat et de la gouvernance démocratique.

¹ Extrait des statuts du MLDC, p.2.

² Ibid.

³ Voir Interview dans Cameroon Tribune N° 5175 du 17 juillet 1992, p.8 et « Un Message » une publication du général.

⁴ Le manque de patriotisme est le corollaire de l'absence de l'éducation à la citoyenneté.

⁵ Human Rights Watch, " The new racism : The political manipulation of ethnicity in Côte d'Ivoire", 2001..

De même, l'exercice du pouvoir, ses modes de légitimation et des modes de production du droit constituent autant des causes de cette crise. L'Etat post-colonial est plus enclin à répondre aux exigences de l'ex-métropole et des institutions financières internationales qu'aux besoins de sa population. Selon le Pr. Georges Nzongola-Ntalaja¹, qui dresse un bilan à l'échelle régionale, un fossé sépare le système politique officiel des pratiques réelles du régime. C'est ainsi que, derrière le masque de la démocratie se trouve le visage du patrimonialisme, de la concentration des pouvoirs, de la répression ou de l'autoritarisme. Les institutions et les lois représentent souvent la vitrine du multipartisme et de la démocratie, mais l'office est celle des malversations des dirigeants dont l'objectif principal réside dans le maintien au pouvoir, synonyme de contrôle des ressources de l'Etat. Cette cristallisation de l'Etat a pour conséquence sa privatisation. Le domaine public devient le domaine privé des dirigeants. La satisfaction des besoins personnels de ces dirigeants et l'affirmation de leur identité socio-culturelle deviennent les véritables objectifs du pouvoir. Le détournement de l'Etat, la corruption de la classe dirigeante, la marginalisation et l'exclusion d'une partie de la population constituent des causes substantielles des appels à l'insurrection et de la constitution des mouvements séparatistes.

Enfin, le concept de citoyen est demeuré en marge de la construction de l'Etat. Seuls l'ethnie, le clan, la région sont plus importants que la notion de citoyen dans les discours de l'élite politique camerounaise. Or, la construction d'un Etat autonome, qui se place au-dessus des intérêts individuels et des groupes sociaux est un passage obligé pour que l'Etat puisse jouer son rôle organisationnel, de régulateur de la vie publique et sociale : bref le passage de l'"Etat privé" à l'"Etat public", de l'"Etat ethnique"² à l'"Etat national". Le discours officiel semble militer en faveur d'une telle approche. Le président Paul Biya l'a fort pertinemment souligné le 04 mai 1983 : « Le plus sectaire de nos compatriotes devrait avoir conscience de cette réalité qu'une tribu ne peut prétendre avoir vocation à dominer les autres, qu'une tribu ne peut prétendre être investie d'une quelconque légitimité à diriger les autres, et ce serait une vaine et dangereuse illusion de prétendre réaliser quoi que ce soit de profitable et de durable pour la communauté nationale en s'appuyant sur un seul groupe ethnique ou une région particulière »³. En d'autres termes, il n'existe au Cameroun, au plan officiel aucune possibilité légitime, démocratique et licite de confiscation du pouvoir par une ethnie et encore moins une tribu. En clair, une seule ethnie ou tribu ne peut permettre à un candidat à la Présidence de République du

¹ NZONGOLA-NTALAJA, Georges, « Les intellectuels africains et la crise politique en Afrique centrale », Discours programme à la Conférence Sous-régionale pour l'Afrique Centrale marquant le trentième anniversaire du Conseil pour le Développement de la Recherche en Sciences Sociales en Afrique (CODESRIA), tenue à Douala, République du Cameroun, 4 – 5 octobre 2003, p. 4.

² OTTAWAY, Maria, « Ethnic politics in Africa », in JOSEPH, Richard, op. cit., 1999, pp. 299 – 318.

³ BIYA, Paul, cité par Jacques FAME NDONGO, « Pas de tribalisme d'Etat au Cameroun », une réponse à l'interview du Cardinal Christian TUMI dans le journal La Paix précité, dans Cameroun Tribune N° 7924/4213 du 05 septembre 2003, p. 3.

Cameroun d'accéder à la magistrature suprême par des voies démocratiques, notamment par voie d'élection. Cette réalité, qu'on retrouve beaucoup plus dans les discours que dans les faits, est à la base de la restructuration des alliances politiques.

§2 – La reconfiguration des clivages et alliances géostratégiques ou l'intensification symbolique du "déchirement national".

L'avènement d'un renouveau démocratique fondé sur le multipartisme, dont l'un des postulats est le suffrage universel, avec la règle majoritaire a aiguisé la conscience démographique au sein des entités ethniques. On a vu naître les partis politiques sur le lit de la parenté biologique, de la solidarité de sang. Les coalitions¹, constituées sur la proximité naturelle, des intérêts électoraux plus que sur le partage des valeurs philosophiques ou un programme cohérent répondant aux aspirations de l'ensemble de la population, ont présidé à la formation des alliances et déterminé le jeu de la course au pouvoir ou de sa conservation.

Le discours unitariste dominant a permis, en fait, d'évacuer du champ politique les notables des oligarchies ethnico-régionales dans les fractures qui ont présidé et se sont opérées au sein de l'Etat camerounais depuis sa gestation. Ce discours nie à la limite, l'existence et la vigueur des tensions ethniques, qu'il a d'ailleurs puissamment contribué à générer, sous prétexte d'un unanimisme de façade qui lui est nécessaire pour asseoir un ordre établi. Le processus démocratique enclenché en 1990 induit une recomposition du champ politique. D'où la recherche d'une nouvelle "alliance hégémonique"² que ces différents groupes tentent de former pour canaliser et contrôler la construction de l'identité nationale. Cette logique de mobilisation repose sur les axes³ suivants : Nord-Sud (instrumentalisé par le pouvoir dans sa stratégie de maintien) (A) et Ouest (que l'opposition s'efforce de construire et de remodeler) (B).

¹ Donald HOROWITZ distingue les "coalitions de convenance" découlant de la nécessité de réunir une majorité afin de gagner les élections et de former un gouvernement d'une part, et d'autre part "les coalitions fondées sur un engagement" dérivant davantage de l'espoir de calmer les tensions ethniques que de la logique électoraliste, in Ethnic groups in conflict, University of California Press, 1985.

² BAYART, Jean François, L'Etat au Cameroun, op. cit.

³ La mobilisation ethnique est la source de l'ethno-démocratie qui est en réalité la caricature de la démocratie, la négation même de celle-ci que certains appellent la perversion démocratique. Le bilan de son expérimentation étant là pour en attester la nocivité au regard des conflits sanglants alarmants qui ont marqué certains pays comme le Rwanda et le Burundi avec leur extension en République Démocratique du Congo et en Côte d'Ivoire. En lisant l'histoire pour s'appropriier le futur, M. Paul BIYA, dans son message à la nation le 31 décembre 2003, déclare : « Il y a dans la vie de chaque nation des moments forts, lorsque les peuples sont placés devant les choix qui engagent leur avenir. Ce sont parfois des événements imprévus qui imposent ces choix : guerres, révolutions, catastrophes naturelles, pandémies et mêmes attentats. Mais il arrive aussi que les événements puissent être anticipés et que l'on

A – La réactivation de la mythologie de l'axe Nord-Sud.

Dans son étude consacrée à l'Union Nationale Camerounaise, l'historien et politiste français Jean-François Bayart affirme qu'« en 1958, la conscience tribale est l'élément essentiel de la société camerounaise. Elle peut se résumer à une opposition entre trois complexes ethniques : celui du Nord (foulbé, féodal, musulman), celui du Sud (bantou, clanique, chrétien) et celui de l'Ouest (semi-bantou, divisé en chefferies, essentiellement chrétien). Elle trouve une expression politique au gré de l'émancipation progressive du pays. Les antagonismes ethniques prennent une nouvelle dimension qui les exacerbera »¹. L'échiquier politique camerounais est ainsi l'un des plus compliqués d'Afrique : aux antagonismes ethnopolitiques (opposition entre tribus, opposition corrélative entre partis politiques à base ethnique) répondent des antagonismes géopolitiques, linguistiques et religieux (opposition entre le Cameroun occidental anglophone et le Cameroun oriental francophone, opposition entre le Nord majoritairement musulman et le Sud animiste et majoritairement chrétien).

A ce sujet, Jean-François Bayart écrit que « l'unité territoriale est remise en question : le Nord, musulman et foulbé, qui n'a aucune affinité avec le Sud, a pensé un moment s'en séparer ; seule l'accession de M. Ahidjô au poste de Premier Ministre (puis président de la République) a semblé l'en dissuader. Surtout, le pays Bamiléké est en pleine dissidence »². L'auteur décrit ainsi la situation à la suite de ce témoignage d'un observateur averti de la vie politique camerounaise de l'époque : « (...) Le pire peut survenir, c'est-à-dire l'éclatement en deux du Cameroun, le Nord islamisé se rattachant aux féodaux du Nigeria, tandis que le Sud glissera dans l'anarchie »³.

Les antagonismes tribaux connaissent une nouvelle vitalité depuis 1990. Le multipartisme qui en est l'expression politique, de même que, pour Karl Marx, la lutte politique n'est que le reflet de la lutte des classes, des clans, les exacerbe en leur donnant une dimension supplémentaire. Un vent de crise souffle sur la scène politique camerounaise, alimenté ; entre autres, par la violence qui ensanglante certaines régions du pays. Beaucoup ont pensé, non sans quelques raisons, que le locataire du Palais présidentiel n'allait pas parvenir à contrôler la situation : le pouvoir ne tarderait pas à tomber de ses mains comme un fruit pourri, longtemps nourri et maintenu artificiellement de l'extérieur. Que non ! Depuis près de 24 ans, le fruit se balance sur l'arbre, défiant ces prophéties, bravant des tempêtes et des assauts de l'opposition. Mais, à quel prix a-t-on sorti un bateau voué au naufrage de la tourmente ? Certainement, pour

évit ainsi d'agir dans l'urgence et la précipitation. Le Cameroun est, bien entendu, soumis aux mêmes aléas historiques que les autres nations », discours repris dans Cameroun Tribune N° 8006/4295 du 03 janvier 2004

¹ BAYART, Jean-François, « L'Union Nationale Camerounaise », in Revue Française de Science Politique, volume XX – N° 1, février 1970, pp. 681-682.

² BAYART, Jean François, op. cit., 1970, p. 687.

³ Cité par DOUMBA, Joseph Charles, Vers le Mont Cameroun, entretien avec Jean Pierre Fogui, Paris, Ed. ABC, 1982, p. 19.

l'instant, par le reconduction de l'axe Nord – Sud, qui, sur le plan géographique et des représentations regroupe les provinces de l'Adamaoua, du Nord et de l'Extrême-Nord (pour la partie Nord) et les provinces du Centre, Sud et Est (pour la partie Sud).

Il s'agit en fait de la reproduction de l'ordre politique colonial¹ ou plus précisément de l'axe construit par le Dr Louis Paul Aujoulat². Cet axe prit corps à la veille de l'indépendance du Cameroun et reposait sur la caution et l'appui que lui procurait le Dr Louis Paul Aujoulat, administrateur colonial français, hostile à l'idée de toute indépendance immédiate du pays, telle que réclamée par les nationalistes regroupés au sein de l'Union des Populations du Cameroun (UPC) que menaient principalement Ruben Um Nyobe et Ernest Ouandié. Les animateurs de cet axe qui s'étaient apparemment prononcés contre le principe de l'indépendance immédiate et sans condition du Cameroun pour bénéficier des faveurs et soutiens de l'administration coloniale française étaient entre autres : Ahmadou Ahidjo pour le Nord, André Marie Mbida et Charles Assalé pour le Sud.

Face aux risques d'implosion grandissante, et informé, paraît-il, par le fait qu'en démissionnant avec ses partisans de l'Union Camerounaise (qui recrutait essentiellement ses militants dans le Grand Nord) du Gouvernement en février 1958, Ahmadou Ahidjo (alors Vice-premier Ministre et Ministre de l'Intérieur) provoqua la chute du gouvernement que dirigeait André Marie Mbida depuis mai 1957 (et son remplacement par Ahmadou Ahidjo en 1958). Le Président Paul Biya va à nouveau reconduire l'axe d'Aujoulat avec le jeu des alliances³.

L'on peut dès lors parler d'une nouvelle phase de l'ethnocratie. En effet, l'ethnocratie peut s'entendre comme un système de gouvernement qui tire ses ressources, précise ses tenants et ses aboutissants essentiellement dans le rapport de force entre les ethnies qui composent la société. Ici est la genèse de la "République des fonctionnaires ou des ministres" qui se caractérise, d'abord par une monstrueuse et oppressante bureaucratie, ensuite, par une prétendue omniscience qui exclut la société civile de la gestion du pays. L'objectif est de construire la domination politique ou alors de construire « la servitude volontaire » de la périphérie, à travers une alliance hégémonique entre les régions ou plus précisément, suivant la formule

¹ ONANA, Janvier, Le sacre des indigènes évolués : la professionnalisation politique au Cameroun, op. cit., p. 1.

² Cet homme qui a façonné d'une manière ou d'une autre, les régimes qui gouvernent le Cameroun depuis mai 1957 est médecin de formation né en 1910 à Saïda près d'Oran en Algérie. Il intègre très tôt les milieux de la politique française, devenant même dans le Gouvernement de Pierre Mendès-France, Ministre du Travail et de la Sécurité sociale de 1949 à 1953, Secrétaire d'Etat à la France d'Outre-mer (avec pour Ministre l'ancien Président François Mitterrand), avec des pouvoirs étendus sur une bonne partie des colonies françaises d'Afrique. Arrivé au Cameroun, il crée la Fondation Ad-Lucem dont les hôpitaux fonctionnent encore aujourd'hui. En politique, en plus de mettre le pied à l'étrier politique à des hommes comme André Marie Mbida, Ahmadou Ahidjo ou encore Paul Biya, il est Président de l'Assemblée Territoriale du Cameroun (voir Les Cahiers de Mutations, Volume 018, lire aussi l'article de Mongo Béti, « Présidentielle anticipée ou Biya et la malédiction aujoulatiste » dans Le Messager, N° 273 du 13 août 1992, p. 5.

³ Il est question de relancer les alliances rompues après la tentative de coup d'Etat u 06 avril 1984.

de Jean-François Bayart, faciliter « *l'assimilation réciproque des élites* »¹.

Les positions étatiques (postes ministériels et administratifs, direction des sociétés d'Etat) de pouvoir deviennent en fait des lieux de mise en scène de la diversité et de l'intégration nationales, de manifestation du caractère national des élites dominantes. Toutefois, l'absence de systématisation des critères objectifs de l'équilibre régional masque les discriminations dans le partage ethno-régional du pouvoir au Cameroun². Quoiqu'il en soit, de manière générale, l'équilibre régionale est devenue une loi en matière de recrutement gouvernemental au Cameroun. Il survit d'ailleurs au prince du moment et au changement des règles du jeu politique. Le remplacement de M. Ahmadou Ahidjo par M. Paul Biya suite à la démission de celui-là le 06 novembre 1982 est marqué par la stabilité des logiques géopolitiques et intrarégionales de recrutement gouvernemental³ (voir les tableaux ci-dessous). Le retour à la compétition électorale en mars et octobre 1992 est un moment dont la potentialité novatrice est traduite dans les faits par le passage provisoire de l'équilibre régional à la rétribution du militantisme⁴. Dans le Gouvernement du 09 avril 1992 formé à la suite des élections législatives du 1^{er} mars, on retrouve 9 ressortissants de la province du centre, 5 de la province de l'Ouest, 5 de la province du Nord-Ouest, 4 de la province du Littoral, 4 de la province de l'Est, 4 de l'Extrême-Nord, 3 de la province du Sud-Ouest, 3 de la province du Sud, 2 de la province du Nord et 2 de l'Adamaoua. Cette coalition régionale est aussi marquée par la coalition partisane RDPC-MDR.

Le gouvernement du 27 novembre 1992 constitué après l'élection présidentielle du 11 octobre de la même année comprend : 11 ressortissants de la province du Centre, 7 de l'Extrême-Nord, 6 du Nord-Ouest, 6 du Littoral, 5 du Nord, 4 de l'Ouest, 4 du Sud, 4 de l'Est, 3 du Sud-Ouest et 2 de l'Adamaoua. Dans ce gouvernement, en plus des militants du RDPC parti au pouvoir figurent ceux de l'UPC, du MDR et de l'UNDP. Cette répartition des postes ministériels prend en compte les résultats réalisés par le parti au pouvoir au cours des différentes consultations (voir la carte des législatives de 1992 et 1997 ainsi que de l'élection présidentielle de 1992 ci-dessous). Quant au Gouvernement du 07 décembre 1997, la rétribution du militantisme ainsi que la reconduction de l'axe Nord-Sud sont plus marquantes (voir les répartitions par axe ou complexe du personnel gouvernemental ci-dessous). Les 50 désignés comme membres de cette nouvelle équipe gouvernementale proviennent des 10 provinces du

¹ BAYART, Jean François, *L'Etat en Afrique*, Paris, Fayard, 1989, p. 193 et s ; voir aussi KALE KOFELE, Ndiva, *Class. status and power in post reunification Cameroon*, op. cit.

² Lire à ce sujet : NKEMEGNI, Norbert, *Contribution à l'étude de l'équilibre régional au Cameroun*, Université de Yaoundé, Thèse de Doctorat en Science Politique, 1984 ; OWONA NGUINI, Mathias Eric, *Les remaniements ministériels au Cameroun (1982 – 1991). Une dimension de la régulation politique*, Université de Bordeaux I, Institut d'Etudes Politiques/CEAN, Mémoire de DEA d'Etudes Africaines, 1990 – 1991.

³ SINDJOUN, Luc, op. cit., 2002, p. 319.

⁴ GAXIE, Daniel, « Economie des partis et rétribution du militantisme », in *Revue Française de Science Politique*, Paris, PFNSP, 1977, p. 123 et s.

pays selon la répartition suivante : Centre , 12 ; Nord, 6 ; Extrême-Nord , 6 ; Sud, 5 ; Sud-Ouest, 4 ; Ouest, 4 ; Nord-Ouest, 4 ; Est, 4 ; Littoral, 3 ; Adamaoua, 2. Outre ces personnalités, membres du premier Gouvernement du septennat (le tout premier dans l'histoire politique du Cameroun) du Président Paul Biya, il est important de signaler quatre de ses proches collaborateurs nommés le 09 décembre qui ont rang et prérogatives de ministre : le Secrétaire Général de la Présidence de la République, Marafa Hamidou Yaya, Originaire de la Province du Nord (Département de la Bénoué) ; et ses deux adjoints Ephraïm Inoni, originaire du Sud-Ouest (département du Fako) René Owona, originaire du Sud (département de la Mvila). Il faut aussi mentionner deux proches collaborateurs du Premier Ministre Chef du Gouvernement, nommé le 10 décembre, avec rang et prérogatives de ministre : il s'agit notamment de Louis Marie Abogo Nkono, Secrétaire Général des services du Premier Ministre, originaire de la province du Centre, département du Mbam-et-Kim ; et de Pierre Moukoko Mbonjo, Directeur de Cabinet du Premier Ministre, originaire de la province du Littoral, département du Nkam. A côté de ces hommes et femmes, une autre personnalité nommée à des hautes charges de l'Etat le 07 décembre, M. Bell Luc René au poste de Délégué Général à la Sûreté Nationale, originaire du département du Nyong-et-Kellé, province du Centre. De manière schématique, la reconduction de l'axe Nord-Sud peut être déceler dans les tableaux ci-dessous :

RÉPARTITION PROVINCIALE DU TERRITOIRE, POPULATION, DÉPARTEMENTS, ARRONDISSEMENTS ET DISTRICTS							
Provinces	Superficie /km ²	%	Population estimation 2004	%	Nombre de		
					Départements	Arrondissements	Districts
Adamaoua	61 000	12,8	789 600	4,7	5	11	3
Centre	74 050	15,6	2 637 600	15,7	10	49	19
Est	109 000	22,9	823 200	4,9	4	19	12
Extrême-Nord	41 984	8,8	3 007 200	17,9	6	42	4
Littoral	31 984	6,7	2 150 400	12,8	4	25	5
Nord	65 160	13,7	1 327 200	7,9	4	14	4
Nord-Ouest	35 926	7,6	1 982 400	11,8	7	32	
Ouest	15 960	3,4	2 133 600	12,7	8	30	4
Sud-Ouest	24 030	5,1	1 344 000	8,0	6	25	3
Sud	47 059	9,9	604 800	3,6	4	21	1
Total	475 439	100,0	16 800 000	100	58	270	53

Source : MINATD / Direction Nationale de la Statistique

Origines ethniques (à partir des constructions symboliques Nord, Sud et Ouest) des hautes personnalités de la République de 1957 à 2004

Poste de Premier Ministre			Poste de Président de la République			Poste de Président de l'Assemblée Nationale		
Période	Titulaire	Construction symbolique X	Période	Titulaire	Construction symbolique X	Période	Titulaire	Construction symbolique X
1957 – 1958	André Marie Mbida	Sud	1960 – 1961	Ahmadou Ahidjo	Nord	1958 – 1960	Daniel Kemajou	Ouest
1958 – 1960	Ahmadou Ahidjo	Nord	(Président de la République)			1960 – 1961	Louis Kemayou Happy	Ouest
1960 – 1965	Charles Assalé	Sud	1961 – 1972	Ahmadou Ahidjo	Nord	1961 – 1972	Marcel Marigoh	Sud
1965 (juin – novembre)	Vincent de Paul Ahanda	Sud	(Président de la République Fédérale)			1972 – 1988	Salomon Tandeng Muna	Ouest
1965 – 1972	Simon Pierre Tchoungui	Sud	1972 – 1982	Ahmadou Ahidjo	Nord	1988 – 1992	Fonka Chang Lawrence	Ouest
1975 – 1982	Paul Biya	Sud	(Président de la République Unie du Cameroun)			1992 - ?	Kavaye Yegue Djibril	Nord
1982– 1983	Bello Bouba Maïgari	Nord	1982 – ?	Paul Biya	Sud			
1983– 1984	Ayang Luc	Nord				(Président de la République Unie puis de la République du Cameroun depuis 1984)		
1991– 1992	Sadou Hayatou	Nord						
1992– 1996	Simon Achidi Achu	Ouest						
1996– 2004	Peter Mafany Mussonge	Ouest						
2004 - ?	Chief Ephraïm Inoni	Ouest						

Source : Notre propre compilation. Il importe de noter que M. Emmanuel Mbela Lifafa Endeley fut le premier Premier Ministre camerounais (dans un Cameroun Occidental dont le territoire était rattaché administrativement au Nigeria) de 1954 à 1959. Toujours en ce qui concerne l'ancien Cameroun Occidental, M. John Ngu Foncha occupa ce poste de Premier Ministre de 1961 à 1965, M. Augustine Ngom Jua de 1965 à 1968 et M. Salomon Tandeng Muna de 1968 à 1972.

Répartition provinciale du personnel gouvernemental entre 1958 – 1982

Province Gouvernement du	Centre-Sud	Est	Littoral	Nord	Nord-Ouest	Ouest	Sud-Ouest	Total
20 février 1958	5	1		4		2		12
18 juin 1959	5	1	2	4		3		15
16 mai 1960	5	2	1	5		5		18
20 juin 1961	3	2	1	6		4		16
20 octobre 1961	3		1	2	2	3	1	12
23 avril 1963	3		1	2	3	3	1	13
1 ^{er} juillet 1964	2		1	3	3	2	1	12
25 mai 1965	4		2	3	3	3	1	16
20 mai 1967	3		2	3	3	4	1	16
15 janvier 1968	4		1	3	2	4	1	15
16 août 1968	6		1	3	2	4	1	17
12 juin 1970	6	1	2	4	2	4	1	20
25 janvier 1971	6	1	2	4	2	4	1	20
3 juillet 1972	7	1	1	6	4	6	3	28
30 juin 1975	7	2	3	6	4	5	3	30
8 novembre 1979	8	2	1	6	4	5	3	29
17 juillet 1980	8	2	2	7	4	5	3	30
7 janvier 1982	8	2	2	7	4	5	3	31
Gouvernement Biya du 06 novembre 1982	7	2	3	8	4	4	3	31

Source : NGAYAP, Pierre Flambeau, op. cit., p. 69. Il faut remarquer que seul le Cabinet Fédéral est pris en compte sous le système fédéral (1961 – 1972). La province de l'Est qui n'y est pas représentée de 1961 à 1969, est cependant présente dans le gouvernement fédéré du Cameroun oriental (deux représentants de 1961 à 1964, un représentant de 1964 à 1972). Il en est de même des provinces du Nord-Ouest et du Sud-Ouest qui forment le gouvernement Fédéré du Cameroun occidental, ayant eu comme Premier Ministre, M. Emmanuel Mbela Lifafa Endeley, John Ngu Foncha, Augustine Ngom Jua et Salomon Tandeng Muna. M. John Ngu Foncha fut également Vice Président de la République Fédérale du Cameroun entre 1961 – 1970 de même que Salomon Tandeng Muna entre 1970 – 1972, tous deux du Nord-Ouest.

Répartition provinciale du personnel gouvernemental entre 1982 – 2004

Province Gouvernement du		Centre	Ouest	Extrême- Nord	Littoral	Nord- Ouest	Sud-Ouest	Sud	Nord	Adamaoua	Est	Total
06 novembre 1982	MOYENNE PAR PROVINCE											
12 avril 1983												
18 juin 1983												
22 août 1983												
4 février 1984												
7 juillet 1984												
25 août 1985												
21 novembre 1986		8	6	4	4	4	4	3	2	2	2	39
23 janvier 1987												
4 décembre 1987												
16 mai 1988												
13 avril 1989												
27 avril 1989												
8 septembre 1990												
25 avril 1991												
9 avril 1992		9	5	4	4	5	3	3	2	2	4	41
27 novembre 1992		11	4	7	6	6	3	4	5	2	4	52
19 septembre 1996		13	3	9	5	4	4	4	3	3	4	52
7 décembre 1997		12	4	6	3	4	4	5	6	2	4	50
28 août 2002		16	6	6	4	5	5	6	7	3	3	62
8 décembre 2004		18	7	8	4	3	5	8	6	2	5	67

Source : Notre propre compilation à partir des décrets présidentiels portant formation ou réaménagement des différents gouvernements. La moyenne par province est établie par OWONA NGUINI, Mathias Eric, op. cit., mémoire de DEA.

Il importe de noter à la suite du Pr. Luc Sindjoun¹ que depuis 1990, le président Paul Biya a renforcé l'axe Nord-Sud. Il reconduit en effet, dès son accession au pouvoir, dans un Premier temps l'alliance hégémonique avec le Nord notamment avec Bello Bouba Maigari au poste de Premier Ministre. La crise de la succession présidentielle, œuvre des "nostalgiques du régime Ahidjo" dessionnaire, entraîne en août 1983 une décomposition de la province du Nord qui est remplacée par trois nouvelles unités administratives : l'Extrême-Nord, le Nord et l'Adamaoua. La province de l'Extrême Nord, du fait de son poids démographique, est désormais intégrée dans l'alliance hégémonique à travers la nomination de Luc Ayang au Poste de Premier ministre d'août 1983 jusqu'à l'abolition temporaire du poste de Premier ministre en février 1984.

Le Nord-Ouest est demeuré présent par la médiation de Salomon Tandeng Muna, au poste de président de l'Assemblée Nationale, qui au terme de son mandat en 1988, et à la suite d'un retrait volontaire², a été remplacé par un originaire de la même province, Lawrence Fonka Shang, de 1988 à 1992. Le retour au pluralisme partisan a entraîné en 1991 la réinstauration du poste de Premier Ministre avec la nomination de Sadou Ayatou originaire de la province du Nord. En mars 1992, Cavaye Yeguié Djibril originaire de la province de l'Extrême-Nord est élu Président de l'Assemblée Nationale, en même temps que Simon Achidi Achu, originaire de la province du Nord-Ouest est nommé Premier Ministre. C'est le Début de la macro-alliance entre le Sud (Président Paul Biya) l'Extrême-Nord (Cavaye Yeguié Djibril) et le Nord-Ouest (Simon Achidi Achu), à la quelle se greffe provisoirement une micro-alliance avec l'Ouest à travers la nomination de Marcel Nyat Djifendji au poste de Vice-premier Ministre chargé des Mines, de l'eau et de l'énergie³.

Cette micro-alliance fut rompue dans une marge mesure au lendemain de l'élection présidentielle du 11 octobre 1992 avec la réduction sensible du nombre de Ministres originaires de la province de l'Ouest. Le Nord (au sens large), le Sud (au sens large), le Nord-Ouest et plus récemment le Sud-Ouest apparaissent incontestablement comme les principaux pôles régionaux de recrutement du personnel politique de première ligne. Les consultations électorales du 1^{er} mars et du 11 octobre 1992 paraissent consacrer l'assise du pouvoir central dans le Sud au sens de l'axe Nord-Sud et dans l'Extrême-Nord. A l'opposé, le désaveu électoral de Paul Biya dans les provinces du Nord-Ouest, du Sud-Ouest majoritairement peuplés par les anglophones, dans la

¹ SINDJOUN, Luc, op. cit., 2002, p. 253 et s.

² Sur la manchette qui barre la Une de Cameroon Tribune du 08 avril 1988, on peut lire : « S.T. Muna : je me retire ». Dans une interview exclusive dans ce journal, le très honorable Salomon Tandeng Muna, l'un des principaux acteurs de la scène politique camerounaise, président de l'Assemblée Nationale depuis 1972, annonçait sa retraite politique après avoir, quelques jours plus tôt, envoyé une lettre au chef de l'Etat dans laquelle il lui faisait comprendre qu'il allait se retirer de toute activité de premier plan et qu'il n'allait pas prendre part à la course aux législatives du mois de mai de cette année.

³ Au même moment M. Gilbert Andze Tshoungui occupe le poste de Vice-premier Ministre chargé de l'Administration Territoriale.

province de l'Ouest dominée par les Bamiléké et du Littoral dominé dans une large mesure par les Bamiléké du fait des flux migratoires¹ semble avoir renforcé la croyance en l'existence d'une "ethnie de l'opposition" à savoir les Anglo-Bami ou plus schématiquement les Bamendo-Bamiléké et associés.

Cependant, l'axe Nord-Sud va connaître quelques éclats de voix qui loin de le fragiliser vont plutôt le renforcer. En effet, la reconduction de l'axe Nord-Sud qui se concrétisait électoralement avec le double scrutin du 30 juin 2002, avait pourtant connu un moment de frayeur la même année. Dans un entretien accordé au quotidien gouvernemental, *Cameroon Tribune* le 21 août 2002, Issa Tchiroma Bakary ancien ministre des Transports (entre 1992 et 1997), annonçait la création imminente d'un « *parti politique du Grand Nord* ». Une idée de cinq anciens ministres du président Paul Biya et originaires de cette partie du pays : Hamadou Moustapha, Garga Haman Adj, Dakolé Daïssala, Antar Gassagaye et lui-même. Cette formation politique en gestation, disait-il, était la « réponse à un appel de la conscience », pour apporter des solutions idoines aux problèmes auxquels sont confrontés les populations des trois provinces septentrionales que sont notamment « l'analphabétisme, les conditions de travail déplorables à l'école, le difficile accès à la santé et à la nourriture, le chômage endémique des jeunes ... ».

L'annonce de la création de ce parti avait suscité de nombreuses interrogations tant chez les originaires de cette partie du territoire national que chez d'autres camerounais, qui savent tous que les problèmes ainsi soulevés par les créateurs de cette formation politique, qu'ils qualifient de « régionaliste », ne constituent pas l'apanage des seules provinces septentrionales. Bien au contraire, ils sont dans la plupart des cas les caractéristiques tangibles de la pauvreté à laquelle sont confrontées les populations de toutes les provinces du Cameroun.

Dans une contribution publiée dans *Cameroon Tribune* du 05 septembre 2002, une élite du septentrion, Jean Baptiste Baskouda, s'était prononcé contre la création d'un parti du Grand Nord « pour éviter à cette partie du pays d'être embarquée dans une aventure périlleuse ». Il avait alors relevé dans le projet des « pères fondateurs » de ce parti « quelques risques de dérapages tels que l'amalgame, la précipitation, les non-dits et les récupérations ». Il avait par ailleurs reconnu que la création d'un parti politique dans cette région n'était pas une nouveauté et que la loi ne limitait pas le nombre de partis qu'on peut créer au Cameroun : « l'on savait que des gens se concertaient en vue de la création d'un grand parti dans la partie septentrionale du pays. Seulement l'on a été surpris que ces derniers aient attendu la proclamation des résultats des municipales et des législatives du 30 juin pour en faire l'annonce ». Il notait au passage que personne n'avait empêché aux nordistes de mettre par exemple sur pied un fonds de solidarité comme dans certaines régions où des élites construisent des écoles, des hôpitaux voire une

¹ DONGMO, Jean Louis, *Le dynamisme Bamiléké*, Vol. 1, Yaoundé, 1981.

université dont ils confient la gestion à l'Etat (cas de l'Institut Universitaire Fotso Victor de Bandjoun dans la province de l'Ouest).

En vue de se démarquer des pratiques de nature à mettre à mal l'unité nationale, les élites du Grand Nord résidant à Douala avaient organisé un meeting de soutien au chef de l'Etat le 29 septembre 2002 en présence du gouverneur de la province du Littoral, Gounoko Haounaye et de l'ancien ministre d'Etat Youssoufa Daouda. Les chefs traditionnels toupouri, haoussa, foubé..., les leaders religieux et les élites RDPC, bien connues de la place, demandèrent aux fils et filles des provinces septentrionales de faire bloc derrière le président Paul Biya : « c'est le leader du Cameroun qui gagne, le leader qui fait du pays une nation respectée et admirée ». Pour eux, le RDPC est « le parti de la démocratie, du rassemblement et du progrès, un parti qui agit avec tolérance et persévérance pour bâtir l'avenir Cameroun, dans un esprit de paix ».

Dans la motion de soutien adressée au président de la République à la fin de leur meeting, ils lui avaient exprimé leur totale loyauté et leur profonde reconnaissance « pour l'œuvre immense et grandiose réalisée pour l'éducation, la santé et le bien-être des populations des provinces septentrionales ». Ils lui avaient renouvelé leur indéfectible attachement et assuré de leur soutien total et permanent dans son combat « pour la paix, le progrès et la prospérité des camerounais de toutes les parties du pays »¹.

L'ancien ministre, Sadou Daouda, originaire du Grand Nord, approuva sans réserve la réaction des ressortissants du Grand Nord résidant à Douala dans leur condamnation de l'initiative de ces anciens ministres. Il avait reconnu que toutes les provinces ont des problèmes. Pour lui, ce n'est pas en créant un parti politique qu'on peut résoudre ces problèmes. Il y avait donc lieu de demander à ces anciens ministres ce qu'ils ont fait quand ils étaient au gouvernement pour résoudre les problèmes du Grand Nord. Quand on est responsable, il faut identifier les problèmes et les poser. Avec ce qu'on reçoit et le fruit de ses propres efforts, l'on peut apporter ne serait-ce que des débuts de solution. Selon l'ancien ministre, « il est tout de même curieux que c'est quand ils l'ont quitté qu'ils soulèvent des problèmes dont ils n'ont jamais parlé auparavant »². Il reconnaît que les populations n'étaient pas dupes. Car elles savent dans leur grande majorité que « toutes ces manœuvres de division ou de séparation constituent un danger réel pour l'unité nationale »³. Or, elles n'en ont pas besoin à un moment où, à travers le monde, la tendance est au grand regroupement, « diviser les populations, c'est ramer à contre-

¹ Avoient signé cette motion de soutien : SM Abdel Nacir Catche (Lamido de la communauté peuhl de Douala), SM Oussen Adamou Lado (Chef supérieur Haoussa de Douala), El Adj Garba Aoudou, Amadou Vamouké (nommé Directeur général de la CRTV depuis le 26 janvier 2005), Abdoulaye Ba, tous membres du Comité Central du RDPC (voir Cameroun Tribune, N° 7694/3983 du 02 octobre 2002, p. 16).

² Voir Cameron Tribune, N° 7694/3983 du 02 octobre 2002, p. 17.

³ Voir Cameron Tribune, N° 7694/3983 du 02 octobre 2002.

courant des évolutions actuelles ». Et c'est dommage pour un pays ethniquement morcelé en quête de son unité.

Certes, il ne sera jamais illégitime d'avoir à cœur les problèmes de ses compatriotes. Par contre, ce qui le sera moins, c'est l'instrumentalisation de la misère des gens, des femmes et des jeunes à des fins très personnelles. Embastiller les populations du septentrion dans le mirage du « village régional » à l'ère du « village national » voire plus que planétaire ne visait qu'un retour aux affaires que Dakolé Daïssala et Hamadou Moustapha ont réalisé avec leur entrée dans le gouvernement du 08 décembre 2004 après ce qu'il convient d'appeler « l'apothéose » de la reconduction de l'axe Nord-Sud si l'on s'en tient, du moins, aux résultats électoraux.(voir annexes).

Dans une large mesure, l'emprise de certains groupes ethniques ou régions sur le pouvoir central¹ a suscité la construction en périphérie des dynamiques alternatives², des résistances, voire des oppositions à la colonisation du centre par les groupes qui n'entendent pas laisser étouffer leurs potentialités même si une telle résistance fut largement contre-productive.

B – Construction et déconstruction partisans de la mythologie de l'axe du Grand Ouest sur fond de dissidence.

Cet axe regroupe, sur le plan des préjugés et des représentations, les provinces de l'Ouest, du Nord-Ouest, du Sud-Ouest et du Littoral. Le "Grand Ouest" est plus un mythe qu'une réalité : c'est une notion qui vise à homogénéiser un ensemble disparate, une pluralité de groupes dont les élections successives ont remis en cause l'effectivité.

Si l'on excepte l'indice des "villes mortes", qui furent largement observées dans ces provinces, l'axe Ouest, dont il est question dans le cadre de cette étude, s'est construit dans une large mesure au cours de l'élection présidentielle du 11 octobre 1992 autour du SDF. Le ton est donné, pendant la campagne électorale, par le représentant des élites de l'Ouest pour le changement, le Pr. Maurice Kamto, qui affirme sans ambages que « *la stabilité et la crédibilité*

¹ L'on peut remarquer que certaines régions du pays sont fréquemment inondées des fêtes. Nommés pour servir la République, les hautes personnalités (ministres, directeurs généraux, gouverneurs de province, recteurs d'université, généraux d'armée) n'hésitent pas à aller fêter leur promotion au village où elles reçoivent des bénédictions et autres titres de notabilité à la suite des exercices pleins de religiosité et de mysticisme. Avec son style qui mêle l'humour à l'ironie, l'artiste Donny Elwood l'exprime éloquentement en ces termes : « quand "mon frère est en haut, on va fêter ça " au village ». Le prix à payer est trop lourd pour le promu comme pour les finances publiques ; lire à ce sujet le papier de Cameroon Tribune, N° 7970/4259 du 10 novembre 2003, « Les hautes personnalités, otages du village ? ».

² L'histoire de la plupart des États africains est construite à partir de celle d'un groupe ou des groupes que l'on considère comme étant le Centre, lequel tente de coloniser et d'assimiler les périphéries, les autres groupes qui s'efforcent de résister à l'hégémonie du centre. Sur la construction des dynamiques alternatives à la périphérie, lire DIOUF, Mamadou, La construction de l'Etat au Sénégal, Paris, Karthala, 2002 ; SINDJOUN, Luc, L'Etat ailleurs, op. cit.

des institutions dépendent de ceux qui les incarnent »¹. Pour mieux se positionner, les responsables de l'Union pour le Changement estiment, comme nous l'a confié Victorin Hameni Bieleu, qu'il est temps de mettre un terme à l'hégémonie de quelques tribus au pouvoir depuis l'indépendance. L'objectif visé est de placer un fils de l'axe ou du "Grand Ouest" aux commandes de l'Etat². L'expression la plus mobilisatrice est : « *pouvoir au peuple* », c'est-à-dire la possibilité pour chaque citoyen, chaque région ou chaque groupe de participer à la définition de son destin et de la politique nationale. C'est donc à juste titre que toutes les communautés qui se sont senties marginalisées par le régime se retrouvent à l'avant-garde de la lutte pour le changement. C'est notamment le cas des Bamilékés, des Anglophones, des Sawas et dans une large mesure les Bassas et les Kirdi (voir infra tableaux et cartes de la section 2 du présent chapitre).

Toutefois, la reconstruction de l'axe Ouest fut de courte durée, pas au-delà de l'euphorie de la présidentielle du 11 octobre 1992. Au sein même de l'axe, de nombreux conflits ethnolinguistiques ont vu le jour, notamment au sein du SDF entre Bamiléké³ et Anglophones ou encore entre Francophones et Anglophones pour le contrôle de la direction du parti⁴. Dans son ensemble, la presse⁵ situe le point culminant de ce conflit à l'élection du Secrétaire Général par intérim du SDF le 19 juin 1994 au cours de laquelle les Anglophones et les Francophones se seraient violemment opposés. Cette élection, qui intervient à la suite de l'exclusion du tout premier Secrétaire général de ce parti (le regretté Dr Siga Asanga), s'est soldée par la victoire d'un anglophone, le Pr. Tazoacha Asonganyi. Or le SDF, bien que conçu par les Anglophones, a plus de 60 % de ses militants et sympathisants Francophones dont plus de 80 % des Bamiléké. La représentation au sein du parti est disproportionnée : sur le Comité Exécutif National qui compte 37 membres élus au Congrès de Bamenda en 1992, 21 sont Francophones et 16 sont Anglophones. Mais les postes clés du parti sont occupés par les Anglophones : président National, Secrétaire général, Trésorier général et président du groupe parlementaire (depuis 1997).

La déconstruction de l'axe va prendre un nouveau tournant avec les élections municipales du 21 janvier 1996. A l'initiative de leurs chefs traditionnels, les Sawa ont défilé le 10 février 1996 dans les rues de Douala pour protester contre leur "mise à l'écart" dans 4 des 5 mairies gagnées par le SDF dans la grande métropole économique. En effet, le SDF qui a remporté les

¹ Voir Cameroon Tribune N° 5227 du 1^{er} octobre 1992, p.10.

² POSNER, Daniel, Institutions and ethnic politics in Africa, (forthcoming).

³ SHANDA TONME, Crise au SDF et problème Bamiléké : Les clarifications, Yaoundé, Editions les Montagnes (sans date de publication).

⁴ BOYOMO-ASSALA, L. Charles, « Ethnie, Famille et Démocratie : les politiques familiales à l'épreuve du pluralisme », Revue Africaine d'Etudes Politiques et Stratégiques, op. cit., p. 209.

⁵ Voir Le Messager, N° 390 d'octobre 1994, Le Temps, N° 178 du 20 octobre 1994, Challenge Hebdo, N° 168 du 15 septembre 1994, La Nouvelle Expression, N° 206 du 15-21 novembre 1994.

élections municipales dans les 5 communes urbaines de la capitale économique du Cameroun, n'a placé qu'un seul autochtone c'est-à-dire un seul Sawa à la tête d'une mairie, en la personne du Dr. Léolein Nja-Kwa, comme Maire de Douala 1^{er}, également président provincial du parti.

Le signal est donné par Sa Majesté Essaka Ekwala Essaka, porte-parole des chefs traditionnels Duala, dans cette longue déclaration : « Nous avons saisi le Chairman du SDF (Ni John Fru Ndi) pour lui demander si au moins des mairies remportées par son parti pouvaient être dirigées par des Sawa de Douala, parce que nous pensions que l'un des mots d'ordre de son parti est que les autochtones dirigent leurs affaires. Le Chairman nous a répondu qu'on allait voir. Et nous avons vu. Là où un Sawa était tête de liste, il a été écarté par un prétendu vote. Là où promesse a été faite à un Sawa que sa position de deuxième sur la liste faisait de lui le futur maire, la parole donnée n'a pas été respectée. [...] il est exclu qu'on nous traite avec insolence »¹. Pour expliquer le sens de la manifestation, « Nous défendons le terroir », il ajoute dans un ton aux relents de xénophobie : « Je suis ici chez moi. C'est un terroir. Des gens se sont installés. Je peux vous dire qu'il y a plus de spoliateurs que ceux qui ont acheté du terrain aux autochtones. Ceux-là possèdent la terre mais pas le terroir. Leur terroir, ils vont le rejoindre tous les week-ends. Je constate que c'est eux qui ont un problème de terre. J'entends déjà parler de la création des domaines municipaux qui seraient redistribués. Je dis : c'est un leurre »².

Cette démarche des Sawa remet sur la sellette avec une acuité nouvelle le problème des minorités-autochtones et allogènes. C'est pourquoi, Me Douala Moutome, Chef traditionnel Sawa, alors Ministre de la Justice, tout en affirmant fermement que « nous refusons d'être marginalisés »³, reconnaît qu'il s'agit d'une certaine incompréhension ou une compréhension insuffisante de ce que devrait être ou aurait dû être la protection des minorités et ses conséquences. Certains acteurs ont perdu de vue qu'autant cette minorité est protégée dans le cadre de la constitution de 1996 et dans le cadre de la composition des listes⁴ en compétition électorale, autant elle permet la protection des autochtones dans la gestion des conseils régionaux à venir, autant elle reste muette en ce qui concerne la gestion des municipalités. Or, on est allé trop vite en besogne sans s'entourer de suffisamment de précautions. On a pensé que ce qui pouvait être bon pour les conseils régionaux pouvait l'être également pour les municipalités, ce qui est une erreur fondamentale.

¹ Voir Cameroun Tribune, N° 6037/2326 du 14 février 1996, p.3.

² Ibid.

³ Voir Cameroun Tribune N° 6037/2326 op. cit., p.4.

⁴ OLINGA, Alain Didier, « L'exigence de la prise en compte des composantes sociologiques de la circonscription en droit électoral camerounais », in Juridis Périodique, décembre 1996.

Profitant du vide juridique créé par le législateur constituant de 1996, expression d'une « codification opportuniste (et ambiguë) du droit des minorités et des peuples autochtones »¹, le porte-parole des chefs traditionnels Duala soutient que « la nouvelle constitution prévoit la protection des minorités. Cette protection est affirmée pour ce qui est de la présidence des régions. Nous disons haut et fort que la commune, autre organe issu de la décentralisation doit aussi être protégée. Nous disons qu'on ne peut pas protéger les minorités dans la région et ne pas les protéger dans la commune. Voilà pourquoi nous demandons que les postes de maires reviennent aux autochtones. Nous ne demandons pas que les élections soient reprises. Nous disons simplement que les listes qui ont été déclarées victorieuses comptent dans leur sein des autochtones. Ils ont le droit d'être maires »². En tout état de cause, il s'agit ici d'une compréhension insuffisante des instruments juridiques à faire valoir. En plus, les négociations politiques de ce genre auraient dû être faites avant le scrutin.

Le gouvernement est ainsi interpellé sur l'urgence de la publication des textes d'application prévus dans la constitution de 1996.

Le cinquième Congrès du SDF fut le deuxième moment fort de la déconstruction de l'axe Ouest. Ouvert le 16 avril 1999 au Palais des Congrès de Yaoundé, où se trouve le siège du RDPC, pour s'achever selon ses planificateurs le 18 avril, la cinquième convention nationale du Social Democratic Front s'est poursuivie jusqu'au 19 avril dans un « désordre indescriptible ». Le 18 avril est une date chargée d'histoire. En effet, la conscience collective se souviendra toujours de ce 18 avril 1991 lorsque Mboua Massock lançait le plus redoutable mot d'ordre repris avec faste par la plupart des oppositions africaines: « *les villes mortes* ». La tenue du Congrès du principal parti de l'opposition camerounaise coïncide donc avec le huitième anniversaire de la politique de « l'affrontement – sang » provoquée et entretenue par les acteurs politiques. Cette convention se tient à un moment où l'éditorialiste du Tri-hebdomadaire *The Herald*³ soutient que le SDF est la source de toutes les déconvenues et misères infligées au peuple camerounais depuis 1990. Un autre auteur¹ affirmait d'ailleurs que le SDF a pour mérite d'avoir fait croire aux Bété qu'ils pouvaient confisquer tous les postes politiques importants du pays.

L'ampleur de l'enjeu électoral aura totalement éclipsé les objectifs politiques de ces assises. Les leçons à tirer de ce Congrès sont importantes. Il apparaît clairement qu'il est encore difficile d'asseoir, au Cameroun, l'envergure d'un parti politique sur une base programmatique claire. Les enjeux politiques étaient déclassés par les ambitions des uns et des autres. L'axe

¹ DONFACK SOKENG, Léopold, *Le droit des minorités et des peuples autochtones au Cameroun*, op. cit., p. 62 et p. 109.

² Voir *Cameroon Tribune*, N° 6037/2326, op. cit., p. 3.

³ Propos repris dans *Le Front Indépendant*, N° 052 du 15 avril 1999, p. 3.

Grand Nord, Centre et les deux provinces anglophones du Nord-Ouest et du Sud-Ouest a fait basculer le Congrès. La force électorale de ce parti qui se trouve essentiellement à l'Ouest et dans le Littoral (les deux provinces ont offert 21 députés sur les 43 députés SDF obtenus au cours des législatives de 1997) a été totalement ignorée par un jeu de pouvoir où Sani Aladji (Président provincial du SDF dans le Centre) et Maïdadi Saïdou (1^{er} Vice-président résidant dans le Nord) menaient la danse au point de faire surgir une toute nouvelle donne dans ce parti².

Les délégués de l'Ouest et du Littoral ont dû faire interrompre les élections pour tirer la sonnette d'alarme sur la brusque tournure que prenaient les événements. Tout a commencé, en effet, lorsqu'en février 1999, contre une habitude établie, un certain Chrétien Tabetsing, membre du Comité Exécutif National vivant en France, annonce sa candidature à la présidence du SDF, contre l'indéboulonnable Chairman Ni John Fru Ndi. Alors qu'il distribue les prospectifs présentant les motifs de sa candidature à la tête du parti au cours du Congrès, une vieille dame l'embrasse en chantant, suivant les propos du reporter du journal *Le Messenger*³, confirmés par certains congressistes rencontrés, « *Votez Tabetsing et dès lundi, nous serons au Gouvernement Biya* ». Cette boutade avait fait le tour des délégations. Pour montrer sa détermination, le candidat déclaré continua d'expliquer son projet aux délégués des différentes délégations. La discussion est sans doute franche, mais semble toujours assez élevée pour des gens plus éblouis par les « *Gru-u-dje* » du Chairman.

Pour l'essentiel de son programme, Chrétien Tabetsing explique aux militants qu'il veut la modernisation du parti, en faire une alternance crédible au pouvoir RDPC, que le siège du parti et le Secrétariat Général devraient pour cela être transférés de Bamenda à Yaoundé, que John Fru Ndi a fait son temps, que les statuts du parti doivent être nettoyés. Un délégué du Nord-Ouest, irrité dans la foule, rejette cette candidature : « *Il est inadmissible qu'un francophone veuille prendre la tête du SDF. On doit chasser cet homme* »⁴. C'est le problème Bamiléké qui refait ainsi surface. Plus grave encore sont les manœuvres de la commission de vote. L'une de celles-ci, qui intrigue quelque peu les électeurs mais qui révélera sa réelle portée plus tard est le fait que les électeurs soient invités à se regrouper par province, dont chacune a son urne. Ce qui permet de savoir au fur et à mesure les choix de chaque délégation. Question aussi de vérifier le respect des mots d'ordre ou des consignes de vote. Quelques électeurs auraient dénoncé, dans le cafouillage, cette violation du secret de vote par la commission électorale du parti.

Même la volonté géostratégique, retrouvée tardivement, d'intégrer la province de l'Ouest pour son poids électoral et sa fidélité au parti, par la création d'une cinquième vice-

¹ MOUKOKO Priso, op. cit.

² Voir le papier du journal *La Nouvelle Expression*, N° 505 du 21 avril 1999, p. 6.

³ Voir *Le Messenger*, N° 904 du 19 avril 1999, p. 5.

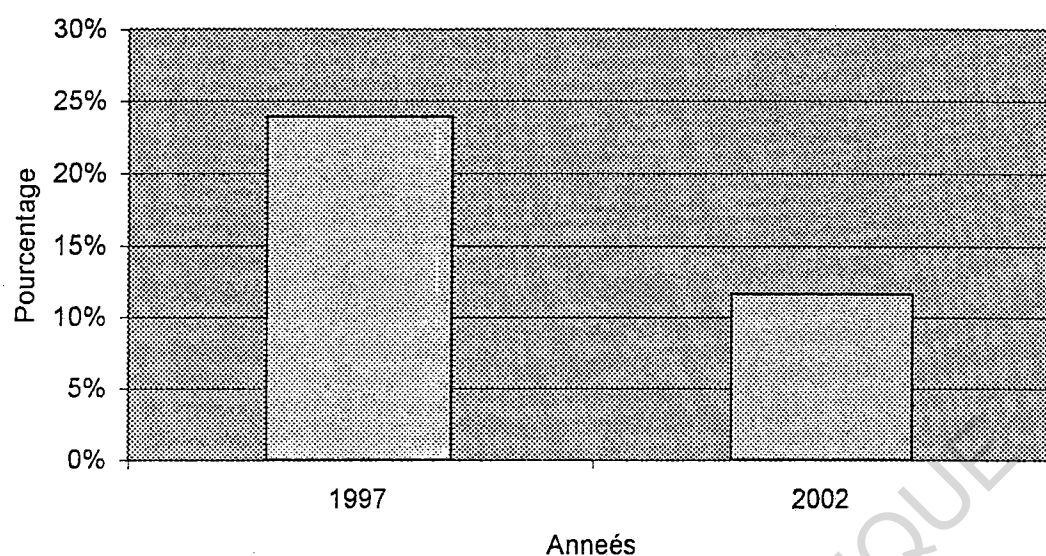
⁴ Voir *Le Messenger*, N° 904 du 19 avril 1999.

présidence n'a pas tempéré l'amertume des délégués bamilékes. Ils ne comprendront pas pourquoi le meilleur élève puisse se retrouver sur la liste des repêchés, assis au fond de la classe, ou traité comme un simple « porteur d'eau ». Un délégué du Littoral résume ici les préoccupations de bon nombre de congressistes à la cinquième convention du Social Democratic Front : « Je suis très amer à la fin de ce congrès. Je ne peut pas comprendre qu'une province comme le Littoral à qui on a demandé 4 millions de F CFA de contribution, l'une des plus importantes, soit lésée dans un congrès comme celui-ci. Notre délégation vit toutes les misères ici, abandonnés par le Comité d'organisation, nous sommes très mal représentés dans le Bureau. Beaucoup de nos candidats ont souffert de la candidature de Tabetsing (un Bamiléké) parce qu'on a voulu tout tribaliser. Il faut éviter cette dérive dans notre parti »¹.

En somme, ce que les délégués du Littoral et de l'Ouest désapprouvent, n'est pas l'absence des leurs au sein du Comité Exécutif National, mais surtout la faible rétribution de leur militantisme, de leur engagement au sein du parti en terme de ressources électorales et des contributions financières. Cela se comprend, étant donné qu'aucun Sawa ou Bamiléké n'occupe l'un des postes les plus en vue au sein de l'administration du parti, notamment celui de président, vice-présidents, de Secrétaire général ou trésorier national à la fin de ce congrès. Le faible résultat enregistré par le SDF dans les provinces de l'Ouest et du Littoral au cours du double scrutin municipal et législatif de juin 2002, où le SDF est passé de 43 députés en 1992 à 21, semble être l'expression de ce mécontentement. Il en va de même pour l'élection présidentielle du 11 octobre 2004 où ce parti a également vu ses parts de marché décroître de 35 % en 1992 à 17 %. Ce qui donne une déconstruction de l'axe Ouest, à travers le SDF, comme l'indiquent les graphiques ci-dessous :

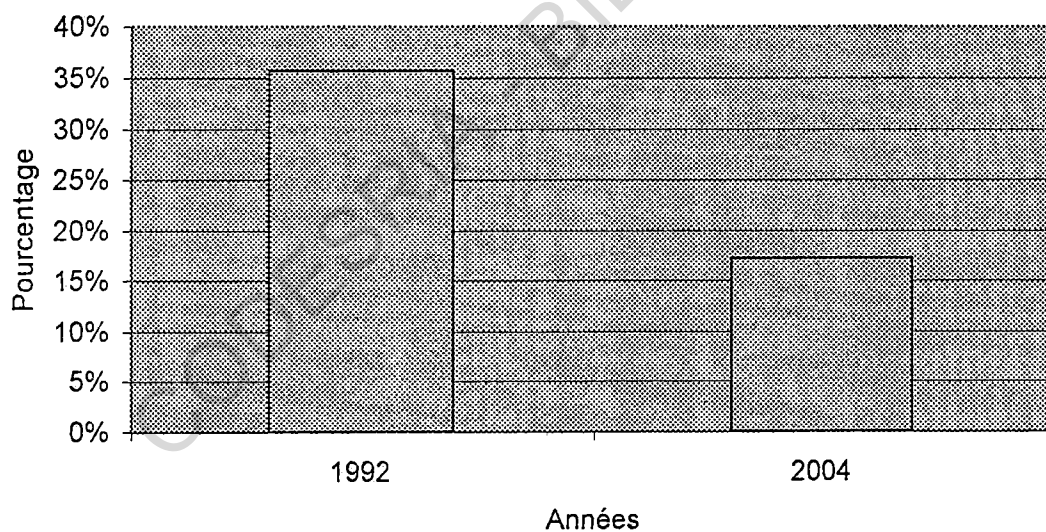
¹ Voir La Nouvelle Expression, N°505, op. cit., p. 7.

Déconstruction de l'axe Ouest au regard des résultats des législatives
de 1997 et 2002



Source : Notre propre construction à partir des statistiques électorales.

Déconstruction de l'axe Ouest au regard de la décote électorale du
SDF à la présidentielle de 2004



Source : Notre propre construction à partir des statistiques électorales.

Il y a lieu de souligner qu'au cours de la première Convention Nationale du SDF, présentée comme l'aboutissement d'un processus de maturation interne naturel de ce jeune parti, des 21-27 mai à Bamenda, et dans un élan de militantisme et de foi quasi aseptique, les réflexions des congressistes portaient aux yeux de tous « les espoirs et les aspirations du Social

Democratic Front pour l'avènement d'une société libre de toute dictature, juste de tout arbitraire, et riche d'une fraternité puisée dans le ferment de la riche diversité camerounaise, débarrassée de toute hégémonie de clocher »¹. La province de l'Ouest fut d'ailleurs dignement représentée dans le Comité Exécutif National de 37 membres élus au cours de cette convention à des postes importants comme la troisième vice-présidence, la trésorerie nationale, le secrétariat national à l'organisation et bien d'autres². Et en retour, l'Ouest³ démographique reconnaissante avait voté largement en faveur de Ni John Fru Ndi au cours de l'élection présidentielle de 1992 et en faveur des candidats du SDF aux municipales de 1996 et législatives de 1997.

C'est dire que si la « *démocratie présente l'inconvénient de se définir davantage par les règles qu'elle édicte que par les fins qu'elle se propose* »⁴, car personne ne peut affirmer que « *la démocratie garantit la bonne gouvernance, la prospérité économique, la fin de la corruption, l'égalité et la justice* »⁵, en revanche la « *démocratie est la solution de la tyrannie (...) elle permet au peuple de se débarrasser d'un mauvais gouvernement sans dresser de barricades ou fomenter de révolution (...) c'est avec des bulletins de vote – et non des balles – que l'on dépose un tyran* »⁶. Le corollaire de ce principe démocratique est que « *les gens ont le droit de changer d'avis. Ils peuvent se tromper (...) mais cela ne doit pas les priver du droit de revenir sur leur choix et d'évincer le chef politique en faveur duquel ils se sont prononcés dans un premier temps* »¹.

En marge de la révolte des Sawa et du sentiment d'ingratitude et de marginalisation qu'éprouvent les Bamiléké, les autres déçus du Social Democratic Front empruntent divers supports pour exprimer leur déception ou désillusion. Certains créent leur propre parti politique afin de suivre désormais, disent-ils, le chemin idoine de la social-démocratie dont le SDF et ses dirigeants semblent s'être détournés au profit des préoccupations alimentaires. C'est dans cet ordre d'idées que seront successivement créés : le Forum des Sociaux Démocrates (FSD) par Siga Asanga (ancien secrétaire général du SDF) avec Charly Gabriel Mbock, Dorothy Kom, Edouard Tankwe et Greg Sonna en 1995 ; le Social Democratic Party (SDP) par Basile Kamdoum (ancien membre du Comité Exécutif du SDF, notamment comme trésorier national) et Claude Tchepanou soutenu par Donatus Ngala ; le Social Democratic Mouvement (SDM) dirigé par Souleymane Mahamat (ancien 1^{er} Vice-Président du SDF) et Christophe Takoudjou et Forces

¹ SIGA ASANGA, « Avant-propos », Premier Congrès National du SDF du 21 au 27 mai 1992 à Bamenda.

² Voir le document du Premier Congrès National du SDF.

³ TCHOUPIE, André, L'Ouest dans la conjoncture de libéralisation politique au Cameroun, Thèse de Doctorat d'Etat en Science Politique, Université de Yaoundé II. A partir de l'interactionnalisme stratégique (approche théorique qui permet d'identifier les acteurs, à repérer leurs logiques et d'isoler leurs interactions), l'auteur montre comment les acteurs politiques instrumentalisent les structures existantes pour obtenir les trophées politiques.

⁴ QUANDT, William B., *Between Ballots and Bullets*, Washington, Brookings Institutions Press, 1998.

⁵ Ibid

⁶ Ibid

Sociales Démocrates (FSD) conduit par Jean Pierre Nana et Jean Pierre Tchoua (ancien Député SDF du Moungo exclu du parti tout au début de son mandat en 1997).

Ainsi, les luttes pour le contrôle du nom collectif du SDF en tant que sigle et de la marque politique y liée vont se développer avec intensité à l'intérieur du champ organisationnel constitué par cette formation politique. En se situant dans l'analyse de Mathias Eric Owona Nguini², l'on peut se rendre compte que les acteurs du SDF associés à « l'équipe politique de Fru Ndi » vont user de ressources coercitives pour empêcher Souleymane Mahamat et Christophe Takoudjou de s'approprier les marques du SDF en commettant de nombreuses violences contre les partisans de ces derniers regroupés au Palais de Congrès de Yaoundé, lors du Congrès du Mouvement des Bâisseurs Africains (MBA) en décembre 1998, au motif que Souleymane Mahamat aurait considéré celui-ci comme le cinquième Congrès du SDF. C'est pourquoi, les acteurs associés à la coalition centrale du parti dirigée par Ni John Fru Ndi et les "founding fathers", qui, selon certains, exerceraient un véritable « terrorisme politique sur le parti », entendent conserver même par le recours à des moyens coercitifs³ leur accès éminent au capital réputationnel que leur offre la maîtrise des positions de pouvoir dans la bureaucratie du parti.

Ils s'efforcent en effet de limiter les risques de dispersion du capital collectif du parti liés à la prolifération d'identités organisationnelles annexes ou connexes produites par le travail de déconstruction des entrepreneurs politiques préalablement intéressés à l'usage de la marque en raison de leur insertion et de leur inscription dans les structures du SDF. La dernière fracture de nature partisane date de 2002, lorsque après son échec à la députation, au cours des législatives de juin 2002, l'ex-député SDF du Nkung-Nkhi, l'Honorable Evariste Fopossi Fotso va rejoindre l'ancien 1^{er} vice-président du SDF, Maïdadi Saïdou Yaya et l'ancien conseiller du Chairman, Samuel Tchwenko, pour créer l'Alliance des Forces Progressistes (AFP).

Par contre, d'autres portent leurs regrets et la contradiction sur le plan éditorial. C'est le cas de Paul Yamga-Tientcheu, président pour la circonscription électorale France du Social Democratic Front de juillet 1994 à février 1998. Son ouvrage, paru au début du mois de juillet 1999 à Paris, seulement quelques mois après la cinquième Convention Nationale du SDF, est intitulé : *Le Social Democratic Front se meurt-il ? Le mal des oppositions africaines : exemple du Cameroun*. Dans cette contribution de 131 pages, l'auteur traite des espoirs déçus de son parti, de sa création en mai 1990 à la date de publication de son livre en 1999. Il dénonce avec fermeté l'attitude négative de son leader, John Fru Ndi, qui, « apparu comme le Moïse du peuple

¹ QUANDT, William B., *Between Ballots and Bullets*, op. cit.

² OWONA NGUINI, Mathias Eric, « Le "Social Democratic Front". Un parti d'opposition entre charisme et bureaucratie ... », op. cit., p. 253 et s.

³ Voir *Le Messager*, N° 839 du 11 novembre 1998 et N° 860 du 04 janvier 1999.

camerounais entre 1990 et 1992 est devenu subitement rancunier et paranoïaque »¹. L'on peut percevoir ce réquisitoire sévère en deux grands moments.

L'auteur parle d'abord de son engagement. Il dit avoir emprunté le train du changement à la suite de l'élection présidentielle du 11 octobre 1992. Selon lui, il était utile de concrétiser les slogans mobilisateurs de « Pouvoir au Peuple » (« Power to the People ») et d' « Egalité de chance pour tous » (« Equal opportunity ») sur le terrain politique aride de l'Hexagone. Bon an mal an, il rassemble ses compatriotes engagés, tous implantent progressivement le SDF à partir de 1993. Ils multiplient des cellules et atteignent l'étape tant enviée de la province en juillet 1994. Un comité exécutif dirigé par Paul Yanga Tientcheu est installé, avec compétence sur l'ensemble du territoire français. En même temps, les « ambassadeurs » du SDF font du lobbying auprès des structures appropriées établies à Paris et ailleurs en Europe : les partis politiques, les départements ministériels en charge des affaires étrangères, de la coopération, la Cellule Africaine de l'Elysée et les médias. Ainsi, l'auteur et son équipe obtiennent-ils l'adhésion du SDF à l'International Socialiste et les visites du Chairman en France en 1993 et en 1996. Toutefois, cet effort diplomatique et d'implantation du parti en France est limité, selon l'auteur, par des obstacles dressés par la direction nationale du parti : de nombreuses hésitations, la réticence à toute idée nouvelle ou contradictoire, le rejet des intellectuels, le « tribalisme anti-bamiléké ». La conséquence directe est une série d'exclusions massives : Bernard Muna, Basile Kamdoum, Dorothy Kom, Siga Asanga, Charly Gabriel Mbock, Christophe Takoudjou, Jean Pierre Nana, Jean Pierre Tchoua et bien d'autres.

Dans le deuxième moment, l'auteur reconnaît lui-même avoir lancé des appels incessants à l'apaisement, à la réconciliation. Mais, rien n'a changé à la suite des congrès de Maroua (1995), de Buea (1996) et de Yaoundé (1999). L'auteur incrimine alors l'omnipotence et l'intolérance de Ni John Fru Ndi et de son entourage immédiat (les « founding fathers » et les conseillers cooptés). Il dénonce même le manque de légitimité du Chairman Fru Ndi : « Voilà un homme politique ambitieux [dit-il] qui ne peut être invité que comme chef de parti, alors qu'une position de Maire ou de Député lui ouvrirait grande d'autres portes et d'autres expériences aussi [...]. La légitimité de tout homme politique doit être celle du peuple et rien d'autre ». Enfin, loin d'être le cri d'un homme désabusé voire désillusionné, encore moins la démonstration de la dégénérescence ou la mort prochaine du premier parti d'opposition camerounais, l'ouvrage a le mérite de montré aux lecteurs que son auteur a été au cœur de l'implantation du SDF en France. Il a aussi prouvé aux autorités françaises que cette formation politique ne se réduit guère, comme semble le faire croire le discours officiel de Yaoundé, à un rassemblement d'anglophones.

¹ YAMGA-TIENTCHEU, Paul, Le Social Democratic Front se meurt-il ? Le mal des oppositions africaines : exemple du Cameroun, Paris, Editions Bibli Europe, 1999, pp. 76-79.

L'auteur a aussi le mérite d'avoir dénoncé publiquement « l'absence d'une vraie démocratie au sein du SDF ».

Certains observateurs de la vie politique camerounaise parlent, à propos de cette situation, de véritables divisions internes qui, alors que le Cameroun entre dans une phase d'apaisement ou de normalisation politique, vont se mettre en place. C'est le cas au sein du SDF où se produit une vraie fracture entre les mukongistes¹ du *Cameroon Anglophone Movement*, partisans d'un fédéralisme à deux Etats linguistiquement distincts d'une part, et les partisans d'un fédéralisme dont le nombre d'Etats serait déterminé par la Conférence Nationale Souveraine en fonction de certains critères objectifs tels que la proximité géographique, l'ethnicité, l'héritage culturel ou la viabilité économique d'autre part.

La poussée de fièvre qui risquera d'entamer la vigueur et la compétitivité de ce parti est le duel qui opposa Ni John Fru Ndi au Pr. Michael Tazoacha Asonganyi depuis l'absence, forcément très remarquée, du second lors des obsèques de Rose Fru Ndi, l'épouse du premier. Retenu à Londres où il séjournait alors comme observateur des législatives britanniques, à l'invitation du parti travailliste de M. Tony Blair, le Secrétaire général du SDF aura donné un gros prétexte à ses détracteurs et protégés du Chairman.

A la vérité, la volonté de diabolisation du principal collaborateur du président national, sur la base de cet argument affectif, accompagnait et amplifiait un combat fondamentalement idéologique et politique, dont l'objectif non déclaré était le contrôle du parti par un groupe de « notables » soucieux de s'arroger une sorte de prééminence². C'est ainsi qu'en marge des règles démocratiques prônées au sein du SDF, ce groupe de barons, animé principalement par les députés Me Mbah Ndam et Pierre Kwemo, a engagé une réflexion visant à modifier les statuts du parti, de manière à renforcer les pouvoirs du président national. Ces textes de base personnalisés lui permettent de désigner tout seul, sans en rendre compte à qui que ce soit, certains membres du NEC, la plus haute instance décisionnelle du SDF, après le Congrès, y compris le Secrétaire général en dehors de toute consultation ; de même que la constitution d'un gouvernement fantôme comme en Grande Bretagne.

¹ Albert MUKONG est l'un des membres fondateurs du « Cameroon Anglophone Movement » qui constitue l'aile radicale du SDF. Il est aussi l'un des « founding fathers » de ce parti.

² OFFERLE, Michel, op. Cit., 2002, p. 49. L'auteur souligne le fait qu'« étudier un parti, c'est étudier les interactions visibles qui se déroulent dans un espace de jeu, c'est insister aussi sur le "liant" invisible qui associe des agents dans une coopération concurrentielle. Pour lui, un parti n'est pas une chose mais doit être analysé comme un champ de forces, c'est-à-dire un ensemble de rapports objectifs s'imposant à tous ceux qui entrent dans le champ. Dans le même ordre d'idées, Pierre Bourdieu, cité par Michel Offerle, présente le parti comme « un espace de concurrence objective entre des agents ainsi disposés qu'ils luttent pour la définition légitime du parti et pour le droit de parler au nom de l'entité et de la marque collective dont ils contribuent par leur compétition à entretenir l'existence ou plutôt la croyance en l'existence » (p.15). Autrement dit, ce champ de concurrence regroupe des agents intéressés (un parti étant une *entreprise des intéressés* selon une formule de Max Weber), mais il y a des agents plus intéressés que d'autres au maintien de l'"existence" et à la réussite de l'entreprise et tous les intéressés y trouvent par définition leur compte, du moins temporairement.

Le Pr. Tazoacha Asonganyi n'aurait pas partagé une telle vision, pour laquelle il n'a pas caché son hostilité. Un courage téméraire qui le fera passer pour nombre de ses camarades devenus adversaires comme un traître, l'homme à abattre.

Au cours d'une conférence de presse donnée le 27 septembre 2005 au siège provincial du parti à Yaoundé, ce numéro 2 du SDF a, dans sa déclaration liminaire, déploré le fait que « la direction du SDF (...), n'a pas su transformer la formidable machine qu'est le SDF, en un puissant catalyseur du changement » au Cameroun. Le diagnostic de ce professeur de médecine est alarmant : « (...) nous n'avons pas su identifier et hiérarchiser clairement les trois notions suivantes que sont "le moi", "le parti" et "le pays". (...) la divergence de vues et les querelles intestines se sont installées au sein de la direction du parti. Ce, en partie, à cause de la naissance du culte de la personnalité qui a pour corollaire, l'infailibilité du chef. Quand cela se produit dans un groupe, tout autre son de cloche, toute critique même constructive est considérée comme crime de lèse-majesté. Ainsi, la sincérité, la solidarité et l'amour s'amenuisent comme un peu de chagrin, et cèdent le pas à la suspicion et aux calomnies. Une équipe qui ne fait pas montre d'amour, de camaraderie et de solidarité dans ses rangs ne saurait les promouvoir dans le pays en général ».

Dans la même déclaration, il dénonce les dirigeants du SDF qui font du *business politics*, le double jeu en ayant des contacts réguliers avec les dirigeants du RDPC et reçoivent, à la grande surprise des populations, des fonds secrets du régime qu'ils prétendent combattre ; la dernière illustration, certes humaine, étant les frais relatifs à l'évacuation sanitaire de l'épouse du Chairman en avril 2005. Pour lui, cela aurait compromis l'efficacité du SDF et de l'opposition au Cameroun.

Lorsque le Pr. Tazoacha Asonganyi, après avoir formulé l'espoir que la nouvelle race des dirigeants du SDF, qui sera certainement issu du Congrès de 2006, soit capable d'insuffler du sang neuf en faisant du SDF la locomotive des forces du changement, finit son propos par cette phrase significative, « *il me semble également qu'il ne serait pas bon qu'un responsable élu s'éternise à une fonction* », l'allusion est claire.

L'attente de la réaction du NEC fut de courte durée. Réuni le 08 octobre 2005 à Bamenda, cette instance du parti mettait un terme aux fonctions du Pr. Asonganyi et procédait immédiatement à son remplacement par le Dr Michael Ndobegang, malgré le fait qu'il avait, au cours de sa conférence de presse, officialisé sa volonté de ne plus briguer un poste au sein de la direction du parti au lendemain du Congrès de 2006. Cette situation allait certainement renforcer la rivalité entre le Nord-Ouest et le Sud-Ouest au sein de ce parti, même si le secrétaire général intérimaire est originaire de la même province (Sud-Ouest) que le sortant.

Il payait également ainsi le fait d'avoir envisagé publiquement l'entrée du SDF au gouvernement suite à l'appel au consensus lancé par le président de la République en novembre 2004 et mis à nu les « relations obscures » qu'entretenirait le Chairman avec le pouvoir. Il sera exclu du parti lors de la réunion du NEC du 28 janvier 2006.

Cette exclusion a profondément marqué M^e Bernard Muna (ancien Bâtonnier de l'Ordre des Avocats, ancien procureur au Tribunal Pénal International sur le Rwanda, deux fois candidat malheureux à la candidature au sein du SDF pour l'élection présidentielle) qui, au cours du lancement de sa campagne pour conquérir la haute hiérarchie du parti, le 06 février 2006 à Yaoundé, n'a pas hésité de faire un constat d'échec de sa formation politique.

Comme le diagnostic du secrétaire général exclu, son réquisitoire est troublant : « Après plus de 15 ans d'existence, le SDF n'a pas réussi à maintenir la flamme de l'espoir allumée, ni à concevoir un vrai programme pour l'instauration d'une véritable démocratie dans notre parti et dans notre nation. Au contraire, les milliers de camerounais qui avaient adhéré à notre parti se sont vus abandonnés et pour certains, ont été simplement exclus quand ils ont voulu contribuer avec détermination à la construction d'un parti véritablement démocratique. Voilà comment notre parti s'est enfoncé dans l'intolérance depuis plus de 15 ans ». Il ajoute amèrement que « cette intolérance a atteint son comble en 2006 avec l'exclusion d'un secrétaire général ». Il conclut, comme le Pr Michael Tazoacha Asonganyi, sur une note d'espoir : « le prochain congrès du parti baptisé "Congrès de la Renaissance" est le congrès qui doit nous permettre de faire renaître le parti, de rebâtir un nouvel avenir. Seul un nouveau leadership peut permettre à notre parti de renaître. Il n'est écrit nulle part que les premiers élus doivent rester éternellement au sommet. Tout le monde a droit à sa part. »

Il faut cependant noter que la pérennité du leader fondateur n'est pas l'apanage du seul SDF. Par exemple M. Paul Biya est à la tête du RDPC depuis sa création en 1985, il est même le candidat naturel de ce parti à toute élection présidentielle. Ce qui est une incongruité politique. Car, ce sont les congrès qui investissent les candidats des partis politiques aux élections, surtout à l'élection présidentielle. En plus, Maïgari Bello Bouba, Adamou Ndam Njoya, Dakolé Daïssala, Hameni Bieleu sont à la tête de leur parti depuis leur création en 1991 ou 1992. Dans l'ensemble, près de 95 % des partis légalisés depuis 1991 ont conservé leurs présidents fondateurs.

La démission le 02 février 2006 du secrétaire général par intérim, le Dr. Michael Ndobegang fut certainement douloureuse pour le SDF et pour le concerné qui, au bout de trois mois d'exercice a confessé son impuissance. En acceptant d'occuper le 08 octobre 2005 le poste de secrétaire général, il était convaincu, avoue-t-il, que par la tolérance et le dialogue, on pouvait apaiser les tensions qui minaient le parti, promouvoir la réconciliation, et ramener à de meilleurs sentiments les militants sortis des rangs.

Cela se comprend étant donné que les pratiques en cours au sein du SDF sont contraires à la lettre et à l'esprit de son manifeste dont le premier paragraphe énonce clairement que : « L'humiliation des camerounais, l'oppression, l'hypocrisie, la confusion, le mensonge, la peur et les compromissions ont rendu nécessaire la création du Front Social Démocrate (SDF). Déterminé à débarrasser la société camerounaise de tous ces maux, le SDF se propose également de lutter avec acharnement contre l'injustice sociale, le tribalisme, le népotisme, la corruption, les pots-de-vin, le gaspillage, le clientélisme, toutes formes de discrimination et la décadence morale au Cameroun. Le Front s'emploiera à promouvoir la transparence dans la gestion du patrimoine national, à réhabiliter le pouvoir législatif et le pouvoir judiciaire, à faire naître en chaque camerounais le sentiment d'appartenir à une communauté nationale ». Bien plus, d'après l'article 3.1 (a) de ses statuts, le SDF a pour objectifs de « mobiliser, unir et galvaniser les camerounais afin qu'ils constituent une force pour la création d'une société camerounaise juste, libre et démocratique... » et non une force d'inertie¹.

L'entrée en scène de la cellule des conseillers réunie le 13 février 2006 n'aura fait que renforcer la crise de leadership qui déchire le parti du 26 mai. La cassure s'est dessinée sous fond d'un conflit de compétences, entre le NEC et la Cellule des Conseillers, deux grandes instances du parti qui revendique chacune le droit de convoquer le congrès électif du parti. La Cellule des Conseillers s'est déclarée seule compétente à organiser le congrès électif du SDF qu'elle a convoqué pour le 26 mai 2006 à Yaoundé, prenant ainsi à contre-pied le NEC qui en a fixé le lieu à Bamenda.

Ces soubresauts sont d'une coïncidence surprenante. La candidature du député Paulinus Jua Toh au poste de président nationale du SDF, la démission du secrétaire général par intérim et le lancement presque concomitant de la candidature de Me Bernard Muna, le « Mémoire des milliers de militants et cadres dénonçant la gestion du parti par Fru Ndi et ses amis du NEC », le « Mémoire des 18 cadres du SDF résidant en Angleterre » du 07 février 2006 demandant à la Cellule des Conseillers de prendre ses responsabilités, la « lettre ouverte à John Fru Ndi » adressée par Maïdadi Saïdou (ancien vice-président du SDF et président actuel de l'Alliance des Forces Progressistes (AFP)) dénonçant l'incompétence actuelle du Chairman, donnent l'impression d'une action synchronisée en vue de débarquer le président du SDF du trône qu'il occupe depuis la naissance du parti.

Survenus au lendemain de la sanction prise à l'encontre du Pr Tazoacha Asonganyi, désormais rayé du registre des militants, ces événements font craindre l'upécisation du SDF. Ce

¹ CROZIER, Michel, La société bloquée, Paris, Seuil, 1970. L'auteur soutient que les partis (français) sont des organisations confuses, mal intégrées et mal gérées. Elles possèdent une force d'inertie extraordinaire (...). Le parti politique (français) constitue l'exemple même de l'organisation qui n'arrive pas à se corriger en fonction des erreurs ».

qui pourrait donner lors du double scrutin de 2007 des SDF tendance Fru Ndi, tendance Muna, tendance Ngwasiri Clement ou encore tendance X ou Y.

Ni John Fru Ndi, qui par le passé a observé les manœuvres similaires avec parfois amusement, affirme que la Cellule des Conseillers organise depuis fort longtemps les manœuvres visant l'éclatement du parti. Tout en réaffirmant que la « politique n'est pas une affaire des académiciens » (alors que M. Paul Biya, tout en dénonçant le "militantisme de façade" envisage de consolider les fondations de son parti en ouvrant ses rangs à de nouvelles générations de militants parmi lesquels se trouvent en bonne place les intellectuels¹), le Chairman a confié sa riposte à certains de ses inconditionnels. C'est ainsi que l'exclusion du Pr. Clément Ngwasiri, président de la Cellule des Conseillers, fut prononcée à l'issue de la conférence extraordinaire des circonscriptions électorales de Bamenda du 18 février 2006, exclusion entérinée par le comité exécutif provincial pour le Nord-Ouest.

Les participants à ces assises extraordinaires ont relevé que « l'honorable Ngwasiri, en s'engageant dans des activités anti-parti s'est auto-exclu du parti ». Ils affirment dans leurs résolutions que : « Nous, militants de la circonscription électorale de Bamenda et du comité provincial du Nord-Ouest, confirmons cette auto-exclusion du Pr Ngwasiri ». Le contraire de ce couperet du non moins fameux article 8.2 aurait surpris plus d'un.

Par ailleurs, M^e Joseph Mbah Ndam, qui, saisissant l'occasion de la conférence de sa circonscription électorale de Batibo tenue à Guzang, toujours dans le Nord-Ouest, le 18 février 2006, faisait état de ce que « le Pr. Ngwasiri a commis le gravissime des activités anti-parti », et à cet effet, « des sanctions devraient tomber ». Autrement dit, le NEC était obligé de confirmer l'exclusion du Pr. Ngwasiri. Il a par la suite annoncé à ses camarades de la circonscription la candidature de Ni John Fru Ndi pour sa propre succession à la tête du parti.

Il y a lieu de noter que comme le président du groupe parlementaire SDF qui défend la position du NEC sur la tenue du congrès à Bamenda, le comité provincial du Nord-Ouest a enjoint le NEC à « veiller à ce qu'aucune réunion ne se tienne nulle part sur le territoire national, sauf celles conviées par l'organe approprié du parti »². L'on pouvait légitimement croire que le pouvoir qui a toujours aidé le Chairman, même sans qu'il ne s'en rende compte, et qui est conscient du fait que sans le SDF, la partie anglophone du pays serait dans une forte dissidence organisée par le Southern Cameroon National Council (SCNC), y veillerait.

Néanmoins, pour le Pr. Clément Ngwasiri, cette prétendue exclusion du parti ne serait que du bluff. Dans un message électronique adressé aux membres du SDF, il affirme mordicus « qu'en tant que père fondateur, sa qualité de membre du SDF n'est pas acquise par voie des

¹ Discours de clôture du 3^e congrès extraordinaire du RDPC, 21 juillet 2006, Yaoundé.

² Voir Le Messenger N°2068 du 20 février 2006, p.8.

organes du parti » (fussent-ils la circonscription électorale ou le comité provincial) pour la simple raison « qu'il fait partie du cercle restreint de ceux qui ont créé le parti ». Et c'est pour cela qu'aucun de ces organes, même le NEC, ne peut mettre fin à sa qualité de membre. Il ajoute que « si un père fondateur du SDF quittait le parti pour le RDPC comme on le dit, il restera père fondateur du SDF ». Il conclut que « même la mort ne fait pas perdre à un père fondateur sa qualité ou statut de membre du parti ». Son exclusion pour « activité dangereuse à la réputation du parti » fut prononcée au cours de la réunion du NEC tenue à Douala le 25 février 2006. C'est peut être le contraire au RDPC qui, selon son président national, est un « *parti moderne et démocratique où l'on ne pratique ni le limogeage ni l'exclusion* »¹

Après que la justice ait refusé de suspendre le NEC et d'annuler les résolutions de son assemblée du 25 février, le 08 mars sous le motif que la Cellule des Conseillers n'a pas la qualité d'ester en justice au nom du SDF, Ni John Fru Ndi s'est fait élire Président de la Cellule des Conseillers le 13 mars 2006, secondé par Jean Robert Keyanfe.

Toutefois, en se posant à nouveau comme le seul garant de la direction, voire de la survie du SDF, Ni John Fru Ndi tente de dissimuler le fait que sa stratégie de collaboration masquée avec le pouvoir traduit une dérive affairiste et autoritaire, qui est complètement aux antipodes du prophétisme populiste et insurrectionnel qui l'a animé dans les années 90. Cette situation conforte le régime de Yaoundé dont le profil idéologique reste celui d'un pouvoir qui a su récupérer à son compte le pluralisme partisan en s'appropriant le discours de l'opposition dont la manifestation la plus visible date du 3e congrès extraordinaire RDPC² du 21 juillet 2006 à Yaoundé.

Les récriminations d'anciens hauts responsables du SDF, ci-dessus mentionnées, sont une preuve du fait que la hiérarchie de ce parti aurait dévié des termes de référence du manifeste originel qui promettait le changement aux camerounais et leur assurait le développement économique, social et la démocratie. Se faisant, la hiérarchie aurait trahi la confiance placée en elle par le peuple et les militants qui « ne peuvent plus s'exprimer librement au sein du parti » de peur d'être mis à l'écart. La démission massive des militants et responsables du SDF dans le Lebialém, jusque-là bastion de ce parti dans le Sud-Ouest est révélatrice de la profonde crise que vit cette formation politique. En effet, ses responsables et militants sont passés dans le camp du RDPC au cours d'une conférence conjointe des sections départementales RDPC, OFRDPC et OJRDPC du Lebialém le 08 avril 2006.

¹ Discours de clôture du 3^e congrès extraordinaire du RDPC , op. cit.

² Discours d'ouverture et de politique générale du 3^e congrès extraordinaire du RDPC.

Faire un bond au RDPC constitue, selon le Pr. Tazoacha Asonganyi¹, rien moins que la signature d'un suicide politique et la désolidarisation du combat pour démocratiser et moderniser le Cameroun. Pour illustrer la dangerosité de l'option prise par les déserteurs du SDF en ce moment, option encouragée paraît-il par l'actuel leadership du SDF, l'ancien secrétaire général craint une lamentable répétition des erreurs de l'UPC : « L'histoire de l'UPC nous a enseignés que faire éclater un parti politique en faction pour satisfaire des intérêts individuels quels qu'en soient les mérites, est mauvais pour un combat cohérent (...) généralement cela amène les factions à se combattre, en sollicitant le soutien du régime oppressif et dictatorial en place pour bénéficier de ses faveurs contre les autres factions ». Selon lui, la seule option qui reste pour les militants et les sympathisants du SDF originel, c'est d'unir leurs forces et, avec les autres forces progressistes, de créer un nouveau centre d'ancrage pour conduire la lutte pour le changement autour des réflexions innovatrices et stratégiques.

Le revirement du juge² allait apporter un plus à la confusion qui règne au sommet du parti et mettre le congrès de mai en ballottage. Le point de répit du camp Fru Ndi fut de courte durée. La chambre civile et commerciale du Tribunal de Grande Instance du Mfoundi avait au cours de son audience du 24 avril 2006 constaté que depuis le mois d'avril 2003, des décisions illégales et illégitimes sont prises au sein du NEC par des gens non mandatés. Le juge Simon Soné dont il faut saluer la bravoure, le courage et le caractère révolutionnaire de la décision rendue, a constaté que dans les circonstances où le mandat du NEC est depuis le mois d'avril frappé de forclusion, c'est la cellule des conseillers qui est habilitée à représenter et parler au nom du SDF :

«Le Tribunal : - statuant publiquement, contradictoirement à l'égard de toutes les parties par jugement Avant-Dire-Droit : - constate que le mandat des membres du Comité Exécutif National en abrégé NEC, du Social Democratic Front (SDF) est arrivé à expiration depuis le mois d'avril 2003 et n'a pas été renouvelé ; - constate qu'aux termes des dispositions statutaires et du règlement intérieur, la Cellule des Conseillers est le seul organe chargé de veiller au respect de l'application des principes démocratiques, et de défendre les intérêts du parti en cas de carence avérée, de crise interne profonde, ou de circonstances exceptionnelles mettant en péril les droits des militants ; - ordonne la suspension des résolutions prises par les deux organes en conflit, pour préserver l'ordre public, en attendant qu'il soit statué au fond de la

¹ Voir sa lettre ouverte adressée aux militants et sympathisants du SDF originel intitulée : « Appel au rassemblement des déçus du Frudisme » reprise dans Le Messager N° 2108 du 18 avril 2006, p.6.

² Le juge de référé du tribunal de première instance de Yaoundé Centre Administratif saisi, par la cellule des conseillers, d'une requête d'interdiction des activités du NEC, en attendant que la justice se prononce sur le fond qui oppose les deux instances, avait pourtant déclaré cette requête irrecevable le 08 mars 2006.

présente cause ; - réserve les dépens ; - renvoi au 22 mai pour réplique au fond des défendeurs »¹.

Seulement, si le juge s'est prononcé contre la confiscation des mandats électifs, il est possible que les enjeux politiques aient été plus puissants que le droit. Certes le juge a relevé à bon escient que sans mandat, le NEC n'avait plus d'aptitudes juridiques à poser des actes de direction au sein du SDF. Il ressort des statuts du parti qu'à l'expiration du mandat, seule la Cellule des Conseillers reste juridiquement apte à représenter le parti en l'état. Le bicéphalisme institué justifiait à suffisance que soit prise la mesure de suspension édictée par le juge. Une interrogation persiste : le tribunal ayant suspendu les résolutions prises par les deux organes en conflit, il se pose la question de l'organe dirigeant du SDF dans l'attente du dénouement de la crise. Cette décision du juge basée sur un équilibrisme dangereux démet tout aussi bien le NEC, arrivé en fin de mandat, que la cellule des Conseillers dont le juge dit pourtant qu'il est le seul organe chargé de la continuation de la gestion du parti en cas de carence avérée.

A la lecture des statuts, notamment l'article 11.5 et l'article 12.9 du règlement intérieur, la Cellule des Conseillers est la commission permanente de la Convention Nationale ou du congrès du parti. Le président national du parti est membre non-éligible² de la Cellule des Conseillers. Cette dernière a pour rôle de promouvoir une ligne politique conforme aux principes démocratiques. Elle veille à ce que tous les voies et moyens adoptés par le NEC pour établir des liens entre les responsables et entre les membres du parti aboutissent effectivement à la concrétisation de la plate-forme politique du parti. Elle veille également à la légalité interne au sein du parti.

Sans attendre le jugement définitif du Tribunal de Grande Instance du Mfoundi, Ni John Fru Ndi rendait public un communiqué le 25 avril 2006 à Bamenda, confirmant l'organisation de la convention dans cette ville dès le 26 mai. Selon ses conseils juridiques (Me Mbami, Mbah

¹ Décision de justice reprise dans Le Messenger N° 2113 du 25 avril 2006, p.3 et dans Cameroon Tribune N° 8586/4785 du 26 avril 2006, p.3.

² Après avoir attiré vainement l'attention du Pr. Clément Ngwasiri sur sa lettre de démission du 12 mai 2003, motivée par le mauvais traitement dont il avait été l'objet après la signature du "pacte de paix" de Bamenda avec le RDPC local (juillet 2002) et l'attitude teintée de désaveu du Chairman qui l'avait pourtant mandaté, démission à laquelle le Chairman aurait refusé de donner droit ayant personnellement instruit ce dernier de convoquer une réunion de la cellule pour le 31 mai 2003, réunion à laquelle il avait bel et bien pris part, le NEC va, au mépris des statuts du parti et dans un surréalisme qu'aucun humoriste n'aurait imaginé, intronisé le Chairman comme président de la Cellule des Conseillers le 13 mars 2006. Or par respect pour les militants, les statuts et les principes démocratiques, le NEC aurait au moins fait, pour sauver la forme dans la logique d'auto prorogation de son mandat modifié les règles du jeu avant l'expiration de son mandat en avril 2003, pour cumuler les fonctions de président national et de président de la Cellule des Conseillers ou à défaut de faire comme le RDPC dont l'article 18 des statuts permet au Bureau Politique de proroger le mandat du président national en dehors du congrès. Ce qui mettrait le parti à l'abri de la logique du coup d'Etat permanent dont parle Célestin J. Djamen, candidat dont le dossier à la présidence du parti aurait été distrait par le NEC (voir Le Messenger N° 2113 du 25 avril 2006, p.9.) où l'article 8.2 est devenu selon un ancien secrétaire général adjoint du parti "une arme terroriste et antidémocratique comme la fameuse ordonnance de 1962 sur la subversion" (voir La Nouvelle Expression N° 1712 du 20 avril 2006). De l'aveu

Ndam et Tsapy) l'enregistrement aux greffes de la Cour d'Appel du Centre de leur demande de défense à exécution provisoire du jugement civil N° 483 rendu le 24 avril 2006 par le Tribunal de Grande Instance du Mfoundi dans l'affaire qui les oppose à Clément Ngwasiri et les autres sanctionné d'un certificat de dépôt renvoyait les parties au statu quo ante. Selon eux, l'existence d'un certificat de dépôt suspend l'examen au fond de tout litige jusqu'à ce que le juge d'appel vide sa saisine¹. Or dans le cas d'espèces ce n'est pas la décision du juge qui a donné à la Cellule des Conseillers le pouvoir de gestion du parti en cas de crise due à la caducité du mandat du NEC. Le juge n'a pas pris une mesure provisoire qui permettait de gérer la situation des partis en conflit avant l'issue de leur affaire. Ce sont les statuts mêmes du parti qui disent que le pouvoir de direction revient à la Cellule des Conseillers dans ce cas et le juge n'a fait que le constater.

Ce constat n'a pas empêché les délégués à la conférence provinciale d'investiture des candidats du Nord Ouest devant postuler à un poste de responsabilité au NEC lors du congrès de mai, réunis à Fundong, chef-lieu du département de Boyo, localité située à 65 km environ de Bamenda, d'investir Ni John Fru Ndi au poste de président national du parti le 29 avril 2006.

Cette fuite en avant montre que le souci du respect des normes serait secondaire dans ce parti par rapport aux enjeux de pouvoir et aux rapports de force interpersonnels. Cette situation rend le droit de ce parti résiduel voir anecdotique. Plus globalement, comme l'expose Montesquieu², la vertu est le principe fondamental des républiques, les partis ont la fâcheuse tendance à perdre de vue l'intérêt général et à favoriser leurs intérêts particuliers de toute nature qui les discrédite en suscitant les critiques assassines³. Dès lors, la liberté des partis n'est pas entièrement bonne quand elle n'est pas encadrée. Un encadrement juridique plus étroit mais démocratique est plus que nécessaire dans un contexte où les partis ne parviennent pas encore à s'imposer comme des acteurs parfaitement légitimes du système politique. Cette avancée judiciaire constitue l'embryon d'un droit jurisprudentiel des partis.

Cette orientation dans la codification du jeu politique est louable étant donné, comme le résume Léon Blum qu' "il n'y a pas de stabilité politique sans un minimum de moralité dans l'action des partis"⁴. On imagine donc de leur imposer des devoirs et une discipline en introduisant de nouvelles règles jurisprudentielles rationalisant leur comportement et les

même de Ni John Fru Ndi, le 8.2 est une sorte de prison pour les délinquants du parti (cf. "Cameroon Calling", une émission de la CRTV du 09 juillet 2006).

¹ Voir Le Messager N° 2114 du 26 avril 2006, p.3.

² MONTESQUIEU (Charles de Secondat), De l'esprit des lois (1748), Paris, Gallimard, Idées, 1970, livre XIX, chapitre XXVII, p.60 et s.

³ POIRMEUR, Yves, « L'homme politique et les bonnes mœurs. Construction et usage d'un répertoire de stigmates », in CHEVALLIER, Jacques (Dir.), Les bonnes mœurs, Paris, PUF, 1993, p. 305 et s.

⁴ BLUM, Léon, La réforme gouvernementale cité par Yves POIRMEUR et Dominique ROSENBERG, Le droit des partis politiques en France, Inédit, p. 10.

soumettant au respect de leur statut dont la liberté d'établissement est proclamée. La constitution d'un système de partis dignes de ce nom en dépend largement.

Une telle codification jurisprudentielle s'organise sur fond de confusion au Cameroun. C'est ainsi que le Tribunal de Grande Instance de la Mezam saisi par Ni John Fru Ndi a retiré, le 19 mai 2006, au Pr. Clément Ngwasiri la qualité de président de la Cellule des Conseillers, se basant sur la lettre de démission de ce dernier du 12 mai 2003, une démission qu'avait refusée le Chairman en son temps, de même son "exclusion" du parti par le NEC n'interviendra qu'en février 2006. Il ressort du jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de la Mezam que la "*partie défenderesse, ses agents ou sympathisants doit/doivent s'abstenir de se prévaloir du titre de président de la Cellule des Conseillers du SDF ou d'organiser toute activité au nom du SDF, en attendant le sort réservé à l'affaire n° HCB/31/05/06 entre les parties*"¹, portant sur la protection de la marque SDF, notamment l'utilisation du « logo, emblème slogan, papier entête du parti », pendante devant ce tribunal.

C'est dans cette confusion judiciaire, et outrepassant le juge de Yaoundé (Mfoundi) qui avait pourtant demandé aux plaignants et aux accusés de surseoir à toute décision et donc de ne pas convoquer de congrès, que deux conventions² du SDF, qui s'est lézardé un peu plus, ont eu lieu les 26 – 28 mai avec un mort sur le carreau à Yaoundé, à la suite d'un assaut donné à la permanence du parti par les tristement célèbres *vanguards* qui seraient partis de Bamenda et de Douala dans la nuit du 25 au 26 mai. Pendant que Ni John Fru Ndi se faisait élire à Bamenda par 1475 voix enregistrées en sa faveur sur un total de 1497 votants et avec des pouvoirs renforcés (cumul des fonctions du président national et président de la Cellule des Conseillers, pouvoir de nomination du Secrétaire général du parti et ses adjoints, la formation d'un gouvernement

¹ Voir Le Messager N° 2132 du 23 mai 2006, p.6. Une affaire de même nature est pendante devant le tribunal de première instance de Douala dans l'affaire dite de l'UPC où le ministre d'Etat Augustin Frédéric Kodock poursuit Samuel Mack-Kit et Moukoko Priso pour « contrefaçon d'une marque de fabrique ou de commerce et usage d'un nom commercial protégé auprès de l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI) ». Il est question de savoir si l'utilisation de ce sigle par Mack-kit et Moukoko Priso est légal à partir du moment où l'appellation UPC est protégée, puisque déposée à l'OAPI depuis 1991 par M. Augustin Frédéric Kodock. Bien plus, un parti politique peut-il être considéré comme un établissement commercial et donc protégé comme une marque de fabrique ou de commerce. S'il en est le cas, l'usage du sigle UPC reviendrait aux héritiers de Um Nyobe, Ernest Ouandié et les autres.

² Ce serait étonnant pour plus d'un observateur de voir les résolutions des conventions querellées échapper au jugement avant-dire-droit. Car la tenue même de ces assises constitue un pied de nez à la justice et donc des circonstances aggravantes. Et l'on ne peut être que surpris de voir le député M^e Joseph Mbah Ndam récuser la justice au profit du Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation (MINATD) qui, selon lui serait le seul habilité à connaître des conflits dans les partis politiques. Pour un juriste (avocat au barreau du Cameroun) doublé de sa casquette de législateur et qui a jusqu'alors invité les camerounais (es) à considérer le MINATD comme un "repaire" d'agents à la solde du parti au pouvoir que son parti est supposé combattre. Il devrait expliquer comment le MINATD qui selon lui est incapable d'organiser les élections justes et transparentes – tâche à lui assignée par le dispositif institutionnel actuel – se transformerait en arbitre impartial au-dessus de la justice afin de connaître d'une querelle entre associés dans une structure somme toute privée selon une interprétation restrictive. La survie de cette tendance du parti dépendrait-il désormais du pouvoir (voir le papier de Mutations, N° 1689 du 05 juillet 2006, « Crise au SDF : du 8.2 au ... meurtre », p. 14).

fantôme ou shadow cabinet sorte de gouvernement de rechange) pour un nouveau mandat, la convention de la branche dissidente, qui a vu les 1338 délégués votants plébisciter Bernard Muna, était entaché de sang à Yaoundé avec le meurtre du Secrétaire Administratif provincial du SDF pour le Centre, Grégoire Nzall Diboulé.

Le 13 juin 2006, le parquet général près la Cour d'appel du Centre concluait à l'irrecevabilité de la demande de défense à exécution introduite par le camp Fru Ndi le 24 avril 2006. Le 19 juillet 2006, à Bamenda fief du SDF, le magistrat Nkengla Joseph prenait une lourde responsabilité en déclarant que le Tribunal de Grande Instance de la Mezam était incompétent pour connaître du différend qui oppose les deux camps tel que soulevé par les conseils du Pr. Clément Ngwasiri et M^e Bernard Muna dans leur exception lors de l'audience du 26 juin 2006. Ce juge fonde sa décision sur le principe « *Litispendance* » qui veut qu'au cas où deux juridictions sont saisies simultanément pour une même cause, la juridiction saisie en second se dessaisit de l'affaire au profit de la première.

Le 26 juillet 2006, le très attendu premier gouvernement "fantôme", "shadow cabinet" du SDF était rendu public. Le président national de ce parti issu du congrès de Bamenda, Ni John Fru Ndi, qui lors de ces assises avait reçu les pleins pouvoirs pour nommer les membres dudit cabinet, faisait confiance à 36 membres de son parti pour assurer la direction des 18 commissions spéciales – en fait départements ministériels – que compte ce cabinet. A l'observation, comme le pouvoir, il a attaché peu d'importance à la femme refusant ainsi de respecter le quota de 30% réservé à la gent féminine tel que recommandé par l'Internationale Socialiste dont le SDF reste membre. En effet, seules 3 femmes – dont deux occupent chacune la tête d'un département ministériel et une comme vice-ministre – font leur entrée dans ce premier "shadow cabinet"¹ qui est somme toute un intéressant héritage institutionnel britannique.

L'arrêt N° 260/DE rendu par la Cour d'Appel du Centre, le 28 juillet 2006, est venu relativiser ce coup politico-médiatique de la faction du SDF conduite par Ni John Fru Ndi². En effet, le collège des juges d'appel a rejeté la demande de défenses à exécution parce que « dépourvue d'objet, l'appel étant suspensif ». Cet arrêt a renforcé le conflit de leadership au sein du SDF. Chaque camp devrait ainsi continuer à revendiquer – et peut-être pour longtemps encore – la légitimité et la légalité de la direction du SDF³. La décision de justice du 24 avril 2006 aurait

¹ Voir la composition de ce "shadow cabinet" dans *Le Messager* N° 2179 du 28 juillet 2006, p.3. La configuration de gouvernement laisse transparaître une domination régionale.

² Ni John Fru Ndi pourrait même répondre de certains chefs d'accusations retenus dans le cadre de l'affaire Diboulé : assassinat, blessures légères et complicité, que lui a présentés le procureur Lavoisier Kwangue Kwangue, le 22 août 2006 à Yaoundé.

³ Dans un jugement par contumace du 26/09/2006, le Tribunal de Grande Instance de la Mezam jetait un pavé dans la mare. Le juge Jack Emile Ambo Ezieh retirait le titre de Chairman du SDF à M^e Bernard Muna : « *Il est ainsi demandé à M^e Bernard Muna d'arrêter de parader et de se présenter sous le titre de président ou Chairman du SDF, comme il l'a fait jusqu'à présent, sans qualité. Si le défendeur, M^e Bernard Muna ou n'importe lequel de leurs*

due être interprétée par les parties en conflit comme une invite à un règlement politique interne négocié – une médiation en vue du report des deux congrès avec une mise en place d'un comité paritaire de préparation d'un congrès unitaire, notamment au niveau du choix du lieu dudit événement, de la sélection des délégués, l'acceptation de toutes les candidatures. En excluant le 22 mai 2006 Bernard Muna (élu au cours d'une conférence électorale de la circonscription de Yaoundé II comme candidat de cette circonscription au poste de président national le 19 février 2006) et 21 autres militants du SDF, le NEC mis hors-la-loi par le juge optait pour une fuite en avant. Comme on le voit, chaque camp s'est enfermé dans sa "vérité statutaire" au grand plaisir du parti au pouvoir qui n'est pas loin d'espérer, s'il ne l'encourage pas, la persistance des deux factions au grand dam des militants de base de ce parti en particulier, et des partisans du changement en général.

En envisageant de déférer l'arrêt du 28 juillet en cassation devant la Cour Suprême, le camp Fru Ndi donne une indication de la stratégie du pire. On y semble ainsi ignorer que tant que le règlement du conflit au sommet du parti sera confié à la justice dont le Tribunal de Grande Instance de la Mezam a radié de son rôle l'affaire SDF le 31 juillet 2006, et accessoirement à l'administration territoriale¹, il faudrait être naïf pour croire que ces institutions fortement contrôlées par le pouvoir RDPC pourrait un jour trancher dans un sens susceptible de renforcer la cohésion de ce parti jadis puissant. En effet, un tel arrêt n'est susceptible de recours que sur ordre du ministre chargé de la Justice, agissant pour la préservation de l'intérêt public. Le rôle de la justice ici est de départager les deux camps sur l'interprétation qui est faite des statuts du parti, qui du reste, ont force de loi comme dans toute association.

Du fait de l'observation attentive de la gestion des affaires politiques par le gouvernement, il ne faudrait pas être devin pour prévoir qu'il pourrait manœuvrer durablement pour maintenir en vie les deux tendances. Il l'a fait pour l'UPC lors du retour au multipartisme en 1990. Il l'a fait également pour l'UNDP au lendemain des élections législatives de 1992. Comme on le voit, l'histoire ne semble finalement jamais servir de leçon pour l'opposition camerounaise.

agents ou sympathisants persistait dans cette voie de l'illégalité ; il serait passible d'outrage à la Cour et à l'administration ». Pourtant, le même tribunal avait renvoyé les parties devant le Tribunal de Grande Instance du Mfoundi où est pendante une affaire similaire le 31 juillet 2006. Les autorités administratives du Fako se sont désolidarisées de cette décision de justice en interdisant une réunion du NEC convoqué par Ni John Fru Ndi, réunion qui devait être suivie d'un meeting le 14 octobre 2006 à Limbé, province du Sud Ouest. Cette décision est justifiée par le fait que le conflit de leadership au sein du SDF, qui date de février 2006, a déjà fait un mort, et une telle réunion constituait une menace à l'ordre public.

¹ Au niveau du Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation, la "crise au SDF n'est pas une priorité". Les sujets préoccupants ici sont liés à l'informatisation du fichier électoral, la préparation des élections de 2007, l'assainissement du secteur des entreprises de gardiennage et la question des associations religieuses de plus en plus nombreuses. Pour les responsables de ces ministères, « le dossier SDF sera étudié sous l'angle du droit, et à la lumière des statuts de ce parti. L'évolution de la procédure devant les tribunaux pourra dicter la conduite à tenir... »

Toutefois, prophétiser un avenir radieux ou incertain en terme de disparition sans héritage¹ pour ce parti semble extrêmement délicat malgré le fait que la « surprise réconciliation entre John Fru Ndi et Clément Ngwasiri » de décembre 2006 fut de courte durée du fait de la démission de ce dernier du parti et de l'annonce de sa retraite politique. En effet, le versant du clivage sur lequel certains pères fondateurs entendaient installer ce parti, notamment la question anglophone, reste d'actualité, même si le parti n'a pas su "geler à son profit les clivages qu'il a consolidés"² au cours de son implantation sur les marchés électoraux depuis 1992. Certainement, la relation partisane³ pourrait cesser de produire des effets sur certains champs et marchés nationaux tout en continuant d'être opérante sur un champ ou marché local. Mais la politique d'exclusion et la concentration des pouvoirs entre les mains du Chairman sont des signes qui ne rassurent pas dans un contexte où l'on parle de plus d'ouverture démocratique et de modernisation. L'Upécisation du SDF semble inexorablement en marche, sauf à donner naissance à quelque chose qui sera pour lui comme l'ANDP et le MDP sont à l'UNDP. Et pourtant, les partis modernes constituent les creusets par excellence d'initiation à la culture démocratique qui est essentiellement contradiction et tolérance. La constitution et les textes législatifs accordent l'exclusivité de la représentation politique aux partis. Comme une ruche, ces « sociations »⁴ devraient bouillonner d'idées et rivaliser d'adresse pour montrer aux populations des voies idoines de sortie du sous-développement, et rassembler des forces disparates pour en faire un vecteur dynamique dont le mouvement tend vers la conquête du pouvoir suprême en vue d'améliorer la condition humaine. Dès lors, si une vision commune de la société constitue le liant à ces regroupements, une discipline de groupe fondée sur "l'esprit des lois" est nécessaire à leur fonctionnement. Le corpus de leurs statuts, règlements intérieurs et manifestes devraient servir de canon à la démocratie interne.

On assiste, somme toute, à une évaluation des images qui se sont formées depuis 1990 et à des nouveaux mouvements de corps, de même que l'apparition de nouvelles images qui fabriqueront une nouvelle culture de masse dans la noble entreprise de socialisation politique qui incombe également aux partis politiques, tant « proche du pouvoir » et surtout de l'opposition qui doivent cesser d'être de simples donneurs de leçons pour se transformer en modèles, en alternatifs crédibles. Dans un écrit célèbre, qui concerne directement notre propos, Herbert A. Simon⁵ rappelait ce précepte de la pratique politique qui assure que l'on ne peut défaire quelque

¹ OFFERLE, Michel, Les partis politiques, Paris, PUF, 2002, p. 119.

² LIPSET, Seymour Martin & ROKKAN, Stein (ed.), Party system and voters alignments, op. cit.

³ OFFERLE, Michel, op. cit., 2002, p. 121.

⁴ Max Weber dans Economie et Société, présente les partis politiques comme des sociations.

⁵ SIMON, Herbert A., « Rational Decision Making in Business Organization », in American Economic Review, 69 (4), 1979, cité par LE MOIGNE, Jean-Louis, Le Constructivisme, Tome II, Epistémologie de l'interdisciplinarité, Paris, L'Harmattan, 2002, p. 67.

chose avec rien (*you can't beat something with nothing !*) . Autrement dit, l'on ne peut pas, par exemple, faire battre un candidat ou refuser une disposition uniquement en montrant ses défauts et ses insuffisances ; l'on doit proposer une solution de rechange.

En marge de cette effervescence au sein du SDF, et pour mieux se régaler des déboires de l'axe Ouest, le pouvoir va adopter une stratégie de manipulation, savamment montée depuis 1992, conduisant à faire apparaître toute division connue de type linguistique, régionale ou ethnique, dans la mesure où la langue, la région ou l'ethnie semble assurer le contrôle politique de ses membres en matière de choix politiques et électoraux. Ainsi en témoigne la revalorisation stratégique des élites anglophones acquises au régime en dépit de l'importance des votes anglophones en faveur de l'opposition depuis 1992. La nomination de M. Simon Achidi Achu, ressortissant de la province du Nord-Ouest au poste de Premier Ministre en 1992, malgré la forte implantation locale du SDF et la défaite électorale du RDPC tel qu'il ressort de l'élection présidentielle d'octobre 1992 semble participer de cette stratégie.

Cousin et frère du village du Chairman du SDF, l'opposant radical Ni John Fru Ndi, M. Simon Achidi Achu n'avait pas réussi à gagner les sympathies de l'électorat de sa circonscription à son parti, le RDPC au pouvoir, ni même à contenir le SDF dans cette province de plus de 1,8 millions d'habitants. Désavoué au cours des élections municipales de janvier 1996 qu'il avait perdu dans sa commune natale de Santa dans le Nord-Ouest du pays, accusé de manque d'autorité au sein d'un Gouvernement qu'il avait la charge depuis 4 ans (des membres du Gouvernement se faisaient publiquement des scènes ridicules, étalant au grand jour l'absence de solidarité gouvernementale nécessaire au redressement du pays : conflits feutrés ou spectaculaires, querelles radio-télévisées, des pillages et la gestion abusive de la chose publique, signes d'un laisser aller institutionnalisé¹) il a été remplacé depuis le 19 septembre 1996² par un autre anglophone du Sud-Ouest, Peter Mafany Musonge³. En vérité, si cette promotion des élites anglophone semble déterminée par le souci de renforcer l'intégration politique des anglophones, il est aussi vraie qu'elle a participé à la déconstruction de l'axe Ouest. Le fait que c'est le Nord-Ouest qui a fourni au parti au pouvoir ses 20 députés anglophones sur 24 (dont 4 du Sud-Ouest) a quelque peu intrigué les autres membres de l'axe. Ce d'autant plus, que la promotion de M. Achidi Achu est en partie justifiée par cela.

Nous avons également noté que dans l'ensemble du pays Béti et Bamiléké se déchirent dans l'opposition entre le *Laakam* et *Essingan*. Cet état de chose a même provoqué des scissions

¹ Voir *Africa International*, N° 298, octobre 1996, p. 12.

² Commentant les résultats des élections municipales dans la circonscription de Santa, M. Achidi Achu affirmait ironiquement que les populations de Santa ont choisi le poste de Maire à celui du Premier Ministre.

³ Selon certaines sources, M. Peter Mafany Musonge aurait menacé de remettre son tablier en 2001, à cause de l'insubordination de certains ministres. Ce qui aurait provoqué le limogeage de certaines personnalités centrales du

dans le groupe Bamiléké avec la création en 1994 du Cercle de Réflexion et d'Action pour le Triomphe du Renouveau (CRATRE) dirigé par l'élite Bangangté et Baham et financé par les hommes d'affaires comme Victor Fotso, Françoise Fonning, André Sohaing La création de ce groupe est motivée par la crainte que le RDPC ne soit transformé en un parti Béti qui rechercherait la fédération avec les ethnies Fang, Pahouins de Guinée Equatoriale et du Gabon¹, reprenant ainsi les appels des certains anglophones au rattachement des provinces du Nord-Ouest et du Sud-Ouest au Nigeria.

Cette démarche était nécessaire, ce d'autant plus qu'en raison de la perception des Bamiléké notamment comme une ethnie de l'opposition, un grand dignitaire du régime, alors Secrétaire général de la présidence de la République, dans une interview, ayant suscité une controverse sur les conditions de sa réalisation, au journal *Le Nouvel Indépendant*², exclut, l'éventualité de l'accession d'un Bamiléké à la présidence de la République : « *Un Bamiléké à Etoudi ? Jamais* ». Etoudi ici, symbolise le palais présidentiel. Ses accusations sont d'une gravité extrême : « Face aux assauts répétés des Anglo-Bamiléké, la sérénité est de mise. Savez-vous que ceux qui déclarent être avec nous ont bénéficié de la majorité du budget de la campagne du RDPC lors des présidentielles ? Et qu'ils ont utilisé cet argent pour financer la campagne de Fru Ndi ? S'il est vrai que le Patron a encore au moins 10 années au pouvoir, il reste que la préparation de l'après Biya doit aussi nous préoccuper. Le pouvoir ne doit pas nous échapper ». Il ajoute : « Je vais vous dire une chose. Savez-vous que si les Bamiléké prenaient le pouvoir, nous en aurions pour 1000 ans au moins pour le reprendre ?[...] Notre ennemi commun, c'est les Bamiléké. Tout le monde peut entrer à Etoudi sauf les Bamiléké. Alors, quand vous adressez des attaques croisées contre le gouvernement Béti ... »³.

A la lumière de ce qui précède, l'on peut constater que, dans le pouvoir comme dans l'opposition, le problème Bamiléké se pose avec acuité. Ils sont à la fois aimés pour leur dynamisme, leurs suffrages et détestés voire craints pour leur expansionnisme. Hier abandonnés

régime tels que le Ministre de l'Economie et des Finances, M. Edouard Akame Mfoumou et le Ministre des Relations Extérieures, M. Augustin Kontchou Kouomegni.

¹ BOYOMO-ASSALA, Charles L., op. cit., 2002, p. 205 ; FOU DA ONGODO, Maurice, « Contribution des valeurs culturelles des peuples Pahouins à l'édification du processus démocratique en Afrique Centrale », papier présenté à la Conférence du CODESRIA de Douala, op. cit., 2003. La solidarité des Pahouins dont semble parler M. Fouda dans son papier n'a pas fonctionné dans le conflit opposant le Cameroun au Nigeria, étant donné que le Président de la Guinée Equatoriale n'a pas soutenu la position du Cameroun pourtant dirigée par un Pahouin comme lui. De même, la chasse aux étrangers engagée à la suite de la "tentative de coup d'Etat", au 1^{er} semestre 2004, dans ce pays n'a pas épargné les Camerounais encore moins les Béti.

² Voir *Le Nouvel Indépendant*, N° 15 du 06 janvier 1994, interview repris dans *Le Messager*, N° 343 du 10 janvier 1994.

³ La Lecture de cette interview est assez intéressante en ce sens qu'elle suggère un certain nombre d'interrogations légitimes pour tout individu qui connaît la position stratégique d'un secrétaire Général dans les cercles et rouages du pouvoir de Yaoundé. Le Secrétaire Général aurait été piégé et aurait parlé sans mettre des gants. D'où l'agressivité de ses propos sans retenue qui, s'ils s'avèrent vrais, trahissent le fond de sa pensée dans sa perception des "lieux choyés" et des "lieux exclus" au regard de la rigueur et le sens de l'honneur qui caractérisent cet homme.

dans le maquis dans le cadre de l'UPC¹, ils sont aujourd'hui marginalisés au sein du SDF. Plus dramatiquement encore, on leur demande de renoncer à toute ambition présidentielle. Le ralliement tacite de l'électorat² du Nord-Ouest au RDPC, en l'absence du SDF pour des raisons de boycott, au cours des législatives de mars 1992, et l'élection présidentielle d'octobre 1997, a suscité quelques interrogations au sein de l'axe Ouest. Dans ces conditions, les Bamiléké semblent opter pour un repli stratégique. Ils ont pris conscience de la forclusion de la violence. Aussi ont-ils abandonné cette fois, plus que dans les années 60, les rêves qui mèneraient à la perte³. Dès les élections municipales de 1996, un bon nombre d'entre eux se sont ralliés au pouvoir en votant pour les candidats du RDPC dans plusieurs communes. Leur ralliement fut plus marqué au cours du double scrutin législatif et municipal du 30 juin 2002.

Devant la décrue électorale du SDF, certains observateurs estiment qu'une direction renouée de ce parti devrait développer une stratégie de représentation et de mobilisation politique à même de rassembler d'autres ressources que celles attachées à la position charismatique⁴ de son leader central. Ce nouveau leadership devrait parvenir à casser le rapport de forces actuel, profitable au RDPC comme parti dominant qui exploite les facilités et commodités fournies par la prime politique d'occupation du pouvoir. Et s'il est, par expérience, établi que les partis politiques ne sont jamais complètement démocratiques, pas plus ici qu'ailleurs, le SDF doit

¹ BAYART, Jean François, « Espace électoral et espace social au Cameroun », in LAVROFF, Dimitri Georges, *Aux Urnes l'Afrique*, Paris, CEAN, CERI, Ed. Pédone, 1978, p. 187 et s. Dans l'historiographie officielle du Cameroun, on sait par convention, et depuis le temps, qu'entre 1955 et 1971, une insurrection armée s'est déroulée dans l'Ouest du Cameroun et dans la Sanaga Maritime (province du Littoral) avec ses extensions dans le Nyong-et-Kellé (province du Centre). Ici, on parlera pudiquement de la "période des troubles", la-bas on évoquera tout simplement "le temps du maquis", plus loin, il sera question de "l'époque du terrorisme upéciste". Dans *Pour le Libéralisme Communautaire*, M. Paul Biya récupère le combat des hommes de ce temps-là que pour flatter ou racoler : « L'indépendance de notre pays fut acquise de haute lutte par de nombreux et dignes enfants issus de ce terroir et dont les noms sont, hélas, restés tabous pendant le quart de siècle qui vient de s'écouler. L'indépendance de notre pays fut arrachée au colonisateur à travers des luttes acharnées menées par toutes sortes de moyens et de stratégies imaginées alors par des combattants qui avaient tous comme dénominateur commun la nationalité camerounaise », op. cit.

² MAGALONI, Beatriz, *Voting for Autocracy : Hegemonic Party Survival and its Demise in Mexico*, (forthcoming, Cambridge University Press).

³ Au sujet des Bamiléké, Jean François BAYART écrit : « Leur omniprésence n'avait d'égale que celle des Ibo au Nigeria, et évoque la diaspora chinoise en Asie du Sud-Est. Une telle expansion a une dimension spatiale et géographique et suscite des réactions des autres ethnies. Les Bamiléké sont détestés car on les craints. Lors de l'arrestation de M. Kanga (accusé de tentative de complot contre Ahidjo en 1966), les Ewondo avaient pris leurs dispositions en vue d'un pogrom, prévoyant l'éventualité d'un soulèvement Bamiléké. Le 31 décembre 1966, deux cents d'entre eux furent massacrés à Tombel, au Cameroun occidental, par la population de souche locale, les Bakossi, qui les accusait d'accaparer toutes les terres. La guerre du Biafra a accru la suspicion de part et d'autre. Les Bamiléké sont conscients de l'hostilité des autres tribus », op. cit., 1970, p. 705. Au lendemain de l'élection présidentielle de 1992, bon nombre d'autochtones à Ebolowa, Sangmélima et dans certains quartiers de Yaoundé et de Bamenda menacèrent d'arracher les biens des Bamiléké.

⁴ DOBRY, Michel, *Sociologie des crises politiques. La dynamique des mobilisations multisectorielles*, Paris, PNFNSP, 1986. Dans ce maître-ouvrage consacré aux crises politiques, l'auteur parle de "charisme de situation", notamment dans le cadre d'une conjoncture politique fluide. Le charisme évolue et peu avoir sa valeur se modifier à la hausse ou à la baisse selon les circonstances.

néanmoins donner l'image d'un parti qui respecte la démocratie en son sein et faire sa propre synthèse via le sens de dépassement de ses principaux responsables.

Et si l'on considère, grossièrement, l'intégration politique comme une "superstructure", il y a lieu de remarquer que les partis politiques ne sont pas de simples variables intervenantes, mais des canevas¹ de l'action, des producteurs de résultats politiques² et donc, dans le cas d'espèce, de l'intégration politique. Ils sont pour ainsi dire des "infrastructures" qui donnent un sens à l'intégration politique, qui la font vivre. Dès lors, les partis devraient, dans leur fonctionnement interne, projeter cet idéal tendanciel des sociétés humaines par des actes porteurs de ruptures dans la manière de faire, donc de changement.

A l'échelle de la formation sociale au Cameroun, un nouveau système d'inégalité et de domination est, ainsi, en reconstruction, imprimé par ces micro-conflits dont le régime serait, pour certains, la matrice, dans la mesure où il contribue à créer des rapports de forces entre positions de pouvoir, positions d'enrichissement et positions linguistiques voire régionales ou ethniques. Le rôle des élections eu égard à cette dynamique a été, et demeure très important. Bien que certains éléments du multipartisme aient subsisté à la faveur des sentiments ethno-régionalistes, les consultations électorales ont constitué les épreuves de force plus ou moins feutrées à l'issue desquelles se dessinaient les conditions du ralliement au pouvoir : soit que les segments de l'élite rétifs (indociles) à l'orientation du régime y aient trouvé la possibilité de faire montre de leur particularité et de monnayer leur soutien, soit au contraire que la pression du pouvoir se soit faite plus précise et exigeante et que l'adhésion au parti au pouvoir ne soit payée d'aucune concession³. Le moins que l'on puisse dire, c'est que la diversité des opérateurs politiques a remis en cause le mythe du monopole politique. Une remise en cause qui se matérialise par l'ancrage du pluralisme partisan sous forme de morcellement politique du territoire.

¹ MARCH, James G. & OLSEN, Johan P., Rediscovering institutions: the organizational basis of politics, New York and London, The Free Press, 1989; PIERSON, Paul, « When effect becomes cause: policy feedback and political change », in World Politics, 45, 1993, pp. 595-623. Ces tenants de l'institutionnalisme historique insistent sur la capacité des institutions à modeler les contextes dans lesquels elles prennent place et à imposer des configurations politiques spécifiques.

² GAZIBO, Mamoudou, « Le néo-institutionnalisme dans l'analyse comparée des processus de démocratisation », in Politique et Société, Vol. 21, n°3, 2002, p. 141.

³ BAYART, Jean François, op. cit., 1978, p. 203.

Section 2 : L'affaiblissement du mythe du monopole politique induit l'image d'un pays divisé.

L'analyse webérienne des dirigeants des partis comme entrepreneurs politiques « *intéressés au premier chef par la vie politique et désireux de participer au pouvoir* »¹, conduit nécessairement à voir dans les organisations politiques l'un des moyens d'une stratégie d'occupation des postes étatiques. On considère alors que l'existence comme l'activité des partis soient déterminées par les exigences de l'entreprise de conquête du pouvoir dans laquelle leurs chefs sont plus particulièrement engagés². La conception webérienne suggère en effet que les partis peuvent prendre en charge les intérêts d'un groupe ou d'une classe, s'orienter vers la réalisation de buts matériels ou l'application de principes idéologiques mais qu'ils cherchent avant tout à obtenir le pouvoir pour leurs dirigeants. Il n'est pas dès lors surprenant qu'ils se bornent parfois à cet objectif conclut Daniel Gaxie³. En effet, aux premières heures de la démocratisation au Cameroun, les responsables politiques ont eu pour préoccupation leur propre survie en gérant les conflits de personne au lieu de s'attaquer aux problèmes de développement. La stratégie de l'opposition consistait à affaiblir le centre afin de créer un vide politique (political vacuum), situation propice pour parvenir au pouvoir. C'est dans ce contexte que l'on peut noter l'émergence et le repositionnement des entrepreneurs politiques (§1), de même que le morcellement partisan du territoire ou l'image d'un pays divisé (§2).

§1 – Emergence et repositionnement des entrepreneurs politiques porteurs d'une offre politique faiblement différenciée.

On distingue dans la littérature sociologique, comme le souligne Mattei Dogan⁴, plusieurs variétés de personnages ou d'entrepreneurs politiques : l'amateur, espèce de plus en plus rare dans les démocraties post-industrielles ; l'héritier, qui reçoit un réseau de relations plutôt qu'un mandat, espèce également en déclin malgré la visibilité de quelques-uns ; le velléitaire, qui ne s'engage pas à fond et qu'on remarque parmi les « parlementaires moyens » ou encore des « passagers clandestins » pour reprendre le paradoxe de Marcus Oslon ; l'expert politisé, sollicité

¹ WEBER, Max, Le savant et le politique, Paris, Plon, 1959, p. 149.

² OFFERLE, Michel, Les partis politiques, op. cit., p. 21.

³ GAXIE, Daniel, op. cit., 1977, p. 123.

⁴ DOGAN, Mattei, « Les professions propices à la carrière politique. Osmoses, filières et viviers » in OFFERLE, Michel, La profession politique, Paris, Belin, 1999, p. 171.

pour des fonctions circonstanciées, et qu'on désigne par des vocables comme « technocrate », « enarque » en France ou « enamarque » au Cameroun et les universitaires. Mais la variété la plus intéressante est l'homme politique professionnel qui se définit de manière générale par quatre caractéristiques. D'abord une vocation précoce pour la politique. Ensuite, une longue présence dans le forum politique, c'est-à-dire une longue carrière politique. En outre, ses ressources proviennent essentiellement, voire exclusivement de nos jours, des fonctions politiques exercées. Enfin, une compétence politique qui consiste dans de multiples qualités dont aucune n'a besoin d'être exceptionnelle, justement parce que beaucoup en sont requises : être présentable, bien parler, savoir négocier, cultiver le sens du compromis, éviter l'arrogance, savoir prendre une décision fût-elle fondée sur l'intuition.

S'il est largement admis que pour faire de la politique on n'a besoin d'aucune autorisation, il faut toutefois suivre une ou plusieurs filières avant d'être perçu comme homme politique. Michel Offerlé¹ nous fait remarquer que trois types de filières sont susceptibles de rendre compte de l'accès au marché politique central : la filière notabiliaire, la filière militante et la filière d'accès direct au centre. Ainsi, à côté de l'homme de terrain (l' élu local) se trouve l'homme de dossiers (l'expert accédant directement au centre par parrainage ou cooptation). En clair, deux sortes de « cursus » politiques coexistent². En marge du « cursus ascendant » classique permettant à un cadre politique d'utiliser des mandats électifs locaux pour ensuite gravir les échelons supérieurs (parlementaire ou ministre), on a vu se développer un « cursus descendant » permettant à des hauts fonctionnaires ou des techniciens d'utiliser leur statut ministériel pour s'engager ensuite dans les élections locales.

Le processus de démocratisation enclenché au Cameroun depuis 1990 a été initié dans un contexte où l'inertie, la faiblesse voire la vacuité des débats politiques, avait depuis longtemps éteint les mobilisations de masse et relégué, quand il n'avait pas été éradiqué, le discours sur la démocratie dans des cercles et clubs étroits d'intellectuels et d'étudiants souvent contraints de jouer un double jeu très ambigu³. On a subitement beaucoup parlé de « changement » ou de « démocratie » sans trop de préoccupation de savoir s'il y avait un nombre significatif de démocrates sincères dont les convictions s'enracinaient dans un peu plus de temps qu'il n'en avait fallu pour se mettre au pas des injonctions des Institutions de Bretton Woods (FMI et Banque Mondiale) ou le message du discours de La Baule⁴. Et quand bien même ces démocrates

¹ OFFERLE, Michel, op. cit., 1987, p. 51.

² BAUDOUIN, Jean, Introduction à la Science Politique, op. cit., 1989, p. 66.

³ QUANTIN, Patrick, « Les élites politiques face aux transitions démocratiques », in L'Afrique Politique, Le meilleur, le pire et l'incertain, CEAN, Karthala, 1995, p. 277.

⁴ BAYART, Jean François, « La problématique de la démocratie en Afrique Noire ; La Baule et puis après », in Politique Africaine, N° 43, octobre 1991, p. 5 et s.

sincères existaient, il n'est pas certain qu'ils aient pu tirer avantage de l'ancienneté, de leur engagement pour s'imposer comme des véritables entrepreneurs politiques

L'interrogation majeure est bien de savoir s'il peut y avoir une démocratisation sans émergence d'une nouvelle élite politique démocratique, socialisée selon des valeurs éthiques et spécifiques, ou bien si une telle entreprise peut aboutir à un résultat significatif grâce à un simple "recyclage" des élites préexistantes qui sont pétries de la conception d'un Etat post-colonial autoritaire et méfiant à l'égard de tout élargissement de la participation politique. Selon Patrick Quantin, la première hypothèse place les exigences à un tel niveau que presque tout le processus démocratique est condamné par avance. La seconde laisse plus d'espace aux attentes de changement, mais elle cautionne des manipulations sur le sens réel des transitions.

En effet, deux groupes d'entrepreneurs politiques luttent à l'intérieur du Cameroun pour le changement : les réformateurs ou les "nouveaux démocrates" voire "les démocrates par simple convenance" selon la formule de Guy Hermet¹ et les transformateurs que l'on peut qualifier de "démocrates par démagogie". Tandis que pour les deniers, il s'agit de rejeter totalement l'ancien système et tout transformer, un changement² total (en passant au besoin par une conférence nationale souveraine), les réformateurs pensent plutôt à réformer et non à transformer, c'est-à-dire effectuer quelques petits changements tout en gardant l'essentiel du pouvoir entre leurs mains.

Nous parlons d'émergence et de repositionnement des entrepreneurs politiques, dans la mesure où la plupart des transformateurs, que l'on retrouve dans certains partis dits de l'opposition, ne sont que les dissidents ou les transfuges de l'ex-parti unique (UNC/RDPC). Bien plus, la plupart des "hommes nouveaux" ou ces transformateurs d'aujourd'hui, qui se réclament d'une "virginité démocratique", n'étaient que des anciens du sérail dont certains ont même montré jadis beaucoup de zèle. C'est le cas des anciens ministres tels que Bello Bouba Maigari de l'UNDP (Premier Ministre du président Paul Biya du 06 novembre 1982 au 22 août 1983), Garga Haman Hadji de l'ADD (ancien Ministre de la Fonction Publique sous Biya) ; Jean Jacques Ekindi du MP fut le président de la toute puissante Section RDPC du Wouri dans le Littoral. Ni John Fru Ndi du SDF a été candidat malheureux à la présidence de la section départementale RDPC de la Mezam en mars 1986 où il fut battu par Simon Achidi Achu.

Les réformateurs ou les "démocrates par simple convenance", convertis de la dernière heure, se sont avérés souvent plus habiles à gérer la transition démocratique que les

¹ HERMET, Guy, Les désenchantements de la liberté. la sortie des dictatures dans les années 1990, Paris, Fayard, 1993, p. 138.

² Le concept de changement exprime le virage adopté par les sociétés vers des modèles qui peuvent et doivent durer, c'est-à-dire toutes les démarches et tous les mécanismes mis en branle pour forcer l'évolution de la société vers un univers de droits et de libertés dans lequel l'individu se sent libre de contribuer positivement à l'épanouissement de la collectivité.

transformateurs dont la mobilisation des masses (une stratégie qui fatigue), leur manque de flexibilité et de pragmatisme ainsi que leurs ambitions élitistes les ont livrés à la manipulation. A ce sujet, Michel Banock écrit que « le glissement vers la violence a pris la forme d'une tentative, par certains membres de l'opposition de lancement d'une campagne de division de la population. Particulièrement pressés d'arriver au pouvoir, décidés à ne laisser aucun moyen de côté, ces hommes ont cru pouvoir cette fois-ci jouer sur le registre affectif en essayant d'accréditer l'idée d'une tribu dont la main mise sur le patrimoine national serait à l'origine du mal dont souffrirait toutes les autres tribus, invitées de ce fait à marcher comme un seul homme pour assurer très rapidement la prise du pouvoir »¹.

Le Pr. Robert Dahl voyait dans la direction de certaines sociétés par des élites multiples et concurrentielles la « *meilleure approximation de la démocratie* »². C'est dire que : « Le multipartisme ne fait progresser la démocratie que s'il exprime en même temps un véritable pluralisme politique ; si les partis en présence sont porteurs de projets de société clairs, cohérents et suffisamment différents les uns des autres pour offrir à la nation des véritables alternatives, des véritables choix. Car alors seulement pourra s'accomplir la fonction essentielle de la démocratie qui est de garantir l'alternance au pouvoir des projets de société par le libre choix de la nation tel qu'il résulte du suffrage universel dont le verdict s'impose de manière absolue à toute la classe politique »³. En février 1992, Guy Penne affirmait devant les leaders de l'opposition camerounaise que : « Vos partis fonctionnent mal. Ils ne correspondent pas à beaucoup de choses, puisqu'il n'y a pas de base programmatique ; ce sont des partis qui reposent sur des leaders »⁴.

La professionnalisation de la politique, si elle est dans une large mesure réelle, n'exclut pas la diversité dans la trajectoire des politiciens. En l'absence de la rotation générationnelle des élites ou d'une structuration de celle-ci autour d'un projet social, on ne voit pas immédiatement quel type de construction démocratique peut conduire au pluralisme politique et donner un sens au multipartisme. Au contraire, avec les entrepreneurs politiques monolithiques dans leurs pratiques, à cause de ce que Jean-François Bayart nomme « l'assimilation réciproque des élites », même s'ils s'avèrent profondément divisés par ailleurs, ne représentant qu'eux-mêmes, ne concevant pas leur ascension en dehors de l'Etat, happés par le souci de se faire rapidement fortune à cause des aléas prévisibles d'une

¹ BANOCK, Michel, Le processus de démocratisation en Afrique. Le cas camerounais, Paris, l'Harmattan, 1992, p. 59.

² DAHL, Robert, Polyarchy : Participation and Opposition, New Haven, Yale University Press, 1971.

³ NZOUANKEU, Jacques Mariel, Les partis politiques sénégalais, Dakar, Editions Clairafrique, 1983.

⁴ Cité par NGNIMAN, Zacharie, Cameroun. La démocratie emballée, Yaoundé, Ed. Clé, 1993, p. 221. L'absence de projet chez les partis camerounais a été également relevé par MONO NDJANA, Hubert, Les partis politiques du Cameroun : utopie et rêves pour la nation, Yaoundé, Ed. AGD, 1997. Le fait de dénoncer l'absence de programme constitue un plaidoyer pour une démocratie multipartite.

profession à hauts risques, la “décompression autoritaire” qu’a vécue le Cameroun conduit aujourd’hui aux “désenchantements de la liberté”.

Le mode de fonctionnement de la société camerounaise est le particularisme ethno-régional. Le pluralisme qui en découle n’est pas a priori porteur d’un projet polyarchique¹, représentatif de la diversité des statuts socio-économiques des citoyens, mais plutôt pourvoyeur de bases électorales pour des entrepreneurs politiques peu soucieux de développement. Il en résulte la confiscation du jeu politique au profit des partis politiques et entre eux, complexité et obscurité de leurs rapports, ententes et mésententes biaisées, duplicité et complicité, bref les “poisons et délices” du système vigoureusement dénoncé par la société civile écartée juridiquement de la compétition électorale² voire de la compétition pour l’acquisition des « trophées politiques ».

C’est cet état des choses que la transition ou les mutations constitutionnelles³ et politiques n’ont pas su casser, non pas tant parce que le “modèle était importé”, mais surtout parce que les entrepreneurs politiques qui auraient pu l’acclimater, en effectuer, selon l’expression de Jean-François Bayart, l’“hybridation” ou la tropicalisation voire la camerounisation, n’y ont vu aucun avantage pour eux-mêmes. Les véritables enjeux de la construction démocratique au Cameroun supposent l’invention de projets plus radicaux que ceux qui ont été proposés au début des années 1990 et surtout l’émergence des groupes porteurs distincts des élites néo-patromoniales existantes. Cela se comprend dans la mesure où le phénomène du parti unique avait, entre autres conséquences, ramené les oppositions au sein même de l’UNC/RDPC. Des tensions politiques opposaient désormais des tendances au sein même du RDPC.

Des entrepreneurs politiques avertis tiraient de cette situation des avantages certains : il leur suffisait de faire dissidence, d’organiser un mouvement d’opposition ou de créer un parti politique et puis de s’en servir comme moyen de négociation en vue de réintégrer le pouvoir RDPC dans des conditions plus avantageuses. On assiste, au demeurant, à une « personnalisation » et une relative professionnalisation de la vie politique, les candidats les plus crédibles aux fonctions suprêmes de l’Etat étant, en règle générale, les dirigeants ou les créatures

¹ La polyarchie est un système politique caractérisé par une pluralité de centres autonomes de décision, le pouvoir n’étant pas détenu par une élite ou une classe déterminée, mais réparti entre des groupes concurrents contraints à la négociation et au compromis..

² LEKENE DONFACK, Etienne Charles, « La candidature indépendante et la liberté de suffrage en droit camerounais », in *Revue Africaine des Sciences Juridiques*, Université de Yaoundé II, FSJP, Volume 1, N° 1, 2000, p. 21 et s. L’auteur dénonce, en ces temps de « crise de la représentation », la pratique qui fait croire que c’est par les partis qu’on donne un sens à la démocratie et à la république toute sa dignité ; et que l’on ne peut porter sa voix et participer à l’élaboration collective des solutions aux problèmes du pays ou aspirer à certaines fonctions électives qu’à travers un parti politique.

³ KAMTO, Maurice, « Les mutations de la justice camerounaise à la lumière des développements constitutionnels de 1996 », in *Revue Africaine des Sciences Juridiques*, op. cit., p. 9 et s.

de puissantes machines partisanes¹. Ainsi, à côté des bourgeois et des technocrates, d'authentiques fils du peuple accèdent ou peuvent accéder aux plus hautes fonctions de l'Etat. Le phénomène Ni John Fru Ndi, fils de paysans et modeste libraire autodidacte, des années 1990/92 au Cameroun, est une pure construction partisane. A l'échelle mondiale, le conservateur John Major, fils d'acrobates et autodidacte fut promu Premier Ministre en Grande Bretagne. Il en est de même du socialiste Pierre Bérégovoy, détenteur d'un CAP d'ajusteur et également autodidacte, devenu Premier Ministre en France sous François Mitterrand. Enfin, William Jefferson Clinton dit Bill Clinton, boursier surdoué issu d'un milieu fort modeste, né orphelin de père dans un village baptisé Espoir (Hope) dans l'Etat de l'Arkansas, fut élu Président des Etats-Unis d'Amérique. Tous les trois furent des hommes de parti avant de devenir des hommes d'Etat. Il est, dès lors difficile d'ignorer la préoccupation constante du pouvoir de quadriller l'espace public et d'acquérir la complicité implicite ou explicite des partis d'opposition.

Tout porte à croire que la construction élitiste de la démocratie ne concerne véritablement que les professionnels de la politique, leaders et élus, et qu'elle est déconnectée de la société, instaurant ainsi un fossé profond entre les partis politiques et ceux qu'ils sont censés représenter. A la suite de R.T. McKenzie² qui dans son étude sur les deux grands partis britanniques (le parti travailliste et le parti conservateur) montre par exemple que les organisations de base sont les « servantes » du groupe parlementaire et plus généralement que tout le parti est un instrument dont les dirigeants se réservent d'user, Robert Michels affirme que « *le parti politique, en tant que extérieur, mécanisme, machine ne s'identifie pas nécessairement avec l'ensemble des membres inscrits, et encore moins avec une classe, devenant une fin en soi, se donnant des buts et des intérêts propres, il se sépare peu à peu de la classe (ou des masses) qu'il représente* »³.

C'est au lendemain de la deuxième guerre mondiale que le procès des partis politiques avait commencé. On leur reprochait de n'avoir pas su prévenir les dictatures qui ont ensanglanté l'Europe, et de n'avoir pas su faire face aux crises économiques. On découvrait que les causes de cette faillite tenaient au fait que les partis s'étaient coupés des populations, qu'ils étaient devenus des officines dont la seule préoccupation était de fabriquer les ministrables ou les potentiels députés et conseillers municipaux. On n'en est pas si éloigné au Cameroun où les partis, même s'ils revendiquent une implantation nationale ne se rappellent de la majorité des camerounais qu'à l'occasion des grandes tournées, lors des campagnes électorales qui conduisent les entrepreneurs politiques dans les villages les plus reculés du pays. Les partis d'opposition sont entre les mains des entrepreneurs ou d'élites politiques accusés très fréquemment d'être

¹ BAUDOIN, Jean, Introduction à la Science Politique, op. cit., p. 62.

² MCKENZIE, R.T., British Political Parties. The distribution of power within the conservative and labour parties, cite par Daniel GAXIE, op. cit., 1977, p. 123.

³ MICHELS, Robert, Les partis politiques : essai sur les tendances oligarchiques des démocraties, Paris, Flammarion, 1971, p. 294 et s.

incapables de penser les réalités sociales des classes les plus démunies et incapables également de proposer des projets de société alternatifs adéquats.

En tout état de cause, l'idée d'entrepreneur politique utilisée dans ce paragraphe renvoie à celle d'entreprise politique qui en outre renvoie à l'idée de marché politique, un « *marché de biens symboliques* »¹ de champ politique. Le marché politique est un « lieu abstrait » « où des agents en concurrence pour le courtage politique tentent d'échanger des biens politiques contre des soutiens actifs ou passifs »². Il s'agit donc d'un type particulier de relation dans laquelle un ou des agents investissent des capitaux pour recueillir des profits politiques en produisant des biens politiques. Dans le marché politique, les entrepreneurs politiques stricto sensu c'est-à-dire ceux qui vivent de et pour la politique s'y confrontent donc avec d'autres entrepreneurs, amateurs éclairés, journalistes « politiques », commentateurs et politologues, tous producteurs des biens politiques.

Bien plus, la notion de marché politique fait du champ politique l'équivalent d'un marché où les partis politiques sont assimilés à des « entrepreneurs » échangeant des produits spécifiques³ (programmes plus ou moins abstraits, promesses plus ou moins respectées) contre des « espèces » d'un genre particulier : suffrages électoraux, adhésions partisans, dons ; en vue de conquérir et si possible d'accumuler des « capitaux politiques » : mandats électifs, postes de responsabilité politique, emplois publics. Par ailleurs, le champ politique ou marché politique n'échappe pas au processus de concentration qui caractérise le capitalisme contemporain. Il tend à évoluer d'une structure concurrentielle avec pluralité d'entrepreneurs politiques vers une structure « oligopoliste »⁴ avec minorité d'entrepreneurs politiques. De plus, les « gros entrepreneurs » n'hésitent pas à se coaliser, à constituer des « cartels » pour préserver leur rente de situation et interdire l'accès au marché politique aux entrepreneurs prétendants : soit par des moyens institutionnels par exemple l'adoption du mode de scrutin majoritaire à un tour, l'inféodation de l'administration qui leur permet de maintenir à la marge les entreprises concurrentes ; soit par des moyens intellectuels où les « gros entrepreneurs » mettent en œuvre des techniques de disqualification se réservant ainsi le monopole de la parole légitime, appel répété au « vote utile », au « meilleur choix », dénigrement systématique des candidats marginaux ou fantaisistes.

L'appel d'une partie de l'intelligentsia camerounaise invitant le président sortant à se représenter en 2004 a fait couler encre et salive dans le microcosme des médias :

¹ BOURDIEU, Pierre, « Le marché des biens symboliques », in *Année Sociologique*, n°22, 1971 b, pp. 46-126.

² OFFERLE, Michel, « Mobilisation électorale et invention du citoyen », in GAXIE, Daniel (éd.), *Explication du vote*, Paris, PFNSP, 1985.

³ BOURDIEU, Pierre, op. cit., 1971.

⁴ SINDJOUN, Luc, op. cit., 2004.

« Nous intellectuels camerounais, en vertu de notre rôle d'éveilleurs de conscience et de guetteurs d'avenir, [...] demandons au Président Paul Biya de présenter sa candidature lors de la prochaine élection présidentielle »¹. Pour certains intellectuels, « les initiateurs de cette entreprise auraient à répondre devant l'histoire d'avoir introduit dans un fruit universitaire à consolider (...) des turbulences du microcosme politique »². Cette réaction semble faire croire que les intellectuels n'avaient pas le droit de s'engager politiquement et qu'ils ne seraient que de vulgaires protestataires. Quelques intellectuels au moins devraient participer activement à la vie politique. Henry Kissinger, ancien Professeur à Harvard et conseiller du Président Richard Nixon, a dit à ce propos que : « *l'intellectuel ne doit pas refuser de participer à la politique, car ce faisant il ne ferait que perpétuer la stagnation de l'Administration. Mais en apportant sa collaboration... il est essentiel qu'il se rappelle que son indépendance est une de ses contributions au processus administratif, et qu'il a pour tâche, entre autre, d'empêcher que la routine et l'automatisme ne deviennent une fin en soi* »³.

De leur côté, les "petits entrepreneurs" dénoncent en retour le monopole du parti au pouvoir et réclament avec insistance une conférence nationale souveraine, une commission électorale indépendante qui, seule, peut garantir l'alternance au pouvoir.

L'on peut également relever que le champ politique fonctionne selon les logiques en grande partie analogues à celles du champ économique. Chaque entrepreneur politique élabore des stratégies en vue d'étendre ses "parts de marché" et de maximiser ainsi ses chances de garder ou, au contraire, de s'emparer du pouvoir. A ce titre, il doit constamment "marquer" ses propres produits et, à l'inverse, se démarquer des produits concurrents. Il doit, également, mobiliser les cadres les plus compétents, les membres et les sympathisants de son entreprise, afin que celle-ci demeure une machine fiable et performante.

Au demeurant, l'élection ou plus précisément le vote qui constitue la clé de voûte des régimes démocratiques, bien que ses fonctions ont depuis longtemps été identifiées : exprimer des convictions, choisir des représentants, légitimer les gouvernants, affirmer les allégeances collectives, pacifier les relations sociales ; joue un rôle analogue au marché. Il sanctionne à intervalles réguliers la valeur et la qualité des produits en compétition. Il détermine les "parts de marché"⁴ respectives des différentes entreprises politiques. Il signale directement aux perdants la défektivité de leurs "produits". En effet, Joseph A. Shumpeter conçoit le système électoral pluraliste comme un système analogue à celui du marché de libre concurrence : les hommes

¹ Voir Cameroun Tribune, N° 8035/4324 du 17 février 2004, p. 10, une reprise de l'édition du 27 janvier 2004. Le Pr. Jean Narcisse Mouelle Kombi est le chef de file de ce groupe.

² Voir Mutations du vendredi 06 février 2004, notamment cette prise de position d'Alain Didier Olinga .

³ KISSINGER, Henry, cité dans ABBIA Revue Culturelle Camerounaise , Numéro Spécial, février 1978, p. 144.

⁴ BAUDOUIN, Jean, Introduction à la Science Politique, 3^e édition, Paris, Dalloz, 1992, p. 82.

politiques offrent aux électeurs (considérés comme des consommateurs) des programmes, des produits qu'ils choisiront en fonction de leurs préférences¹.

Les citoyens s'interrogent volontiers sur l'avenir des partis politiques et la place de leurs dirigeants dès lors que rien ne garantit que les partis seront mieux qu'autrefois en mesure de remplir leur mission qui est en premier lieu, de mobiliser les énergies humaines autour et en fonction de la réalisation d'un projet global. La présence de nouveaux hommes politiques leur paraît sérieusement menacée et compromise car les fonctions qu'ils exercent en propre – celles d'intermédiaires, de négociateurs et de « clarificateurs » - sont sans cesse noyées dans le brouillard des ambitions personnelles à mesure que la société gagne en complexité et les problèmes en technicité.

L'un des traits habituels de l'esprit technocratique est de dévaloriser les hommes politiques ou ce qui revient au même d'accuser ceux-ci de faire obstacle aux transformations exigées par la mutation technologique, d'où les tentatives d'annulation du jeu démocratique par les technocrates. Jean Baretts va plus loin en annonçant *La fin des politiques* : « *l'homme politique des Républiques, nous confie-t-il, produit du hasard, mal préparé à la terrible fonction d'homme d'Etat, ignorant des problèmes internationaux et économiques, dupé par sa propre facilité de parole, ne peut agir en homme d'action efficace. Il sera vaincu par les faits* »² parce que fragile devant l'argent, préoccupé avant tout par l'amélioration de son standing (position sociale) qu'à faire passer une idéologie. Malgré l'absence de clivages idéologiques à proprement parler entre les partis politiques camerounais, les premières élections pluralistes de 1992 ont traduit dans les faits ce que le Pr. Luc Sindjoun appelle « *l'archipelisation du territoire* », c'est-à-dire la consolidation des logiques ethno-régionales ou des clivages fondamentaux de la société camerounaise.

§2 – Le morcellement partisan du territoire comme résultat de l'ancrage manifeste du pluralisme partisan sur fond de contestation.

L'objectif de ce paragraphe est d'approfondir l'hypothèse du caractère ambigu de la consolidation du pluralisme partisan à travers la recomposition partisane des clivages socio-politiques qui transparaît des élections de la première génération³ de 1992 à 1997. L'argumentation principale repose ici sur l'idée que le « dégel »⁴ a permis ou tout au moins

¹ SHUMPETER, Joseph A., *Capitalisme, Socialisme et Démocratie*, Paris, Payot, 1990.

² BARETS, Jean, *La fin des politiques*, Paris, Calmann-Levy, 1962, p. 113.

³ SINDJOUN, Luc, « Ce que s'opposer veut dire : l'économie des échanges politiques », op. cit. 2004, p.26.

⁴ Le mot « dégel » est utilisé par référence à la métaphore employée par Seymour Martin Lipset et Stein Rokkan : « freezing of political alternatives », op. cit.

facilité l'émergence de nouvelles forces politiques en provoquant des désalignements et défections multiples au sein de l'ex-parti unique (RDPC). Le terme "clivage" est utilisé pour évoquer les lignes de partage les plus fortes au sein de la société politique camerounaise.

Nous reprenons ici à notre compte une définition générique du clivage politique proche de celle donnée par Yves Mény et Yves Surel dans leur manuel : « La notion de clivage sociopolitique est un outil classique qui permet à la sociologie politique de penser le champ politique en relation avec des dynamiques sociales plus vastes. De manière traditionnelle, on les définit comme des principes de division durables des comportements politiques, fondés sur la structure des intérêts et/ou des orientations normatives concurrentes entre des groupes définis par référence à des critères socioéconomiques, politiques et/ou culturels »¹. Stefano Bartolini et Peter Mair se sont attachés, dans un effort d'opérationnalisation adéquate de la notion, à montrer la nécessité d'utiliser trois critères conjoints pour attester de l'existence des clivages sociopolitiques : - les traits particuliers des individus appartenant à un groupe (position socioéconomique, race, religion, langue ...) - les attitudes auxquelles les membres du groupe souscrivent et se conforment le plus souvent - les actions collectives communes à un groupe donné sous la forme de mobilisations diversifiées qui peuvent même prendre les traits d'une organisation durable (l'exemple typique d'une telle organisation étant le parti politique)².

L'hypothèse de l'alternance politique a suscité une évolution significative des modalités de la compétition politique dans le sens d'un découplage croissant entre la sphère de la concurrence électorale et la structure ethnique de la société camerounaise. Dans ce pays, le clivage ne s'exprime pas en terme d'opposition entre Travailleurs/Conservateurs comme en Grande Bretagne ou de Démocrates/Républicains cas des Etats-Unis d'Amérique ou encore et surtout de Droite/Gauche³ l'exemple de la France, mais en terme d'opposition entre les grands groupes ethniques et constructions précédemment évoqués et les oppositions qui s'y développent. Le prisme ethnique joue un rôle déterminant dans la sociologie politique au Cameroun. Presque tous les citoyens ont bien compris qu'il n'y a point de salut hors des lobbies ethniques¹ ou des coalitions régionales. C'est dire que si l'idée d'intégration politique peut prétendre à la construction d'une communauté politique porteuse d'une identité nationale, sa

¹ MENY, Yves et SUREL, Yves, Par le peuple et pour le peuple. Le populisme et les démocraties, op. cit., p. 227.

² BARTOLINI, Stefano et MAIR, Peter, Identity, competition and electoral availability, op. cit. Tout individu, en plus de son identité personnelle, se définit également par son identité sociale et son besoin d'appartenir à un groupe. La formation de groupes induit inéluctablement la création de stéréotypes, caricatures à partir des différences apparentes sur la façon de parler, de s'habiller, de pratiquer une religion, ainsi que les convictions politiques.

³ L'on a pu noter que la différenciation du champ politique entre une droite et une gauche remonte à la Révolution française de 1789. Cette distinction est une tradition politique fortement enracinée dans la conscience des français, leur servant de repère dans les engagements politiques personnels et les débats démocratiques. En effet, dans le langage politique coutumier, ces deux termes désignent deux grands courants de l'opinion publique s'affrontant dans le pays depuis le 19^e siècle. Cette séparation trouve son origine dans les assemblées parlementaires, que l'on peut diviser en deux parties : l'une siégeant à la droite, l'autre à la gauche du président de séance.

traduction en faits et en pratiques politiques s'inscrit dans un contexte marqué par la polarisation ethnique que traduit le vote affectif².

L'analyse des partis politiques camerounais présente l'action politique, non pas du point de vue singulier de l'individu; mais du point de vue de l'interaction des groupes en concurrence c'est-à-dire en « *lutte pour le principe de légitimation et, inséparablement, pour le mode de reproduction légitime des fondements de la domination* »³ politique. Il s'agit donc d'observer et de relever les dynamiques et les contraintes du "champ politique" au sens que Pierre Bourdieu donne à cette expression : l'espace-temps de la compétition politique, électorale en particulier et d'énonciation des règles du jeu politique⁴. En fait, les partis politiques sont, dans une société traversée par des clivages multiples (ethniques, religieux, linguistiques ...), des lieux de réactivation des appartenances des individus et d'instrumentalisation de ressources diverses pour conquérir ou renouveler la légitimité politique. Notre préoccupation consiste à cerner le processus de formation des identités partisans, ou en clair comment s'exprime les allégeances partisans¹ qui sont à la base des "parts de marché" de chaque entreprise politique. Il est question pour nous de présenter de façon cartographique et graphique les espaces territoriaux et part de chaque entreprise politique à la lumière des élections de 1992 et de 1997 avec des explications au regard des clivages ainsi construits.

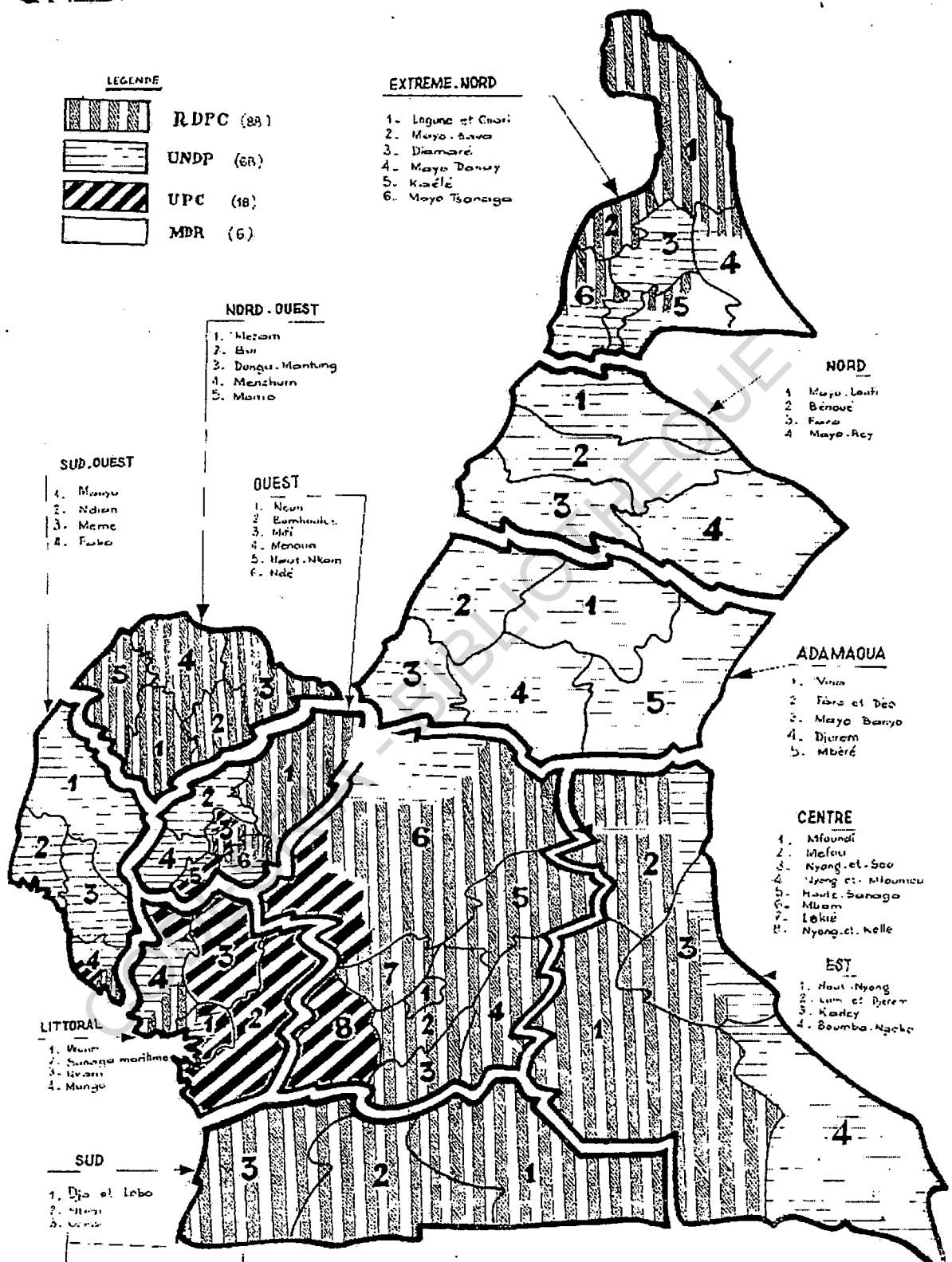
¹ Voir Impact Tribune, N° 021, Janvier-Février-Mars 2003, « Etat partial, conscience nationale et multiethnicité ».

² SINDJOUN, Luc, « Elections et politique au Cameroun : concurrence déloyale, coalitions de stabilité hégémonique et politique d'affection », in African Journal of Political Science, vol.2 N°1, June 1997. Certains travaux fondamentaux consacrés à l'étude des clivages socio-politiques méritent d'être relevés ici : BRAUD, Philippe, Sociologie politique, 6^e édition, Paris, LGDJ, 2002 ; CROUCH, Colin, Social Change in Western Europe, New York, Oxford University Press, 1999 ; INGLEHART, Ronald, « The silent revolution in Europe : Inter-generational change in Post-industrial Societies » in American Political Science Review, Vol. 65, 1971, pp. 161-176. ; KRIESI, Hans-Peter, « The transformation of cleavage politics – The Stein Rokkan lecture », in European Journal of Political Research, vol. 33, N° 2, mars 1998, pp. 165-185 ; MAIR, Peter, « L'hypothèse du gel des clivages politiques : une évaluation », in Revue Internationale de Politique Comparée, vol. 5, N° 3, Hiver 1998, pp. 669-693 ; LIPSET, Seymour Martin & ROKKAN, Stein (eds), Party Systems and Voter Alignments, op. cit.; MENY, Yves et SUREL, Yves, Par le peuple, pour le peuple, op. cit.

³ BOURDIEU, Pierre, La noblesse d'Etat, Paris, Minuit, 1989, p. 376.

⁴ BOURDIEU, Pierre, « La représentation politique. Eléments pour une théorie du champ politique », in Actes de la Recherche en Sciences Sociales, N°36-37, février-mars 1981.

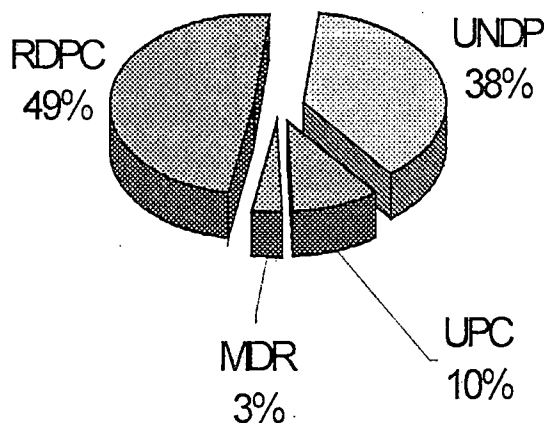
La carte politique du Cameroun après les législatives du 1^{er} mars 1992.



Source : Cameroon Tribune N° 5089 du 11 mars 1992.

¹ TINE, Antoine, « Allégeances partisans et multipartisme : Éléments d'une problématique de la pluralisation des identités politiques et de la légitimation démocratique », in *Polis, Revue Camerounaise de Science Politique*, Vol. 7, N° spécial, 1999-2000.

Part de chaque parti à l'issue des élections législatives du 1^{er} mars 1992



Source : Construit par nous-mêmes à partir des statistiques électorales (voir annexe 4).

L'analyse des résultats du scrutin du 1er mars 1992 montre que celui-ci a été une clarification géopolitique et une fixation de l'électorat des partis politiques, et cela pour certaines raisons objectives. Parmi ces raisons, on peut citer l'éclatement de l'UNC en RDPC (fille aînée) et UNDP (fille cadette) qui imposait un partage de l'électorat de l'ancien parti unique dont les membres influents se sont retrouvés dans les instances dirigeantes de ces deux partis. Le MDR est apparu comme le parti des Kirdis. Le caractère historique et national revendiqué par l'UPC ne s'est manifesté qu'en pays Bassa et dans quelques départements de l'Ouest et du Sud-Ouest, peut-être pour cause de « boycottage des élections » prôné par certains partis comme le SDF et l'UDC.

Comme on le voit, ce scrutin aura été le premier rendez-vous après la renaissance des partis politiques dans un pays où le peuple est à la recherche d'une nouvelle légitimité constitutionnelle au service d'une culture politique intégrative dans la consolidation des libertés publiques retrouvées. Le mot d'ordre de boycottage des élections quels qu'en soient les motifs imaginaires ou réels de suspicion contre le pouvoir et la loi électorale, apparaît comme une erreur stratégique et, plus dramatiquement, comme une trahison de l'électorat par les partis qui l'ont formulé au regard du taux d'abstention (près de 40 %), des bulletins nuls, des résultats obtenus par ceux qui y ont participé et du manque d'enthousiasme des jeunes de moins de 30 ans.

L'on peut relever ici que la problématique de l'entrepreneur politique comme gestionnaire des ressources renseigne à suffisance sur les processus continus de déclassement et d'innovation qui sont au cœur de l'ascension et du déclin des hommes politiques au fur et à mesure que le temps passe. En effet, tout homme politique dispose à tout moment de sa carrière

d'un stock de ressources plus ou moins volumineux, plus ou moins pertinent au regard des objectifs qu'il s'est fixé. De manière permanente, il va essayer d'augmenter le volume de ce stock (accumulation) tout en évitant son vieillissement par usure ou obsolescence du fait de la restructuration du champ politique. Selon Jean Patrice Lacam, cité par Lucien Toulou¹, la matrice de chaque « politicien investisseur » évolue de façon constante : il y a des ressources susceptibles d'exploitation à court terme. L'exemple type est donné par des occasions à saisir au moment où elles passent dans le champ d'opportunité de l'homme politique ou de rendez-vous à ne pas manquer comme ce scrutin du 1er mars 1992. D'autres ne peuvent être gérés que dans le long terme. Peut-être l'opposition radicale, qui n'entendait pas se « mouiller » au contact de la vie parlementaire avant l'échéance de l'élection présidentielle qui aurait dû avoir lieu en 1993, s'inscrivait dans cette deuxième hypothèse.

Mais, tout n'était pas de gagner, l'essentiel était de participer pour apporter au moins dans le débat ses idées, à défaut d'un programme, d'un bilan à défendre. Les grandes confrontations qu'aurait pu laisser entrevoir la campagne électorale dans la logique du multipartisme retrouvé n'ont pas eu lieu de sitôt. Ceux qui n'ont pas participé sont restés des « inconnus » sur les principaux problèmes de la société : réformes institutionnelles ; les questions d'éducation, de santé, d'emploi des jeunes, de relance économique et de la redynamisation de l'épargne intérieure. En plus, l'abstention observée de même que le volume des bulletins nuls dans une ville comme Yaoundé témoigne la résignation d'une partie de l'opinion et au manque d'intérêt pour la chose politique de cette partie de la population tirillée par les problèmes de survie, problèmes dont aucun parti (du pouvoir et de l'opposition confondus)² n'a pu esquisser une solution immédiate et réaliste.

Dans certaines circonscriptions, l'opposition a été surprise de rafler la mise, et pour cause. C'est que des militants du RDPC ont, dans le secret de l'isoloir, « tourné le dos à leur parti ». Ils ont davantage voté contre celui-ci (vote protestataire), reprochant aux instances dirigeantes du parti d'avoir modifié les résultats des primaires organisées en son sein en vue du choix de ses candidats, que pour l'opposition. Même l'apologie des antagonismes ethniques ou religieux voire l'agitation du « spectre du Nord musulman déterminé à s'emparer du pouvoir pour venir islamiser le grand Sud, et entreprendre une expédition de règlement de comptes avec les Bété dont les mâles devaient être systématiquement mutilés »¹ n'a pas convaincu les populations à plébisciter le RDPC.

La dénonciation du péril UNDP, assimilé à un parti religieux et revanchard, n'a pas apporté de résultat escompté parce que n'ayant pas fait peur aux populations comme l'auraient

¹ TOULOU, Lucien, op. cit., 2005, p. 133.

² Voir le papier de Cameroon Tribune N° 5099 du 17 mars 1992, p. 23.

souhaité ses initiateurs. Depuis lors, le RDPC a compris qu'il fallait rénover pour ne pas disparaître. Il a surtout compris qu'il faut davantage écouter la base du parti, ouvrir le parti aux jeunes et aux femmes, abandonner les petites querelles de préséance (entre personnalités ressources et responsables locaux), éviter de s'enfoncer dans le maquis des procédures administratives et tenir compte de l'opinion publique, renoncer à la pratique qui veut que les militants compromis, ceux qui ternissent l'image du parti soient fièrement exhibés comme des trophées gagnés de haute lutte pendant que le parti perd des parts sur les marchés électoraux.

En dépit du boycott du SDF et de l'UDC, le RDPC n'a obtenu qu'une majorité relative. D'où l'éventualité de la guerre civile agitée par le pouvoir². Le candidat du RDPC, M. Paul Biya, avait battu campagne pour l'élection présidentielle du 11 octobre 1992 sur le thème : « moi ou le chaos ». Il semblait dire ceci : « Mes chers compatriotes, à l'heure actuelle, je suis le meilleur d'entre-nous. Je suis indispensable. Si vous vous entêtez à choisir un autre à ma place, le Cameroun sombrera inévitablement dans la misère et la guerre civile. [...]. La paix n'est appréciée à juste valeur que lorsqu'elle n'est plus qu'un souvenir ». Ni John Fru Ndi, son adversaire le plus redoutable, est présenté comme un nouveau Hitler, accusé de vouloir profiter d'une situation de crise économique pour instaurer le fascisme au Cameroun.

Le pouvoir, qui essaye de justifier sa nécessité, appelle les camerounais à un vote-refuge³ pour éviter de tomber dans l'« abîme de la tyrannie ». Ainsi, le 20 septembre 1992, intervenant à la télévision nationale, M. Augustin Kontchou Kouomegni, alors ministre de la Communication, affirme qu'au cas où l'opposition arriverait au pouvoir, il craindrait pour la paix au Cameroun. Il estime que des mains « inexpertes » plongeraient le pays dans une situation chaotique semblable à celle du Tchad ou de la Yougoslavie.

Une déclaration du président candidat à l'attention de l'opposition regroupée au sein de l'Union pour le Changement présentée comme « une alliance contre-nature »⁴ et « sans projet de

¹ Voir le papier de Cameroon Tribune N° 5095 du 19 mars 1992 intitulé « Quel changement pour le Cameroun ».

² WANG, Sonné, « Biya et ses collaborateurs n'innovent pas en la matière : l'épouvantail de la guerre civile est agité au Cameroun depuis 1969 », contribution dans Le Messager N° 284 du 09 novembre 1992, p. 8.

³ Le chercheur Wang Sonné souligne que M. Paul Biya et ses collaborateurs n'innovent pas en la matière. Déjà, en avril 1969, à la veille d'une consultation électorale (référendum), le Général Charles De Gaulle disait aux français qu'il n'y avait pas meilleur président que lui. Il fut écarté et depuis, Georges Pompidou, Valéry Giscard d'Estaing, François Mitterrand et Jacques Chirac lui ont succédé à la tête de la France, sans heurts. Le président Ahmadou Ahidjo tenta l'attitude gaulienne en mai 1969. Sans doute voulait-il ressembler à l'un de ses maîtres français. En effet, au cours d'une conférence de presse tenue à Bamenda le 8 mai 1969, M. Ahidjo, président de la République Fédérale du Cameroun, après s'être comparé au Général De Gaulle, annonce que son effacement de la scène politique, pour quelque raison que ce soit, déclencherait une guerre civile au Cameroun. Il n'en a rien été depuis 1982.

⁴ Lire l'interview du Pr. Marcien Towa dans Cameroon Tribune N° 5226 du 30 septembre 1992.

société »¹, à Monatéle le 06 octobre 1992 est révélatrice de la logique de conservation du pouvoir à tout prix : « Beaucoup parlent de changer mais pour changer quoi ? (...). Changer la démocratie que nous venons de mettre en place et qu'il faudra désormais consolider ? Changer la liberté ? Peut-être pour revenir à l'état antérieur de dictature. Ou alors changer l'homme par qui le changement est venu, simplement parce qu'ils veulent la place »². Il ajoute : « Ce que certains de nos concurrents vous proposent ne peut aboutir qu'à l'aventure, au chaos, à la division, au tribalisme, à la haine entre les communautés. (...). Le 11 octobre prochain, choisissez le Renouveau pour éviter le chaos »³. On peut se demander de quel changement parlait M. Paul Biya à ses camarades du RDPC lors de la réunion du Comité Central de ce parti du 3 juillet 1992 : « Le RDPC était né de la nécessité du changement. Le RDPC est un parti du changement. Il n'a pas le droit de laisser à qui que ce soit un prétendu monopole du changement. Le changement c'est d'abord l'affaire du RDPC, c'est d'abord l'œuvre, le titre de créance et la marque du Renouveau national »⁴.

Pour le président Paul Biya, la « prétendue conférence nationale souveraine », proposée par Ni John Fru Ndi, candidat de l'Union pour le changement, est une grave atteinte à la souveraineté du peuple camerounais et le droit chemin vers le chaos. Toujours, le même jour, Grégoire Owona, Secrétaire général adjoint du Comité central du RDPC, révèle au cours d'une conférence de presse à Douala, que les dirigeants de l'opposition radicale ont projeté d'exécuter tous les membres de la haute hiérarchie de l'Etat et du parti au pouvoir dès le 12 octobre au cas où Ni John Fru Ndi serait déclaré élu. Il n'étaye ses propos d'aucune preuve matérielle. Il était peut-être question de renforcer ses propres rangs en suscitant la peur. La portée d'une telle stratégie et de l'argumentaire du pouvoir en général est difficilement quantifiable au regard du verdict des urnes.

¹ NGANGO, Georges, « Pour quel projet de société », contribution dans Cameroon Tribune N° 5227 du 1^{er} octobre 1992, p. 12. L'auteur estime qu'un changement social qualitatif nécessite des hommes de qualité en parfaite adéquation avec l'idéologie du changement, avec le projet de société sans lequel le changement devient une pure aventure. Il estime que c'est de la qualité de ceux qui remportent la révolution que dépend la qualité de la révolution. Selon lui, on assiste aujourd'hui, à la démission des élites, assoiffées elles-mêmes de pouvoir et courant derrière ceux-là mêmes qu'elles devraient éclairer, les applaudissant à tout rompre dans une sorte de démagogie effarante. Si aujourd'hui, poursuit-il, les clercs, les intellectuels, les bâtisseurs de l'avenir de notre société se départissent de leur fonction prophétique et critiques pour céder leur place aux aventuriers, non seulement leur responsabilité sera lourde devant l'histoire immédiate de notre pays, mais ils risquent d'être les premiers sacrifiés dans le tumulte qu'ils auront créé et qui sera ni plus ni moins qu'une jacquerie c'est-à-dire une insurrection sans guides éclairés Il conclut que derrière le président Paul Biya, par contre, il y a des équipes et des élites qui ne sont pas mus uniquement par des intérêts sordides de position dans le système, contrairement à ce que les égarés des partis d'en face racontent.

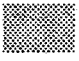

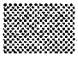
² Discours de campagne prononcé à Monatéle le 06 octobre 1992 repris dans Cameroon Tribune N° 5231 du 07 octobre 1992, p. 3.

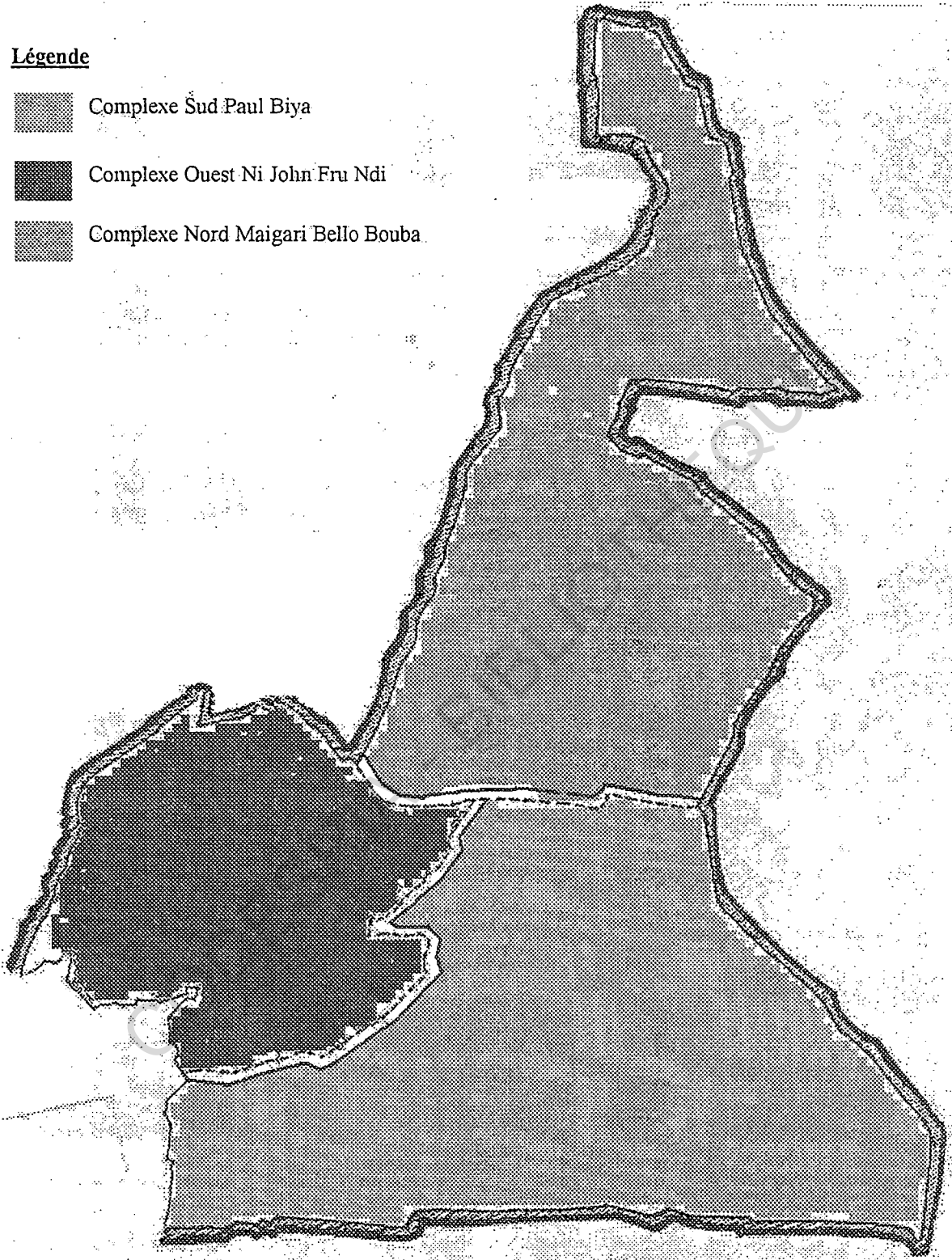
³ Ibid.

⁴ Propos repris dans Cameroon Tribune N° 5166 des 5 et 6 juillet 1992, p. 2.

Carte politique du Cameroun après l'élection présidentielle du 11 octobre 1992 en termes de domination du complexe ethnique X par le candidat Y

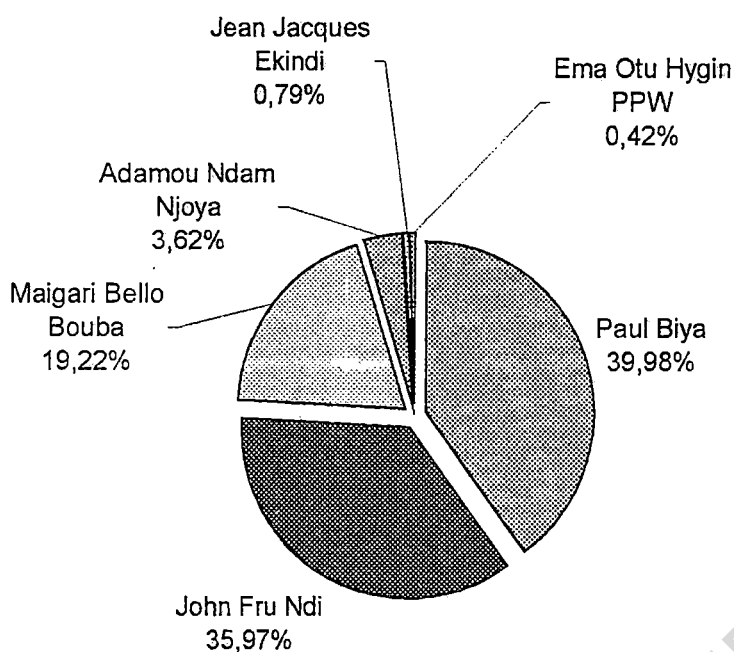
Légende

-  Complexe Sud Paul Biya
-  Complexe Ouest Ni John Fru Ndi
-  Complexe Nord Maigari Bello Bouba



Source : Notre propre adaptation à partir des statistiques électorales (voir annexe 4).

Part de chaque candidat à l'issue de l'élection présidentielle de 1992.



Source : Construit par nous-mêmes à partir des statistiques électorales (voir annexe 4).

En terme de tendance lourde, le scrutin présidentiel de 1992 laisse transparaître la consolidation des trois grandes constructions symboliques : Nord, Sud et Ouest.

Le recours à l'histoire montre que les partis politiques camerounais ont pour substance ou base, l'ethnie de leurs leaders¹. La référence est plus tribale, ou régionale, que nationale. Sans doute des phénomènes de contagion ont-ils eu lieu entre ethnies voisines pour former les grandes constructions ci-dessus mentionnées : le RDPC regrouperait les Béti au Sud, le SDF les Anglo-Bami ainsi que les Sawa à l'Ouest, l'UNDP les Peulh au Nord et l'UDC, qui constitue une poche politique à l'Ouest, les Bamoun. Cette schématisation montre que le vrai critère d'adhésion est tribal. A ce sujet, Jean François Bayart écrit que « ce n'est jamais une région en tant que telle, unie par une même condition économique ou religieuse, qui soutient un parti, mais une addition d'ethnies. [...] Quel est le moteur de cette adhésion ? Une personnalité plus ou moins éminente de la communauté ethnique, engagée dans les luttes politiques au niveau territorial, peut fonder un parti pour des motifs non spécifiquement tribaux, et rechercher ensuite l'appui de son ethnie,

¹ LE VINE, Victor T., « Political Intégration and the United Republic of Cameroon », in SMOCK, David R. & KWAMENA, Bentsi-Enchill (eds), Search for National Intégration in Africa, op. cit., 1976, pp. 270-283. Pour Jean Mfoulou tout se passe comme si « à l'ère de la démocratisation avec l'instauration du multipartisme, on avait dit aux hommes politiques camerounais : 'allez et multipliez-vous sur la base tribale et/ou régionale » (voir contribution dans Impact Tribune n°14, janvier-février-mars 1999, « Equilibre régional et désintégration nationale », p. 10.

généralement par l'intermédiaire des associations traditionnelles »¹, tribales voire culturelles².

On a reproché aux partis politiques camerounais l'absence d'une idéologie ou d'un programme concret de développement. Il est clair que l'idéologie et les programmes jouent un rôle limité dans le recrutement des effectifs des partis dans un tel contexte.

Le fait marquant de ces élections de la première génération reste le mot d'ordre de boycott. Face aux aménagements constitutionnels et électoraux jugés favorables au parti au pouvoir le RDPC, le SDF, comme l'UDC, n'a pas pris part aux élections législatives de 1992. Dans l'ensemble, et comme le souligne si bien Tessy Bakary³, le boycott actif ou passif contribue de toute évidence à la dégradation de la qualité des scrutins, parce qu'il instaure un climat de violence, d'intimidation et de répression peu propice à l'expression libre du suffrage populaire. Il laisse anticiper une aggravation des conflits post-électoraux⁴ du fait que logiquement les absents n'accepteront pas les résultats des élections auxquelles ils n'ont pas pris part. Le boycott "actif", surtout sur le modèle ivoirien de 1995, peut prendre un tour extrêmement violent et dramatique et on a craint le pire au Cameroun en octobre 1997, en souvenir de ce dont ce pays fut le théâtre après l'élection présidentielle du 11 octobre 1992.

En fait, le boycott des élections est une décision politique importante. Le Chairman Ni John Fru Ndi et le Social Democratic Front ont été absents du jeu politique institutionnel au Cameroun pendant toute la première législature (1992-1997) de l'ère démocratique. Le refus de prendre part au jeu institutionnel de la résolution pacifique des conflits par la voie des urnes au motif que les élections seront frauduleuses et qu'y participer serait une manière de cautionner leurs résultats est parfaitement légitime. On observera cependant que la politique de la chaise vide n'est pas la meilleure stratégie pour obtenir ou garantir des élections libres et transparentes. Plus grave encore, le boycott pose le problème épineux de la définition des sites et des formes de conflictualité politique et de leur résolution pendant 5 ou 7 ans⁵. Enfin, devant l'histoire les

¹ BAYART, Jean François, op. cit., 1970, p. 685.

² SINDJOUN, Luc, « Mobilisation politique du pluralisme culturel et crise de l'Etat nation au Cameroun », in *Etat, Démocratie. Sociétés et Culture en Afrique*, Dakar, Editions Démocraties Africaines, 1996, pp. 87-145.

³ BAKARY, Tessy, « La démocratie en Afrique : L'ère post-électoral », in *Bulletin du CODESRIA*, N°3/4, 1998, 9^e Assemblée Générale : "Globalisation et Sciences Sociales en Afrique", pp. 9-15. L'auteur note que le premier boycott spectaculaire des élections fondatrices (après le faux-vrai boycott des élections présidentielles d'octobre 1990 en Côte-d'Ivoire et le vrai boycott des élections législatives de 1990 au Gabon) a été l'œuvre des opposants burkinabés en décembre 1991, Blaise Compaoré s'étant retrouvé unique candidat à l'élection présidentielle comme au bon vieux temps du parti unique. Depuis, les burkinabés ont fait école, lors des élections législatives (Mauritanie et Cameroun 1992) et présidentielles surtout à partir de 1995. En effet, sur 32 scrutins présidentiels organisés entre 1990 et 1994, 3 ont été boycottés par l'opposition en général ou celle dite "significative" (Burkina Faso, Mauritanie et Togo). A l'inverse, à l'exception du seul Bénin (1996), les 7 élections présidentielles de 1995 à 1997 ont été boycottés dans 6 pays : Côte-d'Ivoire (1995), Guinée Equatoriale (1996), Niger (1996), Mali (1997), Zambie (1997), Cameroun (1997) avec cette précision qu'il s'agit du boycott de l'opposition dite significative voir radicale.

⁴ CIGLER, A.J., GETTER, R., « Conflict Reduction in the Post-Election Period : A test of the Depolarization Thesis », cite par BAKARY, Tessy, *ibid*, p. 10.

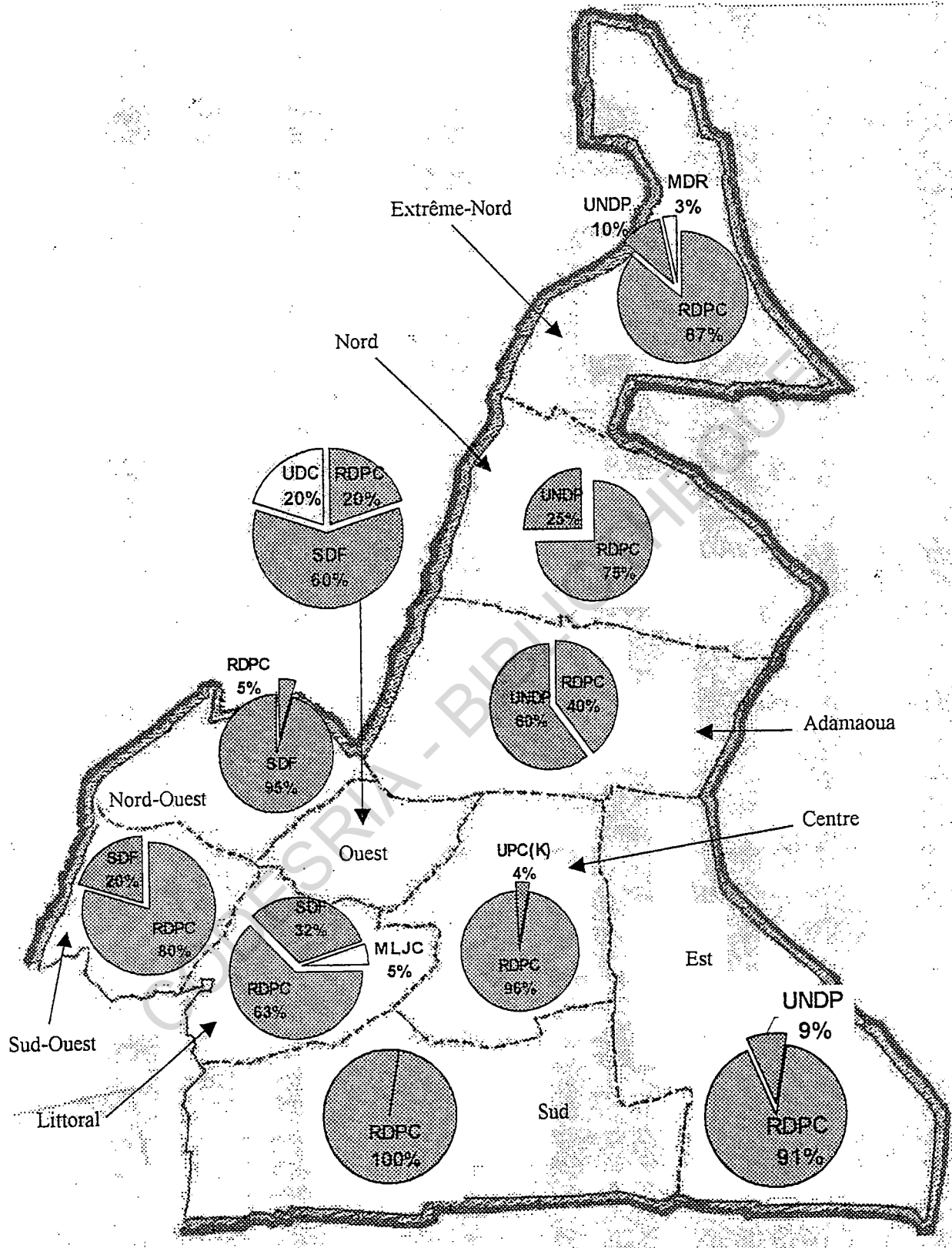
⁵ BAKARY, Tessy, op. cit., 1998, p. 10.

absents ont toujours tort. Les stratégies du SDF l'ont compris un peu tardivement comme l'atteste la présence de ce parti aux élections législatives de 1997.

Tableau récapitulatif de la répartition des sièges à l'Assemblée nationale par province et par parti politique en 1997.

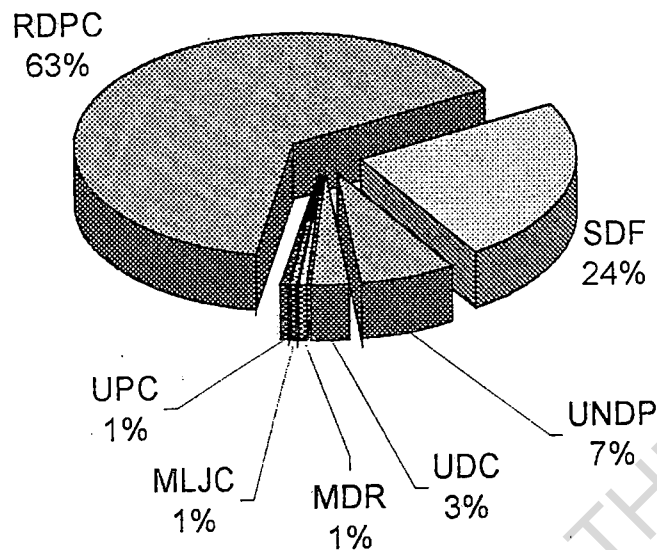
Province	Nombre de sièges	Parti politique	Nombre de sièges
Extrême-Nord	29	RDPC	25
		UNDP	3
		MDR	1
Nord	12	RDPC	9
		UNDP	3
Adamaoua	10	RDPC	4
		UNDP	6
Nord-Ouest	20	SDF	19
		RDPC	1
Ouest	25	SDF	15
		UDC	5
		RDPC	5
Littoral	19	RDPC	12
		SDF	6
		MLJC	1
Sud-Ouest	15	RDPC	12
		SDF	3
Centre	28	RDPC	27
		UPC (K)	1
Sud	11	RDPC	11
Est	11	RDPC	10
		UNDP	1

Carte politique du Cameroun après les législatives de 1997



Source : Notre propre adaptation à partir des statistiques électorales (voir annexe 4).

Part de chaque parti à l'issue des élections législatives de 1997.



Source : Notre propre construction à partir des statistiques électorales (voir annexe 4).

L'analyse de la configuration partisane de l'Assemblée Nationale, issue des élections des 17 et 18 mai 1997, montre que les partis politiques sont, avant tout au Cameroun, des organisations tribales ou régionales reflétant la solidarité du groupe ou région d'appartenance de leur président national, si l'on excepte l'exemple de l'Extrême-Nord qui a infligé une cuisante défaite à son « enfant » et donné à un « enfant d'ailleurs » plus de voix qu'il ne peut avoir dans sa province d'origine. La plus grande curiosité de cette consultation fut le nombre particulièrement élevé des recours déposés par les partis politiques auprès de la Cour Suprême, siégeant comme Conseil Constitutionnel, sur fond de boycott¹ du défilé du 20 mai 1997 et d'une guerre des chiffres qui ne devrait pas, selon Pr. Augustin Kontchou Kouomegni², émouvoir les Camerounais.

¹ L'UNDP, l'UPC et le MDR qui avaient jusque-là pris part au défilé du 20 mai, ont boycotté celui de 1997 en guise de contestation des résultats du scrutin des 17 et 18 mai. Ce n'est que par contraintes institutionnelles que les ministres de l'UPC et du MDR, partis alliés de la majorité présidentielle, étaient présents à la tribune aux côtés du chef de l'Etat et de leurs collègues du RDPC. La participation au défilé marquant la célébration de la fête nationale est un signe de patriotisme, d'attachement aux valeurs républicaines et de fidélité aux institutions de la République. Bien plus, le patriotisme ou l'amour de la patrie, affirmait avec justesse Napoléon Bonaparte, « est la vertu de l'homme civilisé », celle du bon citoyen. Sans le patriotisme, sans ses valeurs fondatrices, aucun peuple ne peut rien construire de durable. En effet, l'histoire nous enseigne que seuls les peuples animés d'un patriotisme ardent trouvent la foi et les moyens nécessaires pour relever les défis qui les interpellent et assurer leur cohésion.

² Voir Interview dans Cameroun Tribune n° 6354 du 26 mai 1997.

Sur les 150 recours enrôlés à la Cour Suprême, (dont 42 présentés par l'UNDP, 30 par le SDF, 21 par le MDR, 15 par le RDPC, 10 par l'UPC(N), 6 par l'UPC(K)...) le bilan des décisions de cette haute juridiction fut encourageant : - trois annulations (dans le Mayo Banyo sur requête de l'UNDP, dans le Mayo Rey sur requêtes de l'UNDP et du MDR, dans le Ndé sur requête du SDF) ; - un partage de sièges entre le RDPC et l'UNDP dans le Boumba et Ngoko sur requête de l'UNDP ; - une rétrocession des sièges dans le Lebialem sur requête du SDF. S'agissant de l'ensemble des autres plaintes et réclamations, les 11 magistrats de la Cour Suprême les ont rejetées aux motifs qu'elles n'étaient pas fondées.

En 1997 comme en 1992, l'opposition a accusé la Cour Suprême de n'avoir pas annulé les élections dans tout le territoire, oubliant ou refusant de reconnaître que celle-ci ne statue pas sur la base des présomptions, mais sur des preuves matérielles. Il y a lieu de rappeler qu'en 1992, elle fut accusée d'avoir validé les résultats de l'élection présidentielle après avoir énuméré une série d'irrégularités. Pourtant, en lisant attentivement l'arrêt N° 1/PE/92-93 du 23 octobre 1992, l'on constate que ces irrégularités n'avaient pas été établies par la Cour elle-même, mais « relevées par le Procès-verbal de recensement général des votes » (qui est l'œuvre de la Commission Nationale de recensement général de votes), sous forme de « diverses observations, contestations et réclamations ». En effet, si l'arrêt déplorait le fait « qu'aucune disposition de la loi n'habilitait la Cour à apprécier les observations et réclamations ainsi relevées, ni à les sanctionner le cas échéant », il continuait en reconnaissant que la même loi donnait toutefois pouvoir à la Cour d'annuler éventuellement les opérations électorales, à condition qu'il y ait eu une requête préalable ; qu'il avait eu de recours sur lesquels elle s'était prononcée. Par tous ces détails, la Cour Suprême entendait mettre tout le monde devant ses responsabilités, et surtout le SDF¹ qui avait cru bon de retirer sa requête, celle qui aurait peut-être pu permettre à la Cour d'annuler l'élection présidentielle, à la surprise générale, pour préparer le scénario de la « victoire volée »².

Au lendemain des élections législatives de 1997, l'opposition a refusé de s'inspirer des termes nettement clairs de l'arrêt du 23 octobre 1992. On ne peut pas dire que l'opposition ait particulièrement bien négocié la saisine de la Cour. En s'engageant dans la guerre des chiffres, elle a joué le jeu du pouvoir. Bien plus, comment peut-on à la fois avoir la majorité absolue et demander l'annulation des élections dans certaines circonscriptions seulement et demander l'annulation des élections dans tout le territoire. Le juge serait naturellement embarrassé devant

¹ Voir la contribution de Joachim Tabi Owono dans Cameroon Tribune N° 2659 du 12 juin 1997, « Consultations électorales au Cameroun. Qui gagne à perdre ? ».

² Les exactions commises par le SDF sous M. Fru Ndi, sa politique d'exclusion, la dictature du Chairman consacrée par l'octroi des pleins pouvoirs au congrès de Bamenda de Mai 2006, constituent autant d'éléments qui amènent aujourd'hui de nombreux camerounais à dire que même s'il y a eu « victoire volée » en 1992, c'était « un acte

un justiciable qui requiert à la fois, au même moment et contre le même individu, la condamnation ferme pour un temps, la peine capitale et la relaxe pure et simple. En outre, là où la Cour et les observateurs de la chose politique camerounaise ont encore été surpris, c'est quand le SDF par exemple annonça un partage de sièges avec l'UDC dans le Noun, chose que même le RDPC ne peut oser faire pour le moment. Car le Noun est à l'UDC ce que la Mezam est au SDF ou le Dja et Lobo au RDPC. Ce genre de déclaration entame la crédibilité du parti qui le fait même pour les autres cas où il pourrait avoir raison. L'opposition aurait beaucoup gagné en sièges et en crédibilité si elle avait saisi l'occasion du report des élections, qui auraient dû avoir lieu en mars 1997, au motif qu'il n'y avait pas assez d'inscrits, et qui n'était pas forcément l'acte d'« un pouvoir qui reporte pour mieux tricher », encore moins un report foncièrement « anticonstitutionnel », pour faire inscrire ses militants et sympathisants ou leur demander de retirer leur carte électorale au lieu d'exiger des élections immédiates.

Certains apports généraux et fondamentaux¹ de la sociologie électorale peuvent nous permettre de cerner davantage le sens du vote au Cameroun entre 1992 et 1997. Ici, le « modèle écologique » vient à notre secours. Nous considérons le terme « écologie » au sens large, c'est-à-dire l'étude des relations des êtres vivants entre eux et avec leur milieu. Par « milieu dans lequel vivent les individus », nous entendons l'ensemble des milieux territoriaux et sociaux, que ce soit la famille, la communauté, l'ethnie, la région ou le groupe social. Dans le modèle écologique, les auteurs expliquent le comportement électoral en se référant à un principe de type « déterministe ». C'est dire que les variables lourdes aussi bien géographiques, sociologiques que psychologiques sont utilisées à des fins explicatives du comportement individuel de l'électeur.

** Le modèle de la géographie humaine.*

Fondé sur l'ouvrage d'André Siegfried², ce modèle recherche les corrélations spatiales entre les structures sociales géographiquement enracinées et la répartition des votes. Multifactoriel, le modèle siegfriedien fait remarquer que les comportements de l'électorat s'inscrivent dans des tempéraments politiques très stables qui s'enracinent dans des structures matérielles, c'est-à-dire géographiques, démographiques et sociales. La sociologie électorale au Cameroun est marquée par la morphologie sociale, la logique des comportements politiques s'enracine dans les ethnies auxquelles les électeurs appartiennent. Aussi pertinente qu'elle soit, l'explication écologique souffre de deux maux. Le premier d'entre eux est relatif au problème de

salutaire », car disent-ils « Dieu n'est jamais distrait », étant donné que le SDF projette de plus en plus des images peu rassurantes.

¹ C'est peut-être une évidence de dire qu'il est effectivement très bénéfique de se retourner dans les travaux passés ou de regarder autour de nous et de s'imprégner de ce qui a été produit. Ceci dans le but de réaliser une étude qui, premièrement trouve sa place dans la discipline mais aussi qui servent à cette dernière. La connaissance d'un objet n'est-elle pas développée en se référant à l'ensemble de la connaissance de ce même objet qui la précède, quitte à s'en démarquer si nécessaire.

² SIEFRIED, André, Tableau politique de la France de l'Ouest sous la III^e République, publié en 1913.

la signification de la corrélation écologique. La correspondance entre les distributions spatiales des votes ne peut s'interpréter simplement en terme de causalité. Il est plus important de noter que l'existence d'une corrélation établie au niveau macrosociologique n'a pas le même sens qu'une corrélation individuelle de nature microsociologique qui laisse transparaître les "poches politiques" tel que le phénomène MDR dans l'Extrême-Nord ou de l'UDC dans le Noun à l'Ouest.

* *Les modèles psychosociologiques.*

L'on peut se permettre de classer ces modèles à l'intérieur du modèle écologique comme le souligne Philippe Braud : « *Cette tradition d'analyse met l'accent non plus sur les espaces mais sur les milieux sociologiques d'appartenance* ». Ils font ainsi partie des modèles étudiant le comportement des individus en relation avec leur milieu :

⇒ **L'Ecole de Columbia.**

Les premières enquêtes de cette école ont été menées par un groupe de chercheurs, de l'Université de Columbia aux Etats-Unis, dirigés par Paul Lazarsfeld qui fait référence en la matière avec l'ouvrage qu'il publie avec ses collègues (B. Berelson et H. Gaudet) *The people's choice* en 1944. Ces chercheurs se sont intéressés sur l'impact d'une campagne présidentielle sur le comportement des électeurs. Ils observent qu'un comportement électoral est socialement déterminé et souligne l'influence des relations interpersonnelles sur les choix électoraux¹. Ils montrent ensuite que la campagne n'a finalement que peu d'impact dans la décision de l'électeur.

• **Le déterminisme social.**

Il se résume par le fait que bien qu'étant un acte relevant d'un choix et d'un comportement individuel, le vote est réglé par des normes collectives, il est fonction de l'appartenance sociale de l'individu. Dès 1957, Edward Shills utilise le terme primordial pour poser sa thèse sur l'importance des groupes primaires dans l'intégration et la reproduction de la société globale. Pour l'auteur, ce qui guide l'homme ordinaire dans ses conduites quotidiennes ce n'est ni une idéologie abstraite, ni une vision cohérente du monde, mais son implication dans des liens personnels dits primordiaux². Ces attachements sont caractérisés par l'intensité de la

¹ Voir aussi à ce sujet, ANTONIETTI, Guillaume, Les logiques du vote Front National en milieu populaire. Enquête qualitative à partir de 20 entretiens réalisés dans la banlieue est de Lyon, Mémoire de D.E.A. en Science Politique, Institut d'Etudes Politiques de Lyon, septembre 1997.

² SHILLS, Edward, « Primordial, personal, sacred and civilities », in *British Journal of Sociology*, 8, 1957, cité par TINE, Antoine, op. cit., 2000.

solidarité qu'ils suscitent de par leur force coercitive de par les émotions et le sentiment du sacré¹ qui leurs sont associés.

De nos jours, l'un des auteurs les plus pertinents de cette théorie primordialiste, c'est Clifford Geertz² qui postule l'existence des liens primordiaux comme des identités culturelles dérivant de sentiments d'affinité naturelle plus que de l'interaction sociale. Ces relations font appel à des modes de loyauté concurrentiels à la loyauté civique, qui est une construction historique. Remarquons enfin que, Emile Durkheim voyait dans la solidarité des liens primordiaux la base de la formation du lien social. Ce qui crée selon lui la solidarité, ce n'est pas la coopération, mais « des forces impulsives comme l'affinité du sang, l'attachement à un même sol, le culte des ancêtres, la communauté des habitudes »³. Ce faisant, Edward Shills, Clifford Geertz et Emile Durkheim fondent, à la suite des auteurs de l'Ecole de Columbia, le lien politique à partir de la société et non à partir de l'individu. Cette argumentation est largement fondée à la lumière des résultats de certains scrutins de 1992 et 1997 au Cameroun. Les travaux de l'Ecole de Columbia ont démolé les mythes de la toute puissance des médias et de l'électeur éclairé : « *Une personne pense, politiquement, comme elle est socialement* », écrivent Paul Lazarsfeld (défenseur de la sociologie mathématique)⁴ et ses collègues qui nous situent par ailleurs au cœur de la théorie de l'électeur captif voire déterminé. Au Cameroun, on pourra dire qu'« une personne pense, politiquement, comme elle est ethniquement ».

• L'effet limité de la campagne.

Dans cet ordre d'idées, l'apport de ces travaux est tout aussi intéressant. Car, les auteurs montrent que, non seulement la campagne a peu d'effets, mais surtout elle favorise une polarisation croissante entre les camps opposés. En effet, ce sont les plus politisés, les plus partisans et donc les moins susceptibles de changer leur vote qui s'intéressent le plus à la campagne. De plus, il existe un effet de cristallisation des opinions liés à la campagne, c'est-à-dire qu'entre en jeu un mécanisme de perception sélective qui consiste à ne s'intéresser et à ne retenir que ce qui va dans notre sens. Loin de remettre en question les certitudes de chacun, la médiatisation de la campagne renforce les prédispositions politiques existantes. Ce sont les interactions, du genre conversations informelles, au sein des groupes primaires (famille, amis, voisins) qui, plus que les médias, influencent la formation des préférences politiques.

¹ MBEMBE, Achille, *Afriques indociles. Christianisme. Etat et Pouvoir en Société Postcoloniale*, Paris, Karthala, 1988. Le sacré, par opposition au profane, est défini comme ce qui appartient à un domaine séparé, interdit et inviolable et qui fait l'objet d'un sentiment de révérence religieuse. Le sacré peut aussi désigner tout ce qui est digne d'un respect absolu, qui a un caractère de valeur absolue. Achille Mbembe demande aux africains de s'approprier les signes religieux à travers l'inculturation.

² GEERTZ, Clifford, « The Integrative Revolution. Primordial sentiments and Civil Politics in the New States » in GEERTZ, Clifford, *Old Societies and New States*, New York, The New York Press, 1963.

³ DURKHEIM, Emile, *La division du travail social*, Paris, PUF, 1973, p. 262.

⁴ BOUDON, Raymond, *L'analyse mathématique des faits sociaux*, 2^e Ed. Paris, Plon, 1970.

La communication politique s'effectue par l'intermédiaire des leaders d'opinion, des personnalités ressources d'accompagnement qui eux, s'intéressent beaucoup plus à la campagne et retransmettent l'information selon la théorie de "*the two-step flow of communication*". Les messages ainsi émis par les partis politiques lors de la campagne sont traités, réinterprétés et retranscrits par les leaders d'opinion dans le cadre de ce que les stratèges du RDPC appellent la "*campagne de proximité*", qui en restituent un contenu adapté aux orientations politiques du groupe dans lequel ils sont insérés. De ce fait, la campagne électorale renforce l'homogénéité des ethnies et autres groupes sociaux et non le recrutement massif de nouveaux adhérents. De ce point de vue, le tapage médiatique autour du candidat du RDPC lors de l'élection présidentielle de 1992 n'a pas entamé la détermination des autres groupes ethniques hostiles au régime. L'Ecole de Columbia a été relayée par celle de Michigan.

⇒ Le paradigme de Michigan.

Ce modèle produit par les chercheurs du Survey Research Center de l'Université de Michigan, qui s'appuient sur un corpus d'enquêtes recensant le choix électoral d'un échantillon représentatif de 2000 personnes avant et après l'élection, est achevé dans *The American Voter*. Ces auteurs observent que la plupart des électeurs ont effectivement une identité partisane qu'ils estiment devoir être le fruit d'une socialisation précoce, généralement transmise dès l'enfance par la famille. Selon l'Ecole de Michigan, l'identification partisane constitue la clé de l'explication du comportement électoral. L'identification partisane « *fonctionne comme un écran perceptif, filtrant la vision du monde des électeurs, colorant leur jugement sur les candidats et les enjeux* »¹. L'électeur comme l'électrice adhère donc aux positions et choix du parti auquel ils s'identifient et ensuite, ces attitudes déterminent la décision électorale et renforcent le lien partisan. L'analyse des comportements électoraux au Cameroun en 1992, montre que les membres d'un groupe ethnique ou religieux déterminé s'identifient plus volontiers à un parti politique : le Nord est dominé par l'UNDP, le Sud par le RDPC et l'Ouest par le SDF.

C'est dire que l'identification partisane est nettement corrélée avec les choix électoraux : plus l'identification est forte plus le choix électoral est stable. Elle fonctionne comme un filtre à toute information, l'univers politique est compris et interprété à travers cette identification la renforçant du même coup. D'autre part, pour les moins politisés, l'identification peut fonctionner comme une marque à laquelle on aime se référer fixant ainsi des repères dans un univers qu'on ne maîtrise pas. D'où le dispositif d'instrumentalisation des hommes et des femmes d'en bas par les hiérarques (barons) des partis politiques à travers la campagne affective basée sur le partage des émotions. Le premier couplet et le refrain de ce qui est appelé « l'hymne RDPC du Sud » sont édifiants sur le niveau de dévotion qu'on veut faire atteindre à la personnalité de Paul Biya

¹ PERRINEAU, Pascal et REYNIE, Dominique, *Dictionnaire du vote*, Paris, PUF, 2001.

au sein du RDPC : « Cameroun, beau pays de cultures/ethnies, religions, toutes natures/symphonie entendue en Afrique/Paul Biya l'a bien mise en musique [...]. Cité du Sud où tu naquis/Nous t'aimerons toute la vie/Toi l'homme de la providence/Tu seras toujours notre chance »¹.

Le paradigme de Michigan et l'École de Columbia balayent toute possibilité d'accréditer la thèse de l'électeur rationnel ou stratège. L'identification partisane, reflet de son milieu familial ou social, est le critère retenu pour expliquer le vote et surtout sa stabilité. Or, on assiste très souvent, aux changements brutaux des choix électoraux par des réalignements comme ce fut le cas lors des élections législatives et présidentielles de 1997 et surtout lors du double scrutin de 2002 au Cameroun. Toutefois, en matière électorale, l'adhésion est rarement un acte individuel mûrement réfléchi. Il faut tenir compte des structures ethniques de la société. De manière générale, le groupe social auquel l'individu est le plus intimement intégré, c'est-à-dire la famille, l'ethnie, la région, parfois l'organisation religieuse, joue un rôle capital et exerce une pression sur ceux qui seraient tentés d'adopter un comportement politique différent de celui du groupe. En réalité, c'est le groupe beaucoup plus que l'individu qui adhère au parti. L'adhésion collective constitue l'une des caractéristiques de la vie politique camerounaise. Dans une large mesure, on peut, sans grand risque de se tromper, dire que les hommes politiques de ce pays favorisent cette tendance, car elle permet une manipulation des votes destinée à faciliter leur ascension politique.

Le phénomène d'adhésion collective au parti réduit considérablement la signification politique de l'adhésion. Au niveau des individus, elle ne reflète pas du tout un engagement politique personnel aux côtés des dirigeants des partis, du fait qu'elle est plus subie que voulue par chaque individu². Tout au plus, elle est la manifestation de l'engagement du chef de groupe ou du chef de clan à l'intérieur d'une formation politique donnée. En outre, l'attachement à l'ethnie est de nature à affaiblir le parti dominant. C'est ainsi qu'aux premières heures de la démocratisation au Cameroun, certaines élites des complexes ethniques Nord et Ouest se sont détachées de la faction hégémonique de la bourgeoisie nationale pour créer des partis politiques concurrents dont les activités, loin de compromettre entièrement le processus d'intégration nationale, ont donné une nouvelle orientation à l'entreprise d'intégration politique au Cameroun.

Au demeurant, nous pouvons conclure cette première partie en remarquant que, comme Janus, les partis politiques présentent deux faces et peuvent donc faire l'objet de deux lectures contrastées. La crise de l'intégration nationale ne doit pas surprendre si l'on part du présupposé que les démocraties en action constituent des "bricolages"³ imparfaits, parfois baroques, des

¹ Voir le papier du *Le Messager*, N° 1640 du 26 mars 2004, « 19^e anniversaire, le RDPC face à ses divisions » p. 5.

² GONIDEC, Pierre-François, *Les systèmes politiques africains*, 2^e éd., Paris, LGDJ, 1978, p.205.

³ SINDJOUN, Luc, op. cit., 2000.

systèmes où se confrontent – en principe pacifiquement ou dans le désordre¹ - des valeurs, des intérêts antagonistes, des constructions historiquement stratifiées mais soumises aux pressions de l'adaptation et du changement². Dans ce contexte, la transposition des modèles démocratiques occidentaux au Cameroun, malgré leur force d'inspiration, exige un grand travail d'investissement en matière d'éducation et de modernisation politique. Aussi devrait-on parfois faire preuve de compréhension en face des autorités, et doter ce pays des moyens nécessaires pour entrer dans la dynamique d'ensemble en facilitant son accès aux capitaux notamment à travers la remise des dettes et l'accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication. La pente est dangereuse tant il devient facile de qualifier de pathologique les émotions³, et tout ce qui ne rentre pas dans le répertoire feutré est balisé des procédures bénéficiant au processus de mobilisation populaire autour de l'Etat-nation. L'incorporation des partis politiques dans le système politique, symbolisée par l'élection des députés à l'Assemblée Nationale, ne résulte pas davantage des caprices de la fortune mais des clivages fondamentaux de la société⁴. Cette observation révèle la double nature des partis politiques. Ils constituent d'une part des agents du conflit, de l'autre des institutions, donc des éléments intégrateurs. Le clivage conflit/intégration, issu d'une mutation qualifiée par Stein Rokkan de Révolution nationale, confronte « *le centre édificateur d'une culture nationale et la résistance croissante des populations assujetties et ethniquement, linguistiquement ou religieusement distinctes, en province et dans les périphéries* »⁵. A la vérité, les partis politiques constituent des facteurs d'entretien des divisions, mais également des forces d'intégration en permettant l'institutionnalisation des oppositions voire des conflits. Ils servent de marques des préférences ethniques dans l'univers des perceptions et des représentations des citoyens et sont, somme toute, des catalyseurs de l'intégration politique dans le cadre d'une compétition devenue coopérative⁶ entre le pouvoir et l'opposition.

¹ CHABAL, Patrick et DALOZ, Jean-Pascal, L'Afrique est partie ! Du désordre comme instrument politique, Paris, Economica, 1999.

² MENY, Yves et SUREL, Yves, op. cit., 2000, p. 23.

³ BRAUD, Philippe, L'émotion en politique, Paris, PFNSP, 1996.

⁴ SEILER, Daniel L., Les partis autonomistes, Paris, PUF, 1982, p.6.

⁵ LIPSET, Seymour Martin & ROKKAN, Stein, op. cit., p. 10.

⁶ OFFERLE, Michel, op. cit., 2002, p. 87.

DEUXIEME PARTIE

**LES RAPPORTS COOPERATIFS ENTRE
LE POUVOIR ET L'OPPOSITION
COMME MANIFESTATION DE LA
DIMENSION INTEGRATIVE DU
PLURALISME PARTISAN**

DEUXIEME PARTIE :

LES RAPPORTS COOPERATIFS ENTRE LE POUVOIR ET L'OPPOSITION COMME MANIFESTATION DE LA DIMENSION INTEGRATIVE DU PLURALISME

PARTISAN.

Une réflexion sur ces rapports nécessite avant tout une clarification du concept de transition qui conditionne le pluralisme partisan. Dans son acception étymologique, la transition est une manière de passer d'un état à un autre. Sur cette base, la transition démocratique est une modalité de changement politique. Dans le cadre de notre étude, c'est le passage d'un paradigme monopartisan au paradigme pluripartisan¹. La transition démocratique suggère à la fois l'idée d'un projet de société, la démocratie libérale pour plus et mieux de liberté, et d'une dynamique politique dans la construction du cadre institutionnel de son éclosion². On peut aussi la définir comme une période de flux institutionnel, d'incertitude, où la norme démocratique tend à s'imposer comme critère de légitimation et oriente les perceptions et les comportements de la majorité des acteurs³.

A ce niveau, l'ancrage du pluralisme partisan doit être analysé à partir de la « *mesure des stratégies d'invention de la démocratie, initiées par des acteurs identifiables et contraints par des rapports de force* »⁴. Les nouvelles modalités de participation de l'opposition, sous une forme institutionnalisée ou conventionnelle, sont au nombre de ces stratégies. C'est dire qu'après l'ancrage formel circonscrit dans les textes et le temps, il faudrait apprendre et consolider le pluralisme partisan dans un temps qui lui est indéterminé. Comme le remarque Philippe C. Schmitter et Terry Lynn Karl à propos de la démocratie tout cours, la consolidation « n'est pas juste une prolongation de la transition à partir d'un régime autoritaire. La consolidation engage des acteurs, des comportements, des processus, des valeurs et des ressources différentes. Cela ne revient pas à dire que tout change quand la politique glisse vers elle. Beaucoup de personnes et de collectivités seront les mêmes, mais elles seront confrontées à

¹ SINDJOUN, Luc, « Ce que s'opposer veut dire... », op. cit. 2004.

² AKINDES, Francis, Les mirages de la démocratisation en Afrique subsaharienne francophone, Paris, CODESRIA-Karthala, 1996.

³ BANEGAS, Richard, « Les transitions démocratiques, mobilisation collective et fluidité politique », op. cit., 1993.

⁴ BAYART, Jean François, « La problématique de la démocratie en Afrique Noire : "La Baule, et puis après ?" », op. cit., 1991, p. 17.

des problèmes différents, feront des calculs différents et (espérons) se comporteront différemment »¹.

Les transformations de l'espace public et l'émergence d'une citoyenneté active, dans le cadre de la « mise en œuvre de la démocratie »² comme processus de démocratisation ou de transition démocratique³, de même que la rupture⁴ produite dans la structure du « bloc hégémonique »⁵ au pouvoir ont libéré de nouvelles énergies et permis à de nouveaux acteurs de se déployer sur la scène politique et de (re)négocier de nouvelles alliances. Ces mutations témoignent d'une acceptation des règles de la civilité démocratique et du pluralisme, entraînant une pacification du champ politique et l'essor des rapports de coopération/collaboration entre le pouvoir et l'opposition.

Le changement qui s'est produit n'a pas mis fin ipso facto aux équivoques du processus de démocratisation dans ce pays, car paradoxalement, les mutations en cours s'opèrent dans le creuset d'une « gouvernementalité du ventre »⁶ voire d'une « politique du ventre »⁷ et d'assimilation réciproque des élites, impliquant des tactiques de transhumance politique. Dans cet ordre d'idées, l'analyse que fait Richard Banégas sur le cas béninois est aussi valable en ce qui concerne le Cameroun. L'auteur écrit en effet que « la formation d'un espace public pluraliste a donné lieu à une situation complexe, faite d'une accumulation d'instances de pouvoir et de compromis plus ou moins stables entre anciennes et nouvelles élites, et [...] la consolidation

¹ SCHMITTER, Philippe C. & KARL, Terry Lynn., « The Conceptual Travels of Transitologists and Consolidationists: How Far to the East should they Attempt to Go ? », in *Slavic Review*, 53 (1), 1994, p. 175; BUNCE, Valerie, « Should transitologists be grounded ? », in *Slavic Review*, Vol. 54, n°1, 1995, pp. 111-127.

² SINDJOUN, Luc, « La démocratie est-elle soluble dans le pluralisme culturel ? Eléments d'une discussion de la démocratie dans les sociétés plures », Introduction inaugurale au Colloque international Commonwealth-Francophonie-Cameroun, « Démocraties et sociétés plures », Yaoundé, 24-26 janvier 2000.

³ HUNTINGTON, Samuel, *The third wave : democratization in late twentieth century*, op. cit.; HYDEN, Goran et BRATTON, Michael (dir), *Gouverner l'Afrique. Vers un partage de rôles*, Paris, Nouveaux Horizons, 1992; CONAC, Gérard (dir.), *L'Afrique en transition vers le pluralisme politique*, Paris, Economica, 1993.

⁴ MBARGA NDI, Valentin, *Ruptures et continuités au Cameroun*, Paris, l'Harmattan, 1993 ; BIGOMBE LOGO, Patrice et MENTHONG, Hélène-Laure, « Crise de légitimité et évidence de la continuité politique », op. cit, 1996.

⁵ BAYART, Jean François, *Le politique par le bas ...*, op. cit., p. 262.

⁶ STRANDBJERG, Camilla, « BANEGAS, Richard – La démocratie à pas de caméléon. Transition et imaginaires politiques au Bénin, Paris, Khartala, 2003 » in *Cahiers d'Etudes Africaines*, 178, 2005.

⁷ BAYART, Jean François, « Fait missionnaire et politique du ventre : une lecture foucauldienne », in *Le Fait Missionnaire*, 6, 1998, pp. 9-38. En interprétant Michel Foucault, l'auteur privilégie la compréhension des changements politiques par rapport à leur inscription dans l'histoire spécifique de la composition de l'élite et l'espace politique national.

du «renouveau démocratique» s'est opéré par une subtile redéfinition des rapports collusifs et des lignes de chevauchement entre ces strates sédimentées »¹.

Le pluralisme partisan, particulièrement visible au cours des élections de la première génération avec la cristallisation des clivages, n'a pas débouché sur une « scissiparité étatique »² ou un éclatement de la société. Au delà de l'échec de ce chaos apparent, cette partie tente de discerner les logiques propres à la démocratisation au Cameroun. Car, comprendre la transition démocratique et plus singulièrement les dynamiques d'ancrage du pluralisme partisan, c'est, comme souligné plus haut, tenter de l'intérieur une analyse du procès d'invention³ du politique à travers les institutions et les jeux d'acteurs multiples aux logiques diverses impliqués dans le processus d'institutionnalisation⁴ en question.

Nous allons analyser les mécanismes d'accommodation réciproque du pouvoir et de l'opposition au pluralisme partisan en tant que déterminants des rapports coopératifs (chapitre 3). Nous allons montrer, ensuite, que la dynamique de coopération entre le pouvoir et l'opposition a induit la pacification de la vie politique et sociale ainsi que l'apparition d'un parti dominant. (chapitre 4) faisant disparaître progressivement la violence et la peur de la scène politique et sociale. La simple rhétorique de l'unité nationale à la base du parti unique, ne pouvait plus, à elle seule, réduire l'impact d'une culture politique de conflictualité.

¹ BANEGAS, Richard, « La démocratie "à pas de caméléon". Transformation de l'espace public et consolidation démocratique au Bénin », papier présenté lors de la neuvième Assemblée Générale du CODESRIA, Dakar 14 – 18 décembre 1998, p. 3 repris par TINE, Antoine, « Elites partisans et démocratisation au Sénégal », papier présenté au cours du 14^{ème} congrès de l'AASP, Durban, 26 – 28 juin 2003, p. 16.

² SINDJOUN, Luc, op. cit., 2000.

³ BERMAN, Bruce & LONSDALE, John, Unhappy Valley. Conflict in Kenya and Africa, Oxford, Oxford University Press, 1992. A la suite de Jean François Bayart, ces deux auteurs tentent de comprendre les phénomènes politiques en Afrique à partir de leurs conditions historiques, idéologiques et culturelles propres. Leur démarche remet en causes les présupposés des études « développementalistes » et « culturalistes » qui ont tant marqué le débat sur la démocratie en Afrique et qui cherchent des critères prédéfinis pour la démocratie ou insistent sur les obstacles de poids de la « tradition ».

⁴ BEETHAM, David, « Conditions for democratic consolidation » in Review of African Political Economy, N° 60, 1994.

CHAPITRE 3 :

LES MECANISMES D'ACCOMMODATION RECIPROQUE AU PLURALISME

PARTISAN : DU REJET A L'ACCEPTATION

Le pluralisme partisan camerounais se présente, dans une large mesure, comme un outil de redéploiement du pouvoir politique. Au début des années 90, il a surtout servi à freiner des actions radicales de la société civile¹, "recroquevillée" derrière les associations dites de défense des droits de l'homme, les syndicats, les mouvements estudiantins, les congrégations religieuses et les groupes d'intérêts ethniques ou régionaux, tous issus de ce qu'on peut qualifier de « déssectorisation »² du politique. Ensuite, il s'est transformé en une simple tactique de fragmentation des forces d'opposition et de resectorisation dans le contexte post transition de consolidation. En effet, si l'on veut être synthétique, on peut dire que les partis ont une seule fonction globale : être des médiateurs entre le peuple et le pouvoir politique ou l'Etat³

Siège d'un pouvoir désincarné, mais en même temps pourvoyeur de la puissance des hommes qui gouvernent en son nom, l'Etat est, selon le Professeur Georges Burdeau, un Janus dont un visage, celui qui est serein, reflète le règne du droit, et dont l'autre, tourmenté sinon grimaçant, est marqué par toutes les passions qui animent la vie politique. En clair, l'ordre selon lequel s'agencent et vivent les sociétés politiques n'est pas une donnée première ; résultat de l'action d'une multitude de forces, il est, si l'on ose ainsi s'exprimer, du mouvement digéré. Cette situation est résumée par le Pr. Georges Burdeau qui écrit que « *l'ordre se défend en absorbant le mouvement, le mouvement s'affaire pour s'inscrire dans l'ordre. Ce jeu de deux tendances apparemment contradictoires fait de la dynamique politique une dialectique où leur affrontement se résout dans un dépassement. [...] l'ordre étant du mouvement assimilé, le mouvement, de l'ordre en puissance* »⁴.

C'est dire que le pouvoir, dans son rôle qui est de réaliser l'image que la société tend à se donner d'elle-même, fait de l'ordre avec les mouvements qui provoquent des tensions sociales. En ce sens, toute l'analyse historique montre que la figure de l'ordre a été dessinée par une

¹ THIRIOT, Céline, « Rôle de la société civile dans la transition et la consolidation démocratique en Afrique : éléments de réflexion à partir du cas du Mali », in *Revue Internationale de Politique Comparée*, Vol. 9, n° 2, 2002, pp. 277-295.

² Terme emprunté à DOBRY, Michel, *Sociologie des crises politiques*, Paris, PFNSP, 1986.

³ Ce concept omniprésent dans le vocabulaire de la vie juridique et politique est, pour Max Weber, « *une entreprise politique de caractère institutionnel dont la direction administrative revendique avec succès, dans l'application des règlements, le monopole de la contrainte physique* » (WEBER, Max, *Economie et Société*, op. cit., p. 57).

⁴ BURDEAU, Georges, op. cit., 1970, p. 105.

multiplicité de tendances qui se sont d'abord affrontées puis érodées et assagies pour donner naissance à la discipline qui marque de son style la société existante. En tout état de cause, l'ordre résulte du mouvement présent qu'il assimile, car il ne se maintient que par son aptitude à l'intégrer. Notre travail consiste, dans ce chapitre, à montrer comment le pouvoir accepte le pluralisme partisan, et partant l'opposition, par des ruptures normatives de facture libérale doublées d'un dispositif martial (section 1). Nous allons montrer ensuite que, sous le slogan de « sursaut national » ou de « consensus national » digne d'une « démocratie négociée »¹ ou d'une « démocratie apaisée », le président de la République a effectué, à la suite des rencontres avec les forces vives et les leaders des partis, un périple provincial aux relents de (re)disqualification de la conférence nationale souveraine (section 2).

Section 1 : La canalisation juridique du pluralisme partisan par des ruptures normatives de facture libérale doublées d'un dispositif martial.

Dans la logique du Pr. Georges Burdeau², l'existence de l'Etat n'a pas seulement pour conséquence d'imposer un statut aux agents d'exercice du pouvoir, elle implique aussi l'institutionnalisation des luttes que provoque sa conquête ou sa conservation. Si, dans son principe, la lutte politique n'est qu'un aspect de la lutte pour la vie, il est clair qu'aucune société ne pourrait naître et, à plus forte raison, durer sans que les formes de la lutte soient soumises à une régulation, à une canalisation, à un encadrement. Des conditions subjectives ont été créées, dont la recherche de la légitimité, la compromission des politiciens et les tentatives pour discréditer le multipartisme. Le parti au pouvoir ou le régime a aussi appliqué des techniques objectives spécialement conçues pour désamorcer les situations potentiellement explosives³. Les partis d'opposition ont été autorisés à s'organiser pour éviter l'affrontement, mais, en même temps, des mesures ont été prises pour limiter l'escalade. Cette section s'articulera autour de la reconnaissance juridique de l'opposition qui se fait sur fond d'exaltation de l'exigence de l'unité nationale et de contre-mobilisation du RDPC (§1), et autour de l'usage du charisme martial par le pouvoir (§2) dans le cadre de la modernisation conservatrice.

¹ TABI AKONO, Francis, « Cameroun : vers une démocratie négociée ? Relecture critique du concept de démocratie de rassemblement », in *Revue Camerounaise des Relations Internationales*, Vol. V, N° 1 – 2, Presses Universitaires de Yaoundé, Mai 2000, p. 187 et s.

² BURDEAU, Georges, op. cit., 1970, p. 12.

³ TOULOU, Lucien, Des usages du multipartisme. Transitions post-autoritaires et reproduction des élites au Cameroun et au Kenya, op. cit., 2005, p. 123.

§1 – La reconnaissance juridique de l'opposition : entre "bricolage minutieux de la démocratie" et adaptation du RDPC.

Le pouvoir entend maîtriser les mécanismes et le sens des réformes nécessaires pour la démocratisation du pays. Il est question de garder l'initiative. Dès le 28 mars 1990 à Douala et pendant une semaine dans tous les chef-lieux de provinces et certains chef-lieux de départements, les militants du RDPC, parti unique au pouvoir, avaient organisé des marches de soutien à la politique du *Renouveau* et son promoteur, M. Paul Biya, sur fond de rejet du multipartisme. Le 09 avril, à la suite des marches de soutien, le Président de la République s'adresse à la nation. Il affirme que la crise économique demeure le problème majeur du pays. Au sujet de l'avènement de la démocratie pluraliste il déclare aux camerounais, surtout aux militants du RDPC : « *Je vous ai compris* »¹.

Le contexte international va provoquer une mutation² du RDPC. A la suite d'une réunion du Comité Central le 12 avril 1990 au Palais de l'Unité, présidence de la République, le RDPC revoit ses structures : l'emblème du parti change, la cellule et le conseil national disparaissent, la composition des bureaux des organes de base est allégée ; celle du comité central change et intègre désormais les présidents des sections. Les textes de base et le règlement intérieur sont revus. Le comité central endossa les vues du président national selon lesquelles les événements de l'Europe de l'Est, même si dans un « scénario démagogique »³ le régime revendique l'antériorité du processus en cours au Cameroun à ces derniers, auraient un impact sur l'Afrique et que le multipartisme était devenu inévitable⁴. Il y fut décidé, comme en Tanzanie sous Julius Nyerere⁵, que le pouvoir/parti ne devait pas attendre que les masses se soulèvent avec les armes, mais devait au contraire se trouver au premier rang en conduisant le changement et la démocratie pluraliste par la reconnaissance et l'institutionnalisation de l'opposition⁶.

¹ Voir Cameroon Tribune N° 4796 du 03 janvier 1991, Spécial Retro 1990.

² KATZ, Richard S. & MAIR, Peter, How parties organize: change and adaptation in party, London, Sage, 1994.

³ SINDJOUN, Luc, op. cit., 1994, p. 144.

⁴ VOLTEN, Peter (ed.), Bound to change : consolidating democracy in East and Central Europe, New York, CEWSS, 1992.

⁵ OKEMA, Michael, « L'adaptation du multipartisme. Le cas du parti au pouvoir en Tanzanie » in Démocratie et développement. Mirage ou espoir raisonnable, Paris, Karthala, 1995, p. 328.

⁶ DONFACK SOKENG, Léopold, « L'institutionnalisation de l'opposition : une réalité objective en quête de consistance », in SINDJOUN, Luc, op. cit., 2004, pp. 44 – 101.

A cet effet, lors de la première session ordinaire de l'année législative 1990/91, baptisée "La session de la libéralisation", en juin 1990, 42 projets de loi sont examinés et votés par l'Assemblée Nationale, dont une vingtaine sur les professions libérales. Ces lois sont promulguées le 10 août par le président Paul Biya. En marge des travaux de l'Assemblée Nationale, se tient du 28 au 30 juin, à Yaoundé, le premier congrès ordinaire du RDPC qualifié de "Congrès de la Démocratie et des Libertés". C'est au cours de ces assises que le président Paul Biya, président national du RDPC, annonce la concurrence politique et bien d'autres mesures de libéralisation. Toutefois, le pays devait y être introduit progressivement non seulement pour réduire le choc mais aussi pour permettre au parti au pouvoir d'effectuer une volte-face sans perdre la face.

Comme on le voit, le Chef de l'Etat camerounais aurait compris que toute tentative de rejet du multipartisme est vaine si la contestation populaire persiste à diviser le pays et à soutenir l'opposition. Il a donc pris une série de mesures d'apaisement. En utilisant une parabole biblique, nous pouvons dire qu'au commencement était la Commission. En effet, dès le 20 juillet 1990, par un arrêté¹, le chef de l'Etat crée une commission chargée de lui proposer les modifications à apporter à la législation sur les libertés publiques. Cette commission ad hoc était composée de 11 membres dont 4 magistrats, 2 administrateurs civils, 3 enseignants d'université (2 politistes et 1 juriste), 1 journaliste et 1 avocat membre du conseil de l'ordre.

COMPOSITION DE LA COMMISSION		
Président	M. Foumane Akame Jean	Magistrat
Rapporteurs	M. Inguat II Joseph	Administrateur civil
	M. Fogui Jean Pierre	Enseignant d'Université (politiste)
Membres	M. N'ngang François Roger	Administrateur civil
	M. Belibi Joseph	Magistrat
	M. Bipoun Woum Joseph Marie	Enseignant d'Université (juriste)
	M. Ndembiyembe Paul Celestin	Journaliste
	M. Kontchou Kouomegni Augustin	Enseignant d'université (politiste)
	M. Gwanmessia Georges	Magistrat
	M ^e Douala Moutome	Avocat
	M. Bah Oumarou Sanda	Magistrat

Ladite commission disposait d'un délai de trois mois pour faire des propositions au président de la République sur : la liberté de presse, la révision de la loi sur les associations, l'abolition de la législation d'exception, la création d'une commission/comité des droits de

l'homme, la levée des restrictions à la libre circulation des camerounais, la libéralisation des activités économiques et sociales du pays.

L'arrêté portant création de la commission a été signé le 20 juillet. La première réunion de la commission a eu lieu le 1^{er} août et la dernière le 1^{er} novembre. La commission avait ainsi tenu à respecter le délai qui lui était imparti. Même la nomination de deux de ses membres à des hautes fonctions lors du remaniement ministériel du 08 septembre 1990, à savoir MM. Kontchou Kouomegni Augustin et N'ngang François Roger, respectivement aux postes de Ministre de l'Information et de la Culture et de Délégué Général à la Sûreté Nationale, n'a pas profondément perturbé les travaux de la commission. Car ces deux personnalités ont continué à participer aux réunions de cette dernière, dans la mesure où elles n'étaient pas prises ailleurs par leurs nouvelles responsabilités.

Le domaine des libertés étant extrêmement vaste, et le cheminement qui mène à l'établissement du cadre institutionnel² de la libéralisation totale long, la commission eut l'autorisation de consulter toutes les personnes ressources qu'elle souhaitait pour leur expérience. C'est dans cet ordre d'idées qu'elle a envoyé dans toutes les provinces du pays des missions pour rencontrer des personnalités représentant les différentes couches et souches de la société. Dans la foulée, elle a rencontré une délégation du Ministère de la Condition Féminine, qui, a aussi en charge la résolution de beaucoup des problèmes sur le plan des libertés publiques.

Sur le plan pratique, et étant donné que le travail de la Commission était de proposer au chef de l'Etat des modifications nécessaires sur la législation existante, celle-ci a d'abord recensé cette législation et ensuite relevé les textes qui méritaient d'être modifiés ou tout simplement abrogés. En plus de son rapport final, la Commission a également élaboré des projets de loi, des projets de décret qui ont été soumis à l'appréciation du chef de l'Etat. Pour Jean Foumane Akame, qui ne trouve pas de lien solide entre la formule de la conférence nationale et la Commission qu'il préside, le Cameroun allait passer de la nuit au jour³. Fait remarquable, la commission des libertés achève son travail et remet son rapport à quelques jours de l'ouverture de la deuxième session ordinaire de l'Assemblée Nationale pour l'année 1990 /91.

¹ Arrêté présidentiel N° 416/CAB/PR du 20 juillet 1990.

² LIJPHART, Arend & WAISMAN, Carlos H., *Institutional Design in New Democracies*, Boulder, Westview Press, 1996, O'DONNELL, Guillermo, SCHMITTER, Philippe C. & WHITEHEAD, Laurence (eds), *Transitions from authoritarian rule: comparative perspectives*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 1997.

³ Voir interview dans *Cameroon Tribune* N° 4756 du 02 novembre 1990.

En créant cette commission, le pouvoir s'emploie ainsi à mettre la législation camerounaise, notamment le droit public en phase avec le discours politique, les exigences de la démocratie largement exprimée par la plupart des camerounais¹.

En marge des travaux de la Commission, le chef de l'Etat multiplie des gestes d'ouverture et de décrispation de la vie politique. Ainsi, lors de sa visite de travail en France du 20 au 22 juillet 1990, il confirme l'option camerounaise, prise lors du congrès du RDPC de juin, pour le pluralisme politique et se fait plus explicite sur la question du multipartisme au cours d'une interview accordée à Radio Monte Carlo le 21 juillet : « *Nous tâcherons d'aller assez vite dans la mise en œuvre des mesures annoncées au congrès de Yaoundé. Si l'on veut rester au pouvoir, dit-il, il faut donner la liberté aux gens* ». Et de souligner plus loin : « Nous avons commencé par faire le pluralisme au sein du parti. Maintenant, on va vers le pluralisme dans le pays, dans la cité. Mais avant d'y parvenir, évidemment, il faut un aménagement des conditions juridiques, des lois pour permettre d'accéder plus pleinement à une démocratie intégrale [...]. Pour le moment, nous avons mis sur pied une commission qui est à pied d'œuvre [...] pour créer les conditions d'une telle démocratie. Alors dans le cadre de ces lois qui vont être soumises à l'Assemblée dans les prochains mois, les camerounais seront libres de faire ce qu'ils veulent ; s'ils veulent créer des partis politiques, ils le feront ! »².

¹ Sur la juridicisation des exigences démocratiques par les camerounais, lire : a) KAMTO, Maurice, « Quelques réflexions sur la transition vers le pluralisme au Cameroun », op.cit., 1993, l'auteur écrit : « *La démocratisation de la société camerounaise s'appuie sur ce que l'on peut considérer comme une véritable révolution normative. Non pas que les textes nouvellement édictés en matière de libertés publiques et de Droits de l'Homme soient exempts de toute entrave à la libre expression des opinions politiques dans une société plurielle, mais en raison de leur nombre impressionnant et des ruptures qu'ils introduisent formellement entre un passé de dictature dont la société camerounaise porte encore les marques et un présent qui se veut porteur de liberté et d'espérance démocratique* » (p. 221). Du même auteur : « L'énoncé des droits dans les constitutions des Etats africains francophones » in *Revue Juridique Africaine*, Presses Universitaires du Cameroun, 1991, 2 et 3. b) MOUKOKO MBONDJO, Pierre, « Le retour au multipartisme au Cameroun », op. cit., 1993. c) SINDJOUN, Luc, « Cameroun : Le système politique face aux enjeux de la transition démocratique (1990 – 1993) », op. cit., 1994. d) SINDJOUN, Luc et OWONA NGUINI, Mathias Eric, « Politisation du droit et juridicisation de la politique : l'esprit sociopolitique du droit de la transition démocratique au Cameroun », in DARBON, D. et GAUDUSSON, J.D. (dir), *La création du droit en Afrique*, Paris, Karthala, 1997, pp. 217 – 245. e) MINKOA SHE, Adolphe, « Ruptures et permanences de l'identité de subversif au Cameroun : le droit pénal au secours de la science politique », in *POLIS*, Revue Camerounaise de Science Politique, Vol. 1, Numéro Spécial, février 1996 sur : Identité Politique et Démocratisation au Cameroun, p. 4 et s ; du même auteur : *Droits de l'homme et droit pénal au Cameroun*, Paris, Economica, 1999. f) MELONE, Stanislas, « Démocratie et législation au Cameroun », papier présenté au cours du colloque conjoint Francophonie-Commonwealth sur : *Démocratie et sociétés plurielles*, Yaoundé, Cameroun, janvier 2000.

² Sur le pluralisme au sein du parti, M. Paul Biya déclare : « *Devenir un parti démocratique, c'est encourager en son sein la libre discussion ; c'est susciter et entretenir le débat d'idées ; c'est favoriser le choix démocratique des responsables ; c'est permettre aux militants de désigner pour les représenter ceux de leurs camarades qui ont su mériter leur confiance en s'illustrant par leur militantisme, leur loyauté, leur compétence, leur efficacité, leur moralité, leur abnégation et leur patriotisme* », in *Rapport de politique générale*, Congrès UNC/RDPC de Bamenda, mars 1985.

Dans le même sillage, le 10 août, Yondo Madengue Black, Ekane Anicet, Djon Djon Charles René et Djeukam Tchameni Dominique, tous arrêtés pour : tenue de réunions clandestines – confection des tracts hostiles au régime, outrageant à l'endroit du Président de la République et incitant à la révolte¹, bénéficient des remises de peine et recouvrent leur liberté.

Le 24 août, le chef de l'Etat signe deux décrets : l'un allège les conditions d'établissement des passeports et de sortie des nationaux avec suppression des visas de sortie et des autorisations maritales pour les voyages des femmes mariées à l'étranger. Par un autre décret en date du 08 novembre, il crée un Comité National des Droits de l'Homme doté de la personnalité juridique et fort de vingt membres et des suppléants. Il sera transformé en Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés par une loi du 22 juillet 2004.

La dernière session ordinaire de l'année législative 1990/91 (05 novembre – 06 décembre) donne lieu à l'examen et au vote des textes de lois, issus de l'exploitation du rapport de la Commission, d'une importance capitale pour l'avenir du Cameroun. Vingt neuf lois dont celles sur le multipartisme et la communication sociale ont été votées et promulguées le 19 décembre par le président de la République.

Parmi ces lois de décembre 1990 doit être mentionnée, en tout premier lieu, outre la loi N° 90/056 du 19 décembre 1990 relative aux partis politiques qui nous intéresse au plus haut point dans le cadre de cette étude, la loi N° 90/046 du 19 décembre 1990 abrogeant l'ordonnance N° 62/OF/18 du 12 mars 1962 portant répression de la subversion. Cette loi, symbole emblématique en quelque sorte, marque la fin du délit d'opinion, et partant la fin d'une époque qui vit tant de camerounais finir leur existence dans des centres spécialisés, véritables camps de la mort (BMM de Yaoundé, Tcholliré, Yoko, Mantoum)². L'ordonnance de 1962 portant répression de la subversion tout comme l'ordonnance N° 72/13 du 26 août 1972 sur l'Etat d'urgence, modifié par la loi N° 90/047 du 19 décembre 1990³ étaient contraires à la politique du Renouveau.

¹ Il s'agit là des faits prévus et réprimés par la loi camerounaise notamment l'ordonnance N° 62/OF/18 du 12 mars 1962 portant répression de la subversion, et qui constituait l'un des principaux piliers du système policier mis en place au Cameroun dès l'accession du pays à l'indépendance.

² KAMTO, Maurice, op. cit., 1993, p. 222 ; MINKOA SHE, Adolphe, op. cit., 1996, p.8.(voir aussi Les Cahiers de Mutations, Vol. 025 , octobre 2004 :BMM Yaoundé : une page difficile à tourner ;Tcholliré :la colline de l'enfer ; Yoko : deux forteresses hors du temps ; Mantoum :le ministère de la rééducation nationale notamment sur les vertus du patriotisme ; Kondengui : les barreaux de l'indigence ; BMM Douala : le purgatoire de Mboppi ; Mokolo :la poulie de la pendaison).

³ Il s'agit d'une rupture dans la continuité. Car la nouvelle loi reprend l'essentiel des principales dispositions de l'ordonnance de 1972. Toutefois, elle améliore cette législation d'exception devenue en pratique la législation de droit commun dans certaines parties du pays, notamment en prévoyant que le décret proclamant l'Etat d'urgence devra désormais en préciser la durée qui est ramenée à trois mois renouvelable une fois contre six mois dans

En effet, reprenant presque mot à mot une vieille législation coloniale anti-nationaliste d'antan, pour laquelle « est subversif tout individu qui jubile des malheurs du régime en place », l'ordonnance de 1962 réprimait la subversion sans dire ce qu'elle est en réalité, si oui en des termes vagues comme « insiste à résister » ou « porte atteinte au respect dû aux autorités », ou encore « incite à la haine contre le gouvernement », ou enfin « émis et propagé des bruits, nouvelles ou rumeurs mensongères susceptibles de nuire aux autorités publiques ». De même, le texte de 1972 parle « des individus jugés dangereux pour la sécurité publique »¹.

Le terrain du pluralisme des opinions ou de la diversité des courants de pensées se trouve ainsi balisé par ces textes de 1990. Conçue et élaborée dans le strict respect de l'article 3 des constitutions de 1960 (République du Cameroun), de 1961 (République Fédérale du Cameroun) ou de 1972 (République Unie du Cameroun) prévoyant le multipartisme, la loi N° 90/056 promulguée le 19 décembre 1990 par le chef de l'Etat consacre le multipartisme intégral et reconnaît ainsi l'opposition. Cette loi répond aux exigences de la plupart des camerounais, comme l'indique l'exposé des motifs du texte qui avait été soumis à l'appréciation des députés. Elle met un accent particulier sur la préservation indispensable de la paix, de l'unité nationale, de la forme républicaine et indivisible de l'Etat et l'intégration nationale qui constituent les principaux leitmotifs du discours officiel, et qui résonnent au plus profond des consciences comme des valeurs que nul ne saurait remettre en cause.

Ainsi donc, la loi sur les partis politiques, définis ici comme des associations qui concourent à l'expression du suffrage, institutionnalise le multipartisme intégral et reconnaît le droit à la libre création et exercice des activités des partis politiques dans le cadre de la constitution avec, cependant, quelques garde-fous dont deux retiennent une attention particulière : le premier c'est la nécessité pour les partis politiques, qui voudront avoir une reconnaissance légale de ne pas avoir une base tribale ou une base régionale, une base confessionnelle² ; le deuxième garde-fou, une disposition quelque peu discutable, au regard du

l'ancien texte. L'Assemblée Nationale devant être consultée en cas d'une nouvelle prorogation. Le même décret devra préciser la partie du territoire soumise à ce régime ainsi que les autorités administratives habilitées à prendre des mesures nécessaires.

¹ Lire les commentaires de François Xavier MBOME dans Cameroun Tribune N° 4630 du 03 mai 1990.

² L'article 9 de la loi N° 90/056 dispose en effet que : « Ne peut être autorisé un parti politique qui :

- porte atteinte à l'intégrité territoriale, à l'unité nationale, à la forme républicaine de l'Etat, à la souveraineté nationale et à l'intégration nationale, notamment par toutes sortes de discriminations basées sur les tribus, les provinces, les groupes linguistiques ou les confessions religieuses ;
- prône le recours à la violence ou envisage la mise sur pied d'une organisation militaire ou para-militaire ;
- reçoit des subsides de l'étranger ou dont l'un des dirigeants statutaires réside à l'étranger ;
- favorise la belligérance entre les composantes de la nation ou entre des pays ».

contexte de globalisation (mondialisation), c'est la nécessité pour tout camerounais qui veut créer un parti d'être résident¹.

Au regard de cette infrastructure juridique, l'on peut relever que, le passage du monopartisme au multipartisme au Cameroun en 1990 présente quelques spécificités par rapport à l'évolution observée dans d'autres pays africains. La transition démocratique au Cameroun s'est faite par voie réglementaire et législative. Il n'y a eu ni conférence nationale comme au Bénin, Gabon, Congo, Mali, Togo, Niger, Zaïre (actuelle République Démocratique du Congo), à Madagascar ou encore comme au Tchad, ni amendement constitutionnel comme en Algérie. Cela se justifie par le fait que l'imposition du parti unique au Cameroun s'est effectuée sans consécration constitutionnelle.

Assurément, 1990 restera gravé en très bonne place dans la mémoire collective des camerounais comme une année historique qui a ouvert une nouvelle ère dans ce pays. Et pourtant, rien apparemment ne laissait prévoir des événements politiques d'une si haute importance pour l'avenir de cet Etat d'Afrique centrale. L'année 1990 avait paradoxalement commencé dans une atmosphère quelque peu terne. Les populations étaient toutes préoccupées par la crise qui secoue le pays et les questions de pitance quotidienne. Certes, les préoccupations politiques ne manquaient pas, étant donné que le parti au pouvoir, le RDPC, s'appêtait à procéder aux élections pour le renouvellement des bureaux de ses organes de base.

Cette consultation populaire allait, au sein du parti, donner lieu comme en 1986 à un enthousiasme et à une compétition acharnée. Elle devait, contrairement à l'ancien ordre, précéder le congrès du parti selon les nouvelles dispositions des textes de base révisés lors du premier conseil national du RDPC tenu en novembre 1988. le congrès du parti au pouvoir était en réalité, sur le plan politique, l'événement le plus attendu de l'année. Avec l'annonce de la « démocratie avancée », il a confirmé et comblé les attentes de l'opinion publique mais dans une toute autre ambiance. C'est qu'entre temps, les événements se sont précipités avec certaines affaires qui ont défrayées la chronique, notamment celles dites "M^e Yondo Black de Douala" et la "marche illégale du 26 mai à Bamenda".

¹ L'article 11 de la loi N° 90/056 dispose clairement que : « Nul ne peut être dirigeant d'un parti politique s'il ne remplit les conditions suivantes :

- être de nationalité camerounaise d'origine ou d'acquisition depuis au moins dix (10) ans ;
- être âgé de 21 ans au moins ;
- jouir de ses droits civiques ;
- ne pas appartenir à un autre parti ;
- résider sur le territoire national ».

Pour sacrifier à un rituel devenu tradition, le président Paul Biya, dans son message de nouvel an 1991, s'est longuement étendu sur sa vision de la démocratie et telle qu'elle doit s'exercer au Cameroun. Il affirme fermement que « l'avènement de la démocratie ne saurait être un prétexte pour les règlements de comptes, les diffamations, les dénigrements de toutes sortes. La démocratie ne doit pas engendrer la haine, la démagogie, les déchirements qui corrompent et perturbent le climat social. La démocratie, c'est l'esprit critique, et non la critique pour la critique. Evitons de détruire nos acquis ! ne versons pas dans les polémiques stériles qui dénaturent, ternissent et tuent la démocratie »¹.

Par ailleurs, le RDPC, a organisé une campagne d'information, d'explication et de mobilisation sur le bien fondé des lois du 19 décembre relatives aux droits et libertés, au cours du mois de février 1991. Le Pr. Joseph Owona, s'exprimant en qualité de président de la délégation qui s'est rendue dans la province de l'Est, définit ici en substance l'objectif des différentes missions dépêchées sur le terrain et qui firent le tour du pays de long en large : « Au moment où tant de vents soufflent sur le Cameroun, il s'agit de sensibiliser et de mobiliser les militants du RDPC, à travers une campagne d'information explicative sur les textes dont notre pays vient d'être doté en matière de démocratisation et de libéralisation économique »¹. C'est dire qu'il s'agit d'une campagne de « réarmement militant » au cours de laquelle on donne la bonne information aux militants, en même temps qu'on leur demande de faire « attention aux vendeurs de miracles », d'éviter le « double jeu », de « faire le bon choix », de « rester confiant et serein en l'avenir ». Au cours des exposés, technique de communication adoptée par les différentes missions, certains membres de celles-ci n'hésitent pas à lancer quelques flèches en direction de l'opposition. C'est ainsi qu'à Bamenda, Jean Pierre Fogui, dans son exposé, souligne que : « le plus grand ennemi de la liberté n'est pas l'absence de liberté, mais plutôt l'excès de liberté. [...] Il suffit au politicien de connaître ce que la population veut et de le crier sur tous les toits, tandis que l'homme d'Etat doit satisfaire les besoins des citoyens ».

Le moins que l'on puisse dire, c'est que dépêchées en province, par les instances supérieures du parti, pour une campagne d'explication des lois promulguées par le président de la République, les différentes délégations du RDPC ont dû aller bien au-delà de cette mission en répondant aux nombreuses et délicates questions de la base. Entre autres, où en est-on avec le plan d'ajustement structurel visant à mettre fin à la crise économique ? A quand les routes pour désenclaver telle ou telle région ? Verra-t-on bientôt la création d'un lycée ou d'un hôpital dans tel département ? Va-t-on procéder au rapatriement des fonds détournés et déposés à l'étranger ?

¹ Voir Cameroon Tribune, N° 4795 du 02 janvier 1991, p. 13.

Y aura-t-il une conférence nationale et une amnistie générale des condamnés politiques ? Que deviendront les permanences du parti dans le cadre de la concurrence ? Ce sont autant de questions et bien d'autres qui, spontanément, ont été posées par les militants et autres curieux de tous les coins du pays. En tout état de cause, la campagne avait pour objectif, comme signalé plus haut, d'armer les militants pour faire face à la concurrence qui n'était plus une éventualité, mais une réalité.

Toutefois, était-il possible de réaliser « l'intention démocratique »² voire la thématique libérale constamment reprise par M. Paul Biya dès son accession à la magistrature suprême, qui, lui a permis de susciter une immense espérance populaire habilement instrumentalisée³ pour évincer définitivement du pouvoir, à la suite de la tentative de coup d'Etat du 06 avril 1984, son prédécesseur, M. Ahamadou Ahidjo auquel s'attachait l'image d'un tyran sanguinaire⁴, en moins d'un an ? La méthode de l'adaptation conservatrice choisie par le pouvoir fut dénoncée par l'opposition, notamment son aile radicale, qui tente de réduire l'influence de l'ancien parti unique au pouvoir, le RDPC. La revendication majeure de la coordination de l'opposition, composée des partis politiques et des associations, restait la convocation d'une conférence nationale souveraine qui devrait fixer les nouvelles règles du jeu adapté au contexte pluraliste. Le drapeau de la logique insurrectionnelle agité par les leaders de l'opposition marquait « les limites du cadre institutionnel de régulation des rapports entre le pouvoir et l'opposition »⁵

Le pouvoir n'entend pas démissionner sur le terrain. Contrôlant encore les appareils idéologiques et militaires de l'Etat, il a montré qu'il disposait de moyens pour conduire le changement en cours à son rythme et selon ses desseins, contre vents et marées et quoiqu'il en coûte⁶. Les convulsions politiques ont ainsi prédisposé le pouvoir à toutes sortes de dérives, voire à une démocratisation marquée du sceau de l'autoritarisme gouvernemental⁷.

¹ Voir Cameroon Tribune, N° 4825 du 14 février 1991, p. 3.

² MBOCK, Charles Gabriel, L'intention démocratique chez Paul Biya, op. cit., 1985.

³ SINDJOUN, Luc, op. cit., 1994, p. 145.

⁴ BAYART, Jean-François, « La société politique camerounaise », in Politique africaine, N° 22, 1986.

⁵ DONFACK SOKENG, Léopold, op. cit., 2004, p. 73.

⁶ KAMTO, Maurice, op. cit., 1993, p. 228.

⁷ DONFACK SOKENG, Léopold, op. cit., 2004, p. 73.

§2 – Les tentatives de restauration autoritaire : la neutralisation semi-martiale des dérives d'un pluralisme partisan incontrôlé ou le besoin d'ordre.

La démocratisation de l'espace public¹, et les efforts de reconceptualisation de l'Etat par le haut n'ont pas entamé la détermination de l'opposition, de plus en plus présente dans le milieu universitaire², dont certaines dérives conduiraient le pays dans l'anarchie en l'absence de certaines mesures spéciales .

La stabilité est, en effet, indispensable pour le développement d'un pays. Les capitaux étrangers et même nationaux sont comme les oiseaux délicats : à la moindre secousse de l'arbre ils s'envolent vers d'autres cieux. C'est pourquoi, dans le souci d'assurer la sécurité intérieure et de rassurer de nombreux investisseurs désireux de rester ou de s'installer au Cameroun que le pouvoir répondait à la vive contestation de l'opposition par la force à travers certaines mesures spéciales. Car, l'agitation sociale avait pris des relents révolutionnaires au mois de mai. A l'occasion de la 19^{ème} édition de la fête nationale, des rumeurs fondées ou non avaient courues à propos d'une perturbation des cérémonies par les « groupuscules de vandales » qui se sont signalés dans certaines villes. Ceux-ci auraient été déterminés à dissuader leurs interlocuteurs, en les empêchant de se rendre au défilé, soit pour y prendre part, soit simplement comme spectateur, au besoin par la violence³.

Face à ces dérives, par une série de décrets datant du 16 mai 1991, des commandements opérationnels, forces conjointes de police, de gendarmerie et de l'armée, sont installés à Douala, Bafoussam et Garoua dans un élan de redéploiement de la contrainte physique⁴ par le chef de l'Etat. Ces commandements opérationnels ont pour mission de mettre fin à l'intimidation, à la menace terroriste en « rétablissant l'ordre par tous les moyens » dans les sept provinces contestataires : Littoral, Ouest, Sud-Ouest, Nord-Ouest, Adamaoua, Nord et Extrême-Nord, le plus rapidement possible pour un meilleur développement économique et social du pays⁵. Dans la même logique, la direction de la police est confiée à Jean Fochivé, policier très redouté par

¹ HABERMAS, Jürgen, *The Structural Transformation of the Public Sphere*, Cambridge, MA :MIT Press, 1989.

² Sur l'agitation dans le milieu universitaire, voir *Cameroon Tribune*, N° 4883 du 10 mai 1991, p.15.

³ La fête n'a pas connu la même intensité partout, notamment dans les villes et les localités fortement touchées par la violence. Dans les villes des provinces rebelles, la commémoration de l'avènement de l'Etat unitaire (20 mai 1972) n'a pas été aussi grandiose et colorée comme à l'accoutumée.

⁴ SINDJOUN, Luc, op. cit., 1994, p. 142.

⁵ Voir *Cameroon Tribune*, N° 4890 du 22 mai 1991 et N° 4893 du 27 mai 1991.

certain, réputé comme un homme à poigne. Il dirige les services de renseignements depuis 27 ans à une époque où il ne faisait pas bon d'être un « subversif ».

Il est à la tête des services spéciaux camerounais depuis 1964 après une brève « traversée du désert » de cinq ans entre 1984 et 1989, date de son retour au CENER (Centre National de la Recherche et de la Documentation). Homme d'action, le nouveau délégué général à la Sûreté Nationale avait pris en mains le dossier de l'agitation sociale et de la violence que connaissait le Cameroun, immédiatement après son installation par le Premier Ministre le lendemain de sa nomination, le 17 mai. Après sa prise de fonction, il s'était rendu immédiatement à Douala, « capitale de l'opposition », « royaume de la contestation », où il déclara : « *Le chef de la police a sa place ici aujourd'hui mieux qu'ailleurs* ». C'est dans cette ville paralysée par les mots d'ordre de grève de l'opposition et par le climat de terreur qui s'ensuit que le nouveau chef de la police pouvait installer son poste de commandement pour plus d'efficacité et de suivi.

Il constata sur place que des gens y empêchèrent d'honnêtes citoyens à vaquer normalement à leurs occupations. Sa position est plus que claire : « *S'il y en a qui veulent s'imposer par la violence, je crois qu'ils ne réussiront pas* ». Il rassure par ailleurs : « *Nous avons les moyens et de la volonté* ».

Un tel discours, ajouté à la création des commandements opérationnels, rend la confrontation inévitable. L'opposition, qui s'apprêtait à organiser un boycott actif de la Fête Nationale¹, accuse le pouvoir de développer une logique de guerre, de placer le pays sous contrôle militaire et de l'installer dans un état d'urgence de fait². Pour le pouvoir, les commandements opérationnels ont été créés à la suite des actes de violence et de gangstérisme qu'ont connus certaines localités du Cameroun à la suite de l'opération dite « villes mortes » lancée par la Coordination de l'opposition. Ils ont pour objectifs de rétablir, sans délai, l'ordre public dans les régions où celui-ci est gravement perturbé. Ceci dans le respect des lois et règlements de la République, étant donné que les forces de la police, de la gendarmerie et de l'armée ne disposent plus comme en 1960, ou encore comme avant 1990, de moyens juridiques

¹ Au delà des différences et des appartenances, le 20 mai 1991 se célébrant pour la première fois dans le contexte du multipartisme constituait une occasion idoine pour l'opposition de manifester sa présence sur le terrain en l'absence, jusqu'à lors, d'une évaluation électorale. Son mot d'ordre de boycott plus ou moins suivi, a permis au RDPC de se livrer à une véritable démonstration de force, à une longue procession politique qui s'est élargie au fil des années pour devenir un vaste carnaval au cours du défilé marquant la 34^{ème} édition de la Fête Nationale, le 20 mai 2006.

² Face à l'ampleur des revendications et à la situation quasi insurrectionnelle que connaissait le Cameroun, M. Paul Biya institua des commandements opérationnels. Trois généraux : Youmba, Nganso et Oumarou Djam Yaya sont détachés pour la circonstance dans les sept provinces hostiles au régime. Le Général Jean René Youmba est détaché pour le Commandement Opérationnel du Littoral et du Sud-Ouest avec résidence à Douala ; le Général de Brigade Oumaroudjam Yaya pour le Commandement Opérationnel du Nord-Ouest et de l'Ouest avec résidence à Bafoussam

illimités dans le cadre du maintien de l'ordre. Car l'Assemblée nationale a voté en décembre 1990 des lois qui conditionnent désormais leurs procédés. Il s'agit donc, de rassurer les populations dont le moral et les activités ont été sérieusement mis à mal par des agissements d'adolescents désespérés, « visiblement drogués agissant tels des bras séculiers au service de maîtres tapis dans l'ombre de leur lâcheté cynique ».

C'est pour une plus grande efficacité dans l'action envisagée, ou plus précisément, c'est afin que l'action de maintien de l'ordre soit menée avec un maximum de cohérence et de rationalisation, selon Edouard Akame Mfoumou¹, alors ministre délégué à la présidence chargé de la Défense, qu'il est apparu nécessaire de placer toutes les forces de l'ordre des unités/régions concernées sous la coordination d'un homme. Le fait que celui-ci soit placé sous les ordres des gouverneurs² des provinces concernées montre qu'il s'agit de maintien de l'ordre, dans le dessein de protéger les populations, dans une logique de paix estime le pouvoir. Le gouvernement a ainsi évité de céder à la tentation de prendre des mesures spectaculaires, lourdes de conséquences, telles que la proclamation de l'état d'urgence ou de l'état de siège qui, tout en conservant leur efficacité n'en sont pas moins contraignantes pour les populations dont elles réduisent considérablement la liberté.

Il est donc question de rétablir l'ordre dans ces provinces, non point en instaurant la terreur, mais, en maîtrisant les bandes qui propagent la violence dans de nombreuses villes où les populations ont été empêchées de vaquer à leurs occupations par des bandes d'adolescents. Une protection des citoyens se révélait vitale, de l'avis du ministre de la Défense, dans les villes comme Foubot ou Bafoussam où environ 500 prisonniers dont des condamnés à mort ont été libérés au cours des manifestations. Des instructions auraient été données pour que les forces de l'ordre ne tirent jamais sur la foule, sauf cas de légitime défense, comme à Kumbo dans le Nord-Ouest, où à en croire les autorités, 10 000 manifestants environ ont voulu attaquer une brigade de gendarmerie. On n'en serait pas à la vingtaine de morts depuis la création des commandements opérationnels (pour la période allant du 16 au 25 mai) si le gouvernement développait une logique de guerre, soutient-on du côté des officiels.

Toutefois, violence et politique entretiennent des rationalités complexes. Et pour Jean Leca par exemple, faire « comme si le zoom politikon (animal politique) était primordialement

et le Général de Brigade Nganso Sunji Jean pour le commandement opérationnel de l'Adamaoua, du Nord et de l'Extrême-Nord avec résidence à Garoua.

¹ Voir interview dans Cameroon Tribune N° 4899 du 04 juin 1991, pp. 6 et 7.

² Voir l'article 3 du décret N° 91/232 du 16 mai 1991 qui dispose que : « le Commandement opérationnel agit sur instructions des gouverneurs des provinces concernées responsables du maintien de l'ordre dont il est le conseiller militaire » (Voir Cameroon Tribune N° 4890 du 22 mai 1991, p. 11).

un être de non violence animé par la bienveillance envers son prochain » relève de l'angélisme romantique. Pour ce grand auteur, en effet, « *la violence peut alors être vue comme un élément d'un système complexe englobant autant les institutions politiques que les mœurs et l'économie des pulsions : la violence n'est tenue à distance de l'ordre social que pour mieux y circuler sous d'autres formes, plus limitées et plus régulées, sans que cet arrangement soit jamais stable ni définitif, ni surtout exclusif d'autres formes de système d'ordre* »¹. Les commandements opérationnels se rapprochent de la conception martiale² de la politique.

La tentation quasi permanente des dirigeants au pouvoir de s'assujettir l'armée, d'entretenir des milices pour les utiliser à des fins partisans comporte d'énormes dangers. Car, on a pu noter, dans certains pays africains, le penchant chez les militaires encouragés quelquefois par l'opposition et les forces étrangères ainsi que les rebellions³, à s'assigner un rôle messianique de salut public, de « libérateurs » là où « l'usurpation du pouvoir et sa confiscation par des subterfuges et des fraudes électorales étouffent tout espoir d'alternance », c'est-à-dire dans le cadre des processus démocratiques chaotiques et ambigus. Plus grave encore, l'histoire nous enseigne qu'en 1782, immédiatement après la guerre d'Indépendance (1775 – 1781) aux Etats-Unis, certains officiers qui estimaient qu'ils avaient été insuffisamment dédommages de leurs services pendant la guerre envisagèrent de se révolter contre le gouvernement civil n'eut été le refus de leur chef, le Général George Washington, qui, par la fermeté de sa position, empêcha la rébellion au sein de l'armée c'est-à-dire la mutinerie militaire⁴.

Plus grave encore, les militaires camerounais, pour avoir goûté au pouvoir après les évènements du 06 avril 1984, ont gardé un œil très intéressé sur sa conduite, d'autant plus qu'au moins une fois après, ils ont assuré sa survie, comme l'a confirmé le général Pierre Semengué dans sa biographie. Le général affirme en substance qu'« en 1992, si le pouvoir Biya cédait sous la pression populaire, les militaires auraient pris leur responsabilité en récupérant, notamment, le

¹ LECA, Jean, « La "rationalité" de la violence politique », cité par Comi M. Toulabour, op. cit., 2001, p. 17.

² Cette conception martiale de la politique renvoie au théoricien allemand de la guerre Karl Von Clausewitz qui écrivait sans son *Vom Kriege* (traduction : *A propos de la guerre*) : « *Celui qui ne recule devant aucune effusion de sang prendra l'avantage sur son ennemi si celui-ci ne fait pas de même* » ou « *Dans une affaire aussi dangereuse que la guerre, les erreurs dues à la bonté de cœur sont précisément la pire des choses à éviter. (...). Tant que je n'ai pas abattu l'ennemi, je peux craindre qu'il ne m'abatte* » et de conclure par cette phrase devenue proverbe : « *La guerre n'est que la continuation de la politique par d'autres moyens* » cité par Comi M. Toulabour, op. cit., 2001.

³ Thomas JEFFERSON écrivait en 1787 que : « *un peu de rébellion de temps à autre est une bonne chose, tout aussi nécessaire dans le monde politique que les tempêtes dans l'univers physique* ». Selon Sir Winston CHURCHILL (Ancien Premier Ministre Britannique), « *La politique est à peu près aussi excitante que la guerre, et tout aussi dangereuse. Pendant la guerre, vous pouvez seulement être tué une seule fois, en politique plusieurs fois* ». Ces deux auteurs sont cités par : DELAFON, Gilles, *Bill Clinton. La Nouvelle Amérique*, Paris, Nouveaux Horizons, 1993.

⁴ TRASK, David F., *Democracy and Defense. Civilian Control of the Military in the United States*, United States Information Agency, April 1993, p.3.

pouvoir politique »¹. Au plus fort de la contestation politique de 1991, les prises de position du général Benoît Asso'o Emame, alors commandant du Quartier Général de Yaoundé, allaient dans le même sens.

C'est peut-être fort de cette réalité, fondée davantage sur le fait que l'armée est un corps capricieux, dont nul ne peut prévoir les méfaits au cas où elle entrerait lui aussi dans le cortège de la contestation, malgré ses avantages² et conscient du fait que l'armée a un rôle³ beaucoup plus modeste, quoique décisif, en démocratie dans l'après guerre froide¹ que le chef de l'Etat reprend l'initiative politique. C'est ainsi qu'il se rend à l'hémicycle de Ngoa Ekellé le 27 juin à l'heure à la suite de son Premier ministre qui l'a précédé, le 24 juin, et à qui il avait laissé l'initiative politique.

De l'important discours qu'il a prononcé devant les élus du peuple ce jour, l'on aurait tort de n'en retenir que le côté amer, tant l'orateur a su se monter à la fois ferme et pédagogue, maniant habilement, d'une main de fer dans un gant de velours, l'art martial, les vertus de la sagesse et de la compréhension. Tout en déplorant les égarements des « fossoyeurs » d'une démocratie que les camerounais ont voulu dans leur immense majorité, une démocratie porteuse d'espérance à laquelle ils doivent se montrer dignes, le chef de l'Etat a bâti l'essentiel de son exposé sur un chapelet d'interpellations. Appel aux partis politiques pour qu'ils fassent connaître leurs programmes, leurs projets de société, présentent leurs remèdes et leurs solutions pour sortir le Cameroun de la crise économique, et se préparent à gagner le soutien populaire par le biais des élections, seule voie d'accès au pouvoir parce que seule source de toute légitimité constitutionnelle dans toutes les démocraties authentiques. Ensuite, appel pressant aux militants de tous les partis politiques à faire preuve de tolérance réciproque et de sagesse.

A la lecture du discours présidentiel, l'on pourrait conclure que ceux qui avaient misé sur l'anarchie pour assouvir leurs ambitions politiques devraient désormais adopter une autre stratégie. Car, après avoir réaffirmé sa position sur la conférence nationale souveraine, qu'il a jugée « sans objet pour le Cameroun », l'orateur s'est fermement engagé à maintenir l'ordre et à faire avancer la démocratie. Il déclare en effet : « A ceux des partis qui se disent démocratiques

¹ In Le Général Pierre Semengue. Toute une vie dans les Armées, Yaoundé, Ed. Clé, 2002.

² Dans son édition N° 338, Le Messager, sous la plume de Wang Sonné publiait une chronologie des faveurs accordées par le Renouveau à l'armée camerounaise sous le titre « 1983 – 1993. Biya fait des militaires des citoyens entièrement à part ».

³ DIAMOND, Larry et PLATTNER, Marc (dir), Le rôle de l'armée en démocratie, Paris, Nouveaux Horizons, 2000. Ce livre a fait l'objet d'une présentation au Centre Culturel Américain de Yaoundé le 28 mai 2003, par M. Hubert MONO NDJANA dans un exposé intitulé : « Les forces armées en démocratie ».

mais se comportent comme des fossoyeurs de la démocratie, prônent la désobéissance civile et l'anarchie, bafouent les lois de la République et lèsent les intérêts du peuple. A ceux-là je tiens à affirmer haut et fort que : nous ne laisserons pas mettre notre pays à feu et à sang, nous ne laisserons pas déstabiliser les institutions de la République, nous ne laisserons pas ruiner notre économie. (...). L'ordre doit régner au Cameroun. La démocratie doit avancer ! L'ordre règnera ! La démocratie avancera ! »². Il ajoute : « Il n'y a pas de démocratie avancée sans multipartisme. Mais que les partis se mettent au service du peuple et de la démocratie. (...). Autrement, nous risquerions bien de donner raison à ceux qui pensent que notre pays n'est pas mûr pour la démocratie et le multipartisme »³. Fruit de l'expérience, ce discours se distingue comme une réponse au désordre organisé par l'opposition.

Celle-ci n'entend reculer, ni devant les déclarations du Chef de l'Etat, ni devant l'arrêté du ministre de l'Administration Territoriale constatant la nullité de la « Coordination des partis d'opposition et des associations »⁴. Plus grave encore, certaines personnes non satisfaites par les propos du président, qu'elles assimilent à de la pure provocation, sont descendues dans les rues pour exprimer leur mécontentement. Le bilan de la réaction de l'armée qui a ouvert le feu fait état de 7 morts à Douala et de nombreux blessés graves.

Et face au « danger que les activités de certaines associations faisaient peser quotidiennement sur la paix et la sécurité publiques », le ministre de l'Administration Territoriale avait pris, le 13 juillet 1991, un arrêté portant dissolution de celles-ci pour participation avérée à des activités contraires à leur objet statutaire et pour troubles graves portant atteinte à l'ordre public et à la sécurité de l'Etat :

¹ GOODMAN, Louis W., « Les relations militaro-civiles dans l'après guerre froide » in Revue Electronique de l'Agence d'Information des Etats Unis, vol. 2, N° 3, juillet 1997, pp. 21-25.

² BIYA, Paul, Discours prononcé à l'Assemblée Nationale le 27 juin 1991 in Cameroon Tribune N° 4919 du 28 juin 1991, p. 13.

³ BIYA, Paul, op. cit., 27 juin 1991.

⁴ Arrêté N° 0185/A/MINAT/DAP/SPLP constatant la nullité d'une association. « Article 1^{er} : conformément aux dispositions de l'article 4 de la loi N° 90/053 u 19 décembre 1990 portant sur la liberté d'association, l'association dénommée « Coordination des partis politiques d'opposition et des associations » est déclarée nulle et de nul effet. Article 2 : cette association ne peut ni obtenir l'autorisation d'organiser des manifestations publiques, ni tenir des réunions publiques ». La décision du MINAT constatant la nullité de cette association fait suite à la prise de position du gouvernement rendue publique le 17 juin 1991, par laquelle le ministre de l'Administration Territoriale, M. Gilbert Andze Tsoungui, constatant la non existence légale de ladite association, demandait à ses membres de se conformer à la loi. Si depuis cette date, cette association n'a fait aucun effort pour régulariser sa situation, il n'en demeure pas moins qu'il s'agit d'une association de fait aux « méthodes terroristes ».

ASSOCIATIONS DISSOUTES	
Dénomination	Promoteur/trice
1. Comité d'Action Populaire pour la Liberté et la Démocratie (CAP-Liberté)	M. Djeukam Tchameni Dominique
2. Organisation Camerounaise des Droits de l'Homme (OCDH)	M ^e Tchoungang Charles
3. Collectif des Femmes pour le Renouveau (CFR)	Mme Meka Elise
4. Human Rights Watch (HRW)	Pr. Kom Ambroise
5. Association des Chauffeurs Professionnels (ACP)	M. Kontchipa Fondjié
6. Association Nationale des Sportifs camerounais (ANSC)	M. Njonkep Bonaventure

Source : Cameroon Tribune, N° 4927 du 15 juillet 1991, p. 5. Tableau construit par nous-mêmes.

S'il est difficile de décrire ce qui constituait l'objet statutaire de chacune de ces associations, la décision du ministre précise clairement que la dissolution intervient à la suite de nombreux rappels à l'ordre restés infructueux. Ainsi, on relève que les associations dissoutes se sont présentées à l'opinion publique comme ayant vocation à promouvoir la liberté, la démocratie, les droits de l'homme et les intérêts professionnels. Or, de manière constante, elles ont pris part à toutes les réunions de la « coordination des partis politiques d'opposition et des associations », une association de fait désormais hors-la-loi.

On peut engager toutes sortes de débats sur une telle approche, mais l'on ne peut s'empêcher de reconnaître qu'elle traduit un parti pris et un penchant qui se situent aux antipodes de l'apolitisme déclaré. Donnant une explication à l'acte d'interdiction de ces associations, le Pr. Augustin Kontchou Kouomegni, ministre de la Communication et porte-parole du gouvernement, souligne que, contrairement à la « Coordination des partis politiques d'opposition et des associations » (CPOA), ces associations ont été reconnues, car elles ont été créées conformément à la loi. Et elles avaient un objectif apolitique et elles ne devaient pas se mêler des activités politiques. Or, on s'est aperçu qu'elles se sont transformées en partis politiques. Elles étaient à tous les rendez-vous politiques des partis d'opposition, adoptaient avec ces partis politiques les plans d'actions : actions dont certaines mettaient constamment en cause l'ordre public et éventuellement la sécurité de l'Etat, participant directement ou indirectement à des actes de vandalisme¹.

On connaît les méthodes d'action politique qui ont germé des réunions de la « Coordination » dissoute : « villes mortes », « pays mort », « désobéissance civile », « blocus de

¹ KONTCHOU KOUOMEGNI, Augustin, Explications dans Cameroon Tribune N° 4928 du 16 juillet 1991, p.3.

Yaoundé », « blocus des ports et des aéroports », « boycott des élections » Concrètement, ces mots d'ordre ont débouché sur des violences, sur du feu et du sang. En cela, ils ont entamé l'ordre public qui s'entend sous le triple sens de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publiques, des concepts qui ont fini de perdre toute substance dans certaines localités de ce pays. Au cours d'un entretien à la CRTV, l'artiste Lapiro de Mbanga qui joua incontestablement un rôle important dans la « Coordination », avait pointé un doigt accusateur sur l'opposition en ce qui concerne la violence que subissait le Cameroun. Plus grave encore, il s'en était pris au président/promoteur de Cap-Liberté, qu'il accusa à tort ou a raison d'avoir vendu des cartons rouges à Douala et aurait collecté un pactole assez important¹. Toujours est-il que, lorsque des bandes ont dressé des barricades dans les rues de Douala, rien qu'en ce qui concerne les journées des 16 et 17 mai, des leaders politiques, qui ont pourtant lancé l'opération « villes mortes » ont du s'acquitter d'un tribut et présenter le carton rouge sur lequel était inscrit : « *Paul Biya must go* » (Paul Biya doit partir), pour pouvoir circuler.

En clair, l'intransigeance face au pouvoir s'est transformée en soumission à la violence de la rue. En se désolidarisant du « plan d'action de Yaoundé »², adopté par la Coordination le 15 juin 1991, trois leaders des partis politiques, à savoir Louis Tobie Mbida du PDC, Célestin Bedzigui du PAL et Appolinaire Guillaume Nseth du PSC, avaient dénoncé l'embrigadement des partis par les associations³, dont les chefs brillaient par leurs prises de position en faveur des méthodes d'actions violentes.

L'on peut dire, sans trop forcer, qu'en mettant un terme à la vie des associations qui se sont illustrées par un penchant à la violence, le pouvoir entend se situer dans une perspective burdeausienne de construction nationale. En effet, selon Georges Burdeau, « *toute société s'ordonne autour d'un certain idéal de vie commune, s'épanouit dans un état de conscience né de la solidarité par laquelle ses membres se sentent unis. Mais elle ne peut vivre et devenir une réalité historique que si elle est stimulée par une force d'impulsion qui déclenche et contrôle les mouvements en vue desquels est agencé l'organisme social* »⁴.

Il convient de souligner que, cheminant dans le sillage du président Paul Biya qui donnait ces conseils à ses jeunes compatriotes : « *Aucun Etat ne pourra prendre en charge les citoyens*

¹ Voir l'interview de Lapiro de Mbanga repris dans Cameroon Tribune N° 4913 du 25 juin 1991, p. 16. Voir aussi le papier de Cameroon Tribune N° 4927 du 15 juillet 1991, p.5.

² Sur le « plan d'action de Yaoundé », lire le dossier de Cameroon Tribune N°4910 du 19 juin 1991. Lire aussi l'article de Cameroon Tribune N° 4909 du 18 juin 1991 : « fissures au sein de la Coordination des partis de l'opposition », p.7.

³ OLINGA, Alain Didier, op. cit., 2004, p.111.

⁴ BURDEAU, Georges, L'Etat, op. cit., p.112 et s.

irresponsables. On peut parfaitement s'exprimer sans dresser des barricades. Tirez de chaque leçon de la vie une conclusion positive »¹, le ministre de l'administration territoriale avait adressé des mises en garde aux parents des mineurs et aux commerçants. Dans un communiqué, le ministre relève qu'« il a été constaté que les actes de violence, de vandalisme, les incendies et les pillages commis ici et là depuis quelques mois à travers le pays sont pour la plupart le fait des bandes de jeunes mineurs manipulés, drogués et rémunérés par des agitateurs et fauteurs de troubles »². Par ailleurs, le ministre fait savoir que quels que soient leurs mobiles, ces actes constituent des infractions de droit commun prévues et réprimées par le Code pénal. Il profite de l'occasion pour rappeler à tous les parents et tuteurs qu'ils sont civilement et pénalement responsables de leurs enfants, et peuvent à ce titre être interpellés, poursuivis et condamnés à la réparation des dommages par eux commis.

En plus, tout en regrettant l'action « des forces du mal qui sont à pied d'œuvre dans le pays, et qui, pour assouvir leurs ambitions n'hésitent pas à sacrifier moralement la jeunesse », le ministre a réitéré la détermination du gouvernement à sauvegarder l'ordre et la sécurité de l'ensemble des populations. Dans cet ordre d'idées, il est instamment demandé aux parents d'enfants mineurs, scolaires ou non de renforcer plus que par le passé l'encadrement moral, civique et sanitaire de leurs enfants qui fait partie de leurs devoirs naturels et légaux. Ils devront notamment les mettre en garde contre les mauvaises fréquentations, veiller sur leur état de santé physique et mental, contrôler leurs allées et venues et leur prodiguer les nécessaires conseils de discipline, d'ordre et de respect du bien public que privé. Il s'agit, en somme, de l'instauration d'une dictature au sein des familles diraient certains³.

Toutefois, en dénonçant l'« entrepreneuriat d'insécurité »⁴, le gouvernement tente de masquer le drame du chômage que subit la plupart des jeunes camerounais. L'émergence d'un problème donné peut détourner le public d'un autre problème plus redoutable⁵. Ces jeunes

¹ BIYA, Paul, Message à la Jeunesse repris dans Cameroon Tribune N° 4823 du 12 février 1991.

² Voir Cameroon Tribune N° 4890 du 22 mai 1991.

³ Dans un appel aux français, à la suite des violences qui ont secoué les banlieues françaises entre fin octobre début novembre 2005, le 14 novembre, M. Jacques Chirac affirme que « ces événements témoignent d'un malaise profond. Certains ont provoqué des incendies dans les quartiers mêmes où ils habitent, ils ont brûlé les voitures de leurs voisins, de leurs proches. Ils s'en sont pris à leurs écoles, à leurs gymnases. C'est une crise de sens, une crise de repères, c'est une crise d'identité. (...) Les enfants, les adolescents ont besoin de valeurs, de repères. L'autorité parentale est capitale. Les familles doivent prendre toute leur responsabilité. Celles qui s'y refusent doivent être sanctionnées, comme la loi le prévoit ... », www.elvsee.fr/elvsee/français/interventions/interviews-articles_22/11/2005.

⁴ VALLEE, O., « Criminalisation de l'économie : une affaire politique ? », in Rupture N° 6, octobre – décembre 1995, cité par DZAKA, Théophile, « Entrepreneuriat d'insécurité et réseau de contrebande (...). Une menace pour le processus d'intégration régionale », Conférence du CODESRIA, Douala, 2003, op. cit.

⁵ EDELMAN, Murray, Pièges et règles du jeu politique, Paris, Ed. du Seuil, 1991, p. 62.

suivent les entrepreneurs de la violence par faute de mieux. Ils exercent un métier où ils sont rémunérés à la tâche. La culture de la violence, du vandalisme, de la casse devient pour cette masse de jeunes désœuvrés une identité voire, dans une large mesure, une stratégie de survie. La dissimulation indirecte par la sémantique des mineurs, des scolaires et d'enfants qu'utilise le gouvernement n'est pas une solution au problème du chômage de ces jeunes désespérés. Dans ce contexte, les situations chaotiques, la dynamique d'informalisation de la vie politique deviennent profitables à des « Big Men »¹ et à leurs dépendants qui reçoivent quelques miettes pour services rendus.

Pour mieux aider les jeunes en difficultés à aller vers l'emploi ou afin de réduire le chômage et lutter efficacement contre la violence attribuée aux jeunes, le gouvernement aurait été plus audible en créant un service volontaire, associant accompagnement et formation – l'élaboration d'un cadre pour l'intégration et l'harmonisation des politiques économiques et sociales – la création des comités d'aide au développement de l'emploi urbain et local réunissant les partenaires de l'éducation, les syndicats, les autorités locales, les élites et les entreprises.

Pour certaines autorités, le dispositif martial visait essentiellement l'agitation contre-révolutionnaire de la rue, suscitée par des « politiciens sans scrupules », étant donné que les réformes législatives adoptées depuis 1990 constituent, en elles-mêmes, une véritable révolution démocratique opérée par le pouvoir de Yaoundé. Dans une étude consacrée au rôle de l'armée en démocratie, Michael C. Desh note que : « *La guerre révolutionnaire transformait la mission de l'armée française : il ne s'agissait plus de livrer bataille contre un ennemi à l'extérieur, mais de s'engager dans la lutte contre-révolutionnaire à l'intérieur* »². Les nouvelles règles du jeu nécessitaient certainement un nouveau comportement politique. L'usage de la violence par les acteurs politiques comme mode d'expression politique intervient, curieusement, au moment même où le dialogue politique était devenu possible³.

Du reste, « la démocratisation, écrit le Pr. Luc Sindjoun, apparaît comme un ensemble de procédures, de règles et de pratiques qui transforment les acteurs sociaux »⁴. Les pratiques de la

¹ CHABAL, Patrick et DALOZ, Jean-Pascal, Africa Works : disorder as political instrument, Bloomington, Indiana University Press, 1998.

² DESH, C. Michael, « Quelles menaces pour la nation ? Quelles missions pour l'armée ? », in DIAMOND, Larry et PLATTNER, Marc (dir), op. cit., 2000, p. 62. Bien qu'il n'y ait pas unanimité sur le sujet, la plupart des observateurs admettent que le Cameroun a bénéficié, pendant l'agitation sociale, des relations relativement satisfaisantes entre le pouvoir civil et l'armée.

³ MARCH, James G. & OLSEN, John P., Rediscovering institutions: the organizational basis of politics, New York and London, The Free Press, 1989.

⁴ SINDJOUN, Luc, Science politique réflexive et savoir sur les pratiques politiques en Afrique, op. cit., 1999, p. 12.

démocratie n'excluent pas une grande palabre voire une concertation avec les forces vives de la nation. C'est dans ce sillage que le président de la République s'est déclaré disposé à rencontrer les responsables des partis politiques, relayant ainsi son Premier ministre, et renonçant également à continuer de refuser de voir la gravité d'une situation dont l'aggravation pourrait voir le ciel tomber sur le Cameroun.

Section 2 : Des rencontres avec les leaders des partis politiques au périple provincial : la démocratisation par le recours à une formule spécifique.

De manière générale, la démocratisation par le recours à une formule spécifique consiste dans le cas d'espèce à court-circuiter la revendication de la conférence nationale par l'opposition à peine reconnue en accélérant le passage du parti unique au multipartisme à l'aide des stratégies diverses visant la pacification de la vie politique et sociale, ainsi que l'organisation d'élections anticipées.

Le pouvoir qui n'a jamais admis sérieusement l'idée d'impasse, ou imaginé l'hypothèse d'un enseignant¹ qui abandonnerait l'amphithéâtre au moindre chahut des étudiants, auquel cas il n'y aurait jamais des cours magistraux à l'Université, opte pour une autre stratégie de conservation du pouvoir. Il reconnaît qu'il existe, certes, un cadre juridique aux orientations libérales. Mais comme l'a constaté magnifiquement le Doyen Georges Vedel : « *Le droit peut bien et fortement structurer la vie politique ; il ne la détermine pas. Il crée des contraintes mais n'en fixe pas les effets. Ainsi s'observe par rapport au droit, comme on l'a observé par rapport à l'économie ou à la culture l'insoutenable autonomie du politique* »¹. Autrement dit, aux problèmes politiques, des réponses politiques dirait-on en substance.

Dans la région forestière du Cameroun par exemple, il y a une pratique de pêche qui se fait souvent : c'est la pêche que les femmes effectuent en barrant le cours d'eau en aval et en amont. Elles vident l'espace intermédiaire pour recueillir du poisson. Toutefois, le barrage s'effondre toujours parce que la force de l'eau est irrésistible. C'est fort de cette métaphore et réalité applicable à la force de la liberté et de la démocratie, que le dialogue entre le pouvoir et l'opposition s'est amorcé (§1), suivi d'un périple provincial du président (§2).

¹ Voir la contribution de Fabien Eboussi Boulaga dans Le Messager N°268 du 25 juin 1992. Il affirme que : « Lorsque des étudiant chahutent un professeur, celui-ci peut leur dire : "voyez, je suis seul et faible en face de la multitude que vous êtes, je ne peux rivaliser ni force de sottise avec vous. Si vous ne reconnaissez pas mon autorité pédagogique dans les limites de cet amphithéâtre, je n'ai plus qu'à m'en aller" ».

§1 – La politique de concertation et de main tendue du pouvoir ou la recherche collective d'un nouvel ordre politique.

La mobilisation de l'ensemble de la communauté nationale et plus singulièrement de la classe politique était nécessaire pour répondre aux exigences de la démocratisation². De même, les « modèles importés »³ n'étaient pas forcément incompatibles voire contradictoires avec la dynamique interne enclenchée bien avant le vent d'Est dont le pouvoir revendique l'antériorité. Ainsi, l'urgence était la recherche de la paix profondément menacée par l'action des partis politiques en quête de légitimité. En faisant le pari de la force des idées⁴, tout en laissant la primauté à son Premier ministre (A), le président de la République s'est déclaré disposé à rencontrer tous les leaders des partis politiques, les personnalités de la société civile, pour discuter avec eux de l'avenir du Cameroun (B) avant d'engager le contact avec les populations de l'intérieur du pays.

A – Les leaders des partis politiques chez le Premier ministre : le sacre du dialogue républicain.

Dans sa première déclaration officielle depuis son entrée en fonction le 25 avril 1991, Sadou Hayatou, Premier ministre, Chef du gouvernement, promettait que « l'action de son gouvernement sera placée sous le triple signe du dialogue, de la concertation et de la réconciliation nationale... ». En tout état de cause et sans flagornerie, la promesse a été fidèlement tenue. Des taximen aux hommes de lettres, en passant par les leaders des partis

¹ VEDEL, Georges, « Le hasard et la nécessité », *Pouvoirs*, N° 50, Paris, PUF, p. 28, repris par ZARKA, Jean-Claude, *Introduction au Droit Constitutionnel*, Ellipses, 2003, p. 3.

² On n'écrit pas le présent avec les yeux du passé. La mentalité du parti unique n'est pas celle du multipartisme. La politique est une guerre qui a été ritualisée pour éviter les effusions de sang. Parmi ces rites politiques, il y a le dialogue et le vote qui visent la purification du système politique par le renouvellement des élites.

³ APPADURAI, Arjun, « The production of locality », in FARDON, Richard (ed), *Counterwork*, London, Routledge, 1995 (a); du même auteur : « Disjuncture and difference in global cultural economy », *Public culture* 2, (2), 1990 (a), p.5 et s.

⁴ Saint-Exupéry a souligné qu'il n'y a pas de solution, mais il y a des forces en marche : il faut les créer et les solutions suivent. Or, ces forces, ce sont essentiellement les idées. Rien n'arrive que par l'idée et la pensée est la mère des actions. C'est pourquoi Henri Bergson affirmait que : « *Originellement nous ne pensons que pour agir ; c'est dans le moule de l'action que notre intelligence a été coulée : la spéculation est un luxe, tandis que l'action est une nécessité* ». Quel noble emploi alors pour les intellectuels et les acteurs politiques camerounais de semer autour d'eux des idées dont la matérialisation, par les forces organisées permettra de re-ordonner la vie sociale, culturelle, économique et politique.

politiques, des religieux, des hommes d'affaires, des magistrats, des avocats et des personnalités de toutes sensibilités, on pourrait affirmer que le Premier Ministre a, en un temps relativement court reçu et écouté la nation entière. D'aucuns parleraient d'une conférence nationale version camerounaise¹.

C'est précisément le 2 mai 1991 que le nouveau chef du gouvernement avait entamé une série de discussions avec pour principal objectif : réussir à briser le mur d'incompréhension qui semble s'être constitué entre les camerounais, pour assurer une entrée harmonieuse du pays parmi les Etats démocratiques, tout en continuant à souder ses fils dans la lutte contre la misère (une véritable arme de destruction massive), la crise économique et le sous développement. (Voir la liste des partis reçus entre le 02 mai et le 03 juin dans l'Annexe 2).

On peut toutefois déplorer, malgré la grande disponibilité dont a fait preuve M. Sadou Hayatou², le manque de fair-play des absents. On peut néanmoins noter le fait que, parmi les personnalités reçues, on a pu voir les sympathisants et même des dirigeants honoraires de certains partis d'opposition, qui ont opté pour la politique de la chaise vide, du moins au plus haut niveau, certes sur le plan individuel. Un autre motif d'espoir, fut les lettres adressées au Premier ministre par deux chefs de partis pour expliquer leur absence au rendez-vous individuel. Il s'agit notamment de Louis Tobie Mbida du Parti des Démocrates Camerounais, et Ateba Ngoa du Parti pour le Rassemblement du Peuple Camerounais. On peut incontestablement discuter sur la forme de ces lettres, mais elles traduisent certainement le respect dû à la fonction et aux institutions. Elles constituent des signes marqueurs et de légitimation dans toutes les démocraties sérieuses.

Le sujet de la conférence nationale souveraine est revenu à tous les chassés-croisés entre le Premier Ministre et ses invités. Trois propositions majeures émergent : pour la conférence, contre la conférence et position mitigée. L'espace-temps accordé aux uns et aux autres n'a pas permis des développements approfondis sur les différentes positions. L'on a pu noter au passage un courant qui s'est posé comme arbitre en suggérant que l'on recoure au référendum sur cette question cruciale. Un fait est toutefois certain : quelle que soit la tendance manifestée, les leaders des partis reçus ont magnifié les vertus du dialogue et de la concertation. Certains ont parlé de forum, d'autres de large concertation. A la suite de M. Paul Biya, chef de l'Etat qui, aux Etats-

¹ Voir Cameroon Tribune, N° 4887 du 16 mai 1991, p. 2.

² A travers l'image de la télévision et des journaux, les observateurs avertis ont pu noter la courtoisie du chef du gouvernement. Grâce à un sourire qui ne l'a pas quitté un seul instant, sourire qui lui a valu le sobriquet de "odontol", une pâte dentifrice, il a su tenir ses hôtes en haleine.

Unis estimait face à la presse américaine le 6 mai 1991¹, que le nom attribué à un débat nécessaire entre camerounais importait peu, on a noté que la forme et le contenu du dialogue n'ont pas été explicités par les hôtes du Premier ministre. Les contours de la large concertation souhaitée sont donc restés flous et imprécis, mais quelques thèmes ont été avancés : tribalisme, fuite des capitaux, corruption, la réforme de la constitution, la place et le rôle de l'administration dans un régime multipartite, le Code des médias publics et privés, le code électoral.

Sur l'avenir du Cameroun, tous se sont montrés satisfaits de l'option démocratique dans laquelle le pays est engagé. Il y a eu certes des débordements liés à la jeunesse de cette option, que certains n'hésitent pas à exploiter pour instaurer un climat de violence génératrice de casse, de peur, des effusions de sang sources de désolation et des larmes. Tous ont regretté et condamné ces violences qui ne peuvent servir ni la démocratie, ni les citoyens, ni aucun camp. Si les camerounais veulent vivre en harmonie et dans la paix, ils doivent faire preuve d'humilité, de tolérance et de compréhension d'où la nécessité d'un vaste dialogue permettant aux camerounais de s'exprimer sur les problèmes majeurs d'intérêt national (entre autres la crise économique et ses conséquences sociales) ; le refus quasi unanime de toute remise en cause des institutions qui ne pourrait qu'être préjudiciable à la continuité de l'Etat et au redressement économique et financier du pays ; la nécessité d'organiser des élections législatives régulières et honnêtes, expression directe de la souveraineté du peuple pour harmoniser la représentation nationale avec le pluralisme partisan qui prévaut dans le pays.

Précédent le président de la République à la tribune de l'Assemblée Nationale, et faisant le bilan du dialogue engagé, le Premier ministre affirme qu' « en tout état de cause, la nécessité de la recherche d'une nouvelle légitimité du pouvoir et d'un nouveau consensus social s'impose aujourd'hui pour mener à bien le redressement économique et financier du pays. Et dans toute démocratie, digne de ce nom, les élections restent le moyen pour atteindre un tel objectif »². Il met en garde les agitateurs : « Le gouvernement n'acceptera pas que s'installe dans ce pays la politique de l'affrontement, de l'intimidation, du diktat, de l'ultimatum, de la terreur, de la violence érigée en mode d'expression politique »³. Pour rassurer les populations, il poursuit fermement : « Le gouvernement assurera par toutes les voies de droit la sécurité des personnes et des biens ainsi que le maintien de la paix civile indispensable pour sortir le pays de la crise économique et poursuivre la construction nationale. Toutes les dispositions seront prises pour

¹ Interview repris dans Cameroon Tribune N° 4882 du 08 mai 1991, pp. 4-5.

² Discours prononcé à l'Assemblée nationale le 24 juin 1991.

³ Discours prononcé à l'Assemblée nationale le 24 juin 1991.

mettre hors d'état de nuire tous ceux qui, tournant délibérément le dos aux valeurs républicaines et aux règles du jeu démocratique, cherchent à transformer notre pays en champ de bataille, à embrigader les populations et à embastiller notre jeunesse»¹. Sur le plan global, le gouvernement entend ainsi prendre des mesures fermes pour « casser » les casseurs.

C'est dire que la société camerounaise, en se dotant des lois instituant le multipartisme intégral, en abolissant la législation d'exception, en renforçant les libertés publiques, a définitivement rompu avec un passé fait d'exclusion et d'anathème, et franchi une étape en deçà de laquelle il ne faudrait plus revenir. C'est dans cet ordre d'idées, qu'au cours des discussions avec les délégués de la Coordination des partis d'opposition, le Premier ministre a martelé que « la classe politique camerounaise porterait une lourde responsabilité devant l'histoire du fait de l'intransigeance, de l'intolérance, du radicalisme de certains de ses membres ». La loi d'amnistie adoptée par l'Assemblée Nationale et promulguée par le chef de l'Etat constitue l'un des instruments majeurs de la réconciliation nationale.

En ré-instaurant le poste de Premier ministre, le Chef de l'Etat entendait doter le Cameroun d'un régime mixte avec un Premier ministre véritable chef du gouvernement. Toutefois, si ce dernier reçoit les coups et engage la responsabilité du gouvernement devant l'Assemblée Nationale, la politique de la nation elle, reste définie par le président de la République. Il s'agit dans les faits d'un régime présidentiel dans lequel le président de la République a cherché un fusible tirant tous les avantages du système, en faisant supporter les inconvénients par le Premier ministre qui n'est qu'un véritable agent d'exécution. Pour certains observateurs y notent une incohérence juridique et un manque de courage politique. Car comment imaginer que le président de la République continue à déterminer la politique de la nation face à une majorité parlementaire qui ne serait pas de son bord, de sa chapelle politique. La cohabitation peut-elle être pacifique au Cameroun ? C'est peut-être ce manque de clarté qui a justifié l'entrée en scène du président de la République.

B – Le relais présidentiel : une volonté ferme à répondre à la tentative de création d'une discorde au sein de l'exécutif.

En optant pour un ton de fermeté, le Chef de l'Etat offrait, tout de même, toutes les chances d'ouverture et de dialogue : « *La conférence nationale ne s'impose pas* »², disait – il

¹ Discours prononcé à l'Assemblée nationale le 24 juin 1991..

² Voir Interview reprise dans Cameroon Tribune N° 4860 du 4 avril 1991, p. 3.

en substance à Paris en avril 1991. Il avait aussitôt ajouté : « *Cela dit, après les élections, je suis disposé à rencontrer tous les leaders des partis politiques pour discuter avec eux de l'avenir du pays* »¹.

Pour lui, certaines revendications étaient déjà traitées dans les réformes juridiques de 1990 : d'où sa détermination à maîtriser « l'accès à l'agenda politique »². Son entrée en scène constituait en outre une réponse à la tentative de création d'une discorde au sein de l'exécutif.

En effet, après maintes tentatives de déstabilisation (les villes mortes, les marches ou encore les incendies), l'opposition ou encore les forces de la contestation optèrent pour une autre stratégie. Il était question, en clair, de puiser à fond dans la désinformation et la contre-vérité pour emporter l'adhésion des camerounais. Ainsi, était-il de bon ton dans certains milieux de dissenter à longueur de journée sur les désaccords entre le chef de l'Etat et le Premier ministre, chef du gouvernement. Le premier serait fermé à tout dialogue, tandis que le second serait favorable à une telle approche. Injectées à dose savante dans l'opinion, ces assertions auraient pu suffire à décomposer les rapports au sein de l'exécutif, et à altérer gravement la solidarité gouvernementale.

On ajoutait même que le Premier ministre, Sadou Hayatou, avait quitté le Cameroun et s'appêtait à rejoindre l'opposition d'alors, en d'autres termes, le carré de Bello Bouba Maïgari de l'UNDP dirigée jusque-là par Samuel Eboua. Des sources officielles, cela n'était que pure invention, puisque l'intéressé était malade et hospitalisé en Suisse. Ceux qui ont eu recours à la rumeur³ de la démission du Premier Ministre, n'avaient-ils plus d'autres armes pour frapper les

¹ Voir Interview reprise dans Cameroun Tribune N° 4860 du 4 avril 1991, p. 3.

² PADIOLEAU, Jean-Gustave, L'Etat au concret, Paris, PUF, 1982, p.25. La notion d'agenda est fondamentale pour analyser les processus par lesquels les autorités politiques s'emparent d'une question pour construire un programme d'action. « L'agenda politique » écrit Jean Gustave Padioleau qui l'a formulé le plus complètement, « qu'ils s'agissent de ceux des Etats-nations ou de ceux des collectivités locales, comprend l'ensemble des problèmes perçus comme appelant un débat public, voire l'intervention des autorités politiques légitimes ». Et l'auteur précise qu'un problème devra répondre à trois caractères pour avoir une chance d'être inscrit sur l'agenda politique : - « Des élites (syndicales, administratives, politiques), des citoyens qui peuvent être plus ou moins organisés définissent une situation comme problématique [parce qu'ils] perçoivent des écarts entre ce qui est, ce qui pourrait être ou ce qui devrait être » - « Cette découverte d'un problème s'accompagne de procédures d'étiquetage qui le qualifient comme relevant de la sphère de compétence des autorités publiques » - « L'intervention de la société politique est attendue – y compris l'option de ne rien faire ». Cela se comprend, étant donné que selon une sagesse établie, la politique n'est pas l'art du souhaitable, c'est l'art du possible.

³ Il convient de remarquer que le recours à la rumeur n'est pas l'apanage de l'opposition. La rumeur est devenue un mode de vie, voire une méthode de gouvernement au Cameroun. La plus grosse rumeur de l'histoire politique de ce pays est celle qui a ébranlé les camerounais de l'intérieur et de la diaspora, et qui a « enterré Paul Biya vivant ». En effet, une rumeur persistante donnait le chef de l'Etat mort depuis le jeudi 3 juin 2004. Elle avait connu une propagation exponentielle vendredi et atteint son apogée samedi avant de tomber progressivement dès dimanche à la suite d'un démenti du Secrétaire général de la présidence de la République. Pourquoi a – t – on opté pour le suspens ? Toujours est – il que M. Paul Biya a utilisé une telle situation désobligeante pour entrer en campagne en vue de l'élection présidentielle du 11 octobre 2004, à travers un accueil triomphal que les populations de la capitale

esprits ? Ils n'ont pas hésité à saisir ce qui leur est apparu comme une perche inespérée. Il fallait bien une démission spectaculaire pour convaincre les populations de la déliquescence du régime.

Dans l'édition d' "Afrique Soir" de RFI (Radio France International) du 30 juin 1991, le Premier ministre avait démenti avoir démissionné : « En ce qui me concerne et en ce qui concerne le gouvernement, nous sommes tout à fait disposés à continuer le dialogue avec les uns et les autres. C'est dans cet ordre d'idées que j'ai transmis à l'ensemble de la classe politiques camerounaise un certain nombre de textes, notamment le projet de loi électorale pour pouvoir amener les camerounais à se pencher dans leur ensemble sur ce problème et de manière à se préparer pour les élections législatives qui permettront justement à l'ensemble de la population camerounaise d'apporter leur solution aux problèmes »¹. A la suite du chef de l'Etat qui disait que « seules les urnes parleront », il ajoute : « Je pense qu'on ne peut pas résoudre les problèmes dans ce pays sans passer par les urnes. Et c'est à cela que le gouvernement travaille. Et c'est à cela aussi, que nous invitons les partis d'opposition »².

Parmi les raisons d'être de l'entrée en scène anticipée du président de la République, l'on peut également mentionner le passage, très attendu, à l'émission Actualités Hebdo de la CRTV (Cameroon Radio and Television) de Samuel Eboua, un ancien du sérail sous Ahmadou Ahidjo. Ce passage d'un "baron" de l'ancien régime à la télévision nationale le 07 juillet 1991 avait tenu toutes ses promesses et avait obtenu une très large audience. La prestation de Samuel Eboua fut marquée, dans l'ensemble, par la sérénité, le calme, l'assurance et la détermination. Cet ancien Secrétaire général de la présidence de la République, qui jouissait d'une bonne image dans la partie septentrionale du pays, peut-être du fait de sa loyauté et bonne collaboration avec le président Ahidjo et de sa qualité de président national de l'UNDP d'alors, avait souligné, dans un ton grave et ferme, que : « *Le Cameroun étant au fond du gouffre, seule une conférence nationale souveraine pouvait sortir le pays d'une telle situation et rétablir la confiance* »³. Ce durcissement de ton laisse transparaître, assurément, que la main tendue du pouvoir qui aurait

et venues d'ailleurs lui ont réservé à son retour à Yaoundé le mercredi 9 juin 2004. 200. Seule l'histoire déterminera les vrais auteurs d'une telle « mauvaise blague, ridicule et inadmissible », selon les propres termes du président devenu un fantôme, un revenant malgré lui. Plus grave encore, la rumeur du décès du président Paul Biya aurait poussé certains généraux et ministres Bété à envisager un projet d'assassinats ciblés de certaines personnalités dont le Cardinal Christian Tumi (voir Interview du Cardinal Christian Tumi à RFI, 30 août 2004, rubrique Invités). Un tel projet satanique, s'il était établi, relance le débat sur l'alternance politique au Cameroun, surtout en termes de succession de M. Paul Biya par un autre citoyen qui ne serait pas issu de sa tribu. Pour se faire globalement une idée sur cette rumeur lire : Mutations N° 1165 du 07 juin 2004 ; Le Messager N° 1669 du 07 juin 2004, N° 1670 du 09 juin 2004, N° 1671 du 11 juin 2004 et N° 1672 du 14 juin 2004 ; Cameroon Tribune N° 8111/4400 du 07 juin 2004 et N° 8112/4401 du 08 juin 2004 ; La Nouvelle Expression N° 1272 du 07 juin 2004.

¹ Voir interview à RFI reprise dans Cameroon Tribune N° 4918 du 2 juillet 1991, p. 3.

² Ibid.

³ Voir Cameroon Tribune N° 4923 du 9 juillet 1991.

sorti le pays de l'impasse n'avait pas reçu une réponse positive de la part de certains leaders de l'opposition. Plus dramatiquement encore, le Plan d'action de Yaoundé II, que Samuel Eboua disait qu'il allait durer éternellement, s'il le fallait jusqu'à la convocation d'une conférence nationale souveraine, prévoyait : les nouvelles journées « villes mortes renforcées », « pays mort », « blocus de Yaoundé », « blocus de l'aéroport de Douala ». Un Plan largement suffisant pour créer la pagaille¹.

Face à ce chaos annoncé, et pour « préserver les intérêts vitaux de la nation », le président de la République décida de prendre le relais du Premier ministre. Le communiqué de la présidence de la République qui annonce cette nouvelle série de rencontres était ainsi formulé : « Dans le cadre de sa disponibilité plusieurs fois affirmée, notamment lors de la récente visite de travail aux Etats-Unis, et dans l'important discours qu'il a prononcé le 27 juin dernier devant l'Assemblée Nationale, le président de la République, chef de l'Etat, S.E. Paul Biya, recevra dans les tous prochains jours les dirigeants de chaque parti politique, ainsi que les personnalités susceptibles d'apporter une contribution positive au processus de démocratisation de notre pays »². Ce communiqué date du 10 juillet 1991, et peut être interprété, par certains, comme une reculade du pouvoir devant la détermination de l'opposition. Le pouvoir se serait rendu compte que l'absence de dialogue au plus haut niveau et l'escalade de l'irrespect peuvent conduire à des situations dangereuses : la hantise sécuritaire ou le dérapage verbal qui peuvent transformer un fait divers en émeutes voire en question d'Etat.

Au fait, les dirigeants des partis politiques ont ainsi eu les honneurs du salon des ambassadeurs du Palais de l'Unité où ils ont été reçus, entre le 18 juillet et le 08 août 1991 par le chef de l'Etat (voir Annexe 3). L'on s'attendait que les partis membres de l'ex-coordination dissoute soient reçus par le président de la République, conformément aux invitations qui leur ont été adressées à ce sujet individuellement du moment qu'ils ne se présentent pas sous leur ancien label. Ceux-ci souhaitaient être reçu collectivement par le président de la République. Ils fondent leur attitude sur les risques de corruption et de trahison des uns par les autres dans un contexte de grande suspicion.

L'objectif principal des audiences du chef de l'Etat avec les responsables des partis politiques et les personnalités de la société civile encore qualifiées de leaders d'opinion, c'est de

¹ Réagissant à ce Plan et aux propos de Samuel Eboua, Hubert Mono Ndzana, alors Secrétaire à la communication du comité central du RDPC, parlant en son nom propre, affirme que : « Quand il y a pagaille, ce sont les bandits qui se tirent d'affaire. Les hommes sérieux ne peuvent pas en tirer profit. Ce qu'on veut que nous organisons aujourd'hui, c'est un désordre dont seuls les bandits tireront profit. C'est simplement un argument qui permet de mettre à l'écart toutes les bonnes institutions qui existent », déclaration dans Cameroon Tribune, N° 4923, op. cit.

² Voir Cameroon Tribune N° 4938 du 30 juillet 1991, p.4.

briser les murs d'incompréhension artificiellement dressés et perfidement entretenus entre les camerounais. Il était question d'amener certains à découvrir l'inutilité de la violence comme forme d'expression politique¹, et d'exalter le dialogue social caractéristique des peuples civilisés, de la démocratie. Il était également question d'interpeller les uns et les autres sur la responsabilité collective devant l'histoire, si le processus de démocratisation venait à connaître un ralentissement du fait d'une mauvaise appréhension des enjeux de la démocratie. Autant la fermeté du ton comme « l'ordre règnera et la démocratie avancera » était de nature à reconforter ceux qui se sont épanouis sous un régime de parti unique, autant la décision du chef de l'Etat de recevoir les responsables des partis politiques et les leaders d'opinion constitue un acte politique d'une grande importance. Elle montre qu'aucun camerounais n'est de trop dans la construction d'une nouvelle société de liberté étant donné que les transitions démocratiques sont des périodes très complexes².

Bien plus, le président entend rechercher les moyens qui lui permettraient de mettre un terme aux convulsions voire à la dépression sociale artificiellement provoquée et d'éviter de perdre tout contact avec la réalité. Il n'est pas exclu de supposer que les personnes reçues au Palais de l'Unité auraient fait part au locataire des lieux de leur analyse lucide de la situation qui prévaut dans le pays.

Mieux encore, ils auraient fait des propositions concrètes au chef de l'Etat pour résoudre la crise socio-politique qui secoue le pays. Certes, celle-ci n'avait pas encore atteint, en raison même de la spécificité du Cameroun, des proportions aussi alarmantes qu'ailleurs en Afrique. Il est vrai, les opérations « villes mortes » et bien d'autres ont ralenti les activités économiques dans les localités où ces mots d'ordre étaient respectés et portaient atteinte au bien-être et à la sécurité des citoyens, dans leur personne comme dans leurs biens. Toutefois, malgré la gravité relative de la situation et le danger des dérives autoritaires³ qu'elles faisaient courir au pays, le Cameroun conservait et conserve encore intactes les chances d'une transition démocratique exemplaire et rayonnante sur le continent au fond du Golfe de Guinée, où l'existence des

¹ TARROW, Sidney, Power in Movement: Social Movements, Collective Action and Politics, New York, Cambridge University Press, 1994.

² POIRMEUR, Yves, « Grandeur et misère de l'opposition », in SINDJOUN, Luc, op. cit., 2004, p. 337 ; LINZ, Juan J. & STEPAN, Alfred, Problems of Democratic Transition and Consolidation – Southern Europe, South America and Post Communist Europe, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 1996; DIAMOND, Larry & al. (eds), Consolidating Third-Wave Democracies. Themes and Perspectives, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 1997.

³ MEDARD, Jean-François, « Autoritarismes et démocraties en Afrique Noire », in Politique Africaine, n°43 ? 1991, pp. 92-104..

gisements de pétrole laisse planer les risques d'éclatement des conflits pour le contrôle de cette ressource naturelle.

Enfin, à la sortie d'une audience que lui a accordé le chef de l'Etat le 08 août 1991, le sultan des Bamoun avait lancé un appel à la raison en direction de tous les fils et toutes les filles du Cameroun. L'on peut, raisonnablement, considérer les propos du sultan, force morale traditionnelle s'il en fut, comme une maxime qui avise : faire parler la raison et se départir des passions. Selon un observateur, ces propos se situent dans le sillage de l'éthique d'Emmanuel Kant qui nous recommande de toujours agir de manière que la maxime de notre volonté puisse être érigée en norme universelle. Et cette norme ne saurait être l'insurrection, l'insulte, la conquête du pouvoir par des moyens violents voire antidémocratiques. Comme l'appel du sultan, qu'on peut assimiler à un « cadrage en situation d'incertitude »¹, n'avait pas reçu un écho favorable de l'aile radicale de l'opposition et comme ses consultations ne sauraient perdurer, le président opta pour un périple à l'intérieur du pays afin d'écouter et de rassurer le Cameroun d'en bas, tout en alliant la fermeté de César et la clémence d'Auguste.

§2 – Un périple provincial aux relents de (re)disqualification de la conférence nationale souveraine et ses suites.

Le pays pouvait basculer dans l'anarchie en l'absence d'une contre offensive de plus du pouvoir. En effet, de l'avis de Paul Ango Ela, l'avènement du multipartisme et de la démocratie en Afrique Subsaharienne n'est pas en lui-même générateur de la violence politique. Il n'est qu'un élément révélateur, amplificateur de la propagation de la violence politique qui a toujours existé, mais qui était du domaine du non-dit. Dés lors, la manipulation recouvre les manœuvres de déstabilisation, de désinformation, d'intoxication, les calomnies, les rumeurs, la corruption, la provocation, la récupération, la mise sous contrôle. La cible de la manipulation, c'est agir sur l'imaginaire politique des partisans, des opposants, des indifférents et des intelligents, par des moyens tels que la fiction, la rhétorique, la dissimulation des faits, les demi-mensonges. L'objectif final vise le renversement des rapports de force par la création d'évènements politiques intégrés dans une stratégie d'ensemble pour la conquête ou la conservation du

¹ GOBILLE, Boris, Crise politique et incertitude : régimes de problématisation et logiques de mobilisation des écrivains en mai 1968, Thèse de Doctorat en Sciences Sociales, spécialité, Etudes Politiques, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales (EHESS).

pouvoir. Dans un tel contexte, l'auteur relève que « *le terrorisme et la guerre civile sont à craindre* »¹.

C'est dire que tout n'était pas joué dans cette « Afrique en miniature ». Car l'opposition s'enracinait davantage dans les milieux populaires, avec le risque d'un despotisme messianique, tandis que le pouvoir présentait des fissures visibles, notamment par les démissions de certaines figures marquantes de la Réunification (1961) et de l'Unification (1972) : John Ngu Foncha et Salomon Tandeng Muna, ainsi que bien d'autres barons de l'ex-parti unique (UNC/RDPC) cités plus haut. Devant l'inquiétude grandissante et l'amertume des populations face aux événements qui entravaient l'évolution normale de la jeune démocratie camerounaise, et hypothéquaient la croissance économique dans ce pays, le président de la République se devait d'aller vers le peuple, à l'intérieur du pays, pour l'écouter, le reconforter, le rassurer et lui dire de vive voix ses projets, ses rêves et ses ambitions pour le Cameroun. Cela se comprend étant donné que, l'avenir c'est le peuple qui le forge. Tout ce que peut faire un président, c'est essayer de le guider, de jeter les bases de la consolidation d'un avenir plus meilleur, de veiller à la sauvegarde de l'intégrité du territoire et de la souveraineté nationale et d'empêcher la « détérioration des relations entre la société et l'Etat »². Le président effectua sa deuxième tournée provinciale dans un contexte caractérisé par la montée des tensions, des incompréhensions, de l'insécurité et de l'intolérance (A), au bout duquel il propose la Rencontre Tripartite au détriment de la conférence nationale souveraine (B).

A – Une deuxième tournée provinciale dans un contexte particulièrement mouvementé : surmonter l'immense malentendu, pacifier le pays et plaider pour la démocratie.

L'on ne percevait aucun geste significatif d'apaisement, malgré les ouvertures contrôlées³ du pouvoir, considérées comme une tromperie massive par l'opposition radicale. Les divergences se cristallisaient au point où certains n'hésitaient pas à demander le départ de M. Paul Biya. Wang Sonné souligne que « c'est dans cette ambiance que M. Bello Bouba Maïgari, Premier ministre de M. Biya du 06 novembre 1982 au 22 août 1983, héritier spirituel du regretté

¹ Prise de position reprise dans Cameroon Tribune N° 4964 du 5 septembre 1991.

² DRAKE, Paul W. & HERSHBERG, Eric (eds), State and Society in Conflict, University of Pittsburgh Press, 2006. Les différentes contributions contenues dans ce livre, traitent de la détérioration des relations entre l'Etat et la société en Colombie, au Venezuela, au Pérou, en Equateur et en Bolivie. Pour ces auteurs, la transformation des rapports conflictuels entre l'Etat et la société est la condition de l'avènement d'un ordre démocratique dans ses pays.

³ NJOYA, Jean, Unité nationale et mutations politiques : essai sur une régulation symbolique et conservatrice du système politique camerounais, Thèse de Doctorat d'Etat en Science Politique, Université de Yaoundé II, 2006.

président Ahidjo, rentre d'exil. Près de 20.000 camarades de l'Union Nationale pour la Démocratie et le Progrès, l'accueillent à l'aéroport international de Douala. Le lendemain, à Garoua, environ 100.000 personnes venues de presque toutes les localités du Grand Nord (Extrême-Nord, Nord, Adamaoua) lui font un véritable triomphe »¹. Il ajoute : « C'est comme si le président Ahidjo, ressuscité, retrouvait sa ville natale après huit ans d'absence ! Le Cameroun septentrional aurait-il donc basculé dans l'opposition ? Encore que, ici, les populations n'ont pas oublié la répression brutale qui a accablé certaines d'entre elles à la suite de la tentative de coup d'Etat d'avril 1984. [...]. La qualité de l'accueil réservé à Bello Bouba semble avoir inquiété sérieusement le pouvoir »². Cette inquiétude paraissait justifiée dans la mesure où le journal de Blaise Pascal Talla, *Jeune Afrique Economie* N° 145 titrait à sa Une : « *Bello Bouba rentre aguerri. Va-t-il reconquérir le pouvoir* ».

Il fallait dès lors développer une stratégie d'occupation de terrain qui consiste à montrer que le président à la situation en mains. Et que les populations et les bailleurs de fonds internationaux pouvaient continuer à lui faire confiance, dans la mesure où il incarne la légalité républicaine. Toutefois, il était important de prendre quelques précautions. Ainsi, à la veille du périple provincial, plus exactement le 24 août 1991, le gouvernement à travers le ministre de l'Administration Territoriale avait réitéré son penchant pour la restauration musclée de la légalité républicaine et la "(re)monopolisation"³. C'est ainsi que pour empêcher la presse privée de relater de manière précise la tournée provinciale du Chef de l'Etat, il avait suspendu la publication de certains titres les plus crédibles sur le marché de la presse parmi lesquels : *Le Messenger*, *Challenge Hebdo*, *Galaxie*, *La Vision* et *International News Hebdo* pour ne citer que ceux-là. Et pourtant, l'« Etat d'urgence »⁴ n'était pas déclaré dans le pays.

Auparavant, un "Comité de relecture"⁵, une forme de deuxième censure parallèle fut installée à la SOPECAM (Société de Presse et d'Edition du Cameroun) par le Ministre de la Communication. Les journaux très critiques envers le pouvoir y étaient concernés. Plusieurs

¹ WANG, Sonné, « Cameroun : pourquoi les noms des grandes figures historiques des années 1950 sont-ils tabous dans la bouche du président Paul Biya ? », in *Afrique et Développement*, Vol. XXII, N° 2, CODESRIA, 1997, p. 139.

² WANG, Sonné, op. cit., 1997, p. 139.

³ TOULOU, Lucien, Des usages du multipartisme, op. cit., 2005, p. 124.

⁴ Selon l'article 5 de la loi N°90/47 du 19 décembre 1990 relative à l'Etat d'urgence, les autorités administratives peuvent interdire toutes publications de nature à entretenir le désordre. Dans le cas d'espèce aucun décret présidentiel n'était pris dans ce sens à cette date.

⁵ Une telle pratique n'est légale qu'en cas de déclaration de l'Etat d'urgence. Et c'est le ministre chargé de l'Administration territoriale qui est habilité à l'opérationnaliser. (Article 6 (2) de la loi N°90/47 op. cit. : « Dès la proclamation de l'Etat d'urgence et pendant la durée de celui-ci, le ministre chargé de l'Administration territoriale

titres désertèrent petit à petit la SOPECAM. La conséquence directe fut la baisse du chiffre d'affaires de cette imprimerie, qui ne pourra désormais compter que sur les subventions de l'Etat pour couvrir le salaire de ses employés et payer ses fournisseurs.

Il n'est pas inopportun de signaler que c'était pour la deuxième fois en neuf ans, c'est-à-dire depuis son accession à la Magistrature Suprême que M. Paul Biya avait entrepris la tournée des provinces. Si en 1983, année au cours de laquelle il avait parcouru le territoire national, en commençant par Bamenda, et que cette initiative se justifiait par le fait que le nouveau chef de l'Etat devait se présenter à ses concitoyens pour mieux se faire connaître d'eux, la raison d'être de la deuxième tournée était tout à fait différente. La situation politico-sociale de ce pays suscitait de graves inquiétudes. Une descente du chef de l'Etat sur le terrain, afin de dissiper les malentendus et rassurer ses compatriotes et tous ceux résidant au Cameroun quant à l'avenir, étaient devenu un impératif catégorique. Ce faisant, il poursuivait, comme relevé plus haut, le dialogue engagé avec les forces vives de la nation dont l'objectif final est la pacification du pays.

Il décida d'aller à la rencontre du Cameroun profond. Il entama le 28 août 1991 à Maroua une visite officielle dans les trois provinces septentrionales du pays : Extrême-Nord, Nord et Adamaoua. Ce fut le premier contact du Chef de l'Etat avec les populations de l'intérieur du pays, depuis le retour au multipartisme¹.

L'ironie, les menaces, les injures, l'hostilité, il en fait ses compagnons. Collant par conviction profonde aux valeurs traditionnelles du bon patriote, l'orateur de Maroua reste convaincu, d'entrée de jeu, que la rupture avec le monopartisme ne doit pas seulement transformer le paysage politique national. En effet, elle ne sera effective que si se produit parallèlement une rupture dans les modes de pensée, un changement de mentalités au sein de la société camerounaise. Aux populations de l'Extrême-Nord, il déclare en substance : « *Soyez patients, restez confiants. (...). Nous sommes conscients de vos difficultés. (...). N'écoutez pas les marchands de rêves et d'illusions. Vous avez droit à la vérité. Nous faisons la politique de nos moyens. (...). La victoire est au bout du sacrifice. (...). Vous avez votre mot à dire* »².

A Garoua, le 29 août, il n'eut d'ailleurs aucun mal à trouver ses marques. Il lança trois appels aux populations du Nord : « *Bâtissons un Cameroun démocratique. Bâtissons un Cameroun où règne la paix. Bâtissons un Cameroun pour tous les camerounais* »³. Il ne reste

peut, par arrêtés immédiatement exécutoires, organiser le contrôle de la presse et des publications de toute nature, ainsi que celui des émissions audio-visuels et des représentations théâtrales ou artistiques ».

¹ MOUKOKO MBONDJO, Pierre, op. cit., 1993.

² Discours prononcé à Maroua le 28 août 1991 dans Cameroun Tribune N° 4959 du 29 août 1991, p.4.

³ Voir Cameroun Tribune N° 4960 du 30 août 1991.

pas insensible à l'accueil cordial et chaleureux ainsi qu'à des marques d'amitié à travers les cadeaux reçus (7 chevaux). Il renvoie l'ascenseur et parle de Garoua comme la ville où est né le premier président de la République du Cameroun. Autres mots clés de son discours : le pardon et la réconciliation. Sans prononcer son nom, il parlait certainement de M. Ahmadou Ahidjo à propos de qui il déclare : « *La providence a voulu, qu'ici, naisse le premier président de la République du Cameroun. L'histoire et le peuple camerounais le retiennent* ».

Lorsqu'il acheva par Ngaoundéré, chef-lieu de la province de l'Adamaoua, le 30 août, la visite officielle qu'il avait entamé le 28 août dans le Grand Nord, il conseilla ses compatriotes : « *Au nom de la vraie démocratie, ne vous laissez plus abuser !* »¹. Il importe de noter que, de Maroua à Ngaoundéré, en passant par Garoua, le chef de l'Etat avait exhorté ses compatriotes à poursuivre la lutte contre la crise économique et à œuvrer à la construction d'une démocratie authentique intégrant les valeurs d'unité, de paix et de cohésion sociale au Cameroun.

De ses différents discours dans le septentrion, trois idées forces se dégagent : la réconciliation nationale, la nécessaire cohabitation et la construction d'une nouvelle société de liberté. Pour bâtir une telle société, il est indispensable que règnent la paix et la concorde entre les camerounais. Car, en tant que fils et filles d'un et même pays, les ressentiments, la haine et les divisions, sources d'affrontements, sont donc à bannir à tout jamais. Bien plus, la démocratie n'a jamais été la guerre, mais un cadre favorable au débat d'idées et à une saine concurrence, une école de tolérance. Dans ce contexte, le respect des lois et des différences doit être la vertu cardinale. Et parce que les citoyens n'ont pas les mêmes croyances, ni les mêmes convictions philosophiques et politiques, chacun doit par conséquent faire un effort pour aller vers l'autre², l'écouter, le comprendre et surtout l'accepter.

En tout état de cause, il y a lieu d'affirmer, aujourd'hui, que le président de la République avait administré au peuple, en commençant par le septentrion, une leçon magistrale de tolérance et de démocratie. Au cours de son séjour à Maroua, Garoua et Ngaoundéré, il est apparu avant tout comme le président de tous les camerounais. Il s'est situé au-dessus des chapelles politiques. Et ce n'est pas un fait du hasard si, en effet, au cours de cette première étape de son périple provincial, il n'avait fait, à aucun moment, dans ses discours, allusion au parti dont il se trouve être jusqu'à lors président national. Mieux encore, aucun responsable en sa qualité de président de Section du RDPC n'a eu à prendre la parole en public, ce qui fut une grande première sur le plan protocolaire s'agissant des événements de cette envergure.

¹ Voir Cameroon Tribune N° 4961 du 02 septembre 1991, p. 15.

² BADIE, Bertrand et SADOUM, M. arc, L'autre, op. cit.

Ce n'était pas non plus un fait du hasard, si le chef de l'Etat accorda ses audiences particulièrement nombreuses au cours de son séjour, tant aux responsables des partis de l'opposition, que du parti au pouvoir (son parti) ainsi qu'aux élites intérieures et extérieures. A cet égard, le souci majeur du président était de rencontrer tous ceux qui avaient des propositions positives à lui faire pour relever le double défi auquel le pays doit faire face.

L'on ne saurait passer sous silence cette autre initiative heureuse : la traduction de ses discours dans la langue nationale la plus parlée dans la partie septentrionale du pays. C'est dire enfin, que la grande préoccupation du chef de l'Etat était de toucher le plus de monde possible pour un dialogue fécond.

A Bertoua, le 04 septembre 1991, il déclare : « Personne ne peut exercer le pouvoir sans l'accord du peuple. (...). Je suis venu vous rencontrer pour m'imprégner de vos problèmes, vous rassurer et vous redonner confiance. Confiance en vous-mêmes ; confiance en l'avenir de votre belle province ; confiance en l'Etat. Je suis aussi venu vous rencontrer pour évoquer avec vous, les enjeux liés à la démocratisation de notre pays. Je suis venu recueillir vos suggestions pour l'avenir de notre démocratie »¹.

De la forêt de l'Est à celle du Sud, il n'y a qu'un pas qu'il franchit le 07 septembre. A Ebolowa, chef-lieu de la province du Sud, sa province natale, la rencontre entre le fils-président et la terre de ses ancêtres est émouvante. En effet, le fils joue à fond la carte du cœur : « *Mais comment oublier que je suis né ici au cœur de cette forêt équatoriale ? Oui je suis originaire de la province du Sud. Oui je suis un fils de cette région* »². Toutefois, il n'oublie pas, en tant que chef de l'Etat, de faire appel à la raison : « *Le soutien au pouvoir doit être dénoué de toute motivation tribale. Il n'y a ni tribus de gouvernants, ni tribus de gouvernés* »³. Cela méritait d'être dit et rappelé à ceux qui feignent très souvent de l'oublier, même s'il y a toujours un décalage entre le discours et la pratique politique. Le président de la République voulait dire à ses frères et sœurs du Sud qu'il n'y a pas les hommes du pouvoir, et qu'ils devraient se préparer à vivre l'alternance un jour. Il recommande enfin un Cameroun fort et uni : « *Il y a un seul pouvoir : le pouvoir du peuple camerounais. (...). Soyez des artisans résolus de l'intégration nationale, promoteurs de notre démocratie. (...). Vous êtes fondamentalement loyalistes, et vous l'avez toujours prouvé. (...). Refusez encore et toujours l'intransigeance, l'intimidation et le*

¹ Voir Cameroon Tribune, N° 4964 du 05 septembre 1991.

² Voir Cameroon Tribune, N° 4966 du 09 septembre 1991.

³ Voir Cameroon Tribune, N° 4966 du 09 septembre 1991.

vandalisme »¹. Le chef de l'Etat reçoit des populations du Sud comme cadeaux, un fauteuil en bois d'ébène, décoré d'ivoire et d'or ainsi qu'une canne sorte de bâton de commandement chez les Béti.

Confortablement assis dans son fauteuil, la canne à la main servant de cravache (badine pour stimuler un cheval) pour fouetter les sept chevaux, il peut sortir de la forêt, pour entamer les étapes des montagnes de son périple. Cette troisième phase de son tour de provinces était l'une des plus difficiles selon les observateurs, au regard du respect des mots d'ordre de grève générale et de "villes mortes" : les provinces de l'Ouest et du Nord-Ouest étant réputées acquises à l'opposition.

Bafoussam où venait d'être lancé un mot d'ordre de plus : "pieds morts", l'accueille le 12 septembre. Une bonne partie de la population avait effectivement fait pieds morts malgré les appels répétés des élites à la raison. Peur, intimidation, malaise constituent le décor surréaliste de la visite du président à Bafoussam. Même les paroles de bienvenue du Maire de la ville et sa demande d'une "amnistie fiscale" ne parviennent pas à provoquer l'enthousiasme de ceux qui ont bravé les mots d'ordre pour venir voir et écouter le chef de l'Etat. Comme à Ebolowa, il reçoit un trône traditionnel en guise de cadeau. Ce cadeau ne l'empêche pas d'envisager les méthodes fortes utilisées par ses prédécesseurs André Marie Mbida² et Ahmadou Ahidjo.

Il met ses compatriotes de l'Ouest en garde contre la politique du « tout ou rien ». En tout cas, si la rébellion ressurgit, elle sera encore matée comme du temps du général Briand au début des années 1960 où les commandos français venus au secours du régime d'Ahidjo, et fort de leur expérience acquise en Indochine et en Algérie, n'ont pas eu trop de peine à venir au bout de la rébellion au Cameroun. La menace est à peine voilée. Dans la province de l'Ouest, qui a ainsi le malheur de voir les ténèbres de la nuit remplacer les derniers rayons du soleil, il martèle : « Mieux que quiconque, vous connaissez le prix de la paix et de la liberté. Les épreuves que notre pays a connues à l'aube de son indépendance, ont eu des conséquences douloureuses dans cette région. Il faut avoir constamment à l'esprit les fils du Cameroun qui ont payé de leur vie leurs choix intransigeants. Aujourd'hui, cette page de notre histoire est tournée. Nous n'avons pas le droit de recréer les angoisses et les horreurs du passé. (...). La paix est ce qu'il y a de plus cher. (...). Bafouer les lois revient à tuer la démocratie. (...). Aucun groupe ne doit se sentir exclu par les autres »³. L'évocation de ce traumatisme historique, sous forme d' « usage politique

¹ Voir Cameroon Tribune, N° 4966 du 09 septembre 1991.

² ABWA, Daniel, André Marie Mbida (1917-1980). Premier ministre du Cameroun, Paris, L'Harmattan, 1993.

³ Voir Cameroon Tribune, N° 4969/4970 du 13 septembre 1991, p. 4.

du passé »¹, aurait certainement aiguisé le leadership local des élites, les plus exposés aux assassinats² ciblés en cas de chaos. Ils estimeront dès les municipales de 1996 et surtout depuis le double scrutin de juin 2002 que leur localité ne se bâtira pas sans eux, et qu'il n'était plus question de laisser le destin de leur collectivité entre les mains des entrepreneurs des "villes mortes" et de l'« appel à l'insurrection ».

Le 13 septembre, l'ascension du chef de l'Etat dans la région des Grassfields continue vers Bamenda où les gens n'avaient pas cru qu'il pouvait encore y mettre les pieds. M. Paul Biya a beau dire qu'il effectue sa tournée en sa qualité de Président de la République et non comme chef de parti, mais on l'attendait de pied ferme à Bamenda, "quartier général" du SDF. A la surprise générale, tout s'était déroulé dans le calme même si le relatif enthousiasme des populations s'est quelque peu émoussé par une invitée brusque et inattendue : dame pluie, présentée comme un signe de bénédiction par le chef de l'Etat. Elle obligea le délégué du gouvernement auprès de la communauté urbaine de Bamenda de lire son discours à deux reprises. Une allocution somme toute très brève, qui ne contient ni doléances, ni flagornerie et se résume à cette sagesse : « *Quand deux éléphants se battent, ce sont les herbes qui en souffrent* »³. L'orateur achève son propos en conviant tous les hommes politiques au dialogue pour le bien du Cameroun. Au Fon des Fons, le Nord-Ouest remet des tabourets en guise de cadeaux. Après les fauteuils du Sud et de l'Ouest, encore des commodités de la négociation et du dialogue serait-on tenté de conclure.

Dans son discours prononcé en anglais, le président affirme : « *Je viens vers vous, dans un esprit d'apaisement et de conciliation. (...) Taisons nos passions et ensemble, cherchons des solutions. (...) N'opposons pas anglophones et francophones. La barrière des langues ne doit pas être un problème politique* »⁴.

¹ HARTOG, François et REVEL, Jacques (dir.), *Les usages politiques du passé*, Paris, EHESS, 2001.

² « Le 13 juillet 1955, l'UPC a été dissoute par un décret du gouvernement français. Pour échapper aux arrestations lancées contre eux par le Haut-commissaire Roland Pré, les dirigeants de l'UPC ont pris le maquis en pays Bassa, et ils chercheront, par tous les moyens, à boycotter les élections de décembre 1956. Une campagne de terrorisme se déclenche. Des candidats sont assassinés, des villages entiers brûlés, des routes, des ponts, des voies ferrées coupées ou détruites. Dans la nuit du 22 au 23 décembre, Douala est plongée dans un bain de sang. La rébellion s'étend (...) aux départements voisins du Mungo, du Wouri, avant d'enflammer le pays Bamiléké tout entier. C'est le départ d'une longue période durant laquelle, sous le couvert de slogans patriotiques et des revendications apparemment légitimes, des camerounais vont constituer une arme efficace de destruction aux mains des ennemis du peuple camerounais, assassinant, pillant, incendiant, détruisant l'économie déjà si précaire du pays, réduisant ainsi à néant des décades d'efforts individuels et collectifs » (voir Ahmadou Ahidjo, dix ans au service de la nation, édité pour le compte du Bureau Politique de l'Union Nationale Camerounaise par les Editions Paul Bory-Monaco, 1968)

³ Le Président n'aurait pas du tout apprécié ces propos quelque peu irrévérencieux de M. Jenua Pefok qui plaçait ainsi le pouvoir et l'opposition au même pied d'égalité. Ce dernier fut contraint à la démission pour devenir Maire SDF à l'issue des élections municipales de janvier 1996.

⁴ Discours repris dans Cameroon Tribune N° 4971 du 16 septembre 1991, p. 10.

Arrivé, le 20 septembre, dans une capitale économique présentée à dessein comme un volcan prêt à toutes les éruptions, « le bastion de l'opposition », « le fief de la contestation », l'orateur adopte une attitude proche d'un défi, tout au début de son discours : « *Me voici à Douala. Me voici donc à Douala* ». Généralement, dans le discours populaire, estime le Pr. Luc Sindjoun¹, ce mode ostentatoire de présentation de soi est suivi de l'expression : «Faites donc votre possible», qui signifie une réponse favorable à l'invitation au combat. Toutefois, voulait-il tout simplement confondre, narguer ou défier autant ses détracteurs que ses adversaires politiques ? Outre le fait que ces propos prouvent que le chef de l'Etat est bel et bien à l'écoute de la nation, ils sont à situer dans un contexte précis. En effet, lorsqu'il commençait, par le Grand Nord, son périple à travers le Cameroun profond, des rumeurs persistantes avaient couru ça et là : le président peut aller partout où il veut, mais il devrait se garder de mettre ses pieds à Douala, point de départ comme Bamenda de l'agitation que connaissait le Cameroun.

Les cadeaux reçus sont également pleins de symbole : pirogue, pagaie et filet de pêche, la principale activité des populations de la côte étant la pêche. Après le défi, du message d'apaisement et de réconciliation du président de la République, on retient ces mots : « *Douala nous est chère à tous. Douala occupe une place essentielle dans l'histoire de notre pays. C'est à Douala, localité située à l'embouchure du Wouri que s'est opéré notre premier contact avec l'occident* »². Ayant compris que seuls la paix et le travail aideront ses compatriotes à rendre prospère la patrie, il dénonce les comportements irresponsables avec vigueur : « *Certains d'entre nous, par l'intimidation et la contrainte, ont décidé d'étrangler Douala ... Le peuple camerounais ne peut pas l'accepter* »³. Il ajoute : « *... Vouloir détruire Douala, c'est vouloir porter une atteinte grave à l'existence du Cameroun. (...). Nous passerons, le Cameroun restera* »⁴.

Le 27 septembre, le chef de l'Etat arrive à Buéa, au pied du Mont Cameroun. C'est la 9^e et avant dernière étape de son tour des provinces dans un contexte marqué comme ailleurs par le phénomène des « villes mortes », de « désobéissance civile » et de « pied mort » observé ça et là. A Buéa comme à Bamenda, dame pluie fait partie du décor. Pour leur cadeau, les populations du Sud-Ouest ne cherchent pas longtemps : elles se souviennent qu'à Ebolowa, Bafoussam et Bamenda, le président n'avait reçu que des fauteuils. Elles lui offrent, dès lors, une table en bois.

¹ SINDJOUN, Luc, op. cit., 1994, p. 142.

² Discours repris Cameroun Tribune N° 4976 des 22 et 23 septembre 1991.

³ Discours repris dans Cameroun Tribune N° 4976 op. cit.

⁴ Discours repris dans Cameroun Tribune N° 4976 op. cit.

Les plus malins avaient vite fait de conclure que c'est le soutien du Sud-Ouest à la Conférence Nationale Souveraine. Quoi qu'il en soit, l'administrateur municipal de Buéa, porte-parole des populations des flancs du « Char des Dieux », rappelle à ceux qui font semblant de l'ignorer que les Anglophones ne sont pas une tribu avant de battre un record : celui de la plus longue liste des doléances. On dirait qu'il a recensé toutes les doléances présentées au chef de l'Etat : enclavement, manque d'infrastructures scolaires de qualité, non paiement intégral des arriérés dus aux planteurs, manque d'hôpitaux, etc.

Ayant pris acte de ces doléances, le chef d'Etat demande aux populations du Sud-Ouest de : « *Restez confiants en l'avenir* »¹. Et de poursuivre : « Les populations de cette province n'ont jamais cessé de m'apporter leur soutien et d'appuyer les institutions de la République »². Il ajoute : « Le Sud-Ouest : un bel exemple d'intégration nationale. (...). Notre nouvelle démocratie doit être un facteur d'unité. Nous ne permettrons donc pas que quiconque, en raison de l'idée erronée qu'il se fait de la démocratie, se livre à des actes irresponsables de violence et d'intimidation et tente de compromettre cette saine et fructueuse cohabitation »³.

C'est en effet le 04 octobre que le président de la République visite la province du Centre, 10^e et dernière étape de la tournée entreprise à l'intérieur du pays. Parce qu'elle constituait l'acte final du périple présidentiel, à Yaoundé, Capitale du Cameroun et siège des Institutions, et parce qu'elle se déroulait devant le Corps Diplomatique et de nombreux observateurs étrangers, l'étape du Centre était attendue avec un intérêt particulier. L'on supposait en fait que celle-ci serait l'occasion privilégiée d'un premier bilan de la tournée du Cameroun entreprise depuis plus d'un mois. C'était ignorer que, par dessus tout, la province du Centre est une province au même titre que les autres provinces du pays. Le chef de l'Etat ne pouvait l'oublier et s'en tenir seulement, pendant son séjour dans le Centre, à une évaluation de ses visites à Maroua, Garoua, Ngaoundéré, Bertoua, Ebolowa, Bafoussam, Bamenda, Douala et Buéa ; comme si les populations du Centre n'avaient rien à apporter à ce dialogue citoyen qu'il a engagé avec les camerounais du terroir et comme si lui-même n'avait pas de message particulier à communiquer à ces populations. On comprend dès lors, l'embarras des organisateurs à déterminer le lieu de la cérémonie et des audiences. Il fallait bien distinguer Yaoundé le chef-lieu de province de Yaoundé, la capitale du Cameroun⁴.

¹ Discours repris dans Cameroun Tribune N° 4981 du 30 septembre 1991, p. 11.

² Ibid.

³ Ibid.

⁴ Voir le papier de Cameroun Tribune N° 4988 du 09 octobre 1991, « Voyages, et tu verras des choses » sous la plume de Christophe Mien Zok, p. 19.

Comme il l'a fait ailleurs, le chef de l'Etat s'est tenu à l'écoute des populations du Centre, accordant des audiences à un grand nombre, toutes conditions et toutes sensibilités confondues, en dehors du Palais de l'Unité pour bien marquer le caractère provincial de sa visite. Des cadeaux reçus au cours de son périple : 7 chevaux à Garoua ou encore les chaises offertes à Ebolowa, Bafoussam, Bamenda et la table offerte à Buéa invitant la classe politique à une table ronde, au dialogue ; ceux offerts dans le Centre revêtent un cachet particulier voire guerrier.

En effet, la nature et surtout la symbolique des cadeaux sont expliqués par Emah Basile, alors Délégué du gouvernement auprès de la communauté urbaine de Yaoundé. Il s'agit en fait des armes symboliques constituées d'un tam-tam, un paquet de lances et les machettes ainsi qu'un lion :

- Le tam-tam : instrument irremplaçable de communication chez les peuples de la forêt et plus particulièrement chez les pahouins, le tam-tam est utilisé pour l'annonce des événements heureux ou malheureux, et pour appeler la communauté au regroupement à l'occasion de ceux-ci. Le chef de l'Etat, grâce à son tam-tam continuera ainsi d'appeler les camerounais au rassemblement ;

- Les lances et les machettes : en cas d'attaque par l'ennemi, la personne agressée, après avoir signifié à ses frères le danger qui le menace au moyen du tam-tam se défend avec les lances et les machettes en attendant l'arrivée des secours ;

- Le lion : roi de la forêt, le lion artificiel empaillé offert au chef de l'Etat par les populations du Centre symbolise l'autorité, la puissance, l'indomptabilité, attributs de sa fonction.

Réconforté par l'enthousiasme des populations du Centre et les armes dont il vient de prendre possession, le Chef de l'Etat traite les dirigeants de l'opposition de « quelques agitateurs en quête de notoriété »¹, dont certains « se découvrent une dimension nationale ». En guise d'acceptation des cadeaux du Centre, il déclare : « *Qui veut la paix prépare la guerre* » et lance ensuite : « *Tant que Yaoundé respire, le Cameroun vit* ». Il s'agit, dans une large mesure, de la « rétrogradation de la contestation à la périphérie »².

En outre, la structure des différents discours du président en quatre temps : remerciements, énumération des réalisations, situation socio-politique et quelques promesses ; fait du périple présidentiel une sorte de campagne électorale qui ne dit pas son nom. Au fait, le chef de l'Etat cite dans son discours l'une après l'autre, les « nombreuses réalisations

¹ Discours repris dans Cameroon Tribune N° 4986 du 07 octobre 1991, p. 8.

² TOULOU, Lucien, op. cit., p. 117.

économiques, sociales et culturelles » du « Renouveau National » dans la région visitée : infrastructures routières, immeubles publics, aides aux agriculteurs et aux sinistrés, complexes industriels, établissement d'enseignement primaire, secondaire et universitaire. L'orateur fait aussi des promesses « raisonnables ». Il dit ne tenir que le langage de la vérité. Il déconseille vivement la fréquentation de ses adversaires : ce ne sont que des « aventuriers », des « têtes brûlées et casseurs », des « irresponsables », des « vandales » qui se réclament d'une « virginité démocratique », des « politiciens sans scrupules » et plus grave encore des « magiciens »¹. La thèse de la campagne électorale voilée est renforcée par le fait qu'à toutes les étapes du périple, l'on a procédé à la décoration de certaines personnalités et élites en guise de récompense pour les services rendus à la nation de même que leur soutien au régime. Ce qui nous rappelle l'histoire de Meka dans *Le Vieux Nègre et la Médaille* de Ferdinand Léopold Oyono, tant la joie affichée par les récipiendaires était immense.

Au total, la recherche permanente du soutien du peuple constitue, pour le chef de l'Etat camerounais, autant un impératif politique qu'une question de confiance réciproque. C'est dans cette perspective, qu'il avait tenu à aller lui-même vers les populations dans cette ambiance électrique pour les voir, les écouter, s'enquérir de leurs préoccupations et mesurer le degré de confiance qu'elles continuent à lui accorder. Le chef de l'Etat est apparu, tout au long de sa tournée, comme un homme résolu et déterminé à conduire personnellement le processus démocratique au Cameroun en accord avec le peuple, et non par les intermédiaires non mandatés par ce dernier. Il entend en demeurer le maître d'œuvre selon son vœu le plus cher : « *Je veux être retenu dans l'histoire comme celui qui aura apporté la démocratie et la prospérité au Cameroun* », déclarait-il en substance à Radio Monte Carlo à Paris. Il refuse néanmoins de faire

¹ Dans les années cinquante, la presse favorable à la politique française présentait Um Nyobe, le leader nationaliste de l'Union des Populations du Cameroun, comme un « maître chanteur dont le père [...] était un monstre, un sorcier panthère qui fut tué car il avait aussi tué beaucoup de ses frères dans la forêt ». Et les upécistes reprochaient eux aussi aux collaborateurs du colonisateur, et singulièrement aux délateurs, d'être des sorciers, une posture morale que reprendront les combattants nationalistes au Zimbabwe dans les années 70. Au Kenya, le président Daniel Arab Moi n'a cessé de stigmatiser les « réunions nocturnes », en principe interdites, qui sous prétexte des veillées funèbres, permettaient à des « politiciens sans scrupule de contraindre leurs concitoyens à leur prêter serment de fidélité ». Il a usé sans ménagement du répertoire de la sorcellerie pour tenter de discréditer le multipartisme, fauteur de désordres. Au Bénin, le président Mathieu Kérékou fut dépeint sous les traits d'un sorcier lors des grandes manifestations de l'opposition de 1989 et, à Madagascar, les « forces vives » de l'opposition assurèrent publiquement, en 1991, que le président Ratsiraka élevait en son palais deux « monstres » qui devaient être nourris de fœtus humain pour délivrer leurs présages. Toutefois, il apparaît vite que ces accusations sont au fond ambivalentes et que l'indignation ou la peur dont elles engendrent se mêlent par ailleurs à une certaine considération, ou en tout cas à une certaine admiration à l'endroit des pouvoirs extraordinaires, selon Jean François Bayart. Il est par exemple révélateur que le président Kérékou ait accepté avec quelque complaisance son surnom de « caméléon » et qu'il ait été réélu avec 59% des suffrages, en 1996, après sa traversée de désert de 1991 – 1996 (BAYART, Jean-François, *L'illusion identitaire*, op. cit., p. 133 et s. – *L'Etat au Cameroun*, op. cit., pp. 53 et 233 ; MBEMBE, Achille, *La naissance du maquis dans le Sud du Cameroun (1920 – 1960). Histoire des usages de la raison en colonie*, Paris, Karthala, 1996, p. 304 et s. ; GRIGNON, François, *Le multipartisme au Kenya . Reproduction autoritaire, légitimation et culture politique en mutation (1990 – 1992)*, Nairobi, IFRA, 1993, p. 11).

du Cameroun, un champ d'expérimentation hasardeuse : d'où le rejet des modèles importés de démocratisation, rejet de plus en plus remis en cause par le temps mondial¹ formidablement porteur de grandes transformations.

Les conclusions auxquelles le chef de l'Etat allait parvenir, devraient résulter de la synthèse globale des conversations qu'il avait eu au Palais de l'Unité avec les responsables des partis politiques et de nombreuses forces vives de la nation ; de ses contacts en province et des entretiens conduits sur sa demande par le Premier ministre. L'attente fut de courte durée. Dans son discours du 11 octobre 1991, il baisse le ton et fait une annonce majeure : « J'ai donc demandé à Monsieur le Premier ministre, chef du gouvernement, d'organiser au plus tôt, une rencontre comprenant : - des représentants de tous les partis politiques – des personnalités indépendantes reconnues pour leur compétence et leur objectivité – des représentants des pouvoirs publics »². Il fixe l'agenda de la Rencontre : « Cette rencontre devra mettre sur pied des commissions mixtes qui seront chargées : - de préparer un avant-projet de code électoral – de définir les modalités d'accès aux média publics pour tous les partis politiques »³.

En plus, l'annonce des élections libres devant assurer la recomposition de l'Assemblée Nationale, conformément à la nouvelle configuration du champ politique. L'engagement réaffirmé par le président de la République de veiller personnellement au déroulement impartial de ces élections, les assurances données sur leur objectivité, et le respect du verdict des urnes, la possibilité offerte aux observateurs étrangers et à la presse internationale de témoigner sur le bon déroulement du scrutin constituent autant de garanties. Ces élections législatives anticipées initialement prévues pour se tenir avant la fin de 1991, sont fixées au 16 février 1992 pour permettre à tous les partis de se préparer en conséquence. Elles auront finalement lieu le 1^{er} mars 1992 avec le boycott du SDF⁴.

¹ APPADURAI, Arjun, *Modernity at Large. Cultural Dimensions of Globalization*, Minneapolis, University of Minnesota Press, 1997; TÖKES, Rudolf L., « "Transitology" : Global Dreams and Post-communist Realities », in *Central Europe Review*, Vol. 2, n°10, march 2000.

² Discours à la nation repris dans *Cameroon Tribune* N° 4991 du 14 octobre 1991, p.11.

³ Ibid.

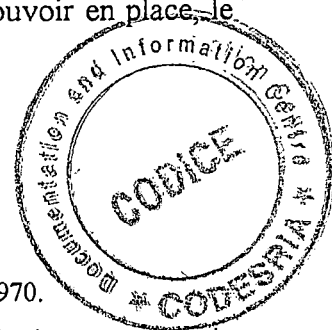
⁴ Le SDF comme l'UDC avaient boycotté les élections législatives du 1^{er} mars 1992 sous prétexte de violations par le gouvernement, des accords de la rencontre tripartite et du mauvais code électoral, mais présentèrent leurs candidats à l'élection présidentielle, organisée à 7 mois d'intervalle sans la moindre réserve et sans aucune modification du code électoral. C'est autour de la fonction présidentielle que s'organise l'intégration du champ politique camerounais. La démarche de l'opposition est un mélange de reconnaissance et de conflit : reconnaissance de la suprématie de l'institution présidentielle, conflit avec la personne qui incarne l'institution, M. Paul Biya. C'est au président de la République qu'a été adressée la revendication de la Conférence nationale souveraine dont la tenue était subordonnée à son accord ; les menaces d'organiser ladite rencontre sans son autorisation étant restées sans lendemain (cf. SINDJOUN, Luc, « Le président de la République ... », op. cit., 1999, p. 91). En boycottant cette élection, le SDF s'inscrivait dans une logique contraire au texte et à l'esprit de ses statuts : « *Le Front Social Démocratique s'emploiera à conquérir le pouvoir par la voie des urnes...* » (article 3 (2) des Statuts du SDF).

En somme, la démocratie est une conquête humaine précieuse, mais fragile. Elle a ses adversaires organisés et résolus à frapper fort, en utilisant souvent les méthodes présentées comme devant conduire à la démocratie, à la liberté. Pour le chef de l'Etat camerounais, la conférence nationale, qu'il continue de disqualifier, serait l'une de ces méthodes: d'où le choix de la rencontre tripartite.

B – La Rencontre Tripartite et le “large débat” : entre transformation des rapports, démocratisation par “à-coups” et modernisation du droit politique.

En précurseur, Dankwart A. Rustow¹ liait l'établissement de la démocratie aux marchandages et compromis des acteurs dominants, par la prise en compte des ressources dont disposent les acteurs dans leurs choix stratégiques. Il note, en effet, que l'évolution des régimes est déterminée moins par les facteurs culturels ou économiques que par les actions et les choix des élites clés qui cherchent à maximiser leurs intérêts dans un cadre institutionnel en flux. La transition vers la démocratie apparaît ainsi comme un compromis entre différents acteurs. A cet égard, Michael Bratton et Nicolas Van de Walle soulignent que « *la clé des transitions démocratiques est la capacité des participants à parvenir à des accords arbitrés qui donnent à chacun au moins une partie de ce qu'il voulait* »². C'est dire que la transition remet, dans une large mesure, en cause les structures, les rapports sociaux et les rapports au pouvoir. Dans cette dynamique de fluidité politique et institutionnelle, caractérisée par le passage d'un « *système à monnaie dominante à un système à monnaies multiples* »³, il y a une certaine dévaluation des diverses monnaies.

La démocratisation par “à-coups”, est un processus de reconversion lente et prudente à la démocratie. Elle consiste à éviter la tenue d'une conférence nationale souveraine par une ouverture progressive, parfois, sous contrainte avec, comme finalité pour le pouvoir en place, le



¹ RUSTOW, Dankwart A., « Transition to democracy : towards a dynamic model », op. cit., 1970.

² BRATTON, Michael & VAN DE WALLE, Nicolas, Democratic experiments in Africa. Regimes transition in comparative perspective, op. cit., 1997, p. 25.

³ FLANAGAN, Scott C., « Models and Methods of Analysis », in ALMOND, Gabriel, FLANAGAN, Scott C. & MUNDT, Robert J. (eds.), Crisis, choice and change: historical studies of political development, Boston, Little Brown, 1973, pp. 43-102.

contrôle de la transition politique à son profit. Une telle approche ne saurait se réduire à un « non-lieu de la transition »¹.

Certes, et malgré la profondeur de la crise, le pouvoir a fait peu de concessions à la demande principale de l'opposition. Victime de ses contradictions internes, et de sa fragmentation, enfermée dans une stratégie suicidaire de mobilisation populaire, elle n'a pas réussi à imposer son orientation au changement. Le pouvoir est convaincu qu'une conférence nationale souveraine, revendication majeure de l'opposition, a pour finalité de réduire ses prérogatives, voire d'éliminer le monopole gouvernemental sur la définition des règles du jeu. Il préfère alors la Rencontre Tripartite, position médiane qui ne devrait en aucun cas être perçue comme la victoire d'un camp sur l'autre. Les réactions à la proposition du pouvoir furent dans l'ensemble positives, tant de la part de certains individus² que de la part de certains groupes religieux³ et partis politiques⁴. Dans ce contexte, la Coordination croit pressentir un piège. Elle estime que le pouvoir veut prendre à témoin l'opinion nationale et internationale au cas où elle boycotterait l'offre présidentielle. Car en décidant des dates de la rencontre (30 octobre au 9 novembre) sans consultation préalable, le Premier ministre excluait toute possibilité d'extension de l'ordre du jour.

Au sujet des partis protestataires, qu'il oppose aux « partis gestionnaires installés près du pouvoir », Philippe Braud⁵ note qu'ils sont confrontés, dans leur combat pour conquérir une véritable représentativité politique, à deux types d'écueils. Le premier tient au fait que les insatisfactions des gens peuvent ne pas s'ajouter les unes aux autres mais se contredire. Certains électeurs peuvent désapprouver les méthodes et les attaques de leurs partis contre d'autres partis. Le second écueil est la nécessité de ne pas effrayer les électeurs sympathisants qui adhèrent aux analyses mais en redoutent les formulations brutales ou les excès. A défaut de s'insérer dans le jeu institutionnel normal, certains partis étaient voués à rester marginaux dans une logique de captation des mécontentements ou des frustrations qui coloraient émotionnellement le langage politique qu'ils adoptaient.

¹ MEHLER, Andreas, « Cameroun : une transition qui n'a pas eu lieu », in QUANTIN, Patrick et DALOZ, Jean Pascal (dir.), Transitions démocratiques africaines : dynamiques et contraintes, op. cit., 1997, p. 95 et s.

² Voir les réactions du Cardinal Christian Tumi, Dr Aaron Tolen, Mgr Ama, M. Théodore Bella et Rev. Pr. Michael Bame Bame reprises dans Cameroun Tribune N° 4995 du 18 octobre 1991.

³ Voir la déclaration des évêques du Cameroun reprise dans Cameroun Tribune N° 5001 du 28 octobre 1991, p. 5.

⁴ Voir le communiqué de Nkongsamba de l'assemblée extraordinaire de la Coordination Nationale des partis d'opposition et d'associations (CNPOA) repris dans Cameroun Tribune N° 4996 des 20 et 21 octobre 1991.

⁵ BRAUD, Philippe, Sociologie Politique, Paris, LGDJ, 1992, p. 290.

En effet, la Rencontre Tripartite constituée des représentants de tous les partis politiques, des personnalités indépendantes et des représentants de pouvoirs publics (30 octobre – 17 novembre 1991) avait regroupé près de 250 participants au Palais des Congrès de Yaoundé qui abrite le siège du RDPC. Selon le Pr. Luc Sindjoun¹, la multilatéralisation des négociations entre le pouvoir, l'opposition et dans une large mesure la société civile relève d'une stratégie d'exploitation de la métaphore de la palabre ou de la réunion de famille dont le pouvoir escompte la mise à l'écart de la conférence nationale et l'insertion de la « Coordination de l'opposition » dans le jeu politique qu'il a préalablement défini. L'organisation de la Rencontre Tripartite en constitue la préfiguration : le Premier ministre la préside et des personnalités indépendantes sont invitées à son entière discrétion malgré les préalables de la « coordination de l'opposition ».

Ces préalables portent sur huit points présentés par les partis politiques et associations regroupés sous la bannière de la dissoute « Coordination » réunis à Yaoundé le 21 octobre au Palais de Congrès, à la veille de la Rencontre Tripartite : 1) *Modalités* : 8 participants par parti, 5 membres pour chaque groupe de la société civile ayant une envergure nationale, 20 personnalités indépendantes choisies de commun accord par le pouvoir et l'opposition. Pas plus de 5 représentants des pouvoirs publics. Il faut relever que sur ce point, au cours de son point de presse hebdomadaire du 25 novembre 1991, la Primature, par le biais de son porte-parole le Pr. Pierre Moukoko Mbondjo, avait annoncé que ce forum regroupera une centaine de représentants des 47 partis politiques ayant alors une existence légale au Cameroun, 70 personnalités de la société civile et une trentaine de personnalités représentant les pouvoirs publics : soit au total 200 participants. 2) *Organisation des débats* : un bureau sera élu, présidé par une personnalité indépendante. Seuls les partis politiques et groupes de la société civile pourront voter, à bulletin secret, à raison d'une voix par délégation. 3) *Organisation pratique* : la Coordination sera associée à la mise en place des normes de sécurité, à la traduction, à l'accréditation. Une cellule de contrôle mixte de la couverture par les médias publics sera créée et les débats retransmis en direct par la CRTV (comme dans le cadre de certaines conférences nationales africaines). 4) *Immunité des participants* : que le Premier Ministre s'engage à garantir qu'aucun participant ne sera inquiété ni avant, ni pendant, ni après la Rencontre Tripartite, pour ses prises de position (plus que des immunités parlementaires en somme pour une assemblée non élue). 5) *Compétence* : que les décisions prises aient force de loi en vertu d'une disposition constitutionnelle autorisant le président de la République à légiférer par ordonnance. 6) *Sur le recensement* : que l'authenticité du recensement de 1987, base du découpage électoral actuel,

¹ SINDJOUN, Luc, op. cit., 1994, p. 144.

soit discutée et les éléments bruts du recensement vérifiés. Sur ce point, le Premier ministre a rappelé le 04 novembre en pleine Rencontre Tripartite que : « *Concernant le recensement de la population, il importe de souligner que celui-ci a été effectué avec la collaboration et sous le contrôle d'un organe des Nations Unies à savoir le Fonds des Nations Unies pour les Activités en matière de Population (FNUAP) et qu'à ce titre les chiffres sont des plus fiables d'autant plus qu'ils sont utilisés par toutes les institutions internationales. Par ailleurs, faut-il le rappeler, ce recensement a été effectué en 1987 soit trois ans avant la réinstauration du multipartisme et ne saurait par conséquent pas soulever des suspicions* »¹. 7) *Création d'un climat propice au dialogue* : pour la Coordination, cela suppose une amnistie ou un moratoire fiscal de trois mois, la réhabilitation des associations dissoutes en juillet, la levée de la suspension et de la censure sur certains journaux, la levée de l'interdiction de manifestations publiques des partis dans certaines circonscriptions, le démantèlement des commandements opérationnels, la libération des personnes détenues depuis avril dans la mouvance de l'agitation politique et aucune nouvelle unité administrative ne devant être créée avant les élections. 8) *Objet de la Rencontre* : un minimum de trois commissions à créer sur : - le code médiatique étendu à l'organisation et au fonctionnement des médias publics – le code électoral portant aussi bien sur les législatives que sur les élections municipales et l'élection présidentielle et fixant les modalités d'élaboration des listes et de distribution des cartes électorales – la révision de la constitution pour au moins deux raisons évoquées : l'indépendance de la justice, et le Premier ministre tiendra ses pouvoirs de la constitution et non du président de la République.

La Coordination souhaitait discuter préalablement de ces conditions sans en démordre de la revendication première, l'organisation d'une conférence nationale souveraine. A cet égard, le plan d'action Yaoundé II met l'accent sur le renforcement des « villes mortes » et la « désobéissance civile ».

Après avoir marqué un temps d'hésitation² et de retrait³, la « Coordination », représentée par Samuel Eboua de l'UNDP, Pierre Flambeau Ngayap de la Convention Libérale (CL),

¹ Voir les réponses du Premier ministre aux préalables de la Coordination de l'opposition, dans *Cameroon Tribune* N° 5008 du 06 novembre 1991, p. 16.

² NGAYAP, Pierre Flambeau, *L'opposition au Cameroun. Les années de braises*, L'Harmattan, 1999.

³ Le retrait de la « Coordination » est motivée par le fait que celle-ci juge la Rencontre truquée, car elle n'entend pas cautionner ce que le gouvernement a arrêté à l'avance. De plus les personnalités indépendantes participant à la Tripartite ont été choisies arbitrairement par le gouvernement et que la presse a été expulsée de la salle des travaux juste après l'ouverture de la Rencontre (voir les Résolutions du « Directoire » de la « Coordination » dans *Cameroon Tribune* N° 5008 du 6 novembre 1991, p. 17. C'est ainsi que dès le 31 octobre 1991, soit 24 heures seulement après l'ouverture des travaux, Samuel Eboua de l'UNDP, Ni John Fru Ndi du SDF, Hameni Bieleu de l'UFDC, Henry Fossung du NDP et Pierre Flambeau Ngayap de la CL, claquaient la porte des travaux au motif que le président des assises, M. Sadou Hayatou, a retiré la parole à Pierre Flambeau Ngayap qui voulait parler au nom de la dissoute

Victorin Hameni Bieleu de l'UFDC, Ni John Fru Ndi du SDF, Adamou Ndam Njoya de l'UDC, Henry Fossung du NDP et bien d'autres leaders, participe finalement à la Rencontre Tripartite à l'instar des autres partis politiques modérés. Elle obtient que le débat sur la Constitution figure à l'ordre du jour de la Rencontre et lève, en retour, le 13 novembre, le mot d'ordre de « villes mortes » et de « désobéissance civile ». La Rencontre Tripartite arrête les principes devant régir l'accès des partis politiques aux médias publics et les dispositions relatives aux élections législatives et surtout l'âge de la majorité électorale qui est ramené de 21 ans à 20 ans¹. C'est le fruit du consensus entre la proposition du gouvernement (21 ans comme par le passé) et la proposition de l'opposition (18 ans).

En marge des retraits, parfois spectaculaires, de certains responsables des partis politiques, la Rencontre Tripartite fut marquée par des déclarations assez intéressantes :

<i>Levez les villes mortes et après, que votre politique continue</i> (Kadji Defosso)
<i>La conférence nationale souveraine n'a pas eu lieu après les élections</i> (Paul Soppo Priso)
<i>L'indépendance n'est pas la neutralité</i> (M ^e Loe)
<i>Ceux qui aspirent à commander doivent accepter de se faire commander</i> (Fon Angwafor III)
<i>Je plains les gens qui n'ont pas de patience</i> (Salomon Tandeng Muna)
<i>Levez les commandements opérationnels mais qu'ils restent autour de mes installations</i> (James Onobiono)
<i>Il n'y a pas de victoire par K.O. en politique</i> (Jean Pierre Fogui)
<i>Aujourd'hui, le choix est entre le poison et le miel</i> (Moussa Yaya)
<i>Les élections vont contribuer à mettre fin à la nomination des politiciens qui sont pour beaucoup dans nos maux</i> (Adamou Ndam Njoya)
<i>La jeune génération n'a pas retenu la leçon de ce qui s'est passé en 1960</i> (Sadou Daoudou)
<i>Si nous élaborons de bons textes, tout le monde sera content, y compris ceux qui sont partis</i>

« coordination des partis d'opposition ». Ils ne regagneront la salle des travaux que le lendemain après une longue nuit de tractations en coulisses. Le 05 novembre, ces leaders et 15 autres de la même coordination suspendaient de nouveau leur participation pour protester contre la réponse, jugée négative, du Premier ministre aux préalables de l'opposition radicale. De nouvelles négociations nocturnes furent engagées pour les ramener dans la salle. Dès le 06 novembre, un « front des partis modérés » vint le jour et protesta contre le fait de vouloir ramener chaque fois les protestataires.

¹ Voir la Déclaration/Accord du 13 novembre 1991 repris(e) dans Cameroon Tribune N° 5017 du 19 novembre 1991, p. 16.

(Pr. Aletum Tabuwe Michael)
<i>Il ne faudrait pas que certains se comportent comme l'épouse mal aimée. Tantôt elle va, tantôt elle revient.</i> (Dicka Akwa)
<i>Quelle que soit la loi électorale, elle n'empêchera ceux qui doivent gagner de gagner, ceux qui doivent perdre de perdre</i> (Sadou Hayatou)
<i>En politique, si on veut avoir tout à la fois, on perd tout à la fois. Nous avons été formés pour parler peu et agir beaucoup</i> (Enoch Kwayeb)
<i>Les indispensables sont au cimetière</i> (Samuel Wambo)
<i>Il faut que nous laissions ici ce que nous avons apporté comme arme</i> (Charles Assalé)
<i>Oui à la démocratie de salle, non à la démocratie de la rue</i> (Joseph Fotso Guiffo)
<i>Quand j'ai demandé pourquoi les femmes étaient peu représentées à la Rencontre, on m'a répondu que ce n'est pas le folklore. Vous vous rendez compte ? Donc les femmes sont seulement bonnes pour le folklore ? Ce Monsieur a voulu me dire qu'il ne voulait pas dire cela, mais il m'a énervée</i> (Voix de femme qui s'indigne sur le fait que seule une quinzaine de femmes sur les 250 participants prennent part aux travaux de la Rencontre Tripartite).

La problématique des minorités a occupé une place charnière dans le champ discursif de la Rencontre Tripartite de Yaoundé. Délicate et épineuse fut la question de la protection des minorités. L'assemblée de la Rencontre Tripartite paraissait d'accord sur le principe, mais divisée sur les modalités de la protection des minorités.

Du reste, l'épisode de la Rencontre Tripartite à laquelle l'opposition radicale, qui, jusque-là refusé tout dialogue en dehors de la conférence nationale souveraine, a offert sa caution, fut bénéfique pour le pouvoir en même temps qu'elle marquait une étape importante dans le processus de démocratisation au Cameroun. C'est à l'occasion de cette Rencontre que le pouvoir posa les jalons de sa stratégie pour les élections législatives et l'élection présidentielle de 1992. Dans la Déclaration¹ de Yaoundé, signée le 13 novembre 1991 par les participants, les 40

¹ Cette déclaration de Yaoundé du 13 novembre 1991 avait été signée par 221 personnes dont 40 chefs ou représentants des partis : Ngolé (PAP), Louis Tobie Mbida (PDC), Pierre Flambeau Ngayap (CL), Adamou Ndam Njoya (UDC), Samuel Eboua (UNDP), Pierre de Mbélé (USD), Ali Ndam Mbah (MFN), Antar Gassagay (PNP), Richard Polog (RFN), David Diffoum (PS), EL Hadj Sadjó Saïd (ASDC), Njoh Litumbe (LDP), Daniel Soh Fone (PSU), Justin Fogoum (PUDC), Daniel Boo (PDF), Ebenezer Njoh Mouelle (RDPC), Bohin Bohin (APED), Narcisse Koumbi Bilitik (URC), Tchamo Djamen (UIEN), Appolinaire Guillaume Nseth (PSC), Henry Fossung (NDP), Justin Mouaffo (NPC/BUSH), Celestin Bedzigui (PAL), Alhadji Tita Fomukong (CNP), Possi Nguenkou (MPR), Samel Wambo (RCR), Alhadji Bako (UDP), Jean Njeunga (FUC), Matip Libam Henri (MBPC), Aboubakar Koko (ADPC), Eno Oben Isac (CIP), Ateba Ngoa (PRPC), Ayissi Ntsama (DAC), Dieudonné Bizolé (POUC),

partis sur les 47 alors légalisés s'engagent notamment à lever les « villes mortes » et à mettre fin à la désobéissance civile. Quant au pouvoir, il prend l'engagement d'accorder un moratoire fiscal aux victimes des « villes mortes » et de lever les mesures spéciales de sécurité. En plus de cette déclaration¹, la Rencontre se termina par la création de quatre comités :

COMITE DE REDACTION DES PROBLEMES LIES A LA CONSTITUTION		
Partis politiques	Pouvoirs publics	Personnalités indépendantes
M. Pierre Flambeau Ngayap M. Ateba Ngoa M ^e Elad M. Simon Munzu	M. Joseph Owona M. Stanislas Melone M. Benjamin Itoe	M ^e Loé M. Carlson Anyangwe M. Lekene Donfack M. François Mbome
COMITE TECHNIQUE DE REDACTION DE L'AVANT PROJET DE LOI PORTANT CODE ELECTORAL		
Partis politiques	Pouvoirs publics	Personnalités indépendantes
M. Mbah Philippe M. Issa Tchiroma Bakary M ^e Bobo Hayatou	M. Eyebe Ayissi M. Gwanmessia	Chef Njitack Ngompé Pélé de Bafoussam M. Victor Ayissi Mvodo
COMITE TECHNIQUE DE REDACTION DE L'AVANT PROJET DE DECRET PORTANT ACCES DES PARTIS POLITIQUES AU MEDIAS AUDIO-VISUELS PUBLICS		
Partis politiques	Pouvoirs publics	Personnalités indépendantes
M. Achu Joseph M. Ewanga Matheas M ^e Guillaume Nseth	M. Stanislas Melone M. Elvis Ngolé Ngolé	L'abbé Louis Paul Ngongo M. Francis Wete
COMITE DE SUIVI DE LA DECLARATION COMMUNE ET DE L'ACCORD QUI S'EN SUIVRA		
Partis politiques	Pouvoirs publics	Personnalités indépendantes
M. Adamou Ndam Njoya Le Prince Dicka Akwa	M. Robert Mbella Mbappé M. Martin Aristide Okouda	M. Nsangué Akwa Fon Doh Gah Gwanyin III de Balikumbat

Source : Cameroon Tribune N° 5017 du 19 novembre 1991. Tableau construit par nous-mêmes.

La « Coordination de l'opposition » implose sous la pression des accusations et contre-accusations, de trahison dont s'accablent ses principaux responsables². Du côté du pouvoir, on pouvait légitimement dire à la suite de voltaire dans *Candide* que : « *Quand on a fait le tour de tout, reste à cultiver son jardin* », ou encore dire de concert avec François Ewald que : « *La révolution est finie. La fin des utopies* »³.

Dakolé Daïssala (MDR), Dicka Akwa (UPC), Ngouo Wougly Massaga (PSP), Noucti Tchokwago (CPC), Frédéric Ekandé (PSA), André Loudang (PRC) (voir Cameroon Tribune N° 5371 DU 03 MAI 1993, p. 5.

¹ Voir Cameroon Tribune N° 5014 du 14 novembre 1991 et N° 5016 du 18 novembre 1991. L'histoire retiendra que les appels au calme de certaines personnalités comme Charles Assale, Salomon Tandeng Muna, les pleurs de Mme Julienne Keutchka, première camerounaise à devenir député, les prières des hommes d'église, les négociations nocturnes, le porte-à-porte pour ramener les uns et les autres à la raison auront contribué au succès de la tripartite.

² SINDJOUN, Luc, op. cit., 1994, p. 145.

³ EWALD, François, Sous la crise, la croissance, Paris, PUF/enjeux, 1999, p. 80.

Au total, la Rencontre Tripartite fut un cadre original par rapport à la vague des conférences nationales qu'une bonne partie des acteurs politiques préconisait de manière violente. Elle s'est révélée être un espace de débat, de transformation des rapports, de marchandage institutionnel et normatif de même que sur un certain nombre de points sensibles dont la volonté de démocratiser la Constitution sans remettre en cause l'unité nationale, la forme républicaine de l'Etat¹. Ce fut, également, le lieu d'un premier débat franc, bien balisé par le président de la République, qui permit non seulement de prendre conscience de la nécessité d'apaiser le débat, mais aussi de constituer des comités pour élaborer des textes devant renforcer le nouveau droit de la transition démocratique, pour tout dire, du nouveau droit politique. Ceci s'est matérialisé par la (re)consécration de la compétence des acteurs politiques et des technocrates² en dehors des commissions de l'Assemblée nationale dans la reconceptualisation de ce nouveau droit démocratique.

Il était question, pour le pouvoir, dans toute entreprise de codification, de maintenir les modalités de préservation et d'ajustement de son système de domination dans un environnement désormais marqué par la concurrence. D'où sa volonté d'hégémonie dans le processus d'énonciation du droit par la fabrication des normes politiquement intéressées, notamment sur le terrain stratégique du droit électoral. Ainsi, l'exigence de la conférence nationale de l'opposition a eu pour réponse l'offre institutionnelle du pouvoir, le nœud de la confrontation étant le contrôle de la formulation et de la formalisation des règles en vue de la conquête des « trophées politiques »³. Cette démarche, comme le redéploiement de l'Etat en général, visait, au-delà des problèmes des minorités voire d'identité soulevés, la pacification voire la normalisation de la vie politique dont les retombées semblent, aujourd'hui, bénéfiques pour le RDPC.

La Rencontre Tripartite a connu un prolongement avec le « large débat » autour de la révision constitutionnelle⁴ de 1996. L'on peut d'emblée noter qu' « en sortant résolument du carcan des institutions héritées de la colonisation et des balbutiements liés au choix des paroisses

¹ MELONE, Stanislas, op. cit., 2000, p. 10.

² Ceux-ci disposent d'une compétence technique envisagée, selon Philippe Braud, comme un savoir-faire relativement spécialisé et productif, elle peut directement contribuer à faciliter les tâches politiques (BRAUD, Philippe, op. cit., 1992, p. 45).

³ OFFERLE, Michel, op. cit., 2002.

⁴ SINDJOUN, Luc, « Identité nationale et "Révision constitutionnelle" du 18 janvier 1996 : comment constitutionnalise-t-on le "Nous" au Cameroun dans l'Etat post unitaire », in Polis, op cit., 1996.

doctrinales dominantes »¹, le Cameroun s'est doté d'une constitution en 1960. Cette constitution a subi, par le passé, des modifications voire remodelages² qui ont eu une grande incidence sur l'évolution de ce pays. La révision constitutionnelle de 1996 a pris une impulsion déterminante au cours de la Rencontre Tripartite d'octobre – novembre 1991 qui avait fixé ses orientations. Il s'agit des lignes directrices suivantes :

« 1 – La nécessité de sauvegarder les principes de l'unité, de l'intégrité et de la souveraineté nationales ;

2 – La nécessité d'intégrer dans la constitution un code des libertés fondamentales, des droits de la personne humaine et des minorités ;

3 – L'instauration d'un régime semi-présidentiel avec :

- a) un président de la République Chef de l'Etat,
- b) un conseil des ministres responsable avec un Premier ministre chef du Gouvernement,
- c) une Assemblée Nationale qui légifère et contrôle l'action du gouvernement ;

4 – La garantie de l'indépendance du pouvoir judiciaire dans le cadre d'une véritable séparation des pouvoirs (exécutif, législatif et judiciaire) ;

5 – La création d'organes constitutionnels nouveaux, à savoir :

- a) une Cour Constitutionnelle,
- b) une Cour des Comptes,
- c) un Conseil d'Etat (qui coiffe un système de juridictions administratives),
- d) un Sénat,
- e) une haute Autorité de la Communication,
- f) une haute Autorité de la Fonction Publique ;

6 – L'aménagement d'une nouvelle répartition des pouvoirs entre l'Etat et les collectivités locales par l'instauration d'un pouvoir régional à l'échelon provincial ;

7 – La définition d'un statut de l'opposition ;

8 – L'immutabilité de la Constitution ;

¹ BIPOUN WOUM, Joseph Marie, « Les origines constitutionnelles du Cameroun », in Revue Juridique, Politique et Economique du Maroc, N° 22, 1989, p.7.

² MBOME, François, « Les expériences de révision constitutionnelle au Cameroun », in Penant, N° 808, p. 19 et s.

9 – La limitation des mandats présidentiels ;

10 – La détermination d'une nouvelle majorité électorale »¹.

Entre la Rencontre Tripartite, le Comité Consultatif Constitutionnel et la révision constitutionnelle proprement dite, le « large débat » aura été une étape charnière. En effet, lors de sa prestation de serment le 03 novembre 1992, le Président Paul Biya avait annoncé son intention de proposer une révision de la constitution, conformément à ses engagements électoraux et aux recommandations de la Rencontre Tripartite, qu'il envisageait dans "un avenir assez proche" et dans le cadre d'un « large débat ».

Au cours d'une interview², à la CRTV le 30 avril 1993, le Chef de l'Etat camerounais précisait les contours du « large débat » qu'il ne fallait pas assimiler au "grand débat". Il s'agit, pour lui, d'effectuer une diffusion la plus large possible de l'avant projet de constitution élaboré par la commission des experts issue de la Rencontre Tripartite auprès des partis politiques, de la société civile, des associations, des confessions religieuses et même des individus et, de manière générale, auprès de « tous ceux qui sont intéressés par les nouvelles institutions rendues nécessaires par l'avènement de la démocratie ». En outre, il est question d'associer et de recueillir les avis d'un maximum des gens dès le stade initial de la révision constitutionnelle. Ceci, contrairement à la pratique courante dans bien de pays à travers le monde, pratique qui veut que l'initiative de la révision constitutionnelle soit une exclusivité du pouvoir exécutif, le peuple n'intervenant qu'en dernier ressort dans la phase d'adoption ou de rejet : soit par ses représentants à l'Assemblée nationale, soit par voie référendaire. Bien plus, les différents contributeurs pouvaient sortir, s'ils le désiraient, de l'avant projet de constitution rédigé par la Commission Technique sur les questions constitutionnelles issue de la Tripartite et en proposer un autre.

C'est précisément le 17 mai 1993 que la commission de la Tripartite a remis, officiellement, l'avant projet³ de constitution au Premier ministre. Un document bilingue qui

¹ Voir Cameroon Tribune N° 5381 du 18 mai 1993, p. 4.

² Interview reprise dans Cameroon Tribune N° 5371 du 03 mai 1993.

³ En remettant cet avant projet de Constitution au Premier ministre, le président de la Commission Technique sur les questions constitutionnelles issue de la Tripartite, le Pr. Joseph Owona, avait relevé que ce projet constituait une œuvre qui reflétait le mandat de la Tripartite. Une œuvre de compromis et de consensus, travail d'une équipe, qui, au nom de la patrie a su dépasser ses contradictions idéologiques et partisans et non le produit d'une personne ou d'un parti politique, encore moins d'un gouvernement. Un texte qui aura demandé à ses rédacteurs pas moins de 23 séances de travail en plénière étant donné que les membres de la Commission Technique s'étaient répartis les tâches en fonction des 15 titres du projet de constitution. Les rapports des différentes sous-commissions étaient ensuite débattus et adoptés de manière consensuelle. Dans l'ensemble, ce texte préconise un pouvoir exécutif avec un président de la République et un gouvernement aux fonctions bien définies, un meilleur aménagement des rapports entre le législatif et l'exécutif, un pouvoir judiciaire affirmé, une Cour suprême, un Conseil constitutionnel, une

comporte 167 articles (contre 39 dans la constitution du 02 juin 1972 jusque-là en vigueur), 15 titres et un préambule rénové qui fait désormais partie intégrante de la Constitution. Le même jour, le Chef de l'Etat signait un décret¹ portant création d'un Comité Technique chargé du projet de révision de la Constitution, et un arrêté² portant nomination des membres dudit Comité Technique composé, selon lui, "des meilleurs juristes du pays, professeurs d'Université, magistrats, avocats, politologues, spécialistes des sciences sociales, philosophes et autres" comme l'indique le tableau ci-dessous :

Composition du Comité Technique chargé du projet de révision de la Constitution		
Président	M. Owona Joseph	Ministre, enseignant d'Université (juriste publiciste)
Membres	M. Ateba Ngoa	Secrétaire des Affaires étrangères
	M. Itoé Benjamin	Ministre, Magistrat
	M. Anyangwe Carlson	Enseignant d'Université (juriste privatiste)
	M. Munzu Simon	Enseignant d'Université (juriste privatiste)
	M ^e Ekontang Elad	Avocat au barreau du Cameroun
	M ^e Loé Edmond	Avocat au barreau du Cameroun
	M. Méloné Stanislas	Enseignant d'Université (juriste privatiste)
	M. Lekéné Donfack E.C.	Enseignant d'Université (juriste publiciste)
	M. Momo Bernard	Enseignant d'Université (juriste publiciste)
	M. Mbome François	Enseignant d'Université (juriste publiciste/ politologue)
	M. Kontchou Kouomegni	Enseignant d'Université (politologue)
	M. Bipoun Woum	Enseignant d'Université (juriste publiciste)
	M. Pougoué Paul Gérard	Enseignant d'Université (juriste privatiste)
M. Minkoa She A.	Enseignant d'Université (juriste privatiste)	

Cour des comptes, un Sénat, un Conseil d'Etat. Il préconise également la création d'une haute Autorité de la Communication, d'une haute Autorité de la Fonction Publique et esquisse un statut de l'opposition (voir Cameroon Tribune N° 5382 du 19 mai 1993, p. 3).

¹ Décret N° 93/134 du 17 mai 1993 portant création d'un Comité Technique chargé du projet de révision de la Constitution.

² Arrêté N° 086 CAB/PR du 17 mai 1993 portant nomination des membres du Comité Technique chargé du projet de révision de la Constitution.

	M. Ntamark Yana Peter	Enseignant d'Université (juriste privatiste)
	M. Kisob Formudey	Enseignant d'Université (juriste privatiste)
	M. Ngwafor Ndeh E.	Enseignant d'Université (juriste privatiste)
	M. Mahamat Boukar	Autre
	M ^e Douala Moutomé	Ministre, Avocat au barreau du Cameroun
	M. Foumane Akame J.	Conseiller Spécial du Président de la République, Magistrat
	M. Ngango Georges	Enseignant d'Université (économiste)
	M. Towa Marcien	Enseignant d'Université (philosophe)
	M. Mbella Mbappe R.	Ministre, Magistrat
	Mme Ngwanmesia née Doh Lucy	Magistrat, juge à la Cour Suprême
	M. Dipanda Mouelle	Magistrat, 1 ^{er} président de la Cour Suprême
	M. Rissouck à Mouliom	Magistrat, procureur général près la Cour Suprême
	M ^e Mbella Mbella Odile	Avocat au barreau du Cameroun
	M ^e Amaze'e	Avocat au barreau du Cameroun
Secrétariat Technique	M. Ingwat II Joseph	Administrateur Civil
	M. Fonkam Azu'u	Enseignant d'Université (juriste privatiste)
	M. Moukoko Mbonjo P.	Enseignant d'Université (politologue)

Source : Tableau conçu par nous-mêmes à partir de l'Arrêté N° 086 CAB/PR du 17 mai 1993 portant nomination du Comité Technique chargé du projet de révision de la Constitution et notre propre enquête.

Ce Comité eut pour mission : « - de recueillir et de rassembler tous les avis, propositions et motions formulés sur le projet de révision de la constitution - de rédiger et de formaliser les propositions enregistrées à travers le pays ». Il avait la liberté "de consulter ou entendre toute personne" et pouvait "en tant que de besoin, dépêcher des missions sur l'ensemble du territoire national". En outre il disposait " d'un délai de 15 jours pour remettre ses conclusions".

Aucune forme de communication moderne d'alors n'était épargnée pour joindre le Comité installé dans les Services du Premier ministre. Les contributions se faisaient par courrier ordinaire, téléphone, fax ou télex à défaut d'un déplacement. Il faudrait reconnaître que le « large débat » mené dans une effervescence exceptionnelle aura véritablement constitué un grand moment dans la vie politique du Cameroun. Ce fut la preuve de l'engouement populaire sur une question d'envergure, le « centre de ralliement »¹, bref la Constitution comme clé de voûte de l'édifice démocratique organisant la vie de l'Etat et des citoyens, « fixe les règles fondamentales du jeu politique et institutionnel », qui n'a laissé personne indifférente : partis politiques, intellectuels, associations culturelles, élus locaux, chefs traditionnels, hommes d'affaires, parlementaires, citoyens ordinaires ont fait parvenir leurs observations et propositions, plus de 3 000², au Comité Technique mis sur pied à cet effet, et qui a dû prolonger ses travaux jusqu'à mi-juin par rapport au délai initial. La recherche du consensus a constamment guidé les travaux du Comité. Cette phase de révision de la constitution a connu la défection de Simon Munzu, Carlson Anyangwe et M^e Ekontang Elad qui faisaient également partie de la Commission Technique issue de la Tripartie. Le point de discorde aurait été la discussion sur la forme de l'Etat notamment la question du retour ou non au fédéralisme³ d'avant 1972. La copie du Comité Technique, enrichie par les observations et propositions recueillies au cours du « large débat », fut remise au Premier ministre chef du gouvernement à la très haute attention du chef de l'Etat qui, par décret N° 94/234 du 14 décembre 1994 institua un Comité Consultatif pour la révision de la Constitution.

En effet, ce décret précise que « le Comité est composé de membres dûment invités par le Président de la République et choisis parmi les représentants des pouvoirs publics, les représentants du mode politique et les personnalités compétentes ... »⁴. C'est ainsi que 57 personnalités furent invitées pour faire partie du Comité Consultatif Constitutionnel comme l'indique le tableau ci-dessous :

¹ Voir l'interview de Louis Paul Nongo dans Cameroon Tribune N° 5385 du 26 mai 1993.

² Voir l'interview du Pr. Augustin Kontchou Kouomegni, Ministre d'Etat chargé de la Communication, dans Cameroon Tribune N° 5993 du 11 décembre 1995.

³ SINDJOUN, Luc, « Mobilisation politique du pluralisme culturel et crise de l'Etat-nation au Cameroun », in MANE, Ibrahima (dir), Etat, Démocratie, Sociétés et Culture en Afrique, Dakar, Editions Démocraties Africaines, UNESCO-IAD (Institut Africain pour la Démocratie), 1995, p. 87 et s.

⁴ Article 1(2) du Décret N° 94/234 du 14 décembre 1994 instituant un Comité Consultatif pour la révision de la Constitution.

Liste des personnalités dûment invitées par le Président de la République aux travaux du Comité Consultatif pour la révision de la Constitution.

<p>Au titre des partis politiques</p>	<p>Dakollé Daïssala (MDR) Doumba Joseph Charles (RDPC) Kodock Augustin Frédéric (UPC) Maigari Bello Bouba (UNDP) Ndam Njoya Adamou (UDC) Ni John Fru Ndi (SDF)</p>	
<p>Au titre des personnalités</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Ayang Luc - Assalé Charles - Bouba Bello Goni - Egbe Tabi Emmanuel - Chief Endeley - Fon Angwafor III - John Ngu Foncha - Kame Samuel - Keutch Jean - Kwayep Enoch - Lamido de Rey Bouba - Namaso.N. Mbile 	<ul style="list-style-type: none"> - Mbombo Njoya Ibrahim - Emah Basile - Monthé Dieudonné - Moussa Yaya - Onana Awana Charles - Sabal Leco - Sadou Daoudou - Samba Lettina Alphonse - Soppo Priso Paul - Tandeng Muna Salomon - Ngnie Kamga
<p>Au titre des Autorités Religieuses</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Christian Cardinal Tumi - Mgr Jean Zoa - Mgr Owono Mimboé - Rvd Awasum 	<ul style="list-style-type: none"> - Rvd Njiké Emmanuel - Cheick Mahamadou Mal Bakary - El Hadj Hamadou Bello
<p>Au titre des personnalités compétentes</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Bipoun Woum Joseph Marie - Dipanda Mouelle Alexis - Douala Moutomé - Foumane Akame Jean - Kisob Formudey - Kontchou Kouomegni Augustin - M^e Mballa Mballa Odile - Mbella Mbappe Robert 	<ul style="list-style-type: none"> - Minkoa She Adolphe - Moukoko Mbonjo Pierre (rapporteur général du comité) - M^e Muna Bernard - Ngango Georges - Nguini Marcel - Mme Ngwanmesia née Doh Lucy - Nlep Roger Gabriel - Owona Joseph - M^e Sendze Luke
<p>Au titre des pouvoirs publics</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Achidi Achu Simon (Président du comité consultatif) - Andzé Tsoungui Gilbert 	<ul style="list-style-type: none"> - Hamadou Moustapha - Edzoa Titus

Source : Cameroon Tribune N° 5746 du 16 décembre 1994. Tableau conçu par nous-mêmes.

Comme critères de sélection et de représentativité des membres de ce Comité, on peut remarquer que le Chef de l'État a tenu compte de la sagesse des personnalités qui ont déjà apporté leur contribution à l'élaboration d'une des différentes constitutions expérimentées par le Cameroun ou ayant déjà participé à la Commission Technique de la Tripartite ou au Comité Technique chargé du projet de révision de la Constitution, de l'autorité morale à l'instar des religieux, de la compétence scientifique reconnue d'éminents universitaires, du poids électoral des partis et de leurs leaders, poids quantifiables au regard des résultats des élections législatives du 1^{er} mars 1992 et de l'élection présidentielle du 12 octobre de la même année.

L'institution d'un Comité Consultatif Constitutionnel rappelle incontestablement un événement relativement analogue au lendemain de l'indépendance du Cameroun en 1960. L'on peut noter ici qu' « en politique intérieure, la première préoccupation du gouvernement fut de faire adopter une Constitution. Il avait refusé de faire élire une Assemblée Constituante. Aussi soumit-il un projet de Constitution à une commission ad hoc de 42 membres désignés pour une moitié par le gouvernement au sein de l'Assemblée législative et pour l'autre parmi les chefs des partis politiques, les syndicalistes, les chefs religieux et les notabilités traditionnelles »¹.

Le Comité Consultatif eut 07 jours pour remettre son rapport au Chef de l'Etat après examen de ce qu'il convient d'appeler les « propositions du Président de la République pour la

¹ Voir Encyclopédie de la République Unie du Cameroun, tome II, p. 112.

La commission ad hoc de 1960	
Au titre des représentants de l'Assemblée Législative	Au titre des représentants des partis politiques, des syndicats et de chefs religieux
1. Nana Djafarou (Adamaoua)	1. Mgr Mongo Thomas
2. Djoumessi Mathias (Bamiléké)	2. Pasteur Akoa
3. Seidou N. Njoya (Bamoun)	3. Lamido Monsgoi
4. Moussa Yaya (Bénoué)	4. Chef supérieur Martin Abéga
5. Mindjos René Blaise (Boumba-Ngoko)	5. Tidjani, adjoint au maire de Garoua
6. Kakiang Wappi (Diamaré)	6. Tagni Mathieu
7. Medou Gaston (Dja et Lobo)	7. Ngom Jacques, Secrétaire général de la CGT
8. Mabaya Jean-Baptiste (Haut Nyong)	8. Amougou Joseph, Secrétaire Général de la CGT-FO
9. Ntonga Aloys (Kribi)	9. Bothey, Secrétaire Général de l'USAC
10. Guéimé Garba (Logone et Chari)	10. Kotoua Pierre, Sénateur
11. Marigoh M. Marcel (Lom et Kadéï)	11. Kame Samuel, Bafoussam
12. Lamine M. (Margui-Wandala)	12. Dr Zogo Massy, Yaoundé
13. Daicréo Yérima (Mayo Danai)	13. May Abamet, assistant à l'élevage, Yaoundé
14. Yakana Joseph (Mbam)	14. Mlle Azang Madeleine, directrice d'école, Yaoundé
15. Ekwabi Ewané Jean (Mungo)	15. Dr Essougou Benoît, représentant du RAPECA
16. Dissaké Hans (Nkam)	16. Tokoto Rodolphe, maire de Douala
17. Obam François (Ntem)	17. Mba Ephrem, Chambre d'Agriculture
18. Mayi Matip Théodore (Nyong et Kellé)	18. Tina Bonfils, Chambre de Commerce
19. Biyo'o Olinga François (Nyong et Sanaga)	19. Eba Ellé, représentant du Mouvement d'Action Nationale
20. Inak Njoki Martin (Sanaga Maritime)	20. Otabella Hubert, représentant du parti socialiste camerounais
21. Betoté Akwa Ernest (Wouri)	21. Mamadou Bako, Représentant de l'Union Camerounaise

révision de la Constitution », un document de 60 articles, résultat d'une contraction et d'une synthèse forte des 167 articles de l'avant projet du Comité Technique.

Au cours de la cérémonie d'installation des membres du Comité Consultatif, le Président Paul Biya a fixé les objectifs de la révision constitutionnelle. Il s'agit de renforcer les fondements de la démocratie et de consolider l'Etat de droit : « cet Etat de droit, cette démocratie, soutient le Chef de l'Etat camerounais, suppose un cadre adapté, un environnement où le principe de légalité prévaut, où les citoyens sont égaux devant la loi, où l'individu est protégé contre l'arbitraire, où l'Etat, comme le citoyen, est soumis au droit »¹. Il est donc question de consacrer les libertés, les droits de l'homme et de proposer un mode d'organisation de la collectivité nationale qui soit en mesure d'assurer l'harmonie, l'unité et l'autorité de l'Etat dans le cadre de la modernisation et de l'adaptation des institutions aux changements intervenus dans ce pays depuis l'indépendance et « qui renoue avec le multipartisme, après plus de deux décennies de monolithisme centralisateur »². Le Chef de l'Etat semble être en phase, ici, avec les auteurs du *Collectif "Changer le Cameroun"*³ pour qui, « dans une société qui se veut démocratique, l'Etat, représentation du pouvoir, ne peut être l'architecte de la construction nationale que si les idées et les pratiques qui caractérisent le fonctionnement des institutions publiques fondent les relations entre les gouvernants et les gouvernés sur la réciprocité des droits et des devoirs des citoyens, qu'ils soient organisés ou non en communautés ». En l'absence d'une telle relation de réciprocité, l'Etat ne serait qu'un instrument de domination au service des intérêts personnels de ceux qui gouvernent en son nom.

Pour le Président Paul Biya, une bonne Constitution, en tant que garant du plein exercice de la démocratie, doit pouvoir condenser et refléter les aspirations communes d'un peuple dans le présent, anticiper sur celles du futur, et résister aux aléas du temps pour mériter d'être le gage de la pérennité de l'Etat et de la nation. Il y avait donc lieu d' « adapter et intégrer un système de valeurs universelles à un contexte camerounais qui a ses réalités, ses particularités, ses valeurs et même ses impératifs conjoncturels »⁴. De même, les membres dudit Comité devraient, au moment de formuler leur avis sur le projet de révision constitutionnelle, « favoriser l'émergence d'un consensus aussi large que possible, un consensus qui permette de transcender clivages et divergences »⁵.

¹ Discours repris dans *Cameroon Tribune* N° 5746 du 16 décembre 1994, p. 2.

² Discours repris dans *Cameroon Tribune* N° 5746 du 16 décembre 1994, p. 2.

³ *Collectif "Changer le Cameroun"*. *Anthologie commentée des revendications ethniques*, op. cit., p. 572.

⁴ Ibid

⁵ Ibid.

Ceux-ci sont apparus le jour même où le Président de la République lançait les travaux du Comité. Invité à prendre part en qualité de président du SDF aux travaux, Ni John Fru Ndi, qui avait pourtant effectué le déplacement de Yaoundé, ne s'était pas rendu au palais des Congrès où se tenaient les assises. Il avait préféré participer à une réunion du Front des Alliés pour le Changement (FAC), au terme de laquelle avait été rendu public un communiqué de presse co-signé par lui-même, Mola Njoh Litumbe du LDA, Elogo Metogo du PDC, François Sengat-Kuo du CFP, Garga Haman Adjii de l'ADD, Jean Marie Tchamago de l'ACNS, Sindjoun Pokam du FOD (Front des Organisations pour la Démocratie), Basile Louka de l'UPC Manidem, Hameni Bieleu de l'UFDC et Joseph Fotso Foalem du MDP. Ni John Fru Ndi donnait ainsi une réponse collective à une invitation individuelle. Cela se comprend, étant donné que ce communiqué¹ qui dresse une série de préalables pour la participation du FAC à un débat sur la révision de la Constitution surprend d'autant plus que ce n'était pas le FAC qui avait été invité, mais Ni John Fru Ndi en tant que leader du SDF. Cette démarche de ces leaders qualifiés par le Ministre d'Etat chargé de la Communication de « professionnels de la chaise vide, les absents professionnels et institutionnels dont la préoccupation est de faire partir le Président Paul Biya »², qui n'était en fait qu'une répétition des préalables posés par l'opposition à la convocation de la Rencontre Tripartite de 1991, fut dénoncée par le gouvernement tel que l'indique l'encadré ci-dessous :

« Certains partis politiques, réunis le 15 décembre 1994 à Yaoundé sous l'appellation du FAC (Front des Alliés pour le Changement) » ont posé des préalables à la convocation par le Chef de l'Etat d'un Comité Consultatif Constitutionnel à savoir : que le Comité ne délibère pas à huis clos ; que le Comité ait un pouvoir de décision et non pas seulement de donner des avis ; que les membres du Comité ne soient pas désignés unilatéralement ; que les médias publics soient ouverts à l'ensemble de la classe politique ; que l'ensemble des libertés publiques soient garanties ; que le projet de Constitution issu des travaux du Comité soit adopté par voie référendaire ; et que le Comité prévoit un calendrier électoral.

Le gouvernement estime que toutes ces objections sont soit des simples prétextes et surenchères pour créer la confusion dans les esprits, soit la preuve d'une méconnaissance préoccupante des procédures d'élaboration de la Constitution dans un Etat de droit.

En effet, il convient de retenir qu'il est à peine imaginable que le climat de sérénité, de dignité et de technicité que requièrent les travaux d'un Comité Constitutionnel soit compatible avec le spectacle médiatique de la retransmission en direct des débats.

¹ Voir Cameroon Tribune N° 5747 du 19 décembre 1994.

² Voir Actualités Hebdo, une émission de la CRTV du 18 décembre 1994.

- Que donner un pouvoir de décision souverain au Comité serait une violation de la Constitution actuellement en vigueur qui ne reconnaît un tel pouvoir qu'au parlement par loi constitutionnelle et au peuple par voie référendaire.
- Que le Président de la République est seul, avec les membres de l'Assemblée nationale, à avoir le pouvoir d'initier la procédure de révision constitutionnelle et que dans ce cadre, le chef de l'Etat ne saurait, sans violer la constitution, partager ses prérogatives en la matière notamment en laissant à d'autres le soin de juger de l'opportunité, des participants, des délais et des procédures.
- Que les médias publics sont déjà ouverts à la classe politique dans les limites fixées par la législation en vigueur élaborée sur la base des recommandations de la Rencontre Tripartite d'octobre et novembre 1991.
- Que la garantie des libertés et de la sécurité des participants aux travaux ne fait aucun doute d'autant plus que celles-ci sont assurées à tous dans l'ensemble du pays.
- Que l'adoption de la révision constitutionnelle, consacrant de nouvelles institutions impliquera nécessairement un calendrier électoral.

Face à la faiblesse des arguments de cette partie de l'opposition, le gouvernement exhorte une fois de plus son leader régulièrement invité par le Chef de l'Etat, à revenir à la raison et à venir servir son pays, comme il se doit, par sa participation aux travaux du Comité Consultatif Constitutionnel, qui constitueront sans aucun doute un grand tournant dans l'histoire du Cameroun »

Source : Cameroon Tribune N° 5738 du 20 décembre 1994, p. 4. Communiqué remis à la presse par le Ministre d'Etat chargé de la Communication.

Après avoir répondu positivement à l'invitation du chef de l'Etat et pris activement part, du moins pendant quelques jours, aux travaux du Comité, certains invités se sont retirés pour divers motifs. C'est notamment le cas du Dr. Adamou Ndam Njoya, président de l'UDC, pour qui les débats sur la réforme constitutionnelle dans la plénière de la Tripartite avaient permis d'avoir l'essentiel sur la substance de la nouvelle constitution. Selon lui, dans l'esprit de ce qui avait été prévu par la déclaration du 13 novembre 1991, à savoir que la relève sera prise par « une nouvelle rencontre Tripartite constituée d'accord parties pour adopter les propositions de la Commission Technique issue de la Tripartite. Il était question de mettre sur pied, dans l'esprit de la Tripartite, une assemblée politique qui, avait comme membres les chefs des partis entre autres, procédera à l'évaluation des résultats de la Commission Technique et les soumettra à la sanction du peuple par voie de référendum ». C'est pourquoi il avait demandé « la suspension du Comité Consultatif Constitutionnel et la transformation dudit Comité en un véritable Comité Constitutionnel avec une plus grande représentativité »¹.

¹ Voir Cameroon Tribune N° 5747 du 19 décembre 1994, p. 3.

Quant à M^e Bernard Muna qui n'avait participé aux travaux que le premier jour, il écrivit une lettre au Chef de l'Etat, le lendemain, dans laquelle il suggérait l' « ajournement des travaux et la création d'une conférence constitutionnelle »¹. Cette conférence aurait été à l'image de la « conférence de Foumban »² de juillet 1961 qui avait précédé la révision constitutionnelle du 1^{er} septembre 1961³ et consacré le triomphe de la réunification des deux Cameroun le 1^{er} octobre 1961.

En ce qui concerne Maigari Bello Bouba⁴, qui n'avait fait en réalité qu'une brève apparition à deux jours de la fin des travaux, il avait, dans sa déclaration, regretté le fait que la question du code électoral ait été évacuée du débat et que l'autonomie des régions ne soit pas « suffisamment large », de même que la non limitation du mandat présidentiel dans le texte en discussion, ce qui fait craindre une « dérive monarchique ». Pour ce qui est de Salomon Tandeng Muna et John Ngu Foncha⁵, qui s'étaient également retirés des travaux, leurs déclarations sont toutes deux un plaidoyer en faveur du retour au fédéralisme. Quant à Christian Cardinal Tumi, sa défection fut dictée par ce qu'il a qualifié de « problème personnel, un problème de conscience »⁶.

Ces défections ont une fois de plus suscité une réaction du gouvernement comme l'indique l'encadré ci-dessous :

« Le gouvernement tient à informer la nation de ce qui suit :

- Les débats au sein du Comité Consultatif sur la révision de la Constitution entamés le 15 décembre 1994 sont intenses, riches et très constructifs malgré une certaine agitation de surface entretenue par une branche de l'opposition en vue de créer la confusion dans les esprits et justifier son existence ;
- Les échanges d'idées visent, tous, à doter le Cameroun d'une Constitution solide, moderne et démocratique, susceptible de répondre aux aspirations profondes des générations actuelles et futures ;
- Le chef de l'Etat, l'incarnation de l'unité nationale et dépositaire suprême du pouvoir d'initier la révision constitutionnelle, a promis solennellement de tenir le plus grand compte des avis des sages, des autorités morales et religieuses, des leaders politiques, des experts et de chaque camerounais, dans le projet définitif qu'il soumettra à une adoption démocratique.

¹ Ibid

² Voir Encyclopédie de la République Unie du Cameroun, Tome II, p. 121.

³ Loi N° 61-24 du 1^{er} septembre 1961 portant révision de la constitution du 04 mars 1960.

⁴ Voir Cameroon Tribune N° 5750 du 22 décembre 1994, p. 5.

⁵ Voir Cameroon Tribune N° 5750 du 22 décembre 1994, p. 5.

⁶ Ibid

Dès lors, le gouvernement invite, une fois de plus les quelques leaders politiques absents à faire preuve de modération et de prendre leurs responsabilités devant l'histoire en venant contribuer, comme il se doit, sans éclats de voix, aux travaux du Comité Consultatif Constitutionnel ».

Source : Cameroon Tribune N° 5750 du 22 décembre 1994, p. 5. Communiqué remis à la presse par le ministre d'Etat chargé de la Communication.

L'attitude de certains responsables des partis fut également dénoncée par Mgr Jean Zoa : « ... les chefs des partis politiques font leur campagne médiatique. On risque d'être sous l'emprise des propagandistes »¹. Il avait également déploré le départ du Cardinal Tumi qui aurait donné l'occasion à l'opinion de penser qu'il est de l'opposition et Mgr Jean Zoa est inféodé au pouvoir.

Ces défections et autres coups d'éclats ne sont pas loin des péripéties semblables qui ont émaillé l'élaboration, l'adoption de la toute première constitution du Cameroun de 1960. Qu'il s'agisse de la nature même des travaux, de la représentativité du comité ou de la destination finale du résultat de la concertation, les faits et les hommes, si l'on excepte le fait qu'en 1994 le pays regorge des grandes compétences en matière des sciences juridique et politique, présentent d'une époque à l'autre des ressemblances² qui ne relèvent entièrement pas du simple hasard. Ces événements récurrents tendent à montrer que l'histoire politique ou constitutionnelle d'un pays semble être une répétition perpétuelle. Par ailleurs, comme depuis le retour au pluralisme partisan, le Cameroun a connu, à la veille de son indépendance jusqu'en 1966, une compétition politique avec tout ce que cela comporte de joutes et d'alliances, de modérés et radicaux, des réformateurs et transformateurs tenants d'une ouverture tous azimuts. D'où les approches divergentes voire antagonistes sur une question aussi cruciale que la loi fondamentale.

La mouture du projet de loi portant révision de la Constitution déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale le 24 novembre 1995 fut certainement enrichie par l'avis du Comité Consultatif Constitutionnel qui a examiné à huis clos les « propositions présidentielles ». Le chef

¹ Voir interview dans Cameroon Tribune N° 5750 du 22 décembre 1994, p. 5.

² En 1960, certains hommes politiques comme Paul Soppo Priso, Théodore Mayi Matip, Martin Inack Njoki, Philibert Essié, et certains syndicalistes, Jacques Nom, par exemple, refusèrent de siéger au Comité Consultatif Constitutionnel dénonçant la procédure adoptée pour l'établissement de cette constitution. D'autres, tels que Mgr Thomas Mongo, Evêque de Douala, qui ne voulait pas qu'on insistât sur le caractère laïc de l'Etat. Hans Dissake et Joseph Mbottey, démissionnaires avant la fin des travaux. D'une manière générale, deux thèses s'affrontèrent au cours des travaux du Comité : la première était évidemment celle soutenue par le gouvernement, lequel estimait que la procédure qu'il avait adoptée était bien celle qu'il fallait suivre. Quant à la seconde thèse, elle déniait toute représentativité et toute compétence pour élaborer une constitution, à l'assemblée législative du Cameroun, assemblée qui avait été élue uniquement pour examiner et approuver le projet de statut que le gouvernement français lui avait soumis en 1957 ; les partisans de cette thèse réclamaient la tenue d'une table ronde des partis, la formation d'un gouvernement de réconciliation nationale et l'élection d'une assemblée constituante (voir Encyclopédie de la République Unie du Cameroun, tome II, p. 113).

de l'Etat a ainsi choisi non pas la voie référendaire comme en 1960¹ et 1972² et comme le souhaitaient certaines personnes, mais la voie législative avec ses mécanismes³ relativement simples et conformément à l'idéal de révision constitutionnelle qu'il entend sauvegarder.

Présenté aux députés à l'Assemblée nationale le 27 novembre 1995 par le Président de la République⁴, le projet de loi portant révision de la constitution défendu, du côté du gouvernement par le Premier ministre Simon Achidi Achu entouré de Gilbert Andzé Tsoungui (Vice-premier ministre chargé de l'Administration territoriale), Titus Edzoa (Secrétaire général de la présidence de la République), Augustin Kontchou Kouomegni (ministre d'Etat chargé de la Communication), Laurent Easo (Directeur du Cabinet Civil de la présidence de la République), Peter Agbor Tabi (ministre de l'Enseignement Supérieur) et Maïdadi Sadou (ministre chargé des relations avec les assemblées), a été adopté, le 23 décembre, par l'Assemblée nationale, au terme des débats au cours desquels près d'une centaine d'amendements ont été retenus sur les 350 déposés et le projet de 60 articles renforcé de 09 autres, par 160 voix pour, 02 contre et 08 abstentions sur les 170 votants (députés RDPC, UNDP, UPC et MDR, tous issus des élections législatives du 1^{er} mars 1992).

Cette loi constitutionnelle⁵ promulguée le 18 janvier 1996 intègre dans une large mesure les recommandations de la Rencontre Tripartite, les propositions et suggestions émises lors du "large débat" et l'avis du Comité Consultatif Constitutionnel. Elle présente en cela une originalité par rapport à la constitution du 02 juin 1972. Elle consacre les libertés et droits fondamentaux et fait une distinction⁶, jusque-là inconnue de la pratique constitutionnelle

¹ La Constitution du 4 mars 1960 fut adoptée au cours du référendum constitutionnel du 21 février 1960 avec 60 % des voix pour et 40 % contre, avec un taux de participation de 75 % soit 1 338 178 suffrages exprimés sur 1 771 969 électeurs inscrits (voir Encyclopédie de la République Unie du Cameroun, tome II, p. 114)

² OWONA, Joseph, La nouvelle Constitution Camerounaise du 20 mai 1972, de l'Etat Fédéral à l'Etat Unitaire, op. cit.

³ MBOME, François et LOGMO MBELEK, Aaron, « Droit et politique au Cameroun depuis 1982 », in Juridis Périodique N° 67, juillet – août – septembre 2006, p. 57.

⁴ Le texte soumis à l'examen des députés comporte, selon les termes du Président de la République, des innovations majeures. Il entend ainsi comme le souligne l'exposé des motifs, assurer la promotion d'une société plus libérale, plus démocratique et respectueuse des droits de l'homme et des libertés fondamentales, la consécration de l'Etat unitaire, l'affirmation et la promotion du bilinguisme qui assure l'égalité des deux langues officielles (le début de la communication présidentielle du 27 novembre fut d'ailleurs en anglais), l'institution d'un parlement à deux chambres avec la création d'un Sénat, l'émergence d'un pouvoir judiciaire, la création d'un conseil constitutionnel, l'aménagement d'une large décentralisation (voir la communication présidentielle dans Cameroon Tribune, N° 2273 du 28 novembre 1995).

⁵ Loi N°96/06 du 18 janvier 1996 portant révision de la constitution du 02 juin 1972.

⁶ SINDJOUN, Luc, « Identité nationale et "Révision constitutionnelle" du 18 janvier 1996 : comment constitutionnalise-t-on le "Nous" au Cameroun... », op. cit., 1996.

camerounaise¹, entre les minorités², les allogènes et les autochtones : « l'Etat assure la protection des minorités et préserve les droits des populations autochtones conformément à la loi »³. Une telle loi devrait définir les contours et les rapports quantitatifs de ces notions, si l'on ne veut pas remettre en cause « la permanente stimulation d'un brassage harmonieux et pacifique des diverses communautés ethno-régionales par les autorités camerounaises »⁴ à un moment où à travers les débats multiples, les camerounais cherchent à mieux se connaître. Cela se comprend, étant donné que « le droit public camerounais », présenté à juste titre, par le Professeur Augustin Kontchou Kouomegni, comme « instrument de construction de l'unité nationale »⁵ a pour socle la constitution.

La « prise en compte par le droit des aspirations identitaires »⁶, comme le souligne le Professeur Léopold Donfack Sokeng, dans une société plurielle à l'instar du Cameroun, où « les membres sont divisés en catégories ou groupes en fonction de facteurs tels que la langue, la race, l'appartenance ethnique, la communauté de départ ou d'origine, la religion, les institutions sociales spécifiques ou la culture »⁷ vise par principe « l'enracinement juridique de la diversité »⁸ et l'ancrage d'une démocratie consensuelle voire « consociationnelle ». Pour Arend Lijphart, « dans les sociétés plurielles, c'est-à-dire les sociétés qui sont profondément divisées suivant des clivages religieux, idéologique, linguistique, culturel, ethnique ou racial, et qui sont virtuellement constituées en sous-sociétés séparées, ayant chacune son parti politique, son groupe d'intérêt et son moyen de communication, la flexibilité nécessaire à la démocratie majoritaire est absente. Dans ses conditions, la loi de la majorité est anti-démocratique, mais aussi dangereuse, parce que les minorités auxquelles l'accès au pouvoir est constamment dénié,

¹ BURNHAM, Philip, « L'ethnie, la religion et l'Etat : le rôle des Peuls dans la vie politique et sociale du Nord-Cameroun » (1991), cité par BIGOMBE LOGO, Patrice, « Changement politique et dynamiques d'instrumentalisation de "l'ethnicité kirdi" : l'ingénierie ethnopolitique », in SINDJOUN, Luc (dir), op. cit. 1999, p. 234.

² NJOYA, Jean, « La constitutionnalisation des droits des minorités au Cameroun : usage politique du droit et phobie du séparatisme », in *Juridis Périodique*, N°37, janvier-février-mars 1999, pp. 37-49.

³ Voir le Préambule de la constitution du 18 janvier 1996. Celui-ci a désormais une valeur juridique égale à toutes les dispositions de la constitution.

⁴ TCHOUPIE, André, op. cit. 2005, p. 515.

⁵ KONTCHOU KOUOMEGNI, Augustin, « Le droit public camerounais, instrument de construction de l'unité nationale », in *Revue Juridique et Politique, Indépendance et Coopération*, N° 4, octobre-décembre 1979, pp. 415-442.

⁶ DONFACK SOKENG, Léopold, *Le droit des minorités et des peuples autochtones au Cameroun*, Thèse pour le Doctorat en Droit Public, Université de Nantes, 2001, p. 25.

⁷ SMITH, M. G., « Pluralisme, violence et l'Etat moderne: une typologie », cité par DONFACK SOKENG, Léopold, op. cit., 2001, p. 22.

⁸ DONFACK SOKENG, op. cit., 2001.

se sentiront exclues, victimes de discrimination et cesseront de manifester leur allégeance au régime »¹.

Selon le Professeur Adolphe Minkoa She, la constitution du 18 janvier 1996 présente l'avantage de « mettre l'accent sur le fait que les droits spéciaux ou préférentiels accordés à certains groupes n'équivalent pas à des privilèges. Ces droits spéciaux sont au contraire une forme d'action constructive et sont tout aussi importants que la non discrimination pour réaliser l'égalité de traitement. (...). Ce texte a également l'avantage de confiner la possibilité des différenciations dans ou par la loi dans certaines limites. Et dès le moment où celles-ci sont franchies, la différenciation devient discrimination »².

Cette Constitution consacre également la décentralisation de l'Etat par la création des collectivités territoriales décentralisées dotées de prérogatives qui pourraient permettre une grande participation des citoyens à la gestion des affaires locales et rejette le principe du fédéralisme³ à la base de certaines « revendications anglophones »⁴. Elle introduit en outre des structures nouvelles comme le Conseil Constitutionnel (statuant notamment sur la constitutionnalité des lois et sur le contentieux électoral entre autres), la Cour des comptes (ayant pour mission de veiller à la transparence dans la gestion des finances publiques), le Sénat (qui devrait assurer la représentation au parlement des régions, des intérêts économiques et sociaux ainsi que les chefferies traditionnelles) et fait de l'autorité judiciaire un véritable pouvoir dont l'indépendance vis-à-vis des pouvoirs exécutif et législatif est réaffirmée, de même qu'elle réaménage des rapports de séparation stricte et de collaboration entre l'exécutif et le législatif. L'introduction de ces nouvelles structures a nourrit des discussions sur la nature de cette

¹ LIJPHART, Arend, « Théorie et pratique de la loi de la majorité : la ténacité d'un paradigme imparfait », cité par DONFACK SOKENG, op. cit., 2001, p. 22.

² MINKOA SHE, Adolphe, « La constitution du 18 janvier 1996 et la garantie du droit à la différence », Communication au Colloque Conjoint Commonwealth-Francophonie-Cameroun, op. cit., 2000, p.7.

³ Au cours des débats à l'Assemblée nationale, les députés anglophones auraient voulu rebaptiser le pays en « République Unie du Cameroun » assortie d'un drapeau à deux étoiles. Selon leurs arguments l'appellation « République du Cameroun » absorbe les anglophones sans les intégrer véritablement. Fallait-il retenir République du Cameroun ou République Unie du Cameroun ? Ce fut du reste l'objet du premier vote suscité par l'UNDP qui militait, pour la circonstance et par solidarité pour ses députés anglophones, en faveur de la deuxième appellation. Les tenants du maintien de la République du Cameroun l'emportèrent par 107 voix, 61 contre et 01 abstention (voir Cameroun Tribune N°2292 du 26 décembre 1995, p. 3)

⁴ NKOUM-ME-NTSEMY, Louis-Marie, « "Question anglophone", libéralisation politique et crise de l'Etat-nation : "les ennemis dans la maison" », in SINDJOUN, Luc (dir), La révolution passive au Cameroun, op. cit., 1999, p. 209.

constitution : s'agit-il de la « révision constitutionnelle ou écriture d'une nouvelle constitution »¹.

Au demeurant, le « large débat » s'est inscrit, somme toute, dans la philosophie du « *package deal* » de la Rencontre Tripartite tout en allant au-delà par l'élargissement de la participation au processus de révision de la Constitution dont la finalité est de « mettre en place un régime gouvernable et efficace »². Il va sans dire que le « large débat » fut un grand moment d'apprentissage de la démocratie pendant lequel les citoyens en général et plus singulièrement les partis politiques ont cherché à se faire entendre. Cependant, le culte du soupçon qui a jusqu'à présent façonné les rapports entre le pouvoir et l'opposition est resté une donnée de base. Une telle attitude nourrit le réflexe d'une certaine contestation, dans une large mesure, à la camerounaise. Celle-ci consiste à rejeter automatiquement toute initiative, aussi pertinente soit-elle, dès lors qu'elle n'est pas l'œuvre de sa propre sensibilité politique. Quoiqu'il en soit, le large débat constitua une avancée décisive sur le chemin de la consolidation de la démocratie au Cameroun, et plus singulièrement dans la transformation des rapports entre le pouvoir et l'opposition, la pacification de la vie politique et sociale. « L'afflux considérable d'avis et de propositions qui en résulta » et qui « témoignait, à la fois de l'intérêt et des aspirations des camerounais » ne semble pas masquer le fait qu'il s'agit d'une démocratisation commandée d'en haut avec, toutefois, la reconnaissance des dynamiques d'en bas :

« L'idée d'une adaptation de nos institutions à la nouvelle donne démocratique, inscrite dans le programme du Renouveau, a connu une lente maturation qui ne s'est laissée distraire ni par les forces d'inertie, ni par l'effervescence politique de ces dernières années. Il a fallu d'abord parer au plus pressé et nous défaire des lois d'exception. Ensuite mettre en place une législation permettant un meilleur exercice des droits civiques. Ce ne fut pas toujours facile, compte tenu de l'impatience compréhensible de certains de nos compatriotes et d'une agitation qui aurait pu être mieux inspirée. Il était également nécessaire d'expliquer aux camerounais l'enjeu de cette évolution qui était en train de s'accomplir. Ce fut l'objet de mes diverses tournées en province. Mais on peut dire que c'est lors de la Réunion Tripartite de 1991 que les principales forces politiques du pays purent s'exprimer en toute liberté sur le sujet. Un dialogue constructif se noua entre les différentes parties intéressées. L'impulsion était donnée »³.

¹ KAMTO, Maurice, « La révision constitutionnelle ou écriture d'une nouvelle constitution » in Lex Lata, N° 023, Février – mars 1996 ; MBOME, François, « Constitution du 02 juin 1972, révisée ou nouvelle constitution », in La réforme constitutionnelle du 18 janvier 1996, Fondation Friedrich Ebert, p. 16 et s.

² Voir l'interview du Pr. Augustin Kontchou Kouomegni dans Cameroon Tribune N° 5990 du 06 décembre 1995, p. 7.

³ BIYA, Paul, Communication à l'Assemblée nationale le 27 novembre 1995.

CHAPITRE 4 :

DE LA TRANSFORMATION DES RAPPORTS ENTRE LE POUVOIR ET L'OPPOSITION A L'APPARITION D'UN PARTI DOMINANT

La classe politique camerounaise, à l'image du peuple qui a renoncé à la politique du pire et des illusions, peut-être sans le vouloir ou le savoir, a prouvé au monde étonné qu'en période de grand péril, elle savait cacher ses différences en essayant de communier dans un certain « *vouloir vivre ensemble* »¹, et de laver leur pays des clichés² qui l'accablent. Ce pays semble se guérir du syndrome du début des années 1990, ces années ardentes où le soupçon paralysant et la méfiance malade, la défiance téméraire et l'irrespect, l'intolérance tragique et le martyrologe³ (liste des martyrs) exaltés ont déchiré la Nation et plombé l'aile (plan) de la politique d'intégration. Il semble aussi s'éloigner du « spectre de l'alarmisme »⁴, tendance qui explique le pluralisme partisan en terme de risque, de désastre imminent pour l'intégration politique, pour l'intégration nationale.

Nous pouvons dire, à la suite du Pr. Luc Sindjoun⁵, que l'opposition et le pouvoir constituent un couple inséparable au sein de tout champ politique démocratique ou qui se démocratise. Et il est partiel et partial de ne comprendre leurs relations que sous le prisme du conflit, étant donné que la connivence, la collusion fait partie ici du domaine du possible et de la réalité. S'opposer en coopérant ou en collaborant avec le pouvoir n'implique pas forcément le « non renouvellement des élites »⁶. Le complexe confrontation – coopération mérite d'être pris au sérieux, car une vie politique qui ne serait marquée que par la collision ou une cloison étanche entre pouvoir et opposition est plus une abstraction qu'une réalité sociologique.

Déjà dans la logique weberienne, à partir de la compétition notamment lors des élections, on peut percevoir l'idéal communautaire qui caractérise le marché politique, car les interactions entre divers candidats aux élections sont inévitables à travers les débats directs ou indirects, ce qui induit la reconnaissance mutuelle. Aussi, il devient nécessaire de cesser de travailler profondément les uns contre les autres. L'intégration de l'opposition dans les appareils de l'Etat

¹ RENAN, Ernest, *Qu'est-ce qu'une nation ?* Textes choisis et présentés par Joël Roman, Agora, Pocket, 1992.

² Clichés qui donnent au Cameroun l'image d'un pays affaissé, errant, cerné, comme l'Afrique, par tous les virus, corrompu.

³ KAMTO, Maurice, « L'indispensable concorde », contribution dans *Mutations* N° 1185 du 05 juillet 2004, p. 3 – « Construire l'avenir », contribution dans *Mutations* N° 1265 du 26 octobre 2004, p. 3.

⁴ SINDJOUN, Luc, « On democracy in plural societies : coalition politics and power-sharing », in Bulletin du CODESRIA N°2, 3 et 4, 2000, p. 22 et s.

⁵ SINDJOUN, Luc, op. cit., 2004, p. 30 et s.

⁶ DALOZ, Jean Pascal, *Le non renouvellement des élites*, Bordeaux, Centre d'Etudes d'Afrique Noire, 1999.

et les effets pervers du jeu politique sont à l'origine de l'apparition d'un parti dominant¹. Nous allons montrer, tout au long de ce chapitre, d'autres facteurs qui, à la suite des mécanismes de (re)appropriation du pluralisme partisan, ont également déterminé la transformation des rapports, voire l'intégration des formations d'opposition au système (Section 1), de même que ses retombées pour le Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais (Section 2).

Section 1 : Les déterminants institutionnels du passage de la confrontation à la coopération.

Le passage de la confrontation à la coopération voire collaboration met en valeur toute la diversité et tout le potentiel d'adaptation qui animent ce pays fascinant qui, par ailleurs, entend garder son identité démocratique² : « *Le Cameroun, c'est le Cameroun* » disait le Président Paul Biya au plus fort de l'exigence par l'opposition de la tenue d'une conférence nationale souveraine, la nouvelle découverte politique à la mode en Afrique. Les partis d'opposition tentent, eux aussi, de se débarrasser de l'image qui fait d'eux des organisations terroristes acharnées à détruire l'ordre établi par tous les moyens.

En effet, s'il est bien vrai que « la restructuration des relations entre le pouvoir et l'opposition traduit en fait une mutation identitaire de l'un et de l'autre »³, il n'en demeure pas aussi moins vrai que celle-ci est basée, beaucoup plus, sur des rapports de force émergents que mutuellement souhaités. La transformation des rapports ne s'est pas effectuée dans le sens d'une parité électorale entre le pouvoir et l'opposition, en terme de maintien des clivages consolidés au cours des élections de la première génération, mais dans celui de la réorganisation de la domination du RDPC et l'affaiblissement⁴ de l'opposition qui s'ensuit.

Nous essayerons de montrer, dans cette section, que l'existence de traditions clientélistes⁵ qui donnent au pouvoir en place beaucoup de latitude dans la distribution des ressources de l'Etat sous la forme du financement des activités politiques (A), de même que la faiblesse organisationnelle, voire l'instabilité et la discorde au sein du front de l'opposition, ont conduit, en retour, à la transformation des rapports entre les deux camps.

¹ BOGAARDS, Matthijs, « Counting parties and identifying dominant party system in Africa », op. cit., 2004.

² DONFACK SOKENG, Léopold, « Existe-t-il une identité démocratique camerounaise ? La spécificité camerounaise à l'épreuve de l'universalité des droits fondamentaux », in POLIS, op. cit., 1996, p.25 et s.

³ TOULOU, Lucien, op. cit., p. 414.

⁴ MUKUM MBAKU, John, « Cameroon Stalled Transition to Democratic Governance : Lessons for Africa's New Democrats », in African and Asian Studies, Vol. 1, n°3, p. 154 et s.

⁵ DIAMOND, Larry; LINZ, Juan J. et LIPSET, Seymour (dir.), Les pays en développement et l'expérience de la démocratie, Paris, Nouveaux Horizons, 1998, p. 36.

§1 – Le financement public des activités partisanes : modalité de reconnaissance de l'utilité publique du pluralisme partisan.

L'inscription des « dépenses couvrant les activités permanentes des partis politiques que celles consacrées à l'organisation des campagnes électorales »¹ intègre, par principe, les partis politiques dans le corpus général des règles qui régissent l'organisation et le fonctionnement des institutions publiques. Cette reconnaissance de l'utilité publique du pluralisme partisan fait des responsables politiques des fonctionnaires, voire agents de l'Etat, d'un genre particulier. Ce paragraphe analyse le fondement et les effets politiques de cette donne (A), ainsi que l'effectivité et les problèmes soulevés par le financement à fonds publics des partis politiques et des campagnes électorales (B).

A – Fondement et effets politiques du financement public des partis et des campagnes électorales.

A l'époque contemporaine, Max Weber² est généralement considéré comme l'un des premiers sociologues à signaler la mutation des « entreprises politiques », c'est-à-dire des partis politiques. Selon cet auteur, l'autonomisation du champ politique est un phénomène récent, inédit, qui procède d'une différenciation interne à l'Etat et qui a été stimulé par l'avènement des régimes parlementaires et l'apparition d'une concurrence pacifique et codifiée pour la conquête du pouvoir.

Parlant de la transformation électorale du champ politique, Philippe Braud écrit que « *le champ politique est structuré plus spécifiquement par la compétition autour du contrôle de l'appareil d'Etat* »³. Dans le même sillage le Pr. Luc Sindjoun affirme que, « *dans cet espace concurrentiel, l'élargissement du droit d'entrée, provoqué par l'effectivité du multipartisme est relativisé par la hiérarchisation des positions, déterminée par les luttes pour le contrôle de la représentation* »⁴. Il en résulte une certaine inégalité de fait des « chances d'échange » entre les

¹ Voir article 2 (2) de la loi n° 2000/015 du 19 décembre 2000 relative au financement public des partis politiques et des campagnes électorales.

² WEBER, Max, *Economie et société*, op. cit.

³ BRAUD, Philippe, *Sociologie Politique*, Paris, LGDJ, 1994, p. 45.

⁴ SINDJOUN, Luc, « Le paradigme de la compétition électorale dans la vie politique : entre tradition de monopole politique, Etat parlementaire et Etat seigneurial », in SINDJOUN, Luc (dir), *La révolution passive au Cameroun ...*, op. cit., 1999, p. 304.

candidats et partant, les partis politiques en concurrence, de même que l'identification du marché politique comme un marché de monopole partisan.

Cette transformation du pouvoir d'Etat en enjeu visible et légitime entraîne la consécration et la diffusion des nouveaux rôles directement politiques distincts des rôles assumés traditionnellement par l'Etat. Il en est ainsi des rôles permanents accomplis par des institutions de lutte pour la conquête ou la conservation du pouvoir (partis politiques) ou par des institutions de la pression sur le pouvoir (lobbies, syndicats). Il en est également des rôles intermittents accomplis à l'occasion des rites républicains ou rite civique du vote¹ (électeurs), des activités partisanses (militants) ou des protestations plus ou moins autorisées (manifestants).

Bien plus, cette mutation du pouvoir d'Etat se caractérise surtout par une professionnalisation soudaine de l'univers politique, c'est-à-dire dans la logique weberienne la clôture progressive d'un espace de transaction et de confrontation par l'exclusion des outsiders qui prétendaient l'investir ou un accueil pas toujours cordial aux nouveaux². Nous pouvons dire à la suite du Pr. Luc Sindjoun que « l'élection apparaît en fait comme un rite d'institution au sens bourdieusien, qui sépare les partis représentatifs des partis prétentieux ou personnages et consacre la classe politique autorisée à parler et à agir au nom du peuple »³.

C'est dire que, selon Max Weber, la sphère politique s'autonomise réellement du jour où le « gouvernement des amateurs » cède la place au « gouvernement des professionnels ». Ainsi, la politique devient un métier rétribué : « les hommes qui vivaient pour la politique vivent désormais de la politique » ; le principe de l'indemnité parlementaire, l'intégration du député dans une sorte de carrière administrative, le financement public des campagnes électorales illustrent cette reconnaissance sociale du métier de député et de l'importance des partis politiques. Du reste, les hommes politiques finissent par former un groupe social homogène, régi par des règles de carrière identiques, conscient de ses intérêts, déterminé à les défendre au-delà

¹ IHL, Olivier, *Le vote*, Paris, Montchrestien, 1996, p. 16.

² LUCARDIE, Paul, « Prophets, purifiers and prolocutors. Towards a theory of the emergence of new parties », in *Party Politics*, Vol. 6, N° 2, 2000, p. 175.

³ Lors des élections législatives du 1^{er} mars 1992, sur 32 partis en compétition, 4 ont accédé au statut de partis représentatifs : RDPC (88 sièges) ; UNDP (68 sièges) ; UPC (18 sièges) ; MDR (6 sièges). Les municipales du 21 janvier 1996 consacrent la représentativité de 16 partis sur 37 en compétition : RDPC (5 806 sièges de conseillers municipaux) ; SDF (2083) ; UNDP (990) ; UPC (130) ; UDC (267) ; MDR (238) ; UFDC (48), MDP (33), MLJC (16), AP (14), ANDP (08), MP (04), PPC (02), PUR (02), PNP (01), FNPC (01). Quant aux législatives de mai et août 1997, sur 45 partis en compétition, 7 s'affirment comme partis représentatifs : RDPC (116 sièges de députés) ; SDF (43) ; UNDP (13) ; UDC (5) ; MLJC (1) ; UPCK (1) ; MDR (1). Le double scrutin du 30 juin 2002 a donné lieu à une nouvelle redistribution des cartes. Aux législatives du 30 juin et 17 septembre 5 partis politiques sur 49 émergent du lot : RDPC (149 sièges ; 82,77%) ; SDF (22 ; 12,22 %) ; UDC (5 ; 2,77 %) ; UPC (3 ; 1,66 %) ; UNDP (1 ; 0,55 %). Le scrutin municipal du 30 juin 2002 consacre 6 partis politiques dans l'exécutif des 339 communes : RDPC (287 communes ; 84,66 %) ; SDF (35 ; 10,32 %) ; UDC (8 ; 2,38 %) ; UNDP (5 ; 1,49 %) ; UPC (3 ; 0,88 %) ; MDR (1 ; 0,29 %). Sur les 28 partis politiques en compétition, le RDPC obtient 8 047 sièges de conseillers municipaux, le SDF (1 269), UDC (242), UNDP (236), UPC (85), MDR (29), UFDC (9), UPR (7), MDP (3), ANDP (1), MLDC (1), PSU (1).

des clivages partisans. Par exemple, l'histoire retiendra que c'est autour de la revalorisation substantielle des indemnités parlementaires que les députés du parti au pouvoir et des partis de l'opposition sont tombés d'accord au cours de la législature 1997 – 2004. Une législature qualifiée par plus d'un observateur de la vie politique camerounaise, de particulièrement agitée et caractérisée par les sorties spectaculaires des députés du SDF de l'hémicycle du Palais de Verre de Ngoa-Ekellé et leur refus total de participer au vote du budget. Ils n'ont pas cependant renoncé à leurs avantages inscrits dans le budget. Toutefois, il y a lieu de dire que le SDF a officiellement accepté et reconnu les institutions de l'Etat du Cameroun par la présence effective de ces députés à l'Assemblée Nationale. Et en joignant ses votes à ceux du RDPC pour élire le très honorable Cavaye Yegue Djibril à la présidence de l'Assemblée Nationale en 1997, le groupe parlementaire SDF s'est véritablement constitué en force parallèle au NEC, ignorant même son appel au boycott du parlement.

L'activité proprement politique n'échappe pas au principe de spécialisation qui, selon Max Weber, caractérise progressivement toutes les activités sociales. L'offre politique tend à être monopolisée par un corps spécialisé issu du suffrage, disponible à plein temps pour cette seule activité.

Certains auteurs défendent le principe du financement public des activités politiques au nom du principe d'égalité des chances entre les concurrents, et de la place centrale des partis dans l'arène politique. Ces derniers jouent un rôle très important dans le système politique¹. Chaque parti a, par principe, un programme et une ligne politique. S'ils veulent être un pôle de référence² pour les citoyens, les partis doivent être capables de donner des repères dans chaque domaine, étant entendu qu'ils restent les principaux animateurs du débat politique. Ils contribuent à structurer³ l'opinion publique et à éduquer les citoyens. Ils analysent en permanence la situation du pays, l'évaluent en fonction de leur référence, proposent des solutions aux problèmes. Cette action partisane passe, selon Pierre Brechon, par le lancement des campagnes d'opinion, par des déclarations quotidiennes des différents leaders en fonction de chaque thème d'actualité.

A travers toutes leurs actions⁴ de communication, les partis politiques contribuent à faire réfléchir, à faire s'intéresser à la chose politique ; même lorsqu'ils déclenchent les réactions

¹ LAVAU, Georges, « Partis et systèmes politiques : interactions et fonctions », in Revue Canadienne de Science Politique, 2, n°1, mars 1969, p. 36 ets.

² BRECHON, Pierre, Les partis politiques, Paris, Montchrétien, 1999.

³ BOURDIEU, Pierre, « Stratégies de reproduction et modes de domination », in Actes de la Recherche en Sciences Sociales, n°105, 1994.

⁴ BOUDON, Raymond, « Individualisme et holisme dans les sciences sociales », op. cit.

négatives¹ de l'opinion publique, ils continuent d'une certaine manière à exercer cette activité d'aide à la prise de conscience politique². En outre, les partis politiques assurent largement la sélection des élites politiques et des professionnels qui gouvernent, même si ce sont les électeurs qui, en dernier ressort, sélectionnent le personnel politique. L'investiture d'une organisation politique ou d'une coalition de partis est un élément capital si l'on veut avoir des chances d'être élu. La fonction programmatique, de structuration de l'opinion publique sur les enjeux politiques³ et de sélection des professionnels⁴ de la politique ainsi que leur encadrement⁵, sont les principaux rôles joués par les partis politiques dans les systèmes démocratiques ou qui se démocratisent. Pour mieux assurer ces tâches, ils ont besoin des subventions de l'Etat, qui visent aussi à renforcer le lien entre les citoyens, l'Etat et les partis politiques⁶.

Tirant les conséquences politiques des effets favorables que la contestation d'un système donné peut apporter à la survie même de celui-ci, l'octroi par le pouvoir d'une aide publique en faveur des partis politiques ou leur "fonctionnairisation" répond d'abord à l'objectif bien calculé, de trouver à une opposition turbulente les moyens d'exercer sa « fonction tribunitienne »⁷, c'est-à-dire d'exprimer le mécontentement et la grogne des exclus. Cela se comprend étant donné que certains partis d'opposition ne dissimulaient pas leur vocation révolutionnaire et qui, de ce fait, apparaissaient comme des archétypes des partis « hors-systèmes », irréductibles aux buts et aux normes de la société politique à leur début. C'est notamment le cas du SDF et certains partis de l'Union pour le Changement. Par l'aide publique, l'opposition assure en retour la survie du régime en déviant les virtualités révolutionnaires, jouant ainsi le rôle indispensable d'une soupape de sécurité⁸. L'opposition a également joué une fonction de mobilité sociale. Elle a permis à des individus appartenant à des groupes déshérités soit pour des raisons économiques, soit pour des raisons ethniques, d'accéder à des positions sociales plus significatives.

¹ BOUDON, Raymond, Effets pervers et ordre social, op. cit.

² LOWI, Théodore J., « Party, Policy and Constitution in America », in CHAMBERS, William N., (ed), The American Party System Stages of Political Development, London, Oxford University Press, 1967, pp. 239-276.

³ KONTCHOU KOUOMEGNI, Augustin et NGADJUI, Nicolas, Partis et enjeux politiques au Cameroun, op. cit.

⁴ GAXIE, Daniel, Les professionnels de la politique, Paris, PUF, 1973.

⁵ DUVERGER, Maurice, Les partis politiques, op. cit., p. 282 et s.

⁶ PIERRE, Jon; SVASAND, Lars & WIDFELT, Anders, « State Subsidies to Political Parties: Confronting Rhetoric With Reality », in West European Politics, 23, 2000, pp. 1-24.

⁷ Georges Lavau étend cette problématique « mertonienne » à l'étude du phénomène communiste en France, société traditionnellement caractérisée par la prépondérance du conflit sur le consensus, et l'assimile à une fonction de légitimation – stabilisation du système (cf. LAVAU, Georges, A quoi sert le parti communiste français, Paris, Fayard, 1981.

⁸ NSIZOA, Marcel, op. cit., 2002, p. 63.

Dans cet ordre d'idées, Patrice Bigombe Logo et Hélène-Laure Menthong écrivent que « la crise de légitimité a permis de montrer que le régime pouvait gérer habilement toutes les turbulences en changeant de style. Le pouvoir n'a pas cherché à tout sauvegarder, laissant à la disposition d'une société traversée de courants contradictoires, des lieux de conflits communautaires, des espaces d'agitation et de parole ou des interstices de gestion. (...). Or, la préparation à l'alternance ne semble pas évidente compte tenu des pesanteurs ethniques et des ambitions personnelles »¹. Cette stratégie avait pour objectif d'embourber l'opposition dans la gestion du pouvoir. Par conséquent, les partis d'opposition qui sont susceptibles ou qui prétendent être des concurrents du RDPC, n'auraient pas le temps réel de prendre le recul pour critiquer la machine dans laquelle ils sont serviteurs². Car, ce ne serait pas crédible de voir ceux qui ont servi le régime avec loyalisme et jouissent de sa bienveillance financière se retourner subitement contre lui.

Dans le cadre de notre étude, la magnanimité du pouvoir à des fins d'apaisement et de pacification politiques a pu justifier par exemple la tolérance des financements de l'étranger pourtant interdits sous peine de suspension ou de dissolution³. De l'aveu même du trésorier national du SDF, ceux-ci ont constitué l'essentiel des recettes de cette formation politique avant l'instauration d'une aide publique directe⁴.

Cette tolérance ne profite pas au seul SDF. Dans une déclaration rendue publique le 19 octobre 2004 à Yaoundé, sur l'élection présidentielle du 11 octobre 2004 au Cameroun, Son Excellence Niels Marquardt, Ambassadeur des Etats Unis dans ce pays affirme que : « Nos observateurs se sont également posés des questions sur les sources de financement qui ont permis à certains de battre campagne d'une manière particulièrement ostentatoire »⁵. Il s'agit

¹ BIGOMBE LOGO, Patrice et MENTHONG, Hélène-Laure, « Crise de légitimité et évidence de la continuité politique », op. cit., 1996, p. 23.

² Lire l'interview du Pr. François-Xavier MBOME dans Cameroun Tribune, du 1^{er} mars 2004, p.17.

³ Voir les articles 10, 13, 17 et 18 de la loi N° 90/056 du 19 décembre 1990 relative aux partis politiques qui disposent respectivement qu' « Il est formellement interdit à un parti politique de recevoir des financements de l'étrangers » ; « Tout parti politique peut recevoir les dons et legs mobiliers provenant exclusivement de ses membres ou des personnes installées au Cameroun » ; « Le ministre chargé de l'Administration Territoriale peut d'office suspendre par décision motivée pour une durée de trois mois l'activité de tout parti politique responsable de troubles à l'ordre public ou qui ne satisfait pas aux dispositions des articles 5, 6, 9, 10 et 11 ci-dessus » ; « tout parti politique peut être dissout : - par décision du ministre chargé de l'Administration Territoriale agissant en vertu de l'article 17 ci-dessus ».

⁴ Lire le papier de La Nouvelle Expression, N° 1003 du 19 août 2002, « SDF : lumière sur les finances du Chairman. Interview vérité sur une décennie opaque », repris par NSIZOA, Marcel, op. cit., 2002, p. 63.

⁵ Déclaration reprise dans Cameroun Tribune N° 8206/4495 du 20 octobre 2004, p. 3. L'on peut constater, à la suite d'Hervé Faupin, une évolution majeure dans le fonctionnement de la vie politique et de la démocratie en général dans la seconde moitié du XX^e siècle : celles-ci nécessitent beaucoup d'argent. Il en résulte une transformation profonde dans le contrôle des élections. Jusque là, le bon déroulement du scrutin était généralement surveillé en tant que tel. Si aucune irrégularité n'était constatée ou si elle n'était pas de nature à remettre en cause le résultat, l'élection était validée. A l'heure actuelle, l'attention est portée aussi au financement des activités politiques, ce qui veut dire que l'ensemble des moyens financiers auxquels ont pu avoir recours les différents acteurs de la vie

d'une dénonciation à peine voilée de la « main basse » de la Chine sur la production du matériel électoral et de campagne du candidat du parti au pouvoir.

La problématique du financement public des partis et des campagnes électorales permet de souligner la question de ses effets politiques¹. Le moins que l'on puisse dire, c'est que, comme l'a souligné Michael Pinto-Duchinsky, « le financement de la vie politique est une nécessité et un problème »². Son plus grand danger serait la tendance à la « cartellisation »³ des partis politiques et leur compromission.

B – Effectivité et problèmes posés par le financement public des partis politiques et des campagnes électorales.

Le législateur camerounais a prévu des moyens pour permettre aux partis politiques qui justifient d'une audience reconnue de jouer efficacement leur rôle. Tel est l'esprit de la loi n°2000/015 du 19 décembre 2000 relative au financement public des partis politiques et des campagnes électorales.

Il convient de rappeler qu'à la veille des élections législatives du 1^{er} mars 1992, le manque d'enthousiasme de l'opposition avait obligé le chef de l'Etat de se servir d'une disposition⁴ de la loi sur les partis politiques pour ouvrir, inattendument et par anticipation, les caisses publiques. Justifiant sa décision, le chef de l'Etat affirme que « *nos partis sont jeunes, peut-être qu'ils ont aussi un certain nombre de problèmes. Je tiens à le dire ici, nous sommes prêts à favoriser une participation massive des partis aux élections* »⁵. C'est ainsi que la somme

politique est surveillée. Sont alors examinés non seulement l'ensemble des budgets politiques, recettes et dépenses, mais encore la source du patrimoine des acteurs de la vie politique (FAUPIN, Hervé, Le contrôle du financement de la vie politique, partis et campagnes, Paris, LGDJ, 1998, p. 3).

¹ NASSMACHER, Hiltrud & NASSMACHER, Karl Heinz, « Major Impacts of Political Finance Regime », in Foundations for Democracy Approaches to Comparative Political Finance – Essays in Honour of Herbert E. Alexander, Baden Baden & Washington DC, Nomos & IFES, p. 181 et s.

² PINTO-DUCHINSKY, Michael, « Financing Politics : a Global View », in Journal of Democracy, Vol. 13, n° 4, October 2002, p. 69.

³ KATZ, Richard S. & MAIR, Peter, « Changing Model of Party Organization : The Emergence of Cartel Party », op. cit., p. 33.

⁴ L'article 14 de la loi N° 90/056 du 19 décembre 1990 relative aux partis politiques dispose que : « L'Etat participe, en tant que de besoin, dans les conditions fixées par la loi, à certaines dépenses des partis à l'occasion des consultations électorales locales ou nationales ». Pendant le scrutin du 1^{er} mars 1992, une telle loi n'existait pas encore.

⁵ Voir Interview repris dans Cameroon Tribune N° 5082 du 02 mars 1992, p. 1. L'engouement des partis du fait de la subvention publique fut salué par le Président Paul Biya : « *Vous savez qu'au début, il vous souvient, on était sûr que d'une participation, celle du RDPC. Et il y a eu 32 aujourd'hui, mais je suis satisfait. Le vote est un devoir, mais ce n'est pas une obligation. Le fait que certains partis ne participent pas prouve encore une fois de plus qu'il y a la démocratie au Cameroun. On n'oblige pas tout le monde à participer. Le vote reste un devoir mais un devoir libre, ce n'est pas une obligation contraignante* ».

de 500 millions de francs CFA fut débloquée pour soutenir celles des formations politiques désireuses de prendre part à cette consultation électorale. Les partis légalisés à cette époque (68) totalisent à peine douze mois d'existence. Cette manne présidentielle provoqua une ruée au point que la cagnotte se révéla modeste, au regard des sollicitations dont certaines s'exprimaient plutôt avec une discrétion suggestive et suspecte. En tout état de cause, ce geste « salvateur » du pouvoir aurait sûrement aiguisé bien des appétits, suscitant ici et là des vocations d'hommes politiques, parfois, dans la seule optique de gagner de quoi subsister. Faire de la politique est devenu, comme on le voit, une manière de créer son emploi ou de refuser l'exil pour certains.

Toutefois, un besoin de plus en plus fort de transparence s'est fait ressentir obligeant le pouvoir à légiférer pour « décourager des calculs malsains ». La loi de 2000 codifie ainsi une situation de fait. Il résulte de celle-ci que les promoteurs des partis devront préalablement "mouiller le maillot" en réalisant des performances électorales palpables avant d'espérer recevoir des fonds publics. Par cette législation le Cameroun est entré dans la voie adoptée par des démocraties modernes selon l'observation du Pr. Michael Aletum Tabuwe¹.

Au fait, la loi du 19 décembre 2000 distingue entre les activités permanentes des partis et leur fonctionnement en temps de campagne. Dans leurs activités quotidiennes, les formations légalement constituées et reconnues peuvent bénéficier du soutien financier de l'Etat. Cette subvention publique inscrite chaque année dans le budget de l'Etat (dans le cadre de la loi de finances), vise à supporter certaines dépenses de fonctionnement : « La subvention est une allocation publique servie par l'Etat à un parti politique pour concourir notamment : - au fonctionnement de son administration courante – à la diffusion de son programme politique – à la coordination de l'action de ses membres – à la préparation aux consultations électorales – à la participation du parti politique aux différentes commissions prévues par la législation en vigueur » (article 4).

Conformément à la loi, le montant de cette subvention fait l'objet des propositions conjointes au gouvernement par les bureaux de l'Assemblée nationale et du Sénat. Leurs propositions doivent tenir compte du cadrage budgétaire. En l'absence d'un Sénat, pour l'instant, le bureau de l'Assemblée nationale remplit seul ce rôle. Il adresse au ministre de l'Administration territoriale et de la décentralisation la liste des députés par parti politique. C'est sur la base de ce document que le ministre de l'Administration territoriale et de la décentralisation procède aux répartitions selon une grille qui ne prend en compte que les partis représentatifs. Ainsi, « la subvention est répartie en deux (02) tranches d'égal montant : - une première tranche destinée au partis politiques représentés à l'Assemblée nationale – une deuxième tranche destinée aux partis politiques en fonction de leurs résultats à la dernière

¹ ALETUM TABUWE, Michael, Sociologie Politique, 2^{ème} édition, Yaoundé, Patch Publishers, 2004, p. 155.

élection législative»¹. En clair, « la tranche destinée au financement des partis politiques représentés à l'Assemblée nationale leur est allouée proportionnellement à leur nombre de sièges respectifs »², et « la tranche destinée aux élections à l'Assemblée nationale leur est servie à condition qu'ils aient obtenu au moins 5% des suffrages exprimés dans au moins une circonscription au cours de la dernière élection législative»³.

Bien plus, en temps de campagne, la loi de 2000 prévoit la prise en charge des partis politiques à l'occasion des consultations électorales. Cette participation de l'Etat est inscrite dans la loi de finance de l'année de l'organisation de l'élection (article 9(2)). Ici, le financement de l'Etat concerne les dépenses relatives notamment, à la confection, l'édition et l'impression des circulaires, des professions de foi et des affiches. Comme dans l'hypothèse précédente, c'est-à-dire pour les fonds destinés au fonctionnement permanent des partis, le législateur camerounais a imaginé une formule de répartition visant à favoriser les partis jugés représentatifs. Ainsi, « les fonds publics destinés au financement des campagnes électorales sont répartis en deux (02) tranches d'égal montant aux partis politiques qui participent aux élections ainsi qu'il suit: - une première tranche est allouée aux partis ayant participé à la dernière élection législative, proportionnellement au nombre de sièges obtenus – une deuxième tranche est servie à tous les partis politiques au prorata des listes présentées et validées dans différentes circonscriptions électorales »⁴.

En plus du fait qu'elle ne règle pas la question des financements « opaques » qui confortent les positions de pouvoir du RDPC, la loi du 19 décembre 2000 ne prévoit aucune disposition de nature à préserver l'égalité de chances entre candidats en compétition à une élection. Cela se comprend dans la mesure où les dépenses électorales ne sont pas plafonnées. Cette situation crée des graves distorsions entre candidats et transforme la confrontation électorale en une occasion de surenchère financière. L'on peut citer ici par exemple les sarcasmes et railleries d'un ancien ministre et directeur général de société, membre du parti au pouvoir en direction des candidats de l'opposition lors du double scrutin du 30 juin 2002 : « Il n'y a aucune commune mesure entre eux et nous. Nous avons des ambitions pour notre département (Ndé) et nous les réalisons. Eux aussi ont des ambitions, mais ils ne peuvent les réaliser, car ils sont limités par les moyens. Nous faisons la politique de nos moyens, eux ils font la politique de leur parole »⁵. De tels propos masquent à peine l'achat des voix qui est une

¹ Article 6 de la loi N° 2000/015 du 19 décembre 2000, op. cit.

² Article 7(1) de la loi N° 2000/015.

³ Article 8 de la loi N° 2000/015, op. cit.

⁴ Article 11 de la loi N° 2000/015, op. cit.

⁵ Cité par NSIZOA, Marcel, « Le financement des partis politiques et des campagnes électorales au Cameroun : quelques réflexions sur la loi du 19 décembre 2000 au regard deréglementations étrangères », in Revue Africaine d'Etudes Politiques et Stratégiques, n° 2, 2002, p.67.

négation du principe de la démocratie et de la représentation, dans un contexte où les seuls discours ne suffisent plus pour faire basculer le cœur des électeurs.

Les tableaux ci-dessous présentent quelques répartitions des fonds alloués aux partis politiques :

Etat du financement public des partis politiques et des campagnes électorales depuis la publication de la loi du 19 décembre 2000	
Répartition de la tranche destinée aux partis politiques représentés à l'Assemblée nationale entre 1997-2002.	
Parti politique	Montant (F CFA)
RDPC	322 222 240
SDF	119 444 450
UNDP	36 111 110
UDC	13 888 890
UPC(K)	2 777 778
MDR	2 777 778
MLJC	2 777 678
Répartition de la tranche destinée aux formations politiques ayant obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés dans au moins une circonscription lors des législatives de 1997	
RDPC	195 767 195
UNDP	116 402 116
SDF	105 820 105
MDR	31 746 031
ANDP	10 582 010
MDP	10 582 010
UPC(N)	10 582 010
LA NATIONALE	2 645 502
MLJC	2 645 502
PPC	2 645 502
UDC	2 645 502
UFDC	2 645 502
UPC(K)	2 645 502
UPR	2 645 502

Source : Jeune Afrique Economie N° 342 du 1^{er} au 15 septembre 2002, p. 62.

Année électorale 2004			
Tranche de 250 millions de F CFA destinée aux partis politiques ayant participé aux élections législatives du 30 juin 2002 proportionnellement au nombre de sièges obtenus à l'Assemblée nationale			
N°	Parti politique	Nombre de sièges à l'Assemblée Nationale	Montant en F CFA
1	RDPC	149	206 944 440
2	SDF	22	30 555 555
3	UDC	05	6 944 444
4	UPC	03	4 166 666
5	UNDP	01	999 993
Tranche de 250 millions de F CFA destinée aux partis politiques ayant obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés dans au moins une circonscription au cours des élections législatives du 30 juin 2002			
N°	Parti politique	Nombre de circonscriptions	Montant en F CFA
1	RDPC	74	112 121 212
2	SDF	38	57 575 757
3	UNDP	29	43 939 393
4	UPC	06	9 090 909
5	UDC	03	4 545 454
6	MDR	03	4 545 454
7	ANDP	02	3 030 303
8	MDP	02	3 030 303
9	PPC	01	1 515 151
10	ADD	01	1 515 151
11	MP	01	1 515 151
12	UFDC	01	1 515 151
13	LA NATIONALE	01	1 515 151
14	POPC	01	1 515 151
15	AMEC	01	1 515 151
16	MLDC	01	1 515 151

Source : Arrêté N° 04/131/a/MINFIB/MINATD du 08 septembre 2004 portant répartition des fonds destinés au financement des partis politiques au titre de l'exercice 2004 repris dans Mutations N° 1239 du 20 septembre 2004. Cet arrêté reprend la répartition de l'exercice 2003.

Tableau récapitulatif du financement des partis politiques depuis l'exercice budgétaire 2001		
Année	Montant	Nombre total des partis politiques bénéficiaires
2001	1.000.000.000	13
2002	1.000.000.000	49
2003	500.000.000	16
2004	1 000 000 000	16
2005	600 000 000	16

Source : MINATD

MONTANTS ALLOUES AUX PARTIS POLITIQUES EN 2006

1. Tranche de 750 000 000 FCFA destinée aux partis politiques ayant participé aux élections législatives du 30 juin 2002 proportionnellement au nombre de sièges obtenus à l'Assemblée nationale:

N°	Partis bénéficiaires	Nombre de sièges à l'Assemblée nationale	Montant alloué
1	RDPC	149	620 833 333
2	SDF	22	91 666 666
3	UDC	5	20 933 333
4	UPC	3	12 499 999
5	UNDP	1	4 166 666
TOTAL	5	180	749 999 999

2. Tranche de 750 000 000 FCFA destinée aux partis politiques ayant obtenu au moins 5% des suffrages exprimés dans au moins une circonscription au cours des élections législatives du 30 juin 2002 :

N°	Partis politiques bénéficiaires	Nombre de circonscription à 5% au moins	Montant alloué
1	RDPC	74	336 363 636
2	SDF	38	172 727 272
3	UNDP	29	131 818 181
4	UPC	6	27 272 727
5	UDC	3	13 636 363
6	MDR	3	13 636 363
7	ANDP	2	9 090 909
8	MDP	2	9 090 909
9	PPC	1	4 545 454
10	ADD	1	4 545 454
11	MP	1	4 545 454
12	UFDC	1	4 545 454
13	NATIONALE	1	4 545 454
14	POPC	1	4 545 454
15	AMEC	1	4 545 454
16	MLDC	1	4 545 454
TOTAL	16	165	749 999 999

Source: Cameroon Tribune N° 8830/5029

Le défi qui se pose au Cameroun, c'est d'assurer la transparence dans l'usage de l'argent en politique. Car les partis politiques et les candidats ne sont astreints à aucune obligation de transparence. Et quand bien même la loi prévoit un contrôle¹ assorti des sanctions² dans le cadre de l'aide publique octroyée, force est de constater qu'elle ne crée pas les conditions de l'efficacité de ce contrôle en organisant préventivement la transparence patrimoniale des élus et des responsables politiques, surtout par l'application des textes sur la déclaration de leur patrimoine avant et après le mandat.

En démissionnant du SDF où il militait depuis plus de 10 ans, en 2002, Sani Alhadji, président provincial du parti pour le Centre, avait dans sa lettre de démission accusé le Chairman d'avoir distrait les fonds alloués par l'Etat, dans le cadre de l'aide publique aux partis au cours du double scrutin de 2002, pour s'offrir deux rutilantes Toyota VX dernier cri.

Dans le cas d'espèce, l'accusé pourrait se prévaloir, au cas où les accusations étaient fondées, de l'article 10 (2) de la loi de 2000 : « Les dépenses des campagnes électorales peuvent également couvrir : - les frais résultant de l'organisation des meetings électoraux ; - les moyens logistiques ». Néanmoins, la plupart des communicateurs des partis politiques n'hésitent pas à évoquer leurs difficultés à faire passer leurs dossiers : « Vous savez que le choix est vite fait entre une tournée du président à l'étranger revenant parfois à des dizaines de millions de francs CFA et la publication d'un organe même de 8 pages seulement pour quelque centaines de milliers de francs CFA. On nous répond systématiquement d'attendre ».

En outre, les sanctions prévues, pour rigoureuses qu'elles soient en raison de leur nature exclusivement pénale, masquent le manque de rigueur du législateur camerounais dont la copie lacunaire nécessite largement d'être revue. Ainsi, le système de financement public a priori des campagnes électorales devrait être remplacé par un système de financement a posteriori, en terme de remboursement des charges de campagne en fonction d'un certain taux réalisé. Ceci empêcherait les actes de banditisme politique de la part de ceux, qui, après avoir perçu les sommes destinées à la campagne seraient tentés de se retirer du processus électoral comme ce fut le cas lors de l'élection présidentielle du 11 octobre 2004.

L'adage selon lequel « l'argent n'aime pas le bruit » est d'actualité en matière de financement des partis politiques. Ici, la discrétion est le mot d'ordre au sein des états majors des formations politiques. Toute demande d'information sur l'utilisation des fonds est remontée jusqu'au président, au Secrétaire général ou au Trésorier national. Ils n'en disent souvent à leurs

¹ Article 13 de la loi N° 2000/015 du 19 décembre 2000 : (1) « Il est institué une commission de contrôle habilitée à vérifier, sur pièces, que l'utilisation des fonds par les partis est conforme à l'objet visé par la loi ».

² Article 14 de la loi N° 2000/015 : « Est puni des peines prévues par l'article 184 du Code pénal, toute personne qui, agissant au nom ou pour le compte d'un parti, aura utilisé les fonds reçus dans le cadre du financement public, à des fonds autres que celles prévues dans la présente loi ».

militants pas plus que ce que les communiqués du ministre de l'Administration territoriale et de la décentralisation annoncent sans détails sur les montants alloués à chaque parti. Le gouvernement entretient également l'opacité. Il n'a rien entrepris jusqu'à présent pour vérifier l'utilisation des deniers publics alloués aux partis politiques. Or, la définition de règles précises du financement¹ de la vie politique, en dehors du paiement d'une indemnité en faveur des hommes pour leurs fonctions électives, a pour corollaire l'instauration d'un système rigoureux de vérification².

Certes, la loi du 19 décembre 2000 a prévu une commission³ de contrôle définie depuis le 08 octobre 2001. Mais, depuis sa création, ladite commission a déjà raté plus d'une occasion de convaincre le public de son bien fondé, de sa capacité ou de sa volonté à s'assurer de la régularité de l'utilisation des fonds publics alloués aux partis. Voulue ou accidentelle, la passivité observée au niveau de la commission peut développer la tentation chez les responsables des partis, de distraire les fonds de leur but initial, à savoir le fonctionnement du parti ou la campagne électorale. En outre, cette loi entretient le mystère autour du montant exact de l'aide publique accordée aux partis. Elle aurait pu éviter la fixation arbitraire du montant de l'aide et harmoniser le calendrier de paiement de cette subvention⁴.

Selon certains responsables des partis interviewés, en période de campagne électorale, le calendrier de paiement des fonds publics serait fonction de la coloration politique du parti. Le RDPC mettrait peu de temps pour retirer et toucher son chèque en début de campagne. Ses satellites bénéficient de facilités similaires. Alors que, sous des prétextes divers, certains partis de l'opposition mettraient plus de temps, le retrait de leur chèque de trésor ne serait souvent possible qu'à quelques jours des élections, voire après celles-ci. D'où les tentatives d'embourgeoisement observées chez les responsables de l'opposition.

La solution qui paraît la plus efficace pour décourager ces tentatives émane des partis eux-mêmes, notamment la mise en œuvre de mécanisme de transparence financière. La solution proposée est celle de la publication des comptes et des bilans des partis politiques. L'article 6 (4) de l'avant projet de constitution proposé par l'UDC prévoit à cet effet que les partis « doivent rendre compte publiquement de la provenance de leurs ressources »⁵. En France par exemple, les

¹ LEYRIT, Claude, Les partis politiques et l'argent, Le Monde Poche, Editions Marabout, 1995.

² FAUPIN, Hervé, op. cit., p. 3 et s.

³ Décret N° 2000/305 du 08 octobre 2001 fixant l'organisation, la composition, les attributions et les modalités de fonctionnement de la commission de contrôle de l'utilisation des fonds destinés au financement public des partis politiques et des campagnes électorales.

⁴ Un dicton chinois affirme que : « *Quand on a de l'argent, on peut mettre tous les démons à son service* ».

⁵ Voir l'étude de GERDDES-Cameroun : « Le financement des partis politiques dans une démocratie pluripartite : l'expérience du Cameroun », in KOFI KUMADO (ed), Financement des partis politiques en Afrique de l'Ouest, Accra, Friedrich Ebert Stiftung, 1995, p.24.

comptes de chaque parti « faisant apparaître les recettes récapitulatives selon leur origine et les dépenses selon leur nature, sont déposées dans le premier trimestre de l'année suivant celle de l'exercice sur les bureaux de l'Assemblée Nationale ou du Sénat qui assurent la publication au Journal Officiel »¹. Une telle mesure pourra au besoin être prolongée par la publication du patrimoine des dirigeants de partis, comme cela est prévu pour certaines personnes dans la constitution du 18 janvier 1996, avec source de provenance. Cela se comprend étant donné qu'ils peuvent aussi être considérés comme des gestionnaires des crédits et des biens publics.

L'étatisation des financements des partis politiques et des campagnes électorales place les formations et les hommes politiques dans une situation de dépendance par rapport à la puissance publique², ce qui incite à une coopération entre le pouvoir et l'opposition. Et s'il est certainement positif que le rôle des partis politiques soit mieux reconnu, force est de constater que, pour le moment, le bilan du financement public des partis ne satisfait que les responsables politiques qui abusent des fonds publics alloués et la puissance publique qui se réserve toujours le droit d'exiger une justification sur pièces de l'utilisation des fonds destinés au financement public des partis³. Cette possibilité constitue une sorte d'épée de Damoclès sur la tête des responsables des partis véreux qui gagneraient, dès lors, à se taire. C'est dire que le financement public des partis a pour vertu de renforcer leur fidélisation par rapport aux institutions républicaines et partant au pouvoir et prend la forme d'une véritable rente que les responsables des partis peuvent utiliser afin d'améliorer leur cadre de vie et s'assurer une existence paisible.

Toutefois, il n'est pas question pour nous de nier sans doute les avancées acquises du fait de l'instauration d'un régime juridique destiné à encadrer le financement de la vie politique⁴. Nous avons pu relever que l'institution de subventions de l'Etat constitue un pas vers un statut des partis, tant du pouvoir que de l'opposition et, dans une large mesure, vers un statut de l'opposition dont la faiblesse organisationnelle constitue pour l'instant un atout pour le pouvoir et un autre facteur structurant du passage de la confrontation à la coopération.

§2 – L'instabilité et la discordance dans l'organisation du front de l'opposition.

La coordination de toutes les contributions au réveil de la conscience politique ne fut malheureusement pas chose aisée, bien que la base de toutes les revendications soit la même : aspiration au changement radical du paysage politique avec, comme corollaire, l'instauration des

¹ Titre III, article 11 (2) de la loi organique du 11 mars 1988.

² FAUPIN, Hervé, *op. cit.*, p. 377.

³ Article 2 du décret N° 2000/305 du 8 octobre 2001, *op. cit.*

⁴ FAUPIN, Hervé, *op. cit.*

libertés et la possibilité de l'alternance au pouvoir.

Comme dans le passé¹, l'opposition camerounaise a constamment souffert de faiblesses intrinsèques. Elle est demeurée divisée politiquement en plusieurs tendances, dont le seul point commun est l'hostilité au pouvoir du Président Paul Biya, comme à celui du Président Ahmadou Ahidjo hier. Elle n'est jamais parvenue à s'unir véritablement à la base, et à fusionner les différents appareils partisans. Pendant ce temps, le RDPC, renforcé par plusieurs formations politiques, commence à retrouver les caractéristiques d'un parti dominant, ou, si l'on veut forcer les termes, d'un "parti monopolistique"² voire "oligopolistique"³ dont l'objectif serait, en théorie, l'unification de la société et par conséquent du marché politique.

D'autre part, l'opposition n'a jamais pu réaliser une audience nationale (en s'implantant véritablement dans les provinces du Centre, de l'Est et du Sud) qui était et demeure à sa portée. Elle s'est au contraire de plus en plus tribalisée, voire régionalisée. Cet éclatement du front de l'opposition était prévisible et traduit parfaitement sa fragilité. Pas de leader charismatique voire authentique dont la capacité juridique et économique ne fait l'ombre d'aucun doute en dehors de la foule, pas de thème véritablement fédérateur, pas de relève profonde parmi les jeunes élites, présence majoritaire d'hommes politiques de la génération colonisation/indépendance, préoccupés par les questions de survie personnelle⁴, constituent autant de raisons qui conduisent à la dispersion, au grand soulagement du président en exercice, M. Paul Biya.

Assurément, comme le dit Guy Hermet, « *paradoxalement (...) les meilleures stratégies de la démocratisation ne sont pas toujours les démocrates les plus convaincus, tandis que les auteurs d'échecs de la démocratie se rangent dans nombre de cas parmi ses héros les plus zélés* »⁵. Il faut tout de même ajouter que les régimes autoritaires ne consentent à la démocratisation que forcés. Lorsqu'ils parviennent à se légitimer par les urnes, on peut compter sur ces démocrates par simple convenance pour s'endormir sur leurs lauriers électoraux, surtout lorsque les démocrates convaincus constituent une espèce rare ou en voie de disparition.

Dans ces conditions, le Président Paul Biya à beau jeu de reprocher à l'opposition son manque de cohésion, de consistance et d'empêcher l'intégration nationale : « A cet égard, je crois devoir vous mettre en garde contre les promesses insensées de ceux qui n'ont pour véritable

¹ BAYART, Jean François, op. cit., 1970, p. 695.

² ARON, Raymond, Démocratie et totalitarisme, Paris, Gallimard, 1965, p. 230.

³ SINDJOUN, Luc, op. cit., 2004.

⁴ Face à cette situation, reviennent à l'esprit ces paroles du Pr. Achille Mbembe : « *Dans cette économie généralisée de la clochardisation, la capacité d'exercer librement son esprit est diminuée par ce que ce qui parle, ce n'est pas l'esprit. Ce qui parle ce sont les sens, l'obligation immédiate de la satisfaction des sens. Et c'est ça tout le malheur de ce pays. Beaucoup de gens ont été ramenés au plus petit dénominateur qui est la satisfaction des besoins primaires* » (Voir interview dans La Nouvelle Expression N° 1313 du 13 septembre 2004).

⁵ HERMET, Guy, Aux frontières de la Démocratie, Paris, PUF, 1983, p. 207.

programme que la conquête du pouvoir par tous les moyens. Qui sont-ils ces “magiciens” qui feront du Cameroun un paradis d’un seul coup de baguette magique ? Sans doute conviendrait-il qu’ils se mettent d’accord entré eux puisqu’ils ne sont d’accord sur rien (...) Quelle est leur expérience, quelles sont leurs compétences, quelles sont leurs méthodes ? Ils ne se rejoignent que sur le refus obstiné au dialogue, la critique systématique et le chantage permanent du recours à la violence »¹. Le chef de l’Etat Camerounais met ainsi en doute la nature partisane de ces groupements politiques à foison qui ne reposent sur aucune différenciation en terme de programme. Le rapport de force est devenu largement inégal pour une opposition qui a été, pourtant, pionnière dans la formation d’alliances politiques.

Quelques repères méritent d’être retenus pour la clarté de notre démonstration :

- **Août 1991** : constitution d’un Directoire, inspiré par le modèle de la Révolution française de 1789 selon Sindjoun Pokam, pour donner une cohérence et une orientation géostratégique à la mobilisation de la rue quasi favorable à l’opposition. Le Directoire avait également pour mission d’expliquer l’action de l’opposition à l’intérieur comme à l’extérieur du pays.
- **Octobre 1991** : création d’une Coordination Nationale des Partis de l’Opposition et Associations (CNPOA). C’est le résultat de l’agitation politique qui se manifestait en dehors de tout processus électoral et qui a ainsi offert aux partis d’opposition une raison de mobiliser le mécontentement populaire, de former entre eux une coalition et d’élargir la portée de cette dernière en y faisant entrer les associations de la société civile dissoutes depuis le mois de juillet par le gouvernement.
- **Février 1992** : formation de l’Alliance pour la Reconstruction du Cameroun par la Conférence Nationale Souveraine (ARC/CNS) au lendemain de la Rencontre Tripartite qui a fait voler la Coordination en éclats. Cette alliance regroupe les partis politiques qui ne sont pas allés à la Tripartite ou n’ont pas, bien qu’ayant participé effectivement aux travaux du début jusqu’à la fin, signé ses résolutions contenues dans la *Déclaration du 13 novembre 1991*. Ces partis, dont le SDF, utiliseront la non application des accords de la Tripartite, qu’ils n’ont pourtant pas signé, par le pouvoir comme stratégie politique pour se positionner sur l’échiquier politique national. Il s’agit, dans le cas d’espèce, d’une « instrumentalisation des accords de la Tripartite comme stratégie de conquête du pouvoir »².
- **Août 1992** : à l’annonce de l’élection présidentielle, le président national de l’UDC, Adamou Ndam Njoya, invite les autres partis de l’opposition pour la mise sur pied d’une alliance de l’opposition. Avec M^e Albert Black Yondo Madengue, ce regroupement de 12 partis, dont la

¹ Voir discours repris dans *Cameroon Tribune* N° 8197/4486 du 06 octobre 2004, p. 3.

² Voir *Flash Infos*, n°118 du 28 novembre au 5 décembre 2006 : « Adamou Ndam Njoya présente le film des 15 premières années d’une coexistence tumultueuse entre l’UDC et les autres partis ».

moitié rejoindra par ailleurs très vite la majorité présidentielle, allait soutenir le candidat Adamou Ndam Njoya à la présidentielle du 11 octobre 1992 ;

- **Septembre 1992** : naissance de l'Union pour le Changement en vue de la présidentielle du 11 octobre. Cette Union désigne Ni John Fru Ndi comme candidat de l'ARC/CNS ;

- **1993** : création du Front des Alliés pour le Changement (FAC). Ce regroupement comprend entre autres le SDF ; l'UFDC, le MDP, l'ADD, le FOD, le MANIDEM, le PDC, le CFP, le LDA et l'ACNS. Le FAC boycottera le "large débat" de 1994 autour de la révision de la constitution du 18 janvier 1996.

- **1997** : création du Front de l'opposition composé principalement de trois formations politiques : le SDF, l'UNDP (premier parti de l'opposition parlementaire d'alors) et l'UDC en vue de l'élection présidentielle du 12 octobre 1997. Le Front appelle au boycott de cette présidentielle. Il vole en éclats lorsque l'UNDP, à la suite d'un accord signé avec le RDPC, entre au gouvernement au lendemain de ce scrutin présidentiel. Le SDF et le RDPC engagent également des pourparlers. Il convient de rappeler que l'Alliance Tripartite avait commencé à se fissurer avec l'entrée du SDF à l'Assemblée nationale et son refus de soutenir l'UNDP dans sa quête pour l'obtention d'un groupe parlementaire¹, alors que le nombre de ses députés (13) n'atteignait pas les 15 requis ;

- **1999** : peu avant le congrès du SDF, tenu à Yaoundé en avril 1999, l'on notait déjà l'existence des lignes de fracture dans l'opposition camerounaise. Le révélateur fut le congrès du Mouvement pour la Démocratie et le Progrès (MDP) tenu à Nkongsamba du 12 au 15 mars 1999. Dans son discours de politique générale, Samuel Eboua rendait le chairman du SDF responsable de ce qu'il avait appelé l'échec de l'opposition. Selon lui, l'une des conditions de succès pour quiconque brigue la plus haute charge de l'Etat, est d'être en mesure, dans un premier temps, d'assurer la transition avec l'équipe précédente dans une certaine continuité tant sur le plan intérieur qu'extérieur. Dans ce contexte, la popularité qui ne serait pas basée sur l'expérience et la compétence ne suffit pas. Il déclare : « Malheureusement, l'entourage et les partisans du candidat de l'époque [Ni John Fru Ndi] refusaient de reconnaître les faits objectifs qui découlent

¹ Le règlement intérieur de l'Assemblée Nationale prévoit la possibilité pour les députés de s'organiser en groupes parlementaires par affinités politiques. Au même titre que le bureau et les commissions, les groupes ou « caucus » parlementaires contribuent au bon fonctionnement de l'institution parlementaire. D'une manière générale, les groupes parlementaires, encore appelés « caucus » ou « fraction », sont des associations de législateurs (députés), dans une chambre, représentant un parti politique. Ils représentent une fraction de la volonté populaire exprimée lors des élections périodiques. Traditionnellement, les députés (représentants du peuple) se sont regroupés selon leurs idéologies ou tendances politiques, mais toujours agissant individuellement avec une entière autonomie en ce qui concerne l'interprétation des principes sur lesquels se basent l'action de leur parti et l'exécution du mandat reçu de leurs électeurs. Mais, peu à peu, s'est imposée l'idée que dans l'activité législative devait régner la discipline du groupe ou « discipline de parti » qui signifie la soumission du groupe, en un seul bloc, aux directives, aux principes et à l'idéologie du parti, et qui se traduit dans les groupes constitués par une position unique et totale, sans qu'aucune dissension soit admise. Le groupe fonctionne de telle manière qu'il constitue un « filtre » par lequel doit passer toute décision qui affecterait le parti qu'il représente.

de l'inexpérience dans la gestion des affaires de l'Etat doublé d'une ambiguïté dans l'alliance avec l'extérieur. Il était possible pour le candidat, de remédier en partie à ce handicap en parvenant à un consensus avec ses pairs (...). On veut embrigader le peuple dans une pensée politique figée, et l'obliger à porter un homme au pouvoir, et quand on s'aperçoit que le peuple ne suit plus, on prône le boycott »¹. Cette déclaration surprend les observateurs avertis qui avaient vu en 1992, Samuel Eboua soutenir sans réserve le candidat de l'Union pour le Changement.

Du reste, l'absence du SDF au congrès du MDP ne pouvait, sous cet angle, être assimilée à un simple hasard. Les divergences entre les deux partis étaient assez profondes, autant qu'entre les partis qui ont totalement adhéré au « discours de Nkongsamba », principalement l'ADD de Garga Haman Adjii d'un côté, et le SDF de l'autre. Ces divergences furent clairement perçues du côté du SDF, dont le secrétaire à la communication, Evariste Fopoussi Fotso, nouvellement élu, s'en était sévèrement pris aux « amoureux des explications manichéennes et avec eux, les disciples du tout de suite ou rien qui concluent que le SDF et avec lui, toute l'opposition a échoué ». A la grande surprise générale, il ajoute qu'« ils ont promis le départ de M. Biya et de son système en 1991, l'avènement de la démocratie et de l'Etat de droit à travers une Conférence Nationale Souveraine. Ils ont ensuite embarqué le peuple dans l'aventure des élections dans un système dictatorial et n'ont récolté que la résignation et l'abandon ». Cette réaction du SDF comporte des maladresses notoires. Car le SDF a pris part à l'élection présidentielle du 11 octobre 1992, aux élections municipales du 26 janvier 1996 et aux élections législatives de mai 1997. Et ce parti a participé activement à la mise sur pied et à l'exécution des mots d'ordre de déstabilisation².

Il n'était pas dès lors étonnant de constater l'absence du MDP et de l'ADD au congrès du SDF de 1999 où, à l'instar de Chrétien Tabetsing, certaines voix qui appelaient à « ouvrir un dialogue franc et dénoué d'arrière-pensées avec les autres partis démocratiques et de progrès de la vraie opposition, sans condescendance » sont restées inaudibles. Cette double absence attestait la rupture entre l'opposition parlementaire et l'opposition extra parlementaire, d'autant plus que l'UDC, l'une des composantes de l'opposition parlementaire avait également boudé le congrès du MDP. Par contre, l'absence de l'UDC au congrès du SDF étalait au grand jour le parachèvement du processus de dislocation de l'opposition parlementaire, qui avait commencé avec l'entrée de l'UNDP au gouvernement en décembre 1997. Pourtant, la participation de l'UDC aux journées parlementaires du SDF en avril 1998 avait laissé croire que ce qui restait de l'opposition parlementaire parlerait d'une seule voix. Dorénavant, l'heure semble être au chacun

¹ Discours de politique générale repris dans. La Nouvelle Expression, N° 505 du 21 avril 1999, p. 6.

² MUKUM MBAKU, John, « Cameroon Stalled Transition to Democratic Governance... », p. 154.

pour soi dans l'opposition, et le pouvoir ne peut guère espérer des sons meilleurs que ceux qui venaient du congrès du SDF d'avril 1999.

Bien plus, le premier parti de l'opposition s'était en effet déclaré avant tout soucieux de s'occuper de sa maison "trop souvent agressée par le pouvoir, mais aussi par ses amis de l'opposition". De là à penser que ceux des partis de l'opposition qui refusent de se faire absorber par le SDF sont des faux amis, il n'y a qu'un tout petit pas qu'on peu allégrement franchir. Et l'importance des délégations et des messages envoyés de l'étranger montrait suffisamment où le SDF recrutait désormais ses "vrais amis". Toutefois, certains partis présents au congrès du SDF, à l'instar de la Dynamique d'Albert Dzongang, estiment que « l'opposition camerounaise ne pourra jamais apporter l'alternance souhaitée par le peuple si elle reste divisée sur la ou les stratégies d'approche ».

- **2002** : au lendemain des élections législatives et municipales du 30 juin, plusieurs tentatives de fusion ont vu le jour, dans le but de renforcer les capacités d'une opposition noyauté par le pouvoir RDPC et laminée électoralement. Après plusieurs rencontres autour de M^e Yondo Black, naîtra le Front des Forces Alternatives qui regroupe l'UPC de Mack-Kit, le PSLD de Mboua Massock, le MP de Jean Jacques Ekindi, l'UFDC de Victorin Hameni Bieleu et la CFA du couple Eteki Otabela. Parallèlement, à Yaoundé se met en place un autre front autour du SDF et de l'UDC. C'est la Coalition Nationale pour la Réconciliation et la Reconstruction du Cameroun (CNRR), qui comprend notamment, en plus de ces deux partis, le MDP de Mukury Maka (qui a remplacé Samuel Eboua décédé), le MLDC de Yondo Marcel, le groupe des mémorandistes du Grand Nord représentés par Issa Tchiroma Bakary, le PPC de Jean Pahaï et l'UPR d'Antar Gassagaye.

La formation de la Coalition Nationale pour la Réconciliation et la Reconstruction du Cameroun avait, ainsi, privilégié, à sa création, la présence d'un minimum de personnalités et de partis politiques susceptibles de rassembler le plus grand nombre de citoyens en vue de capitaliser ses chances de succès lors de l'élection présidentielle du 11 octobre 2004. Tout le monde y pensait dès la première sortie de la Coalition le 12 novembre 2003. Il revenait à la Coalition de choisir son candidat et non aux partis politiques pris individuellement. La collégialité des modes d'action devait définitivement les contraindre, indépendamment du poids de chaque parti ou de chaque composante à privilégier les choix collectifs. Les individualités ne devraient reprendre le dessus qu'une fois la victoire de la CNRR acquise. En marge des rivalités partisans, la collégialité devait se poursuivre dans la composition d'un gouvernement de transition qui allait durer un à trois ans avant que les formations politiques ne se lancent dans une nouvelle compétition électorale, sur les bases d'une nouvelle Constitution, d'une Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI), et d'institutions plus démocratiques disait-on. L'idée était bien belle. Dans l'enthousiasme des premiers jours, nul ne pouvait envisager une solution

contraire à cette dynamique unitaire jusqu'à l'établissement des critères et la commission de sélection du candidat de la CNRR comme l'indiquent les encadrés ci-dessous :

Les 15 critères du choix du candidat de la Coalition Nationale pour la Réconciliation et la Reconstruction édictés le 18 août 2004	
1	Avoir une grande ambition pour le Cameroun et s'engager sur l'honneur à appliquer scrupuleusement la plate-forme et le code de conduite de la CNRR.
2	Etre apte à communiquer
3	Avoir une aura internationale établie
4	Etre solvable
5	Avoir un amour avéré du pays
6	Jouir d'une bonne santé physique et mentale
7	Etre honnête, intègre et pondéré
8	Etre ouvert au dialogue, à la contradiction et au travail d'équipe
9	Avoir réalisé pleinement sa vie personnelle pour être au-dessus de la tentation de la corruption
10	Etre combatif et courageux
11	Avoir une forte personnalité
12	Etre populaire à l'intérieur du pays
13	Avoir un militantisme sans faille pour le changement
14	Avoir une capacité manageriale éprouvée
15	Etre tolérant et rassurant, et inspirer la confiance

Composition de la commission de sélection du candidat unique de la CNRR	
1	M. Issa Tchiroma Bakary (président de la commission et leader de la Dynamique du Grand Nord)
2	M. Mukury Maka (membre et président du MDP)
3	M. Jean Pahai (membre et président du PPC)
4	M. Antar Gassagaye (membre et président de l'UPR)
5	Pr. Henri Hogbe Nlend (membre et secrétaire général de l'UPC (H))
6	Pr. Asonganyi Tazoacha (secrétaire permanent de la Coalition et secrétaire général du SDF)
7	M. Mouafo Pierre (secrétaire permanent adjoint de la Coalition et secrétaire général adjoint du SDF)
8	M. Zamboue Pascal (président de la commission de stratégies de la Coalition et membre du SDF)
9	M. Yimgaing Moyo Théophile (président de la commission de communication de la Coalition et membre de l'UDC)
10	M. Bebbe Njoh (président de la cour du lobbying de la Coalition et membre du SDF)
11	M. Bidzigui Celestin (membre et président du PAL)

La Coalition qui apparaissait comme le dernier espoir du peuple camerounais n'a pas résisté à la force des appétits politiques des uns et des autres. Et pourtant, des noms circulèrent sur d'éventuels candidats issus de petits partis, à l'instar de Sanda Oumarou ou de Yondo Marcel. Des personnalités connues et respectées dans ce cercle, mais dont le poids politiques demeure faible. Les ambitions supposées de ces hommes devraient être revues à la baisse avec la rentrée politique du SDF du 28 août 2004 et la mise en marche de son appareil en vue de la désignation de son propre candidat le 11 septembre 2004. Ce candidat investi par le parti du 26 mai 1990 allait négocier avec la Coalition dans l'optique de la désignation du candidat unique de l'opposition pour la présidentielle du 11 octobre 2004.

En lisant rapidement les 15 critères, on pouvait conclure que certaines personnalités au sein même de la Coalition, se trouvaient éliminées de la course pour la candidature unique. Néanmoins, pour le Pr. Tazoacha Asonganyi, secrétaire permanent de la Coalition, « dans l'esprit de la Coalition, il ne s'agira pas forcément pour chaque candidat à la candidature unique de remplir tous les 15 critères édictés. Mais de réunir autour d'un nom, sur la base de ces critères arrêtés de commun accord, le maximum de consensus ».

Toutefois, le choix du parti dominant de la Coalition pesa sans nul doute sur les esprits au moment où cette dernière allait devoir se prononcer. S'il est établi que des personnalités d'envergure étaient impliquées dans la Coalition, la faiblesse de leurs appareils politiques respectifs, lorsqu'ils en avaient un, plombait leur candidature. Tous avaient misé sur le fait que seul le choix de la Coalition devait imposer un nom. Avec la décision du SDF qui se pose en partenaire incontournable, il fallait que les différents prétendants se rapprochent de ce parti pour espérer l'investiture de la Coalition. Car de manière discrète, parfois rebelle, le SDF s'était soumis, du moins tout au début, aux conciliabules et aux décisions de l'ensemble du groupe.

Cependant, au fil des réunions, des meetings et des marches, la supériorité numérique des militants du SDF et leur contribution dans l'organisation des événements allait vite faire la différence. Parti dominant de l'opposition, le SDF l'est resté par l'apport des troupes et l'organisation des rencontres. C'est fort de ce constat que ce parti entendait donner à la Coalition son candidat. Et ceci pour plusieurs raisons : il avait un électorat important qui pouvait jouer un rôle déterminant en cas de transparence des opérations électorales, il était également conscient de la force de propulsion d'une candidature unique à la présidentielle pour un parti politique, étant donné que lui-même en avait largement profité en 1992 dans le cadre de l'ARC/CNS. Le SDF aurait certainement accepté de se plier devant un candidat issu de la société civile de la stature de

Christian Cardinal Tumi, une candidature qui, en somme, ne faisait pas ombrage à une formation politique jalouse de son statut de leader de l'opposition¹.

Or, pour tous les autres partis membres de la Coalition, le SDF devait se sentir en compétition à armes égales avec eux et ne pouvait en aucun cas leur servir de guide. Dans cette situation, ce que le SDF attendait de ses partenaires de la Coalition et ne disait pas, c'était une répartition éventuelle des postes en cas de victoire, comme cela aurait pu être le cas au lendemain de l'élection présidentielle du 11 octobre 1992, comme cela se fait d'ailleurs dans la plupart des coalitions politiques où le parti le plus fort mène le combat entouré des autres. Le jeu des autres leaders de la Coalition, était d'avoir cru qu'en maintenant le parti du 26 mai dans la Coalition, ce dernier allait le moment venu, accepter de se soumettre au diktat de la majorité qui ne tiendrait pas compte de son point de vue.

Le parti le plus fort d'une alliance politique ne peut accepter de céder la place à un partenaire beaucoup plus faible que difficilement au moment d'une élection majeure comme l'élection du président de la République. Seuls les scrutins locaux ou régionaux donnent lieu à ce type de tractation, mais à condition que le parti le moins fort jouissent d'une certaine implantation ou d'une image positive auprès des électeurs directement concernés.

Pour certains leaders de la Coalition, la candidature du chairman du SDF fut un mauvais coup pour la loyauté à la plate-forme commune sur laquelle se fonde ce regroupement. Au terme de cette plate-forme, la Coalition allait en effet former des équipes de travail pour mettre en application son programme de transition, puis elle allait choisir le candidat le mieux indiqué pour diriger ces équipes en se présentant comme le porte flambeau de ce regroupement. Il n'avait jamais été question de choix individuel des partis avant le choix de la Coalition. D'où les grincements de dents et les tentatives sourdes rappelant le SDF à ses promesses.

Pour sa part, le SDF accuse les autres membres de la Coalition et notamment, Issa Tchiroma Bakary, président de la commission de désignation du candidat unique, d'avoir manipulé le vote. Selon les responsables de ce parti, il était prévu 7 étapes dans le choix du porte-drapeau de la Coalition : - l'examen des dossiers, - concertation entre les candidats afin qu'ils choisissent eux-mêmes le candidat unique, - en cas de blocage, aller à la phase 3 qui consistait à l'étude des dossiers des candidats sur la base des 15 critères préalablement connus pour sélectionner 3 candidats, - ensuite en phase 4, les 3 candidats devaient se concerter en négociations croisées, - en cas d'échec, ils passaient à l'élimination d'un candidat, au vu de la géopolitique, de l'implantation du parti, - la concertation des 2 retenus devait sanctionner la

¹ Voir le papier de La Nouvelle Expression, N° 1312 du 10 septembre 2004 « Candidature unique de la Coalition : le SDF en pôle position », p. 6.

phase 6, - et en cas d'échec, la phase 7 devait voir l'intervention d'un médiateur entre les 2 derniers.

A l'ouverture des travaux de la sélection le 14 septembre 2004, il y avait 6 candidatures : Georges Nyamndi du CLS, l'Honorable Yondo Marcel du MLDC, Sanda Oumarou de l'ARN, le Dr. Adamou Ndam Njoya de l'UDC, Ni John Fru Ndi du SDF et Edouard Akame Mfoumou (ancien secrétaire général de la présidence de la République, ancien ministre de la Défense et ancien ministre de l'Economie et des Finances), proposé par Sindjoun Pokam. La candidature d'Edouard Akame Mfoumou fut retirée avant même le début des travaux de la commission.

D'après le SDF, le 14 septembre, tout s'était arrêté à la phase 3 au cours de laquelle l'étude des dossiers au regard des 15 critères avait placé Adamou Ndam Njoya devant Sanda Oumarou et Ni John Fru Ndi. Tout en déposant son dossier de candidature au MINATD le 16 septembre, le candidat du SDF, Ni John Fru Ndi accordait, néanmoins, une semaine à la Coalition, afin de donner une chance au dialogue et à l'entente.

Toute tentative visant à asseoir une dynamique unitaire de l'opposition s'est jusqu'à présent heurtée aux ambitions personnelles¹. Comme en 1992, chacun voulait qu'il y ait un candidat unique, à condition que ce soit lui. En outre, personne n'entendait renoncer aux millions de F CFA dégagés dans le cadre du financement public de la campagne électorale. C'est dire, en tout état de cause, que le déficit d'unité, de solidarité, de complémentarité et de stratégie est la source des échecs de l'opposition.

Nicolas Van De Walle et Kimberly Smiddy² notent avec pertinence que la conception de l'Etat comme trophée suprême donne une valeur considérable à la compétition pour la présidence, dont le contrôle est la chose la plus importante pour la quête d'influence et de rente. L'ambition principale des partis est soit de s'emparer du contrôle de l'Etat, soit de gagner de l'influence sur ceux qui le détiennent. La compétition pour les sièges de députés est naturellement une lutte pour gagner la majorité, mais c'est également une lutte pour attirer l'attention du détenteur du pouvoir. L'instrumentalisation politique de la loyauté ethnique par les partis politiques fait à ce que les élections soient une occasion de faire reconnaître leur existence en tant que communauté distincte dont il faut tenir compte.

Ainsi, la fragmentation de l'opposition trouve ses explications dans les avantages potentiels que peuvent espérer même les plus petits partis dans le contexte des relations patron-

¹ Cette attitude récurrente peut faire douter l'idée, de la refondation de l'opposition à travers les états généraux, lancée par Issa Tchiroma Bakary (membre de la Coalition Nationale pour la Réconciliation et la Reconstruction du Cameroun) au cours de la 4^{ème} Convention nationale de l'UDC de novembre-décembre 2006, à laquelle ont pris part les représentants du SDF et de l'UNDP ainsi que le président de l'UFDC.

² VAN DE WALLE, Nicolas et SMIDDY, Kimberly, « Partis politiques et systèmes de partis dans les démocraties "non libérales" africaines », in L'Ariqque Politique 2000, Paris, CEAN, Karthala, 2000, p.55 et s.

client. Il est dès lors possible de présumer que la continuation de la logique néo-patrimoniale contrarie l'institutionnalisation des coalitions partisans, ruine tout espoir de forger une opposition à vocation gouvernementale et incite au ralliement. Dans un tel contexte, avoir son propre parti fournit un moyen supplémentaire pour accéder aux ressources de l'Etat grâce aux négociations avec celui qui détient le pouvoir. Dans le cas d'espèce, les partis d'opposition n'ont aucun intérêt à fusionner l'un avec l'autre, puisque cette opération réduirait les occasions de faire les affaires avec ceux qui sont au pouvoir. Parallèlement, le pouvoir a encouragé cette atomisation de l'opposition. Le gouvernement camerounais aurait financé¹ des proto-partis afin d'accélérer la tendance à la scissiparité et affaiblir les velléités de former une coalition oppositionnelle anti-gouvernementale majoritaire.

En acquérant une majorité relative à l'Assemblée nationale (88 députés sur 180), le RDPC eut besoin des voix d'autres partis politiques, pour constituer une majorité absolue et former ainsi un gouvernement stable. Avec ses 6 députés, le MDR s'est désolidarisé de cette coalition dominante et s'est allié au RDPC. Ce choix stratégique, pour le parti de Dakolé Daïssala, a affaibli l'opposition et renforcé le pouvoir/RDPC. De même, l'UPC a rapidement gaspillé son capital de légitimité, de parti historique, quand les disputes factieuses ont conduit à la scission et à l'apparition de deux partis réclamant le sigle UPC pour ces législatives de 1992 : UPC(K) tendance Augustin Frédéric Kodock et UPC(N) tendance Ndeh Ntumazah. En outre, le plus fort des deux s'est laissé éblouir par la promesse de fauteuils (3) au gouvernement en échange d'un ralliement à la coalition majoritaire au pouvoir².

La coalition gagnante de l'opposition UNDP/MDR/UPC n'a donc pas permis une modification sensible de la politique générale au Cameroun et l'aspiration au changement est demeurée davantage dans les discours que dans la pratique. A la suite de Célestin Chameni Nembua et Jean Paul Komon³, l'on peut aisément remarquer que, l'UNDP, conscient de son incapacité d'exercer une quelconque influence sur le cours des événements, a adopté tout au long de cette législature et selon les périodes, des comportements proches de l'opportunisme

¹ Voir l'étude de GERDDES Cameroun, « Financing political parties in a Multi-party System : The Case of Cameroon », in KUMADO, K., Funding Political Parties in West Africa, Accra, Friedrich Ebert Foundation, 1996, pp. 81-104. Dans une logique qui relève plus des stratégies clientélistes individuelles que d'ambitions institutionnelles, les politiciens créent des partis pour concourir à une seule élection afin d'arracher des ressources au parti au pouvoir avant de disparaître quand l'affaire est faite.

² WALLE, Nicolas van de et SMIDDY, Kimberly, op. Cit., 2000, p.48. Pour ces auteurs, la plupart des partis africains ont pour problème principal la maigreur de leurs ressources organisationnelles et financières. Bien plus, peu de ces partis avaient vu venir le vent du changement : pratiquement, aucun n'avait milité pour le retour aux élections multipartites ou pour la démocratie libérale jusqu'à ce que les transitions aient réellement commencé (QUANTIN, Patrick, « Les élites politiques face aux transitions démocratiques », op.cit.). Voir aussi le papier du Le Messager, n°1496 du 9 avril 2003 : « Indigence. Les partis ne font plus de politique. Comment on est parti de la politique à l'affairisme », p.7.

³ CHAMENI NEMBUA, Celestin et KOMON, Jean Paul, « Une mesure de l'opposition politique au Cameroun », inédit.

politique. Pendant certaines périodes, et pour des raisons de stabilité interne, parce que traversée par la fronde de M. Hamadou Mustapha (membre fondateur du parti qui va démissionner pour créer l'ANDP) et Issa Tchiroma Bakary (membre du bureau politique du parti, démissionnaire et leader de la Dynamique du Grand Nord), l'UNDP s'alliait à la coalition gagnante pour voter les mêmes lois. Une telle attitude ne peut surprendre l'analyste attentif, car une bonne partie des dirigeants de ce parti vient de l'UNC, ancêtre du RDPC et donc de l'UNDP.

Le comportement opportuniste et individualiste des partis va s'accroître avec la nouvelle législature (1997-2002), d'autant qu'ils ne sont pas soumis à une sanction crédible et à un contrôle strict de la base du fait de l'introduction du mandat représentatif dans la Constitution du 18 janvier 1996.

Ainsi, les partis de l'opposition vont briller par un individualisme poussé et une lutte pour le leadership. Leurs divergences politiques, tribales, régionales et stratégiques vont contribuer à fragiliser l'homogénéité du groupe de l'opposition. Ne disposant d'aucun pouvoir réel, les partis de l'opposition à l'Assemblée nationale ne vont avoir que des ententes ponctuelles puisque chacun voudra garder une sorte de spécificité et espérer garder sa part de marché politique.

Paradoxalement, c'est à ce moment où on attendait beaucoup du débat politique avec, notamment, un parlement bipolaire (majorité parlementaire et front de l'opposition), qu'a commencé la chute de l'opposition institutionnelle. C'est aussi surtout au moment où une société pluraliste se forme sur les débris du monolithisme, que l'isolement¹ des hommes politiques de l'opposition, les uns des autres, et l'égoïsme qui en est la suite, frappent le plus aisément les regards. La fragmentation des forces politiques qui accompagnent le retour au multipartisme est le souci des dirigeants de l'opposition d'assurer, avant tout, la promotion de leur propre personnel politique², malgré l'effondrement des ressources nationales³.

Certains membres de ce personnel ont perdu leur légitimité morale quand leurs pratiques, au sein des institutions ou coalitions dirigeantes, ont montré que leurs principaux responsables, après tout, ne sont pas les « saints », qu'ils prétendaient être. Cette perte de crédit de ce segment

¹ TOCQUEVILLE, Alexis de, *De la démocratie en Amérique II*, Paris, Flammarion, 1981, p. 353.

² L'exemple de l'élection présidentielle montre ce qui suit :

Année	Nombre de candidats présentés par les partis politiques	Nombre de candidats retenus par l'Administration
1992	8	6
1997	15	10
2004	46	16

³ MBEMBE, Achille, « Traditions de l'autoritarisme et problèmes de gouvernement en Afrique sub-saharienne », *Afrique et Développement*, vol. XVII, N° 1, 1992, Dakar, CODESRIA. L'auteur note que, plus que jamais, les problèmes de la pénurie (scarcity) relancent, sur une échelle plus vaste que par le passé, les luttes sociales. La pénurie a ainsi remplacé la redistribution qui a, longtemps, constitué la médiation sociale et politique par excellence (p. 62).

du personnel politique a favorisé une revue à la baisse des attentes liées à la démocratisation du début des années 1990¹, et plus dramatiquement à l'effondrement électoral de l'opposition, traçant ainsi un boulevard devant l'ex-parti unique, le RDPC.

Section 2 : L'apparition d'un parti dominant de la "révolution passive" facteur de relativisation des "risques" du pluralisme partisan.

L'opposition est devenue une valeur politique à la santé chancelante. Pourtant, d'importants mouvements par le bas, relayés par des fractions des élites regroupées au sein d'une coalition oppositionnelle composée d'autres couches sociales avaient fait perdre aux détenteurs du pouvoir tout contrôle exclusif sur les rythmes à imposer au changement au début des années 1990. Comme sur un vélo, quand on cesse de pédaler, on finit par tomber. L'opposition n'en est pas si éloignée, elle a sérieusement baissé le rythme et s'est même affaiblie du fait de sa désorganisation et de la présence des loups dans sa bergerie.

Ainsi, derrière les paravents des institutions formelles et des adhésions plus ou moins verbales au projet démocratique², les détenteurs du pouvoir ont largement contribué à la déstabilisation des partis d'opposition, notamment par la conversion de leurs dirigeants et le biais des manipulations administratives. Celles-ci ont freiné le nouveau bon en avant vers la fameuse « fin de l'histoire »³, dont parle Francis Fukuyama, c'est-à-dire le triomphe définitif de la démocratie vivante et saine, voire l'alternance rapprochée au pouvoir.

A la suite des législatives du 1^{er} mars 1992, la technique du *gerrymandering* fut largement utilisée dans les départements ou les circonscriptions où l'opposition avait approché la majorité des suffrages valablement exprimés. En effet, le découpage discrétionnaire des circonscriptions électorales et la répartition des sièges qui s'en suit ont été effectués dans des conditions arbitraires. Ces opérations connexes ont globalement amélioré le résultat du parti au pouvoir dans les zones concernées par rapport aux consultations électorales antérieures, et accentué des inégalités parfois criardes de représentativité. C'est ainsi qu'on est passé de 49 circonscriptions en 1992 à 73 au cours des législatives de mai 1997 et le RDPC est passé de 88 députés en 1992 à 116 en 1997 et à 149 en 2002. Parallèlement, l'opposition réunie passait de 92 députés en 1992 à 64 en 1997 et à 31 en 2002.

¹ DIOP, Momar-Coumba et DIOUF, Mamadou (dir), op. cit., 1999, p. 17.

² DONFACK SOKENG, Léopold., « Etat, autoritarisme et droits de l'homme : la problématique de l'ajustement libéral », in SINDJOUN, Luc (dir), La Révolution Passive au Cameroun : Etat, Société et Changement, Dakar, CODESRIA, 1999, pp. 373-425.

³ FUKUYAMA, Francis, La fin de l'histoire et le dernier homme, Paris, Flammarion, 1992.

Le RDPC, ex-parti unique a également montré une capacité remarquable à s'adapter au nouvel environnement. La coalition ou plus précisément la Coordination de l'opposition a été une réunion momentanée des puissances, des partis, des personnes pour lutter contre un ennemi commun, le parti au pouvoir. Elle a été donc avant tout une entreprise circonstancielle, plus souvent épisodique ayant jeté un pont entre différentes communautés ethno-régionales hostiles à celle ou celles disposant du contrôle de l'appareil d'Etat. La population n'a pas caché son mécontentement face à la dérive anarchiste de l'opposition. Elle a ainsi prouvé qu'on ne saurait présenter le pluralisme partisan uniquement en terme de risques de division de la société ou de perte du pouvoir.

Le compagnonnage politique habilement instrumentalisé par le RDPC a accéléré l'intégration de l'opposition dans les appareils de l'Etat (§1). Le recul institutionnel de l'opposition voire sa parcellarisation¹ qui s'ensuit est à la fois le facteur et la conséquence de la domination du RDPC (§2).

§1 – L'intégration de l'opposition dans les appareils de l'Etat.

La recomposition à la camerounaise du paysage politique, sous l'appellation de « démocratie apaisée », « majorité présidentielle » ou encore « gouvernement de large majorité », trouve sa portée limitée dans le fait que chaque parti politique engagé dans la manœuvre tente de rester crédible aux yeux de sa clientèle mais aussi de l'opinion publique en général, poursuivant ainsi des objectifs entrant parfois en contradiction dans le jeu des alliances.

La logique de base des systèmes politiques qui recourent à des arrangements de cette nature a été décrite, avec une pertinence extraordinaire, par Abdelkader Djeflat : « *Comme l'aura remarqué un observateur, pour le pouvoir, la question est de savoir comment détenir le pouvoir en neutralisant l'opposition tout en faisant croire à l'opinion publique (nationale et internationale) qu'il existe réellement un système démocratique. Pour l'opposition, l'enjeu est comment entrer dans le gouvernement et avoir l'air d'être dans l'opposition tout en restant crédible aux yeux des électeurs* »². En d'autres termes, la démocratisation et ses variations : confiscation du pouvoir, dérives libérales et restauration autoritaire ; s'effectuent dans un même site, et intéressent (voire profitent) les mêmes acteurs (voir Annexe2).

¹ SINDJOUN, Luc, « Le paradigme de la compétition électorale... », op. cit., 1999b.

² DJEFLAT, Abdelkader, cité par DIOP, Momar-Coumba et DIOUF, Mamadou (dir), op. cit., p. 22.

Pour plus de lisibilité dans notre démonstration, nous allons analyser, dans ce paragraphe, le jeu des alliances et la dynamique des pourparlers¹ qui ont contribué à la cristallisation ministérielle voire cooptation ministérielle de l'opposition (A) ainsi qu'à sa parlementarisation à travers l'exemple du Social Democratic Front (B).

A – La cooptation gouvernementale de l'opposition.

Le retour au pluralisme partisan rendait la pratique du partenariat inévitable dans le jeu politique. La présence de certains partis d'opposition au gouvernement, loin de relever totalement de l'opportunisme politique², et étant entendu que la politique est l'art de maîtriser le temps et de gérer les opportunités, est le résultat du jeu des alliances dont la connaissance du processus de conclusion et la consécration paraît intéressante.

* L'expérience RDPC – MDR.

L'ex-parti unique espérait avoir la majorité absolue au cours des législatives du 1^{er} mars 1992 et fit tout pour l'atteindre, en se livrant même parfois à des irrégularités flagrantes³. Toutefois, le RDPC fut finalement contraint de négocier avec le MDR et de satisfaire certaines exigences de ce dernier, pour disposer d'une majorité à l'Assemblée nationale grâce à l'appoint de ses six députés. Tout le monde admet aujourd'hui que le boycott de ces législatives fut une faute politique⁴ grave pour l'opposition radicale, car il s'agissait d'une des rares occasions dans

¹ WOOD, Elisabeth Jean, Forging Democracy From Below : Insurgent Transitions in South Africa and El Salvador, Cambridge, Cambridge University Press, 2000. Dans les cas d'espèce les élites au pouvoir furent contraints de négocier avec une contre élite émergente issue principalement des mobilisations paralysantes du système.

² MUKUM MBAKUM, John, « Political Opportunism and Policy Reform in Africa : the Case of Cameroon », in Politics, Administration and Change, 30, 1998, pp. 1-29; TAKOUGANG, Joseph, « Nationalism, Democratization and Political Opportunism in Cameroon », in Journal of Contemporary African Studies, Vol. 21, n°3, 2003, pp. 427-445.

³ Falsification des procès verbaux de dépouillement et des feuilles de pointage – modification des chiffres relevés au niveau de certains bureaux de vote – minoration, au moment de la transcription du nombre de voix obtenues par certains partis – majoration du nombre de votants par rapport aux électeurs ayant effectivement pris part au scrutin, les responsables des bureaux de vote concernés s'étant, aux dires des plaignants, chargés de voter aux lieux et places des inscrits – refus d'admettre les mandataires de certains partis dans la salle de dépouillement – expulsion des mandataires de certains partis de la salle de dépouillement dans une circonscription électorale – organisation de convois d'électeurs ambulants qui auraient voté plusieurs fois et dans les bureaux de vote différents avec des cartes d'électeurs portant des noms autres que les leurs – bourrage des urnes par différents partis politiques (cf. Procès Verbal du Recensement Général des Votes et de la Proclamation des Résultats des élections législatives du 1^{er} mars 1992 repris dans Cameroon Tribune N° 5090 du 12 mars 1992, p. 9 et s.).

⁴ Des diplomates en poste à Yaoundé et certains observateurs internationaux du scrutin avaient qualifié ce boycott de « grosse faute politique », y compris ceux connus pour leur sympathie pour l'opposition et surtout pour le SDF. Ce parti sauva en effet le RDPC d'une défaite catastrophique en mars 1992. Même les résultats de la présidentielle du 11 octobre 1992 ne correspondirent pas aux attentes du régime. C'est dire que les résultats peuvent être manipulés, que la fraude a incontestablement son importance, mais que le régime n'avait pas totalement les mains libres pour imposer des limites aux résultats réalisables par l'opposition. C'est dire que celle-ci pouvait et peut gagner, si elle est responsable, politiquement mature, conduite avec intelligence, unie et combative.

l'histoire d'un pays, où le peuple a la possibilité de prendre son destin en mains, de prendre le gouvernail du pays, d'imaginer ce qu'il veut et de le réaliser.

Il convient de rappeler que le jour même de la proclamation des résultats des élections législatives du 1^{er} mars 1992, plus précisément le 09 mars, le chef de l'Etat recevait en audience, dans la matinée, Dakolé Daissala, Coordinateur du Mouvement pour la Défense de la République (MDR). A la sortie de cette rencontre avec le Président Paul Biya, le N° 1 du MDR s'était déclaré prêt à faire partie d'un gouvernement de large majorité, car il est stratégiquement important d'être présent dans les instances où il est question du destin national¹. Selon lui, tout parti politique qui se respecte doit poser des conditions, sans qu'elles soient toutefois exorbitantes, mais des conditions qui soient en rapport avec le programme politique qui est connu. C'est certainement au cours de cette audience que les deux hommes auraient discuté de ces conditions et de ce programme d'action. En effet, parmi les objectifs du MDR, une place centrale est accordée à « la consolidation de la nation camerounaise » et à « l'utilisation optimale de toutes les ressources matérielles et humaines du pays » comme l'emblème du parti le traduit : « la carte du Cameroun soutenue par une foule représentant [le] peuple mobilisé pour porter le Cameroun vers le ciel serein de la grandeur nationale »².

Le premier acte de l'alliance RDPC-MDR fut le vote en faveur du report de la révision du règlement intérieur de l'Assemblée nationale à la session de juin et non au cours de la session inaugurale de plein droit de la législature du 10 au 25 mars comme le souhaitaient l'UNDP et l'UPC. Ces derniers voulaient une adaptation du règlement intérieur à la nouvelle configuration de la Chambre et une prolongation de la durée des sessions de 30 à 45 jours³. Ce qui impliquait une augmentation du nombre de postes au Bureau de l'auguste institution et des charges financières : 94 voix pour le report (RDPC + MDR) et 85 voix contre (UNDP + UPC et une abstention). Accusé d'être inféodé au RDPC par les autres partis d'opposition, le MDR qui est désormais une réalité se présente comme une entité à part entière déterminée à jouer le rôle d'arbitre ou d'interlocuteur⁴ qui le placera toujours du côté du bon sens.

¹ Voir Cameroon Tribune N° 5088 du 10 mars 1992, p.3.

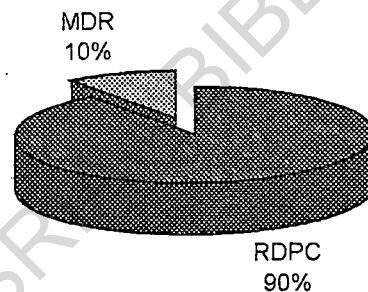
² Extrait des statuts du MDR, p. 1 et s.

³ En instituant trois sessions annuelles de 30 jours chacune (au cours des mois de mars, juin et novembre) la Constitution du 18 janvier 1996 semble répondre à cette exigence de l'opposition.

⁴ LUCARDIE, Paul, « Prophets, Purifiers and Prolocutors. Towards a Theory on the Emergence of New Parties », in Party Politics, vol.6, N° 2, 2000, p.178. L'auteur parle de l'émergence des partis qui, n'ayant pas une idéologie explicite, essayent d'articuler les intérêts particuliers des groupes ethniques minoritaires, des paysans ou des régions périphériques. Ces partis peuvent disparaître à la suite de l'intégration de leurs préoccupations dans l'agenda politique ou se transformer.

Dès la formation du gouvernement du 9 avril 1992, certains leaders des partis et analystes¹, dans le but de semer la confusion dans les rangs du MDR, avaient laissé entendre que, pour n'avoir eu qu'un seul poste ministériel, le MDR a été trompé dans l'alliance avec le RDPC. Pour tout observateur averti, cependant, ces allégations étaient légères et sans fondement. Car un décompte rapide permet de constater qu'au sein de l'équipe gouvernementale (qui comprend un Premier ministre, un vice-premier ministre, 26 ministres et 10 secrétaires d'Etat), le MDR compte 4 membres : - Dakolé Daïssala, ministre d'Etat chargé des Postes et Télécommunications – Souman Pierre, ministre du Tourisme – Bava Djingoer, ministre de l'Environnement et des Forêts – Baway Rou, Secrétaire d'Etat à l'Agriculture. De l'avis du Coordinateur du MDR, ces portefeuilles ministériels ont été sollicités lors des négociations, parce qu'ils sont porteurs d'espoir pour les populations de la base. Pour lui, rien n'arrêtera la marche irréversible du MDR vers des succès encore plus éclatants dans la perspective constante de donner aux éternels laissés pour compte la chance d'exister politiquement. Cette présence ministérielle du MDR constituait un pas vers la consolidation² de la démocratie multipartite et indiquait en quelque sorte le fléchissement de l'Etat parti unique¹ comme l'indique le graphique ci-dessous :

Part de chaque parti de l'alliance RDPC/MDR dans le gouvernement du 09 avril 1992.



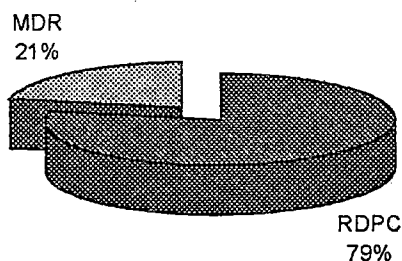
Source : Construit par nous-mêmes à partir du décret du 09 avril 1992 portant formation du gouvernement et dépouillement de la presse.

Le MDR était également présent dans le Bureau de l'Assemblée nationale aux côtés du RDPC.

¹ CHAMENI NEMBUA, Celestin et KOMON, Jean Paul, op. cit.

² QUANTIN, Patrick, « La difficile consolidation des transitions démocratiques africaines », in JAFFRELOT, Jean Christophe (dir), Démocraties d'ailleurs, Paris Karthala, 2000, pp. 479-507 ; RANDAL, Vicky & SVÁSAND, Lars, « Political Parties and Democratic Consolidation in Africa », in Democratization, Vol. 9, n°3, 2002, pp. 30-52.

Part de chaque parti au sein du bureau de l'Assemblée Nationale pour la législature 1992—1997.



Source : Construit par nous-mêmes à partir de l'Almanach de l'Assemblée Nationale 1992 - 1993

Cette alliance qui est certainement loin de l'expérience CDU/SDP en Allemagne², connaîtra un coup de froid entre 1997 – 2004, période au cours de laquelle Dakolé Daïssala, qui dénonce l'entourage présidentiel tout en minimisant la "séparation de corps" entre le MDR et le RDPC lors des débats sur le mode d'élection³ du Président de la République pendant la révision de la constitution de 1996, va rejoindre le groupe des mémorandistes du Grand Nord pour critiquer le pouvoir. Elle sera réactivée à la veille de l'élection présidentielle du 11 octobre 2004 avec le soutien du MDR à la candidature de M. Paul Biya et concrétisée par le retour du Coordinateur du MDR au gouvernement en décembre 2004 comme ministre des Transports. Le MDR justifie son soutien au candidat du RDPC par le fait qu'il ne veut pas servir des béquilles pour la coalition. Pour son Coordinateur, le parti a choisi l'homme Biya après avoir contacté tous

¹ RILEY, Stephen P., « The Democratic Transition in Africa : An End to the One-Party State », in *Conflict Studies*, 245, October 1991, pp. 1-37.

² Au terme des élections législatives anticipées du 18 septembre 2005, aucun des deux grands partis allemands n'avait obtenu la majorité absolue. Le Parti Social-démocrate (SPD) de Gerhard Schröder contestait la victoire de l'Union Chrétienne Démocrate (CDU/CSU) d'Angela Merkel, qui ne dispose que de quatre sièges d'avance sur le SPD au Bundestag (226 contre 222). Après avoir tenté chacun de former une coalition avec les alliés traditionnels de l'autre, les deux partis politiques ont fini par se rendre à l'évidence qu'ils devaient se mettre ensemble pour former un gouvernement stable en Allemagne, dans le cadre d'une grande coalition CDU (conservateurs) et SPD (sociaux démocrates) soit 448 sièges sur les 614 que compte la Chambre basse du Parlement allemand. A l'issue de longues négociations, le Chancelier sortant, le SPD Gerhard Schröder a finalement accepté de renoncer à la chancellerie au profit de sa grande rivale de la CDU-CSU, Angela Merkel, la première femme chancelier en Allemagne. En échange, les sociaux démocrates du SPD ont obtenu, sur la base d'un programme commun élaboré au bout de deux mois de négociations, certains postes clés du gouvernement (de près de 15 membres), notamment les affaires étrangères, les finances, le travail et la justice. Le SPD a également conservé les porte-feuilles de l'environnement, de la coopération, de la santé et des transports. Outre Angela Merkel et son ministre d'Etat à la chancellerie, les conservateurs de la CDU-CSU avaient pris en charge les ministères de l'économie, de l'intérieur, de la défense, de l'agriculture, de la formation et de la famille. Toutefois, l'exemple allemand de 2005, qui est en fait un « *remake* » de 1966 et 1969 ne pouvait être envisagé dans le cadre de l'alliance RDPC/MDR au regard du fossé qui existe entre les deux partis (88 députés et 6).

³ Lors des débats sur la révision de la constitution à l'Assemblée nationale, les élus de l'UNDP souhaitaient une élection à deux tours. Le président du groupe parlementaire de ce parti, Bello Bouba Maïgari, estimait en effet que si le chef de l'Etat est bien comme le stipule la Constitution, "élu de toute la nation", il doit l'être à une proportion large, pour incarner l'unité nationale dans un pays aussi divers comme le Cameroun. Après un vote où le MDR était avec l'UNDP partisan des deux tours, alors que le RDPC et l'UPC faisait compagnie pour un seul tour. En

les autres candidats et est arrivé à la conclusion qu'il était le meilleur. Car il est prêt à tirer toutes les conclusions qui s'imposent à partir de tous les remous que le pays a connu autour de la nécessité de changement. Il serait également prêt à intégrer le programme politique du MDR, à savoir la préservation de la paix sociale. Entre temps, d'autres alliances ont vu le jour, parfois en marge du compagnonnage RDPC-MDR.

** L'expérience RDPC – UPC.*

Informé du fait qu'une coalition RDPC/MDR aurait certainement des bases fragiles, le pouvoir va nouer le contact avec d'autres partis. Cette stratégie a, en fait, permis au RDPC de relativiser sa dépendance vis-à-vis du MDR et de pouvoir entretenir une rivalité¹ entre les partis d'opposition dans une perspective néopatrimoniale².

Aussi, pour maintenir une certaine hégémonie, assurément fragile, au sein de l'Assemblée, le Chef de l'Etat avait reçu au Palais de l'Unité, « symbole de l'unité du Cameroun et de son ouverture à la modernité », le 26 mars 1992, tout juste au lendemain de la session inaugurale de la législature 1992 – 1997, une délégation du groupe parlementaire de l'UPC conduite par l'honorable Augustin Frédéric Kodock et composée des députés Feyou De Happy et Charles Oma Betow. Cette rencontre a lieu à un moment où Augustin Frédéric Kodock est accusé de vouloir mener une guérilla parlementaire et de vouloir embarrasser le chef de l'Etat. La question de l'entrée de l'UPC au gouvernement fut discutée mais reportée à plus tard.

Comme président du groupe parlementaire de l'UPC à l'Assemblée nationale, au début de la législature, Augustin Frédéric Kodock affirme, au cours d'une conférence de presse³, avoir risqué sa vie pour faire échouer un complot savamment orchestré au sein de l'hémicycle, avec la complicité de certains députés du RDPC aux fins de voter l'amendement du code électoral introduit par l'ancien député de ce parti, Thomas Meloné, devenu député UPC contre son avis – instituant l'élection présidentielle à deux tours⁴ en 1992. Dans cette optique, il s'agissait de

commission, les premiers auraient recueilli 12 voix et les seconds 18 voix (voir Cameroun Tribune N° 5996 du 14 décembre 1995, p. 2).

¹ SINDJOUN, Luc, op. cit., 2004, p. 33.

² VAN DE WALLE, Nicolas, « Neopatrimonialism and Democracy in Africa, With an Illustration from Cameroon », in WIDNER, Jennifer A.(ed), Economic Change and Political Liberalization in Sub-Saharan Africa, Baltimore and London, The John Hopkins University Press, 1994, pp. 129-157; BRATTON, Michael & VAN DE WALLE, Nicholas, « Neopatrimonial Regimes and Political Transitions in Africa », in World Politics, 46, July 1994, pp. 453-489.

³ Voir La Voix du Cameroun, N° 320, février-mars 2005, p.9.

⁴ Le 8 septembre 1992, l'Assemblée nationale s'était réuni en session extraordinaire sur convocation de son président et à l'initiative du Chef de l'Etat à l'effet d'adapter la loi électorale relative à l'élection présidentielle du 11 octobre 1992 au nouvel environnement politique. Adoptée il y a 19 ans (loi n°73/10 du 7 décembre 1973) et modifiée en 1983 (loi n°83/26 du 29 novembre 1983) cette loi apparaissait, de l'avis de certains partis d'opposition et même du parti au pouvoir, dépassée. Les points qui suscitaient les discussions les plus vives dans les états majors

renverser le régime du Président Paul Biya en cas de triangulaire entre le RDPC, le SDF et l'UNDP au second tour du scrutin. Car les candidats des deux dernières formations politiques auraient certainement fait l'alliance contre M. Paul Biya.

L'UPC avait par la suite conclu une alliance stratégique avec le RDPC le 28 septembre 1992 en vue de rétablir la paix sociale et de défendre l'Etat du Cameroun face à la poussée des lames de fond qui visaient à le mettre en coupes réglées pour le soumettre à « l'invasion des intérêts étrangers », selon les responsables de ce parti. Devoir de mémoire pour les nationalistes¹ qui se sont battus contre les colonisateurs où logique clientéliste ! Cet engagement démontre la force de nuisance de l'UPC qui inquiète les autorités et nul observateur ne peut assurer qu'il faille la considérer à la légère au même titre qu'à l'époque coloniale². Cependant, minée par des conflits d'autorité et par les logiques prébendaires qui l'alimentent, l'activité de l'UPC s'est confinée finalement à un marchandage des soutiens dans lequel la mise en scène de la menace communiste représentée par ce parti passe du statut d'objectif primordial à celui de finalité dérivée des stratégies de capitalisation des ressources étatiques. Dans cette équation de la survie au temps de disette et de rareté, il s'est institué une manière de subversion des signifiants, et une forme de bouleversement des symboles politiques.

L'alliance entre le RDPC et l'UPC se concrétise à un moment où dans l'opposition les différents blocs qui la constituent s'éloignent chacun de l'autre. Le but, ici, est d'élargir l'électorat RDPC à tous les sympathisants et aux sensibilités politiques qui s'en rapprochent dans le cadre plus large de la majorité présidentielle.

L'intervention du Pr. Henri Hogbe Nlend, candidat désigné de l'UPC à l'élection présidentielle, puis écarté faute d'avoir rempli toutes les conditions légales requises, au meeting de lancement de campagne, le 26 septembre 1992, de Bello Bouba Maïgari, président national de l'UNDP et candidat désigné de ce parti à l'élection présidentielle du 11 octobre, aurait incontestablement accéléré le processus de conclusion de cette alliance qui intervient deux jours seulement après la sortie du candidat de l'UPC recalé par l'Administration. La présence d'une foule restée stoïque sous une pluie battante à ce meeting et la grande démonstration de force de l'Union pour le changement derrière Ni John Fru Ndi, candidat du SDF, à Bafoussam le même jour, auraient profondément inquiété les stratèges du RDPC.

des partis, avaient trait au mode de scrutin, au profil des candidats et surtout au nombre de tours du scrutin. C'est finalement le scrutin à un tour qui fut retenu, car, selon le Pr. François Mbome, « le scrutin à deux tours donne souvent lieu à des surenchères » (Voir Cameroun Tribune n° 5210 du 8 septembre 1992, p.4).

¹ MBEMBE, Achille, Le problème national Kamerounais (Ruben Um Nyobe : présentations et notes), Paris, L'Harmattan, 1984 ; JOSEPH, Richard, Le mouvement nationaliste au Cameroun, Paris, Karthala, 1986.

² ONANA, Janvier, Le sacre des indigènes évolués. Essai sur la professionnalisation politique au Cameroun, Paris, Ed. Dianoïa, 2004, p.171 et s.

En effet, cette prestation du candidat désigné de l'UPC découle d'un protocole d'accord signé le même jour, à la veille du meeting. L'objectif de cette alliance est de créer les conditions pour mobiliser les intelligences. L'avenant (acte par lequel on modifie les termes d'un contrat en vigueur) au protocole d'accord compte deux articles : « - article 1 : En application de l'article 4 du protocole d'accord, M. Bello Bouba Maïgari est désigné comme candidat commun (UNDP-UPC) à l'élection présidentielle du 11 octobre 1992 – article 2 : En application de l'article 7 du protocole d'accord, le Pr. Henri Hogbe Nlend sera le Premier ministre de la phase de transition »¹.

Au fait, les observateurs avertis relèvent que cet accord appelle deux constats. En premier lieu, l'on se demande si un simple militant d'un parti, en l'occurrence l'UPC, fut-il candidat désigné à l'élection présidentielle mais non retenu faute d'avoir rempli toutes les conditions d'éligibilité, peut signer un accord sans en avoir la qualité, sans avoir été mandaté. L'on s'étonne alors qu'après le rejet de sa candidature qu'il avait jugé inattaquable du point de vue juridique, pourtant disqualifié sur la condition de résidence d'au moins douze mois sur le territoire national, le candidat désigné n'ait pas cru devoir présenter un dossier à son parti, afin que celui-ci saisisse éventuellement la Cour Suprême pour statuer. Au lieu de quoi, il a choisi de signer une alliance avec l'UNDP. En second lieu, l'UNDP a signé un accord avec un militant qui ne fait pas partie des instances dirigeantes de l'UPC, notamment le Comité Directeur. L'on remarque d'ailleurs que ce genre d'accord porte habituellement sur un programme commun et non sur le sort personnel des signataires. Il s'agit là, indique-t-on, même si la réalité des alliances antérieures n'en est pas si éloignée, d'un cas classique « d'accord de circonstance » qui a été aussitôt dénoncé par les instances statutaires de l'UPC.

C'est ainsi que le Secrétaire général de l'UPC, Augustin Frédéric Kodock annonçait, dans la soirée de ce 26 septembre, jour de démarrage de la campagne électorale, la signature imminente d'une alliance entre son parti et le RDPC. Selon lui, il apparaît que l'accord ne résulte pas d'une démarche isolée, mais d'une initiative du Comité Directeur de l'UPC. Les résolutions des réunions de Bonamoutongo (dans le Nyong-et-Kellé) et de Yaoundé faisant foi.

Pour le Secrétaire général² de l'UPC, les négociations ont duré trois mois. Il y a eu à Yaoundé un groupe de 12 experts pour préparer une plate-forme du parti et rechercher des partenaires possibles pour l'élection présidentielle. Tous les grands partis ou les grands groupes ont été approchés. Seul le SDF associé à l'UPC-Manidem d'Anicet Ekane aurait opposé un rejet catégorique. Il souligne également que, sous la conduite de Bindzi Ebode et d'Elouga Mbeng (ce dernier était présent au meeting de l'UNDP du 26 septembre 1992) il y aurait eu sept

¹ Interview dans Cameroon Tribune N° 5224 du 28 septembre 1992, p. 12.

² Voir Cameroon Tribune N° 5225 du 29 septembre 1992, « Alliance UPC – RDPC : Augustin Frédéric Kodock explique », p. 7.

rencontres avec le RDPC, sept rencontres avec l'UNDP, ce parti aurait posé des conditions qui ne donnaient pas satisfaction à l'UPC. Ce dernier aurait demandé une révision des positions de l'UNDP. Mais ce dernier aurait plutôt orchestré une campagne de dénigrement contre l'UPC¹ l'accusant d'avoir lâché son propre candidat.

Par contre, avec le RDPC, les discussions ont été laborieuses mais concluantes. Au cours d'une conférence de presse donnée le 06 octobre 1992, le Secrétaire général adjoint² du RDPC avait confirmé l'existence de cette alliance qui, selon lui, permettait à l'UPC d'être associée à la gestion des affaires.

Si l'on s'en tient aux propos du Secrétaire général de l'UPC, il apparaît que ce dernier n'est pas l'unique signataire de l'alliance. Car l'accord porte également la signature d'un vice-président du groupe parlementaire : Feyou De Happy (député UPC du Haut-Nkam), de deux membres du Comité Directeur de l'UPC : le Révérend Njami Nwandi et Massoua II Bernard (députés respectifs de la Sanaga Maritime et du Nkam). Pour le Secrétaire général, une campagne de sensibilisation a été entreprise dans les deux départements les plus radicaux à savoir le Nyong-et-Kellé et la Sanaga Maritime pour expliquer les raisons d'être de cette alliance.

En outre, le Secrétaire général soutient que les préoccupations de son parti étaient avant tout de poser les bases d'un engagement mutuel à défendre le Cameroun et ses ressources. Pour cela, il importait de savoir si le chef de l'Etat est nationaliste, si le RDPC accusé de traîner les pieds était prêt à aller plus loin dans la voie des réformes.

Les grandes lignes de l'accord prévoient notamment :

- Une réforme constitutionnelle en vue de l'institution d'une démocratie avec séparation des pouvoirs ;
- La décentralisation administrative et préservation constante de l'autorité de l'Etat ;
- La mise en place de mécanismes pour une meilleure protection des personnes et des biens. A ce propos, le Secrétaire général de l'UPC indique qu'il s'agissait de changer les mentalités dans la police, afin que l'agent de police inspire non plus la peur, la mort, mais la confiance. Le principe de la réforme du CENER aurait lui aussi été admis. En définitive, il s'agirait de réorienter ses missions afin d'en faire, non plus un instrument de lutte contre la « subversion », mais celui de la protection du pays contre des menaces de déstabilisation venant de l'extérieur ;

¹ Le secrétaire général de l'UPC révèle que son parti a été déçu par l'UNDP. A l'Assemblée nationale, l'UPC aurait aidé l'UNDP pour la validation du mandat de ses députés suppléants des Bamboutos après la démission collective des titulaires manipulés par le pouvoir RDPC. Sur la condition de résidence de la dernière loi électorale, l'UNDP aurait négocié avec le RDPC pour que cette condition soit maintenue à 12 mois. En commission, l'UPC a perdu au vote sur ce point par 4 voix (3 voix UPC + 1 voix MDR) contre 26 (RDPC + UNDP).

² Voir Cameroon Tribune N° 5231 du 07 octobre 1992, p.8.

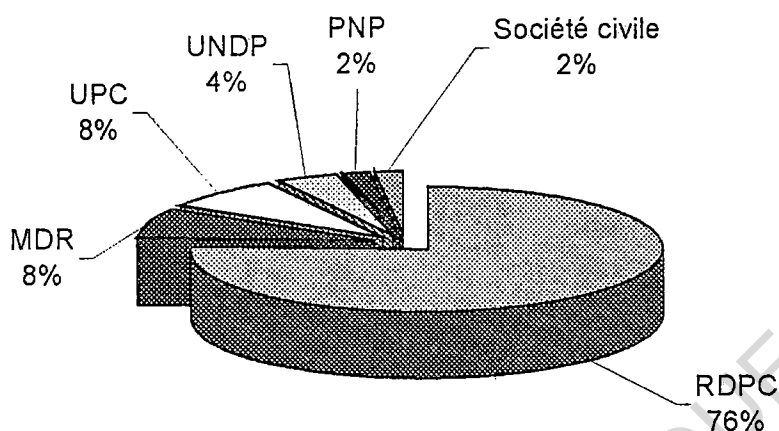
- La poursuite de la réhabilitation des héros et, la création d'un fonds susceptible d'aider à indemniser les familles des figures historiques comme Um Nyobe, Moumié, Ouandié, Abel Kingué, Osendé Afana et autres ;
- La poursuite de la libéralisation de la politique de la communication. L'UPC voulait la suppression de la censure, mais pour le RDPC elle doit demeurer dans certains domaines précis de manière symbolique, notamment en rapport avec l'ordre et la moralité publique ;
- Poursuite de la réforme du système éducatif ;
- Promotion d'une industrie nationale s'appuyant sur une politique visant une participation toujours plus importante des hommes d'affaires nationaux, en somme la protection de l'industrie locale ;
- Développement équilibré des régions organisées en pool de développement ;
- Préservation de l'autosuffisance alimentaire ;
- Participation équilibrée des signataires de cet accord ouvert à d'autres partis au gouvernement et dans les administrations.

La diversité des couches sociales nécessitait que le message électoral soit adapté à chacune d'elle. Les divers acteurs de la campagne choisis pour les actions spécifiques dans la logique des alliances, devaient cibler chacun un groupe¹. Le pouvoir l'a emporté à ce prix. Le gouvernement d'ouverture du 27 novembre 1992 est modelé par cette élection. Ses 44 membres répartis ainsi qu'il suit : 1 Premier ministre, 2 vice-Premiers ministres, 3 ministres d'Etat, 26 ministres, 13 secrétaires d'Etat, plus le Secrétaire général de la Présidence et son adjoint, le Secrétaire d'Etat à la Sécurité Intérieure et le Directeur de Cabinet Civil de la Présidence de la République, soit au total 49 personnalités, viennent de la société civile² mais surtout de 5 formations politiques : RDPC (38) ; MDR (4), son allié à l'Assemblée nationale et au gouvernement depuis avril 1992 ; UPC (4), avec laquelle le parti au pouvoir a signé une alliance le 28 septembre 1992 ; le PNP (1), dont le candidat à la présidentielle Antar Gassagaye s'est désisté à la veille du scrutin en faveur du candidat Paul Biya et de l'UNDP (2), Issa Tchiroma Bakary et Hamadou Mustapha cooptés sans l'avis du leader de leur parti qui a pourtant démocratiquement accepté les résultats de l'élection.

¹ KATZ, Richard S. & MAIR, Peter, « Cadre, Catch-All or Cartel ? A rejoinder », in Party Politics, Vol. 2, N°4, 1996, pp. 525-534.

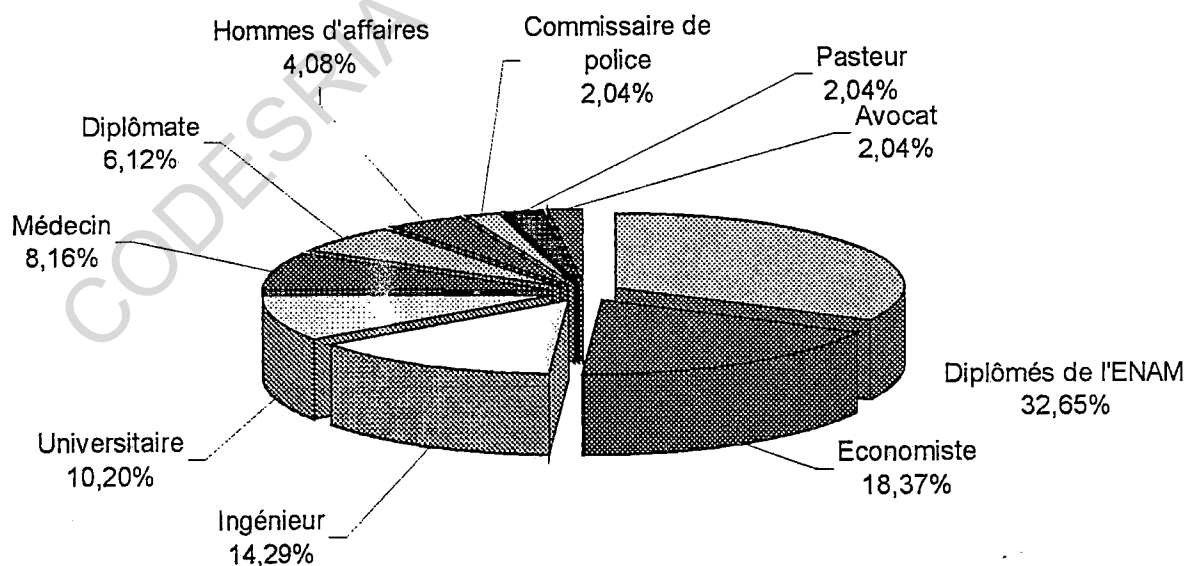
² Au cours d'un dîner regroupant près de 300 personnes, organisé le 1^{er} octobre 1992 à Douala, M^e Douala Moutomé, parlant au nom de la société civile avait lancé un appel aux hommes et aux femmes qui représentent une majorité indépendante non partisane, afin de sauver la République et la démocratie, en votant Paul Biya (Voir Cameroon Tribune N° 5228 du 02 octobre 1992, p. 8).

Part de chaque parti dans le gouvernement du 27 novembre 1992.



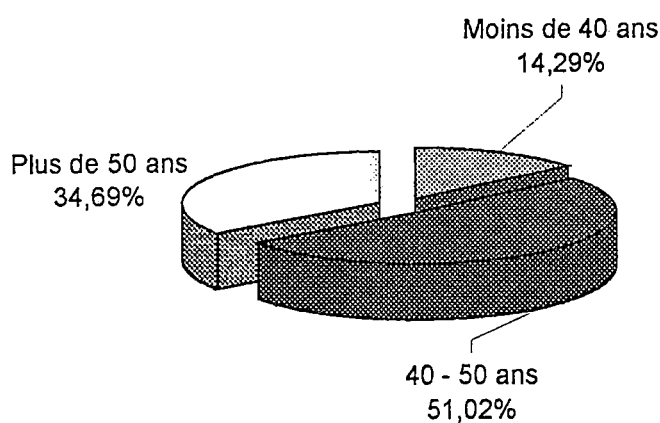
Source : Construit par nous-mêmes à partir du décret du 27 novembre 1992 portant formation du gouvernement et du dépouillement de la presse.

Répartition du personnel gouvernemental par catégorie socio-professionnelle en 1992.



Source : Construit par nous-mêmes à partir du dépouillement de la presse et notre enquête.

Répartition du personnel gouvernemental par tranche d'âge en 1992.



Source : Construit par nous-mêmes à partir du dépouillement de la presse et notre enquête.

Avec ce gouvernement, le chef de l'Etat a montré qu'il reste le maître incontesté du pays. Il a récompensé ses alliés¹. Certaines provinces comme l'Ouest, ont vu leur nombre de ministres diminué.

Pour Pierre Nguijol Nguijol², Augustin Frédéric Kodock a eu raison de faire une alliance politique avec le RDPC. Ayant donc su éviter Carybde et Scylla, les deux rochers mythiques contre lesquels venaient se tuer les mauvais navigateurs que sont, pour lui, d'une part l'UNDP, qui ne parle pas encore du sort eschatologique du régime Biya (l'eschatologie étant la science des fins dernières de l'homme), et d'autre part les autres partis d'opposition aux propos démagogiques qui n'arrêtent pas d'annoncer la fin apocalyptique du présent régime avec son futur cortège de jugements derniers et de vengeances publiques.

Cependant, au lendemain de la publication des résultats des élections municipales du 26 janvier 1996, des partis, ayant formé une coalition avec le RDPC à l'occasion de l'élection présidentielle de 1992, avaient proféré de sérieuses critiques contre leur allié. La loyauté du parti au pouvoir semblait singulièrement mis en cause. Les plus hauts responsables de l'UPC et du MDR ont porté sur la place publique les griefs qu'ils formulaient à l'endroit du RDPC. Ces

¹ En démocratie, la formation d'un gouvernement correspond à un repas espagnol : à la table, on ne mange que ce que l'on a apporté. Dans le cas d'espèce, la récompense de l'UPC(K) n'est pas la conséquence directe de l'élection présidentielle du 11 octobre 1992, étant donné que dans le Nyong-et-Kellé et la Sanaga Maritime la majorité des populations ont voté pour le candidat de l'UNDP suivant ainsi les consignes du Pr. Henri Hogbe Niend. Cette récompense est beaucoup plus liée au vote instituant l'élection présidentielle à un tour à l'Assemblée nationale qu'au soutien apporté par l'UPC (K) au candidat Paul Biya.

² Voir sa contribution dans Cameroon Tribune N° 5228 du 02 octobre 1992, « Kodock a raison », p. 11.

responsables disaient que les accords n'avaient pas été respectés par le RDPC. A ce sujet, le Secrétaire général de l'UPC menace : « Nous envisageons désormais non seulement une politique à outrance contre le RDPC, mais encore une action judiciaire auprès de la Haute Cour de Justice devant laquelle un membre du gouvernement doit comparaître pour haute trahison ».

Toutefois, il y a lieu de souligner que les résultats désastreux de l'UPC au scrutin municipal du 21 janvier 1996 avaient fait l'objet d'analyses contrastées. Tandis que M. Augustin Frédéric Kodock met l'accent sur les entraves dressées par les autorités administratives pour nuire à l'UPC, notamment dans ce qu'on pourrait présenter comme son "fief naturel" (le Nyong-et-Kellé), une autre tendance animé par plus de la moitié des 18 députés de ce parti à l'Assemblée nationale, sous la conduite du président du groupe parlementaire, Charles Oma Betow, tout en reconnaissant l'impact des « entraves administratives diverses à l'encontre de l'UPC », attribue la responsabilité de l'échec à la direction du parti et plus singulièrement au Secrétaire général qui, selon cette tendance « ne poursuit plus les objectifs définis par le parti ».

Réuni le 20 mars 1996 à Yaoundé, le groupe parlementaire de l'UPC avait réitéré les termes de sa résolution du 1^{er} février de cette année qui avait été remise au Bureau du Comité Directeur du parti réuni ce même jour. C'est ainsi qu'il avait dénoncé « la multiplicité des formations politiques se réclamant de l'UPC, multiplicité ayant provoqué l'éparpillement des votes upécistes »¹, « le rejet par les militants des méthodes dictatoriales de la direction du parti ». Il avait, par ailleurs, dans une résolution², demandé à la direction du parti de tirer les conséquences de cette situation, notamment, « le retrait honorable du secrétaire général pour défaut de bons résultats », « la reformulation de l'alliance UPC-RDPC », « la mise en place d'une politique rendant possible l'unité de la grande famille upécistedans dans sa globalité », « la convocation dans un bref délai d'un congrès unitaire pour la mise (sur place) de nouvelles structures du parti », « la soumission à tous les niveaux y compris la démission des responsables actuels à l'impératif unitaire », « le blocage jusqu'à nouvel ordre des cotisations mensuelles des députés destinées au parti ».

¹ En 1993, plusieurs exilés sont rentés au bercail. A Douala par exemple, Eugène Wonnyu va animer une aile de l'UPC, menée par le Pr Henri Hogbé Nlend et Mbome Bayack, celle conduite par Ndeh Ntumazah W. Un autre groupe dit d'« action pour le relèvement » est animé par les proches d'Augustin Frédéric Kodock, notamment Adolphe Papy Ndoumbé. Ces trois tendances tenteront de s'unir en constituant une équipe tripartite de 12 personnes devant, après un travail sur le terrain, faire des propositions nécessaires. En décembre de cette année, un autre front voit le jour, Michel Ndoh et les autres exilés projettent un congrès à Bafoussam. Celui-ci est interdit par les autorités administratives de la place. Ils ignorent cette interdiction et tiennent leur congrès dans un espace privé où ils désignent Ndeh Ntumazah, quoique absent, président et Michel Ndoh, secrétaire général. Cependant, Ndeh Ntumazah rejettera ce choix et organisera en février 1994 son propre congrès, toujours à Bafoussam, où il se fera élire président du Comité Directeur et Marcel Yondo (ancien ministre des finances sous Ahidjo et actuel président d MLDC) fut élu secrétaire exécutif. Dès lors l'arène politique compte plusieurs UPC : UPC/Manidem (animé par Ekane Anicet), UPC-Hogbé Nlend, UPC-Ntumazah, UPC-Kodock, présentes à l'Assemblée nationale. L'inflation des secrétaires généraux déroutent les upécistes qui ne savent à quel saint se vouer et fausse la dynamique unitaire du parti.

² Résolution reprise dans Cameroon Tribune N° 6064 du 22 mars 1996, p. 2.

Pour Augustin Frédéric Kodock, il s'agit d' « une manœuvre des députés qui ne veulent pas s'expliquer sur un détournement de fonds »¹. La subvention publique destinée à l'UPC et perçue par le président du groupe parlementaire de ce parti aurait été redistribuée aux députés sans avis du secrétaire général. Le Bureau du Comité Directeur, tendance Kodock certainement majoritaire, avait décidé dans une résolution², en guise de réponse, « d'exclure définitivement de l'UPC les députés et cadres dont les noms suivent : Charles Oma Betow (président du groupe parlementaire), Pierre Mabbe (député), Paul Alphonse Soppo (député), Emmanuel Betcheki (député), Esaïe Toko Mangan (ministre), Massoua II Bernard (ministre) », de retirer « la confiance de l'UPC à tous les adhérents ci-dessus de continuer à représenter le parti au sein du gouvernement et de l'Assemblée nationale du Cameroun » et de demander, ce qui n'était plus constitutionnellement possible depuis l'entrée en vigueur de la constitution du 18 janvier 1996 qui fait du député l'élu de la nation dans le cadre d'un mandat représentatif, le remplacement d'office des députés ainsi sanctionnés par leurs suppléants.

Le 11 mai 1996, le Comité Directeur issu du congrès de Nkongsamba de 1991, et dont la légitimité ainsi que la légalité des actes sont contestées par Augustin Frédéric Kodock, élargi au groupe parlementaire allait à son tour prononcer l'exclusion³ de certains signataires de la résolution du 27 avril : Boniface Nkada Zogo (vice-président), Feyou de Happy (député, vice-président), François Zogning (député, trésorier général adjoint), Njoh Thomas (trésorier général), Njock Herman (délégué national à la sécurité). Dans une autre résolution, au regard de ce qu'il a appelé « la division et l'émiettement du mouvement provoqués par la gestion ponctuée d'exclusions pratiquée par Augustin Frédéric Kodock, contre divers cadres du Mouvement, la gestion désastreuse d'Augustin Frédéric Kodock en tant que secrétaire général de l'UPC, gestion qui a été sanctionnée par les électeurs lors des municipales de janvier 1996 », le Comité Directeur de Nkongsamba allait prononcer la destitution du secrétaire général : « Augustin Frédéric Kodock est destitué de ses fonctions de secrétaire général de l'UPC, par application de l'article 17 alinéa b des statuts de 1952. Toute activité au sein du mouvement est retirée à l'intéressé. Tous les actes posés par Augustin Frédéric Kodock au nom de l'UPC depuis sa dénonciation par le groupe parlementaire de l'UPC à l'Assemblée nationale, en vertu de l'article 6 des statuts sont nuls et de nul effet »⁴.

¹ Voir interview dans cameroon Tribune N° 2353 du 22 mars 1996. Ces fonds s'élevaient à 84 millions de FCA.

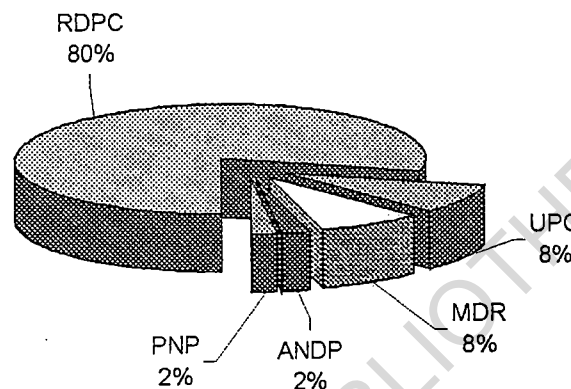
² Les signataires de cette résolution sont 14 au total : Boniface Nkada Zogo, Albert Bitjoka, Fotso Kemayou Bayard, Simon Bolivar Njami Nwandi, Feyou de Happy, François Zogning, Adolphe Papy Doube, Augustin Ninga Tjaï, Charles Nguékam, Pierre Sende Anemena M. Denis, Moutongo Chantale, Augustin Frédéric Kodock, Njoh Thomas, Njock Herman (Voir Cameroon Tribune N° 2378 du 30 avril 1996, p. 3).

³ Cette résolution porte la signature de : Ndeh Ntumazah, Me Bobo Hayatou, Charles Oma Betow, Ondoua Samuel (voir cameroon Tribune N° 6097 du 13 mai 1996) p. 4.

⁴ Voir cameroon Tribune N°6097/ 2386 du 13 mai 1996, p. 5.

Tout en affirmant qu'une majorité¹ est une construction politique, un phénomène mouvant², le pouvoir RDPC va maintenir les deux tendances, au lendemain de deux congrès rivaux au début du mois de septembre, l'un à Makak regroupant les partisans du secrétaire général destitué et l'autre regroupant les partisans de Ndeh Ntumazah à Yaoundé, dans le gouvernement du 19 septembre 1996 à travers Esaïe Toko Mangan et Augustin Frédéric Kodock ainsi que deux autres upécistes : Njami Nwandi et Simon Mbila. C'est semble-t-il « pour l'Administration la naissance de l'UPC- Ket de l'UPC-N ».

Part de chaque parti dans le gouvernement du 19 décembre 1996.



Source : Construit par nous-mêmes à partir du décret N° 96/203 du 19 septembre 1996 portant réaménagement du gouvernement et notre propre enquête.

Les deux tendances de l'UPC vont s'affronter sur le terrain et se présenter divisées aux législatives de mai 1997. Cette division se soldera par une cuisante défaite aux élections. L'UPC plus singulièrement l'UPC-K s'en sort avec un député dans un parlement de 180 députés contre 18 en 1992.

Prenant acte du soutien apporté par le candidat désigné de l'UPC, Henri Hogbe Nlend, au candidat de l'UNDP en 1992 et de son électorat au cours de la présidentielle du 12 octobre 1997, et dans le souci, selon certains observateurs, de « s'appuyer à un groupe pour mieux paralyser le parti historique », le pouvoir va faire appel à ce dernier dans le gouvernement du 07 décembre 1997. La réaction de celui-ci devenu le seul représentant de l'UPC au sein du gouvernement est lourde de signification. Sur le plan politique, il estime qu'il a été le premier candidat à souligner la nécessité d'un consensus minimum entre les principales forces politiques

¹ Une majorité ou une alliance permet de poursuivre un certain nombre de grands objectifs d'ouverture politique mutuelle, de préservation de la paix, des objectifs de partage du pouvoir (lire l'interview de Joseph Charles Doumba, Secrétaire général du Comité Central du RDPC dans Cameroon Tribune N° 2327 du 15 février 1996, p. 3).

² SPEARS, Ian S., « Africa : the limits of power sharing », in Journal of Democracy, Vol. 13, n°3, july 2002, pp. 123-136.

du pays, sur la base des contrats de progrès entre acteurs politiques responsables, en vue du redressement rapide et durable du Cameroun dans la paix civile et la transparence démocratique.

Pour lui, l'UPC, à cause de ses divisions n'a pas été officiellement invitée à des négociations avec le pouvoir pour entrer au gouvernement. Son entrée au gouvernement n'était donc pas une représentation officielle de l'UPC. Mais en tant que candidat de l'UPC à l'élection présidentielle, classé principal challenger du vainqueur, il était le représentant politique de son électorat. En effet, le seul fait qu'il soit le seul upéciste membre du gouvernement devrait signifier que le pouvoir allait laisser l'UPC avancer vers son unité dans la ligne de la dynamique unitaire renforcée par sa campagne électorale. Il envisageait de défendre au sein du gouvernement, la ligne politique de l'UPC et ses points de vue sur les questions à examiner¹. C'est fort de cet agenda qu'il va convoquer un forum au nom de l'UPC, baptisé « Congrès du centenaire », le 10 avril 1998, au cours duquel il fut élu, à son tour, secrétaire général de l'UPC.

En outre, l'on peut noter qu'en s'accrochant au serpent, le Secrétaire général, aurait fait reculer² de manière considérable l'UPC après le compagnonnage avec le RDPC à l'Assemblée. Certainement, le serpent après l'avoir sauvé de la noyade, l'aurait mordu tout en le ménageant. Cela se comprend étant donné qu'au lendemain de la signature du « mémorandum d'entente et de réconciliation » entre Ndeh Ntumazah et Augustin Frédéric Kodock, qui tiraient ainsi les conséquences de la déroute électorale de mai 1997, le ministre de l'Administration, Ferdinand Koungou Edima va imposer l'unité aux upécistes en 2002, à la veille du double scrutin de juin de cette année: « Monsieur Augustin Frédéric Kodock, Secrétaire Général de l'UPC, je vous prie de faire des listes consensuelles avec le "groupe Hogbe". Au cas où vous refuserez d'obtempérer, l'UPC sera disqualifié aux prochaines élections »³. L'impact de cette unité fut le passage du nombre des députés de ce parti d'un seul en 1997 à trois en 2002. En 2004 l'Administration reconnaissait Augustin Frédéric Kodock comme l'unique Secrétaire Général de l'UPC. Le ministre d'Etat, ministre de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation, Marafa Hamidou Yaya, l'avait fait en des termes précis le 08 mars dans une correspondance adressée au préfet du Mfoundi: « ... parce que soucieux du respect des conventions internationales auxquelles notre pays a adhéré, je vous demande de n'autoriser à l'avenir que les seules demandes de réunions et manifestations initiées par monsieur Augustin Frédéric Kodock pour le compte de l'UPC »⁴. Cette décision de l'Administration semble être fondée sur une requête d'Augustin Frédéric Kodock aux fins d'interdiction du « Forum pour le développement

¹ Voir Cameroon Tribune N° 6496 du 11 décembre 1997, p. 14.

² TULL, Denis M. & MEHLER, Andreas, « The Hidden Costs of Power-Sharing : Reproducing Insurgent Violence in Africa », in African Affairs, Vol. 104, n°4, July 2005, pp. 375-398.

³ Voir La Voix du Cameroun, N° 327, décembre 2006, p. 5.

⁴ Voir Cameroon Tribune N° N8766/4965 du 12 janvier 2006, p. 3.

du Cameroun au 21^{ème} siècle, dans la réconciliation la paix et l'unité » dont l'organisation avait été planifiée par Henri Hogbe Nlend, secrétaire général d'une autre tendance de ce parti, dans le cadre de la célébration le 10 avril 2004 du 56^e anniversaire de l'UPC. D'autre part, la prise de position de l'Administration se serait appuyée, sur le plan juridique, sur un arrêté daté du 10 novembre 2003 du directeur général de l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI), « portant protection des sigles et insignes de l'UPC et reconnaissant Augustin Frédéric Kodock et Me Nougba comme les seuls mandataires de cette formation politique »¹. Le 1^{er} octobre 2004, sur requête de Samuel Mack-Kit, « issu de l'ancienne direction de France », dont la candidature à l'élection présidentielle sous les couleurs rouge et noire de l'UPC, avait été invalidée par l'Administration, la Cour Suprême, statuant comme Conseil Constitutionnel, réunie, avait débouté le plaignant, en soulignant que le recours était recevable sur la forme, mais pas justifié au fond. Le dernier conflit de leadership au sein de l'UPC remonte à décembre 2006, lorsque le Pr Henri Hogbe Nlend a porté plainte contre Augustin Frédéric Kodock, organisateur du 5^{ème} Congrès de ce parti des 30 et 31 décembre à Yaoundé. La justice le débouterait pour défaut de qualité alors que l'Administration interdisait le congrès qu'il entendait organiser les 3 et 4 décembre.

Par ailleurs, il convient de rappeler que face à la montée de la « Coalition de l'opposition », le RDPC et l'UPC ont actualisé les termes de leur coopération à la veille de l'élection présidentielle du 11 octobre 2004 dans le cadre d'une déclaration additive à leur alliance le 15 septembre dont la teneur est contenue dans l'encadré ci-dessous :

Déclaration commune additive à l'alliance entre le RDPC et l'UPC

Le Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais (RDPC) et l'Union des Populations du Cameroun (UPC),

Réaffirmant leur alliance, conclue le 28/09/1992 à Yaoundé,

Se félicitant des réalisations accomplies ensemble, notamment :

- La réforme constitutionnelle du 18 janvier 1996 avec l'introduction des éléments caractéristiques d'une démocratie libérale pluraliste,
- La décentralisation du pouvoir d'Etat au profit des Conseils Régionaux et des Gouverneurs de province,
- La redéfinition du statut et des missions des services de sécurité de l'Etat,
- Le renforcement de la protection des droits de l'homme,

¹ Arrêté N° 03/1491/OAPI/DG/DPG/SSI/HYK du 10 novembre 2003.

- La poursuite du processus de libéralisation de la politique de communication par l'élaboration d'une doctrine et d'une politique de la censure plus respectueuse à la fois de la liberté ainsi que de l'ordre et de la moralité publics,

- La poursuite de la réforme du système éducatif pour l'adapter davantage au marché de l'emploi,

- La préservation et l'amélioration de l'autosuffisance alimentaire au Cameroun,

Convient ce jour, dans un esprit de respect mutuel renforcé, de poursuivre la mise en œuvre des engagements pris notamment par :

- Le développement équilibré des régions par le ré-aménagement judicieux de l'espace économique et socioculturel ;

- Le développement d'une industrie nationale axée sur la transformation intégrale des produits alimentaires locaux et du bois sur le territoire national, le médicament générique et le tourisme ;

- Le reboisement systématique des forêts afin de garantir une gestion durable de ce patrimoine national ;

- Le renforcement des programmes destinés à réduire l'épidémie du VIH/SIDA dans le pays, le renforcement des mesures d'hygiène et d'assainissement dans nos villes et villages et la protection des frontières nationales contre les épidémies et épizooties ;

- La sauvegarde de la paix, de l'unité et de l'intégrité nationales;

- Une juste représentation des partis signataires de cette alliance au sein des institutions de la République (gouvernement, missions diplomatiques, secteur parapublic, etc...), suivant les formes appropriées de concertation et de décision ;

- La mise en place d'un groupe de travail et de suivi pour l'évaluation périodique et la mise en exécution effective de cette alliance,

Les deux partis prennent un engagement ferme et solennel à respecter les clauses de cette alliance pour compter de sa date de signature.

Fait à Yaoundé, le 15/09/2004.

Pour le RDPC

Pour l'UPC

Peter Mafany Musonge

Augustin Frédéric Kodock

Premier ministre

Le Secrétaire Général

Joseph Charles Doumba

Dr. Pierre Sendé

Secrétaire général du Comité Central du RDPC

Député

Pierre Moukoko Mbonjo

Directeur du Cabinet du Premier ministre

Source : La Voix du Cameroun, N° 320, février – mars 2005, p.15.

Au fait, le mouvement dénommé “Union des Populations du Cameroun” (par abréviation UPC) s’est fixé pour but de « grouper et d’unir les habitants de ce Territoire en vue de permettre l’évolution plus rapide des populations et l’élévation de leur standard de vie »¹. Pour Frédéric Augustin Kodock², dont la disponibilité à coopérer semble séduire le pouvoir, on voyait le Cameroun chavirer en 1992, et il fallait avoir le courage de faire demi-tour et même de “pactiser avec le diable”. Aussi, le secrétaire général³ de l’UPC dénonce le rôle néfaste des groupes organisés qui ont l’ambition de contrôler le pouvoir d’Etat pour le pouvoir, c’est-à-dire pour neutraliser l’Etat et dont le souci n’est pas de rendre service aux populations, mais la promotion de leurs intérêts personnels. Il souligne que la paix qui règne au Cameroun est le résultat de la décision ferme et résolue de certains leaders politiques pour préserver ce pays du désordre et des exclusions. C’est pourquoi « l’UPC est plus que jamais déterminée à apporter son appui au président de la République » et à « réveiller la conscience de la jeunesse pour qu’elle s’approprie l’histoire de son pays ».

Selon les responsables de l’UPC, les acquis de ce parti dans la plateforme qui le lie au RDPC sont assez encourageants, notamment au Parlement où l’UPC a exigé qu’on revoie la constitution gaulliste en proposant le compromis pour le septennat renouvelable une seule fois. La création de la Cour des comptes et la décentralisation font également partie des exigences upécistes. Ils déplorent le fait qu’au sein du RDPC, il y aurait des groupes de gens qui considèrent ceux qui sont alliés comme des laissés pour compte et font tout leur possible pour nuire aux formations politiques associées au pouvoir. C’est dire que la présence des partis d’opposition au gouvernement n’arrange pas tous les militants du RDPC. Rose Zang Nguele, ancien ministre et ancien député du RDPC l’a fait savoir : « Le RDPC ne doit pas continuer à fonctionner comme une usine avec, d’un côté, des ouvriers qui produisent pour ne consommer que des miettes, et de l’autre, des patrons qui tirent des profits. Les militants rdpécistes se sont battus et continuent de se battre pour que leur parti se maintienne au pouvoir. Aujourd’hui, ils estiment qu’en contrepartie le pouvoir ne leur concède rien de significatif. Ce qui nous chagrine, c’est qu’on amadoue les militants de l’opposition au détriment des militants du parti au pouvoir (...). Quand le RDPC ne sera plus au pouvoir, quel bilan ses militants feront-ils ? Ils auront aidé l’opposition et certains de ses détracteurs à accéder aux prébendes, hélas ! »⁴. L’attitude de la direction de ce parti laisse penser que les victoires électorales n’empêchent pas la pratique du partenariat politique.

¹ Extrait de l’article 1^{er} des statuts remaniés par le deuxième congrès de l’UPC tenu à Eséka du 28 au 30 septembre 1952.

² Conférence de presse donnée à le 15 décembre 2005 à Yaoundé.

³ Point de presse de M. Augustin Frédéric Kodock du 23 juillet 2006 sur le thème : « La situation politique du Cameroun dans la perspective des échéances électorales de 2007 ».

⁴ Voir L’Action, Spécial, mars/avril 1995, p.7.

** L'expérience RDPC – UNDP ou la leçon d'un recul institutionnel indéniable du second et la recherche du consensus par le premier.*

C'est un truisme de dire que rien n'est définitivement acquis en politique et que tout est possible. Pour les partis qui avaient fait la démonstration de leur attachement aux valeurs républicaines au lendemain de la proclamation des résultats du scrutin du 11 octobre 1992, les joutes électorales, les querelles partisans de même que les clivages ethniques¹ ou régionaux devraient céder la place aux exigences de l'intérêt supérieur de la Nation. Ainsi, selon les propos d'un observateur de la scène politique camerounaise, les « cousins idéologiques »², les plus directs, du RDPC à savoir l'UNDP et, dans une large mesure l'UDC pourraient, à la longue, sceller une alliance nationaliste et républicaine, face aux périls graves auxquels les ambitions hégémoniques de certains politiciens exposeraient la nation camerounaise.

Pour mieux cerner les contours de l'alliance entre le RDPC et l'UNDP, il convient de rappeler que la naissance de cette dernière sur l'échiquier politique national s'est faite dans une suspicion malade. L'accouchement présente des convulsions lancinantes, avec une UNDP qui veut naître le premier. Finalement, le parti, avec Samuel Eboua comme président, voit le jour le 25 mars 1991. Son siège est fixé à Yaoundé. Ces deux éléments nouveaux pondèrent, pour un instant, l'opinion nationale qui avait cru déceler en l'UNDP un parti régionaliste. Cette formation politique prend part aux législatives de mars 1992 sous la houlette de Bello Bouba Maïgari désormais aux commandes du parti, après ce qu'il conviendrait d'appeler le « coup de force » d'Hamadou Moustapha qui a débarqué Samuel Eboua de la présidence du parti en janvier 1992, alors que celui-ci, en accord avec le front du boycott animé par le SDF et l'UDC, s'opposait farouchement à la participation de l'UNDP.

Le parti réalise un résultat honorable avec 68 députés sur les 180 que compte l'Assemblée nationale : des sièges obtenus dans le Grand Nord, l'Est, le Littoral, l'Ouest et le Sud-Ouest. Mais les séquelles laissées par la cooptation au gouvernement d'Issa Tchiroma Bakary et Hamadou Moustapha sans l'avis des instances dirigeantes de l'UNDP dont ils sont membres du Bureau Politique, leur suspension et plus tard leur exclusion de même que la création par Hamadou Moustapha de l'Alliance Nationale pour la Démocratie et le Progrès (ANPD), qui reprend quelque peu le sigle de l'UNDP, et l'établissement de son siège à Yaoundé, le 31 août 1995 vont fragiliser ce parti. Les élections législatives de 1997, avec cette fois-ci la

¹ ROTHCHILD, Donald, Managing Ethnic Conflict in Africa : Pressures and incentives for Cooperation, Washington DC: Brookings Institution Press, 1997.

² Le recours aux « cousins idéologiques » était également dicté par la question de savoir comment gérer cette constellation de petits partis au poids politique difficilement appréciable, qui se sont joints à la majorité présidentielle. Partis qui laissent l'impression de s'être plus servi de leur appartenance à la majorité présidentielle, en terme d'image auprès de l'opinion, qu'ils n'ont apporté à ladite majorité en termes de voix.

participation du SDF et de l'UDC ainsi que bien d'autres partis, vont pousser l'UNDP dans sa « *gandoura* »¹ du Grand Nord. Le parti ne s'en sort qu'avec 13 députés contre 68 en 1992.

Face à ce déclin, l'UNDP organise le boycott² de l'élection présidentielle du 12 octobre 1997 et réussit par obtenir l'adhésion de l'UDC et du SDF qui, comme un rouleau compresseur, avait pourtant réalisé des bons résultats au cours des municipales de 1996 et aux législatives de 1997 et, par conséquent, était devenu la deuxième force politique du pays après le RDPC. Ayant perdu beaucoup de positions aux municipales de 1996 et aux législatives de mai 1997, Bello Bouba Maïgari avait compris que l'effondrement institutionnel de son parti était inéluctable malgré sa relative stabilité dans l'électorat en termes de suffrages recueillis. C'est pourquoi, en moins de deux mois du « boycottage actif » de l'élection présidentielle du 12 octobre 1997 dans un front commun formé par l'UNDP, le SDF et l'UDC sur, selon le président national de l'UNDP, « une base informelle, sans accord ni alliance »³, signe précurseur de l'éclatement du front, il a accepté de faire partie du gouvernement du 7 décembre 1997 sur la base d'une alliance signée en bonne et due forme avec le RDPC.

Pour l'UNDP, il est question d'entrer au gouvernement pour faire avancer ce que le parti n'a pas pu le faire en cinq ans dans l'opposition⁴. La participation de ce parti au gouvernement découle vraisemblablement de ses statuts⁵ et notamment d'une résolution de ses instances dirigeantes, adoptée au cours d'une réunion tenue à Yaoundé les 22 et 23 novembre 1997 à la suite du discours prononcé par le Président Paul Biya à l'occasion de sa prestation de serment, et

¹ La « *gandoura* », mode vestimentaire du Grand Nord par excellence, était devenue par mimétisme et autres calculs une manière pour certains responsables de faire allégeance au « grand camarade », le président Ahmadou Ahidjo, et un signe de rapprochement avec le pouvoir central de Yaoundé d'alors. Aujourd'hui, certaines personnalités à qui on prête les ambitions présidentielles n'hésitent pas d'apparaître en public dans cette tenue.

² Réuni à Yaoundé les 6 et 7 septembre 1997, le Bureau Politique de l'UNDP avait décidé que ce parti ne prendra pas part à l'élection présidentielle du 12 octobre de cette année. Un gros pavé dans la mare à la veille d'une consultation électorale capitale. Dans un communiqué de presse sanctionnant les travaux de cette instance décisionnelle de l'UNDP et signé par le président national, M. Maïgari Bello Bouba, les dignitaires de ce parti justifiaient leur position par les « *leçons de l'expérience des quatre scrutins organisés au Cameroun depuis le retour du multipartisme, tous ayant donné lieu à de vives contestations, en raison d'irrégularités graves et des fraudes massives qui les ont caractérisées* » (voir *Cameroun Tribune*, n° 6429 du 9 septembre 1997, p.16). Pour eux, en l'absence d'une Commission Électorale Nationale Autonome, impossible de parler de transparence des élections au Cameroun.

³ Voir l'interview de Bello Bouba Maïgari dans *Jeune Afrique*, n°1933 du 27 janvier au 2 février 1998, « *Je ne suis pas allé à la soupe !* », p. 24 et s.

⁴ Valère Abanda Metogo, ancien vice-président de l'UNDP, affirmait en 2001, qu'il avait décidé de quitter l'opposition en 1997 parce que ses objectifs (à savoir faire prendre conscience au Président Biya de la marginalisation des siens) avaient été réalisés avec la désignation d'un ministre issu de son groupe ethnique (Mvele) et que sa présence dans l'autre camp ne se justifiait donc plus (voir TOULOU, Lucien, op. cit., 2005, p. 401). Il fut élu député RDPC de la Mefou et Aeamba au cours des législatives de 2002.

⁵ L'UNDP qui prône le libéralisme démocratique et social, encourage l'initiative privée et défend la justice sociale, et qui s'est fixée pour but, « la consolidation de l'union des camerounais dans l'esprit de tolérance », « l'utilisation optimale au service de la nation camerounaise de toutes les ressources matérielles, humaines, intellectuelles et morales du pays » ne pouvait que participer au gouvernement même si une telle participation trahirait pour certains

qui appelait au dialogue et à la construction d'une démocratie d'ouverture au Cameroun. Mandatés par ces instances dirigeantes du parti, les responsables de l'UNDP ont discuté et négocié, avec le pouvoir, une plate-forme d'action gouvernementale qu'ils entendaient mener dans le cadre du gouvernement avec leurs partenaires du RDPC et des autres partis qui s'y trouvent. La teneur de cet accord mérite d'être connue :

Plate-forme d'action gouvernementale entre le Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais (RDPC) et l'Union Nationale pour la Démocratie et le Progrès (UNDP)

-Animés par l'amour de la patrie et la volonté de poursuivre l'édification d'un Etat moderne ;

-Soucieux de promouvoir une démocratie de rassemblement et de participation ;

-Conscients de la nécessité de consolider le redressement en cours de l'économie nationale ;

-Mus par un esprit d'engagement et de franche collaboration dans le cadre d'un dialogue républicain fructueux ;

-Convaincus que la paix, la stabilité et la concorde constituent des facteurs déterminants dans l'œuvre de construction nationale ;

Le RDPC et l'UNDP conviennent d'œuvrer ensemble, dans l'intérêt supérieur du Cameroun, dans le cadre d'une plate-forme d'action commune, au sein d'un Gouvernement d'ouverture aux fins de :

I. AU PLAN POLITIQUE

A. Consolider la démocratie et l'Etat de droit. A cet effet, les deux partis s'engagent à :

-promouvoir une véritable culture démocratique ;

-assurer le respect des droits de l'homme, des libertés individuelles et la protection des minorités ;

-perfectionner le système électoral camerounais en vue d'assurer toujours davantage de liberté et de transparence lors des consultations populaires ;

-œuvrer à la mise en place progressive des nouvelles institutions de la République prévues par la constitution du 18 janvier 1996, en mettant notamment l'accent sur celles relatives à la décentralisation ;

B. Respecter et faire respecter les institutions républicaines et l'autorité de l'Etat.

C. Renforcer l'unité et la cohésion nationales notamment par la poursuite de la politique de réconciliation nationale.

D. Soutenir le président de la République dans la politique de défense de la souveraineté nationale et de l'intégrité territoriale du Cameroun.

II. AU PLAN ECONOMIQUE

A. Poursuivre le redressement économique en cours notamment par une adhésion totale et un appui sans faille au programme économique et financier triennal signé avec le FMI et qui est l'œuvre du peuple camerounais tout entier.

B. Consolider la croissance retrouvée.

C. Lutter contre le chômage et promouvoir l'emploi, notamment l'emploi des jeunes.

D. Préserver et améliorer l'autosuffisance alimentaire.

E. Assurer un développement équilibré des régions par un aménagement judicieux de l'espace économiques.

F. Encourager les investisseurs tant nationaux qu'étrangers.

III. AU PLAN SOCIAL CULTUREL ET SPORTIF

A. Préserver la paix sociale ;

B. Renforcer la justice sociale par une répartition équitable des fruits de la croissance ;

C. Améliorer les conditions de vie des camerounaises et des camerounais ;

D. Mettre en place une stratégie efficace de lutte contre la pauvreté ;

E. Poursuivre la réforme du système éducatif afin de donner à tous les enfants du Cameroun des chances égales d'instruction ;

F. Améliorer la couverture sanitaire du pays ;

G. Dynamiser toujours davantage le mouvement sportif camerounais ;

H. Promouvoir la famille, la femme et l'enfant.

IV. AU PLAN INTERNATIONAL

- A. Continuer à œuvrer au rayonnement du Cameroun à l'extérieur des frontières nationales et contribuer à l'amélioration de l'image de notre pays à l'étranger.
- B. Promouvoir constamment la coopération internationale pour une plus grande solidarité entre les nations en mettant un accent particulier sur les relations de bon voisinage avec les pays limitrophes.

Pour la mise en application de la présente plate-forme, le RDPC et l'UNDP conviennent d'assurer une représentation des uns et des autres au Gouvernement de la République et à observer les principes de solidarité et de responsabilité gouvernementales.

Ils s'engagent par ailleurs à mettre en place des instances de concertation mutuelle notamment au Parlement.

Fait à Yaoundé le 28 novembre 1997.

Pour le Rassemblement Démocratique
du Peuple Camerounais (RDPC)

M. Peter MAFANY MUSONGE
*Premier ministre, chef du Gouvernement,
Membre du Comité Central du RDPC.*

M. Joseph Charles DOUMBA
*Secrétaire Général du Comité Central,
membre du Bureau Politique du RDPC.*

M. Pierre MOUKOKO MBONJO
*Directeur de Cabinet du Premier
Ministre.*

M. Christophe MIEN ZOK
*Conseiller par intérim auprès du
Secrétariat du Comité Central du RDPC*

Pour l'Union Nationale pour la
Démocratie et le Progrès (UNDP)

M. Maïgari BELLO BOUBA
Président national de l'UNDP.

M. Célestin BEDZIGUI
Vice-président de l'UNDP.

Dr. Jules EBOMBOU
Vice-président de l'UNDP.

M. Issa BAKARI
*Membre du Bureau
Politique de l'UNDP.*

Dans cette plate-forme, on relève certaines conditions qui ont toujours manqué et qui ont fait que la démocratie camerounaise piétine. Ces conditions ont trait aux libertés publiques à élargir et aux conditions d'organisation d'élections libres et transparentes, ainsi que les mesures à prendre pour promouvoir le redressement économique du pays. Par ailleurs, dans le cadre de cet accord, une disposition spéciale et particulière précise que les deux partis politiques vont mettre en place des cadres et des structures de concertation pour veiller à l'application de ce dernier, et veiller à une certaine coordination. Cela se comprend, étant donné qu'un gouvernement n'est pas un corps compartimenté en forteresses inexpugnables. La solidarité et la responsabilité sont deux notions essentielles en matière gouvernementale. Et la solidarité, qui n'exclut pas le désaccord¹, la contradiction, signifie qu'un gouvernement est un ensemble, un tout. Qu'il soit fait de départements ministériels à la tête desquels se trouvent des ministres, ce gouvernement agit de concert et à l'unisson.

Cependant, le fait que l'UNDP va se retrouver au gouvernement n'a pas modifié les rapports de force, puisque ce parti n'apporte presque rien au RDPC, qui dans l'alliance est le leader avec 116 députés sur les 180 que compte l'Assemblée nationale. Le pouvoir/RDPC aurait accepté cette alliance que pour des raisons davantage stratégiques pour l'avenir (la reconstitution concrète de l'axe politique Nord/Sud) et satisfaire les bailleurs de fonds² qui exigeaient une ouverture politique dans ce pays. En effet le peu d'empressement du pouvoir à appliquer ce programme commun est assez significatif. Les lois d'orientation sur la décentralisation n'ont été votées qu'en 2004. Leur application reste incertaine.

Pour la direction de l'UNDP, la voix de ce parti porte à l'hémicycle de Ngoa-Ekelle par la pertinence de ses idées. Elle soutient que ce parti réclame depuis 1994 la création d'une Commission électorale indépendante. Car l'établissement de cette structure écarterait certainement les sous-préfets du processus électoral au Cameroun : « ce sont eux, qui le plus souvent torpillent les listes électorales en procédant au gonflement des listes des électeurs inscrits dans certaines localités, la substitution des procès-verbaux ... » soutient-elle. Mais une telle explication n'empêche pas les coordonnateurs provinciaux de ce parti à relever que « le RDPC n'a honoré aucun des multiples engagements consignés dans la plate-forme ». Réunis le 29 juillet 2006, les membres du Comité central de l'UNDP ont dénoncé les dysfonctionnements relatifs au groupe de travail mis en place entre le RDPC et l'UNDP : « depuis au moins deux ans,

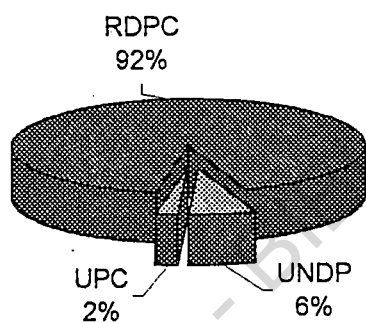
¹ SINDJOUN, Luc, « Ce que s'opposer veut dire : L'économie des échanges politiques », op. cit., p. 31.

² Dans une étude consacrée à la transition politique en Zambie, Chitalu Lumbwe affirme radicalement que « les hommes politiques, en ce qui les concerne, ne se préoccupent aucunement de la démocratie et ne l'ont jamais fait. Il ne s'agit guère que d'un mot d'ordre brandi dans le but d'impressionner et de satisfaire, non pas les zambiens, mais les bailleurs de fonds » (LUMBWE, Chitalu, « Les élections générales de 1991 et la transition politique », in DALOZ, Jean Pascal et CHILESHE, John D. (dir), *La Zambie contemporaine*, Paris, Karthala-IFRA, 1996, p. 63. Voir aussi : TOULABOR, Comi, « Les mots sont fatigués ou la désillusion démocratique au Togo », in *Politique Africaine*, n°64, 1996, pp. 62-72.

le Groupe de travail ne s'est plus réuni ». Or les deux partis avaient convenu d'une rencontre avant le démarrage de chaque session parlementaire. Pire encore, le document de politique générale soumis par l'UNDP au RDPC pour avis n'a jamais reçu le moindre feed-back. La déception des militants de ce parti est immense. Ils estiment que le RDPC aurait trahi son engagement et clament la cassure de la plate-forme et l'arrêt de toute collaboration avec « l'ami infidèle » voire la sortie du gouvernement pour se redéployer et conquérir son espace politique d'antan.

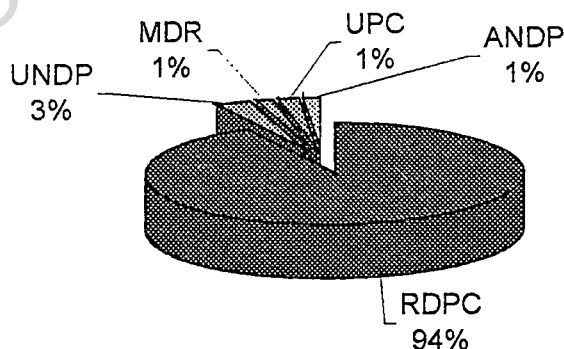
Pour Secrétaire général de l'UNDP, Pierre Flambeau Ngayap, « l'accord est sans délai. Aucun renouvellement n'est envisageable, du moment où aucune des parties ne dénonce les dispositions de la plate-forme avec notre allié et adversaire politique qu'est le RDPC (...). C'est dire que l'UNDP se considère comme co-comptable du bilan de l'action du gouvernement »¹.

Part de chaque parti dans le gouvernement du 7 décembre 1997.



Source : Notre propre construction à partir du dépouillement de la presse.

Part de chaque parti dans le gouvernement du 8 décembre 2004



Source : Notre propre construction à partir du dépouillement de la presse.

¹ Voir Interview dans Mutations N° 1710 du 03 août 2006, p.3.

La macro-alliance RDPC – MDR – UPC comme forme de renforcement de la légitimité¹ des dirigeants est la conséquence de l'ouverture du champ politique à la compétition et de la déconstruction du monopole de la représentation qui en découle. Cette coalition de la première génération² (1992 – 1997) à laquelle on peut greffer l'ANDP est une coalition de gouvernement qui a permis de constituer une majorité absolue à l'Assemblée et de mettre le gouvernement à l'abri d'une censure des députés rendue possible par la révision constitutionnelle d'avril 1991. Par contre, la coalition de seconde génération consécutive au cycle électoral de 1997 est qualifiée de symbolique³. La présence ministérielle de l'UNDP est interprétée comme gage d'ouverture du régime à toute l'opposition et donne l'image d'un pouvoir généreux, disponible qui entend travailler avec tous les partis.

Au demeurant, on peut dire qu'après avoir fait pieds et mains des manœuvres pour faire échec à l'élection présidentielle du 12 octobre 1997, les auteurs du changement par le « boycott actif » se sont retrouvés dans une situation de « se sauve qui peut », parce que victime de leur déviation nihiliste. L'effet domino de cette situation est incontestablement l'entrée en scène du SDF.

B – La parlementarisation de l'opposition représentative ou la forclusion du refus du dialogue.

La parlementarisation⁴ de l'opposition en général et plus singulièrement du Social Democratic Front, qui part du fait que la démocratie se légitime par la discussion, lui a permis de participer à la compétition pour les postes qui s'offrent dans l'arène parlementaire. Dans cet espace d'échanges politiques codifié et par principe non violent, le verbe remplace la force. L'art de la parole, l'éloquence, la persuasion sont les moyens ordinaires de la lutte politique dans la « bonne société démocratique »⁵. Les pourparlers entre le RDPC et le SDF marquent la forclusion du refus du dialogue.

En effet, après sept ans de diabolisation, de radicalisation des positions, d'égoïsme, d'arrogance et de refus du dialogue qui ont conduit le pays dans le désastre social et économique, le RDPC, conscient de sa responsabilité devant l'histoire, allait renouer avec la

¹ LAGROYE, Jacque, « La légitimation », in GRAWITZ, Madeleine et LECA, Jean (dir), Traité de Science Politique, tome 1, Paris, PUF, 1985, chapitre 7. La problématique de la légitimation renvoie à l'acquisition de la légitimité.

² SINDJOUN, Luc, « Ce que s'opposer veut dire : L'économie des échanges politiques », op. cit., p. 33.

³ Ibid p. 33.

⁴ SINDJOUN, Luc, « Ce que s'opposer veut dire : L'économie des échanges politiques », op. cit., p. 31.

⁵ POIRMEUR, Yves, « Grandeur et misère de l'opposition », op. cit., p. 340.

politique de la main tendue en négociant avec les partis membres du « front du boycott » de l'élection présidentielle de 1997. Son candidat, déclaré vainqueur avec 92,57% des voix de ladite élection, et conforté par une majorité écrasante (116 députés sur 180) à l'Assemblée nationale ne devait avoir besoin, logiquement d'aucune alliance pour assurer son premier septennat, du moins pas avec l' « opposition boycottteuse », l' « opposition radicale » ou les « marchands d'illusions », selon les qualifications des partisans du pouvoir.

Nous avons relevé plus haut qu'au lendemain de sa réélection en 1997, le Président Paul Biya avait lancé un appel solennel au consensus et à l'apaisement. L'UNDP entré au gouvernement, l'UDC, qui entend affirmer de façon constante sa personnalité et son identité en tant que « force politique (...) ayant des principes et des méthodes de travail s'inspirant de l'Ethique qui davantage le particularise du microcosme politique national »¹ écarté, restait le plus gros morceau, réputé totalement insoluble dans le dialogue : le SDF de Ni John Fru Ndi. Pourtant, à la surprise quasi générale, un dialogue aussi secret qu'inespéré va s'amorcer entre le pouvoir/RDPC et ce parti.

Déjà le 17 juin 1997, en marge de la séance solennelle d'ouverture de la session de plein droit de l'Assemblée nationale, pour la législature 1997 – 2002, le Secrétaire général adjoint du Comité Central du RDPC, Grégoire Owona qu'accompagnait le doyen d'âge de l'Assemblée, l'Honorable Mouliem Mah de l'UDC, avait eu une séance de travail avec quelques députés des autres partis représentés dans l'auguste institution, à l'exception du MDR et de l'UPC-K dont les élus Dakolé Daïssala et Augustin Frédéric Kodock étaient absents pour cause d'incompatibilité². Du côté des partis se réclamant de l'opposition, l'on notait la présence de Maïgari Bello Bouba de l'UNDP, Adamou Ndam Njoya de l'UDC, Yondo Marcel du MLJC, M^e Joseph Mbah Ndam et Moukoury Manga Bell du SDF. L'objet de cette réunion était la composition des bureaux de validation des mandats des députés nouvellement élus ou réélus.

En effet, six bureaux de validation, chacun composé d'un président, un vice-président et deux rapporteurs devaient être constitués. S'appuyant sur sa majorité, le RDPC voudrait obtenir la présidence de quatre bureaux, cependant que le SDF en réclamait les deux autres. Non satisfait d'une telle répartition, Adamou Ndam Njoya de l'UDC sortira de la salle, suivi des représentants des autres partis d'opposition, après près d'une heure de discussion à huis clos.

¹ Extrait des résolutions de la 1^{ère} Convention nationale de l'UDC tenue à Ngaoundéré en 1993 sous la thématique de la Convention de l'identité.

² Au terme de l'article 13 de la Constitution du 18 janvier 1996 qui fait sien, formellement tout au moins, le principe de la séparation des pouvoirs : « Les fonctions de membre du gouvernement et assimilés sont incompatibles avec l'exercice de tout mandat parlementaire, la présidence d'un exécutif ou d'une assemblée d'une collectivité territoriale décentralisée, toute fonction de représentation professionnelle à caractère national et tout emploi ou activité professionnelle ».

Néanmoins, leur départ n'avait pas mis un terme à la réunion, le RDPC et le SDF ayant décidé de la poursuivre en l'absence des autres partis¹. Toutefois, aucune conclusion pertinente n'était sortie de cette prolongation. Selon certains observateurs, Grégoire Owona jouant la carte de la décence démocratique aurait été particulièrement courtois à l'égard des députés du SDF qui, tous, à l'exception de Victoria Ndando du Fako-Est (Sud-Ouest) et de Moukouri Manga Bell du Wouri (Littoral), autrefois députés RDPC, en étaient à leur première expérience parlementaire.

Les pourparlers entre le RDPC et le SDF commencent officiellement en novembre 1997. Les acteurs de ces pourparlers sont des personnalités bien connues des milieux politiques, universitaires et de la communication. Du côté du RDPC, ils sont six. Il s'agit notamment du Premier ministre, Peter Mafany Musonge, du Secrétaire général du Comité central du RDPC, Joseph Charles Doumba, de son adjoint, Grégoire Owona, du Directeur du Cabinet du Premier ministre, le Pr. Pierre Moukoko Mbonjo², du Pr. Elvis Ngole Ngole, de l'ancien ministre Paul Enyi Atogho et du journaliste Christophe Mien Zok. Du côté SDF, ils sont quatre : le Pr. Tazoacha Asongany, secrétaire général de ce parti, les honorables M^e Joseph Mbah Ndam³, président du groupe parlementaire du SDF et Evariste Fopoussi Fotso, député du Koung-Khi et secrétaire national à la communication du parti, et le très proche conseiller du Chairman, Justice Nyo Wakaï, un des Founding Fathers du SDF.

Comme on le voit, dans les deux camps, l'équipe est composée des politiques, des stratèges et des communicateurs. Ce qui traduit, sans doute, le sérieux des contacts, car, pour que toutes ces personnalités se retrouvent, il aurait fallu la bénédiction de leurs hiérarchies respectives. La première rencontre officielle entre les deux partis eut lieu le 30 novembre à Yaoundé. Elle intervient au moment où la formation du gouvernement post-élection présidentielle aurait été bloquée à cause des bailleurs de fonds qui croyaient que l'absence des partis du "Front du boycott" au gouvernement était une menace pour la sécurité des investissements.

Les deux équipes⁴ coopèrent bien au début, selon certains participants, au point de susciter la connivence, et des suspensions de séance chaque fois que le ton montait. Mais les

¹ Voir le papier de Le Messager, N° 627 du 18 juin 1997, « Rentrée parlementaire. Réunion secrète RDPC – opposition », p. 4.

² Selon François Soudan, ce Pr. de Science Politique qui fut en 1991 la cheville ouvrière des accords tripartites entre le gouvernement, les partis politiques et les représentants de la société civile, est un expert en négociations : la « récupération de l'UPC et de l'UNDP par le pouvoir lui doit beaucoup », voir Jeune Afrique, N° 1933 du 27 janvier au 2 février 1998, p. 22.

³ Toujours selon François Soudan, cet avocat, juriste de renom (malgré ses imperfections en matière de contentieux électoral) et député du Nord-Ouest, est le chef de file de la tendance « modérée » du SDF, celle pour qui la participation aux institutions n'est pas une trahison, cf. Jeune Afrique, N° 1933, ibid.

⁴ Sept rencontres ont eu lieu entre les deux partis entre le 30 novembre 1997 et début février 1998.

centres d'intérêts des pourparlers sont divergents. Dans l'agenda du RDPC, l'on note prioritairement, la formation du nouveau gouvernement, la relance de l'économie nationale, la paix, la sécurité et la promotion de la démocratie. Pour le SDF, tout cela passe par une réforme constitutionnelle, avec, au bout du compte la création d'une Commission Electorale Nationale Autonome voire Indépendante (CENA/CENI) qui prendrait en compte tous les votes¹; les élections à deux tours; la mise sur pied d'un code médiatique; la réduction du mandat présidentiel de sept à cinq ans; la définition d'un véritable statut de l'opposition, et le financement équitable par l'Etat des partis représentés à l'Assemblée nationale.

Malgré une atmosphère cordiale entrecoupée de prières au cours des rencontres, le SDF doit gérer ses propres divisions, tiraillé entre ses élus (43 députés et une soixantaine de maires), ses jeunes cadres issus des "villes mortes" du début des années 90, beaucoup moins enclin au compromis, la pression des sympathisants qui évoluaient dans sa mouvance, tels que Djeukam Tchameni ou le journaliste Pius Njawe, alors emprisonné pour diffamation et outrage au chef de l'Etat. Contraint de pratiquer en permanence le grand écart, le leader du SDF multiplie les déclarations contradictoires et use des subtilités sémantiques pour expliquer que le « dialogue » qu'il prône en acceptant de rencontrer même le « diable », néanmoins en présence d'un homme de Dieu², n'est pas la "négociation" qu'il réfute.

Le mouvement semble se faire dans le bon sens. Soucieux de décrispation, le pouvoir fait libérer plusieurs militants du SDF détenus depuis le mois d'octobre pour incitation au boycottage actif de l'élection présidentielle. De son côté, le Comité Exécutif National (NEC) du SDF, réuni le 17 janvier 1998, se prononce, à l'issue de débats houleux, pour la poursuite des discussions.

Très fortes pendant les pourparlers, la position du parti mythique, quasi fondateur de l'opposition camerounaise s'affaiblit brusquement au moment où les deux partis s'acheminaient vers la rédaction commune d'un texte³, qui devait consigner accords, divergences et recommandations en fin février. La rupture définitive de juillet fut imposée par l'aile radicale du SDF, dirigée par le Chairman, à son aile modérée et légaliste constituée par ses élus, dont la plupart s'étaient considérablement endettés pour financer leur campagne, et qui doivent, de plus, verser dans les caisses du parti 10 % de leurs indemnités et bien d'autres contributions. Ces

¹ COX, Gary W., Making Votes Count: Strategic Coordination in the World's Electoral Systems, Cambridge, Cambridge University Press, 1997.

² Voir Le Messager Popoli, N° 243 du 6 janvier 1998.

³ Un tel document, selon les responsables du SDF, n'était que la plate-forme de gouvernement qui lie l'UNDP au RDPC. Or, le SDF a, selon eux, une vision différente des choses et pour qui, du moins officiellement, l'essentiel n'est pas d'être dans un gouvernement avec le RDPC.

derniers souhaitaient un accord formel avec le pouvoir/RDPC, qui leur permettrait enfin de sortir d'une coûteuse stratégie de la confrontation.

En l'absence d'un tel document, certains modérés se sentaient pousser des ailes, sous la forme, "pourquoi pas", d'une entrée au gouvernement, comme il advint à l'UNDP en 1992 avec la cooptation de deux de ses membres au gouvernement. Côté pouvoir, on prend son temps : « rien ne presse, explique un proche du président de République ; nous n'allons tout de même pas recréer le parti unique ! »¹. Le pouvoir est assurément confiant. Ni John Fru Ndi lui-même, murmure-t-on dans les couloirs² du Palais, cherche à se faire recevoir par le chef de l'Etat même en l'absence d'un témoin, sa condition de toujours. Pas de réponse ! Seulement ce commentaire : « en d'autres temps nous l'avions invité et il n'a pas cru devoir venir... ». Assurément, Ni John Fru Ndi ne fait plus trembler le pouvoir, et le Président Paul Biya peut même se vanter : « ... mais est-ce ma faute si la conception du pouvoir, dont par exemple un Fru Ndi fait preuve à l'intérieur de son propre parti, conduit ce dernier à l'éclatement ? En fait, je crois si fort en la nécessité d'une opposition constructive dans ce pays que j'aide le Chairman sans qu'il s'en rende compte ! Ainsi, je n'ai pas souhaité que se tienne à Yaoundé (...) un Congrès des dissidents du SDF ; ainsi, je ne pense pas que l'inclusion au sein du gouvernement de dirigeants de ce parti – certains, manifestement, n'attendent que cela – serait forcément une bonne chose »³.

Aussi, si l'on considère que le boycott avait pour objectif de délégitimer le pouvoir en place, même si cela n'avait jamais été explicitement dit par les partis du « front du boycott », les tractations qui ont eu lieu entre ces partis et le RDPC, réduisaient à néant cet objectif. Car, ces discussions, quelle que soit l'issue, suffisaient à redorer le blason du pouvoir. Bien plus, cela signifierait, soit que les raisons avancées pour justifier le boycott n'étaient pas fondées, soit que les résultats officiels de la présidentielle ne souffraient d'aucune contestation, malgré, les hésitations du SDF, de l'UNDP et de l'UDC. Par ailleurs, l'UNDP, pourtant plus fortement représenté en 1992 que ne le sont en 1997 le SDF, l'UNDP, l'UDC, le MDR, l'UPC-K et le MLJC, n'avait pas réussi à faire passer ni un scrutin à deux tours, ni la Commission Electorale Nationale Indépendante ; une Commission dont le SDF s'était décidé à en faire son cheval de bataille à l'Assemblée nationale puisque figurant dans son manifeste⁴.

L'on peut, néanmoins, noter qu'à propos de cette traditionnelle pierre d'achoppement qu'est la CENA/CENI, le pouvoir de Yaoundé a opté pour l'Observatoire National des Elections

¹ Voir *Jeune Afrique* N° 1990 du 02 au 08 mars 1999, p. 40.

² Ibid.

³ Interview dans *Jeune Afrique* N° 1990 du 02 au 08 mars 1999, p. 40.

⁴ « Le SDF créera une Commission Nationale Electorale Indépendante chargée de l'organisation, du déroulement, de la supervision et de la proclamation des résultats de toutes les élections », p. 7 du *Manifeste* du SDF adopté en mai 1990.

(ONEL) en 2000, un modèle sénégalais qui a contrôlé tous les scrutins dans ce pays depuis 1998. L'on peut également espérer que le pouvoir de Yaoundé va suivre la même mutation comme le Sénégal, qui est passé de l'ONEL à la CENA par une loi votée par les parlementaires de ce pays en mai 2005, étant donné qu'il a pris l'engagement d'instituer un organe indépendant chargé de l'organisation des élections. Sur le financement des partis, l'un des points soulevés par le SDF au cours des pourparlers, une loi fut votée dans ce sens en décembre 2000.

A la suite des pourparlers, il est utile de mentionner le « consensus contre la violence », que la presse a qualifié de « pacte RDPC-SDF de Bamenda », pour la « préservation de la paix ». En effet, réunis le 12 juillet 2002 sous la supervision du gouverneur du Nord-Ouest, Adrien Kouambo, certains hauts cadres du SDF, originaires de la Mezam, que sont le Pr. Clement Ngwasiri, Tasi Ntang Lucas, Dr Neba, Clement Mankefor (qui n'agissaient visiblement pas pour le compte de la base du parti – pour preuve l'absence du président provincial du Nord-Ouest Fon Martin Yembe (soupçonné de planifier les actes de violence avec certains militants du RDPC afin de ternir l'image du parti par la direction) ou du coordinateur départemental du SDF pour la Mezam ou encore du président du district de Bamenda – mais des élus qui auraient probablement voulu rentabiliser leur mandat) mandatés par le Chairman du SDF, avaient rencontré une délégation du RDPC conduite par l'ancien Premier ministre Simon Achidi Achu (membre du Comité Central du parti) et comprenant en outre Tazong Abel Ndeh (délégué du gouvernement auprès de la communauté urbaine de Bamenda), John B. Ndeh (président de la section RDPC et Directeur général de la MIDENO (Mission pour le Développement du Nord-Ouest) et le Fon de Balikumbat, Doh Ngwanyin III. L'objet des discussions de Bamenda s'avérait déterminant pour le sort du processus électoral en cours au Cameroun, notamment le double scrutin législatif et municipal du 30 juin 2002.

La rencontre fut sanctionnée par un document dans lequel les deux formations politiques s'engageaient « *à ne ménager aucun effort pour faire régner la paix* ». Dans ce document signé en présence du Procureur général près la Cour d'Appel du Nord-Ouest, les deux partis déclarent que « *toute personne coupable d'actes de violence doit être traitée conformément à la loi* ». En tout état de cause, alors que Ni John Fru Ndi annonçait que les actions de rue allaient se poursuivre, le « consensus contre la violence » de Bamenda, paraphé par le SDF et le RDPC, rendait criminelle toute manifestation de contestation du processus électoral.

Assurément, après la remise en cause par le Chairman du SDF de la résolution du NEC, suspendant la participation de ce parti aux conseils municipaux, on devrait s'attendre, en toute logique, à le voir se garder de contester violemment les résultats des législatives, à défaut de les reconnaître purement et simplement.

Le dialogue amorcé avec le pouvoir consacre l'entrée du SDF dans le jeu politique normal, de même qu'il constitue la preuve de l'inutilité des « villes mortes », de la violence et des appels à l'insurrection.

Le 30 octobre 2002, le SDF écrivait officiellement au RDPC pour une concertation sur la gestion de la société au regard de ce qui s'est passé pendant le double scrutin législatif et municipal du 30 juin 2002. Une telle concertation aurait certainement pour ordre du jour la refonte du système électoral et des institutions. Aucune réponse n'a été donnée par le RDPC. Toutefois, la participation de Ni John Fru Ndi à une réunion provinciale, portant sur la sécurité et présidée par le gouverneur de la province du Nord-Ouest, à la suite de l'assassinat du Fon de Babanki par ses populations en février 2006, est un signe d'acceptation du régime du Président Paul Biya et peut être inscrit dans le registre des retombées de la parlementarisation du SDF.

L'on peut également souligner le fait que, réunis en session ordinaire en mars 2006, les députés, toutes sensibilités confondues, ont dans une résolution, dont la transformation en « motion de soutien » au chef de l'Etat, par la presse officielle, fut dénoncée par M^e Joseph Mbah Ndam (président du groupe parlementaire du SDF qui a pourtant signé le document), encouragé le Président de la République dans sa croisade contre la corruption et l'impunité.

Dans cette résolution qui date du 23 mars 2006 et signée par le président de l'Assemblée Nationale, le président du groupe parlementaire RDPC, le représentant du RDPC, le représentant de l'UNDP et le président du groupe parlementaire SDF, les députés notent « l'accélération de la bonne gouvernance à travers la poursuite de l'assainissement de la gestion des affaires publiques et la mise en œuvre des mesures visant à faire reculer la pauvreté et à combattre l'enrichissement scandaleux de quelques-uns ». Ils se félicitent des « avancées démocratiques réalisées et de l'engagement plusieurs fois réaffirmé par le président de la République d'insuffler une dynamique de changement dans la gestion des affaires publiques ».

La représentation nationale a en outre félicité le Président de la République pour la création des structures de lutte contre la corruption, notamment l'Agence Nationale d'Investigation Financière (ANIF) et la Commission Nationale Anti-corruption (CONAC). Les députés se sont par ailleurs engagés à appuyer de toutes leurs forces les mesures salutaires prises dans le cadre du combat patriotique que mène le président de la République.

Devant ce fléau qui fausse le plein exercice de la démocratie représentative et le partage équitable des richesses nationales, les députés ont encouragé le chef de l'Etat à « faire rechercher, partout où elles ont cru devoir se réfugier, toutes les personnes présumées de détournement des deniers publics en vu de les traduire en justice », à « tout mettre en œuvre pour permettre, en cas de condamnation de ces « criminels économiques », le rapatriement des fonds publics détournés et déposés dans les banques à l'étranger et la saisie de leurs biens matériels ».

Cette résolution se rapproche de l'une des exigences de l'opposition, à savoir la conférence nationale souveraine surtout dans son aspect relatif au bilan de la gestion économique du pays.

De plus, s'il est indiscutable que le mois de mars 1992 restera à jamais gravé dans les annales de l'histoire du Cameroun, comme celui qui a sonné le glas d'une époque et marqué d'un sceau tout particulier la renaissance de l'institution parlementaire pluraliste au Cameroun, le mois de mars 2006 est celui au cours duquel l'Assemblée Nationale pluraliste a retrouvé ses lettres de noblesse et s'est engagée à jouer à nouveau le rôle qui est le sien et qui lui a permis, depuis l'aube des institutions camerounaises et malgré les vicissitudes politiques de l'Histoire, de marquer honorablement les grands moments de la vie du Cameroun. En vérité, cette session législative de mars 2006 a donné lieu au recours à des formes d'expression ou initiatives des députés prévues par le règlement intérieur de l'auguste institution, mais qui sont restées comme des ornements juridiques. Ainsi, en plus de l'adoption de la résolution sur la corruption et le détournement des deniers publics, en marge de la loi¹ relative à la déclaration des biens et avoirs, les députés ont examiné une pétition² introduite par l'honorable Pierre Sende de l'UPC et une proposition³ de loi déposée par l'honorable Adamou Ndam Njoya, président national de l'UDC.

¹ Cette loi a le mérite d'exister même s'il reste en deçà de l'exigence de transparence du fait de la non médiatisation des déclarations. L'article 7 (3) de cette loi impose un mutisme absolu aux membres de la commission chargée de la réception des déclarations des biens et avoirs : « *Les membres de la commission prêtent le serment suivant devant la Cour Suprême avant leur prise de fonctions : " Je jure de remplir mes devoirs avec objectivité et intégrité, et de garder le secret de toute information dont j'ai connaissance dans l'exercice de mes fonctions" »* (article 7(3) de la loi N° 003/2006 du 25 avril 2006 relative à la déclaration des biens et avoirs). Cette loi consacre l'impérialisme du Chef de l'Etat organisé semble-t-il par ceux qui entendent se régaler des retombées des délégations présidentielles. Ainsi, « *les membres de la commission sont nommés par décret du Président de la République, pour un mandat de cinq (05) ans, éventuellement renouvelable une fois. Ils ne peuvent être remplacés que dans les mêmes formes, à la suite de décès, de démission ou de faute lourde* » (article 7(2)). C'est également au Président de la République que la commission adresse chaque année son rapport d'activités (article 14 (1)).

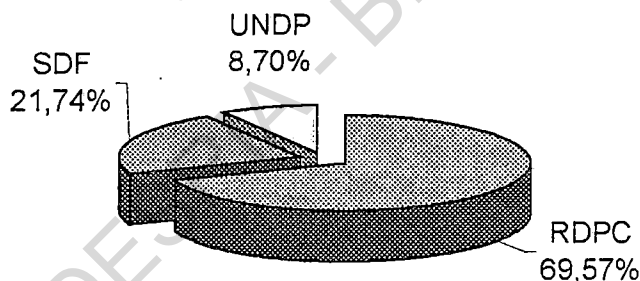
² La pétition relative à l'accès à l'eau potable de tous les villages du Cameroun à l'échéance 2010 du député UPC du Nyong-et-Kellé soutient qu'avec 76,5 milliards de F CFA, il est possible de fournir de l'eau potable dans tous les villages du Cameroun à l'horizon 2010, par la création de 9 000 nouveaux points d'eau potable en plus des 5 000 existants. Cette pétition examinée en commission n'a pas été retenue, l'Assemblée Nationale ayant estimé que le gouvernement s'attèle déjà à l'atteinte de cet objectif à l'horizon 2015.

³ La proposition de loi du député UDC du Noun modifiant et complétant certaines dispositions de la loi relative au financement public des partis et des campagnes électorales a pu franchir l'étape de la commission. Par cette initiative, le Président de l'UDC visait à séparer l'Etat des partis politiques, en clair, à mettre fin à la pratique selon laquelle « les services publics sont vidés de tous les moyens matériels, financiers et humains de l'Etat au profit d'un candidat ou d'un parti politique. Elle visait également à faire tenir compte beaucoup plus du poids des partis politiques au sein de l'Assemblée Nationale et de combler un vide s'agissant des élections municipales. Ce texte a été rejeté en plénière au motif que le gouvernement s'est déjà prononcé sur ce sujet et que des équipes sont d'ores et déjà au travail pour la mise en œuvre de cette volonté politique. Le moins que l'on puisse dire, c'est que les règles relatives au financement de la vie politique ne sont pas les seules où sévit l'interventionnisme étatique, l'unique domaine où prospère l'idée contestable selon laquelle l'élaboration d'un texte suffirait à résoudre un problème. L'inflation législative voire réglementaire est un malheur du Cameroun. Il est établi que le corollaire de la multiplication des règles est leur inapplication. Ce pays a toujours adopté de très bonnes lois dont l'application reste en deçà des attentes. Les lois démocratiques sont le plus souvent vidées de leur contenu dans l'attente des fameux textes d'application ou du labyrinthe des dispositions transitoires. (cf. NKOT, Pierre Fabien, Usages politiques du droit en Afrique. Le cas du Cameroun, Bruxelles, Bruylant, 2005).

Par ailleurs, qu'ils soient de la formation majoritaire ou de l'opposition, les députés ne sont pas insensibles à tout ce qui, par le biais de l'entrée au gouvernement ou de l'occupation des postes au Bureau de l'Assemblée, peut arrondir leurs avantages et procurer ainsi des moyens supplémentaires à leur formation politique voire à leur clientèle. L'entrée des députés du SDF au Bureau de l'Assemblée élue les 17 et 18 mai 1997, qui n'était pourtant pas obligatoire, laissait augurer ces pourparlers qui ont démarré en novembre 1997. Selon le Règlement de l'Assemblée Nationale, « les vices-présidents, autres que le premier, les secrétaires et les questeurs sont élus en même temps au cours de la même séance plénière au scrutin secret à la majorité des suffrages valablement exprimés sur une liste commune présentée par les partis politiques représentés à l'Assemblée Nationale »¹. Cette élection « a lieu en s'efforçant de reproduire au sein du Bureau, la configuration politique de l'Assemblée nationale, sauf refus de certains partis politiques de participer au Bureau »².

Si la loi prévoit que la constitution du Bureau doit refléter autant que possible la configuration partisane de la Chambre, elle laisse tout de même la liberté de participer à chaque parti politique. Le SDF, qui a jusque-là prôné la politique de la chaise vide occupe désormais des postes au Bureau de l'auguste institution comme l'indiquent les graphiques ci-dessous :

Part de chaque parti au sein du Bureau de l'Assemblée pour la législature 1997 – 2002.

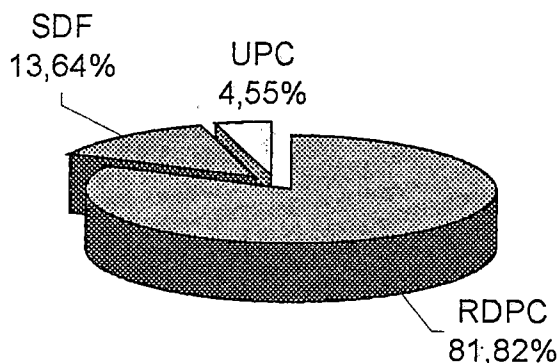


Source : Notre propre construction à partir de l'Almanach des députés 1997/1998

¹ Loi N° 73/1 du 8 juin 1973 portant Règlement de l'Assemblée Nationale modifiée par - la loi N°89/13 du 28 juillet 1989 - la loi N°92/004 du 14 août 1992 - la loi N°93/001 du 16 juin 1993 et - la loi N°2002/005 du 02 décembre 2002, article 12 (6).

² Ibid, article 12 (7).

Part de chaque parti au sein du Bureau de l'Assemblée pour la législature 2002 – 2007



Source : Notre propre construction à partir de l'Almanach des députés 2002/2003

La dramatisation de la crise politique post-électorale et les arguments de positionnement de certains opposants sur la « démocratie consensuelle ou consociative » par laquelle ils renoncent à l'alternance, de rester dans l'opposition, ne seraient, en définitive, que des alibis visant la justification de leur ralliement, somme toute, nécessaire dans la formation de la nation¹. En effet, Max Weber affirmait à ce propos que « *toutes les luttes partisans ne sont pas (...) uniquement des luttes pour des buts objectifs, mais elles sont aussi et surtout des rivalités pour contrôler la distribution des emplois* »². En clair, la conquête du pouvoir n'est en réalité que la conquête des positions de pouvoir dans l'Etat.

Dans le jeu des alliances, le RDPC doit gérer les demandes exponentielles d'accès à l'Etat générées par le projet présidentiel de « démocratie de large rassemblement ». L'adhésion à ce parti étant devenue, jusqu'à une période relativement récente, une assurance tous risques, gage de l'impunité, la condition nécessaire voire suffisante pour l'accès à l'appareil d'accumulation ou pour le maintien aux positions acquises. Il s'ensuit que le RDPC est devenu un champ clos de rivalités politiques mettant aux prises la quasi totalité de l'élite politico-bureaucratique camerounaise. Il ne faut, dès lors, pas s'étonner devant l'âpreté des luttes fractionnelles³ qui se déroulent en son sein. Ainsi, le souci des uns est la poursuite des

¹ ALIMA, Jos-Blaise, Les chemins de l'unité. Comment se forge une Nation : l'exemple camerounais, 2^e édition, Paris, ABC, 1977.

² WEBER, Max, Le savant et le politique, op. cit., p. 115.

³ On peut mentionner ici l'activisme des « progressistes » et « modernistes » qui déplorent le manque de démocratie interne au sein du parti et la dérive individualiste de la nomenclatura du Secrétaire général du Comité Central et des alentours. Le culte et la vénération de la personne du Chef de l'Etat et de la Première Dame, celle-ci ne figurant nulle part dans la Constitution de la République ou les statuts du parti. Cependant, ceux-ci négligent certainement l'apport, en terme de mobilisation, qu'apporte cette Dame à travers des réseaux comme le CERAC (Cercle des Amis du Cameroun qui regroupe les épouses des hautes personnalités de la République et des chefs de missions diplomatiques en poste au Cameroun) et Synergies Africaines contre le Sida et les Souffrances Humaines. Ils dénoncent également les « personnalités ressources d'accompagnement » qui sont une création du Comité central et

récompenses, des rétributions du militantisme, celui des autres est de créer une crise factice pour des desseins de repositionnement, d'autres militants en fin ne se retrouvent plus dans le parti, du fait du flou laissé par la non moins importante question de la ligne idéologique à la croisée des chemins d'une ou des plate-formes d'action gouvernementale entre le parti et son ou ses alliés.

La "démocratie à la camerounaise", matérialisée par le jeu des alliances, part du présupposé que le Cameroun est composé d'une mosaïque¹ de populations qui ont chacune leur culture, leurs rites, leurs traditions, en somme, leurs spécificités dont elles sont fières, à juste titre. Pourtant cela ne les empêche pas non plus de partager un sentiment national élevé. Parlant de cette démocratie, le Président Paul Biya affirme qu'« il nous fallait donc inventer une démocratie d'équilibre et d'alliance qui permettrait de concilier les exigences de la construction d'un Etat démocratique moderne et l'attachement légitime à nos traditions. Il était également nécessaire de canaliser les forces que la soif nouvelle de liberté avait libérées, afin qu'elles ne se retournent pas contre la liberté elle-même »². Peut-être le peuple camerounais avait gardé le souvenir des luttes fratricides, des tensions de la période de l'indépendance qu'il ne voulait pas voir renaître et peut-être aussi parce qu'il sait, mieux que d'autres, maîtriser ses passions dans une Afrique tourmentée et inquiète. En outre, la recherche d'un pluralisme partisan dans l'unité serait également dictée par le fait que l'unification entre les deux parties du territoire sous administrations britannique et française proclamée en 1972, ne se serait guère concrétisée au point qu'elle semble être remise en cause³. En outre, les rivalités et oppositions ethniques⁴ ont

qui font ombrage aux élus locaux du parti que sont les présidents de section, de sous-section, de comité de base et de cellule. Les conflits qui naissent de cette situation fragilisent le parti à la base. Face à la gravité des problèmes soulevés, Grégoire Owona, Secrétaire général adjoint du Comité central affirme que : « *Nous aimons certes les motions de soutien au chef, mais nous avons dit et redisons encore : plus d'action, plus de proposition, plus de suivi et d'autocritique, y compris de l'action gouvernementale* » (Voir Cameroun Tribune du 24 mars 2005).

¹ HOROWITZ, Donald, « Democracy in Divided Societies », in Journal of Democracy, n°4 , October 1993, pp. 18-38.

² Discours prononcé le 18 février 1999 à l'occasion de sa distinction comme lauréat 1998 du Centre d'Etudes Politiques et de Société (CEPS), Prix Louise Michel (Voir Cameroun Tribune N° 6791/3080 du 19 février 1999, p.9). En remettant ce prix au chef de l'Etat camerounais, la présidente du CEPS, Janette Brutelle-Duba, avait jeté un regard sur le parcours du Cameroun sur la voie de la démocratie et du développement sous la houlette de M. Paul Biya : « *Le Cameroun du savoir, pas celui de l'ignorance ; le Cameroun de l'ouverture, pas celui du sectarisme ; le Cameroun de la rigueur, pas celui du laxisme ; le Cameroun du développement, pas celui de la stagnation ; le Cameroun de la stabilité, pas celui du chaos ; le Cameroun de l'unité, pas celui des divisions stériles ; le Cameroun de la liberté, pas celui de l'asservissement ; le Cameroun de la fraternité, pas celui de l'indifférence ; le Cameroun de la paix, pas celui des conflits meurtriers. En un mot, le Cameroun de l'avenir* » (Voir Cameroun Tribune N° 6791/3080, p.7.). Ce kaléidoscope de l'évolution du Cameroun dressé par cette Dame venue d'ailleurs fut interprété par certains comme une remise en cause de la dérive anarchiste de l'opposition.

³ KONINGS, Piet, « Le problème anglophone au Cameroun dans les années 1990 », in Politique Africaine N° 62, juin 1996, pp. 25-34 ; NANTANG JUA, Benedict, « Spatialization and Valorization of Identities in Contemporary Cameroon », in MUKUM MBAKU, John & TAKOUGANG, Joseph (eds), The Leadership Challenge in Africa : Cameroon Under Biya, Trenton/Asmara, Africa World Press, 2004, pp. 299-334.

⁴ TOULOU, Lucien, « L'ethnicité comme ressource politique : l'hypothèse de la politique au bord du gouffre », in Cahier Africain des Droits de l'Homme, 2002.

rendu les dynamiques en cours plus complexes et relancé le débat sur la question nationale¹.

Au demeurant, l'opposition² n'a pas su regarder au-delà du jour, de l'immédiat pour s'interroger sur son destin, son avenir. Et c'est parce qu'elle a raisonné en terme de pouvoir et non de mission que sa désunion constitue le principal atout du RDPC qui est devenu un véritable « parti cartel »³ dans une conjoncture des « coalitions multiethniques fluides »⁴. Aussi, s'il est incontestable que la cristallisation institutionnelle de l'opposition a amorti la crise de légitimité du pouvoir par la collusion entre acteurs politiques et la trahison subséquente des espérances populaires⁵, elle a du reste eu pour « effets pervers »⁶ la domination électorale et partant politique du Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais (RDPC).

§2 – La domination électorale du RDPC comme conséquence de la contribution problématique de l'opposition dans le jeu institutionnel.

En politique, comme dans la vie tout cours, les conflits naissent, grandissent et atteignent leur paroxysme, puis la pression se dégonfle jusqu'au retour à une relative normalisation antérieure. L'opposition camerounaise serait devenue une entreprise à capital faible, à la limite, au bord de la faillite. En effet, un consensus politique qui regroupe tous les partis politiques fausserait, pour certains, l'un des principes de la démocratie, qui veut que dans un pays il y ait une majorité qui gouverne et une opposition qui s'oppose par des propositions et des critiques justes, car trop d'ouverture tue la démocratie, et peut entraver le fonctionnement du multipartisme réel, en réduisant la possibilité de l'alternance⁷ au pouvoir, si l'on excepte l'exemple des pays dotés d'une culture démocratique établie. C'est dire que l'établissement d'un

¹ NGADJUI, Nicolas, La conception camerounaise de la nation, Thèse pour le Doctorat de 3^{ème} cycle en Science Politique, Université de Yaoundé, 1987, p. 15.

² L'opposition aurait vendu au peuple l'illusion des lendemains meilleurs d'une révolution, qu'elle n'avait pas préparé ni pensé l'après. Cette « révolution » aurait donc mangé ses enfants/auteurs.

³ KATZ, Richard S. & MAIR, Peter, « Changing Models of Party Organization and Party Democracy : The Emergence of the Cartel Party », in *Party Politics*, I, January 1995, pp. 5-28. La théorie du parti cartel ne s'applique pas au RDPC en termes de fusion totale entre ce parti et les autres, mais traduit la géographie ministérielle qui se définit largement par les résultats électoraux, selon une logique simple : « vous donnez des voix à mon parti, même au prix d'un « braquage électoral », je vous donne des postes ministériels ».

⁴ MOZAFFER, Shaheen, SCARITT, James R., GALAICH, Glen, « Electoral Institutions, Ethnopolitical Cleavages, and Party Systems in Africa's Emerging Democracies », in *American Political Science Review*, Vol. 97, N°3, August 2003, pp. 379-390.

⁵ SINDJOUN, Luc, op. cit., 2004, p. 33.

⁶ BOUDON, Raymond, *Effets pervers et ordre social*, Paris, PUF, 1977.

⁷ HUNTINGTON, Samuel, *The third wave : democratization in the late twentieth century*, Norman, University of Oklahoma Press, 1991.

parti dominant¹ a des implications sur la consolidation de la démocratie multipartite. Car, un des fondements de l'ordre démocratique, c'est-à-dire celui d'un Etat de droit, fondé sur l'autodétermination du peuple selon la volonté de la majorité et l'exclusion de tout gouvernement violent et arbitraire, est la limitation et le contrôle du pouvoir. Or, face à un parti-Etat « fort » et envahissant assuré de ses victoires électorales², la société civile n'a plus de relais, étant donné que les partis politiques, auxquels les populations s'étaient reconnues, se sont plus ou moins ralliés au pouvoir. Ses revendications n'auront plus un large écho.

C'est dire qu'un « gouvernement de large majorité », qui fonctionne dans les conditions de méfiance et non dans une dynamique d'ensemble, ne permet pas aux partis politiques d'aller vers le peuple, de canaliser ses luttes et aspirations et de différencier les programmes politiques, ou tout au moins ce qui en tient lieu, autrement que dans le cadre d'une coalition hégémonique. Avec le jeu des alliances et des pourparlers, le RDPC est devenu une sorte de "rouleau compresseur" dans l'enjeu de la domination politique en 2002 (A) et 2004 (B).

A – Le tournant du double scrutin de juin 2002 induit un bouleversement de la représentation géopolitique de l'opposition.

Le débat sur l'apparition d'un parti dominant³ au Cameroun, esquissé depuis la seconde génération des élections de 1996 et 1997, s'est poursuivi avec le double scrutin de juin 2002. Nous analysons dans ce sous paragraphe le contexte de ce scrutin, ses résultats et ses implications en terme de partage du pouvoir. L'analyse ressort plus singulièrement la domination du RDPC dans les marchés politiques locaux.

En effet, la double consultation législative et municipale du 30 juin 2002, qui s'est plus ou moins normalement déroulée, aurait dû avoir lieu le 23 juin. Mais le pays a fleuré ce qu'on pourrait qualifier de « Tsunami électoral ». Et jamais sans doute, depuis un certain 6 avril 1984 quand la garde républicaine (transformée en garde présidentielle depuis le 21 mai 1985) mutinée tenta de prendre d'assaut le Palais d'Etoudi, le Président Paul Biya n'aura passé de nuit aussi longue. Le souvenir de la nuit du samedi 22 au dimanche 23 juin, nuit des dupes et de toutes les hésitations qui faillirent emporter les institutions de la République, restera longtemps gravé dans

¹ PEMPEL, T. J., *Uncommon Democracies : The One Party Dominant Regimes*, Ithaca : Cornell University Press, 1990; GILIOMEE, Hermann & SIMKINS, C. (eds), *The awkward embrace: one party domination and democracy*, Amsterdam: Hardwood, 1999.

² BROOKS, Heidi, *The dominant party system : challenges for South Africa's second decade of democracy*, The Electoral Institute of Southern Africa (EISA), Occasional Paper 25, October 2004. La majorité noire constitue le fondement de la domination de l'African National Congress (ANC) dans le cas d'espèce. Par contre ce qui fait la force du RDPC, c'est le jeu des alliances tribales et régionales ainsi que la neutralisation institutionnelle de l'opposition.

³ BOGAARDS, Matthijs, « Counting Parties and Identify Dominant Party Systems in Africa », op. cit.

la mémoire de cet homme imprévisible et de plusieurs camerounais. Nous laissons la description de cette situation au secrétaire général de la présidence de la République et au chef de l'Etat :

« Alors que toutes les assurances avaient été données à M. le Président de la République par les autorités chargées de l'organisation des élections que tout était prêt en vue de la tenue du double scrutin législatif et municipal de ce jour 23 juin 2002, il est apparu le 22 juin au soir, après pointage, que les préparatifs de cette opération n'étaient pas achevés et qu'ils présentaient des lacunes dans plusieurs circonscriptions. Ceci est inadmissible. Le Président de la République fait savoir que des sanctions sévères seront prises le moment venu. Afin de garantir le bon déroulement et la transparence de ces élections, ainsi que la participation effective de tous les partis politiques en compétition, la date du scrutin est reportée au dimanche 30 juin 2002. Le président de la République demande aux camerounaises et aux camerounais de comprendre ce report. Il compte sur leur civisme et leur patriotisme pour que ces élections se déroulent dans la plus grande sérénité ». (Marafa Hamidou Yaya).

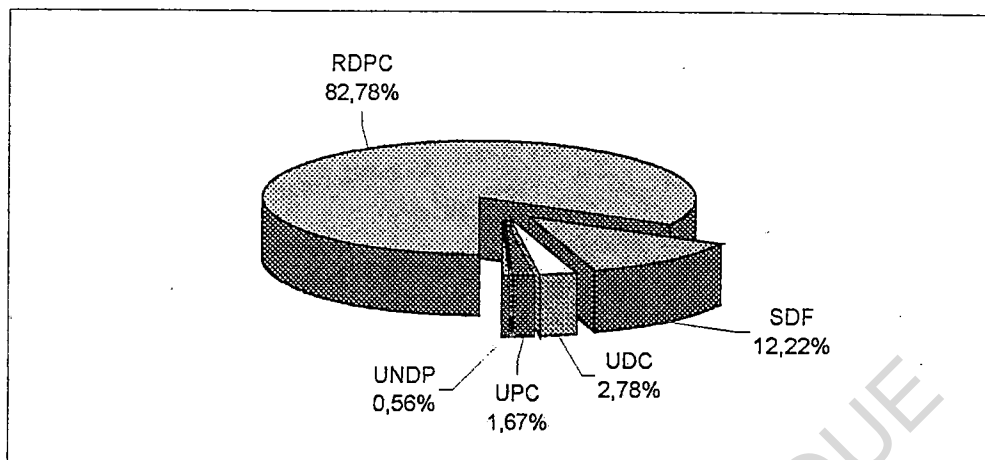
« Les raisons de ce report : je dois rassurer tout de suite, ce n'est pas une grave raison d'Etat ou une raison de sécurité intérieure. C'est tout simplement parce que je me suis aperçu que le niveau des préparatifs était insuffisant. Nous avons donné tous les moyens qu'il fallait aux administrations et aux départements concernés pour organiser à temps des bonnes élections. Tout le monde m'a dit que tout allait bien. Pas plus tard que vendredi, on m'a dit : "Nous sommes fin prêts". Mais, hier soir (22/6/2002), je reçois un rapport presque alarmant disant qu'il y a des lacunes graves. Il y a des circonscriptions où il n'y avait pas de bulletins de vote ; il y avait des urnes qui n'avaient pas de cadenas. Il y avait des provinces entières qui n'avaient pas de bulletins. Et ceci s'étendait dans plusieurs circonscriptions. Organiser des élections dans ces conditions me paraissait aller à l'encontre de ce que nous souhaitions : c'est-à-dire des élections claires, transparentes, sincères. C'est pour cela que j'ai pris la décision de reporter ce scrutin au 30 juin »¹. (Paul Biya).

Des résultats de ce double scrutin du 30 juin transparaissent deux choses : la large domination du parti au pouvoir et le passage de l'électeur déterminé de 1992 et dans une large mesure de 1997 à l'électeur rationnel, stratège votant plus ou moins en fonction de ses propres intérêts.

¹ Voir Cameroon Tribune N° 7623/3912 du 24 juin 2002, pp. 2 et 3.

A l'issue des législatives de 2002, sur 180 sièges, le RDPC remporte 149, le SDF 22, l'UDC 5, UPC 3, UNDP 1. Ce qui donne la configuration ci-dessous :

Part de chaque parti à l'issue des élections législatives de juin-septembre 2002.



Source : construit par nous-mêmes à partir des statistiques électorales (voir Annexe 4).

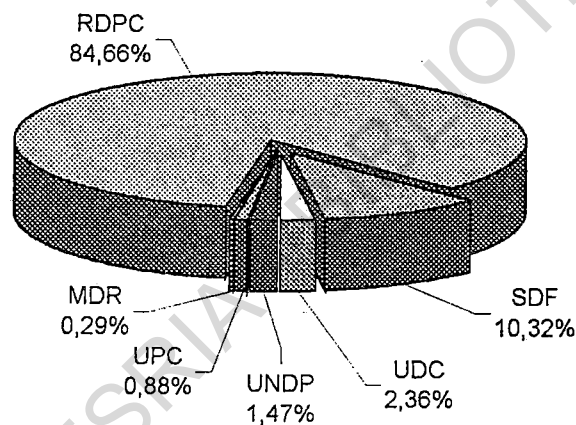
Six partis politiques émergent des municipales et contrôlent les exécutifs communaux :

Les partis politiques contrôlant les exécutifs communaux (339)			
Provinces	Nombre de communes	Partis politiques (nombre de communes)	Rapport (%)
Adamaoua	17	RDPC (17)	100
Centre	69	RDPC (66)	95,65
		UPC (3)	4,35
Est	32	RDPC (32)	100
Extrême-Nord	45	RDPC (43)	95,55
		UNDP (1)	2,22
		MDR (1)	2,22
Littoral	32	RDPC (30)	93,75
		SDF(2)	6,25
Nord	19	RDPC (15)	78,94
		UNDP (4)	21,06
Nord-Ouest	32	SDF (27)	84,37
		RDPC (5)	14,63
Ouest	41	RDPC (29)	70,73
		UDC (8)	19,52
		SDF (4)	9,75

Sud	25	RDPC (25)	100
Sud-Ouest	27	RDPC (25)	92,59
		SDF (2)	7,41
Total	339	RDPC (287)	84,66
		SDF (35)	10,32
		UDC (8)	2,36
		UNDP (5)	1,49
		UPC (3)	0,88
		MDR (1)	0,29

Source : Le Communal, éd. 2002, FEICOM, avec notre propre synthèse et adaptation.

Part de chaque parti à l'issue des élections municipales de juin 2002.



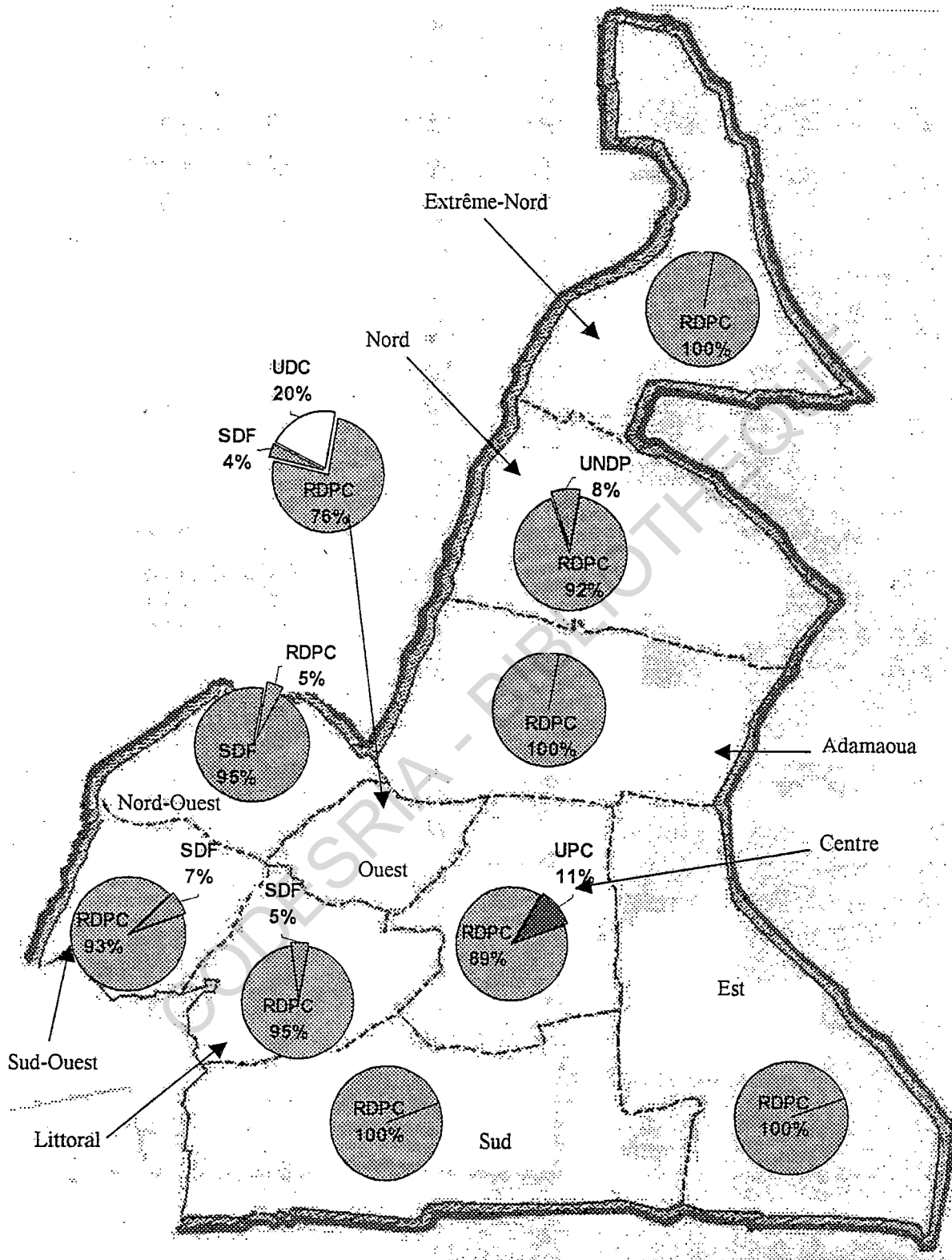
Source : Notre propre construction à partir des statistiques électorales ci-dessus.

En effet, dans un pays où l'on n'a pas encore la tradition et la technologie des sondages, et où l'hypocrisie du double-jeu fausse toute analyse prospective, nul n'aurait pu prévoir une telle reconfiguration du paysage politique. Même les chroniqueurs les plus pessimistes de la presse dite d'opposition ne pouvaient même pas envisager la déroute électorale des très nombreux partis qui s'opposent depuis 12 ans au pouvoir de M. Paul Biya. La nouvelle carte électorale que présente ces élections couplées (législatives et municipales du 30 juin avec une extension le 17 septembre pour les législatives partielles) est nettement marquée par une domination du RDPC.

Tableau récapitulatif de la répartition des sièges à l'Assemblée Nationale par province et par parti politique en 2002

Province	Nombre de sièges	Parti politique	Nombre de sièges
Extrême-Nord	29	RDPC	29
Nord	12	RDPC	11
		UNDP	1
Adamaoua	10	RDPC	10
Nord-Ouest	20	SDF	19
		RDPC	1
Ouest	25	RDPC	19
		SDF	1
		UDC	5
Littoral	19	RDPC	18
		SDF	1
Sud-Ouest	15	RDPC	14
		SDF	1
Centre	28	RDPC	25
		UPC	3
Sud	11	RDPC	11
Est	11	RDPC	11

Carte politique du Cameroun après les législatives de 2002



Source : Notre propre adaptation à partir des statistiques électorales (voir Annexe 4).

Tableau comparatif des résultats des législatives de 1992, 1997 et 2002.

Parti politique	Nombre de sièges en 1992	Nombre de sièges en 1997	Nombre de sièges en 2002
RDPC	88	116	149
UNDP	68	13	1
SDF	Absent	43	22
UPC	18	1	3
UDC	Absent	5	5
MDR	6	1	0
MLJC/MLDC	Absent	1	0

La reconstruction spectaculaire de la domination hégémonique du RDPC dans les marchés politiques locaux est un fait marquant de ce double scrutin. En effet, Les élections municipales de 1996 ont permis la poursuite du pluralisme politique dans la gouvernance locale. L'enjeu¹ de ces élections était en effet d'une importance capitale, d'une part, parce que la mission des collectivités publiques locales est d'améliorer quotidiennement le cadre de vie des citoyens, et, d'autre part, parce que le verdict des urnes permettait d'évaluer la gestion des uns et des autres. Le crédit d'une formation politique dépend largement d'une bonne gestion municipale.

C'est en effet la commune qui, dans le cadre de la loi, est chargée de la gestion des « affaires locales sous la tutelle de l'Etat en vue du développement économique, social et culturel de ses populations »². Plus généralement, comme telles, les communes ou collectivités publiques décentralisées sont, de l'avis d'Alexis de Tocqueville, à la démocratie ce que les écoles primaires sont à la science et à la technologie. Elles constituent des écoles de démocratie à la base où se discutent les affaires locales et des pôles de développement chargés d'exécuter les plans de développement au niveau local dans l'animation de la vie socio-économique et culturelle.

Dans les contre-performances enregistrées le 1er mars 1992 par le RDPC, il y avait, à l'évidence, une volonté de la part des électeurs de sanctionner, outre la manipulation des choix faits lors des primaires par le Comité Central, la gestion des municipalités dont dépendent l'amélioration de leurs conditions de vie, si l'on analyse et exploite rétrospectivement les griefs

¹ Voir l'article de Cameroon Tribune N° 51024 des 29 et 30 mars 1992, p. 23.

² Loi N° 74/23 du 05 décembre 1974 portant organisation communale, Titre I, article 1.

formulés par les populations lors des meetings des campagnes électorales. C'est dire qu'en inaugurant le multipartisme au Cameroun par des élections municipales, le régime du Renouveau aurait pu, d'un côté, prendre la mesure réelle de sa popularité auprès des masses à travers les résultats du scrutin et corriger éventuellement le tir avant les élections législatives, et de l'autre, familiariser électeurs et candidats avec le jeu démocratique qui demeure, somme toute, la confrontation des idées et non celle des hommes, des religions, des ethnies ou des régions. Néanmoins, cette première consultation, depuis le retour au multipartisme, a permis au régime de revoir l'agenda électoral. C'est ainsi que l'élection présidentielle qui devait avoir lieu en 1993 fut ramener au 11 octobre 1992 et les élections municipales du mois de septembre 1992 auront finalement eu lieu en janvier 1996. Entre temps, le régime a développé des stratégies visant à tempérer la déconstruction électorale du monopole du RDPC dans les marchés politiques locaux comme l'indiquent les tableaux comparatifs des résultats ci-dessous :

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

REPARTITION DES COMMUNES CAMEROUNAISES PAR PROVINCES ET PAR PARTI POLITIQUE (1996 ET 2002)					
Provinces	Communes créées de 1950 à 1991	Communes créées depuis 1992	Nombre total de communes	Situation après les élections municipales de 1996	Situation après les élections municipales de 2002
ADAMAOUA	10	7	17	UNDP (12) RDPC (4) N.B. La commune de Kontcha a été créée après 1996	RDPC (17) UNDP (0)
CENTRE	44	25	69	RDPC (64) UPC (5)	RDPC (66) UPC (3)
EST	19	13	32	RDPC (32)	RDPC (32)
EXTREME-NORD	20	25	45	RDPC (29) UNDP (8) MDR (8)	RDPC (43) UNDP (1) MDR (1)
LITTORAL	20	12	31	RDPC (18) SDF (12) MDP (1)	RDPC (29) SDF (2)
NORD	6	13	19	RDPC (10) UNDP (9)	RDPC (15) UNDP (4)
NORD-OUEST	15	17	32	SDF (28) RDPC (4)	SDF (27) RDPC (5)
OUEST	31	10	41	SDF (17) RDPC (13) UDC (9) UFDC (2)	RDPC (29) UDC (8) SDF (4)
SUD	20	5	25	RDPC (25)	RDPC (25)
SUD-OUEST	23	4	27	RDPC (22) SDF (5)	RDPC (25) SDF (2)

Source : Notre propre compilation à partir des statistiques électorales et des données collectées auprès de la direction des organes de presse et d'édition du Comité Central du RDPC.

Part de chaque parti politique à l'issue des compétitions électorales locales

Parti politique	Elections municipales de 1996		Elections municipales de 2002	
	Nombre de sièges (conseillers Municipaux)	Nombre de communes contrôlées	Nombre de sièges (conseillers Municipaux)	Nombre de communes contrôlées
RDPC	5 806	220	8 047	287
SDF	2 083	61	1 269	35
UNDP	990	29	238	05
UDC	267	09	242	08
MDR	238	08	29	01
UPC	130	05	85	03
UFDC	48	02	09	00
MDP	33	01	03	00
MLJC/MLDC	16	00	01	00
AP	14	00	00	00
ANDP	08	00	01	00
MP	04	00	00	00
PPC	02	00	00	00
FNP	01	00	00	00
FNPC	01	00	00	00
UPR	-	-	07	00
PSU	-	-	01	00

Source : Notre propre synthèse à partir des statistiques électorales.

Si l'on excepte le fait que certaines communes ont été créées pour des besoins de clientélisme évidents, au regard de l'absence d'objectivité et de transparence dans la définition de la carte communale, certains facteurs patents ont contribué à la reconstruction de la domination du parti au pouvoir. Premièrement, les pouvoirs de dissolution du conseil municipal ou de révocation d'un Maire élu, reconnus au président de la République, sont difficilement conciliables avec la philosophie du pluralisme politique et le caractère presque sacré que semble conférer à l'organe élu l'onction du suffrage populaire¹. De même, les énormes pouvoirs de tutelle confiés au Ministre de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation, au gouverneur de province et au préfet qui concernent tous les actes pris par les conseils et les maires, et qu'un organe issu d'une formation politique de l'opposition accepterait d'autant plus difficilement que, d'une part, ces rapports avec les fonctionnaires nommés par le chef de l'Etat seront nécessairement empreints de suspicion, et d'autre part, il ne comprendrait pas que, lui, conseil ou maire élu, il soit supervisé en permanence par un élément extérieur ne tenant ses pouvoirs que d'un acte discrétionnaire du chef de l'Etat. Cela se comprend étant donné qu'il serait difficile pour un conseil municipal ou un maire d'assumer devant l'électeur souverain, la responsabilité d'une gestion dans laquelle d'autres organes, qui ne puisent pas exactement aux mêmes sources philosophiques et politiques que lui, ont eu à s'ingérer quotidiennement, annulant dans certains cas ses actes, ou l'empêchant d'appliquer le programme politique arrêté par son parti.

En outre, si l'opposition avait véritablement un autre programme à proposer que l'ambition de remplacer les dignitaires du RDPC à la tête des communes, elle n'aurait pas compris ou refusé de comprendre que la crise de trésorerie de l'Etat (une crise amplifiée par les détournements des fonds publics, les "villes mortes" et l'incivisme fiscal) s'est transportée vers des communes jadis prospères, à cause du principe d'unicité des caisses qui a toujours permis à l'Etat de disposer des liquidités de communes, de l'ex-ONCPB (Office National de Commercialisation des Produits de Base), des administrations postales ... Dans ces conditions, les gestionnaires de l'opposition de 1996 ne pouvaient présenter des réalisations différentes de celles des maires RDPC d'alors en 2002. Dans bien de cas, l'opposition n'avait même pas intérêt à s'engager, selon certains observateurs, dans la gestion d'une collectivité publique handicapée financièrement.

Deuxièmement, l'envol du RDPC sur les marchés locaux est le fruit des réajustements internes. Le 07 octobre 1995, M. Paul Biya en sa qualité de président national annonçait l'ouverture du parti aux femmes et aux jeunes lors de son 1^{er} congrès extraordinaire à Yaoundé.

¹ Les manifestations des populations de Mbalmayo de mai et celles des populations d'Ebebeba du 26 juillet 2006 exigeant la libération de leurs maires suspendus par décret présidentiel et incarcérés pour détournement de fonds

En 1996, sur 5806 conseillers municipaux RDPC, 665 étaient dames, soit 12 %. A l'analyse, il apparaît que les femmes étaient plus représentées dans les provinces du Centre 16 %, du Littoral 16 %, Sud-Ouest 16 % et Ouest 14 % où elles exercent une intense activité économique. Les fortes pressions et convoitises qu'elles subissent par ailleurs dans ces régions par rapport à la multitude des partis politiques les amènent à embrasser la chose politique. Dans le Grand Nord et l'Est, par contre, le poids de la tradition et l'analphabétisme confinent les femmes aux tâches domestiques et les éloignent des joutes politiques. Certes au RDPC comme partout ailleurs au Cameroun, la parité homme/femme, vieux/jeunes n'est pas encore idéalement respectée. Sur 18 femmes parlementaires, 17 sont du RDPC, une seule femme est de l'opposition, notamment de l'UDC. Néanmoins, le RDPC, mieux que tout autre parti, a connu en matière d'intégration une évolution fulgurante ces 15 dernières années. C'est la seule organisation politique du pays qui peut prétendre avoir une envergure véritablement nationale.

L'option d'ouverture fut réitérée, le 07 juillet 2001, par le président national lors du 2e congrès extraordinaire du parti à Yaoundé. Aussi, officiellement, la tribu, les diplômes, l'âge, le sexe, l'argent... ne constituent a priori ni un avantage, ni un handicap ou limite pour accéder à telle ou telle autre responsabilité, encore moins pour militer. Dans sa lettre circulaire du 02 février 2002 relative au renouvellement des organes de base du RDPC, présenté comme statutaire, opportun et attendu par les militants de la base au sommet, le président national de cette formation politique avait estimé que cet exercice allait « donner l'occasion au parti de se mesurer à lui-même, d'élire ses dirigeants à la base, de se doter de ressources – notamment humaines – pour l'amélioration de son fonctionnement »¹. C'était en fait « un test important sur la volonté des militants et la capacité du parti à relever le défi de la modernité (...) en vue de consolider sa place de parti majoritaire et de renforcer son influence au sein de la Nation »². Au cours de ces opérations, il fallait « éliminer toutes formes de trafics d'influence et d'envahissement de l'argent »³ et « éviter le militantisme de positionnement »⁴. Pourtant, ce sont ces variables qui ont structuré le comportement électoral dans certaines parties du pays. En 1992 par exemple, ce fut un vote pour le changement dans la province de l'Ouest et pour le retour d'un fils du terroir au pouvoir dans le Grand Nord. En 1996 comme en 2002, ce fut un vote de positionnement dans la province de l'Ouest, comme ailleurs, du fait du leadership local des élites

publics dans le cadre des marchés non payés ou non réalisés semblent exprimer la suprématie du suffrage universel, même si elles rament à contre courant de l'exigence de morale publique.

¹ L'Action, n° 259 du 12 au 18 février 2002, p.9.

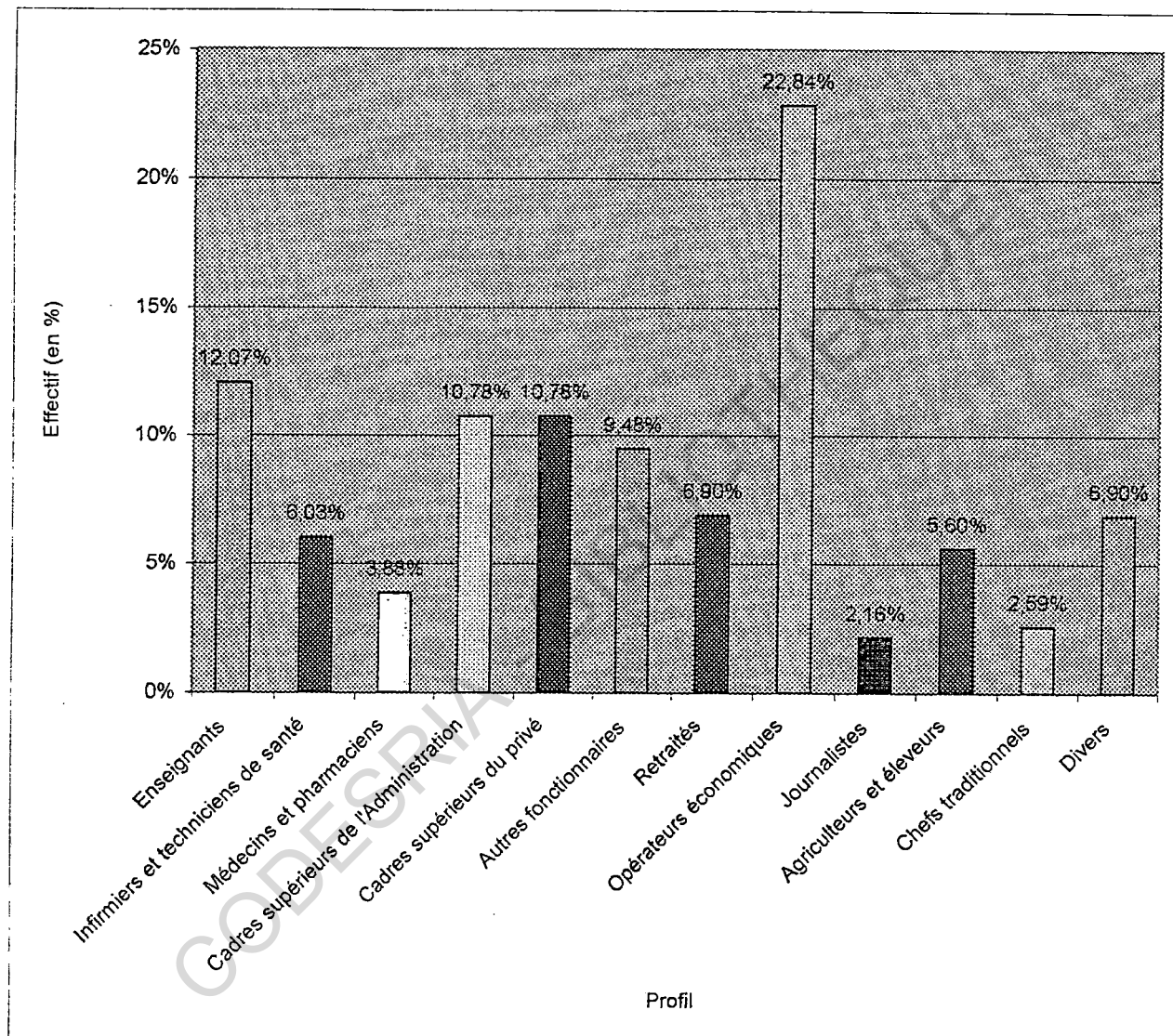
² L'Action, n°259, op. cit.

³ Ibid.

⁴ Une mise en garde de Nji Kouotou Ibrahim, première personnalité ressource d'accompagnement du Noun Sud dans la province de l'Ouest, dans L'Action N° 259, op. cit., p.14.

urbaines¹ et de l'envahissement du champ politique par les opérateurs économiques dont le principal argument demeure l'argent et les réalisations d'intérêt commun. Au plan général, le profil des maires camerounais laisse transparaître la domination des opérateurs économiques comme l'indique le graphique ci-dessous :

Répartition des maires par catégorie socioprofessionnelle



Source : Notre propre construction à partir d'un dépouillement effectué sur les CV de certains maires (232) par le FEICOM (voir Le Communal, Edition Spéciale, 2002 – 2007, p.39.

¹ MOUCHE, Ibrahim, Autorités traditionnelles et démocratisation au Cameroun. Entre centralité de l'Etat et logiques de terroir, Lit, Verlag, Münster – Hamburg – Berlin – Wien – London, 2005

L'irruption massive des opérateurs économiques dans la vie des communes risque, de transformer ces pôles¹ d'impulsion du développement de proximité en entreprises privées ou familiales, et de saper la principale raison d'être de l'ouverture du « grand chantier de la décentralisation » à savoir « une meilleure participation des citoyens à la vie publique »². Dans ce processus de privatisation des communes, la volonté de servir les populations est reléguée au second plan étant donné que ce qui caractérise un homme d'affaires, c'est la course effrénée aux gains personnels. Dès lors, le militantisme politique des chefs traditionnels ne constitue plus, comme l'on pourrait penser³, un frein à la gouvernance démocratique au Cameroun. C'est plutôt l'instinct d'accumulation des opérateurs économiques qu'il faudrait craindre même s'il y a lieu de noter que l'argent et les réalisations auront, dans le cas d'espèce, servi à convaincre mieux encore l'électorat qui établit désormais qu'il vaut mieux avoir à faire à ces riches qui, souvent, investissent leur propre argent pour le bien collectif, dans l'attente, tout naturellement, d'un retour sur investissement.

Le maintien des attributs présidentiels mentionnés plus haut trouve sa justification dans ces risques de dérapage. En effet, le président de la République est le garant de l'unité nationale et décentraliser signifie « opérer par rapport à la centralisation un mouvement contraire visant à résoudre de façon originale la dialectique entre l'un et le multiple, c'est-à-dire qui doit respecter l'unité et l'indivisibilité nationales et simultanément encourager la diversité locale »⁴. Aussi, la loi dispose que « la constitution de chaque liste (des candidats) doit tenir compte des différentes composantes sociologiques de la circonscription »⁵. Cette loi aurait dû maintenir que « nul ne peut être candidat aux élections municipales s'il ne réside effectivement sur le territoire de la commune concernée »⁶, sans atténuation du genre « toutefois, les personnes non-résidentes peuvent être candidates si elles justifient d'un domicile réel dans le territoire de la commune

¹ Ce sont les communes qui, dans le cadre de la loi, sont chargées de procurer aux populations les commodités et autres facilités de la vie collective dans l'hygiène et la salubrité, l'enlèvement des ordures ménagères, l'éclairage des voies publiques, les adductions d'eau, la police des débits de boissons en rapport avec la protection de la jeunesse et les impératifs de tranquillité des habitants d'une collectivité, la création des équipements de loisirs et de culture collectifs, des voies de communication, des écoles et des centres de santé, l'attribution des marchés aux fournisseurs et la création des emplois.

² Extrait du message de M. Paul Biya à la Nation du 31 décembre 2002.

³ Les chefs ne sont plus véritablement ces grands électeurs capables de capitaliser les suffrages en faveur d'un parti politique. Bien plus, la tradition n'est pas synonyme de dictature. Les chefs sont régulièrement mis en minorité au cours des compétitions électorales. Dans les chefferies gassfields, il y a des contrepouvoirs. Le conseil traditionnel, constitué selon les cas des 9 notables ou 7, joue le rôle de parlement et essaye toujours de rééquilibrer les décisions du chef en cas de dérapages (ALETUM TABUWE, Michael, Sociologie Politique, 2^e Ed., Yaoundé, Patoh Publishers, 2004, p. 220.

⁴ La décentralisation, Paris, PUF, « Que sais-je ? », N° 1879, 1980, p. 9.

⁵ Loi N° 92/002 du 14 août 1992 fixant les conditions d'élection des conseillers municipaux, article 3 (2).

⁶ Loi N° 92/002 du 14 août 1992, op. cit., article 8(1).

concernée »¹. Il y a lieu de noter que plus de 90% des maires camerounais résident hors du territoire de leur commune, notamment à Douala et à Yaoundé. Cette situation rend aléatoire le suivi des projets et donc l'effectivité même de la décentralisation.

A l'heure actuelle, le chef de l'Etat camerounais est face à un dilemme qui le tourmente :
- la normalisation à certains de ses hommes dont l'expérimentation montrera qu'il ne s'agissait en fait que d'une soumission au service d'une bourgeoisie urbaine qui s'est transposée au niveau local – prendre ses distances et répondre aux exigences de la base de son parti dont les militants dénoncent les pratiques mercantilistes de ces nouveaux élus, de même que la question de la représentativité des femmes au sein des exécutifs communaux. La posture de dénonciation et de déballage adoptée, une fois de plus, par le Président Paul Biya lors du 3^{ème} congrès extraordinaire du RDPC, « pilier central de la majorité gouvernementale » laisse entrevoir l'émancipation des populations qui, désormais munies de la plénitude d'exercice de leurs libertés, deviendront davantage les acteurs que les spectateurs de leur développement, de même qu'ils choisiront et évalueront librement leurs dirigeants.

Du reste, le double scrutin de juin 2002 peut être rangé dans la catégorie de vote sur enjeux, contrairement aux élections de maintien pour lesquelles les identifications partisans vont fonctionner à plein, est marqué par l'importance de la personnalité des candidats qui peuvent bousculer les habitudes acquises. Ce type de comportement est, selon les auteurs de Michigan, une exception car ils l'interprètent comme faisant partie des « *élections déviantes* », ou encore des « *élections de realignement* » qui marquent un changement plus ou moins durable des identifications partisans qui est le résultat d'une crainte des représailles ou de la marginalisation. C'est dans ce sens qu'on peut comprendre les propos de Françoise Foning, candidate RDPC en juin 2002, Bamiléké au tempérament de feu et qui ne recule devant rien pour haranguer les foules comme on n'en fait plus : « Vous, gens de l'Ouest, vous votez SDF comme des moutons et des aveugles ! Changez, votez réaliste, votez utile, sinon ne venez pas pleurer demain dans mes bras en disant : “Maman ils ont emprisonné mon fils et fermé ma boutique”, je ne pourrai plus rien faire pour vous »². Un discours sans ambiguïté, à l'instar des slogans scandés par les militants du parti au pouvoir : « *RDPC toujours ... au pouvoir !* », « *Paul Biya ... toujours en avant !* » comme en écho.

Au fait, Pierre-François Gonidec a pu écrire que « même lorsque l'adhésion a un caractère individuel, elle est parfois déterminée, non pas par des considérations idéologiques, mais par des considérations plus matérielles, c'est-à-dire la perspective de bénéficier d'avantages concrets ou, inversement d'échapper à la répression, la fantaisie ou l'arbitraire de l'autorité

¹ Ibid, article 8(2).

² Voir *Jeune Afrique L'Intelligent* N° 2164, op. cit, p. 14.

publique »¹. Ainsi, on entre au parti ou vote pour celui-ci par crainte de représailles ou parce qu'on sollicite une faveur, une place quelque part. Le parti devient, somme toute, un bouclier. Ce constat a été relevé par Daniel Ewandé dans son livre : *Vive le Président !*, qui, malgré son caractère de pamphlet, laisse apparaître quelques certitudes. L'auteur écrit à propos des partis politiques que « le parti donnant accès aux bonnes places, on s'y précipita d'abord comme à un bureau d'embauche, mais on ne saurait placer tout le monde et la carte du parti, quelque peu dévalorisée, avait tout de même le pouvoir magique de vous tenir hors des atteintes et des brutalités des agents de la police. C'était encore un avantage non négligeable car nos sbires, s'ils n'ont pas le plus souvent appris à lire, savent tous cogner très fort et, le cas échéant, reconnaître la carte du parti »².

L'adhésion au parti dans le but d'en tirer profit est particulièrement remarquable pour certaines couches sociales. Daniel Ewandé a fortement souligné à cet égard le comportement des intellectuels africains en général : « D'abord hostiles au pouvoir établi, puis empressés à adhérer au parti pour jouir de tous les avantages qui en découlent (...). Par la suite, ajoute-t-il, ils demandaient des garanties de carrière, ils voulaient des sinécures. Ils ont pris la carte du parti. Ils sont devenus ministres »³. L'adhésion au parti ou voter pour lui apparaît ainsi comme une sorte d'assurance tous risques contre d'éventuelles mesures de répression ou comme un moyen de faire carrière.

En outre, l'adhésion rationnelle ou le vote rationnel voire « *vote intelligent* » serait dû à l'élévation du niveau d'éducation politique de la population et de la croissance des moyens de communication. Olivier Ihl⁴ distingue quatre types d'enjeux qui motivent le choix des électeurs, selon la nature des clivages qui en résultent : tout d'abord, il parle des « *enjeux de position* » qui sont ceux à propos desquels les candidats offrent des propositions claires et distinctes, ensuite les « *enjeux de valence* » qui ne font pas l'objet de clivages nets entre les partis mais qui se prêtent aux performances personnelles des candidats, en plus les « *enjeux difficiles* » qui désignent les thèmes nécessitant une forte capacité cognitive pour y accéder (réforme de la justice ou la séparation des pouvoirs par exemple), et enfin les « *enjeux aisés* » qui sont au contraire faciles d'accès et sont plus symboliques que techniques (l'insécurité, lutte contre la corruption).

C'est dire qu'un enjeu sera d'autant plus saillant politiquement que les électeurs y seront familiarisés et qu'il sera facile d'accès. L'équipe anglaise menée par Hilde T. Himmelweit⁵

¹ GONIDEC, Pierre-François, op. cit., 1978, p. 205 et s.

² EWANDE, Daniel, *Vive le Président !*, op. cit.

³ EWANDE, Daniel, op. cit..

⁴ IHL, Olivier, *Le Vote*, 2^{ème} Ed., Paris, Montchrestien, Collection « Clefs », 2000.

⁵ HIMMELWEIT, Hilde T. and others, *How Voters Decide*, Academic Press, 1981.

reprend largement l'explication de la mobilité électorale (qui est la règle et non l'exception) fondée sur l'influence des enjeux. Elle démontre que les électeurs « *volatiles* » ne sont pas plus apathiques et moins politisés que les « *stables* ». Cette équipe montre que le vote est de moins en moins déterminé par les votes passés, l'identification partisane, « les facteurs situationnels » (milieu familial, niveau d'éducation, sexe) mais de plus en plus par les positions qu'ont les électeurs sur les enjeux déterminés. Positions qu'ils confrontent ensuite à celles des candidats, ainsi ils peuvent faire leur choix électoral.

La grande contribution de cette équipe est qu'elle propose le modèle de l'électeur de type « *consument* », car le vote est considéré comme un acte d'achat. Un achat qui serait donc de plus en plus décidé selon le type de produit offert plutôt que selon les habitudes acquises ou la préférence de certaines marques (identification partisane) ou encore la pression de certains groupes (voisinage, milieu professionnel, milieu familial). C'est tout le problème de la relativité du statut de la vérité politique qui se trouve ainsi posé et du discours de l'histoire entre l'objectivité et la subjectivité.

Au fait, on comprend que dans le débat, les auteurs sont implicitement d'accord pour considérer un électeur rationnel comme une personne informée, avec des opinions stables, cohérentes et qui sait manier les principes idéologiques. Il apparaît que ces chercheurs demandaient en fait implicitement aux électeurs d'avoir le même rapport à la politique qu'eux même peuvent avoir en tant que chercheurs. Ainsi, il était créé une hiérarchie entre les votes, au sommet les votes rationnels, réfléchis, et à la base ceux qui sont le fruit d'une identification partisane ou des déterminants sociaux. Pour tout dire, on prenait pour incompetent donc irrationnel le citoyen qui ne s'intéresse pas à la politique et en tout cas qui n'en parle pas comme les chercheurs¹.

Toutefois, les élections camerounaises en particulier et africaines en général ont été analysées à travers les catégories du factionnalisme (ethnisme², clanisme) et du clientélisme. Le clan est une faction politique, qui opère à l'intérieur des institutions étatiques et des partis politiques. Il existe avant tout pour promouvoir les intérêts de ses membres par le biais de la compétition politique, de l'accumulation des richesses et de la redistribution des prébendes. Donald Cruise O'Brien a élevé le clientélisme au rang de paradigme; il parle de « *clan politics* »³. En effet, l'Etat clientéliste est un Etat qui possède la plupart des ressources économiques limitées

¹ GRIGNON, Claude et PASSERON, Jean-Claude, Le savant et le populaire, Paris, Editions du Seuil, 1989..

² L' « ethnisme » renvoie ici non à une communauté stable culturellement (ce qui est, aujourd'hui, remis en cause par les ethnologues eux-mêmes) mais à une opération de catégorisation (pour soi ou pour les autres).

³ O'BRIEN, Donald Brian Cruise, Saints and Politicians. Essays in the organisation of a Senegalese peasant society, London and New York, Cambridge University Press, 1975, p. 149 et s., cite par TINE, Antoine, op. cit., 2001.

du pays. La plupart des secteurs de la société dépendent de lui. Cette dépendance favorise l'hégémonie de groupes ou de factions qui sont au pouvoir.

D'autres auteurs ont tenté de montrer avec talent et parfois avec une profusion anecdotique que la nature du clientélisme des Etats africains réside dans le « néopatrimonialisme »¹ des élites politiques. Comment expliquer l'allégeance politique ou les choix électoraux dans cette « configuration »² ? L'explication semble aisée : du moment que l'Etat contrôle les itinéraires d'accumulation matérielle et de la violence, le citoyen ne peut bien évoluer dans la sphère publique qu'en s'intégrant dans les réseaux de sociabilité et de cooptation.

L'allégeance que les populations prêtent alors au parti qui domine l'Etat patrimonial n'est pas la manifestation d'un contrat démocratique qui lierait les gouvernants et les gouvernés par des règles et des obligations réciproques. Ceci constitue un handicap pour une démocratisation véritable selon Guy Hermet : « Tous recommencent à obéir à une logique déterminée par l'intérêt privé des gouvernants et non par un contrat au moins tacite d'obligations réciproques entre eux et les gouvernés. Or ce contrat constitue la règle d'or de l'Etat moderne. La démocratisation n'est que comédie si elle ne surmonte pas le handicap des comportements patrimoniaux »³.

La problématique d'une patrimonialisation de l'Etat africain a connu un raffinement épistémologique et méthodologique en 1978 autour d'un ouvrage collectif intitulé : *Aux urnes l'Afrique ! Elections et pouvoirs en Afrique Noire*⁴ et qui signalait l'existence d'un groupe de politistes africanistes qui allaient par la suite influencer leur domaine de recherche à travers l'expérience de la revue *Politique Africaine*. La même année, avec un spectre géographique plus large, deux livres issus d'un même colloque « *Des élections pas comme les autres* »⁵ et « *Elections without choice* » confirmaient de l'avis de Patrick Quantin⁶ l'intérêt de la science politique pour les scrutins semi-compétitifs ou non compétitifs tenus dans des pays dits « en développement ».

¹ Voir EISENSTADT, Samuel N., *Traditional Patrimonialism and Modern Neopatrimonialism*, Beverly Hills, Sage, 1973 ; EISENSTADT, Samuel N. & RONIGER, L., *Patrons, Clients and Friends*, Cambridge, Cambridge University Press, 1984 ; MEDARD, Jean François, « Le rapport de clientèle », in *Revue Française de Science Politique*, N° 81, février 1971, pp. 103-131 et *L'Etat sous-développé en Afrique Noire. Clientélisme ou néopatrimonialisme*, Bordeaux, CEAN, 1982.

² ELIAS, Norbert, *Qu'est-ce que la sociologie*, op. cit., p. 154 et s.

³ HERMET, Guy, *Le passage à la démocratie*, Paris, PFNSP, 1996, p. 106.

⁴ LAVROFF, Dimitri Georges (dir), op. cit.

⁵ HERMET, Guy ; LINZ, Juan et ROUQUIE, Alain, *Des élections pas comme les autres*, Paris, PFNSP, 1978.

⁶ QUANTIN, Patrick, « Les élections en Afrique au risque de la comparaison », communication présentée au colloque de la Revue Internationale de Politique Comparée, Bordeaux, 21-23 février 2002.

En référence au continent africain, il fallait passer aux Etats-Unis, près de 10 ans plus tard, en 1987, pour trouver une étude consistante sur ce thème à travers l'ouvrage dirigé par Fred M. Hayward : *Elections in Independent Africa*¹. Il est important de mentionner le « Groupe d'analyse des modes populaires d'action politique » avec l'approche de la « politique par le bas ». L'un des auteurs les plus représentatifs de cette démarche, Jean-François Bayart émit la thèse que la « manière africaine de faire la politique » se résume en la « politique du ventre »². Cette énonciation se voulait un nouveau paradigme dans l'entreprise de théorisation des études africaines. L'auteur dit, toutefois, que l'Afrique n'a pas le « monopole du ventre et de l'escapade »³.

Prendre acte de la « banalité » du politique comme nous y invite Jean-François Bayart, implique une relativisation du phénomène du clientélisme, non pas pour le décontextualiser, mais pour situer les manifestations africaines dans le jeu complexe et ambigu des complicités entre les Etats africains et leurs partenaires bilatéraux et multilatéraux du monde occidental, source du blanchissement politique. Ce dernier caractérisé par le décalage entre le discours et la pratique a pour conséquence la recolonisation du continent par les multinationales.

C'est dire que la banalité du phénomène marquerait ainsi son universalisation concrète. Ainsi, il n'y aurait pas de « manière africaine de faire la politique ! ». C'est le contexte territorial et socio-historique qui différencierait, mais non les principes ou présupposés de l'action politique. Cependant, il ne nous semble pas qu'on puisse soutenir que la politique soit pareille partout. Elle varie selon les circonstances de temps, de lieu, de personne, selon ce que Nicolas Machiavel appelait la « *fortuna* ». Néanmoins, notre préoccupation ne vise pas à soutenir le sentiment d'un barrage, construit sous le prisme de la culture, qui existerait entre cette aire géographique et le reste du monde.

Cela dit, et par dessus tout, le ressort clientéliste de la politique n'est ni un sous-développement politique, ni une pathologie, ni une déviation démocratique⁴. Il n'est pas un « résidu » d'un archaïsme culturel réfractaire à la modernité démocratique. Tout dépend de son usage. Le « clan politics » peut être considéré comme une dimension de la pratique politique au Cameroun. Cela se comprend dans la mesure où il permet aux notables locaux et à leurs clients de tirer quelques bénéfices de la compétition politique et d'affirmer leurs prérogatives face aux

¹ HAYWARD, Fred M. (dir), *Elections in Independent Africa*, Boulde, Westview Press, 1987.

² BAYART, Jean-François, *L'Etat en Afrique. La politique du ventre*, op. cit., 1989.

³ BAYART, Jean-François, op. cit., 1989, p. 325.

⁴ SANTISO, Javier, « Théorie des choix rationnels et temporalités des transitions démocratiques », in *L'Année Sociologique*, Vol. 47, N°2, 1997, p. 130 et s.

élites dirigeantes, qui ont tendance à tout s'accaparer. Il a aussi le mérite d'être, à la fois, le catalyseur et le fossoyeur de ce que Olivier Ihl a qualifié de « barbarie populiste »¹.

Le rapport de clientèle est un échange réciproque de services entre les individus de statuts inégaux : le patron et ses clients. Sous sa forme politique, il se traduit par une relation dont l'enjeu est fondé sur l'échange de biens matériels ou symboliques et d'une protection contre un soutien électoral accordé à un notable par ses alliés. Tout compte fait, le clientélisme politique permet d'analyser la politique et les choix électoraux du point de vue de leur ancrage social et signifie qu'un lien d'origine privée peut générer un lien d'appartenance politique de nature civique et démocratique, et en fournir le cadre d'expérience et la justification rationnelle. C'est ce que nous fait comprendre Jean-Louis Briquet à propos de la relation entre clientélisme et politique en Corse : « Si les réseaux de sociabilité modèlent les groupements politiques locaux, c'est que les solidarités qu'ils impliquent dans l'ordre du domestique tendent à se reproduire dans l'espace public. Si le vote répond à un service rendu, c'est que l'expression d'une opinion politique est perçue comme une réponse possible à l'obtention d'un bien matériel »².

Autrement dit, le clientélisme est une modalité déterminante de socialisation politique et de fabrication d'allégeances partisans voire politiques. Le rapport de clientèle peut se manifester soit dans les ruses de territorialisation étatique, soit dans les stratégies identitaires. Ainsi, les entrepreneurs politiques et identitaires s'instrumentalisent et s'assimilent réciproquement. Dans une telle situation le parti au pouvoir se trouve en position de force par rapport aux partis d'opposition. Ses dirigeants manipulent à grande échelle les ressources et profits de l'Etat. La conséquence est que l'ascension sociale et la constitution d'une fortune personnelle dépendent du contrôle qu'on acquiert et qu'on exerce durablement sur l'Etat, ou du moins des accès qu'on s'y ménage³. Cela donne une telle prime au pouvoir politique qu'aucun parti ou candidat concurrent n'est prêt à accepter l'idée d'une défaite⁴. L'importance du contrôle de l'Etat a puissamment nourri la tendance du parti et des élites en place à monopoliser le pouvoir politique, et permet de comprendre la réticence actuelle des dirigeants à donner aux partis d'opposition une chance totale de leur faire librement concurrence et de venir à leur tour aux affaires, aidés en cela par ces derniers qui n'ont pas su fidéliser leurs clients.

¹ IHL, Olivier, « Sur la barbarie populiste », dans DUCLERT, Vincent et al., Il n'est pas passé quelque chose le 21 avril 2002, Paris, Editions Denoël, 2003. Le 21 avril 2002 est la date de la fameuse présidentielle où l'électorat français renvoya comme un malpropre le Premier ministre socialiste Lionel Jospin, pourtant adulé par les sondages, et envoya le « diable » de Jean Marie Le Pen au second tour et conféra finalement le score très « africain » de 82 %, après une quinzaine folle d'appel au « sursaut patriotique » à M. Jacques Chirac.

² Cité par TINE, Antoine, op. cit. 2003.

³ SKLAR, Richard L., « The Nature of Class Domination in Africa », in Journal of Modern African Studies, 17, n°4, December 1979, pp. 531-552.

⁴ DIAMOND, Larry, « Class Formation in Swollen African State », in Journal of Modern African Studies, 25, december 1987, pp. 567-596.

En tout état de cause, on peut considérer le vote des provinces, jadis farouchement opposées au régime du Président Paul Biya, en faveur des candidats du RDPC en juin 2002 comme une tentative de différenciation et de revendication du droit à l'existence dans un contexte de déclassé structural au sein des partis dans lesquels ils avaient fondé pourtant beaucoup d'espoir sur fond de revanche démocratique. Tel peut être le sens du vote des Bamiléké, jusque là favorable au SDF, en faveur des candidats du RDPC en juin 2002. Ceux-ci n'ont jamais digéré leur position d'élève repêché assis sur un strapontin au fond de la classe ou de simple "porteur d'eau" pendant le congrès du SDF d'avril 1999.

Le constat d'affaiblissement des frontières symboliques entre certains groupes ethniques¹, qui transparait des résultats du double scrutin de juin 2002, irrigue le discours volontariste des pionniers de l'unité et de l'intégration nationales. Dans cette nouvelle donne, le vote de l' « Ouest démographique » traduit à la fois la conviction et la critique : conviction que son salut n'est nullement dans le SDF depuis 1999 telle que exprimée au cours des législatives de juin 2002, et critique d'un gouvernement qui peut mieux faire comme le montre les résultats de la présidentielle du 11 octobre 2004 et d'une opposition qui n'offre plus ni solution, ni perspective crédible.

Le taux d'abstention élevé (35,71 %) est dû au désenchantement d'une grande partie de la population scandalisée par la décadence de l'Etat et le développement d'un véritable marchandage entre « les politiciens corrompus et mafieux », vrais responsables de la confusion politique. Avec ce verdict, une page s'est tournée sur un intermède électoral unique en son genre, commencé sous le signe de l'incertitude et de la fièvre, et refermé sur un incommensurable espoir. Cette recomposition politique en faveur du RDPC montre que les électeurs ont, dans certains cas, sanctionné ceux qui font de la politique comme ils jouent au poker, à la loterie ou partent à une élection les "mains dans les poches en sifflotant".

La tentative pour certains leaders des partis politiques à instrumentaliser les clivages sociaux² à leur profit n'a réussi qu'à brouiller la représentation que les électeurs s'en faisaient. Dans le doute ambiant, le parti au pouvoir est souvent apparu comme un repère sûr pour la satisfaction des besoins élémentaires d'une partie de l'électorat. Le SDF paie ainsi par ces résultats le prix d'âpres luttes de positionnement internes et l'image vraie ou fausse d'un parti régionaliste qu'il projette.

¹ ZIELINSKI, Jakub, « Translating social cleavages into party System . The significance of new democracies », in *World Politics*, 54, January 2002, p. 210.

² MOZAFFAR, Shahee ; SCARRITT, James R. ; GALAICH, Glen, « Electoral Institutions, Ethnopolitical Cleavages and Party Systems in Africa's Emergent Democracies », in *American Political Science Review*, Vol. 97, N°3, august 2003, pp. 379-390.

Avec le respect qu'inspire l'expression du suffrage universel, la province de l'Ouest a connu une augmentation du nombre de ses fils dans le gouvernement du 24 août 2002. Présentés à tort ou à raison par une certaine presse comme étant des « ennemis » du pouvoir de M. Paul Biya, les cadres de l'Ouest ont longtemps souffert de l'ostracisme du régime de Yaoundé (depuis le retour au multipartisme et notamment depuis l'élection présidentielle du 11 octobre 1992), et ce malgré l'engagement sans réserve des hommes comme le Pr. Augustin Kontchou Kouomegni, une véritable fusée de science politique lorsque mis sur orbite, auprès du chef de l'Etat. Cette marginalisation était alimentée par le soutien des populations de l'Ouest au SDF. Le vent semble avoir tourné de sens du fait de la récupération des espaces par le RDPC au détriment du SDF.

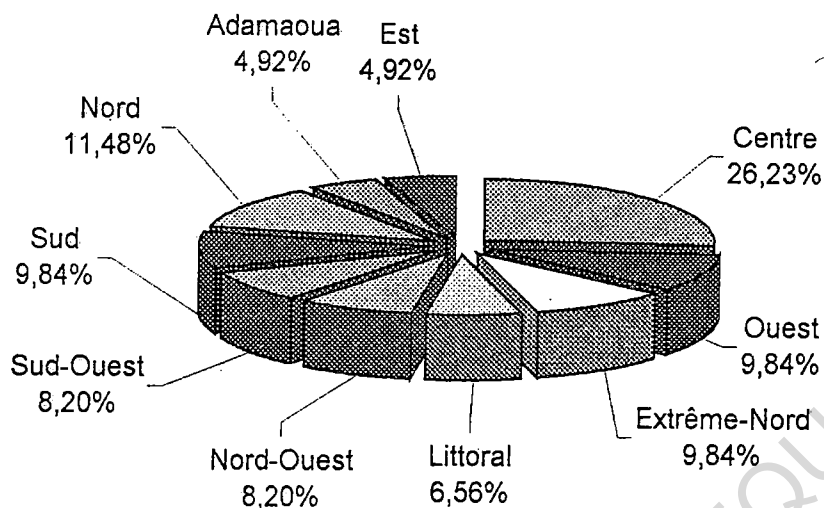
Ainsi, lors des législatives et des municipales de juin 2002, les populations des circonscriptions du pays Bamiléké et de l'Ouest démographique ont massivement voté pour les candidats du parti au pouvoir. En guise de reconnaissance, le chef de l'Etat leur a fait un clin d'œil : Jean Marie Ngankou et Claude Joseph Bafou quittent le gouvernement où entrent par ailleurs Joseph Désiré Nguenang et Etienne Lekene Donfack, sensiblement aux mêmes postes de ministre délégué à l'Economie et de ministre de la Ville que leurs « frères du village ». Cependant que l'entrée du Pr. Maurice Tchuenté à l'Enseignement Supérieure et d'Adrien Kouambo comme ministre délégué auprès du ministre chargé de l'Administration territoriale et de la décentralisation vient rehausser ce quota auquel il faut ajouter le maintien de François Xavier Ngoubeyou aux Relations extérieures et de Njiemoun Mama aux Postes et télécommunications.

La même analyse vaut pour les autres régions notamment le « pays Bassa » comme on l'appelait autrefois qui revalorise sa place au gouvernement avec l'entrée de Louis Bapes Bapes (du RDPC) qui y sera avec l'upciste Augustin Frédéric Kodock, remplaçant naturel de M. Henri Hogbe Nlend. Ce mode de gestion des hommes découle en droite ligne de la célèbre équation de l'équilibre régional¹ mis en place par le régime du Président Ahamadou Ahidjo il y a près de 40 ans pour pouvoir selon son auteur : « *réduire les grosses différences qui existent entre les régions du pays, notamment entre le Nord et le Sud, de manière à préserver l'unité nationale* ». Cependant, force est de constater que cette équation s'est muée au fil des années en une dérive tribale aiguë érigée en système de gouvernement au point où l'on en arrive à ce que mêmes les élites intellectuelles, sensées servir de modèles, se battent entre elles dans leurs villages respectifs sous les couleurs du RDPC pour plaire au Prince et par ricochet attirer ses grâces relativement à l'accès au gouvernement.

Les graphiques ci-dessous indiquent la répartition par province, catégorie socio-professionnelle, parti et tranche d'âge du gouvernement post double scrutin de juin 2002 :

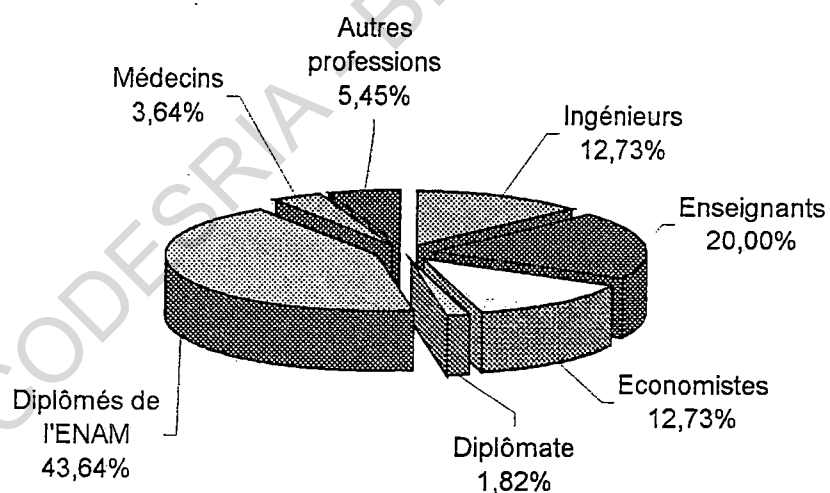
¹ NKEMEGNI, Norbert, Contribution à l'étude de l'équilibre régional au Cameroon, op. cit.

Part de chaque province dans le gouvernement du 24 août 2002.



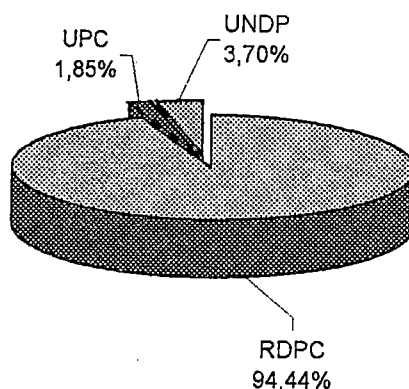
Source : Notre propre construction à partir du décret du 24 août 2002 portant formation du gouvernement et notre propre enquête.

Répartition par catégorie socio-professionnelle



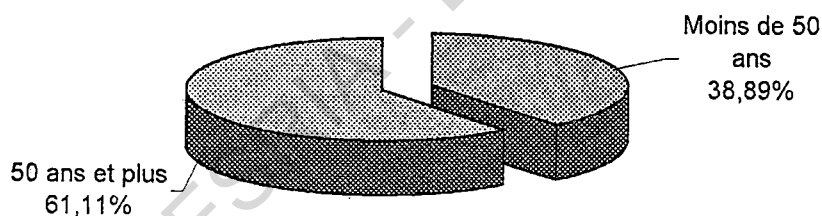
Source : Notre propre construction à partir du dépouillement de la presse.

Répartition par parti politique



Source : Construit par nous-mêmes à partir de notre propre enquête.

Répartition par tranche d'âge



Source : Notre propre construction à partir du dépouillement de la presse.

Ce gouvernement du 24 août 2002 remplit dans une large mesure, et plus que par le passé, la fonction de mobilité sociale. C'est à quoi pensait un auteur comme Robert King Merton pour qui la machine politique, par diverses techniques dont celles des dosages politiques « ouvre de nouvelles voies de mobilité sociale à ceux qui, sans elle, seraient exclus des avenues conventionnelles de l'avancement »¹. La grande ouverture à la technocratie universitaire va dans le sens de la diversification du personnel politique

¹ MERTON, Robert King, Eléments de méthode sociologique, Paris, Plon, 1953, p. 159.

étant donné qu'en recherchant en même temps l'efficacité et certains équilibres, des personnes de niveau de culture différent, d'origine sociale, politique et d'aires culturelles différentes sont regroupées dans l'équipe gouvernementale. On assiste également à une domination du RDPC et des diplômés de l'ENAM (administrateurs civils, magistrats etc.) dans ce gouvernement d'ouverture. Il en est de même des plus âgés.

Comme on le voit, les dirigeants camerounais ont, sous le prétexte avoué ou non d'établir l'équilibre politique, et de préserver la paix sociale, fait usage d'une gamme variée de techniques de renforcement de leur pouvoir et d'extinction parallèle de toute velléité oppositionnelle. Ceci a été largement réalisé lorsque les personnes naguère reconnues comme farouchement opposées à M. Paul Biya ont été progressivement acquises à la cause du régime qu'elles combattaient plutôt, et se sont retrouvés à de hauts postes de la machine gouvernementale comme représentants de leur parti politique ou groupe ethnique. Ces opposants de jadis sont progressivement phagocytés par diverses techniques et deviennent à leur tour des clients quasi-inconditionnels du pouvoir. C'est à ce genre de manœuvres de consolidation du pouvoir que James S. Coleman et Karl Roseberg Jr font allusion lorsqu'ils écrivent qu'« une large variété de techniques de consolidation ont servi aux élites du parti gouvernemental, à la fois pour neutraliser l'opposition existante, et pour empêcher l'émergence d'une opposition potentielle. L'utilisation sélective du patronage pour assimiler l'opposition politique ou pour la dominer, ou encore pour s'assurer de l'appui d'éléments qui auraient pu être dissidents, a constitué une arme extrêmement puissante »¹.

A la lecture de ce gouvernement, on se rend également compte que le chef de l'Etat, tout en rajustant les axes territoriaux de son pouvoir, a maintenu, à l'exception du MDR, ses alliances politiques. Il a tenu à « bétonner » sa base politique. Outre ses bastions du Centre, Sud et l'Est, il a récompensé fortement l'Extrême Nord : gros réservoir d'électeurs. Le président de l'Assemblée Nationale, l'Honorable Cavaye Yegue Djibril, le président du Conseil Economique et Social, Luc Ayang en sont originaires. Enfin, en ratissant large dans toutes les couches politiques et sociales du pays, le chef de l'Etat se situait avec ce gouvernement de 55 personnalités dans la perspective des préparatifs de l'élection présidentielle du 11 octobre 2004.

C'est avec cette équipe et la stratégie qui la sous-tend que M. Paul Biya a gagné le scrutin présidentiel. Un grand défi audacieux où il n'y avait de place ni pour les états d'âme, ni pour les baisses de forme, encore moins les erreurs de tactique.

¹ COLEMAN, James S. & ROSEBERG, Karl Jr, Political Parties and National Integration in Tropical Africa, op. cit., p. 665 et s.

B – La consécration de 2004 et ses suites : rétribution du militantisme ou velléité hégémonique ?

Plus que l'écrasante majorité obtenue aux législatives des 30 juin et du 17 septembre 2002 par le parti au pouvoir, c'est l'atomisation¹ des formations de l'opposition, tombées en miettes, qui frappe les esprits. Et notamment l'effondrement de l'UNDP et le net recul du SDF. « Séisme politique », « raz de marée », « tremblement de terre », à croire les éditoriaux, les résultats de ce scrutin furent une grosse surprise.

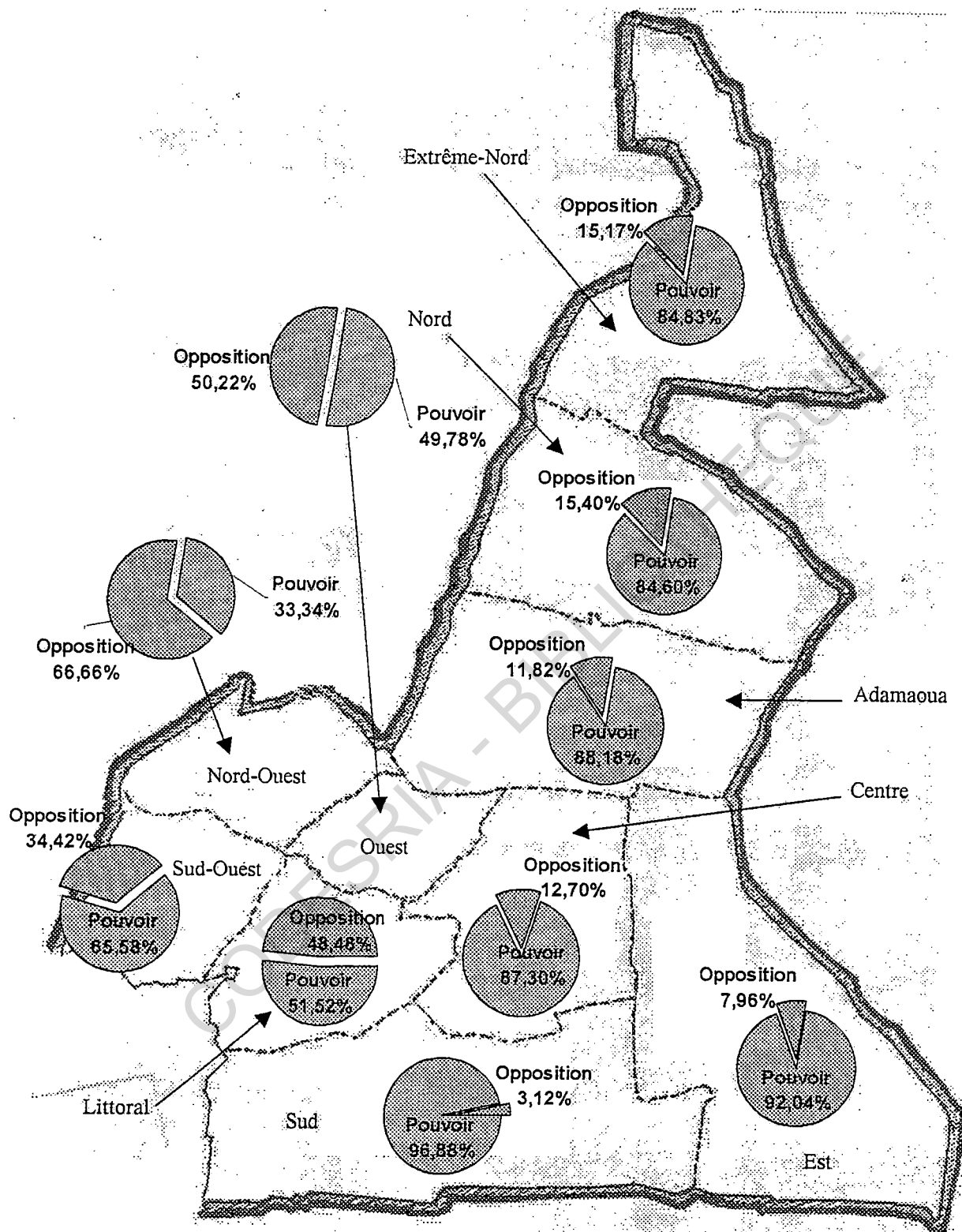
Cependant, comme tous les autres partis politiques, le RDPC se devait de faire son autocritique. L'erreur qu'il n'avait pas commise aurait été de croire qu'il était redevenu subitement tout puissant² et apprécié par l'écrasante majorité des électeurs. Ses responsables auraient certainement eu tort de se laisser griser par ces résultats.

Dans un tel contexte, loin de montrer ses biceps, le RDPC s'est lancé dans une opération de marketing politique et de charme à travers l'établissement de la carte d'identité nationale informatisée aux populations démunies. Les frais y afférant sont entièrement pris en charge par les principaux responsables du parti : directeurs généraux des sociétés d'Etat, ministres et hauts cadres de l'Administration. Cette stratégie de remobilisation, ajoutée à la division de l'opposition, fut payante comme l'indique les résultats de l'élection présidentielle du 11 octobre 2004.

¹ MOLINAR, Juan, « Counting the number of parties : An alternative index », in American Political Science Review, 85, N°4, 1991, pp. 1383-1391.

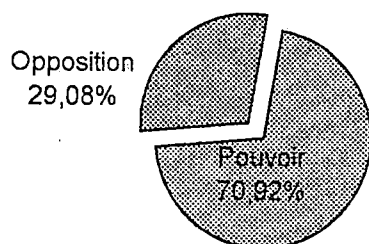
² MAGALONI, Beatriz, Voting for autocracy : Hegemonic party survival and its demise in Mexico, forthcoming, Cambridge University Press.

Carte politique du Cameroun après l'élection présidentielle du 11 octobre 2004 en terme de domination du pouvoir et de l'opposition dans la province X



Source : Notre propre adaptation à partir des statistiques électorales (voir Annexe 4).

Part globale du pouvoir et de l'opposition à l'issue de l'élection présidentielle de 2004



Nombre de candidats présentés par le grand complexe ethnique X	
Nord	1
Sud	1
Ouest	14

Tableau comparatif des résultats en valeur relative des élections présidentielles de 1992, 1997 et 2004

Candidat du parti X	Score en 1992 (en %)	Score en 1997 (en %)	Score en 2004 (en %)
M. Biya Paul (RDPC)	39,97	92,57	70,92
Ni John Fru Ndi (SDF)	35,96	Non partant	17,40
M. Bello Bouba Maigari (UNDP)	19,21	Non partant	Non partant
M. Ndam Njoya Adamou (UDC)	3,62	Non partant	4,47
M. Ekindi Jean-Jacques (MP)	0,79	Non partant	0,27
M. Ema Otu Hygin P.P.W.	0,42	Non partant	Non partant
M. Hogbe Nlend Henri (UPC)	Non partant	2,50	Non partant
M. Eboua Samuel (MDP)	Non partant	2,44	Non partant
M. Dzongang Albert (PPD)	Non partant	1,19	Non partant
M. Tabi Owono Joachim (AMEC)	Non partant	0,46	Non partant
M. Ndemanou Antoine D. (RDPF)	Non partant	0,45	Non partant
M. Essaka Gustave (DIC)	Non partant	0,35	0,13
M. Garga Haman Adji (ADD)	Non partant	Non partant	3,73
M. Mouafo Justin (NPC-Bush)	Non partant	Non partant	0,39
M. Yondo Mandengue A. B. (MSND)	Non partant	Non partant	0,36
M. Ekane Anicet (Manidem)	Non partant	Non partant	0,35
M. Fritz Pierre Ngo (MEC)	Non partant	Non partant	0,34
M. Tekam Jean Michel (PDS)	Non partant	Non partant	0,34
M. Hameni Bieleu Victorin (UFDC)	Non partant	Non partant	0,31
M. Forbin Boniface (JDP)	Non partant	Non partant	0,28
M. Djeukam Tchameni D. (MDI)	Non partant	Non partant	0,28
M. Kamgang Hubert (UPA)	Non partant	Non partant	0,19
M. Nyamdi George (SLS)	Non partant	Non partant	0,17

Les résultats de ce scrutin de 2004, comme ceux de 2002, ont relancé le débat entre la construction juridique du nombre idéal de partis propices à la stabilité de la démocratie et la construction sociale¹ du nombre effectif des partis. Pour Seymour Martin Lipset², le système bipartite est le plus propre à susciter la modération, les accommodements et le regroupement des intérêts divers, car il oblige chacun des deux partis à formuler des revendications politiques plus larges, contrairement à ce que font les petites formations dans le cadre du multipartisme, lorsqu'elles lancent des appels idéologiques stridents en vue de renforcer et de mobiliser une base étroite.

Cependant, le bipartisme requiert la présence des clivages transversaux. Et si la division entre les deux partis coïncide avec d'autres clivages (ethniques, religieux ou linguistiques), elle risque d'aggraver la polarisation des conflits au point d'engendrer l'effondrement de la démocratie. Juan Linz et Giovanni Sartori établissent, pour leur part, une distinction entre les systèmes modérés (ayant moins de 5 partis qui comptent) et les systèmes extrêmes au multipartisme exacerbé, ces derniers accroissant de façon significative les risques d'effondrement de la démocratie³. Suivant la première hypothèse, nous pouvons dire qu'à la suite du double scrutin de 2002, il y a cinq partis qui comptent au Cameroun (RDPC, parti dominant ; SDF ; UDC ; UPC et UNDP) en ce qui concerne les législatives, et six partis (RDPC, parti dominant ; SDF ; UDC ; UPC ; UNDP et MDR) en ce qui concerne les municipales. Au regard de la présidentielle de 2004, seuls quatre partis sur les seize en compétition ont recueilli plus de 1 % de voix (RDPC, 70,32 % ; SDF, 17,40 % ; UDC, 4,47 % et l'ADD, 3,73 %).

En se fondant sur un examen empirique et étalé dans le temps de 29 démocraties, Bingham Powell⁴ affirme qu'un système de partis "largement représentatif", dans lequel de nombreuses formations ont visiblement des liens étroits avec des groupes sociaux distincts, peut concourir à la stabilité démocratique en facilitant la participation de groupes potentiellement en rupture par rapport à la vie politique normale, mais à condition que les partis extrémistes ne soient pas en mesure de recueillir un soutien populaire important. Etant donné que le système des partis est un instrument institutionnel capital non seulement au regard de la représentation, mais aussi pour la gestion des conflits, la chose la plus importante serait que ce système soit adapté aux conditions socio-culturelles du pays et qu'il s'articule de façon cohérente avec les autres

¹ BERGER, Peter et LUCKMAN, Thomas, La construction sociale de la réalité, op. cit.

² LIPSET, Seymour Martin, The First New Nation, New York, W.W. Norton, 1979, p. 307 et s.

³ LINZ, Juan J., The Breakdown of Democratic Regimes, op. cit., p. 24; SARTORI, Giovanni, Parties and Party System: A Framework for Analysis, Cambridge, Cambridge University Press, 1976, p. 131 et s.

⁴ POWELL, Bingham Jr, Contemporary Democracies: Participation, Stability and Violence, Cambridge, M.A., Harvard University Press, 1982, p. 154 et s.

institutions politiques¹. Les partis les plus handicapés par un manque de cadres² disparaîtront certainement du marché politique.

L'histoire électorale ne se résume pas à celle d'un cheminement vers l'extension du suffrage et le renforcement de la capacité des votants de participer à la définition de la forme de leur société, de leur mode de gouvernement, ou plus simplement de choisir leurs dirigeants et d'influer sur leurs décisions. Elle est, aussi, celle de multiples espèces de restrictions culturelles, idéologiques ou socio-ethniques du corps électoral, celle du contrôle clientéliste « traditionnel » ou moderne ; celle des scrutins dans les systèmes de parti dominant, des modèles électoraux corporatistes ou déterminés par un multipartisme excluant une opposition réelle ; celle des procédures de désignation quasi autoritaire des candidats qui font que les « électeurs » vraiment influents deviennent parfois moins nombreux que les candidats à élire. Cette analyse de Guy Hermet³ demeure valable aujourd'hui. Les manipulations et irrégularités constatées au cours de cette élection présidentielle camerounaise, comme pendant d'autres consultations électorales, en constituent une preuve patente. Les auteurs de ces pratiques anti-démocratiques disent militer en faveur de cette pensée du Général De Gaulle : « *Tout ce qui est salubre pour la nation ne va pas sans blâme dans l'opinion* ». Ils craignent ainsi une insurrection démocratique du peuple.

La supériorité du vote est de nos jours proclamée par toutes les chartes constitutionnelles. Mieux encore, elle est célébrée comme un modèle universel d'accès au bien commun, au pouvoir. Bien plus, le vote, qui détermine le plus souvent le nombre effectif⁴ des partis, est un processus socio-historique au bout duquel s'opère un reclassement des élites politiques et administratives.

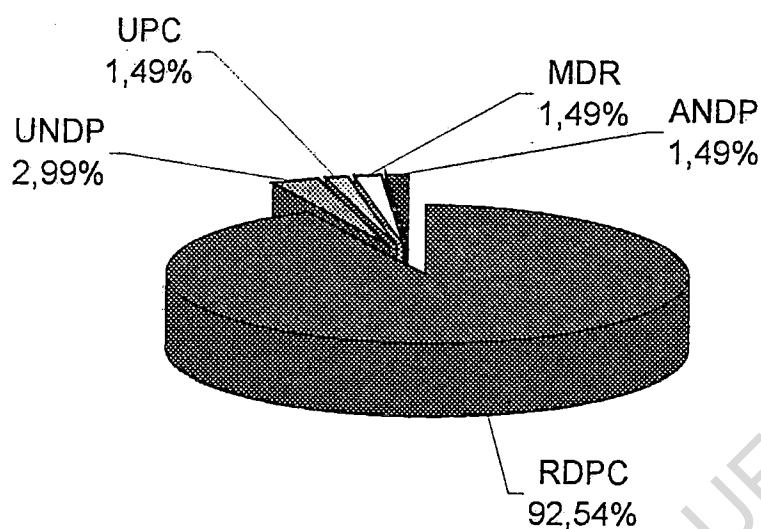
¹ DIAMOND, Larry et al, Les pays en développement et l'expérience de la démocratie, op. cit., p. 39.

² NGONGO, Louis Paul, Histoire des forces religieuses au Cameroun, Paris, Karthala, 1982, p. 202.

³ HERMET, Guy, « Les élections sans choix », in Revue Française de Science Politique, Paris, PFNSP, 1977, p. 30.

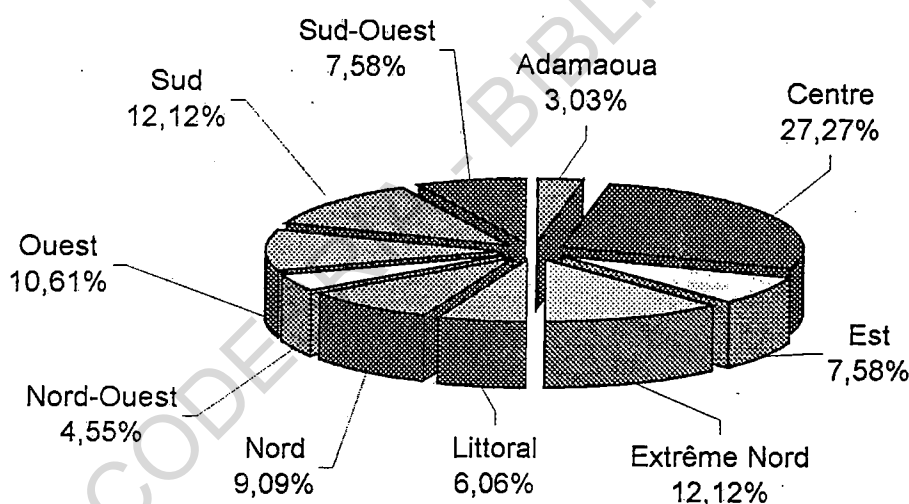
⁴ DUNLEAVY, Patrick & BOUCEK, Françoise, « Constructing the number of parties », in Party Politics, Vol. 9, N°3, 2003, pp. 291-315.

Part de chaque parti dans le gouvernement de décembre 2004.



Source : Construit par nous-mêmes à partir du dépouillement de la presse.

Part de chaque province dans le gouvernement de décembre 2004.



Source : Construit par nous-mêmes à partir du décret du 08 décembre 2004 et du dépouillement de la presse.

Le RDPC, l'UNDP, l'UPC, l'ANDP et le MDR se sont partagés les portes feuilles ministériels au sein de ce gouvernement. Au-delà de ces partis qui ont accompagné le RDPC dans la campagne électorale dans le cadre d'une alliance, les 10 provinces ont vu leurs ressortissants confirmés ou appelés au gouvernement plus ou moins en fonction des voix concédées pour reconduire M. Paul Biya à la magistrature suprême ou pour d'autres raisons stratégiques visant la conservation du pouvoir. On remarquera, ainsi, que les gratifications

opérées sont restées le fait du Prince et obéissent beaucoup plus à une logique propre qu'aux suffrages réellement exprimés par chaque province (voir Annexe 4).

Ce gouvernement, dans sa composition, montre que l'intégration politique au Cameroun s'exprime en terme de domination¹ hégémonique des élites d'un groupe ou certains groupes sur les autres ; toutes les communautés étant soumises aux mêmes ravages de la pauvreté à la base, et non en terme de partage équitable voire proportionnel du pouvoir.

Le caractère pléthorique² de ce gouvernement est également préoccupant en raison des problèmes économiques et financiers que rencontre le Cameroun. Peut-être par prudence politique, le chef de l'Etat l'a inscrit dans la perspective du double scrutin de 2007 au sortir duquel la personnalité d'un éventuel dauphin pourrait se dégager. En effet, pour de nombreux observateurs de la scène politique camerounaise, ce gouvernement de l'après élection avec ses trop nombreux ministres apparaît beaucoup plus comme une réponse politique à un problème réel de lutte contre la pauvreté généralisée, qu'à une volonté du Chef de l'Etat à tenir les promesses qu'il a lui-même faites lors de la campagne électorale.

Au niveau social, le processus continu d'appauvrissement des couches sociales les plus démunies, du fait des programmes d'ajustement structurel et des faibles capacités de gouvernance de l'Etat pourraient être amplifiées par la grande dispersion des structures de prises de décision³. Evoquant le travail de ce gouvernement dans le journal *L'Action*, le directeur des organes de presse du RDPC, Christophe Mien Zok, relevait sans état d'âme qu' « alors que certains ministres se battent pour donner un contenu concret aux grandes ambitions, d'autres n'ont fait parler d'eux qu'à l'occasion des meetings de remerciements. Là où on attendait sérénité, solidarité et collaboration, l'activité gouvernementale s'enlise de manière intermittente dans des querelles, des polémiques, des malentendus, des incompréhensions »⁴. Pendant que certains ministres expliquent qu'ils veulent d'abord mettre en place leurs équipes à la suite des

¹ Cette domination entre en conflit avec deux thèses fondamentales de la *Charte du parti du Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais* : Thèse N°4 : « La nation est une collectivité humaine parfaitement intégrée qui transcende les particularismes ethniques, religieux et linguistiques et qui a une conscience vitale et confiante de son unité et de sa solidarité, c'est-à-dire une collectivité qui partage une histoire commune et est mue par une volonté de vivre ensemble un destin commun » - Thèse N° 5 : « Le Cameroun au départ, profondément divers dans sa structure ethnique, religieuse, linguistique et culturelle, sur laquelle des influences extérieures de même nature sont venues se greffer, affirme de plus en plus sa réalité nationale, c'est-à-dire aspirent à une véritable intégration nationale confiante, consciente et progressive dans le reste de ses valeurs traditionnelles ».

² VAN DE WALLE, Nicolas, « The impact of Multi-party politics in Subsaharan Africa », op. cit., 2001, p. 32. L'auteur voit dans le gouvernement pléthorique un instrument du patronage et de la politique fondée sur les réseaux.

³ Voir l'article du journal *Amand'La*, janvier-février 2005, « De l'espoir à la résignation. Ambitions minimales pour le gouvernement camerounais ».

⁴ Voir *L'Action* du 8 juin 2005.

nouveaux organigrammes, les problèmes s'accumulent et l'on n'est pas loin de l'inertie, de la dérision, du simulacre¹.

Au niveau de l'Etat, l'émiettement des tâches administratives du fait d'un effectif pléthorique des ministères aux compétences mal définies, outre le fait qu'elles vont perpétuer la corruption (à cause du manque de fluidité dans l'Administration), ces nombreuses et parfois inutiles structures constituent des postes budgétivores supplémentaires dont l'entretien et le fonctionnement influenceront les recettes de l'Etat et affecteront nécessairement le financement et la mise en œuvre des projets de développement.

Or, pour ce qui est des « grandes ambitions » annoncées, les défis ne manquent pas : le taux de chômage réel est de l'ordre de 35 à 40 % en milieu urbain et de 18 à 22 % dans les zones rurales, le délabrement continu des structures scolaires et sanitaires dans l'arrière pays, la corruption qui gangrène tous les secteurs de la vie nationale. Les chantiers sont d'autant nombreux et l'on est en droit d'attendre que les solutions urgentes soient trouvées pour redonner espoir aux citoyens désespérés. L'enjeu est de taille, car dans un contexte où la création des partis politiques dépend beaucoup plus de la volonté de leurs dirigeants que d'un courant idéologique, en tant que vision des choses à défendre ou corps d'idées servant de base à l'action politique, une opposition en quête de repères sera toujours tentée d'instrumentaliser les pauvres pour relancer la confrontation avec le pouvoir.

Cette éventualité est une source potentielle d'instabilité, car elle laisse augurer l'éclatement de troubles dans un proche avenir en l'absence des politiques d'anticipation avec la mise en route des programmes sociaux porteurs d'espérance. C'est dire qu'il y a lieu d'accélérer la réforme de l'administration qui peut contribuer à l'émergence d'un sentiment national, du système judiciaire et de l'économie nationale. Certes, il est vrai que depuis Machiavel, les princes qui nous gouvernent savent que la réforme est le plus dangereux des exercices politiques. Elle revient à inquiéter les heureux bénéficiaires du statut existant sans mobiliser pour autant les amis du régime qui voient généralement mal quels avantages ils vont pouvoir tirer des changements qui s'annoncent. Ils ne soutiennent guère des mesures qui font inévitablement hurler ceux qui vont en être victimes. Toute action réformatrice demande donc un accompagnement psychologique particulièrement soutenu. Il faut expliquer, expliquer encore, expliquer toujours, étant donné que dans une période de rapides mutations stratégiques, entraînant les bouleversements politiques, technologiques, culturels et sociaux, les comportements routiniers et les facteurs de blocage ont tendance à se renforcer. Mais, dans l'urgence du temps, il n'y a pas lieu de différer les ajustements nécessaires. Car, l'équilibre de la société, sa cohésion ainsi que l'enracinement du pluralisme partisan en dépendent largement.

¹ MBEMBE, Achille, De la postcolonie, Paris, Karthala, 2000.

CONCLUSION

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

CONCLUSION GENERALE

Au terme de cette étude, nous pouvons tenir pour acquis, tant sur le plan théorique qu'empirique, les points essentiels qui suivent.

1) **Au niveau théorique**, les résultats peuvent être présentés ainsi qu'il suit.

- a. Le pluralisme partisan est une construction socio-politique, produit de l'activité humaine¹, qui est fonction du contexte. Dans le cas d'espèce, la société plurale est un cadre de configuration originale du pluralisme partisan. Le pluralisme ethnique est apparu comme un terrain fertile voire un facteur de consolidation du pluralisme partisan du fait du vote tantôt déterminé (vote communautaire, vote ethno-régional), tantôt rationnel (vote de positionnement ou de ralliement stratégique). Le constructivisme apparaît alors comme un paradigme fécond en matière d'analyse politique parce qu'il permet d'éviter tout fétichisme, toute "naturalisation" de la démocratie.
- b. La restructuration dynamique de l'ordre socio-politique est le résultat² de l'entrepreneuriat des individus ou groupes d'individus appartenant à des univers sociaux différenciés et même parfois antagonistes. Le pluralisme partisan camerounais, initialement assimilé au "régionalisme"³ prend de plus en plus les contours d'un vecteur de l'intégration nationale du fait des différentes transactions entre le pouvoir et l'opposition. En d'autres termes, l'individualisme méthodologique et le constructivisme font apparaître que le pluralisme partisan est ce que les acteurs en font.
- c. Notre recherche amène à relativiser la présentation monolithique d'une organisation notamment d'un parti politique comme un "individu" tel que suggéré par Raymond Boudon dans son usage de l'individualisme méthodologique. Les dynamiques d'ancrage du pluralisme partisan au Cameroun montrent que les partis politiques sont des totalités éclatées, conflictuelles. Dès lors, il est péremptoire et risqué dans une certaine mesure de les assimiler à des individus.

¹ BERGER, Peter et LUCKMANN, Thomas, La construction sociale de la réalité, op. cit., p.75.

² BOUDON, Raymond, « Individualisme et holisme dans les sciences sociales », op. cit. ; SPERBER, Dan, « Individualisme méthodologique et cognitivisme », in BOUDON, Raymond et al. (eds), Cognition et sciences sociales, Paris, PUF, 1997, pp. 123-136.

³ GAILLARD, Philippe, « Pluralisme et régionalisme dans la vie politique camerounaise », in Afrique 2000, N° 11, octobre-décembre 1992, pp. 97-109.

2) **Au niveau empirique**, mention doit être faite des résultats dont l'exposé suit.

- a. Le pluralisme partisan est bel et bien soluble dans une société plurale comme le Cameroun. Par leur compétition qui revêt des formes variées, allant de la confrontation à la coopération, le pouvoir et l'opposition alimentent le processus d'intégration politique. En transformant les clivages sociaux¹ en enjeux politiques l'opposition camerounaise, tout comme le pouvoir, a contribué à intégrer au système des couches sociales qui étaient traditionnellement exclues du jeu politique. L'opposition a ensuite consolidé le système en détournant l'élan révolutionnaire potentiel des éléments marginalisés vers des revendications plus limitées, compatibles, dans une large mesure, avec l'équilibre général de la société.
- b. On peut certes faire valoir que la notion de démocratie multipartite ne serait pas camerounaise du moins dans le sens où l'entend le monde occidental. Il n'en reste pas moins que le danger de l'arbitraire est grand lorsque ne subsistent plus de contrepoids constitutionnels et politiques ; et que les barrières coutumières de la consultation et de la conciliation n'ont plus la force d'antan². Par ailleurs, la résurgence du vieux fond de civilisation tribale, parfois renforcée par la doctrine de l'authenticité³ peut paralyser les évolutions nécessaires, affaiblir l'héritage démocratique universel sans lui substituer un modèle valable et efficace. Ici, comme ailleurs, en effet, les institutions sont ce que sont les hommes qui les servent ou les incarnent étant donné que la démocratie est une construction⁴ et non une "prothèse", un "prêt à porter". Dans cette perspective, l'on peut constater que l'adoption des lois de 1990, l'adoption et la mise en œuvre progressive de la constitution de 1996, l'organisation de trois scrutins présidentiels et législatifs, de deux scrutins municipaux, l'adoption des lois sur le financement public des partis politiques et sur l'Observatoire National des Elections ainsi que sur Elections Cameroon⁵ (ELECAM) sont des réalités qui attestent des avancées dans le "bricolage" de la démocratie au Cameroun. La plupart de ces progrès ont pu être réalisés grâce à la contribution des partis politiques (voir Annexe2).

¹ POSNER, Daniel S. , « Regime change and ethnic cleavages in Africa », op. cit.

² PLANTEY, Alain, « Essai de prospective de l'Etat africain », in Revue Juridique et Politique Indépendance et Coopération, 31^{ème} année, N°1, janvier – mars 1977, p.3 et s.

³ CALHOUN, Craig, « The radicalism of tradition : community strength or venerable disguise and borrowed language ? », in American Journal of Sociology 88 (5), 1983, pp. 886-914.

⁴ DAHL, Robert, On Democracy, Yale, Yale University Press, 1998

⁵ Loi N° 2006/011 du 29 décembre 2006 portant création, organisation et fonctionnement d'Elections Cameroon (ELECAM).

- c. L'ancrage du pluralisme partisan est si manifeste d'autant plus que le parti dominant¹ est différent du parti unique. Un parti dominant au niveau des institutions nationales peut être minoritaire à l'échelon local comme c'est le cas du RDPC dans certaines localités (voir Annexe 8). La "rétribution de l'opposition"², qui constitue ici un dépassement de l'approche webérienne et gaxienne de la rétribution du militantisme, vise l'enracinement du pluralisme partisan et fait des professionnels de la politique des "fonctionnaires rémunérés". Le pluralisme partisan est devenu une institution de la vie politique camerounaise ; il a transformé les manières de faire et de penser comme l'illustrent l'apparition et l'usage des notions de "majorité" et d'"opposition".
- d. Les conclusions de Jyotirindra das Gupta, fondée sur l'expérience indienne, trouvent une confirmation dans les résultats auxquels nous sommes parvenus. Les caractéristiques de la démocratie au Cameroun, comme dans la plupart des pays en développement, « exigent que soit bien perçu le processus complexe qui allie le développement politique, social et économique. Contrairement à ce qui se passe dans les démocraties existant de longue date, qui ont bénéficié d'une progression de la mobilisation sociale et de l'économie avant la démocratisation de la vie politique, il incombe aux systèmes démocratiques instaurés dans les pays en développement la tâche peu enviable de développer simultanément et rapidement la vie politique, l'économie et la société. Cette tâche est d'autant plus ardue que l'opinion publique à l'étranger comme à l'intérieur, a tendance à s'attacher à tel point du développement sans considérer l'ensemble comme un tout »³. Pour reprendre l'expression de Juan Linz et Alfred Stepan, le travail de consolidation d'un système démocratique pluripartisan est, dans une large mesure, une question de « savoir-faire politique »⁴ et exige de l'opinion et des groupes d'intérêts beaucoup de patience et de compréhension.
- e. La confrontation et la coopération comme catégories de lecture et de compréhension des dynamiques d'ancrage du pluralisme partisan ne vont pas de soi. Ce sont des constructions historiques qui sont fonction du jeu des acteurs, des enjeux et des

¹ BOGAARDS, Matthijs P. J., « Counting parties and identify party system in Africa », op. cit., p. 177.

² SINDJOUN, Luc, « Ce que s'opposer veut dire... », op. cit., 2004, p. 26.

³ GUPTA, Jyotirindra das, « L'Inde: le devenir démocratique et le développement dans les associations », in DIAMOND, Larry et al. (dir.), Les pays en développement et l'expérience de la démocratie op. cit., p. 349.

⁴ LINZ, Juan J. & STEPAN, Alfred, « Political Crafting of Democratic Consolidation or Destruction : European and South American Comparisons », in PASTOR, Robert A. (ed.), Democracy in the Americas: Stopping the Pendulum, New York, Holmes and Meier, 1989, pp. 41 – 61.

contraintes. En d'autres termes, elles relèvent du volontarisme et du déterminisme. D'où la pondération systémique de l'individualisme méthodologique et du constructivisme.

- f. La relation, entre pluralisme partisan et intégration nationale d'une part, entre pluralisme partisan et division d'autre part, n'est pas mécanique. Tout dépend du jeu des acteurs et du poids des institutions. Notre thèse est que le pluralisme partisan peut être un vecteur d'intégration nationale notamment lorsque les relations sont pacifiées entre pouvoir et opposition.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

**INDICATIONS
BIBLIOGRAPHIQUES**

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

INDICATIONS BIBLIOGRAPHIQUES

I – OUVRAGES GENERAUX ET SPECIALISES :

- ABWA, Daniel, André Marie Mbida (1917-1980). Premier ministre du Cameroun, Paris, L'Harmattan, 1993.
- ABWA, Daniel, Ngouo Woungly-Massaga alias Commandant Kissamba : Cameroun, ma part de vérité, Yaoundé, Editions Minsi, 2005.
- AHMADOU Ahidjo, Contribution à la Construction Nationale, Paris, Présence Africaine, 1964.
- AHMADOU Ahidjo, La pensée politique d'Ahmadou Ahidjo, Monte-Carlo, Edition Bory, 1968, p. 20.
- AKE, Claude, A theory of political integration. Howewood., III, The Dorsey Press, 1967.
- ALETUM TABUWE, Michael, Political conflicts within the traditional and the modern institutions of the Bafut-Cameroon, Vander, Munsttsaat, Louvain, 1974.
- ALETUM TABUWE, Michael, The Cameroon People's Democratic Movement and Democracy. Definition, Yaounde, SOPECAM, 1985.
- ALETUM TABUWE. Michael, General Sociology, Yaounde, Ed. Patoh, 1999.
- ALETUM TABUWE, Michael, Sociologie Politique, 2^e Ed., Yaoundé, Patoh Publishers, 2004.
- AMSELLE, Jean-Loup et M'BOKOLO, Elikia (dir), Au cœur de l'ethnie. Ethnies, tribalisme et Etat en Afrique, Paris, La Découverte, 1985.
- ANYANG'NYONG'O, Peter, (ed), Popular Struggles for Democracy in Africa, Londres, Zed Press, 1987.
- APPADURAI, Arjun, Modernity at large. Cultural dimensions of globalization, Minneapolis, University of Minesota Press, 1997.
- APPADURAI, Arjun, Après le colonialisme. Les consequences culturelles de la globalisation, Paris, Payot, 2001.
- ARON, Raymond, Démocratie et totalitarisme, Paris, Gallimard, 1965.
- ARON, Raymond, Paix et guerre entre les nations, Paris, Calman-Levy, 1983.
- ARON, Raymond, Mémoires. 50 ans de réflexion politique, Paris, Juliard, 1983.
- ARON, Raymond, Machiavel et les tyrannies modernes, Paris, Ed. de Fallois, 1993.
- ASSOGBA, Yao, La sociologie de Raymond BOUDON, Paris, l'harmattan , 1999.
- AUBERT, Jean Pierre, Système électoraux et représentation parlementaire. Les élections de 1967, Paris, PUF, 1969.
- AVRIL, Pierre, Essais sur les partis, Paris, L.G.D.J., 1986.
- AXELROD, Robert, Comment réussir dans un monde d'égoïstes. Théorie du comportement coopératif, Paris, Odile Jacob, 1994.
- AZEVEDO, Mario, (ed), Cameroon and Chad in historical and contemporary perspectives, The Edwin Mellen Press, 1988.
- BACHELARD, Gaston, La formation de l'esprit scientifique, Paris, Librairie Philosophique J. Vrin, 1993.
- BADIE, Bertrand et BIRNBAUM, Pierre, Sociologie de l'Etat, Paris, Bernard Grasset, 1979.
- BADIE, Bertrand , Le développement politique, Paris, Economica, 4^{ème} édition, 1988.
- BADIE ,Bertrand, L'Etat importé. L'occidentalisation de l'ordre politique, Paris, Fayard, 1992.
- BADIE, Bertrand, La fin des territoires. Essai sur le désordre international et sur l'utilité sociale du respect, Paris, Fayard, 1995.
- BADIE, Bertrand et SADOUN, Marc, L'autre, Paris, , Presses de Science Po, 1996.

- BADIE, Bernard, Un monde sans souveraineté. Les Etats entre ruse et responsabilité, Paris, Fayard, 1999.
- BAGDANOR, Vernon, (ed), The Blackwell Encyclopaedia of Political Science, Blackwell Ltd, 1991.
- BAKARY, Tessy, « Une autre forme de putsch : la conférence nationale souveraine », in Géopolitique africaine 15, 1992.
- BAKARY, Tessy, La démocratisation par le haut en Côte d'Ivoire, Paris, L'Harmattan, 1992.
- BANOCK, Michel, Le processus de démocratisation en Afrique. Le cas camerounais, Paris, l'Harmattan, 1992.
- BARETS, Jean, La fin des politiques, Paris, Calmann-Levy, 1962.
- BARTOLINI, Stefano; MAIR, Peter , Identity, competition and electoral availability . The stabilisation of European Electorates, 1885- 1985, Cambridge, Cambridge University Press, 1990.
- BAUDOIN, Jean, Introduction à la Science Politique, 3^e édition, Paris, Dalloz, 1992.
- BAYART, Jean François, L'Etat au Cameroun, Paris, PFNSP, 1979.
- BAYART, Jean-François, L'Etat en Afrique. la politique du ventre, Paris, Fayard, 1989.
- BAYART, Jean-François et al. Le politique par le bas en Afrique Noire. Contribution à une problématique de la démocratie, Paris, KARTHALA, 1992
- BAYART, Jean-François, L'illusion identitaire, Paris, Fayard, 1996
- BENETON, Philippe, Introduction à la politique moderne, Paris, Hachette, 1987.
- BENETON, Phillippe, Les classes sociales, Paris, PUF, Col. Que-sais-je ? N° 341, 1997.
- BERGER, Peter ; LUCKMANN, Thomas, La construction sociale de la réalité, Paris : Meridiens Klincksieck , 1986.
- BERGER, Peter L., La révolution capitaliste. Cinquante propositions concernant la prospérité, l'égalité et la liberté, Paris, Nouveaux Horizons, Litec, 1992.
- BERTHELET, Jean- Michel, L'intelligence du social. Le pluralisme explicatif en sociologie, Paris, PUF, 1990.
- BIYA, Paul, Pour le libéralisme communautaire, Paris, Favre/ABC, 1985.
- BIYITI bi ESSAM, Jean Pierre, Cameroun : complots et bruits de bottes, Paris, l'Harmattan, 1984.
- BLOCH, Marc, La société féodale, Nouvelle Ed. Paris, Albin Michel, 1983.
- BORELLA, François, Les partis politiques dans la France d'aujourd'hui. 5^{ème} éd. Paris Seuil, 1990.
- BOUDON, Raymond, L'analyse mathématique des faits sociaux, 2^e Ed. Paris, Plon, 1970.
- BOUDON, Raymond, Effets pervers et ordre social, Paris, PUF, 1977.
- BOUDON, Raymond, La logique du social, Paris, Hachette, 1979.
- BOUDON, Raymond ; BOURRICAUD, François, Dictionnaire critique de la sociologie, Paris, PUF, 1982.
- BOUDON, Raymond, L'idéologie ou l'origine des idées reçues, Paris, Fayard, 1986.
- BOUDON, Raymond, Effets pervers et ordre social, Paris, PUF, 1989.
- BOUDON, Raymond, La place du désordre, Paris, PUF, 1991
- BOULAGA EBOUSSI, Fabien, Les conférences nationales en Afrique noire. Une affaire à suivre, Paris, Karthala, 1993.
- BOURDIEU, Pierre, Choses dites, Paris, Ed. de Minuit, 1987.
- BOURDIEU , Pierre, La noblesse d'Etat, Paris, Ed.de minuit , 1989.
- BOURDIEU, Pierre (avec WACQUANT, Loïc), Réponses, Paris, Seuil, 1992.
- BOURDIEU, Pierre, Raisons pratiques, Paris, Seuil, 1994.
- BOURDIEU, Pierre, Propos sur le champ politique, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 2000.

- BOURDIEU, Pierre, Les structures sociales de l'économie, Paris, Seuil, 2000b.
- BOURDIEU, Pierre, Interventions : 1962 – 2001, Marseille, Agone, 2002.
- BRATTON, Michael & VAN DE VALLE, Nicolas, Democratic experiments in Africa. Regime transitions in comparative perspectives, Cambridge, Cambridge University Press, 1997.
- BRAUD, Philippe, Sociologie politique, 6^e édition, Paris, LGDJ, 2002.
- BRECHON, Pierre, Les partis politiques, Paris, Montchrestien, 1999.
- BROOKS, Heidi, The dominant party system : challenges for South Africa's second decade of democracy, The Electoral Institute of Southern Africa (EISA), Occasional Paper 25, October 2004.
- BRUBAKER, Rogers, The limits of rationality : an essay on the social and moral thought of Max Weber, London, Allen and Unwin, 1984.
- BUCHMAN, Jean, L'Afrique Noire Indépendante, Paris L.G.D.J., 1962.
- BURDEAU, Georges, La Démocratie, Paris, Seuil, 1966.
- BURDEAU, George., Traité de Science Politique. Paris, LGDJ, Tome III, 2^e ed. 1968.
- BURDEAU, Georges, L'Etat, Paris, Ed. du Seuil, 1970.
- BURDEAU, Georges, La politique au pays des merveilles, Paris, PUF, 1979.
- CHABAL, Patrick (ed), Political domination in Africa, Londres, Cambridge University Press, 1986.
- CHABAL, Patrick et DALOZ, Jean-Pascal, Africa Works : disorder as political instrument, Bloomington, Indiana University Press, 1998.
- CHABAL, Patrick et DALOZ, Jean-Pascal, L'Afrique est partie ! Du désordre comme instrument politique, Paris, Economica, 1999.
- CHEVALLIER, Jean-Jacques, Histoire des Institutions et des régimes politiques de la France de 1789 à nos jours, 4^e édition, Paris, Dalloz, 1972.
- CHUA, Amy, World on Fire: How Exporting Free Market Democracy Breeds Ethnic Hatred and Global Instability, New York, Doubleday, 2003.
- COLEMAN, James S. & ROSEBERG, Carl G. (eds), Political Parties and national integration in Tropical Africa. Berkeley, Los Angeles, University of California Press, 1964.
- COLLOVARD, Annie, Violence et délinquance dans la presse : politisation d'un malaise social et technicisation de son traitement, Paris, Editions de la DIV, 2000.
- CONAC, Gérard (sous la direction), L'Afrique en transition vers le pluralisme politique, Paris, Economica, 1993.
- COURADE, Georges, Le village camerounais à l'heure de l'ajustement, Paris, Karthala, 1996.
- COX, Gary W., Making Votes Count: Strategic Coordination in the World's Electoral Systems, Cambridge, Cambridge University Press, 1997.
- CROISAT, Maurice, Le fédéralisme dans les démocraties contemporaines, 3^{ème} Ed., Paris, Montchrestien, 1999.
- CROUCH, Colin, Social Change in Western Europe, New York, Oxford University Press, 1999.
- CROZIER, Michel, La société bloquée, Paris, Seuil, 1970.
- CROZIER, Michel et FRIEDBERG, Erhard, L'acteur et le système. Les contraintes de l'action collective, Paris, Seuil, 1981.
- CROZIER, Michel, On ne change pas la société par décret, Paris, Grasset, 1982.
- CROZIER, Michel, Etat modeste. Etat moderne, Paris, Fayard, 1987.
- DAHL, Robert A. L'avenir de l'opposition dans les démocraties, Paris, S.E.D.E.I.S. Futuribles, 1966
- DAHL, Robert A, Polyarchy : Participation and Opposition, New Haven, Yale University Press, 1971.

- DAHL, Robert A., Regimes and Opposition, New Haven, Yale University Press, 1973.
- DAHL, Robert A., On Democracy, New Haven, Yale University Press, 1998
- DALOZ, Jean Pascal et QUANTIN, Patrick (études réunies par), Transitions démocratiques africaines, Paris, KARTHALA, 1997.
- DALOZ, Jean Pascal, Le (non-) renouvellement des élites, Bordeaux, Centre d'Etudes d'Afrique Noire, 1999.
- DALTON, Russel J. & WATTENBERG, Martin P. (eds), Parties without partisans. Political change in advanced industrial democracies, Oxford University Press, 2002.
- DE BOECK, Filip & HONWANA; Alcinda (eds), Makers and Breakers. Made and Broken: Children and Youth as Emerging Categories in Postcolonial Africa, Oxford, James Currey, Africa World Press, Dakar, CODESRIA, 2005.
- DELAFON, Gilles, Bill Clinton. La Nouvelle Amérique, Paris, Nouveaux Horizons, 1993.
- DIAMOND, Larry et PLATTNER, Marc (dir), Le rôle de l'armée en démocratie, Paris, Nouveaux Horizons, 2000.
- DIOP, Momar-Coumba et DIOUF, Mamadou, (dir.) Les figures du politique en Afrique. Des pouvoirs hérités aux pouvoirs élus, Paris, Karthala, 1999.
- DIOUF, Mamadou, Le Sénégal sous Abdou Diouf. Etat et société, Paris, Karthala, 1990.
- DIOUF, Mamadou, La construction de l'Etat au Sénégal, Paris, Karthala, 2002.
- DOBRY, Michel, Sociologie des crises politiques. La dynamique des mobilisations multisectorielles, Paris, PFNSP, 1986.
- DONEGANI, Jean-Marie et SADOUN, Marc, La démocratie imparfaite, Paris, Gallimard, 1994.
- DONGMO, Jean Louis, Le dynamisme Bamiléké, Vol. 1, Yaoundé, 1981.
- DOUMBA, Joseph Charles, Etre au Carrefour, Editions Clé, Yaoundé, 1977.
- DOUMBA, Joseph Charles, Vers le Mont Cameroun, entretien avec Jean Pierre Fogui, Paris, Ed. ABC, 1982.
- DOWNS, Antony, An Economic Theory of Democracy, New York, Harper and Row, 1957.
- DRAKE, Paul W. & HERSHBERG, Eric (eds), State and Society in Conflict, University of Pittsburgh Press, 2006.
- DRUCKER, Peter, Au-delà du capitalisme. La métamorphose de cette fin de siècle, Paris, Dunod, 1993.
- DURAND, Jean Pierre et WEIL, Robert, Sociologie Contemporaine, Paris, VIGOT, 1997.
- DURKHEIM, Emile, De la division du travail social, Paris, PUF, 1960.
- DURKHEIM, Emile, La division du travail social, Paris, PUF, 1973.
- DURKHEIM, Emile, Les règles de la méthode sociologique. Paris, PUF, 1977.
- DURUFLE, Gilles, L'ajustement structurel en Afrique, Paris, Karthala, 1988.
- DUVERGER, Maurice, Sociologie Politique, Thémis, PUF, 1966.
- DUVERGER, Maurice, Les partis politiques. Armand Colin, 6^{ème} éd. 1967.
- DUVERGER, Maurice, Les Partis Politiques, Paris, Armand Colin, 1981.
- EASTERLIN, Richard A., La croissance triomphante. Une perspective historique sur le XXI^e siècle, Paris, Nouveaux Horizons, 2000.
- EASTON, David, A Framework for political Analysis, Englewood Cliffs, Prentice Hall, 1965.
- EASTON, David, Analyse du système politique, Paris, Armand Colin, 1974.
- EBOUA, Samuel, AHIDJO et la logique du pouvoir, Paris, L'Harmattan, 1995.
- EDELMAN, Murray, Pièges et règles du jeu politique, Paris, Ed. du Seuil, 1991.
- EISENSTADT, Samuel, Modernization : Protest and change, Englewood Cliffs, Prentice Hall, 1966.

- EISENSTADT, Samuel, Social differentiation and stratification, Londres, Scott, Foresman and Co., 1971
- EISENSTADT, Samuel N., Traditional Patrimonialism and Modern Neopatrimonialism, Beverly Hills, Sage, 1973.
- EISENSTADT, Samuel, Tradition, Change and Modernity, New York, J. Wiley, 1973.
- EISENSTADT, Samuel N. & RONIGER, L., Patrons, Clients and Friends, Cambridge, Cambridge University Press, 1984.
- ELA, Jean-Marc, Restituer l'histoire aux sociétés africaines, promouvoir les sciences sociales en Afrique Noire, Paris, l'Harmattan, 1994.
- ELA, Jean-Marc, Innovations sociales et renaissance de l'Afrique Noire, Paris, l'Harmattan, 1998.
- ELIAS, Norbert, La dynamique de l'occident, Paris, Calmann Levy, 1975.
- ELIAS, Norbert, Qu'est-ce-que la sociologie? Paris, Ed. de l'Aube, 1993.
- ELIAS, Norbert, La société des individus, Paris, Ed. de l'Aube, 1997.
- ELLUL, Jacques, Propagandes, Paris, Armand Colin, 1962.
- EMVANA, Michel, Paul Biya. Les secrets du pouvoir, Paris, Karthala, 2005.
- QUANTIN, Patrick (ed), Voter en Afrique : comparaisons et différenciations, Paris, L'Harmattan, 2004.
- EVANS-PRITCHARD, Edward, E. FORTER, Meyer, Systèmes politiques africains, Paris, PUF, 1964.
- EWALD, François, Sous la crise, la croissance, Paris, PUF/enjeux, 1999.
- EYINGA, Abel, Introduction à la politique Camerounaise, Paris, Anthropos, 1984.
- EYINGA, Abel, L'UPC une Révolution manquée ? Paris, Editions CHAKA, 1991.
- FAUPIN, Hervé, Le contrôle du financement de la vie politique, partis et campagnes, Paris, LGDJ, 1998.
- FERREOL, Gilles (ed.), Intégration, lien social et citoyenneté, Paris, Presses Universitaires du Septentrion, 1998.
- FOGUI, Jean Pierre, L'intégration politique au Cameroun : une analyse centre- périphérie, Paris, L.G.D.J., 1990.
- FORJE, John W., The one and indivisible Cameroon : political integration and socio-economic development in a fragmented society. Lund, Sweden, University of Lund, 1981.
- FOUCAULT, Michel, La volonté de savoir, Paris, Gallimard, 1975, p. 125.
- FOUCHER, Michel, Fronts et Frontières, Paris, Fayard, 1991.
- FOUMANE AKAME, Jean (ed), Paul Biya ou l'incarnation de la rigueur, Yaoundé, Université de Yaoundé, 1983.
- FRIEDMAN, Thomas, La puce et l'olivier. Comprendre la mondialisation, Paris, Nouveaux Horizons, 1999.
- FUKUYAMA Francis, La fin de l'histoire et le dernier homme, Paris, Flammarion, 1992.
- GAILLARD, Philippe, Ahmadou Ahidjo. Patriote et Despote, bâtisseur de l'Etat Camerounais, Paris, Jeune Afrique Livres, 1994.
- GALBRAITH, John Kenneth, Pour une société meilleure. Un programme pour l'humanité, Paris, Seuil, 1997.
- GALY, Philippe, Gérer l'Etat, corriger la déviation bureaucratique, Nancy, Berger-Levrault, 1977.
- GARRIGOU, Alain et LACROIX, Bernard (dir), Norbert Elias. La politique et l'histoire, Paris, Ed. La Découverte, 1997.
- GARRIGOU, Alain , Les élites contre la République : Sciences-Po et l'ENA, Paris, La Découverte, 2001.
- GAXIE, Daniel, La démocratie représentative, Paris, Montchrestien, 1993.

- GEERTZ, Clifford, Agricultural Involution, Berkeley, University of California Press, 1963.
- GESHIERE, Peter ; KONINGS, Piet, (dir.), Itinéraires d'accumulation au Cameroun, Paris, Karthala, 1993.
- GIDDENS, Anthony, Central Problems in Social Theory. Action, Structure and Contradiction in Social Analysis, London, The Mac Millan Press Ltd, 1979.
- GIDDENS, Anthony , La constitution de la société, Paris, PUF, 1987.
- GIDDENS, Anthony, La constitution de la société – Eléments de la théorie de la structuration, Paris, PUF, 1987.
- GIDDENS, Anthony, The Consequences of Modernity, Standford University Press, 1997.
- GILIOME, Hermann & SIMKINS, C. (eds), The awkward embrace: one party domination and democracy, Amsterdam: Hardwood, 1999.
- GONIDEC, Pierre-François., Les systèmes politiques africains. Première partie, LGDJ, 1971
- GONIDEC, Pierre-François, Les systèmes politiques africains, 2^e éd., Paris, LGDJ, 1978.
- GRAWITZ, Madeleine, LECA, Jean (dir), Traité de Science Politique, Tome 1 ; Paris, PUF, 1985.
- GRAWITZ, Madeleine, Lexique des Sciences Sociales. 4^{ème} éd. Paris, Dalloz, 1988.
- GREMION, Pierre , Le pouvoir périphérique, Paris, seuil, 1976.
- GRIGNON, Claude et PASSERON, Jean-Claude, Le savant et le populaire, Paris, Editions du Seuil, 1989..
- GURVITCH, George, Dialectique et Sociologie, Paris, Flammarion, 1962.
- GURVITCH, Georges, Traité de Sociologie, Tome 2, Paris, PUF, 1963.
- GWELLEM, Jérôme F., FRU NDI and the SDF revolution, Bamenda, Unique Printers, 1996.
- HABERMAS , Jürgen, The Structural Transformation of the Public Sphere, Cambridge, MA :MIT Press, 1989.
- HABERMAS, Jürgen, L'espace public, Paris, Payot, 1992.
- HANDELMAN, Howard, The Challenge of the Third World Development, 2nd Ed. New Jersey, Prentice-Hall, 2000.
- HARTOG, François et REVEL, Jacques (dir.), Les usages politiques du passé, Paris, EHESS, 2001.
- HASS, E.B. The Uniting of Europe. Stanford University Press, 1958.
- HELD, David, Democracy and the Global Order : From the Modern State to Cosmopolitan Governance, Cambridge : Polity, 1995 .
- HERMET, Guy ; LINZ, Juan et ROUQUIE, Alain, Des élections pas comme les autres, Paris, PFNSP, 1978.
- HERMET, Guy, Aux frontières de la Démocratie, Paris, PUF, 1983.
- HERMET, Guy, Le peuple contre la démocratie, Paris, Fayard, 1989.
- HERMET, Guy, Les désenchantements de la liberté, la sortie des dictatures dans les années 1990, Paris, Fayard, 1993.
- HERMET, Guy, Le passage à la démocratie, Paris, PFNSP, 1996.
- HIBOU, Béatrice, L'Afrique est-elle protectionniste ? Les chemins buissonniers de la libéralisation extérieure, Paris, Karthala, 1996.
- HIMMELWEIT, Hilde T. and others, How Voters Decide, Academic Press, 1981.
- HIRSCHMAN, Albert O., Exit, Voice and Loyalty : Responses to Decline in Firms, Organisations and States, Cambridge, M.A., Harvard University Press.
- HOROWITZ, Donald, Ethnic groups in conflict, Berkeley and Los Angeles, University of California Press, 1985.
- HOUSTON, Gregory F., The National Liberation Struggle in South Africa. A case study of the United Democratic Front 1983 – 1987, Ashgate, 1999.

- HUNTINGTON, Samuel P., Political Order in Changing Societies. Yale University Press, 1968.
- HUNTINGTON, Samuel P., Le choc des civilisations, Paris, Odile Jacob, 1997.
- HUNTINGTON, Samuel, The third wave : democratization in the late twentieth century, Norman, University of Oklahoma Press, 1991.
- HYDEN, Goran, BRATTON, Michael, Gouverner l'Afrique. Vers un partage des rôles, Paris, Nouveaux Horizons, 1992, Préface XII.
- IHL, Olivier, Le Vote, 2^{ème} Ed., Paris, Montchrestien, Collection « Clefs », 2000.
- ION, Jacques, La fin des militants, Paris, Les Editions de l'Atelier/Editions Ouvrières, 1997.
- JACKMAN, Robert, Power without force : the political capacity of Nation-States, Ann Arbor, University of Michigan Press, 1994.
- JACKSON, Robert, Quasi-States. Sovereignty, International Relations and the Third World, Cambridge University Press, 1990.
- JALEE, Pierre, Le pillage du Tiers-Monde, Paris, Maspero, 1973.
- JOHNSON, Williard R., The Cameroon Federation : political integration in a fragmentary society. Princeton, New Jersey : Princeton University Press, 1970.
- JOSEPH, Richard, Le mouvement nationaliste au Cameroun, Paris, KARTHALA, 1986.
- JOSEPH, Richard, Democracy and prebendal politics in Nigeria, the rise and fall of the second Republic, Cambridge University Press, 1987.
- JOSEPH, Richard (Ed.), State Conflict and Democracy in Africa, Lynne Rienner Publishers, 1999.
- JOSEPH, Richard, Democracy and Prebendal Politics in Nigeria, the Rise and Fall of the second Republic, Cambridge University Press, 1987.
- KAMTO, Maurice, Déchéance de la politique. Décrépitude morale et exigence éthique dans le gouvernement des hommes en Afrique, Yaoundé, Editions Mandara, 1999.
- KARL, Terry Lynn, The Paradox of Plenty: Oil Booms and Petro-States, Berkely, University of California Press, 1997.
- KATZ, Richard S. & MAIR, Peter, How parties organize: change and adaptation in party, London, Sage, 1994.
- KELLAS, James G., The politics of nationalism and ethnicity, London, Mc Millan, 1993.
- KENGNE POKAM, Emmanuel, La problématique de l'unité nationale au Cameroun. Dichotomie entre discours et pratiques politiques dans un système monolithique, Paris, L'Harmattan, 1986.
- KLANDERMANS, Bert & others (ed), The State of the people : citizens, civil society and governance in South Africa, 1994 - 2000, Human Sciences Research Council, Pretoria, 2001.
- KLITGAARD, Robert, Combattre la corruption, Paris, Nouveaux Horizons, 1995.
- KONTCHOU KOUOMEGNI, Augustin, Le système diplomatique africain. Bilan et tendances de la première décennie, Paris, Ed. A Pedone, 1977.
- KRUGMAN, Paul, R. et OBSTFELD, Murice, Economie Internationale, Bruxelles, De Boeck & Larcier S.A., 2001
- KRUGMAN, Paul R., La mondialisation n'est pas coupable. Vertus et limites du libre échange, Paris, Ed. La Découverte, 1998.
- LAPALOMBARA, Joseph (ed), Bureaucracy and political development, Princeton University Press, 1963.
- LAPALOMBARA, Joseph ; WEINER, Myron, Political Parties and Political Development, Princeton, Princeton University Press, 1966.
- LAGROYE, Jacques, Sociologie politique, Paris, PFNSP & Dalloz, 1991.
- SEURIN, Jean-Louis (Dir), La démocratie pluraliste, Paris, Economica, 1981

- LASSALE, Jean-Pierre, Les partis politiques aux Etats-Unis, Paris, PUF, 1987.
- LASSWELL, Harold, The Future of Political Science, New York, London, Prentice Hall, 1963.
- LAVAU, Georges, A quoi sert le parti communiste français, Paris, Fayard, 1981.
- LAVROFF, Dimitri – Georges, Les partis politiques en Afrique Noire, 2^e éd., Paris, PUF, 1978.
- Le Cameroun Eclaté. Anthologie Commentée des Revendications Ethniques, Yaoundé, Editions C3, 1992.
- LE MOIGNE, Jean-Louis, Le Constructivisme, Tome II, Epistémologie de l'interdisciplinarité, Paris, L'Harmattan, 2002.
- LEFORT, Claude, Eléments d'une critique de la bureaucratie, Genève, Droz, 1971.
- Les Elections Camerounaises de 1997. Eléments du Rapport final d'observation : Service œcuménique pour la paix et la promotion humaine, Yaoundé, 1998.
- LEYRIT, Claude, Les partis politiques et l'argent, Le Monde Poche, Editions Marabout, 1995.
- LIJPHART, Arend, Democracy in plural Society, A comparative exploration, The New Haven London, Yale University Press, 1977..
- LINZ, Juan, Crisis, Breakdown and Reequilibration, Baltimore, London, The John Hopkins University Press, 1978.
- LIPSET, Seymour Martin, L'Homme et la politique, Paris, Tendances Actuelles, 1970.
- LUKES, Steven, Individualism, University of Oxford, ECPR Press, 2006.
- LUTTWAK, Edward N., Le paradoxe de la stratégie, Paris, Nouveaux horizons, Paris, Ed. Odile Jacob, 1989.
- MAGALONI, Beatriz, Voting for Autocracy : Hegemonic Party Survival and its Demise in Mexico, (forthcoming, Cambridge University Press).
- MALINOWSKI, Bronislaw, Les dynamiques de l'évolution culturelle, Paris, Payot, 1970 b .
- MARCH, James G. & OLSEN, Johan P., Rediscovering Institutions: The Organizational Basis of Politics, New York, The Free Press, 1989.
- MARTUCCELLI, Danilo, Grammaires de l'individu, Paris, Gallimard, 2002.
- MBARGA NDI, Valentin, Ruptures et continuités au Cameroun, Paris, L'Harmattan, 1993 .
- MBEMBE, Achille, Afriques indociles. Christianisme, Etat et Pouvoir en Société Postcoloniale, Paris, Karthala, 1988.
- MBEMBE, Achille, La naissance du maquis dans le Sud du Cameroun (1920 – 1960). Histoire des usages de la raison en colonie, Paris, Karthala, 1996.
- MBEMBE, Achille, De la postcolonie, Paris, Karthala, 2000.
- Mc RAE, Kenneth, Consociational Democracy Political Accomodation in Segmented Societies, Toronto, 1974.
- MEDARD, Jean-François, L'Etat sous-développé en Afrique Noire. Clientélisme ou néopatrimonialisme, Bordeaux, CEAN, 1982.
- MÉDARD, Jean-François, Crise africaine et démocratisation : les perspectives difficiles de la transition démocratique en Afrique Subsaharienne, Paris, CEAN/IEP, 1992.
- MENDO ZE, Gervais, Pour un multipartisme réfléchi en Afrique Noire. Le cas du Cameroun, Yaoundé, Editions GAPS/GIDEPPE, 1990.
- MENY, Yves (dir), Les politiques du mimétisme institutionnel, la greffe ou le rejet Paris, L'Harmattan, 1993.
- MENY, Yves; SUREL, Yves, Par le peuple, pour le peuple. Le populisme et les démocraties, Paris, Fayard, 2000.
- MERTON, Robert King, Eléments de théorie et méthode sociologiques, Paris, Plon, 1965.

- MICHELS, Robert, Les partis politiques : essai sur les tendances oligarchiques des démocraties, Paris, Flammarion, 1971.
- MINKOA SHE, Adolphe, Droit de l'homme et droit pénal au Cameroun, Paris, Economica, 1999.
- MONGA, Celestin, La recomposition du marché politique au Cameroun, Douala, GERDES, 1992.
- MONGA, Célestin, The Anthropology of Anger : Civil Society and Democracy in Africa, Boulder, Co, Lynne Rienner Publisher, 1996.
- MONGO BETI, Dictionnaire de la Négritude, Paris, L'Harmattan, 1989.
- MONTESQUIEU (Charles de Secondat), De l'esprit des lois (1748), Paris, Gallimard, Idées, 1970.
- MOREAU-DEFARGES, Paul, La mondialisation : vers la fin des frontières, Ed. IFRI, Dunod, 1993.
- OSTROGORSKI, Mosei, La démocratie et les partis politiques, Paris, Fayard, 1993.
- MOUICHE, Ibrahim, Autorités traditionnelles et démocratisation au Cameroun. Entre centralité de l'Etat et logiques de terroir, Lit, Verlag, Münster – Hamburg – Berlin – Wien – London, 2005.
- MOUKOKO PRISO, Cameroun / Kamerun. La transition dans l'impasse. Paris, L'Harmattan, 1994.
- MUKONG W. Albert, The case for the Southern Cameroons, Camfeco, USA, 1990.
- MUTHIEN, Yvonne G. & others (ed), Democracy and Governance Review : Mandela's legacy, 1994-1999, Human Sciences Research Council, Pretoria, 2000.
- NDI MBARGA, Valentin, Ruptures et continuités au Cameroun, Paris, L'Harmattan, 1993..
- NGAYAP, Pierre-Flambeau, Cameroun qui gouverne ? De AHIDJO à BIYA, l'héritage et l'enjeu, Paris, l'Harmattan, 1983.
- NGAYAP, Pierre-Flambeau, L'opposition au Cameroun. Les années de braise, Paris, l'Harmattan, 1999.
- NGOH, Victor Julius, Constitutional Developments in Southern Cameroons. 1946 – 1961, Pioner Publishers, Yaoundé, 1990.
- NGONGO, Louis Paul, Histoire des institutions et des faits sociaux du Cameroun, Paris, Berger-Levrault, 1987.
- NJOH MOUELLE, Ebenezer, Jalons II: l'africanisme aujourd'hui, Yaoundé, Ed. Clé, 2006.
- NKOT, Pierre Fabien, Usages politiques du droit en Afrique. Le cas du Cameroun, Bruxelles, Bruylant, 2005.
- MICHAUD, Yves , (dir), Qu'est-ce-que la société , Vol.3, Paris, Ed. Odile Jacob, 2000.
- NOONAN, John T. Jr., Bribes, Berkeley, University of California Press, 1987.
- NZOUANKEU, Jacques Mariel, Les partis politiques sénégalais, Dakar, Editions Clairafrique, 1983.
- O'BRIEN, Donald Brian Cruise, Saints and Politicians. Essays in the organisation of a Senegalese peasant society, London and New York, Cambridge University Press, 1975.
- O'DONNELL, Guillermo & SCHMITTER, Philippe, Transition from Authoritarian Rule. Tentative Conclusions about Uncertain Democracies, Baltimore, The Johns Hopkins University Press, 1986.
- OFFERLE, Michel, La profession politique, Paris, Belin, 1999.
- OFFERLE, Michel, Les partis politiques, 4^e Ed., Paris, PUF, 2002.
- OKWUDIBA NNOLI, Government and Politics in Africa, AAPS Books, 2000.
- OLINGA, Alain Didier, La Constitution de la République du Cameroun, Yaoundé, Presses de l'Université Catholique d'Afrique Centrale, Les Editions Terre Africaine, 2006.
- OLSON, Mancur, The Logic of Collective Action (Public goods and the theory of groups), Havard University Press, 1966.
- OLUKOSHI, Adebayo (ed), The politics of opposition in contemporary Africa, Nordiska Afrikainstitutet, Uppsala, 1998.

- ONANA, Janvier, Le sacre des indigènes évolués. Essai sur la professionnalisation politique au Cameroun, Paris, Ed. Dianoïa, 2004.
- OSTROGORKI, Moisei, La démocratie et les partis politiques, Paris, Seuil, 1979.
- OTAYEK, René, Identité et démocratie dans un monde global, Paris, Presse de Sciences PO, 2000.
- OTTAWAY, Marina (ed), Democracy in Africa : The Hard Road Ahead, Boulder, Lynne Rienner, 1997.
- OWONA, Joseph, La nouvelle constitution camerounaise du 20 mai 1972 : de l'Etat fédéral à l'Etat unitaire, Paris, LGDJ, 1973.
- OWONA, Joseph, Droit constitutionnel et régimes politiques africains, Paris, Berger-Levrault, 1985.
- PADIOLEAU, Jean-Gustave, L'Etat au concret, Paris, PUF, 1982.
- PARSONS, Talcott, Le système des sociétés modernes, Dunod, 1973.
- PEMPEL, T. J., Uncommon Democracies : The One Party Dominant Regimes, Ithaca : Cornell University Press, 1990.
- PERRINEAU, Pascal et REYNIE, Dominique, Dictionnaire du vote, Paris, PUF, 2001.
- POIRMEUR, Yves et ROSENBERG, Dominique, Le droit des partis politiques en France. Histoire politique et droit positif, inédit.
- POKAM KEGNE Emmanuel, La problématique de l'unité nationale au Cameroun, Paris, L'Harmattan, 1986..
- POPPER, Karl, La connaissance objective, Bruxelles, Complex, 1978.
- POPPER, Karl, Univers irrésolu. Plaidoyer pour l'indéterminisme, Paris, Hermann, 1984.
- POSNER, Daniel, Institutions and ethnic politics in Africa, (forthcoming).
- PRELOT, Marcel, La science politique, Paris, PUF, 1961.
- PRZEWORSKI, Adam, Democracy and the market, Cambridge, Cambridge University Press, 1981.
- PYE, Lucian W.; VERBA, Sidney, Political Culture and Political Development, Princeton University Press, 1965.
- PYE, Lucian, Aspects of political development, Boston, Little, Brown, 1967.
- QUANDT, William B., Between Ballots and Bullets, Washington, Brookings Institutions Press, 1998.
- QUANTIN, Patrick (dir), Gouverner les sociétés africaines. Acteurs et institutions, Paris, Karthala et CEAN, 2005, pp. 65-84.
- RADCLIFFE-BROWN, Alfred R., Structure et fonction dans la société primitive, Paris Seuil, 1972.
- RENAN, Ernest, Qu'est-ce qu'une nation ?, Agora, Cox et Wyman Ltd, 1998.
- GRIGNON, François, Le multipartisme au Kenya ? Reproduction autoritaire, légitimation et culture politique en mutation (1990 – 1992), Nairobi, IFRA, 1993.
- RIST, Gilbert, Le développement, histoire d'une croyance occidentale, Paris, Presses de Sciences Pô, 2^{ème} éd., 2001.
- ROSE-ACKERMAN, Susan, Corruption and Government : Causes, Consequences and Reform, Cambridge, Cambridge University Press, 1999.
- ROSKIN, Michael & others, Political Science. An introduction, 7th Edition, New Jersey, Prentice Hall, 2000.
- ROTHCHILD, Donald, Managing Ethnic Conflict in Africa : Pressures and incentives for Cooperation, Washington DC: Brookings Institution Press, 1997.
- SAHN, David E. & others, Structural Adjustment Reconsidered. Economic Policy and Poverty in Africa, Cambridge, Cambridge University Press, 1977.

- SALY, Pierre et LHERM, Adrien, Démocraties aux Etats-Unis et en Europe, Paris, SEDES/HER, 1999.
- SAPIR, Jacques, Les Economistes contre la Démocratie, Paris, Ed. Albin Michel, 2002.
- SARTORI, Giovanni, Parties and Party Systems, Cambridge, Cambridge University Press, 1976, p. 61.
- SHELLING, Thomas C., Stratégie du Conflit, Paris, PUF, 1986.
- SCHUMPETER, Joseph, Capitalisme, socialisme et démocratie, Paris, Payot, 1990
- SCHÜTZ, Alfred , Le chercheur et le quotidien, Paris : Meridiens Klincksieck, 1987
- SCHWARTZENBERG, Roger-Gérard, L'Etat spectacle. Essai sur et contre le « Star-system » en politique, Paris, Laffont, 1977.
- SEILER, Daniel L., Les partis autonomistes, Paris, PUF, 1982.
- SEILER, Daniel-Louis, Les partis politiques, Paris, Armand Colin, 1993.
- SFEZ, Lucien, La décision, Paris, PUF, 1984.
- SHANDA TONME, Crise au SDF et problème Bamiléké : Les clarifications, Yaoundé, Editions les Montagnes (sans date de publication).
- SHILS, Edward, Center and Periphery, Chicago, Chicago University Press, 1975.
- SHILS, Edward, Political Development in the New State, La Haye, Mouton and Co., 1960.
- SHUMPETER, Joseph A., Capitalisme, Socialisme et Démocratie, Paris, Payot, 1990.
- SINDJOUN, Luc, La politique d'affection en Afrique Noire : « Société de parenté, société d'Etat » et libération politique au Cameroun , GAF, Boston University, 1998.
- SINDJOUN, Luc, Science politique réflexive et savoirs sur les pratiques politiques en Afrique Noire, Dakar, CODESRIA, 1999.
- SINDJOUN, Luc, (dir.), La Révolution Passive au Cameroun :Etat, Société et Changement. Dakar, CODESRIA , 1999.
- SINDJOUN , Luc (dir), La biographie sociale du sexe. Genre, société et politique au Cameroun, CODESRIA , KARTHALA , 2000.
- SINDJOUN, Luc, Is Democracy compatible with cultural pluralism ? Elements for a Political Discussion of Democracy in Pluralistic Societies., AAPS Occasional Paper series, Vol.5, Number3 , 2001.
- SINDJOUN, Luc, L'Etat ailleurs. Entre noyau dur et case vide, Paris, Economica, 2002.
- SYLLA, Lancine, Tribalisme et parti unique en Afrique Noire. PFNSP, 1977.
- TAAGEPERA, Rein and SHUGART, Matthew, Seats and Votes: The Effects and Determinants of Electoral Systems, New Haven, Yale University Press, 1989.
- TCHAKHOTINE, Serge, Le viol des foules par la propagande politique, Paris, Gallimard, 1989.
- THOMAS, C. John, Action publique et participation des citoyens. Pour une gestion démocratique revitalisée, Paris, Nouveaux Horizons, Jouve, 2000.
- TITI NWEL, Pirre, (dir), De la corruption au Cameroun, Etude réalisée par GERDDES-Cameroun, publiée par : FRIEDRICH-EBERT-STIFTUNG, juin 1999.
- TOCQUEVILLE, Alexis de, De la démocratie en Amérique, tome I, Œuvres, II, Bibliothèque de la Pléiade, 2001.
- TOUBAINE, Alain, Le pays contre l'Etat, Paris, Seuil, 1981.
- TRAORE, B. , MAMADOU Lô et ALIBERT, J. L., Forces politiques en Afrique Noire, PUF , 1966.
- TRASK, David F., Democracy and Defense. Civilian Control of the Military in the United States, United States Information Agency, April 1993.
- URY, William, Comment négocier la paix. Du conflit à la coopération chez soi, au travail et dans le monde, Paris, Nouveaux Horizons, Jouve, 2001.

- WALZER, Michael, Traité sur la Tolérance, Paris, Nouveaux Horizons, Gallimard, 1998, p.14.
- WEBER, Max, Le savant et le politique, Paris, Plon, 1959.
- WEBER, Max, Economie et société, Paris, Plon, 1971.
- WIEVIORKA, Michel (dir), Racisme et modernité, Paris, La Découverte, 1923.
- WOOD, Elisabeth Jean, Forging Democracy From Below : Insurgent Transitions in South Africa and El Salvador, Cambridge, Cambridge University Press, 2000.
- WUNSCH, James S. & OLOWU, Dele (ed), The failure of centralized State : Institutions and self-governance in Africa, Boulder, Co. Westview Press, 1990.
- YAMGA-TIENTCHEU, Paul, Le Social Democratic Front se meurt-il ? Le mal des oppositions africaines : exemple du Cameroun, Paris, Editions Bibli Europe, 1999.
- ZACHIR FARES, Afrique et Démocraties, Espoir et illusions. Afrique 2000. L'harmattan, 1992.
- ZANG ATANGANA Joseph Marie, Les forces politiques au Cameroun réunifié , Paris, L' Harmattan, 1989, Tome 2, p. 69.
- ZARTMAN, William, Collapsed States. The Desintegration and Restauration of Legitimate Authority, Boulder, Lynne Rienner 1995.
- ZIEGLER, Jean, Les nouveaux maîtres du monde et ceux qui les résistent, Paris, Fayard, 2002.

II – CONTRIBUTION A UN OUVRAGE COLLECTIF :

- AKE, Claude, « An African view of globalisation », SADC (Southern African Development Community) Regional Human Development Report 2000. P. 48 ets
- APPADURAI, Arjun, « The production of locality », in FARDON, Richard (ed), Counterwork, London, Routledge, 1995 .
- BADIE, Bertrand, « Opposition », in HERMET, Guy ; BADIE, Bertrand ; BIRNBAUM, Pierre ; BRAUD, Philippe (ed.), Dictionnaire de la science politique et des institutions politiques, Paris, Armand Colin, 1994, p.186 et s.
- BANEGAS, Richard, « Retour sur une “ transition modèle”. Les dynamiques du dedans et du dehors de la démocratisation béninoise », in DALOZ, Jean Pascal et QUANTIN, Patrick (études réunies et présentées par), Transitions démocratiques africaines. Dynamiques et contraintes (1990 – 1994), Paris, Karthala, 1997, p. 23 et s.
- BAYART, Jean François, « Espace électoral et espace social au Cameroun », in LAVROFF, Dimitri Georges, Aux Urnes l'Afrique, Paris, CEAN, CERI, Ed. Pédone, 1978, p. 187 et s.
- BAYART, Jean-François, « Clientelism, elections and systems of inequality and domination in Cameroon », in HERMET, Guy; ROSE, Richard; ROUQUIE, A. (eds), Elections without choice, New York : John Wiley and Sons, 1978, pp. 66-87.
- BIGOMBE LOGO, Patrice, « Changement politique et dynamiques d'instrumentalisation de l'ethnicité Kirdi », in SINDJOUN, Luc (Dir), La révolution passive au Cameroun : Etat, Société et Changement, Dakar, CODESRIA, 1999, p.231 et s.
- BOUDON, Raymond, « Individualisme et holisme dans les sciences sociales », in BIRNBAUM Pierre ; LECA, Jean, Sur l'individualisme. Théories et méthodes, Paris, PFNSP, 1986.
- BOURMAUD, Daniel, « L'Etat centrifuge au Kenya », in MEDARD, Jean François (dir), Etats d'Afrique Noire. Formation, mécanisme et crise, Paris, Karthala, 1991, p. 255 et s.
- CALHOUN, Craig, « Pierre Bourdieu », in RITZER, George, ('ed), Social Theorists of the 20th century, Cambridge, MA : Blackwell, 2000.

- CALHOUN, Craig, « Why Historical Sociology », in DELANTY, Gerard & ISIN, Engin (eds), Handbook of Historical Sociology, London, Sage Publications, 2003, pp. 383-395.
- CHAMPAUD, Jacques, « Pouvoir central, pouvoirs locaux et développement au Cameroun », in BATAILLON, Claude, (Dir), Etat, pouvoir et Espace dans le Tiers Monde, Paris, PUF, 1977, pp. 1153 – 1165.
- CHEVALIER, Jacques, « Le modèle centre / périphérie dans l'analyse politique », in Centre Périphérie, Territoire, Paris, PUF, 1978, p. 52 et s.
- CHOUALA, Yves Alexandre, « L'action internationale de l'opposition : la transnationalisation de la vie internationale camerounaise », in SINDJOUN, Luc (dir), Comment peut-on être opposant au Cameroun ? Politique parlementaire et politique autoritaire. Dakar, CODESRIA, 2004, p. 295 et s.
- COLEMAN, James S., « The development syndrome : differentiation – equality – capacity », in Crises and sequences in political development, studies in political development, Princeton University Press, 1971, p. 86 et S.
- COLEMAN, James, S., « The concept of political penetration », in L. CLIFFE, J.S. COLEMAN, M.R. DOORNBOS (eds), Government and Rural Development in East Africa, Essay on political penetration. La Haye, Martinus, Nijhoff, 1977, pp. 3-18.
- COLLOVALD, Annie, « La République des militants. Recrutement et filières de la carrière politique des députés socialistes », in BIRNBAUM, Pierre, (dir.), Les élites socialistes au pouvoir, Paris, PUF, 1985, p.11 et s.
- COMAROFF, Jean & John, "Reflections on Youth, From the Past to the Postcolony", in DE BOECK, Filip & HONWANA, Alcinda (eds), Makers and Breakers, Made and Broken: Children and Youth as Emerging Categories in Postcolonial Africa, Oxford, James Currey, Africa World Press, Dakar, CODESRIA, 2005.
- COULON, Christian, « Elections, Factions et Idéologies au Sénégal », in LAVROFF, Dimitri G. (dir.), Aux urnes l'Afrique. Elections et pouvoirs en Afrique Noire, CEAN/CERI, Pedone 1978, p. 175 ets.
- COULON, Christian, « Le Sénégal : développement et fragilité d'une semi-démocratie », in DIAMOND, Larry et al., Les pays en développement et l'expérience de la démocratie, Nouveaux Horizons, 1998, p. 628 et s.
- CRUISE O'BRIEN, Donald, " A Lost Generation? Youth Identity and State Decay in West Africa", in WEBNER, Richard & RANGER, Terence (eds), Postcolonial Identities in Africa, London, Zed Books, 1996, pp. 55-74.
- DALOZ, Jean Pascal, « Le temps mondial au Sud du Sahara : de la représentation à la ressource politique », in LAÏDI, Zaki (dir), Le temps mondial, Bruxelles, Complexe, 1997, pp. 143 – 167.
- DECALO, Samuel, « Benin : First of the New democracies », in CLARK, John & GARDINIER, D. (eds), Political reform in Francophone Africa, Boulder, Co, Westview Press, 1997.
- DIAMOND, Larry, « The globalization of democracy : trends, types, causes, and prospects », in SLATER, Robert & others (ed), Global transformation and the Third World, Boulder, Lynne Rienner, 1992, pp. 31-69.
- DOGAN, Mattei, « Les professions propices à la carrière politique. Osmoses, filières et viviers » in OFFERLE, Michel (dir), La profession politique, Paris, Belin, 1999, p. 171 et s.
- DONFACK SOKENG, Léopold, « L'institutionnalisation de l'opposition : une réalité objective en quête de consistance », in SINDJOUN, Luc (dir), Comment peut-on être opposant au Cameroun ? Politique parlementaire et politique autoritaire. Dakar, CODESRIA, 2004, pp. 44 – 101.
- DONFACK SOKENG, Léopold,, « Etat, autoritarisme et droits de l'homme : la problématique de l'ajustement libéral », in SINDJOUN, Luc (dir), La Révolution Passive au Cameroun : Etat, Société et Changement, Dakar, CODESRIA, 1999, pp. 373-425.
- DURKHEIM, Emile, « Débat sur le rapport entre les fonctionnaires et l'Etat », Textes, Editions de Minuit, 1975, vol. 3 .

- DUVERGER, Maurice, « Sociologie des partis politiques », in GURVITCH, Georges, Traité de Sociologie, Tome 2, Paris, PUF, 1963, p. 32 ets.
- EBOLO, Martin Dieudonné, « De la "société civile" mythique à la "société civile" impure : entre assujettissement, émancipation et collusion », in SINDJOUN, Luc (dir), La Révolution Passive au Cameroun : Etat, Société et Changement, Dakar, CODESRIA, 1999, p. 81 et s.
- ENGUELEQUELE, Maurice, « Le paradigme économique et l'analyse électorale africaniste : piste d'enrichissement ou source de nouvelles impasses ? », in QUANTIN, Patrick (ed), Voter en Afrique : comparaisons et différenciations, Paris, L'Harmattan, 2004.
- FREUND, Julien, « Introduction », in WEBER, Max, Essais sur la théorie de la science, Paris, Plon, 1965, p. 15 et s..
- GAZIBO, Mamoudou, « La force des institutions : La commission électorale nationale indépendante comme site d'institutionnalisation au Niger », in QUANTIN, Patrick (dir), Gouverner les sociétés africaines. Acteurs et institutions, Paris, Karthala et CEAN, 2005, pp. 65-84.
- GEERTZ, Clifford, « The Integrative Revolution. Primordial sentiments and Civil Politics in the New States », in GEERTZ, Clifford, Old Societies and New States, New York, The New York Press, 1963.
- GERDDES Cameroun, « Financing political parties in a Multi-party System : The Case of Cameroon », in KUMADO, KOFI., Funding Political Parties in West Africa, Accra, Friedrich Ebert Foundation, 1996.
- IHL, Olivier, « Sur la barbarie populiste », in DUCLERT, Vincent et al., Il n'est pas passé quelque chose le 21 avril 2002, Paris, Editions Denoël, 2003.
- KALE-KOFELE, Ndiva P., «The impact of environment on national political culture in Cameroon », in J.N. PADEN (ed), Values, identities and national integration. Evanston, Illinois, Northwestern University Press, 1980, pp. 151 – 172.
- KALE-KOFELE, Ndiva P., « Ethnicity, regionalism and political power : a post-modern of AHIDJO's Cameroon » in Michael G. SCHATZBERG, I.W. ZARTMAN (ed.), The political economy of Cameroon, Maryland ; John Hopkins University Press, 1986, pp. 53-82.
- KAMTO Maurice, « Quelques réflexions sur la transition vers le pluralisme au Cameroun », in CONAC, Gérard (sous la direction), L'Afrique en transition vers le pluralisme politique, Paris, Economica, 1993, p. 215 et s.
- KAMTO, Maurice, « Les conférences nationales africaines ou la création révolutionnaire des constitutions », in Création du droit en Afrique, Paris, Karthala, 1998, pp. 177 – 195.
- KLITGAARD, Robert, a) « Cleaning up and invigorating the Civil Service », in Public Administration and Development, Vol. 17, 1997, pp. 487-509.
- KONTCHOU KOUOMEGNI, Augustin, « Administration et politique en Afrique francophone ou de l'autocratie bureaucratique », in CONAC, Gérard, (dir), Les grands services publics dans les Etats francophones d'Afrique Noire, Paris, Economica , 1984 pp.3-52.
- KONTCHOU KOUOMEGNI, Augustin, « Idéologies et institutions politiques : l'impact de l'idée de l'unité nationale sur les institutions publiques de l'Etat camerounais », in CONAC, Gérard, (dir), Dynamiques et finalités des droits africains, Actes du colloque de la Sorbonne « La vie du Droit en Afrique », Paris, Economica, 1980, PP. 442 - 463.
- KRZYSZTOF, Pomian, « Le parti : vérités et mensonges », in Pouvoir et opposition dans les sociétés post révolutionnaires ; . 296 et s.
- LANGE, Peter, « La théorie des stimulants et l'analyse des partis politiques », in SEURIN, Jean-Louis (Dir), La démocratie pluraliste, Paris, Economica, 1981, p.243 et s.
- LE VINE, Victor, T., « Political integration and the united Republic of Cameroon », in David R. SIMOCK & other (eds), Search for national integration in Africa , New York, London, The Free Press 1976, pp. 270-283.

- MBEMBE ,Achille, « Crise de légitimité , restauration autoritaire et déliquescence de l'Etat » ,in GESCHIERE, Peter, KONINGS, Piet, Itinéraires d'accumulation au Cameroun, Paris, KARTHALA, 1993 , pp.354-374.
- MBOME, François-Xavier, « Constitution, administration et tribalisme », in La démocratie à l'épreuve du tribalisme, Friedrich EBERT/GERDDES Cameroun, 1996, p. 27 et s.
- MBONDA, Ernest Marie, « La justice ethnique comme fondement de la paix dans les sociétés pluriethniques. Le cas de l'Afrique », in Souveraineté en crise, Paris, L'Harmattan et les Presses de l'Université Laval, 2003.
- MEDARD, Jean-François, « The underdeveloped State in Tropical Africa : political clientelism or neo-patrimonialism ? », in CLAPHAM, Christopher, (ed), Private Patronage and Public Power : Political clientelism in the Modern States, Londres, Frances Printer Ltd, 1982.
- MEHLER, Andréas, « Cameroun : une transition qui n'a pas eu lieu », in DALOZ, Jean Pascal et QUANTIN, Patrick (études réunies), Transitions démocratiques africaines, Paris, Karthala, 1997.
- MOUKOKO MBONDJO, Pierre , « Le retour au multipartisme au Cameroun », in CONAC, Gérard (sous la direction), L'Afrique en transition vers le pluralisme politique, Paris, Economica, 1993, pp.337 et s.
- NOIRIEL , Gérard, « La construction historique de la nation », in MICHAUD, Yves , (dir), Qu'est-ce-que la société , Vol.3, Paris, Ed. Odile Jacob, 2000, p.740 et s.
- OLINGA, Alain Didier, « Un parti politique d'opposition est-il banal ? Le régime juridique des partis politiques », in SINDJOUN, Luc (dir), Comment peut-on être opposant au Cameroun ? Politique parlementaire et politique autoritaire. Dakar, CODESRIA, 2004, pp. 102 – 166.
- OLUKOSHI, Adebayo O., « Economic crisis, multipartyism, and opposition politics in contemporary Africa », in The politics of opposition in contemporary Africa, Nordiska Afrikainstitutet, Uppsala, Stockholm, 1998, p.8 et s.
- OWONA NGUINI, Mathias Eric) , « Le "Social Democratic Front " : Un parti d'opposition entre charisme et bureaucratie », in SINDJOUN, Luc, Comment peut-on être opposant au Cameroun ? Politique parlementaire et politique autoritaire. Dakar, CODESRIA, 2004, p.210 et s..
- POIRMEUR, Yves, « Les tendances dans les partis et les syndicats », CHEVALIER, Jacques et al., L'Institution, Paris, PUF , 1981, p.272 et s.
- POIRMEUR, Yves, « L'homme politique et les bonnes mœurs. Construction et usage d'un répertoire de stigmates », in CHEVALLIER, Jacques (Dir.), Les bonnes mœurs, Paris, PUF, 1993, p. 305 et s.
- POIRMEUR, Yves, « Grandeur et misère de l'opposition », in SINDJOUN, Luc (dir), Comment peut-on être opposant au Cameroun ? Politique parlementaire et politique autoritaire. Dakar, CODESRIA, 2004 2004, p. 331 et s.
- QUANTIN, Patrick, « La difficile consolidation des transitions démocratique africaines », in JAFFRELOT, Jean Claude (dir), Démocraties d'ailleurs, Paris, Karthala, 2000, pp. 479-509.
- QUANTIN, Patrick (dir), « La redécouverte des institutions », in Gouverner les sociétés africaines. Acteurs et institutions, Paris, Karthala et CEAN, 2005, pp. 65-84.
- SAPIR, Jacques, Les Economistes contre la Démocratie, Paris, Ed. Albin Michel, 2002.
- SARTORI, Giovanni, Parties and Party Systems, Cambridge, Cambridge University Press, 1976, p. 61.
- SINDJOUN, Luc, « Mobilisation politique du pluralisme culturel et crise de l'Etat nation au Cameroun », in Etat, Démocratie, Sociétés et Culture en Afrique, Dakar, Editions Démocraties Africaines, 1996, pp. 87-145.
- SINDJOUN, Luc et OWONA NGUINI, Mathias Eric, « Politisation du droit et juridicisation de la politique : l'esprit sociopolitique du droit de la transition démocratique au

Cameroun », in DARBON, D. et GAUDUSSON, J.D. (dir), La création du droit en Afrique, Paris, Karthala, 1997, pp. 217 – 245.

SINDJOUN, Luc, « Le Président de la République à l'épreuve de l'alternance néo-patrimoniale et de la transition démocratique », in DIOP, Momar-Coumba ; DIOUF, Mamadou, (dir.) Les figures du politique en Afrique. Des pouvoirs hérités aux pouvoirs élus, Paris, Karthala, 1999, p.63 et s

SINDJOUN, Luc, « L'opposition au Cameroun, un nouveau jeu politique parlementaire », in SINDJOUN, Luc (dir), Comment peut-on être opposant au Cameroun ? Politique parlementaire et politique autoritaire. Dakar, CODESRIA, 2004.

SORAUF, Frank J., « Political parties and political analysis », in CHAMBERS, W.N., BURNHAUM, W.D., (ed), The American party systems. Stages of political development. New York, Oxford University Press, 1967, p. 37 et s.

TATAH MENTAN, Emmanuel, « Cameroon : A flawed transition to democracy », in GROS, Jean-Germain (ed), Democratization in Late Twentieth-Century Africa, coping with Uncertainty, London, Greenwood Press, 1998, pp. 41-57.

VAN DE WALLE, Nicolas, « Neopatrimonialism and Democracy in Africa, with an illustration from Cameroon », in WIDNER, Jennifer A. (ed), Economic change and political liberalization in sub-saharan Africa, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 1994, p. 140 et s.

YSMAL, Colette, « Transformations du militantisme et déclin des partis », in PERRINEAU, Pascal (dir.), L'engagement politique. Déclin ou mutation, Paris, Presses de la FNSP, 1994, p. 53 et s.

III – ARTICLES DES REVUES ET JOURNAUX SCIENTIFIQUES ET COMMUNICATIONS :

APPADURAI, Arjun « Disjuncture and difference in global cultural economy », Public culture 2, (2), 1990 (a), p.5 et s.

BAKARY, Tessy, « Une autre forme de putsch : la conférence nationale souveraine », in Géopolitique africaine 15, 1992.

BAKARY, Tessy, « La démocratie en Afrique : L'ère post-électorale », in Bulletin du CODESRIA, N°3/4, 1998, 9^e Assemblée Générale : "Globalisation et Sciences Sociales en Afrique", pp. 9-15.

BANEGAS, Richard, « Marchandisation du vote. Citoyenneté et consolidation démocratique au Bénin » in Politique Africaine, N° 69, 1998, pp. 75-88.

BATTISTELLA, Dario, « Vers de nouveaux types de conflits ? », in Les conflits dans le monde, Cahiers français n° 290.

BAUER, Michel ; BERTIN-MOUROT, Bénédicte, « La triple exception française. A propos de la formation des élites », in Esprit, Paris, N° 236, octobre 1997, p.48 et s.

BAYART, Jean-François, « L'Union Nationale Camerounaise », in Revue Française de Science Politique, volume XX – N° 1, février 1970, pp. 681-682.

BAYART, Jean-François, « Le politique par le bas en Afrique Noire. Questions de méthode », in Politique Africaine I(1), Janvier 1981.

BAYART, Jean-François « La revanche des sociétés africaines », in Politique Africaine, n° 11, sept. 1983, pp. 95 – 127

BAYART, Jean-François, « La société politique camerounaise », in Politique africaine, N° 22, 1986.

BAYART, Jean François, « La problématique de la démocratie en Afrique Noire ; La Baule et puis après », in Politique Africaine, N° 43, octobre 1991, p. 5-20.

BAYART, Jean-François ; GESCHIERE, Peter et NYAMNJOH, Francis, « Autochtonie, démocratie et citoyenneté en Afrique », in Critique Internationale, N° 10, janvier 2001, p. 177 et s.

- BEETHAM, David, « Conditions for Democratic Consolidation », in Review of African Political Economy, N°60, 1994, p. 70 ets.
- BIGOMBE LOGO, Patrice ; MENTHONG, Hélène-Laure, « Crise de légitimité et évidence de la continuité politique », Le Cameroun dans l'entre-deux, Politique Africaine, 62, juin 1996, p. 15 et s.
- BIPOUN WOUM, Joseph Marie, « Le nouveau Cameroun politique », in RJPIC, 37^{ème} année, N°s 1 et 2, janvier – mars 1983, p. 665 ets.
- BLONDEL, Jean, « Political opposition in contemporary world », in Government and Opposition, Volume 32, n°4, 1997, pp. 463-486.
- BOGAARDS, Matthijs, P.J., « Crafting competitive party systems: Electoral laws and the opposition in Africa », in Democratization, 7 (4), 2000, pp. 163 – 190.
- BOGAARDS, Matthijs P. J., « Counting parties and identify party system in Africa », in European Journal of Political Research, 43, 2004, pp. 173-197 .
- BOLTANSKI, Luc et THEVENOT, Laurent, « Les économies de la grandeur », in Cahiers du Centre d'Etudes de l'Emploi, 1987.
- BOURDIEU, Pierre, « Le marché des biens symboliques », in Année Sociologique, n°22, 1971 b, pp. 46-126.
- BOURDIEU, Pierre ; BOLTANSKI, Luc, « La production de l'idéologie dominante », in Actes de la Recherche en Sciences Sociales, 1976, 2-3, pp. 4-73.
- BOURDIEU, Pierre, « La représentation politique. Eléments pour une théorie du champ politique », in Actes de la Recherche en Sciences Sociales N° 36/37, février – mars 1981, p.20 ets.
- BOURDIEU, Pierre, « Stratégies de reproduction et modes de domination », in Actes de la Recherche en Sciences Sociales, N° 105, 1994, p. 3 et s.
- BOURDIEU, Pierre, « Champ politique, champ des sciences sociales, champ journalistique », in Cahiers de Recherche, N° 15, GRS, Lyon, 1996.
- BOYOMO-ASSALA, L. Charles, « Ethnie, Famille et Démocratie : les politiques familiales à l'épreuve du pluralisme », Revue Africaine d'Etudes Politiques et Stratégiques, Université de Yaoundé II , FSJP, 2002, p. 209 et s.
- BRATTON, Michael & VAN DE VALLE, Nicolas « Popular protest and political reform in Africa », in Comparative Politics 24, N° 24, July 1992.
- BRATTON, Michael & VAN DE VALLE, Nicolas, « Neopatrimonialism and political transition in sub-sahara Africa », in World Politics 46, N° 1, July 1994.
- CALHOUN, Craig, « The radicalism of tradition : community strength or venerable disguise and borrowed language ? », in American Journal of Sociology 88 (5), 1983, pp. 886-914.
- CALHOUN, Craig, « Populist politics, communications media, and large scale social integration », in Sociological Theory 6 (2), 1988, pp. 219-241.
- CALHOUN Craig, « The future of Sociology : Interdisciplinarity and Internationalization », Paper presented to the University of Minesota Sociology Department at its Centennial Celebration, March 29-30, 2002.
- CALHOUN, Craig, « Belonging in the cosmopolitan imaginary », in Ethnicities 3 (4), 2003, pp. 531-568.
- CALHOUN, Craig, « Pierre Bourdieu and Social Transformations : Lessons from Algeria », forthcoming in Development and Change, 37 (4).
- CEMY, Philip, « Paradoxes of the competition State. The Dynamics of Political Globalisation », in Government and opposition, vol. 32, Printemps 1997, pp. 251-274.
- CHAMENI NEMBUA , Celestin et KOMON, Jean Paul, « Une mesure de l'opposition politique au Cameroun », inédit.
- COLEMAN, James S., « The problem of political integration in emergent Africa », in Western Political Quarterly, VIII (I), 1955, pp. 44-57.

- COURADE, Georges et SINDJOUN, Luc, « Le Cameroun dans l'entre-deux, introduction », in Politique Africaine 62, juin 1996, p. 7 et s.
- DECRAENE, Philippe, « Cameroun : irrésistible ascension de M. Biya », in L'Afrique et l'Asie Modernes, N° 138, Automne (Septembre – Décembre) 1983, pp. 3-11.
- DIAMOND, Larry, « Elections without choice : Thinking about hybride regimes », in Journal of Democracy, Vol. 13, N°2, avril 2002, pp. 21-35.
- DONFACK SOKENG, Léopold, « Existe-t-il une identité démocratique camerounaise ? La spécificité camerounaise à l'épreuve de l'universalité des droits fondamentaux », in POLIS, 1996, p.25 et s.
- DUNLEAVY, Patrick & BOUCEK, Françoise, « Constructing the number of parties », in Party Politics, Vol. 9, N°3, 2003, pp. 291-315.
- DURKHEIM, Emile, « Débat sur le rapport entre les fonctionnaires et l'Etat », Textes, Editions de Minuit, 1975, vol. 3 .
- ETZIONI, Amitai, « A paradigm for the study of political unification », in World Politics, XV(1), 1962, pp. 45-74.
- EWANDE, Daniel, « Tentative de Coup d'Etat au Cameroun : une réaction féodale », in Temps Modernes, juin 1984, pp. 289-299.
- EYOH, Dickson « Conflicting Narratives of Anglophone Protest and the Politics of Identity in Cameroon », in Journal of Contemporary African Studies, 1998, pp. 249-276.
- FANSO, Verkijika G., « Trends in Party Politics in Post-Independence Black Africa », in ABIA Revue Culturelle Camerounaise, Numéro Spécial, 31-32-33, février 1978, pp.195-204.
- FONCHA, John Ngu, « A brief account of the events which took place in the Bamenda Township on Saturday 26th May 1990, culminating in shooting and killing of five innocent young men and one girl », 1990, Mimeograph.
- GAUDUSSON, Jean du Bois de, « Les solutions constitutionnelles des conflits politiques », in Afrique Contemporaine, numéro spécial, 4^e trimestre 1996, pp. 250-256.
- GAXIE, Daniel, « Economie des partis et rétribution du militantisme », in Revue Française de Science Politique, PFNSP, 1977, pp. 123-154.
- GAXIE, Daniel, « Les logiques du recrutement politique », in Revue Française de Science Politique, 1980, Tome 1, pp. 5-45.
- GAZIBO, Mamoudou, « Existe-t-il un lien entre démocratie et développement ? », in JAPETUS N° V, Automne 2000.
- GAZIBO, Mamoudou, « Le néo-institutionnalisme dans l'analyse comparée des processus de démocratisation », in Politique et Société, Vol. 21, N°3, 2002, pp. 139-160.
- GAZIBO, Mamoudou, « La démarche comparative binaire : Eléments méthodologiques à partir d'une analyse de trajectoires contrastées de démocratisation », in Revue Internationale de Politique Comparée, Vol. 9, N°3, 2002, pp. 427-449.
- GOLVAN, Dennis, "Political Turnover and Social Change in Senegal", in Journal of Democracy, Vol. 12, N°3, July 2001, pp. 51-62 .
- GOODMAN, Louis W., « Les relations militaro-civiles dans l'après guerre froide » in Revue Electronique de l'Agence d'Information des Etats Unis, vol. 2, N° 3, juillet 1997, pp. 21-25.
- HARCOURT, Bernard E., « A critique of the social influence conception of deterrence, the broken windows theory, and order maintenance policing New York Style », in Michigan Law Review, 97, 2, November 1998, pp. 291-389.
- HELMAN Gerald & Steven RATNER, « Saving Failed States », in Foreign Policy, n° 89, Hiver 1992-1993, pp. 3-20.
- HERMET, Guy, « Les espagnols devant leur régime », in Revue Française de Science Politique, vol. XX – N°1, février 1970.

- HERMET, Guy, « Les élections sans choix », in Revue Française de Science Politique, Paris, PFNSP, 1977, p. 30 et s.
- HOUNTONDJI, Paulin, « Violence et langage. Nature et formes de la rupture démocratique », communication à la huitième Assemblée générale du CODESRIA, Dakar, 1998.
- HOWARD, Rosenthal & SUBRATA, Sen « Participation électorale et conjoncture politique. Application de la technique des régressions multiples aux élections de 1962 », in Revue Française de Science Politique, vol. XX- N°1, Février 1970, pp. 545-567.
- HUGO, Neira, « Populismes ou césarismes populistes », in Revue Française de Science Politique, Vol. XIX, N° 3, Juin 1969, Paris, PUF, pp. 536-573.
- INGLEHART, Ronald, « The silent revolution in Europe : Inter-generational change in Post-industrial Societies » in American Political Science Review, Vol. 65, 1971, pp. 161-176.
- JOSEPH, Richard, « State, Governance and Insecurity in Africa », in Democracy and Development, Journal of West African Affairs, Harmattan Edition, 2003, Vol. 3, N° 2, p. 13 et s.
- KAMTO Maurice, « Les rapports Etat – Société Civile en Afrique », in RJPIC, 48^{ème} année, n° 3, oct.-déc. 1994, p.285 et s.
- KAMTO, Maurice, « Les mutations de la justice camerounaise à la lumière des développements constitutionnels de 1996 », in Revue Africaine des Sciences Juridiques, Université de Yaoundé II, FSJP, 2000, p. 9 et s.
- KATZ, Eliakim & HILLMAN, Arye L., « Risk-Averse Rent-seekers and Social Cost of Monopoly Power », in Economic Journal 94, March 1984, pp. 104 – 110.
- KATZ, Richard S. & MAIR, Peter, « Changing Models of Party Organization and Party Democracy : The Emergence of the Cartel Party », in Party Politics, I , january 1995, pp. 5-28.
- KAYO SIKOMBE, André, « L'instrumentalisation des ethnies dans le processus de construction de l'Etat au Cameroun », papier présenté au cours du 13^{ème} Congrès de l'Association Africaine de Science Politique (AAPS), Yaoundé, 19-21 Juin 2001.
- KI- ZERBO, Joseph, « Le contexte historique de la gouvernance en Afrique : bien gouverner en Afrique, bien gouverner pour qui ? », in Bulletin de l'Association Africaine de Science Politique, Nouvelles séries , Vol.5, n°1, Janvier – Avril 2000. ²
- KLITGAARD, Robert, a) « Cleaning up and invigorating the Civil Service », in Public Administration and Development, Vol. 17, 1997, pp. 487-509.
- KONTCHOU KOUOMEGNI, Augustin, « Le droit public camerounais, instrument de construction de l'unité nationale », in Revue Juridique et Politique, Indépendance et Coopération, N° 4 , octobre-décembre 1979, pp. 415-442.
- KONTCHOU KOUOMEGNI, Augustin, « Méthodes de recherche et domaines nouveaux en relations internationales », in Revue Camerounaise des Relations Internationales, N°1, octobre-novembre-décembre 1983.
- KONTCHOU KOUOMEGNI, Augustin, « De la statolité en Afrique : A la recherche de la souveraineté », in Revue des Sciences Techniques et des Sciences Humaines, Vol. VI, n°3-4 , Juillet Décembre 1989.
- KOYT, Michel, M'BRINGA TAKAMA, Maxime Faustin et DECOUDRAS, Pierre Marie, « République centrafricaine : les vicissitudes du changement », in L'Afrique Politique, Le Meilleur, le pire et l'incertain, CEAN, Karthala, 1995, p. 235 et s.
- KRIESI, Hans Peter , « The transformation of cleavage politics. The 1997 Stein ROKKAN Lecture », in European Journal of Political Research , Vol.33, 1998, pp165-185.
- KRUEGER, Anne O., « The political Economy of the rent-seeking society », in American Economic Review 64, Juin 1974, pp. 291-303.
- KYARIMPA, Génévieve E., « Ethics, Transparency and public accountability in Uganda : Facing the challenges » Paper presented during the AAPS Congress, Yaoundé, 19-22 june 2001.
- LACROIX , Bernard, « Systémisme ou systémification ? Remarques pour une analyse critique du systémisme », in Annales de la Faculté de Droit et de Science Politique de Clermont – Ferrand , 1974.

- LAITIN, David & POSNER, Daniel, « The Implications of Constructivism for Constructing Ethnic Fractionalization Indices », in *Newsletter of the Organized Section in Comparative Politics of the American Political Science Association*, 12, 2001, pp. 13-17.
- LALOUPO, François, « La conférence nationale au Bénin : un concept nouveau de changement de régime politique », in *L'Année africaine*, 1992-93, pp. 89-113.
- LE MOIGNE, Jean-Louis, *Le Constructivisme*, Tome II, Epistémologie de l'interdisciplinarité, Paris, L'Harmattan, 2002.
- LE VINE, Victor T., « Administrative Corruption and Democratization in Africa : Aspects of the Theoretic Agenda », in *Corruption and Reform*, Vol. 7, n°3, pp. 272 – 278.
- LEKENE DONFACK, Etienne Charles, « La candidature indépendante et la liberté de suffrage en droit camerounais », in *Revue Africaine des Sciences Juridiques*, Université de Yaoundé II, FSJP, Volume 1, N° 1, 2000, p. 21 et s.
- LEMARCHAND, René « Political clientelism and ethnicity in tropical Africa : competing solidarities in nation building », in *American Political Science Review*, 66 (1), March 1972, p. 71 et s.
- LENINE, « De la campagne électorale et de la plate-forme électorale », *Le Social Démocrate* N° 24, 18 octobre 1911.
- LIJPHART, Arend, « Consociational Democracy », in *World Politics*, XXI(2), 1969, pp. 207-213.
- LIPSET, Seymour Martin, « Some Social Requisites of Democracy : Economic Development and Political Legitimacy », in *American Political Science Review*, 53, n°1, March 1959, pp.69-105.
- LOADA, Augustin-Marie-Gervais, « Burkina Faso, les rentes de la légitimation démocratique », in *L'Afrique Politique*, Paris, Karthala, 1995, p. 220.
- LUCARDIE, Paul, « Prophets, Purifiers and Prolocutors. Towards a Theory on the Emergence of New Parties », in *Party Politics*, vol.6, N° 2, 2000, p.175 ets.
- MADDOX TOUNGARA, Jeanne, « Ethnicity and Political Crisis in Côte d'Ivoire », in *Journal of Democracy*, Vol. 12, Number 3, July 2001, pp. 63-72.
- MAIR, Peter, « L'hypothèse du gel des clivages politiques : une évaluation », in *Revue Internationale de Politique Comparée*, vol. 5, N° 3, Hiver 1998, pp. 669-693.
- MANGA BEKOMBO, « Etat et société dans les pays d'Afrique noire », in *Minorités, autochtonie, pluralisme juridique*, <http://www.u-paris10.fr/gdr1178/minorités.htm>.
- MBEMBE, Achille, « Traditions de l'autoritarisme et problèmes de gouvernement en Afrique subsaharienne », *Afrique et Développement*, vol. XVII, N° 1, 1992, Dakar, CODESRIA.
- MEDARD, Jean-François, « Le rapport de clientèle », in *Revue Française de Science Politique*, N° 81, février 1971, pp. 103-131.
- MEDARD, Jean-François, « Etat sous-développé au Cameroun », in *Année Africaine 1977*, Paris, Pedone 1979, pp. 35-84.
- MELONE, Stanislas, « Démocratie et législation au Cameroun », papier présenté au cours du colloque conjoint Francophonie-Commonwealth sur : *Démocratie et sociétés plurielles*, Yaoundé, Cameroun, 20-23 janvier 2000.
- MENTHONG, Hélène- Laure, « La question locale dans le débat constitutionnel au Cameroun : chassé croisé entre Unité et pluralisme », in *Afrique et Développement*, Vol. XXIII, n°1, Dakar, CODESRIA, 1998, p.5 et s.
- MENTHONG, Hélène-Laure, « Vote et communautarisme au Cameroun : “un vote de cœur, de sang et de raison” », in *Politique Africaine*, 69, Des élections « comme les autres », Paris, Karthala, 1998, p. 40 et s.
- MENY, Yves, « Les mécanismes internes de la corruption », *La corruption internationale*, Colloque du *Nouvel Observateur*, La Sorbonne-Paris, Maisonneuve & Larose, 1999, pp.69-75.
- MERLE, Marcel, « Political Parties and Foreign Policy in Pluralist Regimes », in *International Social Sciences Journal*, Published Quaterly by UNESCO, Vol. XXX, N° 1, 1978.

- MINK, Georges, « Les mystères de l'acteur invisible. Remarques sur l'hypothèse du retour des communistes en Europe Centrale et Orientale », in Cahiers Internationaux de Sociologie, vol. XVC, Paris, PUF, 1993, p. 431 et s.
- MINKOA SHE, Adolphe, « Ruptures et permanences de l'identité de subversif au Cameroun », in POLIS, Revue Camerounaise de Science Politique, Volume 1, 1996, Numéro Spécial, p. 4 et s.
- MOLINAR, Juan, « Counting the number of parties : An alternative index », in American Political Science Review, 85, N°4, 1991, pp. 1383-1391.
- MONKATAN, J.B.K, « Une nouvelle voie d'accès au pluralisme politique : la conférence nationale souveraine », in Afrique 2000, N° 7, Novembre 1991, pp. 41-53.
- MOUICHE, Ibrahim, « La question nationale, l'ethnicité et l'Etat en Afrique : le cas du Cameroun », in Verfassung Und Recht in Übersee 33, 2000.
- MOUICHE, Ibrahim, « Autorités traditionnelles, multipartisme et gouvernance démocratique au Cameroun », in Afrique et Développement, Dakar, CODESRIA, Volume XXX, N° 4, Décembre 2005.
- MOUKOKO MBONJO, Pierre, « Pluralisme socio-politique et démocratie en Afrique : L'approche consociationnelle ou du « Power Sharing » », in Afrique 2000, Revue Africaine de Politique Internationale, trimestriel N° 15 : octobre – novembre – décembre 1999, p. 40 et s.
- MOUZELIS, Nicos, « On the Concept of Populism : Populist and Clientelist Modes of Incorporation in Semiperipheral Polities », in Politics and Society, Vol.14, 1985, p.334 ets.
- MOZAFFAR, Shahee ; SCARRITT, James R. ; GALAICH, Glen, « Electoral Institutions, Ethnopolitical Cleavages and Party Systems in Africa's Emergent Democracies », in American Political Science Review, Vol. 97, N°3, august 2003, pp. 379-390.
- NDUE, Paul N., « Conflicting Narratives of post-colonial trajectory : Anglophone protest and the politics of Identity in Cameroon », Revue Africaine d'Etudes Politiques, Université de Yaoundé II, FSJP, N° 2, 2002, p.9 et s.
- NEOCOSMOS, Michael, « The state and civil society in Africa : the authoritarianism of liberalism and centrality of popular democracy – (beyond the season of hope and disillusionment) », Paper presented at the 13th biennial congress of the African Association of Political Science held in Yaounde, Cameroon on the theme : « African politics in the new millenium :Facing the challenges », June 19-21, 2001.
- NJOYA, Jean, « La réforme constitutionnelle du 18 janvier 1996 : l'étouffement du séparatisme et l'encadrement juridique des nouveaux clivages sociaux (minorité, allogène, autochtone) », in Juridis Périodique, N° 37, janvier – février – mars 1999, p. 44 et s.
- NJOYA, Jean, « Démocratisation, divergences ethniques et politisation de la pluralité au Cameroun », in Revue Canadienne d'Etudes Africaines, Vol. 36, N° 2, 2002, pp. 239-280.
- NOVAK, Michael, « Pluralism in Humanistic Perspective », in Concepts of Ethnicity, The Belknap Press of Harvard University Press, Cambridge-Massachusetts, 1982, p. 28 et s.
- NSIZOA, Marcel, « Le financement des partis politiques et des campagnes électorales au Cameroun : quelques réflexions sur la loi du 19 décembre 2000 au regard de réglementations étrangères », in Revue Africaine d'Etudes Politiques et Stratégique, N°2, Université de Yaoundé II, FSJP, 2002 p. 36 et s.
- NYAMNJOH, Francis B., « Cameroon : over twelve years of cosmetic democracy », *News from the Nordic Africa Institute*, www.nai.un.se (20/07/2003).
- NYE, Joseph S., « Corruption and Political Development : A Cost-Benefit Analysis », in American Political Science Review, 51, June 1967, pp. 417-429.
- NZONGOLA-NTALAJA, Georges, « Les intellectuels africains et la crise politique en Afrique centrale », Discours programme à la Conférence Sous-régionale pour l'Afrique Centrale marquant le trentième anniversaire du Conseil pour le Développement de la

Recherche en Sciences Sociales en Afrique (CODESRIA), tenue à Douala, République du Cameroun, 4 – 5 octobre 2003.

- OKWUDIBA NNOLI, « The cycle of “state-Ethnicity-State” in African Politics », Paper presented at the International Conference on “Africa at the crossroads”, Cameroon, May 12-16, 2001, p.1.
- OLINGA, Alain Didier, « L'exigence de la prise en compte des composantes sociologiques de la circonscription en droit électoral camerounais », in Juridis Périodique, décembre 1996.
- OWONA, Joseph, « Le rôle du parti politique dans l'Etat africain : l'exemple du Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais », Conférence Internationale sur la Démocratie en Afrique, Dakar, 1985.
- OWONA, Joseph, « Les pressions politiques et économiques sur le pluralisme en Afrique : les options du Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais », Yaoundé, 1985.
- PLANTEY, Alain, « Essai de prospective de l'Etat africain », in Revue Juridique et Politique Indépendance et Coopération, 31^{ème} année, N°1, janvier – mars 1977.
- POSNER, Daniel N., « Regime Change and Ethnic Clivage in Africa », www.polisci.ucla.edu/faculty/posner/pdfs/regime-change 20/7/2006
- QUANTIN, Patrick, « Les élites politiques face aux transitions démocratique », in L'Afrique Politique, Le meilleur, le pire et l'incertain, Paris, Karthala, 1995, pp. 277 – 285.
- QUANTIN, Patrick, « Les élections en Afrique au risque de la comparaison », communication présentée au colloque de la Revue Internationale de Politique Comparée, Bordeaux, 21-23 février 2002.
- RICE, Condoleezza, « Liberté et justice sont des vraies fondations de la paix », [http:// usinfo.state.gov](http://usinfo.state.gov) (13/5/2002).
- RILEY, Stephen P., “The democratic transition in Africa. An end to one-party State ?”, in Conflict Studies, 245, October 1991, pp. 1-37.
- ROBINSON, Pearl, « The National conference phenomenon in Francophone Africa and History », in Comparative Studies in Society and History Vol. 36, N° 3, July 1994, P. 578 et s.
- RUSTOW, Dankwart, « Transition to democracy : towards a dynamic model », in Comparative Politics(2), 3, april 1970, pp. 337-363.
- SANDROOK, Richard, « Transitions without consolidation : democratization in six African cases », in Third World Quarterly, volume 17, N° 1, March 1996, pp. 69 – 88;.
- SANTISO, Javier, « Théorie des choix rationnels et temporalités des transitions démocratiques », in L'Année Sociologique, Vol. 47, N°2, 1997, p. 130 et s.
- SAVONNET-GUYOT, C., « Le “dedans” et le “dehors” le “haut” et “le bas”. Réflexion sur les sites d'observations du “politique africain” », in Revue Française de Science politique, 1981, pp. 799-804.
- SCARRITT, James R. & MOZAFFAR, Shaheen, « The specification of ethnic cleavages and ethnopolitical groups for the analysis of democratic competition in contemporary Africa », in Nationalism and Ethnic Politics, 5, 1999, pp.82 – 117.
- SCHRAEDER, Peter J., « Elites as Facilitators or Impediments to Political Development ? Some Lessons from the “Third Wave” of Democratization in Africa », in Journal of Developing Areas, Vol. 29, n° 1, October 1994, pp. 69-90.
- SHEPSLE, Kenneth & WEINGAST, Barry, « Institutionalizing Majority Rule: A Social Choice Theory With Policy Implications », in American Economic Review, Vol. 72, N°2, 1982 pp. 367-371.
- SHILS, Edward, « Primordial, personal, sacred and civilities », in British Journal of Sociology, 8, 1957.
- SHILS, Edward, « Political Development in the New States », in Comparative Studies in Social History, II, 3-4, 1960.

- SIMON, Herbert A., « Rational Decision Making in Business Organization », in American Economic Review, 69 (4), 1979.
- SINDJOUN, Luc, « Cameroun : le système politique face aux enjeux de la transition démocratique (1990 – 1993) » in Afrique Politique, Paris, Karthala, 1994, pp. 143-165.
- SINDJOUN, Luc, « Identité Nationale et “révision constitutionnelle” du 18 janvier 1996 : comment constitutionnalise-t-on le “nous” au Cameroun dans l’Etat post-unitaire ? », in POLIS, Revue Camerounaise de Science Politique, 1996, p. 10 et s.
- SINDJOUN, Luc, « Le champ social Camerounais : désordre inventif, mythes simplificateurs et stabilité hégémonique de l’Etat », Politique Africaine n° 62, juin 1996, p. 57 et s.
- SINDJOUN, Luc, « Dynamique de civilisation de l’Etat et de production du politique baroque en Afrique Noire », in Verfassung und Recht in Übersee, Vol. 22, n°2, 1997, pp. 194-230.
- SINDJOUN, Luc, « Elections et politique au Cameroun : concurrence déloyale, coalition de stabilité hégémonique et politique d’affectation », in African Journal of Political Science, n° 1, 1997, pp. 89-121.
- SKLAR, Richard L., « Political Science and National Integration – A radical Approach », in Journal of Modern African Studies 5, n°1, 1967, p. 6 et s.
- SMITH, Zeric Kay, « The impact of political liberalization and democratization on ethnic conflict in Africa: An empirical test of common assumptions », in Journal of Modern African Studies, 38, 1, 2000, pp.21-39.
- TABI AKONO, Francis, « Cameroun : vers une démocratie négociée ? Relecture critique du concept de démocratie de rassemblement », in Revue Camerounaise des Relations Internationales, Vol. V, N° 1 – 2, Presses Universitaires de Yaoundé, mai 2000, p. 187 et s.
- TATAH MENTAN, Emmanuel, « Ethnicity, State and the National question in Cameroon », in POLIS, Revue Camerounaise de Science Politique, 1996, p. 61 et s.
- TCHOUPIE, André, « Droits de l’Homme et conjoncture politique fluide au Cameroun : Analyse de l’instrumentalisation des droits de l’Homme et de leurs notions connexes dans le jeu autour du pouvoir politique », papier présenté au cours du 13^e Congrès de l’Association Africaine de Science Politique, Yaoundé, 19-22 juin 2001.
- TILLY, Charles, “State – Incited Violence”, in Political Power and Social Theory, 9, 1995, pp. 161–179.
- TINE, Antoine, « Allégeances partisans et multipartisme : Éléments d’une problématique de la pluralisation des identités politiques et de la légitimation démocratique », in POLIS, Revue Camerounaise de Science Politique, Vol. 7, N° spécial, 1999-2000.
- TINE, Antoine, « Elites partisans et démocratisation au Sénégal », papier présenté au cours du 14^{ème} congrès de l’AASP, Durban, 26 – 28 juin 2003.
- VAN DE WALLE, Nicolas et SMIDDY, Kimberly, « Partis politiques et systèmes de partis dans les démocraties “non libérales” africaines », in L’Arique Politique 2000, Paris, CEAN, Karthala, 2000, p.55 et s.
- VAN DE WALLE, Nicolas, « The impact of Multi-Party Politics in Sub-Saharan Africa », in Forum for Development Studies, N° 1, 2001, pp. 5-42.
- VAN DE WALLE, Nicolas, « Elections without democracy : Africa’s range of regimes », in Journal of Democracy, Vol. 13, N°2, april 2002, p. 66 et s.
- VAN DE WALLE, Nicolas, « Presidentialism and Clientelism in Africa’s Emerging Party Systems », in Journal of Modern African Studies, 41, june 2003, pp. 297-321.
- WACQUANT, Loïc, « Au chevet de la modernité : le diagnostic du Docteur Giddens », in Cahiers Internationaux de Sociologie XCIII (Décembre 1992), pp. 389-397.
- WACQUANT, Loïc, « Désordre dans la ville », in Actes de la Recherche en Sciences Sociales, 99, septembre 1993.

- WANDJI, Jean-François K, « Processus de démocratisation et évolution du régime politique camerounais d'un présidentielisme autoritaire à un présidentielisme démocratique », in Revue Belge de Droit Constitutionnel, Bruxelles, Bruyant, n° 3, 2001, pp. 437-469.
- WANDJI, Jean-François K., « Cameroun : vers un présidentielisme démocratique. Réflexion sur la réforme constitutionnelle du 23 avril 1991 », in Revue Juridique et Politique Indépendance et Coopération, n° 4, octobre-décembre 1992, pp. 419-429.
- WANG, Sonné, « Cameroun : pourquoi les noms des grandes figures historiques des années 1950 sont-ils tabous dans la bouche du Président Paul BIYA ? », in Afrique et Développement, Vol. XXII, N° 2, CODESRIA, 1997, p. 138 et s..
- WANTCHEKON, Leonard, « Clientelism and Voting Behavior: Evidence from a field experiment in Benin », in World Politics, 55, avril 2003, pp. 399-422.
- WEINER, Myron, « Political integration and political development » in The Annals N° 358, 1965, pp. 56-64.
- YSMAL, Colette, « Les élites politiques », notice n° 17 Institutions et vie politique, La documentation Française, 1997.
- ZAMBO BELINGA, Joseph, « Démocratisation, exacerbation, régime identitaire et rivalités ethniques : le cas du Cameroun », in Afrique et Développement, vol. XXVII, N° 1 et 2, Dakar, CODESRIA, p. 175 et s.
- ZIELINSKI, Jakub, « Translating social cleavages into party systems. The significance of new democracies », World Politics, 54, January 2002, pp. 184-211.
- ZOLBERG, A.R., « Patterns of national integrations », in The Journal of Modern African Studies. V (4), 1967, pp. 449-467.

IV – THESES :

- GOBILLE, Boris, Crise politique et incertitude : régimes de problématisation et logiques de mobilisation des écrivains en mai 1968, Thèse de Doctorat en Sciences Sociales, spécialité, Etudes Politiques, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales (EHESS).
- KALE-KOFELE, Ndiva P., Tribesmen and patriots : political culture in poly-ethnic African State. Thesis, Washington, DC. University Press of America, 1981.
- DONFACK SOKENG, Léopold, Le droit des minorités et des peuples autochtones au Cameroun, Thèse pour le Doctorat en Droit Public, Université de Nantes, 2001.
- DOUNKENG ZELE, Champlain, Le Chef de l'Etat dans le système politique camerounais. Le rôle de l'idéologie de l'unité nationale dans l'affirmation d'un leadership, Thèse de Doctorat de 3^{ème} cycle en Science Politique, Université de Yaoundé II, 1998.
- NJOYA, Jean, Unité nationale et mutations politiques : essai sur une régulation symbolique et conservatrice du système politique camerounais, Thèse de Doctorat d'Etat en Science Politique, Université de Yaoundé II, 2006.
- NKEMEGNI, Norbert, Contribution à l'étude de l'équilibre régional au Cameroun, Thèse de Doctorat en Science Politique, Université de Yaoundé, 1984.
- OWONA NGUINI, Mathias Eric, La sociogenèse de l'ordre politique au Cameroun entre autoritarisme et démocratie (1978- 1996), Thèse de Doctorat en Science politique, Université de Bordeaux IV –Montesquieu, Institut d'Etudes Politiques de Bordeaux, 1997.
- SINDJOUN, Luc, Construction et déconstruction locales de l'ordre politique au Cameroun : la sociogenèse de l'Etat, Thèse de Doctorat d'Etat en Science Politique, Université de Yaoundé II, 1994.

- TALTOU, Ebenizer, Constitution et politique au Cameroun, Thèse de Doctorat en Science Politique, Université de Yaoundé II, 2005.
- TCHOUPIE, André, L'Ouest dans la conjoncture de libéralisation politique au Cameroun (1990-2004). Genèse et usages socio-politiques contextuels d'un champ régional, Thèse de Doctorat d'Etat en Science Politique, Université de Yaoundé II, 2005.
- TOULOU, Lucien, Des usages du multipartisme. Transitions post-autoritaires et reproduction des élites au Cameroun et au Kenya, Thèse de Doctorat en Science Politique, Université Montesquieu – Bordeaux IV, Institut d'Etudes Politiques, 2005.
- ZAMBO BELINGA, Joseph Marie, Les élections au Cameroun : contribution à l'explication du vote dans les localités dites "acquises" au Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais et au Social Democratic Front, Thèse de Doctorat d'Etat en Sociologie, Université de Yaoundé I, 2005.

V – MEMOIRES :

- KOATADIBA SOMBAYE , Roger , Le RDPC face à la concurrence politique de 1995 à 1999 : dynamique de construction interne et de l'adaptation à l'environnement, Mémoire de DEA en Science Politique, Université de Yaoundé II, 2001.
- LEKENE DONFACK, Etienne Charles, Le chef de l'Etat, chef de la diplomatie au Cameroun, Mémoire de Licence, Yaoundé, Université Fédérale du Cameroun, 1972.
- OWONA NGUINI, Mathias Eric, Les remaniements ministériels au Cameroun (1982 – 1991). Une dimension de la régulation politique, Université de Bordeaux I, Institut d'Etudes Politiques/CEAN, Mémoire de DEA d'Etudes Africaines, 1990 – 1991.
- TAPOKO , Guy Cyrile, Le R.D.P.C. à l'épreuve du changement politique 1990 - 1992 , Mémoire de DEA en Science Politique , Université de Yaoundé II , 2001

VI – TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES :

- Loi N° 96/06 du 18 janvier 1996 portant révision de la Constitution du 2 juin 1972.
- Loi N° 90/056 du 19 décembre 1990 relative aux partis politiques.
- Loi N° 2000/015 du 19 décembre 2000 relative au financement public des partis politiques et des campagnes électorales.
- Loi N° 2000/016 du 19 décembre 2000 portant création d'un observatoire national des élections.
- Loi N° 2006/011 du 29 décembre 2006 portant création, organisation et fonctionnement d'Elections Cameroon.
- Décret N°92/030 du 13 février 1992 fixant les modalités d'accès des partis politiques aux médias audiovisuels du service public de la communication.
- Décret N° 2001/305 du 8 octobre 2001 fixant l'organisation, la composition, les attributions et les modalités de fonctionnement de la commission de contrôle de l'utilisation des fonds destinés au financement public des partis politiques et des campagnes électorales.

VII – STATUTS DES PARTIS POLITIQUES LES PLUS CONSULTES :

- RDP
- SDF
- UNDP
- UDC
- UPC
- MDR
- MLDC
- UFDC
- PUR

VIII – TITRES DES JOURNAUX DEPOUILLES :

- *Cameroon Tribune*
- *Le Messenger*
- *Mutations*
- *La Nouvelle Expression*
- *La Nouvelle Presse*
- *Galaxie*
- *The Herald*
- *The Post*
- *Jeune Afrique*
- *Jeune Afrique Economie*
- *Jeune Afrique l'Intelligent*
- *Le Monde Diplomatique*

LISTE SOMMAIRE DES PERSONNES RENCONTREES PAR ORDRE ALPHABETIQUE	
Noms et prénoms	En qualité de :
ABE Narcisse	Président national du Parti Unifié Républicain (PUR), membre du collectif des partis politiques de la nouvelle majorité présidentielle (un regroupement de 17 partis politiques qui soutiennent le projet de société du Chef de l'Etat contenu dans <i>Pour le Libéralisme communautaire</i>), ancien membre de l'UDC.
ELANGA Moïse	Préfet de la Mezam
ESSOMBA ESSOMBA Gothar	Président du Mouvement International pour la Démocratie et les Droits de l'Homme (MIDDHO)
HAMENI BIELEU Victorin	Président National de l'UFDC
KOULEHO Rostand	Ancien délégué de l'Observatoire National des Elections.
MBILE NAMASO N.	Un des leaders de l'ancien Cameroun Occidental, membre du Comité Consultatif Constitutionnel de 1994.
MBUAGBAW Clement NGERE	Sous-préfet de Bamenda Central
M ^e TSAPY Joseph Lavoisier	Conseiller juridique au sein du Comité Exécutif National (NEC) du SDF
MIEN ZOK Christophe	Directeur des Organes de Presse, d'Édition et de la Documentation du RDPC, signataire de l'alliance RDPC-UNDP, membre de l'équipe RDPC dans les pourparlers RDPC-SDF
MOUSSA AHIDJO	Membre du Bureau National des Jeunes du RDPC, Conseiller Municipal dans la Commune de Meiganga
SINDJOUN POKAM	Premier vice-président du Comité d'Action pour la Liberté (Cap-Liberté) (dissoute en 1991), premier vice-président du Front des Organisations pour la Démocratie (FOD).
TASI NTANG Lucas	Membre du Comité Exécutif National du SDF, signataire du « Consensus contre la violence de Bamenda » de juillet 2002 adopté par le RDPC et le SDF.

N.B. : Certaines personnes rencontrées au cours de nos différentes descentes sur le terrain ou encore pendant les congrès du RDPC (juillet 2006), UDC (novembre – décembre 2006), et de l'UPC (décembre 2006) ont requis l'anonymat.

ANNEXES

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

LISTE DES PARTIS POLITIQUES LEGALISES AU 30 AOUT 2006
LIST OF POLITICAL PARTIES LEGALISED BY THE AUGUST 30th 2006

N°	Sigles Initials	Dénomination du parti Denomination of the party	Reconnaissance par décision no , du Date of (re)legalisation	Siège Headquarter	Promoteur/Fondateur Leader/Founding father
1	**RDPC	Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais (qui naît des cendres de l'Union Nationale Camerounaise UNC créée le 01/9/66)	23-24 mars 1985	Yaoundé	Paul BIYA (Président de la République)
2	**UPC	Union des Populations du Cameroun	0049/D/MINAT 12 / 02 / 91	Douala	DICKA AKWA
3	DIC	Démocratie Intégrale du Cameroun	0048/D/MINAT 12 / 02 / 91	Douala	Gustave ESSAKA
4	**SDF	Social Democratic Front	0065/D/MINAT 01 / 03 / 91	Bamenda	Ni John FRU NDI
5	*UFDC	Union des Forces Démocratiques du Cameroun	0067/D/MINAT 01 / 03 / 91	Yaoundé	HAMENI BIELEU Victorin
6	PRPC	Parti Républicain du Peuple Camerounais	0066/D/MINAT 01 / 03 / 91	Bertoua	ATEBA NGOA André
7	RUN	Rassemblement pour l'Unité Nationale	0070/D/MINAT 11 / 03 / 91	Yaoundé	SEUKAM François
8	LDP/LDA	Liberal Democratic Party devenu Liberal Democratic Alliance	0071/D/MINAT 11 / 03 / 91	Buea	OBENSON Gabriel
9	PSD	Parti Socialiste Démocrate	0097/D/MINAT 25 / 03 / 91	Douala	NSAME NBONGO Joseph
10	URC	Union des Républicains du Cameroun	0098/D/MINAT 25 / 03 / 91	Douala	KOUMBIN BILITIK Ernest
11	**UNDP	Union Nationale pour la Démocratie et le Progrès	0099/D/MINAT 25 / 03 / 91	Yaoundé	BELLO BOUBA MAIGARI
12	PDC	Parti des Démocrates Camerounais	0111/D/MINAT 05 / 03 / 91	Yaoundé	Dr MBIDA Louis Tobie
13	CPC	Congrès Panafricain du Cameroun (dissous le 06/09/96)	112/D/MINAT 15 / 03 / 91	Douala	NOUCTI TCHOKWAGO
14	ASDC	Action Sociale Démocratique du Cameroun	113/D/MINAT 05 / 03 / 91	Maroua	El Hadj SADJO SAID SINDAN
15	**UDC	Union Démocratique du Cameroun	133/D/MINAT 26 / 04 / 91	Yaoundé	ADAMOU NDAM NJOYA
16	PSU	Parti Socialiste Unifié	135/D/MINAT 26 / 04 / 91	Douala	SOHFONE Daniel
17	PAP	People's Action Party	134/D/MINAT 26 / 04 / 91	Kumba	Victor MUKWELE NGOH
18	MSND	Mouvement Social pour la Nouvelle Démocratie	142/D/MINAT 03 / 05 / 91	Douala	YONDO MANDENGUE Black A.

Annexe I

19	CNP	Cameroon National Party (CNP) qui devient Cameroon National Democratic Party (CNDP)	140/D/MINAT 03 / 05 / 91	Bamenda	ALADJI TITA FOMUKONG
20	DP (LDP/LDA)	National Democratic arty qui est une fusion du Liberal Democratic Party et du Liberal Democratic Alliance	141/D/MINAT 03 / 05 / 91	Buea	FOSSUNG Henry
21	PSC	Parti Socialiste Camerounais	139/D/MINAT 03 / 05 / 91	Douala	NSETH NSETH Appolinaire G.
22	PSP	Parti de la Solidarité du Peuple (fusion avec l'UPC)	153/D/MINAT 15 / 05 / 91	Yaoundé	NGOUO WOUNGLY MASSAGA
23	USD-UPS	Union Sociale Démocrate devenue Union pour la Patrie et la Solidarité	164/d/minat 04 / 06 / 91	Yaoundé	Jean Pierre MBELE
24	ACPE-UPR	Alliance Camerounaise pour le Progrès et l'Emancipation des Déshérités qui devient Union Pour la République	165/D/MINAT 04 / 06 / 91	Yaoundé	BOHIN BOHIN Augustin
25	ADPC-ADD	Alliance Pour la Démocratie et le Progrès du Cameroun qui devient Alliance pour la Démocratie et le Développement du Cameroun	166/D/MINAT 04 / 06 / 91	Garoua	Aboubakar KOKO/ GARGA HAMAN
26	PAL	Parti de l'Alliance Libérale	175/D/MINAT 10 / 06 / 91	Douala	Celestin BEDZIGUI
27	PPC	Parti Progressiste Camerounais	176/D/MINAT 10 / 06 / 91	Yaoundé	PAHAI Jean
28	CL	Convention Libérale	177/D/MINAT 10 / 06 / 91	Douala	Pierre Flambeau NGAYAP
29	UIEN	Union des Initiatives pour l'Entente Nationale	203/D/MINAT 10 / 06 / 91	Douala	TCHEMO NJAMEN Blaise
30	DAC	Démocrates Authentiques du Cameroun	209/D/MINAT 04 / 07 / 91	Yaoundé	AYISSI TSAMA Jean Baptiste
31	PDF	Parti des Fourmis devenu People 's Democratic Front	210/D/MINAT 08 / 07 / 91	Yaoundé	BOO Daniel Dieudonné
32	CIP	Cameroon Ideological Party	211/D/MINAT 08 / 07 / 91	Muyuka	OBEN Isaac ENOW
33	NPC/BUSH	Nationalisme des Pacifistes du Cameroun pour le Bien-être et l'Unité Réelle contre les Souffrances des Humains	230/D/MINAT 30 / 07 / 91	Bafoussam	MOUAFO Justin
34	PVDC	Parti Vert pour la Démocratie au Cameroun	231/D/MINAT 30 / 07 / 91	Douala	FOGOUM Justin Aimé
35	PNP	Parti National pour le Progrès	232/D/MINAT 30 / 07 / 91	Douala	ANTAR GASSAGAY
36	MP	Mouvement Progressiste	247/D/MINAT 23 / 08 / 91	Douala	Jean Jacques EKINDI
37	UNPC-ARN	Union Nationale du Peuple Camerounais devenue Action Pour le Redressement National	248/D/MINAT 23 / 08 / 91	Douala	NGAMBO MAHAMA
38	RFN	Regroupement des Forces Nationalistes	249/D/MINAT 23 / 08 / 91	Douala	POLOG Richard

Annexe 1

39	RFP	Regroupement des Forces Patriotiques	250/D/MINAT 23 / 08 / 91	Yaoundé	EMA OTOU P.P.W Hygin
40	CLC	Cameroon Liberal Congress	251/D/MINAT 23 / 08 / 91	Bamenda	TAFOH NGUINJOH
41	MJL	Mouvement pour la Justice et les Libertés	252/D/MINAT 23 / 08 / 91	Yaoundé	TSOUNGUI François-Xavier
42	**MDR	Mouvement Démocratique pour la Défense de la République	283/D/MINAT 09 / 10 / 91	Yaoundé	DAKOLE DAISSALA
43	MPC	Mouvement Patriotique Camerounais	248/D/MINAT 09 / 10 / 91	Douala	Alli Adam ARAB
44	FUC	Front Uni du Cameroun	285/D/MINAT 09 / 10 / 91	Douala	NJEUNGA Jean
45	MPR	Mouvement pour le Progrès de la République	286/D/MINAT 09 / 10 / 91	Yaoundé	POSSI NJEUENKOU Zacharie
46	MDPC	Mouvement des Paysans Camerounais	287/D/MINAT 09 / 10 / 91	Eséka	MATIP LIBAM Henri
47	RCR	Rassemblement Camerounais pour la République	302/D/MINAT 23 / 10 / 91	Bandjoun	WAMBO Samuel
48	POUC	Parti Ouvrier Unifié du Cameroun	303/D/MINAT 23 / 10 / 91	Yaoundé	BIZOLE Dieudonné
49	PSA	Parti Socialiste Autonome	313/D/MINAT 29 / 10 / 91	Douala	DIFFOUM David
50	DEC	Défense de l'Environnement Camerounais	334/D/MINAT 18 / 11 / 91	Yaoundé	NKEH NDIH
51	PSDC	Parti Social Démocrate Camerounais	335/D/MINAT 02 / 12 / 91	Bafoussam	TEKAM Jean Michel
52	MORPA	Mouvement Rénovateur du Peuple Africain	361/D/MINAT 09 / 12 / 91	Douala	TEGUE Joseph Ledoux
53	PPELD-UPK	Parti Populaire pour l'Evolution de la Liberté et de la Démocratie devenu Union des Progressistes KARTS	370/D/MINAT 26 / 12 / 91	Douala	Richard NYODOG
54	UBC	Union pour la Bienveillance du Cameroun	371/D/MINAT 26 / 12 / 91	Yaoundé	BEKANDA Alexandre
55	CPP	Cameroon People's Party	372/D/MINAT 26 / 12 / 91	Yaoundé	Tita Samuel FON
56	ANC	Alliance Nationale Camerounaise	377/D/MINAT 31 / 12 / 91	Yaoundé	BABA YOUSOUFA
57	USC	Union Sociale Camerounaise (fusion avec l'UNDP)	378/D/MINAT 31 / 12 / 91	Yaoundé	Nicole OKALA
58	FPLP	Front Patriotique de la Libération du Peuple	379/D/MINAT 31 / 12 / 91	Yaoundé	MEBADA Antoine Samuel
59	DRN	Démocrate de la République Nouvelle	01/D/MINAT	Yaoundé	OLINGA Dominique

Annexe 1

			06 / 01 / 92		
60	EPC	Espoir du Peuple Camerounais	02/D/MINAT 06 / 01 / 92	Ngaoundéré	NKAME BAYA Emmanuel
61	MAP-MDI	Mouvement d'Action pour la Libération et le Panafricanisme qui devient Mouvement des Démocrates et Indépendants	03/D/MINAT 06 / 01 / 92	Douala	KAMGA Pierre
62	POPC	Parti des Ouvriers et Paysans Camerounais	04/D/MINAT 06 / 01 / 92	Yaoundé	ABEGA Adolphe
63	RNDD	Rassemblement National pour la Démocratie et le Développement	028/D/MINAT 07 / 01 / 92	Douala	OWONA Paul
64	UND	Union Nationale Démocratique	29/D/MINAT 07 / 01 / 92	Yaoundé	GARBA BALLA
65	RAP	Rassemblement pour la Patrie	30/D/MINAT 07 / 01 / 92	Douala	NINTCHEU Jean Michel
66	UN	Unité Nationale	43/D/MINAT 16 / 01 / 92	Douala	FOTSO AYATA
67	UDPC	Union Démocratique des Patriotes Camerounais	52/D/MINAT 31 / 01 / 92	Yaoundé	TSOBENI Joseph
68	CRP	The Conservetive Republican Party	67/D/MINAT 08 / 02 / 92	Limbe	Samuel OBEN BESONG
69	*MDP	Mouvement pour la Démocratie et le Progrès	88/D/MINAT 13 / 03 / 92	Yaoundé	MUKURI MAKAARON/ Samuel EBOUA
70	CR	Congrès Républicain	95/D/MINAT 26 / 03 / 92	Bafoussam	NIMANGUE HEMADE Emile
71	RCPU	Révolution Camerounaise du Peuple Uni	271/D/MINAT 06 / 10 / 92	Ngaoundéré	ABBA Aboubakar
72	FSN	Front de Solidarité Nationale	353/D/MINAT 16 / 12 / 92	Douala	PAHMI GARRINGO Zachée
73	PPJ	Parti pour le Progrès des Jeunes	354/D/MINAT 16 / 12 / 92	Yaoundé	BIEDI Jules
74	FNSPR	Front National du Salut Populaire pour la Réconciliation	019/D/MINAT 28 / 08 / 93	Douala	MOO BIBOUM Bieudonné
75	UDFU	Union Démocratique et Fraternelle Universelle	0035/D/MINAT 12 / 02 / 93	Yaoundé	ONANA ABOGO SOUPA Lonis
76	FPC	Force du Peuple Camerounais	040/D/MINAT 22 / 02 / 93	Yaoundé	MALANGA NDINIBOLE Guy Roger
77	MDS	Mouvement des Démocrates Sociaux	039/D/MINAT 27 / 02 / 93	Douala	Boston NJOYA Alidou
78	FPDC	Forum des Patriotes et Démocrates du Cameroun	058/D/MINAT 29 / 03 / 93	Garoua	FOGUE Jean Jacques
79	UDF-UDP	United Democratic Front devenu United Democratic Party	0062/D/MINAT 02 / 04 / 93	Bamenda	El Hadj LAWAN BAKO

Annexe 1

80	FNR	Front National pour le Redressement	075/D/MINAT 27 / 04 / 93	Maroua	WASSILE WASSOUNI
81	FUS	Front Uni de la Solidarité	125/D/MINAT 01 / 07 / 93	Douala	TONYE Lonis
82	FDR	Front Démocratique Révolutionnaire	146/D/MINAT 05 / 08 / 93	Yaoundé	OLINGA Cyprien
83	MLJC	Mouvement pour la Libération de la Jeunesse Camerounaise	147/D/MINAT 05 / 08 / 93	Eséka	TINA Dieudonné
84	FP	Front Populaire	0267/D/MINAT 06 / 09 / 93	Yaoundé	DIMI Charles R.
85	OND	Option Nationaliste pour le Développement et la Démocratie	0270/D/MINAT 09 / 09 / 93	Yaoundé	SALYMO
86	PDPC	Parti des Démocrates Progressistes Camerounais	275/D/MINAT 22 / 09 / 93	Yaoundé	MAMA ETOGO François
87	RPS	Rassemblement Patriotique pour le Salut	276/D/MINAT 23 / 09 / 93	Edéa	LITOPÉ
88	RPR	Rassemblement des Patriotes Républicains	280/D/MINAT 13 / 10 / 93	Yaoundé	BINZI EBODE F.
89	JBPCU	Jeunesse Bas Peuple Camerounais Universelle	286/D/MINAT 26 / 10 / 93	Douala	MESSOS MEDOUNG Albert
90	PCC	Parti Communiste du Cameroun	306/D/MINAT 23 / 11 / 93	Yaoundé	NGAMBI Jean Pierre
91	FNP	Front National Patriotique Camerounais	307/D/MINAT 24 / 11 / 93	Douala	KAMDEM
92	UEC	Union des Ecologistes du Cameroun	322/D/MINAT 13 / 12 / 93	Yaoundé	KAMGANG François Marie
93	PNL/PNP	Parti National pour la Libération	003/D/MINAT 10 / 01 / 94	Yaoundé	NDZANA AHANDA Laurent
94	UPDC	Union Populaire des Démocrates Camerounais	0072/D/MINAT 12 / 04 / 94	Yaoundé	MINKOE Vincent
95	PPP	Parti Populaire Panafricaniste	0096/D/MINAT 04 / 04 / 94	Yaoundé	BOMBA Hubert
96	PPD	Parti pour le Progrès de la Démocratie	108/D/MINAT 04 / 05 / 94	Yaoundé	AMBASSA B. Paul
97	FC	Front Camerounais	161/D/MINAT 19 / 07 / 94	Douala	TANKWE NYA Bernard
98	ADS	Alliance Démocratique pour la Solidarité	198/D/MINAT 19 / 08 / 94	Mbanga	MESSI Philippe Adonis
99	FDP	Front Démocratique Populaire	209/D/MINAT 17 / 08 / 94	Douala	FONDJAN NGOMSI
100	UDLH	Union des Démocrates Libéro-Humanistes	254/D/MINAT	Bafia	NGON à ZIEM

Annexe 1

			05 / 10 / 94		
101	ADA	AHOM d'Africa	281/D/MINAT 26 / 10 / 94	Kumba	NHON Walter W.
102	UCP	Union des Communistes Progressistes	019/D/MINAT 24 / 01 / 95	Yaoundé	BIYAGA MONCLARD
103	MANIDEM	Mouvement Africain pour la Nouvelle Indépendance et la Démocratie	054/D/MINAT 03 / 03 / 95	Douala	EKANE Anicet
104	UFN	Union des Forces Nouvelles	057/D/MINAT 08 / 04 / 95	Yaoundé	NGUIDJOE Joseph
105	*PAP	Parti d'Action Paysanne	058/D/MINAT 08 / 03 / 95	Yaoundé	WANDA Justin
106	SDP	Social Democratic Party	062/D/MINAT 17 / 03 / 95	Yaoundé	Mme NGATCHOU
107	MN	Mouvement National	078/D/MINAT 07 / 04 / 95	Yaoundé	ABE ONANA Max
108	FDP	Front Démocratique du Peuple	084/D/MINAT 12 / 04 / 95	Douala	DJEUNGUE Emile
109	PARENA	Parti de la Reconnaissance du Peuple	114/D/MINAT 08 / 05 / 95	Yaoundé	ENOH Dieudonné
110	MPJC	Mouvement Patriotique de la Jeunesse Camerounaise	131/D/MINAT 18 / 05 / 95	Yaoundé	NDONGO Didier
111	PARADIES	Parti Révolutionnaire Africain pour la Démocratie, l'Intégration Economique et Sociale	165/D/MINAT 12 / 07 / 95	Abong-Mbang	MBIDA Vincent
112	UDT	Union des Démocrates pour le Travail au Cameroun	166/D/MINAT 12 / 07 / 95	Douala	KAMENI DJONTEU Dieudonné
113	PSR	Parti des Sociaux Démocrates pour le Redressement du Cameroun	186/D/MINAT 19 / 07 / 95	Douala	BAMAI Jacques
114	FPN	Front Patriotique National	217/D/MINAT 29 / 08 / 95	Yaoundé	NGOUD MBARGA Benoît
115	MONODE	Mouvement des Nouveaux Démocrates	219/D/MINAT 31 / 08 / 95	Yaoundé	NDI Benoît
116	PDCI	Parti Démocrate Camerounais Innové	220/D/MINAT 31 / 08 / 95	Garoua	BOUBAKARY SIDIK
117	*ANDP	Alliance Nationale pour la Démocratie et le Progrès	222/D/MINAT 31 / 08 / 95	Yaoundé	HAMADOU MOUSTAPHA
118	FORUM	Forum des Sociaux Démocrates	241/D/MINAT 22 / 09 / 95	Yaoundé	SIGA ASANGA
119	PUR	Parti Unifié Républicain	246/D/MINAT 27 / 09 / 95	Yaoundé	ABE Narcisse
120	PPC	Parti Populaire du Cameroun	252/D/MINAT 09 / 10 / 95	Bafang	FONDJO FOMO Elie

Annexe 1

121	RCNR	Ralliement au Changement pour la Nouvelle République	260/D/MINAT 12 / 10 / 95	Yaoundé	NGOUBENE Ferdinand
122	FPRC	Front Patriotique pour la Reconstruction du Cameroun	277/D/MINAT 01 / 11 / 95	Yaoundé	ENGAMA NGOGO
123	RDPF	Rassemblement Démocratique du Peuple sans Frontière	295/D/MINAT 22 / 11 / 95	Dschang	NDEMANU Antoine
124	MODECNA	Mouvement Démocratique de Conscience Nationale	320/D/MINAT 31 / 11 / 95	Yaoundé	DEFFO Bruno
125	MNPC	Mouvement National pour le Progrès du Cameroun	318/D/MINAT 31 / 11 / 95	Yaoundé	MOHAMADOU
126	PCH	Parti pour la Promotion du Capitalisme Humanisé	123/D/MINAT 06 / 03 / 96	Yaoundé	KANIYONG Emmanuel
127	PLD	Parti Libéral Démocrate	229/D/MINAT 18 / 06 / 96	Bayangam	LIAPOE Jean Robert
128	UND	Union pour la Nouvelle Démocratie	349/D/MINAT 19 / 07 / 96	Yaoundé	MBARGA Thaddée
129	PELRDH	Parti de l'Egalité dans la Légalité et le Respect des Droits de l'Homme	581/D/MINAT 30 / 09 / 96	Yaoundé	NDJENG Albert
130	MDD	Mouvement pour le Développement et la Démocratie	606/D/MINAT 21 / 10 / 96	Okola	MVOGO Léopold Marc
131	MFN	Mouvement de la Fraternité Nationale	614/D/MINAT 05 / 11 / 96	Yaoundé	KETSCHIEMEN Paul Denis
132	UPA	Union des Populations Africaines	650/D/MINAT 27 / 12 / 96	Yaoundé	KAMGANG Hubert
133	PLDC	Parti Libre Démocrate Camerounais	013/D/MINAT 15 / 01 / 97	Douala	TEUPA Abraham
134	RTD	Rassemblement des Travailleurs pour le Développement	014/D/MINAT 15 / 01 / 97	Yokadouma	ALI
135	PH	Potentiel Humain	015/D/MINAT 15 / 01 / 97	Bafoussam	KONGNE TCHEMTCHOUA D.
136	LA NATIONALE	La Nationale	023/D/MINAT 27 / 01 / 97	Ebolowa	EYINGA Abel
137	UN	Union Nationale	024/D/MINAT 27 / 01 / 97	Bafia	FRAM Gilbert Théophile
138	CPNC	Cameroon People's National Convention	052/D/MINAT 17 / 02 / 97	Limbe	MOTUBA SAKWE Tobias
139	CFA	La Coordination des Forces Alternatives	060/D/MINAT 03 / 03 / 97	Douala	Mme ETEKI OTABELA
140	MJC	Mouvement de la Jeunesse Camerounaise	061/D/MINAT 03 / 03 / 97	Douala	TCHEKOUTOUO Flaubert
141	PPD	Parti du Peuple Démocrate	065/D/MINAT	Douala	SOUB Lazare

Annexe 1

			12 / 03 / 97		
142	OJLPC	Organisation des Jeunes Libérateurs du Peuple Camerounais	072/D/MINAT 31 / 03 / 97	Douala	FONKOUA David
143	PPSE	Parti pour le Progrès Social et Economique	073/D/MINAT 31 / 03 / 97	Bertoua	Dr. MBELE ABANDA
144	AJC	Action des Jeunes pour le Changement devenu Regroupement Camerounais pour le Progrès (RCP)	092/D/MINAT 15 / 04 / 97	Douala	MBAKOP Michel/ MONTHE Pierre
145	UREC	Union pour le Redressement Economique du Cameroun	094/D/MINAT 15 / 04 / 97	Douala	NDJOUMOU Léopold Stèves
146	UCE	Union Camerounaise des Ethnies	101/D/MINAT 21 / 04 / 97	Yaoundé	FOTIE Pierre
147	RP	Reform Party	300/D/MINAT 28 / 07 / 97	Douala	AGBOR ASHU Emmanuel
148	AMEC	Action pour la Méritocratie et l'Egalité de Chances	301/D/MINAT 28 / 07 / 97	Yaoundé	Dr. Joachim TABI OWONO
149	LDP	Labour Democratic Party	337/D/MINAT 15 / 09 / 97	Mamfe	AKONCHONG Samuel BETEK
150	ADSTC	Action Démocratique des Sauveteurs Transporteurs et Commerçants du Cameroun	338/D/MINAT 15 / 09 / 97	Douala	WAFFO Albert
151	CNC	Congrès National Camerounais	340/D/MINAT 19 / 09 / 97	Yaoundé	TAMEGHI Boniface
152	MAS	Mission Absolue et Suprême	359/D/MINAT 22 / 09 / 97	Garoua	KEME WANGUE
153	MBA-SDM	Mouvement des Bâtisseurs Africains qui devient Mouvement Social Démocrate	444/D/MINAT 30 / 12 / 97	Bafoussam – Yaoundé	TAKOUDJOU – MAHAMAT SOULEYMANE
154	GDC	Groupe Démocratique Camerounais	03/D/MINAT 05 / 01 / 98	Yaoundé	OKALI BELIBI Bernard
155	RFERE	Rassemblement des Forces Ecologiques pour la Relance de l'Economie	03/D/MINAT 14 / 01 / 98	Yaoundé	BESSIPING
156	LA DYNAMIQUE	Dynamique pour la Renaissance Nationale	038/D/MINAT 12 / 02 / 98	Douala	Albert DZONGANG
157	UDPSC	Unité pour la Démocratie et le Progrès Social au Cameroun	162/D/MINAT 29 / 06 / 98	Douala	N'FALEU Rousseau
158	OC	One Cameroon	163/D/MINAT 29 / 06 / 98	Douala	MAYOA BECK François
159	MEC	Mouvement des Ecologistes Camerounais	188/D/MINAT 02 / 09 / 98	Douala	NGO Fritz Pierre
160	** MLDC	Mouvement pour la Libération et le Développement du Cameroun	249/D/MINAT 15 / 12 / 98	Edéa	YONDO Marcel
161	FSD	Force Sociale Démocratique	023/D/MINAT 12 / 02 / 99	Yaoundé	NANA Jean Pierre

Annexe 1

162	PRS	Parti Républicain Social du Cameroun	061/D/MINAT 10 / 05 / 99	Yaoundé	MONGBET LAMARE Marc
163	PDS	Parti Démocrate Socialiste	11/D/MINAT 04 / 05 / 00	Bafoussam	TEKAM Jean Michel
164	MOJEC	Mouvement de la Jeunesse Ecologique du Cameroun	46/D/MINAT 19 / 05 / 00	Yaoundé	BILONG Théophile Alain Junior
165	PSR	Parti Social Républicain	50/D/MINAT 05 / 06 / 00	Douala	NJAPOU KAPNANG Blaise
166	SLC	Social Liberal Congress	56/D/MINAT 13 / 06 / 00	Molyko Buea	Dr. NYAMNDI George DOBGIMA
167	JSD	Jeunesse Socialiste pour la Démocratie	69/D/MINAT du 10 / 07 / 00	Yaoundé	MIYEME MIYEME Michel
168	USP	L'Union Socialiste pour le Progrès	107/D/MINAT du 04 / 10 / 00	Yaoundé	MBOCK MBEGDE Daniel
169	RPT	Rassemblement Pour le Travail	108/D/MINAT/DAP/SDLP/SPP du 13/11/00	Yaoundé	EKASSI Magloire
170	NLDP	National Labour and Development Party	109/D/MINAT/DAP du 13/11/00	Bamenda	GEMOH Nicodemus
171	PP	Parti du Progrès	31/D/MINAT/DAP/SDLP du 20/02/01	Yaoundé	MOUNBAGA Emmanuel SEIDOU
172	USF	Unity Social Front	0202/D/MINAT/DAP/SDLP/SPP du 24/08/01	Yaoundé	KUEGOUE Edouard
173	URDC	Union Républicaine des Démocrates Camerounais	0203/D/MINAT/DAP/SDLP/SPP du 27/08/01	Foumbot	NJOYA LAMARREE Madi-Mama
174	MERCI	Mouvement pour l'Emergence et le Réveil du Citoyen	254/D/MINAT/DAP/SDLP/SPP du 12/08/01	Yaoundé	FEZEU Isaac
175	RPA	Rassemblement du Peuple de l'Alliance	289/D/MINAT/DAP/SDLP/SPP du 25/11/01	Yaoundé	NGOURAN MBODONGO
176	MDCP	Mouvement des Démocrates Camerounais pour la Paix	44/D/MINAT/DAP/SDLP/SPP du 13/02/02	Yaoundé	GAMEL ADAMO ISSA
177	UNITOC	Union Nationale pour l'Indépendance du Cameroun	47/D/MINAT/DAP/SDLP/SPP du 19/02/02	Yaoundé	TATSINFANG Daniel
178	NFP	Nouvelle Force Populaire	48/D/MINAT/DAP/SDLP/SPP du 20/02/02	Douala	DJINO Léandre
179	ADLP	Alliance Démocratique pour la Liberté du Peuple	480/D/MINAT/DAP/SDLP/SPP du 12/11/02	Bafoussam	MBE Mathieu Blaise
180	PCRN	Parti Camerounais pour la Réconciliation Nationale	17/D/MINAT/DAP/SDLP/SPP du 14/02/03	Yaoundé	KONA Robert
181	AFP	Alliance des Forces Progressistes	57/D/MINAT/DAP/SDLP/SPP du 16/04/03	Douala	SAIDOU MAIDADI YAYA
182	JDP	Justice and Development Party	198/D/MINAT/DAP/SDLP/SPP du 25/08/03	Yaoundé	FORBIN Boniface

Annexe 1

183	MSC	Mouvement Social du Cameroun	237/D/MINATD/DAP/SDLP/SPP du 30/09/03	Yaoundé	KARI Hamadou
184	PPS	Parti Populaire du Salut	57/D/MINATD/DAP/SDLP/SPP du 01/04/04	Douala	DIN EDOUNG Mathurin
185	FPJ	Front Populaire de la Jeunesse	108/D/MINATD/DAP/SDLP/SPP du 14/05/04	Yaoundé	MBANG Luc Frédéric
186	RDC	Renaissance Démocratique du Cameroun	109/D/MINATD/DAP/SDLP/SPP du 14/05/04	Yaoundé	Mme OBAMA née OWONA Juliette
187	NUP	Parti de l'Unité Nationale	181/D/MINATD/DAP/SDLP/SPP du 01/09/04	Yaoundé	MANI Marcel Joseph Aubin
188	OPDC	Opinion Publique Démocratique du Cameroun	182/D/MINATD/DA P/SDLP/SPP du 01/09/04	Mbouda	TAPEO FOUOTSAGOUNG Napoléon
189	PAC	Parti de l'Alliance du Cameroun	01/D/MINATD/DAP/SDLP/SPP du 11/01/05	Yaoundé	MVILONGO Paul
190	MEJ	Mouvement Espoir de la Jeunesse	02/D/MINATD/DAP/SDLP/SPP du 11/01/05	Yaoundé	NTSELE Jean Claude
191	FNSD	Front National des Sauveteurs Démocrates	25/D/MINATD/DAP/SDLP/SPP du 15/02/05	Douala	LEPODE Dieudonné
192	REPAC	The Republican Party of Cameroon	38/D/MINATD/DAP/SDLP/SPP du 01/03/05	Yaoundé	Mme KAMGA Raneline
193	PIGE	Parti Indépendant des Grands Electeurs	75/D/MINATD/DAP/SDLP/SPP du 09/05/05	Yaoundé	ENOGA Sébastien
194	GAC	Groupement des Agriculteurs du Cameroun	231/D/MINATD/DAP/SDLP/SPP du 13/10/05	Makak	BITJONG François
195	CAMVAL	Cameroun des Valeurs	285/D/MINATD/DAP/SDLP/SPP du 28/12/05	Yaoundé	DJEOKENG Jean Marie
196	PLC	Parti Libéral Communautaire	286/D/MINATD/DAP/SDLP/SPP du 28/12/05	Douala	MBOUNGUENG Bernard
197	PJC	Parti des Jeunes du Cameroun	290/D/MINATD/DAP/SDLP/SPP du 28/12/05	Douala	FAGNA TCHAKOUTE Farquet
198	MRUC	Mouvement pour la Réconciliation et l'Unité des Camerounais	155/D/MINATD/DAP/SDLP/SPP du 05/8/06	Douala	NZESSEU TCHIENGANG Mathieu
199	MDIR	Mouvement pour le Développement Intégral de la République	195/D/MINATD/DAP/SDLP/SPP du 30/8/06	Yaoundé	ZAMBO Paul

N.B. : * = *Partis représentés uniquement dans au moins un conseil municipal (depuis janvier 1996).*

** = *Partis représentés dans au moins un conseil Municipal et à l'Assemblée Nationale (depuis 1997)*

Source : MINATD

**GROUPES, PERSONNALITES ET PARTIS POLITIQUES REÇUS PAR LE PREMIER MINISTRE
SADOU HAYATOU EN 1991**

*** Groupes**

- Le syndicat des Transporteurs Urbains du Cameroun et les Taximen
- La presse privée
- Le Conseil de l'Ordre des Avocats
- L'Eglise Evangélique du Cameroun
- L'Eglise Presbytérienne du Cameroun
- Les chefs traditionnels Sawa
- La mutuelle des artistes
- L'Association des Poètes et Ecrivains du Cameroun
- Les hommes de théâtre
- Les artistes plasticiens
- Les cinéastes
- L'Association des Femmes Juristes
- La Chambre des Notaires
- Les chefs traditionnels de l'Ouest
- Les chefs traditionnels du Sud-Ouest
- Les fons du Nord-Ouest
- Les lamibés de Banyo, Goulfe, Demsa, Pete et Rova
- Les élites de la province de l'Est
- Les chefs traditionnels du Sud
- L'Association Culturelle Islamique
- L'Eglise Luthérienne
- L'Union des Eglises Baptistes du Cameroun
- Cameroon Baptist Convention
- Les anciens parlementaires et membres du Conseil Economique et Social
- Le Comité Consultatif Permanent auprès du Ministère des Affaires Sociales et de la Condition Féminine
- Les organisations des femmes du secteur économique et social privé telle que (le Groupement des Femmes d'Affaires du Cameroun (GEFAC), Financial Women's Association et bien d'autres)
- Les cultivatrices et les revendeuses (Bayam Sellam)

*** Personnalités**

Noms et prénoms	Qualité
Mme Delphine Tsanga	Ancien Ministre des Affaires Sociales
Mme Sack	Femme d'affaires
M. John Ngu Foncha	Ancien Vice-président du Cameroun et grand chancelier des ordres nationaux
M. Salomon Tandeng Muna	Ancien Président de l'Assemblée Nationale
M. Charles Onana Awona	Ancien Ministre des Finances
M. Ousmane Mey	Ancien Gouverneur
M. Basile Emah	Délégué du Gouvernement auprès de la Communauté Urbaine de Yaoundé
M. Levis Koloko	Député et homme d'affaires
M. Jean Jacques Ekindi	Président de la section RDPC du Wouri
M. Tanko Amadou	Maire de Douala IV
M. Dagobert Fampou	Ancien Combattant et Maire de Douala II
M. Pierre Tchanque	Président de la Chambre de Commerce
El Hadj Fadil	Homme d'affaires
Mgr Jean Baptiste Ama	Président de la conférence épiscopale du Cameroun
Le Cardinal Christian Tumi	Archevêque de Garoua
Mgr Jean Zoa	Archevêque de Yaoundé
M. Emmanuel Egbe Tabi	Ancien Ministre des Postes et Télécommunications
M. Jean Akassou	Ancien Ministre sans porte-feuille
M. Jean Ketcha	Ancien Ministre des Affaires Etrangères
M. Enoch Kwayeb	Ancien Ministre de l'Administration Territoriale
El Hadj Moussa Yaya	Ancien Vice-président de l'Assemblée Nationale
M. Samuel Endeley	Ancien Procureur Général
M. Samuel Kame	Ancien Secrétaire Permanent à la Commission Nationale de la Défense
M. Louis Yinda	Directeur Général de la SOSUCAM

Annexe 2

M. Kadji Defosso	Homme d'affaires
M. Pius Bissek	Directeur Général de Milky Way

* Partis politiques

Partis reçus individuellement

Partis	Chef de délégation
RDPC	Ebenezer Njoh Moelle
PSP	Ngouo Wougly Massaga
URC	Koumbin Bilitik

Bureau National de la coordination des partis politiques d'opposition

Noms et prénoms	Partis	Qualité
Yondo Léa	ASDC	Secrétaire Général
Ntamack Dieudonné	CPC	Secrétaire Général
Foretia Bernard	LDP	Secrétaire Général
Ekani Nkodo Jean Paul	MSND	1 ^{er} Secrétaire
Kole Joseph	PAP	Vice Chairman
Tohato Abraham	PNP	Secrétaire Général
Mbele Marcel	PRPC	Secrétaire Général
Ebongue Mouandjou Saker	PS	Secrétaire Général
Mme Sone née Soga Jeanne	PSC	Secrétaire Général
Henri Moukouri	PSD	Vice-président
Nya Honoré	RUN	Président du Comité de Coordination
Mbamy Augustin	SDF	1 ^{er} adjoint au Secrétaire Général
Abe Narcisse	UDC	Membre du Conseil Exécutif National
Keukuine André	UFDC	Secrétaire Général
Mbarga Thaddée	UNDP	Secrétaire Politique
Kodock Augustin Frédéric	UPC	Secrétaire Général
Mme Henriette Ekwe	UNDP	Membre du Bureau Politique et du Comité Exécutif de la Coordination Nationale
Mbah Ndam Joseph	SDF	Membre du Comité Exécutif
Amanga Kiyeck		
Foteu	PSU	

Au total, 28 groupes, 26 personnalités et 19 partis politiques reçus (sur la quarantaine ayant une existence légale au 04 juin 1991) par le chef du Gouvernement. N'eût été l'absence des étudiants dont le rendez-vous n'a pu être honoré pour des questions de représentativité¹, le tableau pût être qualifié de complet. Le temps pressait, et le Premier Ministre n'a aucunement la prétention d'avoir rencontré un échantillon représentatif de la population Camerounaise. Cependant un effort louable a été fait pour inviter les catégories sociales qui, quotidiennement, oeuvrent pour sortir le pays du carcan dans lequel il est enfermé. A côté des hommes et des femmes d'affaires, de nombreux leaders d'opinion et autorités morales ont été conviés au débat.

¹ Problème de représentativité causé par la division interne des étudiants en affinité partisane et ethnorégionale. En effet, deux groupes s'affrontent au sein du Campus : le "Parlement Estudiantin" composé essentiellement des étudiants qu'on pourrait appeler les « allogènes » et proches de l'opposition radicale et le "Comité d'Auto-défense" composé des étudiants largement « autochtones » et déterminés à défendre coûte que coûte le pouvoir en place à l'instar, aujourd'hui, des Patriotes ivoiriens de la FESCI (Fédération des Etudiants et Scolaires de Côte d'Ivoire) depuis le déclenchement de la rébellion (22 septembre 2002) qui a divisé ce pays en deux : le Nord contrôlé par la Rébellion et le Sud contrôlé par le Pouvoir. Sur le cas du Cameroun, lire : KONINGS, Piet, « University Student's Revolt. Ethnic militia, and Violence during political liberalization in Cameroon » in *African Studies Review*, vol. 45, Issue 2, September 2002, pp. 179 – 205; NYAMNJOH, Francis B. & JUA, Nantand B., « African Universities in Crisis and the Promotion of a Democratic Culture: The Political Economy of Violence in African Educational Systems » in *African Studies Review*, vol. 45, Issue 2, September 2002, pp. 1-26.

PARTIS POLITIQUES ET ASSOCIATIONS DE LA SOCIETE CIVILE REÇUS OU CONSULTES PAR LE PREMIER MINISTRE PETER MAFANY MUSONGE (ASSISTE PAR SON DIRECTEUR DE CABINET PIERRE MOUKOKO MBOUNJO) DANS LA PERSPECTIVE DE LA NOMINATION DES ONZE MEMBRES DE L'ONEL PAR DÉCRET PRÉSIDENTIEL CONFORMEMENT A LA LOI N° 2003 DU 22 DÉCEMBRE 2003 MODIFIANT ET COMPLETANT CERTAINES DISPOSITIONS DE LA LOI N° 2000 DU 19 DÉCEMBRE 2000 PORTANT CREATION D'UN OBSERVATOIRE NATIONAL DES ELECTIONS (ONEL) EN 2004

	Dénomination	Responsable/Chef de délégation
Partis politiques reçus	1° Union Nationale pour la Démocratie et le Progrès (UNDP)	Maïgari Bello Bouba
	2° Union Démocratique du Cameroun (UDC)	Adamou Ndam Njoya
	3° Union des Populations du Cameroun (UPC)	Augustin Frédéric Kodock
	4° Social Democratic Front (SDF)	Ni John Fru Ndi
	5° Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais (RDPC)	Joseph Charles Doumba
Associations reçues	Dénomination	Responsable/Chef de délégation
	1° Ordre National des Avocats du Cameroun	Me Ebanga Ewodo
	2° Union des Journalistes du Cameroun (UJC)	Célestin Lingo
	3° Ordre des Notaires du Cameroun	Me Regine Dooh Collins
	4° Fédération des Eglises et Missions Evangéliques du Cameroun (FEMEC)	Rév. Joseph Mfochive
	5° Confédération des Travailleurs du Cameroun (CSTC)	Maximilien Ntone Diboti
	6° Eglise Catholique	Mgr Victor Tonye Bakot, président de la conférence épiscopale du Cameroun
	7° Association Culturelle Islamique du Cameroun (ACIC)	Amadou Bello
	8° Union des Syndicats Libres du Cameroun (USLC)	Flaubert Moussole
	9° Groupement Inter-Patronal du Cameroun (GICAM)	André Siaka
	10° Chambre de Commerce, d'Industrie et des Mines du Cameroun	Claude Juimo Monthe
	11° Comité National des Droits de l'Homme et des Libertés	Dr Divine Chemuta Banda
	12° Ligue pour l'Education de la Femme et de l'Enfant (LEFE)	Pauline Biyong
	13° Association Nouveaux Droits de l'Homme (ANDH)	Hilaire Kamga
	14° Association Camerounaise des Femmes Juristes (ACAFEJ)	Mme Djessi Mpressa Ndine
	15° Observatoire Communautaire des Droits et Libertés des Citoyens	Adolphe Claude Mballa
	16° Tribus sans Frontières	Me Joseph Antoine Onambe
	17° HELP-OUT	Clarkson Obase
18° Human Rights Defense Group	Mme Franka Nzoukekang	
Partis Politiques Consultés	Dénomination	Responsable contacté
	1° Démocratie Intégrale du Cameroun (DIC)	Gustave Essaka
	2° Liberal Democratic Alliance (LDA)	Gabriel Obenson
	3° Union des Forces Démocratiques du Cameroun (UFDC)	Victorin Hameni Bieleu
	4° Parti Unifié Républicain (PUR)	Narcisse Abe
	5° Union des Républicains du Cameroun (URC)	Ernest Koumbi Bilitik

6° Action Sociale Démocratique du Cameroun (ASDC)	El Hadj Sadjo Said Sindan
7° Mouvement Social pour la Nouvelle Démocratie (MSND)	Black Yondo Mandengue
8° Parti Socialiste Camerounais (PSC)	Appolinaire Nseth Nseth
9° Union pour la Patrie et la Solidarité (UPS)	Jean Pierre Mbelle
10° Alliance pour la Démocratie et le Développement du Cameroun (ADD)	Garga Haman Hadji
11° Démocrates Authentiques du Cameroun (DAC)	Ayissi Ntsama
12° People's Democratic Front (PDF)	David Dieudonné Boo
13° Nationalisme des Pacifiques du Cameroun pour le Bien-être et l'Unité réelle contre les souffrances des humains (NPC-BUSH)	Justin Mouafo
14° Parti Vert pour la Démocratie au Cameroun (PVDC)	Justin Aimé Fogoum
15° Union Pour la République (UPR)	Antar Gassagaye
16° Mouvement Progressiste (MP)	Ekindi Jean Jacques
17° Regroupement des Forces Nationalistes (RFN)	Richard Polog
18° Mouvement Démocratique pour la Défense de la République (MDR)	Dakole Daïssala
19° Mouvement des Paysans Camerounais (MDPC)	Henri Matip Libam
20° Rassemblement Camerounais pour la République (RCR)	Samuel Wambo
21° Parti Ouvrier Unifié du Cameroun (POUC)	Dieudonné Bizole
22° Parti Socialiste Autonome (PSA)	David Diffoum
23° Parti Social Démocrate Camerounais (PSDC)	Jean Michel Tekam
24° Union pour la Bienveillance du Cameroun (UBC)	Louisard Boutal Belie
25° Cameroon People Party (CPP)	Samuel Tita
26° Alliance Nationale Camerounaise (ANC)	Baba Youssoufa
27° Mouvement des Démocrates et Indépendants (MDI)	Pierre Kamga
28° Rassemblement National pour la Démocratie et le Développement (RNDD)	Paul Christophe Owona
29° The Conservative Republican Party (CRP)	Samuel Oben Besong
30° Mouvement pour la Démocratie et le Progrès (MDP)	Mukuri Maka
31° Révolution Camerounaise du Peuple Uni (RCPU)	Abba Aboubakar
32° Force du Peuple Camerounais (FPC)	Guy Roger Malanga Ndinibole
33° United Democratic Party (UDP)	El Hadj Lawan Bako
34° Rassemblement Patriotique pour le Salut (RPS)	Litope
35° Parti des Démocrates Camerounais (PDC)	François Mama Etogo
36° Mouvement Africain pour la Nouvelle Indépendance et la Démocratie (MANIDEM)	Anicet Ekane
37° Social Democratic Party (SDP)	Mme Ngatchou
38° Alliance Nationale pour la Démocratie et le Progrès (ANDP)	Hamadou Moustapha
39° La Nationale	Abel Eyinga
40° La Coordination des Forces Alternatives (CFA)	Mme Eteki Otabela
41° Reform Party	Emmanuel Agbor Ashu
42° National Labour and Development Party (NLDP)	Gemoh Nicodemus Aseh
43° Union Républicaine des Démocrates Camerounais (URDC)	Njoya Lamarre
44° Action pour la Méritocratie et l'Égalité des Chances (AMEC)	Dr Joachim Tabi Owono
45° Mouvement Social Démocrate (SDM)	Joseph Takoudjou

Annexe 2

	46° Dynamique pour la Renaissance Nationale (La Dynamique)	Albert Dzongang	
	47° Mouvement pour la Libération et le Développement du Cameroun (MLDC)	Marcel Yondo	
	48° Parti Républicain Social du Cameroun (PRS)	Mongbet Lamare	
	49° Parti Démocrate Socialiste (PDS)	Jean Michel Tekam	
	50° Union Nationale pour l'Indépendance Totale du Cameroun (UNITOC)	Daniel Tatsinfang	
	51° Alliance des Forces Progressistes (AFP)	Saidou Maidadi Yaya	
	52° Parti Socialiste Démocrate (PSD)	Joseph Nsame Mbongo	
	53° Mouvement pour le Développement et la Démocratie (MDD)	Léopold Marc Mvogo	
	54° Mouvement National pour le Progrès du Cameroun (MNPC)	Mohamadou	
	55° Parti pour le Progrès et la Démocratie (PPD)	Paul Ambassa Bidzogo	
	56° Cameroon National Divine Party (CNDP)	Adam Fokounang	
	57° Justice and Development Party (JDP)	Boniface Forbin	
Associations consultées	Dénomination	Siège	Personne contactée
	1° Colombes sans Frontières (ONG pour la promotion des droits de l'homme et des libertés)	Yaoundé	Tsala Messinga Jean Marie
	2° Organisation pour la Promotion des Droits de l'Homme, de la Démocratie, de l'Habitat, de l'Education et de la Santé (OPDDHES)	Yaoundé	Ayissi Tina Théodore
	3° Gender Mainstreaming and Networking Organization Cameroon (GEMENO)	Yaoundé	Mrs Weriwoh Sally
	4° Mouvement National des Consommateurs (MNC)	Yaoundé	Issi Alphonse
	5° Associations of Women in Research and Action, Women Living Under Muslim Law	Yaoundé	Mrs Eyoh Sume
	6° Conscience Africaine (CA)	Yaoundé	Dr Hilaire Tshudjo Kamga
	7° Association des Juristes Chrétiens pour la Justice, la Paix et la Protection de l'Homme (AJCJPH)	Yaoundé	Fouda Hyacinthe
	8° Cameroon Students Human Rights (CAMSHURIC)	Yaoundé	Oben Joseph Takor
	9° Association de Lutte contre les Violences faites aux Femmes (ALVF)	Yaoundé	Mme Ndome Ekotto Charlotte
	10° Human Rights Defense Action (HURICA)	Yaoundé	Mme Ndonfack Temfack Bertine C.
	11° Association Démocratique et Liberté (ADL)	Yaoundé	Miyehame Olivier
	12° Fondation Nationale pour la Culture Démocratique (FNCD)	Yaoundé	Tsalla Messinga
	13° Les Devoirs du Citoyens (LDC)	Yaoundé	Mvogo Elie
	14° GIC de promotion de la démocratie et de défense des droits de l'homme (GIC/PRODHOM)	Douala	Mbus David Claude
	15° Union du Monde des Droits de l'Homme (UMDH)	Douala	Bilem Gilbert
	16° Programme de Développement et Valorisation des Cultures et des Langues Bantou-Baka (PRODECLAB)	Yaoundé	Nyat Saf Elie Gérard
17° Association Nationale des Droits et Libertés de l'Homme et de l'Enfant (ANDROHOME)	Bertoua	Kouassi Mbazock Dang Jean	

Annexe 2

18° Association pour le développement du Dja (ASSODEDJA)	Bengbis	Moneze Emmanuel
19° Ligue des Droits et Libertés (LDL)	Bafoussam	M ^e Tsapy Lavoisier
20° Human Rights Association (HEA)	Ndu	I.N. Ngala
21° Human Rights Clinic and Education Center (HURCLED)	Bamenda	Bobga Mbuton
22° Human Rights Concern for Children International (CCI-Cameroon)	Mbonge	Chief Mukute J.B.
23° Basic Research Organ for the Furtherance of Democracy, Human Rights, Dignity and Non violence (BROFDEHRIN)	Limbe	Nde Tum George
24° Association for the Protection of Women's and Children's Rights in Cameroon (APWCR)	Limbe	Abang Tawoh
25° Social Organ for Humanitarian Activities (SOHUMAC)	Limbe	Bissong Jacob Arey
26° Human Rights Trainee Committee	Kumba	Ebai

Source : Cameroon Tribune N° 8024/4313 du 29 janvier 2004, p. 4 et s.

PARTIS POLITIQUES , ASSOCIATIONS DE LA SOCIETE CIVILE ET PERSONNALITES REÇUS PAR LE PREMIER MINISTRE CHIEF INONI EPHRAÏM (ASSISTE PAR AMADOU ALI, VICE-PREMIER MINISTRE, MINISTRE DE LA JUSTICE, GARDE DES SCEAUX ; MARAFA HAMIDOU YAYA, MINISTRE D'ETAT CHARGE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE ET DE LA DECENTRALISATION ; GREGOIRE OWONA, MINISTRE DELEGUE A LA PRESIDENCE CHARGE DES RELATIONS AVEC LES ASSEMBLEES) DANS LA PERSPECTIVE DE LA FINALISATION DU PROJET DE LOI PORTANT CREATION D'ELECTIONS CAMEROON (ELECAM) EN 2006.

Partis politiques reçus	Dénomination	Responsable/Chef de délégation
1°	Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais (RDPC)	Joseph Charles Doumba
2°	Union Nationale pour la Démocratie et le Progrès (UNDP)	Maïgari Bello Bouba
3°	Mouvement Progréssiste (MP)	Jean Jacques Ekindi
4°	Mouvement Africain pour la Nouvelle Indépendance et la Démocratie (MANIDEM)	Anicet Ekane
5°	Alliance Nationale pour la Démocratie et le Progrès (ANDP)	Hamadou Moustapha
6°	Social Democratic Front (SDF)	Ni John Fru Ndi
7°	Union des Populations du Cameroun (UPC)	Augustin Frédéric Kodock
8°	Alliance pour la Démocratie et le Développement du Cameroun (ADD)	Ahmadou Ahmadou
9°	Union des Forces Démocratiques du Cameroun (UFDC)	Victorin Hameni Bieleu
10°	Union Pour la République (UPR)	Antar Gassagaye
11°	Mouvement pour la Démocratie et le Progrès (MDP)	Mukuri Maka
12°	Regroupement des Forces Nationalistes (RFN)	Richard Polog
13°	Parti Socialiste Autonome (PSA)	David Diffoum
14°	Union pour la Patrie et la Solidarité (UPS)	Jean Pierre Mbelle
15°	Union pour la Bienveillance du Cameroun (UBC)	Louisard Boutal Mbele
16°	Démocrates Authentiques du Cameroun (DAC)	Jean Baptiste Ayissi Ntsama
17°	Force du Peuple Camerounais (FPC)	Guy Roger Malanga Ndinibole

Annexe 2

	18° Rassemblement Camerounais pour la République (RCR)	Samuel Wambo
	19° Parti pour le Progrès et la Démocratie (PPD)	Paul Ambassa Bidzogo
	20° Cameroon National Divine Party (CNDP)	Adams Fokounang
	21° Parti Unifié Républicain (PUR)	Narcisse Abe
	22° Mouvement National pour le Progrès du Cameroun (MNPC)	Mohamadou
	23° Mouvement pour le Développement et la Démocratie (MDD)	Léopold Marc Mvogo
	24° United Democratic Party (UDP)	El Hadj Lawan Bako
	25° Parti Progrésiste Camerounais (PPC)	Charles Mbonte
	26° Union Démocratique du Cameroun (UDC)	Adamou Ndam Njoya
	27° Mouvement pour la Libération et le Développement du Cameroun (MLDC)	Marcel Yondo
	28° Justice and Development Party (JDP)	Boniface Forbin
	29° Mouvement pour la Défense de la République (MDR)	Dakole Daïssala
	Dénomination	Responsable/Chef de délégation/Représentant
	1° Ordre National des Avocats du Cameroun	Me Atangana Ayissi
	2° Ordre des Notaires du Cameroun	Me Regine Dooh Collins
	3° Ligue pour l'Éducation de la Femme et de l'Enfant (LEFE)	Pauline Biyong
	4° Association Culturelle Islamique du Cameroun (ACIC)	Amadou Bello
	5° Confédération des Travailleurs du Cameroun (CSTC)	Maximilien Ntone Diboti
	6° Union des Syndicats Libres du Cameroun (USLC)	Flaubert Moussole
	7° Union Générale des Travailleurs du Cameroun (UGTC)	Isaac Bessala
	8° Confédération Générale des Travailleurs Liberté (CGT-Liberté)	René Bernard Ekeddi
	9° Confédération des Syndicats Indépendants du Cameroun (CSIC)	Mougoué Oumarou
	10° Chambre des Huissiers de Justice	Me Polycarpe Dimene Yomba
	11° Association Camerounaise des Femmes Juristes (ACAFEJ)	Me Soume Eyouh
	12° Municipal Development Counselling Group (MUDEC-GROUP)	Charles Mbonteh
	13° Conseil des Eglises Protestantes du Cameroun (CEPC)	Rev pasteur Jean Emile Ngué
	14° Mouvement des Entrepreneurs du Cameroun (MECAM)	Charles Metouk
	15° Syndicat des Industriels du Cameroun (SYNDUSTRICAM)	Samuel Kondo
	16° Jeune Chambre Internationale de Commerce du Cameroun (JCIC)	Roland Kwemen
	17° Conférence Episcopale du Cameroun	Mgr Victor Tonye Bakot
	18° Union des Journalistes du Cameroun (UJC)	Nkendem Forbinaké
	19° Conseil Camerounais	Essama Essomba
	20° Commission National des Droits de l'Homme et des Libertés (CNDHL)	Dr Chemuta Banda Divine
	21° Chambre d'Agriculture	Philemon Adjibolo
	22° Chambre de Commerce	Claude Juimo Monthe
Associations reçues	Noms et prénoms	Profession
	1° Mgr Victor Tonye Bakot	Archevêque métropolitain de Yaoundé
	2° Clarence Tuegem	Expert indépendant
	3° Becke Smith Molua	Expert indépendant
Personnalités reçues		

Annexe 2

	4° Victor Julius Nghoh	Enseignant à l'Université de Buéa, expert en histoire des institutions
	5° Victor Emmanuel Bokalli	Doyen de la Faculté des Sciences Juridiques et Politique (FSJP), Université de Yaoundé II (UYII)
	6° Magloire Ondo	Chef de Département de Droit Public, FSJP, UYII
	7° Modi Koko	Doyen de la Faculté des Sciences Juridiques et Politique (FSJP), Université de Douala
	8° François Anoukaha	Doyen de la Faculté des Sciences Juridiques et Politique (FSJP), Université de Dschang
	9° Keutcha	Chef de Département de Droit Public, FSJP, Université de Dschang
	10° Roger Mevougou Nsana	Doyen de la Faculté des Sciences Juridiques et Politique (FSJP), Université de Ngaoundéré
	11° Martha Ntumba	Chef de département à la Faculté des Sciences Sociales de l'Université de Buéa
	12° Marcien Towa	Enseignant d'Université
	13° Patrice Ndedi Penda	Ecrivain
	14° Nguele Meka	
	15° Mme Tamoifo Marie	
	16° Anthony Amaze	
Chefs traditionnels reçus	Noms et prénoms	Représentant la province X
	1° El Hadj Mohamadou Hayatou (lamido de Ngaoundéré)	Adamaoua
	2° Sa Majesté Tsala Ndzomo Guy (président de l'Association des chefs traditionnels de la province du Centre)	Centre
	3° Sa Majesté Ze Nguele René (président de l'Association des chefs traditionnels de la province de l'Est)	Est
	4° El Hadj Aboubakary Yerima Bouba (lamido de Maroua)	Extrême-Nord
	5° Sa Majesté Prince René Bell (chef du canton Bell)	Littoral
	6° El Hadj Halim Hayatou (lamido de Garoua)	Nord
	7° Chief Tchafah XI	Nord-Ouest
	8° Sa Majesté Tchoupe Panid (président de l'Association des chefs traditionnels de la province de l'Ouest)	Ouest
	9° Sa Majesté Affa Désiré (président de l'Association des chefs traditionnels de la province du Sud)	Sud
	10° Chief Tebetando (president South-West conference)	Sud-Ouest
	11° Sa Majesté Ibrahim Mbombo Njoya (Sultan des Bamoun)	
	12° Chief Justice Endeley Lifanda (Paramount chief of Buéa)	
	13° Fon Angwafor III (Fon of Mankon)	
	14° Le Lamido de Rey Bouba	
	15° Sa Majesté Marie Thérèse Assiga Atangana (chef supérieur d'Efoulan)	
16° Ousmane Mey		

CHEFS DE PARTIS POLITIQUES, COMITES DES SAGES, PERSONNALITES DE LA SOCIETE CIVILE ET CHEFS TRADITIONNELS REÇUS PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE EN 1991

*** Chefs de partis**

Noms et prénoms	Partis
André Ateba Ngoa	Parti Républicain du Peuple Camerounais
Ngouo Wougly Massaga	Parti de la Solidarité du Peuple
Louis Tobie Mbida	Parti des Démocrates Camerounais
Koumbin Bilitik	Union des Républicains du Cameroun
Aboukar Koko	Alliance Démocratique pour le Progrès du Cameroun
Célestin Bidziguï	Parti de l'Alliance Libérale
Appolinaire Guillaume Nseth	Parti Socialiste Camerounais
Victor Mukwele Ngoh	People Action Party
Alhadji Tita Fomoukong	Cameroon National Party
Ayissi Tsama Jean Baptiste	Parti des Démocrates Authentiques
Oben Isaac Enow	Cameroon Ideological Party

*** Comité des sages**

- Simon Pierre Tsoungui
- Julienne Keutcha
- Antoine Logmo Nnyb
- René Gobé
- Emmanuel Egbe Tabi
- Ahmadou Hayatou
- Mgr Jérôme Owono Mimboe
- Ousmane Mey

*** Personnalités de la Société civile**

- Pokossy Ndoumbe Dipita
- John Ngu Foncha
- Christian Cardinal Tumi
- Paul Soppo Priso
- Victor Ayissi Mvodo
- Salomon Tandeng Muna
- Mgr Jean Zoa
- André Sohaing
- Félix Sabal Lecco
- Blaise Pascal Talla (Président Directeur du mensuel international *Jeune Afrique Economie*).

*** Chefs traditionnels de :**

- Haut-Nkam (5)
- Lékié (7)
- Ndé (5)
- Le Sultan des Bamouns (Seydou Njimoluh Njoya)
- Le Lamido de Ngaoundéré (Isba Maïgari)
- Le Lamido de Rey Bouba (Bouba Abdoulaye).

N.B. : M. Victor Fotso a rencontré le chef de l'Etat, en conduisant la délégation des hommes d'affaires qu'il a reçu le 27 juillet 1992, et qui avait saisi l'occasion pour lui demander de convoquer une élection présidentielle anticipée en même temps qu'elle lui garantissait son soutien. Cette délégation qui fonde sa démarche sur le fait que la situation des hommes d'affaires camerounais était devenue quelque peu inconfortable, à cause des incertitudes habituelles qui accompagnent les périodes pré-électorales, et que les partenaires extérieurs du Cameroun n'osaient plus prendre des risques pour investir dans ce pays, attendant que le climat politique s'assainisse voire un horizon complètement dégagé pour se décider, était composée comme suit : MM. Victor Fotso (Chef de la délégation), Tobbo Eyoum, Pierre Tchankue (porte-parole de la délégation), James Onobiono, Alhadji Garba Aoudou, Ze Emmanuel, Luma Peter, Alhadji Fadil, Alhadji Baba, Pokossy Doumbé, Kondo, Ebobo, André Sohaing, Engamba Emile, Ndongo Essomba, Njoya Monta René, Mmes Foning et Samo.

A la suite des hommes d'affaires, les chefs traditionnels de l'Ouest avaient demandé, à leur tour au cours d'une audience à eux accordée par le chef de l'Etat, « avec insistance au chef de l'Etat de décider une élection présidentielle anticipée afin de clarifier la situation sur le plan national et de s'y porter candidat ». Ils l'avaient également assuré de leur « soutien sincère » :

Les 13 chefs de l'Ouest reçus le 14 août 1992 par le Président Paul Biya

Nom et prénoms	Chef du village X
Momo Jean Claude (porte-parole de la Délégation)	Foto-Dschang
Dr Kana Paul	Bazou
Phankam Joseph	Bamougoum
Monkam Tientcheu	Banka
Simo Tenkué Jean Marie	Bagam
Pokam Max	Baham
Tella Nembot	Baleng
Dadjo Pierre	Bamenkoubo
Tatang Robert	Batcham
Tanga Fouotsop Samuel	Balatchi
Nkamajou Roger	Bahoc
Tchoupe David	Bandja
Nji Mouluh Seidou Pokam	Bangangté

Le document remis au chef de l'Etat par les 13 chefs est une résolution de l'Amicale des chefs traditionnels de l'Ouest et comporte 36 signatures dont celles de Joseph Ngnié Kamga (Chef Supérieur Bandjoun), Jean Marie Pénanjo (Chef Supérieur Babadjou), Ngompé Pélé (Chef Supérieur Bafoussam) et bien d'autres.

RESULTATS DES ELECTIONS LEGISLATIVES DU 1^{ER} MARS 1992

ADAMAOUA														
Circonscription électorale	Siège(s)	Partis en Compétition	Inscrits	Votants	Participation / %	Bulletins nuls	Suffrages exprimés	Suffrages exprimés par parti			Parti(s) Majoritaire(s)	Liste(s) élu(e)s	Titulaire(s)	Suppléant(s)
								Parti	Voix	%				
VINA	3	4	82 562	51 813	62,75	2 130	49 683	UNDP	40 680	81,90	UNDP	UNDP	- MOHAMADOU Catchè - NANA HAMADOU - Mme ADJI Marie Paule	- ABBO MOHAMADOU - ABBO HAMIDOU - SOLDABA Samuel
MAYO BANYO	2	2	34 005	20 860	61,34	515	20 345	UNDP	17 184	84,46				
MBERE	3	5	57 125	35 534	62,20	776	34 758	RDPC	17 799	51,20				
								UPC	14 832	42,68				
								PSC	1 259	3,62				
FARO ET DEO	1	2	17 590	11 901	67,65	160	11 741	PNP	432	1,24	UNDP	UNDP	- DJAFOUROU MOHAMADOU - ABRO André Théodore - ADAMOU Théophile	- SON ADAMOU Paul - HAMADOU - ADBOULAI AOUDOU
								UNDP	8 787	74,91				
								RDPC	2 945	25,09			- ALIM GARGA DOUSSEM	- ALHADJI ABOUBAKAR KOULAGNA

CENTRE														
Circonscription électorale	Siège(s)	Partis en Compétition	Inscrits	Votants	Participation / %	Bulletins nuls	Suffrages exprimés	Suffrages exprimés par parti			Parti(s) Majoritaire(s)	Liste(s) élue(s)	Titulaire(s)	Suppléant(s)
								Parti	Voix	%				
MFOUNDI	7	11	338 935	213 585	63,01	30 929	182 659	RDPC	103 680	56,71	RDPC	RDPC	- Mme Rose ZANG NGUELE - MBALLA BOUOUG Gabriel - AMOUGOU NOMA Nicolas - Mme BOMBA NKOLO - FOSSI Valentin - TANA AHANDA Bruno - NOAH Chrysogono	- ABANDA OLINGA G. - Mme NTONE née EBEBE - MESSANGA - PALALOU - OLINGA Jenner - Mme MBOCK Marie Thérèse - KACK KACK Etienne - BILE Celestin
NYONG ET MFOUMOU	2	6	41 357	34 027	82,27	520	33 507	RDPC	29 903	89,24				
								UNDP	1 002	2,99				
								PDC	872	2,60				
								PSP	784	2,35				
								UPC	703	2,09				
								RFP	243	0,75				
NYONG ET KELLE	3	5	41 931	31 421	74,93	942	30 479	UPC	23 121	75,95				
								RDPC	5 373	17,62				
								UNDP	1 416	4,64				
								PSP	376	1,23				
								MDPC	193	0,66				
LEKIE	5	5	96 837	80 126	82,74	1 742	78 384	RDPC	52 163	66,54				
								PDC	22 233	28,36				
								UNDP	2 038	2,60				
								PAL	765	0,95				
								RFP	1 185	1,53				
MEFOU	3	5	75 510	62 814	83,18	1 345	61 469	RDPC	56 657	92,17				
								PDC	2 218	3,60				
								UPC	1 860	3,02				
								RFP	568	0,92				
								PAL	166	0,29				

Annexe 4

HAUTE SANAGA	2	6	37 464	31 701	84,61	680	31 021	RDPC UNDP UPC PDC RFP PNP	22 771 5 539 1348 711 381 271	73,40 17,85 4,34 2,29 1,22 0,90	RDPC	RDPC	- NGONDJO Jean Demosthène - ETONG Hiarion	- Mme TSOGO Salomé - BAWA DINA Jean
NYONG ET SO'O	2	6	42 388	35 824	84,51	1 334	34 490	RDPC UNDP UPC PDC PSP UBC	29 687 2 547 1 140 508 498 110	86,07 7,38 3,30 1,47 1,44 0,34	RDPC	RDPC	- ATANGANA MAZE Alfred - Mme FOU DA TABI Isabelle	- AMOUGOU MBIDA Samuel - OWONA Gaspard
MBAM	4	7	77 259	60 126	77,82	3 752	56 374	RDPC UNDP UPC USD USC URC APED	27 293 10 037 6 725 3 582 3 579 3 250 1 908	48,41 17,80 11,93 6,36 6,35 5,76 3,39	- RDPC - UNDP - UPC	- RDPC - UNDP - UPC	- ETOUE WAM Fautin (RDPC) - SANDJI François (RDPC) - MPELE Damien (UNDP) - BITYEKI Emmanuel (UPC)	- MOUGAM À RIBOUEM (RDPC) - BATANGKEN LUMOU (RDPC) - MAHAMA DANG ADJOUN (UNDP) - MAYANG BOKOA Grégoire (UPC)

EST

Circonscription électorale	Siège(s)	Partis en Compétition	Inscrits	Votants	Participation / %	Bulletins nuls	Suffrages exprimés	Suffrages exprimés par parti			Parti(s) Majoritaire(s)	Liste(s) élu(e)s	Titulaire(s)	Suppléant(s)
								Parti	Voix	%				
HAUT NYONG	3	5	54 953	45 597	82,97	1 778	43 819	RDPC UNDP PRPC UPC PSP	24 766 9 253 5 420 1 705 2 675	56,52 21,11 12,37 3,90 6,10	RDPC	RDPC	- ZE NGUELE René - ZE BEMBE Samuel - MEKOULOU Enoch	- ZENGOUENG Gaston - MELENGUE MINDJIMBA - NKOM André
KADEY	3	4	54 134	34 756	64,20	782	33 974	RDPC UNDP UPC PRPC	16 487 14 044 1 714 1 729	48,52 41,33 5,07 5,08	- RDPC - UNDP	- RDPC - UNDP	- ADJIBOLO Phéliémon (RDPC) - Mme APOUMA Emilienne (RDPC) - GOUTALO Marcel (UNDP)	- YELE MBOUTOU (RDPC) - DIANGUE Marcel (RDPC) - BALLA NDONGO Antoine (UNDP)
LOM ET DJEREM	3	5	57 963	44 413	76,62	2 873	41 540	RDPC UNDP UPC PSP PDC	18 844 16 936 3 455 1 110 1 195	45,38 40,77 8,31 2,20 2,89	- RDPC - UNDP	- RDPC - UNDP	- SAMBA LETIMA Alphonse (RDPC) - ZAGRO Adamou S. (RDPC) - MENDJANG Gabriel (UNDP)	- ALIM OURDI (RDPC) - ZIM KASSALA Jean (RDPC) - Mlle MBITOM NYAH Cabde (UNDP)
BOUMBA ET NGOKO	2	2	26 305	19 103	53,61	594	18 509	UNDP RDPC	13 535 4 974	73,13 26,87	UNDP	UNDP	- BOMOKOU NKONO René - MASSADIKOU Léopold Olivier	- NTYAAAR Léon - Mme NAMENDI MBOMDI Victorine

EXTREME-NORD

Circonscription électorale	Siège(s)	Partis en Compétition	Inscrits	Votants	Participation / %	Bulletins nuls	Suffrages exprimés	Suffrages exprimés par parti			Parti(s) Majoritaire(s)	Liste(s) élu(e)s	Titulaire(s)	Suppléant(s)
								Parti	Voix	%				
DIAMARE	5	5	164 722	120 383	68,90	6 962	113 424	UNDP RDPC MDR PNP PRPC	73 277 29 982 4 639 3 022 2 510	64,60 26,43 4,20 2,68 2,21	UNDP	UNDP	- HAMADOU MOUSTAPHA - BOUBAKARY PAY - ABDOULAYE KOUILA - ABOUBAKAR OUMAROU - HAMTCHEY BOUBA	- AMADOU HAMADOU - OUMAROU BOUBA - HAMADOU WABI - ABDOU BOUBA - HAMADOU née le 25-12-1959 à Garoua
MAYO SAVA	4	2	81 177	59 260	73,00	4 623	54 637	RDPC UNDP	31 169 23 468	57,04 42,96	RDPC	RDPC	- ABBA BOUKAR - CAVAYE YEGUE Djibril - ABBA ZANNA - PETEKWE MADE	- ABBA MALLA BOUKAR - ABDOURAHMAN PAPIER - TIXE YERIMA MALINE - BOUKAR VIGUE
MAYO TSANAGA	6	3	129 271	81 191	63,11	8 033	73 562	RDPC UNDP MDR	36 593 31 192 5 777	49,72 42,40 7,86	- RDPC - UNDP	- RDPC - UNDP	- ABDOULAYE SEINI (RDPC) - NGONONCK Jean (RDPC) - SAKATI Claude (RDPC) - TEMTEM Marcel (UNDP) - BABAREY HAMADOU BILALI (UNDP) - KODJI SENI (UNDP)	- KODJI Martin (RDPC) - ABBA MAHAMAT CHETIMA (RDPC) - DADA PETEL (RDPC) - Mme DJABAL née TEGOSSE (UNDP) - Mme ALIM née DOUDOU ISSA (UNDP) - KODJI KOULIGA M. (UNDP)

Annexe 4

KAELE	5	4	84 508	66 950	75,46	3 174	63 776	UNDP RDPC MDR PNP	21 645 12 684 27 410 2 037	33,94 19,89 42,90 3,19	- MDR - UNDP - RDPC	- MDR - UNDP - RDPC	- WANSOUO Maurice (MDR) - RINDANDI JONKAMLA (MDR) - BILAMA GOKI (MDR) - SAIDI GUIDAM (UNDP) - Mme SALI née FADIMATOU (RDPC)	- PIESALA Rigobert (MDR) - LAYGUE Richard (MDR) - NAMAJDI Victor (MDR) - DIGUER NGAIMA (UNDP) - YAOPA ZOUA (RDPC)
MAYO DANAY	5	3	134 119	95 260	71,02	4 162	91 098	MDR UNDP RDPC	35 787 35 721 19 590	39,28 39,22 21,50	- MDR - UNDP - RDPC	- MDR - UNDP - RDPC	- DJONA Jean (MDR) - SIAMA Nathaniel (MDR) - DJONLAI WANLIBELE (MDR) - GORSOU Parfait (UNDP) - WANGBARA Jacques (RDPC)	- MOKSIA Jacques (MDR) - EVELE Robert (MDR) - WANGFLO (MDR) - BASSAM Germain (UNDP) - AMADOU HAMADOU (RDPC)
LOGONE ET CHARI	4	2	102 824	74 986	72,92	1 409	73 577	RDPC UNDP	41 465 32 112	56,35 43,65		RDPC	- MAHAMAT ABDOULKARIM - MAMOUT SOSSOL - IBRAHIM ABAKAR - HIRGUE HIRHIRI	- OUSMANE OUMAR - MAROUF ABOU - AMAR - KALBASSOU Jean Pierre

LITTORAL

Circonscription électorale	Siège(s)	Partis en Compétition	Inscrits	Votants	Participation / %	Bulletins nuls	Suffrages exprimés	Suffrages exprimés par parti			Parti(s) Majoritaire(s)	Liste(s) élue(s)	Titulaire(s)	Suppléant(s)	
								Parti	Voix	%					
MOUNGO	6	3	140 883	51 919	36,85	15 678	36 241	UNDP RDPC UPC	14 686 10 899 10 676	40,50 30,05 29,45	- UNDP - RDPC - UPC	- UNDP - RDPC - UPC	- NTETMEN Jonas (UNDP) - EL ADJ MOHAMED ISSOUFOU DAMOUNA (UNDP) - WELAKO YAMAKOUA Lazarre (UNDP) - NGOLLE Jean Jacques (RDPC) - EKOLLO MOUNDI (RDPC) - SOCKA BONGUE Oscar (UPC)	- TCHANA SAH Félicien (UNDP) - OUMAROU (UNDP) - EPO BENGA Martin Mberic (UNDP) - Mme KOULE née DALE Elise (RDPC) - KOTTO MPEDE Maurice (RDPC) - POUHE Emile (UPC)	
SANAGA MARITIME	3	7	58 770	41 899	71,29	2 318	39 581	UPC RDPC UNDP PSC URC RFP PAL	23 595 9 974 4 748 385 363 329 187	59,61 25,20 12,00 0,98 0,91 0,83 0,47		UPC	UPC	- NJAMI NWANDJI Simon - MELONE Thomas - SOMAN Etienne	- MBOCK BALEMA Jean Martin - BENGA Emmanuel - EYIKE Albert
WOURI	9	9	304 363	193 010	64,07	53 236	141 774	UPC RDPC UNDP PNP URC PDC RFN PDVC PSU	45 314 39 910 33 846 7 647 5 963 2 627 2 504 2 080 1 883	31,96 28,15 23,87 5,39 4,20 1,85 1,76 1,46 1,36	- UPC - RDPC - UNDP	- UPC - RDPC - UNDP	- MADENGUE NTONE A. (UPC) - MABBE Pierre (UPC) - ZOGNING François (UPC) - SOPPO Paul (UPC) - MBILA Simon (UPC) - TOBBO EYOUM Thomas (RDPC) - NZONGANG Albert (RDPC) - DIPOKO Samuel Philippe (UNDP) - BINTCHA Richard (UNDP)	- DIKOBE Pierre (UPC) - NUGEKAM Charles (UPC) - NDOMBO Lucien (UPC) - MOUTYOMBO Jean (UPC) - BELLE Jean (UPC) - EPO Manfred (RDPC) - SOHANG André (RDPC) - NDEI Emmanuel (UNDP) - TCHOUTOUE Maurice (UNDP)	
NKAM	1	5	16 342	11 725	71,74	921	10 804	UPC RDPC URC ASDC PDS	5 693 2 043 672 228 168	52,69 37,42 6,22 2,11 1,58		UPC	UPC	MASSOUA II Bernard	NZENDA Pierre

NORD

Circonscription électorale	Siège(s)	Partis en Compétition	Inscrits	Votants	Participation / %	Bulletins nuls	Suffrages exprimés	Suffrages exprimés par parti			Parti(s) Majoritaire(s)	Liste(s) élue(s)	Titulaire(s)	Suppléant(s)	
								Parti	Voix	%					
FARO	1	3	19 153	14 967	70,14	694	14 273	UNDP RDPC ANC	8 546 5 302 425	59,87 37,14 2,99		UNDP	UNDP	OUEI NAKÉBA Joseph	DJAMA HAMOË
MAYO LOUTI	4	3	91 240	77 091	84,49	2 669	74 422	UNDP RDPC MDR	46 451 23 965 4 006	62,41 26,26 5,39		UNDP	UNDP	- SOULEYMANOU IYA - ABDOULAYE - AISSATOU SISSINVOU - AHMADOU MOHAMAN - SADOU MADI	- SOUBIBOU BAPPA - SADOU OUMAROU - DJALAI SOUNOU - HAMADOU DAMBA
MAYO REY	3	2	52 702	35 712	67,76	891	34 911	UNDP RDPC	25 492 9 419	73,02 26,37		UNDP	UNDP	- KOULAGNA NANA - HAMAN ADAMA DAOUDA - AHMADOU GOUROUDJA	- HOULBAYE MICHELLE - AHMADOU - BELLO Roger
BENOUE	4	4	139 443	110 430	79,19	4 101	105 230	UNDP RDPC MDR UPC	67 058 27 633 7 634 3 005	63,72 26,16 7,25 2,87		UNDP	UNDP	- BELLO BOUBA MAIGARI - ISSA TCHIROMA BAKARY - IRENA HAIROU - ADAMOU ABDOULAYE	- SALY ABDOURAMAN ABBASI - OUMAROU AHINA - OUSMANOU BOUBA - PAKAREFFI Marie Noelle

Annexe 4

NORD-OUEST														
Circonscription électorale	Siège(s)	Partis en Compétition	Inscrits	Votants	Participation / %	Bulletins nuls	Suffrages exprimés	Suffrages exprimés par parti			Parti(s) Majoritaire(s)	Liste(s) élue(s)	Titulaire(s)	Suppléant(s)
								Parti	Voix	%				
BUI	4	2	75 695	9 063	11,97	244	8 819	RDPC UNDP	6 420 2 399	72,79 27,21	RDPC	RDPC	- NI John TATA - FONKA SHANG Lawrence - Mme LAWONG B. KELEN - NSABAM Evariste	- NGEA Alfred - KIMBO Patrick - Mrs CHIN B. Céline - KIDZERU Edmond
MEZAM	5	3	109 186	25 245	23,12	11 130	14 115	RDPC UNDP CNP	8 994 4 734 337	63,72 33,54 2,74	RDPC	RDPC	- ACHIDI ACHU Simon - NYOCK S. K. - SHU Salomon - AKENJI S.A. - SIKOD G.D.	- Mme MOMA Lydia - MBONGUI GODEREY - MBA NKUENTI Isaac - BIBILA TITA - KWAIN Thomas
MOMO	3	2	51 617	13 817	26,77	549	13 268	RDPC UNDP	10 337 2 931	77,91 22,09	RDPC	RDPC	- AKUM FOMJUN - FOMBI Ephraïm - ECHOBEI JETHRO	- NCHO ADU Joseph - Mme AKWE Marie - AZIA Yenus Smith
MENTCHUM	4	2	71 937	12 253	17,03	602	11 651	RDPC UNDP	9 106 2 545	78,15 21,85	RDPC	RDPC	- NGAM François CHIA - IHIMS Jacob ANNIE - NDIM Albert WAINGEH - Mrs TUMAZANG Veronica	- TUBUOH THIES MUBANG - KUCHA Simon - YAI Philip TAH - TUKURA Jonas
DONGA MANTUNG	4	2	74 656	31 753	42,53	356	31 397	RDPC UNDP	23 749 7 648	75,64 24,36	RDPC	RDPC	- TAMFU Samuel N. - NTOI Joseph KAY - TALLA KWALAR - Anderson B. K. VOH	- BUL David NFO - MAAH Jonhson B. - FAISON K. Patrick - FUMFE ABUH Lucas

OUEST														
Circonscription électorale	Siège(s)	Partis en Compétition	Inscrits	Votants	Participation / %	Bulletins nuls	Suffrages exprimés	Suffrages exprimés par parti			Parti(s) Majoritaire(s)	Liste(s) élue(s)	Titulaire(s)	Suppléant(s)
								Parti	Voix	%				
BAMBOUTOS	4	3	79 641	21 062	26,44	4 621	16 441	UNDP RDPC UPC	10 789 3 375 2 277	65,62 20,52 13,86	UNDP	UNDP	- TATANG Robert - SAHO DOUANLA Bruno - KOUETE François B. - FOGANG François	- KANOUBO Mathias - TEDONGWO Albert - Mme BIBOWO WoniKa - NOWOU Raphaël
NOUN	5	3	130 281	20 296	15,57	2 670	17 626	RDPC UNDP UPC	10 406 5 942 1 278	59,03 33,71 7,26	RDPC	RDPC	- NJAYO FOCHIVE Samuel - NJOYA MONTA René - NJI KOUOTOU Ibrahim - Mme VACCALOPOULOS Jeanne - BOUENG Apollinaire	- NGAPAGNA Idrissou - NDANE NJOYA MAMA - FONDZIE André - OUSMANOU SOCAMAIS - NKOUO FONTHE Benjamin
HAUT NKAM	3	3	54 559	26 261	63,80	9 495	16 766	UPC UNDP RDPC	6 913 5 215 4 638	41,25 31,10 27,67	- UPC - UNDP	- UPC - UNDP	- FEYOU DE HAPPY (UPC) - TCHOUNBE FANKAM (UPC) - MOUGOUE Salomon (UNDP)	- KOPE Pierre (UPC) - NGAMALEU Antoine (UPC) - TIENTCHEU Fabien (UNDP)
MIFI	6	5	121 891	65 476	53,71	20 979	44 497	RDPC UNDP UPC RCR NPC-BUSH	15 604 12 133 9 941 3 539 3 280	35,06 27,26 22,34 7,95 7,39	- RDPC - UNDP - UPC	- RDPC - UNDP - UPC	- NKENGNE NGUIFFO (RDPC) - MME TCHUINTE MADELEINE (RDPC) - NAOSSI JACQUES (RDPC) - MME NGUETTI JOSEPHINE (UNDP) - SOMO TOUKAM Luc Pascal (UNDP) - NAOUSSI Anatole (UPC)	- DIESSE MATHIAS (RDPC) - HENDOU Daniel (RDPC) - SOB Jacques (RDPC) - KAMDEM Bernard (UNDP) - TALOM Jean Pierre (UPC)
MENOUA	5	3	89 937	37 521	41,71	6 060	31 461	UNDP RDPC UPC	17 298 7 559 6 604	54,98 24,02 21,00	UNDP	UNDP	- TEINKELA Jean - SAMAGO Grégoire Magelan - Mme TONNANG née NATEMZE Julienne - ESSOUE NGANG Gaston - JAZE Pierre	- NKEUEM André - KENGMO Thomas - Mme FONDUUA née MAMBOU Denise - TONFO Emmanuel - TEGUIMNANG Christophe
NDE	2	3	21 726	12 390	57,02	4 733	7 657	RDPC UNDP PNP	3 417 2 191 2 049	44,62 28,61 26,77	- RDPC - UNDP	- RDPC - UNDP	- NIAT NJIFENDJI Marcel (RDPC) - KEUTCHA Moïse (UNDP)	- Mme TCHANCHOU Emélie (RDPC) - SANI Martin (UNDP)

Annexe 4

SUD														
Circonscription électorale	Siège(s)	Partis en Compétition	Inscrits	Votants	Participation / %	Bulletins nuls	Suffrages exprimés	Suffrages exprimés par parti			Parti(s) Majoritaire(s)	Liste(s) élue(s)	Titulaire(s)	Suppléant(s)
								Parti	Voix	%				
DJA ET LOBO	5	1	58 449	53 020	90,71	1 947	51073	RDPC	51 073	100,00	RDPC	RDPC	- Mme MBONO SAMBA Madeline - NNANGA NDOUMOU - AFA'A PENO Vatière - ETOUA AKAME - MENGOLO AVOMO	- ENGAMBA NSILI - Mme EDIMA Thérèse - BEKALE AZOMBO - ETO Jean Daniel - EYA'A MVA Paul
OCEAN	2	4	47 640	38 246	80,28	2 462	35 784	RDPC PSP UPC RNDD	22 628 7 631 4 753 772	63,23 21,32 13,28 2,17	RDPC	RDPC	- Mme MBOUH MENGUE Louise - MBALLA Joseph	- MANA SCHWANGEULE Jules - MBAH OBAM Robert
NTEM	4	5	80 566	63 920	79,33	1 401	62 519	RDPC UNDP UPC PSP PAL	56 461 3 490 1 300 816 452	90,31 5,58 2,07 1,30 0,74	RDPC	RDPC	- VOUNDI Jean Perez - Mme MEDJO Delphine - NGBWA Salomon - ENGO NKO'O Thomas	- ENAM MBA'A Samuel - Mme MBARGA Colette - MVONDO NKEMBE - MIMBIMI ESSONO Parfait

SUD-OUEST														
Circonscription électorale	Siège(s)	Partis en Compétition	Inscrits	Votants	Participation / %	Bulletins nuls	Suffrages exprimés	Suffrages exprimés par parti			Parti(s) Majoritaire(s)	Liste(s) élue(s)	Titulaire(s)	Suppléant(s)
								Parti	Voix	%				
MEME	4	4	92 266	54 961	59,56	3 825	51 136	RDPC UNDP PAP CRP	17 462 29 182 2 766 1 726	34,14 57,06 5,40 3,40	UNDP	UNDP	- NZENZE EWANOGÉ - SONA ELONGE - MOTASE NGOH David - FORSACK Augustino	- NZUBÉ EPIÉ AHMED - NGASSA Michael - MISSORI John ULE - ESPA Peter
FAKO	4	4	79 396	29 518	37,17	5 160	24 358	UNDP RDPC UPC CRP	11 898 8 734 2 859 867	48,84 35,85 11,73 3,53	- UNDP - RDPC - UPC	- UNDP - RDPC - UPC	- MINENDI LITUMBE Ebenezer (UNDP) - Mme NAMONDO MOKEBA Elisabeth (UNDP) - IKUNDI Peter (RDPC) - OWA BETO Charles (UPC)	- HARRY MBUA James (UNDP) - EPUPA Samuel EKUM (UNDP) - MOKAKE ELALI John (RDPC) - MBINBI Martin KUAN (UPC)
MANYU	4	3	75 256	46 674	62,02	1 426	45 248	UNDP RDPC CRP	30 503 13 276 1 469	67,41 29,34 3,25	UNDP	UNDP	- EGBE BESONG Alfred - Mme ABUNAW Rose - ATEGWA John - NTAE Christopher	- LAROPER ATABE Raymond - ENOH Priestly EGBE - FORCHU John - NEHA Eric
NDIAN	3	4	23 289	14 140	60,68	628	13 512	UNDP RDPC CRP PAP	9 080 3 499 747 186	67,19 25,89 5,52 1,40	UNDP	UNDP	- BESIGNI BEN MONYELE C. - MOKUBE Peter O. - MOKUBE John ESEINI	- MOLILEBEKU INGEKE Michael - MPAH Michael - INUA ESIEN Johnson

N.B. : Le recensement général des votes donne en conséquence les résultats globaux suivants :

- Inscrits : 4.019.562 ;
- Votants : 2.435.443
- Pourcentage de participation : 60,58 %
- Bulletins nuls : 238.200
- Suffrages valablement exprimés : 2.197.243.

La répartition des sièges par parti politique s'établit ainsi qu'il suit :

- RDPC : 88
- UNDP : 68 UPC : 18
- MDR : 06

Total : 180

Source : Procès-verbal du recensement général des votes et de la proclamation des résultats des élections législatives du 1^{er} mars 1992 par la Commission nationale de recensement général des votes créée par la loi N° 91/020 du 16 décembre 1991 fixant les conditions d'élection des députés à l'Assemblée nationale. Le tableau est conçu par nous-mêmes

Annexe 4

RESULTATS DU SCRUTIN PRESIDENTIEL DU 11 OCTOBRE 1992 PAR PROVINCE ET PAR DEPARTEMENT

ADAMAOUA																	
Départements	Inscrits	Votants	Participation / %	Suffrages exprimés	Bulletins nuls	Paul BIYA		John FRU NDI		Maigari BELLO BOUBA		Adamou NDAM NJOYA		Jean Jacques EKINDI		H.P.P.W. EMA OTU	
						Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	%
DJEREM	31 216	17 032	54,56	16 755	267	4 472	26,67	1 042	6,22	10 489	62,56	407	2,43	224	1,34	131	0,78
FARO ET DEO	16 846	11 179	66,36	10 988	191	2 732	24,86	248	2,26	7 755	70,98	119	1,08	79	0,72	55	0,50
MAYO BANYO	34 744	18 272	52,59	17 950	322	2 948	16,42	2 438	13,69	11 944	66,54	445	1,48	84	0,47	71	0,40
MBERE	56 356	31 973	56,73	31 321	652	14 175	45,26	803	2,56	15 459	49,36	342	1,09	363	1,16	179	0,57
VINA	83 943	45 905	54,68	45 088	817	7 583	16,82	3 246	7,20	32 557	72,72	942	2,09	485	1,08	275	0,60
TOTAUX	223 105	124 361	55,74	122 112	2 249	31 910	26,13	7 797	6,38	78 204	64,04	2 255	1,85	1 255	1,01	711	0,59

CENTRE																	
Départements	Inscrits	Votants	Participation / %	Suffrages exprimés	Bulletins nuls	Paul BIYA		John FRU NDI		Maigari BELLO BOUBA		Adamou NDAM NJOYA		Jean Jacques EKINDI		H.P.P.W. EMA OTU	
						Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	%
HAUTE SANAGA	38 549	31 255	81,08	31 029	226	24 999	80,57	1 429	4,61	4 296	13,84	139	0,45	100	0,32	66	0,21
LEKIE	100 240	92 676	92,45	92 411	265	89 770	97,14	1 338	1,45	997	1,08	195	0,21	51	0,06	60	0,6
MBAM	81 260	61 367	75,52	60 335	1 032	36 904	61,16	13 154	21,80	8 125	13,47	1 096	1,82	652	1,08	404	0,67
MEFOU	77 845	71 340	91,64	71 109	231	69 112	97,19	885	1,25	954	1,34	52	0,07	54	0,08	52	0,07
MFOUNDI	349 245	214 020	61,28	212 489	1531	109 651	51,60	81 866	38,53	17 188	8,09	3 065	1,44	325	0,15	394	0,19
NYONG-ET-KELLE	43 723	33 329	76,23	32 873	456	9 070	27,59	3 988	12,13	19 046	57,94	392	1,19	220	0,67	157	0,48
NYONG-ET-MFOUMOU	42 585	37 998	89,22	37 914	84	36 774	97,00	742	1,96	314	0,83	58	0,15	9	0,02	16	0,04
NYONG-ET-SO	44 726	37 443	83,71	37 247	196	32 438	87,09	3 446	9,25	1 140	3,06	138	0,37	41	0,11	44	0,12
TOTAUX	778 173	579 428	74,46	575 407	4 021	408 718	71,03	106 848	18,57	52 060	9,05	5 135	0,89	1 452	0,25	1193	0,21

Annexe 4

EST																	
Départements	Inscrits	Votants	Participation / %	Suffrages exprimés	Bulletins nuls	Paul BIYA		John FRU NDI		Maigari BELLO BOUBA		Adamou NDAM NJOYA		Jean Jacques EKINDI		H.P.P.W. EMA OTU	
						Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	%
BOUMBA-ET-NGOKO	26 901	17 915	66,84	17 651	264	8 528	48,31	1 172	6,64	7 137	40,43	407	2,31	224	1,27	183	1,04
HAUT-NYONG	56 528	47 035	82,91	46 072	963	37 570	81,55	2 193	4,76	4 839	10,50	910	1,98	322	0,70	238	0,51
KADEY	54 324	31 618	58,20	31 118	500	22 569	72,53	1 253	4,03	6 336	20,36	582	1,87	251	0,81	127	0,40
LOM-ET-DJEREM	59 976	41 602	69,36	41 073	529	24 432	59,48	4 357	10,61	11 027	26,85	724	1,76	340	0,83	193	0,47
TOTAUX	197 829	138 170	69,84	135 914	2 256	93 099	68,50	8 975	6,60	29 339	21,59	2 623	1,93	1 137	0,84	741	0,54

EXTREME-NORD																	
Départements	Inscrits	Votants	Participation / %	Suffrages exprimés	Bulletins nuls	Paul BIYA		John FRU NDI		Maigari BELLO BOUBA		Adamou NDAM NJOYA		Jean Jacques EKINDI		H.P.P.W. EMA OTU	
						Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	%
DIAMARE	169 843	104 394	61,40	101 168	3 226	29 244	28,91	4 148	4,10	62 687	61,96	2 044	2,02	2 043	2,02	1 002	0,99
LOGONE ET CHARI	111 499	72 869	65,35	71 620	1 249	39 630	55,33	1 351	1,89	29 760	41,55	300	0,42	428	0,60	151	0,21
MAYO KANI	87 894	60 867	69,25	58 244	2 623	33 312	57,19	1 857	3,19	19 594	33,64	1 304	2,24	1 348	2,32	829	1,42
MAYO DANAY	131 898	74 898	56,78	71 535	3 361	34 548	48,30	5 584	7,95	25 271	35,12	1 434	3,40	2 146	3,00	1 452	2,03
MAYO SAVA	84 189	50 506	59,99	47 436	3 070	26 888	56,68	1 386	2,92	17 786	37,50	484	1,02	603	1,27	289	0,61
MAYO TSANAGA	139 808	80 470	57,56	74 213	6 257	38 512	51,89	3 575	4,82	25 087	33,81	2001	2,70	3 335	4,49	1 703	2,29
TOTAUX	725 131	444 002	61,23	424 216	19 786	202 134	47,65	18 001	4,24	180 185	42,88	8 567	2,02	9 903	2,23	5 426	1,28

Annexe 4

LITTORAL																	
Départements	Inscrits	Votants	Participation / %	Suffrages exprimés	Bulletins nuls	Paul BIYA		John FRU NDI		Maigari BELLO BOUBA		Adamou NDAM NJOYA		Jean Jacques EKINDI		H.P.P.W. EMA OTU	
						Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	%
MOUNGO	147 714	102 001	69,05	100 912	1 089	6 972	6,91	87 438	86,65	3 015	2,99	2 536	2,51	625	0,62	326	0,32
NKAM	16 318	12 620	77,34	12 275	345	4 879	39,75	5 897	48,04	825	6,72	308	2,51	294	2,39	72	0,59
SANAGA MARITIME	62 013	45 017	72,59	44 332	685	8 678	19,80	10 412	23,49	24 019	54,18	624	1,41	294	0,66	205	0,46
WOURI	320 636	243 378	75,90	241 551	1 827	36 467	15,10	166 027	68,73	29 782	12,23	6 615	2,74	2 304	0,95	356	0,15
TOTAUX	546 681	403 016	73,72	399 070	3 946	57 096	14,31	269 774	67,60	57 641	14,44	10 083	2,53	3 517	0,88	959	0,24

NORD																	
Départements	Inscrits	Votants	Participation / %	Suffrages exprimés	Bulletins nuls	Paul BIYA		Maigari BELLO BOUBA		Jean Jacques EKINDI		John FRU NDI		Adamou NDAM NJOYA		H.P.P.W. EMA OTU	
						Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	%
BENOUE	146 648	102 306	69,76	99 482	2 824	31 824	31,99	60 418	60,73	1 249	1,26	4 089	4,11	1 378	1,38	526	0,53
FARO	19 390	15 015	77,45	14 451	564	7 271	50,31	6 139	42,48	157	1,09	430	2,97	310	2,15	144	1,00
MAYO-LOUTI	91 132	69 567	76,33	66 628	2 939	24 674	37,03	36 680	55,05	1 437	2,16	1 858	2,71	1 194	1,79	785	1,08
MAYO-REY	54 790	41 303	75,38	40 345	958	30 935	76,68	8 152	20,21	244	0,60	573	1,42	304	0,75	137	0,34
TOTAUX	311 960	228 191	73,15	220 906	7 285	94 704	42,87	111 387	50,42	3 087	1,40	6 950	3,15	3 186	1,44	1 582	0,72

Annexe 4

NORD - OUEST																	
Départements	Inscrits	Votants	Participation / %	Suffrages exprimés	Bulletins nuls	Paul BIYA		Maigari BELLO BOUBA		Jean Jacques EKINDI		John FRU NDI		Adamou NDAM NJOYA		H.P.P.W. EMA OTU	
						Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	%
BUI	81 898	57 781	70,43	57 122	559	2 729	4,78	1 811	3,17	82	0,14	51 887	90,83	558	0,98	55	0,10
DONGA MANTUNG	74 429	64 364	86,48	63 529	835	15 777	24,83	2 719	4,28	77	0,12	44 609	70,22	276	0,44	71	0,11
MENTCHUM	46 037	29 320	63,69	28 907	1 413	2 205	7,63	766	2,65	64	0,22	25 628	88,66	206	0,71	36	0,13
MEZAM	97 547	83 727	85,83	83 210	517	3 541	4,26	2 214	2,66	133	0,16	76 387	91,80	865	1,04	70	0,90
MOMO	55 584	46 836	83,96	46 594	242	3 486	7,48	1 123	2,41	32	0,07	41 753	89,61	180	0,39	20	0,04
NGO-KETUNJIA	38 084	33 239	87,28	32 989	250	2 791	8,46	647	1,96	35	0,11	29 150	88,36	329	1,00	37	0,11
BOYO	33 690	24 968	74,11	24 697	271	1 819	7,37	947	3,83	44	0,18	21,447	86,84	416	1,69	24	0,10
TOTAUX	427 269	340 235	79,63	337 038	3 087	32 348	9,60	10 227	3,03	467	0,14	296 861	86,30	2 830	0,84	315	0,09

OUEST																	
Départements	Inscrits	Votants	Participation / %	Suffrages exprimés	Bulletins nuls	Paul BIYA		Maigari BELLO BOUBA		Jean Jacques EKINDI		John FRU NDI		Adamou NDAM NJOYA		H.P.P.W. EMA OTU	
						Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	%
BAMBOUTOS	80 207	61 803	77,05	61 209	594	2 131	3,48	994	1,62	301	0,42	56 488	92,29	1 185	1,94	110	0,18
HAUT-NKAM	57 518	40 972	71,23	50 574	398	2 220	5,47	574	1,42	170	0,42	36 666	90,37	866	2,13	78	0,19
MENOUA	90 596	68 007	75,07	66 671	1 336	3 856	5,78	1 344	2,02	418	0,63	59 027	88,54	1 750	2,62	276	0,41
MIFI	123 803	93 015	75,13	92 010	1 005	5 292	5,75	1 800	1,41	622	0,67	81 606	88,69	2 854	3,10	336	0,37
NDE	33 795	25 031	74,07	24 466	565	1965	8,03	690	2,82	271	1,11	20 467	83,66	972	3,97	101	0,41
NOUN	146 401	104 216	71,19	103 527	689	30 605	29,56	2 785	2,69	228	0,22	9 067	8,76	60 657	58,59	185	0,18
TOTAUX	532 320	393 044	73,84	388 457	4 587	46 069	11,36	7 687	1,98	2 010	0,52	263 321	67,78	68 284	17,58	1 006	0,28

Annexe 4

SUD																	
Départements	Inscrits	Votants	Participation / %	Suffrages exprimés	Bulletins nuls	Paul BIYA		Maigari BELLO BOUBA		Jean Jacques EKINDI		John FRU NDI		Adamou NDAM NJOYA		H.P.P.W. EMA OTU	
						Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	%
DJA-ET-LOBO	75 209	74 744	99,38	74 733	11	74 718	99,98	5	0,01	1	0,00	8	0,01	0	0,00	1	0,00
MVILA	68 754	55 219	80,31	55 100	119	51 613	93,67	527	0,96	19	0,03	2 711	4,92	214	0,39	16	0,03
OCEAN	52 189	43 995	87,11	43 748	247	37 469	85,65	1 792	4,10	66	0,15	4 074	9,31	295	0,67	52	0,12
VALLEE DU NTEM	20 005	19 742	98,69	19 729	13	19 495	98,81	52	0,28	6	0,03	81	0,41	93	0,47	3	0,02
TOTAUX	216 157	193 700	89,61	193 310	390	183 295	94,82	2 376	1,23	92	0,05	6 874	3,55	602	0,32	72	0,03

SUD-OUEST																	
Départements	Inscrits	Votants	Participation / %	Suffrages exprimés	Bulletins nuls	Paul BIYA		Maigari BELLO BOUBA		Jean Jacques EKINDI		John FRU NDI		Adamou NDAM NJOYA		H.P.P.W. EMA OTU	
						Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	%
FAKO	84 246	62 374	74,04	61 765	609	8 113	13,14	7 743	12,54	238	0,39	44 177	71,52	1 343	2,17	151	0,34
KOUBE MANENGOUBA	27 659	20 206	73,05	19 931	275	7 638	38,32	5 433	27,26	75	0,38	6 497	32,60	229	1,15	59	0,29
MANYU	75 201	52 326	69,58	51 443	883	12 680	24,65	13 150	25,56	159	0,31	23 662	46,00	1 664	3,23	128	0,25
MEME	25 710	19 077	74,20	18 853	224	3 055	16,20	7 514	39,86	81	0,43	7 826	41,51	329	1,75	48	0,25
NDIAN	24 039	17 418	72,46	17 004	414	4 607	27,09	6 941	40,82	72	0,42	5 039	29,64	281	1,65	64	0,38
TOTAUX	236 855	171 411	72,37	168 996	2 405	36 093	21,36	40 781	24,13	625	0,37	87 201	51,60	3 846	2,27	450	0,27

CANDIDAT PRESENTE PAR LE PARTI X

PARTIS POLITIQUES	RDPC	UNDP	SDF	MP	UDC	RFP
CANDIDATS	Paul BIYA	Maigari BELLO BOUBA	John FRU NDI	Jean Jacques EKINDI	Adamou NDAM NJOYA	EMA OTU Hygin P.P.W.

RECAPITULATIF DES TOTAUX GLOBAUX PAR PROVINCE

CANDIDATS PROVINCES	Paul BIYA	Maigari BELLO BOUBA	Jean Jacques EKINDI	John FRU NDI	Adamou NDAM NJOYA	H.P.P.W. EMA OUT	TOTAUX
ADAMAOUA	31 910	78 204	1 255	7 787	2 255	711	122 112
CENTRE	408 716	52 060	1 452	106 848	5 133	1 193	575 406
EST	93 099	29 339	1 137	8 975	2 623	741	133 914
EXTREME-NORD	202 134	180 185	9 903	18 001	8 567	5 426	424 216
LITTORAL	57 096	57 641	3 517	269 774	10 083	959	399 070
NORD	94 704	111 387	3 087	6 950	3 186	1 592	220 906
NORD-OUEST	32 348	10 227	467	290 816	22 830	315	337 048
OUEST	46 069	7 687	2 010	263 321	68 284	1 086	388 457
SUD	183 295	2 376	92	6 874	602	72	193 311
SUD-OUEST	36 093	40 781	625	87 201	3 846	450	168 996
TOTAUX	1 185 466	569 887	23 525	1 066 608	107 411	12 545	2 965 436
%	39,976	19,218	0,793	35,968	3,622	0,423	100,000 %

Source : Arrêt N° 1/PE/92-93 du 23 octobre 1992 portant proclamation des résultats de l'élection présidentielle du 11 octobre 1992.

N.B. : Inscrits : 4 195 687 Bulletins nuls : 50 012
 Votants : 3 015 448 Suffrages exprimés : 2 965 436

RESULTATS DES ELECTIONS LEGISLATIVES DU 17 MAI 1997

ADAMAOUA														
Circonscription électorale	Siège(s)	Inscrits	Votants	Participation / %	Bulletins nuls	Suffrages exprimés	Partis en Compétition	Suffrages exprimés par parti			Parti(s) Majoritaire(s)	Liste(s) élue(s)	Titulaire(s)	Suppléant(s)
								Parti	Voix	%				
DJEREM	1	18 965	14 478	76,34	218	14 110	4	ANDP	154	1,09	RDPC	RDPC	Hamidou	Djoudé Sola
								RDPC	8 325	59				
								UDC	292	2,07				
								UNDP	5 339	37,84				
FARO ET DEO	1	14 264	10 829	75,97	237	10 592	4	ANDP	101	0,95	UNDP	UNDP	Hamadou Bobodji	Ibrahim Ousmanou
								RDPC	4 136	39,4				
								SDF	191	1,80				
								UNDP	6 164	58,19				
MBERE	3	45 290	26 386	58,26	331	26 055	6	ANDP	490	1,86	- UNDP (2) - RDPC (1)	- UNDP - RDPC	- Djafarou Mohamadou (UNDP) - Abbo André Théodore (UNDP) - Baoro Théophile (RDPC)	- Hamadou (UNDP) - Mohamadou Aladi (UNDP) - Ibrahim Poro Théodore (RDPC)
								MDR	1 003	3,82				
								RDPC	11 646	44,39				
								RCPU	288	1,09				
								UNDP	12 388	47,22				
								UPC	240	0,91				
VINA	3	61 431	40 277	65,55	815	39 462	9	ANDP	194	0,49	UNDP	UNDP	- Nana Amadou - Abbo Mohamadou - Mme Adji Marie Paule	- Abbo Amidou - Hamadou Nassourou - Soldada Samuel
								MDR	2 455	6,22				
								MNPC	432	1,09				
								RDPC	10 083	25,55				
								SDF	1 764	4,47				
								UDC	656	1,66				
								UFDC	619	1,57				
								UNDP	22 891	58				
								UPC	368	0,93				
MAYO BANYO	2										RDPC	RDPC	- NGNIMAN Zacharie - AOUDOU DANG A.	- NYEDIM - NDEM NDEM D.

CENTRE														
Circonscription électorale	Siège(s)	Inscrits	Votants	Participation / %	Bulletins nuls	Suffrages exprimés	Partis en Compétition	Suffrages exprimés par parti			Parti(s) Majoritaire(s)	Liste(s) élue(s)	Titulaire(s)	Suppléant(s)
								Parti	Voix	%				
MFOUNDI	7	301 525	188 988	62,68	2 170	186 720	14	ADD	1 142	0,61	RDPC	RDPC	- Amougou Noma Nicolas - Andzè Andzè Emile - Noah Chrysogone - Ekoumou Raymond - Mme Bassa Botiba Florence - Mme Kenmogne Yvelto Claudine - Etoundi Ngoa Laurent	- Edjoa Augustin - Mme Mbongo Alara - Ambassa Léonard - Palalou Mindjinyama - Mme Mbah Onana - Owona Owona J. - Tana Jules
								ANDP	1 364	0,73				
								MDR	2 110	1,13				
								MLJC	1843	0,45				
								PDC	1345	0,72				
								RDPC	112 445	60,22				
								RFP	1 886	1,01				
								SDF	42 512	22,76				
								UDC	2 658	1,42				
								UFDC	1878	1,05				
								UNDP	11 859	6,35				
								UPC(K)	2 145	1,14				
								UPC(N)	4 200	2,24				
								UPR	331	0,17				
NYONG-ET-KELLE	3	37 222	30 206	81,15	341	29 865	10	MDPC	111	0,37	- RDPC (2) - UPC (K)(1)	- RDPC - UPC (K)	- Nyobe Mangoh Philippe (RDPC) - Kak Kak Etienne Gérard (RDPC) - Kodock Augustin Frédéric (UPC(K))	- Nyemeck Marc (RDPC) - Ndiki Mpeck (RDPC) - Yebga André (UPC(K))
								MDR	141	0,47				
								MLJC	411	1,37				
								PSR	103	0,34				
								RDPC	10 878	36,42				
								SDF	707	2,36				
								UNDP	161	0,53				
								UPC(K)	10 791	36,13				
								UPC(N)	6 750	22,60				
								UPR	113	0,37				

Annexe 4

LEKIE	5	101 844	85 839	84,28	862	84 530	8	MDR PAL PDC RDPC SDF UNDP UPC UPOC	1 165 1 063 2 115 69 502 1 047 8 050 1 214 1210	1,35 1,23 2,46 80,96 1,21 9,37 1,41 1,40	RDPC	RDPC	- Ntsimi Antoine - Keah Songho Gabriel - Eyebe Lebogo Paul - Lebogo Bassala Longin - Nkoto Mama Pierre	- Dima Gabriel - Noah Fouda Maximin - Nkoa Lema Victor - Mbassi Awana - Mana Désiré
MBAM-ET-INOUBOU	3	54 749	43 941	80,33	585	43 196	8	MDR RDPC SDF UDC UNDP UPC(K) UPC(N) UPR	1 482 24 359 8 180 1691 2 742 950 3 113 700	3,43 56,39 18,80 3,91 6,34 2,19 7,20 0,62	RDPC	RDPC	- Mbol Alma Giberling - Mandeng Ambassa Patrice - Bahounou Batende Léon	- Mbahssa Maurice Constantin - Mme Ayong née Madjo Lekama - Fouda Jean Claude
MBAM-ET-KIM	1	26 834	21 835	81,37	341	21 494	5	MDR RDPC SDF UDC UNDP	762 16 993 778 276 2 684	3,54 79,6 3,61 1,28 12,48	RDPC	RDPC	- Nyassa Louis Claude	- Nodjale Alexandre
NYON-ET-SO	2	45 860	38 843	84,69	321	38 022	6	RDPC SDF UFDC UNDP UPC(K) UDC	32 352 2 074 257 1 565 1 599 177	85,08 5,45 0,67 4,11 4,20 0,46	RDPC	RDPC	- Nnemdo Emmanuel - Atangana Mazé J.A.	- Mme Mendouga Claire - Abé Abé Max
HAUTE-SANAGA	2	31 317	27 541	87,94	349	27 222	5	MDR RDPC SDF UNDP UPC	1 130 21 975 978 2 595 544	4,15 80,72 3,59 9,53 1,97	RDPC	RDPC	- Elong Hilariou - Nisogo Salomé	- Bawa Dina - Mme Elong Victorine
MEFOU-ET-AKONO	1	24 898	22 835	91,71	273	22 559	7	DAC FPLP RDPC SDF UNDP UND UPR	149 101 20 999 313 739 219 45	0,66 0,44 93,08 1,38 3,27 0,87 0,19	RDPC	RDPC	- Etoundi Ayissi F.	- Mme Onana née Mballa Thérèse
NYONG-ET-MFOUMOU	2	35 268	32 339	91,69	287	32 052	6	RDPC SDF UFDC UNDP UPC(K) UPC(N)	30 031 659 132 672 387 177	93,69 2,05 0,41 2,09 1,20 0,55	RDPC	RDPC	- Ava Ava Emmanuel - Messobe Abong Prosper	- Mme Mbarga Evelynne - Evina Bidoung Georges
MEFOU-ET-AFAMBA	2	45 451	40 066	88,15	374	39 692	4	ANDP MDR RDPC SDF	299 4 215 34 469 709	0,75 10,62 86,84 1,79	RDPC	RDPC	- Ambela Fomena Louis - Onana Owona Isidore	- Monayou Dieudonné - Mme Biniga née Ngono C.

Annexe 4

EST														
Circonscription électorale	Siège(s)	Inscrits	Votants	Participation / %	Bulletins nuls	Suffrages exprimés	Partis en Compétition	Suffrages exprimés par parti			Parti(s) Majoritaire(s)	Liste(s) élue(s)	Titulaire(s)	Suppléant(s)
								Parti	Voix	%				
BOUMBA-ET-NGOKO	2	20 977	16 174	77,10	269	15 815	8	ANDP MDR RDPC RID SDF UDC UNDP UPC	224 771 7 832 600 1369 280 4 372 284	1,40 4,85 42,20 3,70 8,61 1,60 27,50 1,78	- RDPC (1) - UNDP (1)	- RDPC - UNDP	- Balougnol Maurice (RDPC) - Bomokou Nkono René (UNDP)	- Midoungue Jean (RDPC) - Mporo Moïse (UNDP)
HAUT-NYONG	3	55 871	47 580	85,16	801	46 279	5	MDR RDPC SDF UNDP UPC	1 821 34 094 4 263 4 223 1878	3,93 73,67 9,21 9,12 4,05	RDPC	RDPC	- Tsitsol Louis Philippe - Etouki Menkoue - Penne Robert	- Nang Mimbang Martin - Mme Nzindo Henriette - Aba Louis Calvin
KADEY	3	48 202	36 297	75,29	814	35 483	5	ANDP RDPC SDF UFDC UNDP	1 156 24 867 1 319 488 7 938	3,26 69,52 3,71 1,37 22,37	RDPC	RDPC	- Adjibolo Philémon - Danata Paul - Ngoung Jean	- Mboundjo Jean - Maima Gaston - Bonde Emmanuel
LOM-ET-DJEREM	3	61 578	45 972	74,66	1 118	44 853	7	ANDP MDR RDPC SDF UNDP UPC UFDC	1 123 760 27 036 4 672 10 060 642 560	2,50 1,69 60,28 10,42 22,43 1,43 1,25	RDPC	RDPC	- Ndanga Ndinga Badet - Salé Charles - Zaoro Adamou Samuel	- Mme Bomba Bissoka Thérèse - Nya Isaac - Belaré Komba Benjamin
EXTREME-NORD														
Circonscription électorale	Siège(s)	Inscrits	Votants	Participation / %	Bulletins nuls	Suffrages exprimés	Partis en Compétition	Suffrages exprimés par parti			Parti(s) Majoritaire(s)	Liste(s) élue(s)	Titulaire(s)	Suppléant(s)
								Parti	Voix	%				
DIAMARE C. URBAIN	1	44 261	22 159	65,88	776	28 383	7	ANDP MDR OND RDPC SDF UNDP UPR	1 799 1 008 127 7 862 837 16 569 181	6,34 3,55 0,44 27,70 2,95 58,38 0,64	UNDP	UNDP	Hamadou Mailoum	Amadou Adji
DIAMARE C. RURAL	2	51 369	39 471	76,64	1 490	37 981	8	ADD ANDP MDR OND RDPC SDF UNDP UPR	996 1710 836 0 17 826 644 15 967 0	2,62 4,50 2,21 0,00 46,96 1,70 42,04 0,00	- UNDP (1) - RDPC (1)	- UNDP - RDPC	- Nassourou Hamadou (RDPC) - Kenang Vagai (UNDP)	- Djidda Yougo (RDPC) - Hamidou (UNDP)
DIAMARE NORD	1	43 646	27 715	63,50	897	26 818	8	ADD ANDP MDR OND RDPC SDF UNDP UPR	0 1 502 1 111 0 13 459 475 10 271 0	0,00 5,60 4,14 0,00 50,19 1,77 38,30 0,00	RDPC	RDPC	Hamadou Salé	Bouba Garga
DIAMARE SUD	1	25 451	19 597	70,78	1 284	18 573	6	ADD ANDP MDR RDPC SDF UNDP	718 1 905 331 12 577 440 2 542	3,88 10,29 1,79 67,94 2,37 13,73	RDPC	RDPC	Zondol Hersesse	Hayatou Oumarou

Annexe 4

LOGONE ET CHARI	4	126 008	99 980	79,34	1 878	98 099	6	ADD MDR RDPC SDF UNDP UPC	324 1 412 69 940 743 26 890 8 010	0,33 1,49 69,25 0,75 25,41 8,16	RDPC	RDPC	- Kamsoutoum Abba Kabir - Abakar Mahamet - Ali Adjil - Aktai Alaou	- Abdoulaye Djibrino - Mmo Amine néa Alta Abouya - Herouma Malloum - Tahir Djabre
MAYO DANAY SUD	1	19 394	16 164	83,34	3 200	15 363	6	ANDP MDR PPC RDPC SDF UNDP	377 5 513 75 7 279 363 1 956	2,42 35,42 0,48 46,77 2,33 12,56	RDPC	RDPC	Djamara Loursantou	Houbele Raidandé
MAYO KANI NORD	3	47 222	36 856	78,04	1 515	35 341	8	ANDP MDR OND RDPC SDF UDC UNDP UPR	869 3 627 667 14 890 784 1 021 10 727 2 758	2,45 10,26 1,68 42,13 2,21 2,88 30,34 7,81	- RDPC (2) - UNDP (1)	- RDPC - UNDP	- Haman Tchioudo (RDPC) - Divawouli Benoit (RDPC) - Hele Pierre (UNDP)	- Hamidou Hamadjam (RDPC) - Boulou Nguizi Joseph (RDPC) - Hamadjam Sah Passoute (UNDP)
MAYO KANI SUD	2	27 335	23 427	85,70	691	22 736	6	ANDP MDR RDPC SDF UNDP UPR	1 063 9 650 7 356 407 4 052 207	4,67 42,44 32,35 1,79 17,87 0,41	- RDPC (1) - MDR (1)	- RDPC - MDR	- Adama Modi (RDPC) - Dakole Daïssala (MDR)	- Bamba Gilbert (RDPC) - Rindandé Djonkama (MDR)
MAYO DANAY EST	3	76 141	58 297	76,45	2 001	56 216	7	ADD ANDP MDR PPC RDPC SDF UNDP	1 792 1 508 4 473 3 320 28 113 1 662 15 285	3,18 2,68 7,95 5,90 50,08 3,06 27,18	RDPC	RDPC	- Mme Sïkam néa Manamourou Isabelle - Gombol Félix - Kalvoksou Rigobert	- Doumara - Douena Gouchia - Sahouba Robert
MAYO SAVA	4	93 583	70 235	75,08	5 461	64 814	4	MDR RDPC SDF UNDP	2 823 44 077 2 300 15 635	4,35 68 3,39 24,72	RDPC	RDPC	- Abba Boukar - Cavaye Yeguie Djibril - Blama Maïla - Fetekoué Mado	- Abba Maïla - Tamara Etienne - Txe Yerima Lamino - Boukar Bouguo
MAYO TSANAGA	6	150 484	103 430	68,72	8 148	95 292	5	ANDP MDR RDPC SDF UNDP	2 608 8 520 49 784 3 059 31 311	2,74 8,94 52,25 3,21 32,86	RDPC	RDPC	- Sakataï Claudio - Gonondo Jean - Ousmanou Toumba - Guyat Emile Hamadou - Nguizaye Ndekoué - Godom Gadjere	- Terri Koda - Houssoué Oumarou - Monique Ibrahim - Dada Petel - Tchiende Mahama - Ndwelen Simon

LITTORAL														
Circonscription électorale	Siège(s)	Inscrits	Volants	Participation / %	Bulletins nuls	Suffrages exprimés	Partis en Compétition	Suffrages exprimés par parti			Parti(s) Majoritaire(s)	Liste(s) élu(e)s	Titulaire(s)	Suppléant(s)
								Parti	Voix	%				
MOUNGO NORD	3	80 581	64 970	80,62	965	64 005	10	ANDP MDP MDR RDPC SDF UDC UFDC UNDP UPC(N) UPR	668 6 209 687 17 151 31 954 1 950 2 480 1 817 665 421	1,04 9,70 1,07 26,80 49,92 3,05 3,87 2,84 1,04 0,66	- SDF (2) - RDPC (1)	- SDF - RDPC	- Tchoua Jean Pierre (SDF) - Moutatong Moutatong (SDF) - Ngolo Ngama Emmanuel (RDPC)	- Tchouamo Louis (SDF) - Tchouague Jean Marc (SDF) - Ngueppe Ngueppe François (RDPC)
MOUNGO SUD	3	33 110	26 832	81	1 079	25 735	6	MDP RDPC SDF UFDC UNDP UPC (K)	1 656 12 887 8 715 635 1 574 275	6,43 50,08 33,84 2,47 6,11 1,07	RDPC	RDPC	- Tiani Yunang Fidèle - Maka Daniel - Anoke Gaston	- Ngah Gaston - Njoh Essombe Clotaire - Mme Ngoula Anne

Annexe 4

NKAM	1	14 904	11 662	82,61	186	11 457	7	MANIDEM MDP RDPC UDC SDF UPC(K) UPC(N)	132 999 6 983 266 2 485 124 467	1,15 8,71 60,94 2,37 21,68 1,08 4,07	RDPC	RDPC	Njoh Mouelle Ebénézer	Bangoup Raphaël
SANAGA MARITIME	3	58 408	46 225	79,14	604	45 621	9	ANDP MLJC PSR RDPC RFP SDF UNDP UPC(K) UPC(N)	233 9 077 323 20 361 144 4 165 2 642 1 336 7 340	0,51 19,89 0,70 44,63 0,31 9,12 5,79 2,92 16,00	- RDPC(2) - MLJC (1)	- RDPC - MLJC	- Baniog Polycarpe (RDPC) - Tjouis Geneviève (RDPC) - Yondo Marcel (MLJC)	- Moutassi Benoît (RDPC) - Mme Nyondog Dorothée (RDPC) - Mbep Richard (MLJC)
WOURI-MANOKA	3	55 519	25 967	46,77	435	25 295	13	RDPC SDF UNDP UDC UFDC UPC(K) UPC(N) UPR DIC FUC MDP MLJC MANIDEM	10 179 7 704 1692 1 126 96 597 1 639 253 72 65 1 430 353 80	40,24 30,45 6,68 4,45 0,37 2,36 6,47 1,00 0,28 0,25 5,65 1,39 0,31	- RDPC(2) - SDF(1)	- RDPC - SDF	- Tobbo Eyoun Thomas (RDPC) - Dooh Priso Emmanuel (RDPC) - Moukouri Manga Bell (SDF)	- Kamle François (RDPC) - Din Henri (RDPC) - Essomba Mpacko Raymond (SDF)
WOURI-EST	4	178 585	113 536	63,57	1 268	112 156	17	RDPC SDF UDC UFDC UNDP UPC(K) UPC(N) UPR DIC UND ADD MDI MDP PSR PPD MLJC MANIDEM	39 662 53 874 1 100 1 095 4 029 2 807 4 996 804 173 287 207 447 556 190 804 630 632	35,36 48,03 0,90 0,90 3,59 2,50 4,45 0,71 0,15 0,25 0,18 0,39 0,49 0,16 0,71 0,56 0,32	- SDF (2) - RDPC (2)	- SDF - RDPC	- Longtchi Abericot (SDF) - Kadji Jean Pierre (SDF) - Mme Foning née Tsubgny Nguiazang Françoise (RDPC) - Ambobo Nga (RDPC)	- Takou Asonganyi Alexandre (SDF) - Peter Nenge Nasah (SDF) - Aledje Ladislav (RDPC) - Som Benoît (RDPC)
WOURI-OUEST	1	41 787	25 023	59,88	265	24 758	14	SDF RDPC UNDP UDC MDP MDI UPC(N) UFDC UPC(K) UPR ANDP MANIDEM FDP PAL	15 621 4 013 1 697 827 752 503 290 249 212 202 149 115 73 22	62,43 16,04 6,78 3,30 3,01 2,01 1,16 1,00 0,85 0,81 0,60 0,46 0,29 0,09	SDF	SDF	Brunot Eyoubwan	Yudom Ivo Joseph

Annexe 4

WOURI-SUD	1	82 138	55 431	67,48	460	53 526	13	RDPC 21 572 SDF 20 426 UNDP 6 117 UDC 2 503 UFDC 724 UPC(K) 542 UPC(N) 1 151 UPR 300 DIC 118 FUC 170 MLJC 414 MANIDEM 204 MDR 481	40,03 38,16 11,42 4,67 1,35 1,01 2,15 0,50 0,22 0,30 0,77 0,38 0,89	RDPC	RDPC	Nkodo Balla Max	Fochivé Edouard
-----------	---	--------	--------	-------	-----	--------	----	---	---	------	------	-----------------	-----------------

OUEST														
Circonscription électorale	Siège(s)	Inscrits	Votants	Participation / %	Bulletins nuls	Suffrages exprimés	Partis en Compétition	Suffrages exprimés par parti			Parti(s) Majoritaire(s)	Liste(s) élue(s)	Titulaire(s)	Suppléant(s)
								Parti	Voix	%				
BAMBOUTOS	4	72 951	62 269	85,35	918	61 502	7	ANDP 1 617 RDPC 9 674 SDF 42 417 UDC 2 253 UFDC 1 355 UNDP 2 654 UPC(K) 1 250	2,62 15,70 68,96 3,66 2,20 4,31 2,03	SDF	SDF	- Tsessue Daniel - Tsomelou Jean - Keyanfe Jean Robert - Mongkua Ngupepong	- Karze Jacques - Ngnauthoume F.H. - Ninpa Camille - Momulouh W.	
HAUT-NKAM	3	47 111	36 507	77,49	567	35 940	8	RDPC 8 625 SDF 15 191 UDC 1 212 UFDC 6 303 UND 651 UNDP 2 322 UPC(K) 651 UPC(N) 989	23,99 42,26 3,37 17,53 1,81 6,46 1,81 2,75	- SDF (2) - RDPC (1)	- SDF - RDPC	- Monthô Nkouobitè Jean (SDF) - Kwemo Pierre (SDF) - Siyam Siewe Alphonse (RDPC)	- Noumeugue Zacharie (SDF) - Ngougoue Pierre (SDF) - Mbotchak Philippe (RDPC)	
MENOUA	5	92 925	75 622	81,37	1 056	74 566	9	ADD 812 RDPC 29 030 RDRP 1 663 SDF 32 574 UDC 1 821 UFDC 2 051 UNDP 3 500 UPC(K) 1 171 UPC(N) 1 944	1,08 38,93 2,23 43,68 2,44 2,75 4,69 1,57 2,60	- SDF (3) - RDPC (2)	- SDF - RDPC	- Tadonkeng Maurice (SDF) - Nguenevit (SDF) - Ndongo Jean (SDF) - Antoine Ndemmanu (RDPC) - Ouamba (RDPC)	- Alege Stephen (SDF) - Wowo Jean (SDF) - Tapakbong Moïse (SDF) - Yemele (RDPC) - Kengne Mathias (RDPC)	
HAUTS PLATEAUX	2	28 477	22 583	79,30	336	22 093	8	NPC (Bush) 358 RDPC 6 305 SDF 11 915 UDC 1 054 UFDC 577 UPC(K) 556 UPC(N) 894 UNDP 434	1,59 27,92 52,76 4,67 2,65 2,46 3,96 1,91	SDF	SDF	- Tchuankam - Sino Emmanuel	- Meuke Philippe - Mme Fogang Désirée	
KOUNG-KHI	2	24 663	19 032	77,16	396	18 636	8	NPC(Bush) 268 PLD 115 RDPC 6752 SDF 9 760 UDC 723 UNDP 424 UPC(K) 228 UPC(N) 366	1,44 0,62 36,23 52,37 3,88 2,27 1,22 1,96	SDF	SDF	- Tchatchouang Paul - Fopoussi Evariste	- Nguemngang Jean Paul - Ouaffo Joseph	

Annexe 4

MIFI	2	71 810	50 442	70,24	546	49 896	12	MDI MDR NPC (Bush) PSU RCR RDPC SDF UDC UFDC UNDP UPC(K) UPC(N)	526 368 818 203 251 8 375 34 558 1 652 622 788 518 1 215	1,05 0,74 1,64 0,41 0,50 16,78 69,29 3,31 1,25 1,58 1,03 2,44	SDF	SDF	- Ouetchoua Macias - Noumba Serge Simon	- Mboupa David - Tene André	
NOUN	5	122 242	92 898	75,99	901	91 997	6	MDR RDPC SDF UDC UNDP UPC	1 728 14 308 8 552 64 121 2 188 527	1,86 15,40 9,20 69,02 2,35 0,56	UDC	UDC	- Ndam Adamou Njoya - Njifantano Moïse - Ncharro Mama - Moudem Mah - Njifako Yaka Simon	- Zounedou Njimoùh - Yamekue Samuel - Ndam Aboubakar - Seidou Nsangou - Nyamsie Abdou	
NDE	2											RDPC	RDPC	- TCHOUTA MOUSSA - TCHANA MESSACK	- FEUTHEU Jean Claude - Mme NGASSAM Thérèse

SUD														
Circonscription électorale	Siège(s)	Inscrits	Votants	Participation / %	Bulletins nuls	Suffrages exprimés	Partis en Compétition	Suffrages exprimés par parti			Parti(s) Majoritaire(s)	Liste(s) élue(s)	Titulaire(s)	Suppléant(s)
								Parti	Voix	%				
DJA-ET-LOBO	5	67 778	63 957	94,36	331	63 628	3	ANDP MDR RDPC	380 917 62 331	0,59 1,44 97,96	RDPC	RDPC	- Efova Mbozo'o Samuel - Mvondo Assam Bonaventuro - Ebanga Ekalta Gaston - Nnanga Ndoume Elienne - Mengola Avomo Raymond	- Mile Ekolo Adeline - Mme Amou'ou Jam n'no - Mfoumou Marthe - Amougou Douglas - Mvondo Jean Pierre - Mme Edima Thérèse
MVILA	3	53 627	48 119	89,73	411	47 711	9	FP MDR LA NATIONALE UNDP PARENA RDPC SDF UFDC UPC	270 513 3 337 480 571 40 714 1 511 88 227	0,56 1,06 6,93 0,99 1,18 84,61 3,14 0,18 0,47	RDPC	RDPC	- Amvela Dominique - Mbarga Mvondo Jean Albert - Mme Biwongo née Assombang - Atu'u Marie Louise	- Ebale Ngane Léonard Michel - Ote Lucien - Ndongo Ange Emmanuel
OCEAN	2	49 728	44 022	88,52	545	43 403	6	RDPC SDF UFDC UNDP UPC (N) UPC(K)	38 089 2 649 196 1390 333 746	87,81 6,10 0,45 3,20 0,76 1,76	RDPC	RDPC	- Mme Oyiè Ndzié Marie Thérèse - Benae Serge	- Fam Joseph - Mme Mbatonga Aimée
VALLÉE DU NTEM	1	20 673	19 731	99,21	105	19 627	3	LA NATIONALE RDPC UDC	190 19 337 99	0,96 98,52 0,50	RDPC	RDPC	Me Mbiam Emmanuel	Mme Nfono Akourou Marie Claire

NORD														
Circonscription électorale	Siège(s)	Inscrits	Votants	Participation / %	Bulletins nuls	Suffrages exprimés	Partis en Compétition	Suffrages exprimés par parti			Parti(s) Majoritaire(s)	Liste(s) élue(s)	Titulaire(s)	Suppléant(s)
								Parti	Voix	%				
BENOUE EST	2	65 797	48 832	74,22	1980	46 766	6	ANDP MDR RDPC SDF UDC UNDP	530 3 282 23 955 700 1 295 17 014	1,13 7,04 51,18 1,50 2,77 36,38	RDPC	RDPC	- Patehale Jean Claude - Souleymanou Salif	- Demfarji Jean - Mohamadou Laminou

Annexe 4

BENOUE-OUEST	4	99 283	69 707	70,21	1 838	67 726	6	ANDP MDR RDPC SDF UNDP UPC	685 3 133 22 865 2 403 37 337 431	2,01 6,36 33,76 3,88 54,74 0,34	UNDP	UNDP	- Bello Boubou Maigari - Saly Abdourrahman	- Oumarou Ahwa - Madi Oumarou Baba
FARO	1	19 349	13 886	72,70	831	13 056	4	MDR RDPC SDF UNDP	628 6 471 470 5 496	4,80 49,49 3,60 42,09	RDPC	RDPC	Bouba Samali Bernard	Bello Jean De Dieu
MAYO-OULO	1	19 474	15 952	85,91	830	15 122	5	ANDP MDR RDPC SDF UNDP	0 1 301 4 963 463 8 395	0,00 8,60 32,8 3,06 55,50	UNDP	UNDP	Ahmadou Mohaman	Daouda Djidda
MAYO LOUTI	3	68 112	57 745	84,78	2 277	55 470	5	ANDP MDR RDPC SDF UNDP	627 2 893 27 782 1 099 23 063	1,03 5,22 50,08 1,98 41,58	RDPC	RDPC	- Zimiri Jean Baptiste - Harouna Nyako - Abdoulaye Bougue	- Toumba Mbe Kiza - Mme Asta Ndonfi - Aboubakary Djakabary
MAYO REY	3										RDPC	RDPC	- KERBA LAOUKOURA - DEWA MOHAMAN - BAKARY DJALLO	- GAMALARI Thérèse - FADIMATOU - DARABEI Pierre

NORD-OUEST														
Circonscription électorale	Siège(s)	Inscrits	Votants	Participation / %	Bulletins nuls	Suffrages exprimés	Partis en Compétition	Suffrages exprimés par parti			Parti(s) Majoritaire(s)	Liste(s) élue(s)	Titulaire(s)	Suppléant(s)
								Parti	Voix	%				
BUI	4	52 791	43 773	82,92	626	43 146	3	RDPC SDF UPC	8 426 34 306 414	19,25 78,37 0,95	SDF	SDF	- Shey Ndzo - Banseka Michael - Konglonyuy Kwi Joseph - Mbinkar Ngong Michael	- Mengrjo - Kinga Japhet - Ndichangong T.T. - Fontar Stanislas B.
DONGA MANTUNG	4	59 719	49 191	83,35	890	48 278	2	RDPC SDF	13 269 35 018	27,05 72,50	SDF	SDF	- Awudu Mbaya Cyprien - Tansah Jonas Ndzil - Chemo Sama Eyikeshi - Bungong Jinka Jonathan	- Mbang Henri Kiyang - Nfor Ngala Nfor - Etke Stephen Maigida - Kadzem Daniel Amadu
BOYO	2	26 452	22 434	84,81	352	22 079	5	RDPC SDF UDC UDP UNDP	3 034 17 610 393 399 647	13,74 79,74 1,78 1,81 2,93	SDF	SDF	- Jua Paulinus - Chia Emanuel Ngam	- Kwanga Samuel - Kiyam Chrysantus Mbang
MENTCHUM	2	22 006	17 335	78,77	222	17 163	2	RDPC SDF	4 812 12 351	28,04 71,96	SDF	SDF	- Asah Barnabas Asane - Aka Anuam Joseph	- George Bin Meh - Che Ngong Walter
MEZAM	3	109 795	84 696	77,14	994	83 702	7	RDPC SDF UFDC UDC UPC(K) UPC(N) UNDP	13 851 65 832 555 1 023 270 395 1 776	16,65 78,55 0,66 1,22 0,32 0,47 2,12	SDF	SDF	- Akonteh Andrew - Tasi Ntang Lucas - Nsoh Zanche Clément	- Bijengsi Jérôme - Sabo Ivo Peter - Clétus Acho Chi
MOMO	3	42 539	35 033	82,36	394	34 970	4	RDPC SDF UDC UPC (N)	4 466 29 045 700 431	12,77 83,05 2,00 1,24	SDF	SDF	- Mbah Ndam Joseph Njang - Fonso Peter Choo - Mbang Reuben Awuh	- Dinka Marcel Acha Modibot - Mme Nyoh Margaret Mugen - Aniangwe Ayangom - Christopher
NGO-KETUNJIA SUD	1	12 070	10 914	92,13	67	10 814	2	RDPC SDF	6 733 4 114	61,70 38,30	RDPC	RDPC	Fon Doh Ngah Gwa-Nyim III	Machiefeh Frédéric Mbinghvon
NGO-KETUNJIA NORD	1	24 972	20 922	83,80	214	20 708	2	RDPC SDF	4 273 16 435	20,40 79,60	SDF	SDF	Yoyo Emmanuel	Ghogomu Moses Nkimbi

Annexe 4

SUD-OUEST														
Circonscription électorale	Siège(s)	Inscrits	Votants	Participation / %	Bulletins nuls	Suffrages exprimés	Partis en Compétition	Suffrages exprimés par parti			Parti(s) Majoritaire(s)	Liste(s) élue(s)	Titulaire(s)	Suppléant(s)
								Parti	Voix	%				
KUMBA CENTRE URBAIN	1	19 858	14 295	71,98	166	14 129	6	ANDP LDA RDPC SDF UDC UNDP	269 265 7 774 5 002 106 713	1,90 1,88 55,03 35,30 0,75 5,04	RDPC	RDPC	Abel Mukete	Kema George
NDIAN	3	23 624	20 288	85,88	200	20 088	4	ANDP RDPC SDF UNDP	703 14 135 3 681 1 569	3,50 70,37 18,32 7,81	RDPC	RDPC	- Mosaki Elias Njio - Mokube Martin Masa Mbotake - Namongo Ndeley Benedict	- Moï Ibeku Ingeke Michael - Mme Awoh née Itua - Mosongo Theresia - Naseli Emmanuel Sako
FAKO EST	2	64 635	47 231	73,30	432	46 700	6	ANDP RDPC SDF UNDP UPC(K) UPC(N)	76 15 099 29 324 1 949 0 249	0,01 32,33 62,79 4,71 0,00 0,53	SDF	SDF	- Victoria Tomedi Ndando - Ebai John Tong	- Mme Makia née Nanyongo Agnes - Mme Augustine Ndomo Koko
MANYU	3	41 802	33 505	73,50	406	33 099	7	ANDP CIP CRP RDPC SDF UNDP UPC(K)	272 252 462 17 239 8 877 5 886 113	0,82 0,70 1,32 52,08 26,81 17,78 0,34	RDPC	RDPC	- Egbe Stephen Mbaluo - Edjua Andy - Ayukachalo Peter Oben	- Bossong Augustine Obi - Ojong Asu John - Bate James Akum
FAKO-OUEST	1	7 243	6 591	90,99	30	6 561	6	ANDP RDPC SDF UNDP UPC(K) UPC(N)	20 5 290 1 238 0 11 2	0,30 80,62 18,86 0,00 0,16 0,03	RDPC	RDPC	Efioe Jonhson	Essike Keley
KOUPE MANENGOUBA	2	27 574	25 018	90,73	225	24 793	7	ANDP MDP MLJC RDPC SDF UDC UNDP	492 1181 245 15 437 3 733 192 3 513	1,96 4,72 0,97 61,70 14,92 0,76 14,04	RDPC	RDPC	- Nzubontane Andrew Ngabe - Asu George Mbanda	- Ekindo Sone Bernard - Esemu Fortem Lawrence
LEBIALEM	1	45 999	27 949	60,76	334	27 615	4	ANDP RDPC SDF UNDP	246 13 437 13 475 2 252	0,89 46,60 47,80 8,15	SDF	SDF	Ndobegang Michael Mbadah	Mefumba Tanyi Forka
MEME-OUEST	1	35 657	31 116	87,00	391	30 729	4	ANDP RDPC SDF UNDP	1 876 21 219 5 532 2 102	6,11 69,05 18,00 6,84	RDPC	RDPC	Namata Ewanga Ebenezer	James Iyasse Okole
BUEA C. URBAIN	1	22 122	17 118	77,38	217	16 970	6	ANDP RDPC SDF UPC(K) UPC(N)	98 8 523 8 204 70 78	0,50 49,78 47,92 0,40 0,45	RDPC	RDPC	Najeme Samy Njum	Mme Mary Sikod née Nanyongo Mbua

N.B: Le RDPC a remporté les 7 sièges en compétition au cours des élections partielles d'août 1997, soit 2 dans le Ndé, 2 dans le Mayo Banyo et 3 dans le Mayo Rey.

Source: Arrêt de la Cour Suprême siégeant en lieu et place du Conseil Constitutionnel du 06 juin 1997 portant proclamation des résultats des élections législatives du 17 mai 1997.

RESULTATS DES ELECTIONS LEGISLATIVES DES 30 JUIN ET 17 SEPTEMBRE 2002

ADAMAOUA															
Circonscription électorale	Siège(s)	Partis en Compétition	Inscrits	Volants	Participation / %	Abstention (%)	Bulletins nuls	Suffrages exprimés	Suffrages exprimés par parti			Parti(s) Majoritaire(s)	Liste(s) élue(s)	Titulaire(s)	Suppléant(s)
									Parti	Voix	%				
DJEREM	1	5	22 647	12 679	55,98	9 968 (44,08)	223	12 446	RDPC UNDP SDF CNC UDC	6 339 5 603 288 133 83	50,93 45,01 2,31 1,06 0,66	RDPC	RDPC	HAMIDOU	ABOUBAKAR MOHAMADOU
FARO ET DEO	1	4	18 338	13 294	72,50	5 044 (27,50)	165	13 129	RDPC UNDP SDF UDC	8 239 4 640 131 119	62,75 35,34 1,00 0,91	RDPC	RDPC	SANI MOHAMADOU	MAADOU ABDOULADJOU DJI
MAYO BANYO	2	3	44 257	24 174	54,62	20 083 (45,37)	376	23 798	RDPC UNDP SDF	14 769 6 687 2 342	62,06 28,09 9,84	RDPC	RDPC	- IBRAHIMA DEWA - HAMASSOUMOU NDIFOUANE	- ABDOULAH I DANG ASSABE - MVEMLA André
MBERE	3	4	59 803	35 943	60,10	23 860 (39,90)	810	35 133	RDPC UNDP SDF UPC	24 423 9 689 746 275	69,51 27,57 2,12 0,78	RDPC	RDPC	- BAORO Théo phile - YAYA DOUMBA Marius - OUSMANOU	- SOUMAN Jean Pierre - ALIM MOHAMADOU LABI - AHMADOU LAMOU
VINA	3	7	93 842	47 829	50,96	46 013 (49,04)	959	46 870	RDPC UNDP SDF MDR ANR UDC RCPU	25 045 19 015 1 096 555 519 471 169	53,43 40,56 2,33 1,18 1,10 1,00 0,36	RDPC	RDPC	- ALI BACHIR HAMADOU - HAMATOUKOUR BOBBO - DENTALE DOUNA Joël	- ABDOURAMAN BIA - ABDOULAYE NANA - ASSANA Efe

CENTRE															
Circonscription électorale	Siège(s)	Partis en Compétition	Inscrits	Volants	Participation / %	Abstention (%)	Bulletins nuls	Suffrages exprimés	Suffrages exprimés par parti			Parti(s) Majoritaire(s)	Liste(s) élue(s)	Titulaire(s)	Suppléant(s)
									Parti	Voix	%				
MBAM ET INOUBOU	3	7	67 644	48 103	71,11	19 541 (28,89)	1 264	46 839	RDPC SDF UNDP UPC URC UDC UPR	36 231 6 014 1 835 1 165 662 508 424	77,35 12,84 3,92 2,49 1,41 1,08 0,91	RDPC	RDPC	- BOOTO à NGON André - NDEMBIYEMBE Paul Célestin - OLOUME Ernest	- MOUCHILI Daniel - IMBENG David - AYONG Marguerite
NYONG ET KELLE	3	5	49 131	34 921	71,08	4 210 (28,92)	543	34 378	UPC RDPC MLDC SDF MDPC	17 465 16 172 313 313 115	50,80 47,04 0,91 0,91 0,33	UPC	UPC	- KODOCK BAYIHA Augustin Frédéric - MBOCK Gabriel Charly - SENDE Pierre	- SOUNDJOCK SOUNDJOCK - NGO LINGOM C.S. - MBACK YEM J.M.
MEFOU ET AFAMBA	2	7	43 876	35 468	80,84	8 408 (19,16)	404	35 044	RDPC UNITOC SDF UNDP UPC MDR ADD	33 264 674 495 332 117 101 80	94,92 1,90 1,41 0,94 0,33 0,29 0,22	RDPC	RDPC	- ABANDA METOGO Valère - ASSENE NKOU	- TOLO MBOUE Ferdinand - NGONO épouse BINIGA Clémentine
HAUTE SANAGA	2	2	37 050	30 530	82,40	6 520 (17,59)	806	29 724	RDPC POUC	28 877 847	97,15 2,85	RDPC	RDPC	- ETONG Hilarion - MWINDI OBAMA	- MEDJO Emile - MEMBA NGBI
LEKIE	5	4	107 815	81 621	75,80	26 194 (24,20)	1 032	80 859	RDPC UNDP DDC SDF	68 937 5 910 3 731 2 011	85,54 7,33 4,62 2,40	RDPC	RDPC	- NDONGO ESSOMBA Jean Bernard - KOA Luc - ONANA Vincent - MBASSI AWONA - EYEFFA Salomé	- NDAMEDA Joachim - ATZIA Marianne épouse TSALA - MBAH ONANA Rose - ESSAMA Louis Marie - ANDJONGO Boniface
NYONG ET MFOUMOU	2	5	36 613	29 264	79,92	7 343 (20,08)	584	28 680	RDPC SDF UDC UNDP POUC	25 941 1 546 870 209 114	90,44 5,39 3,03 0,72 0,39	RDPC	RDPC	- AVA AVA Joseph Emmanuel - NKODO Roger	- BEKOLO MINKOULOLO - ONDOA MBIDA Brigitte

Annexe 4

MFOUNDI	7	10	389 112	199 801	51,35	189 311 (48,65)	4 536	195 265	RDPC SDF UNDP UPC UDC UNITOC UFDC MDP RPA UPR	157 914 21 836 6 440 5 236 1 465 644 601 426 388 315	80,87 11,18 3,30 2,68 0,75 0,31 0,30 0,22 0,19 0,16	RDPC	RDPC	- AMOUGOU NOMA Nicolas - ANDZE ANDZE Emile - ESSOMBA TSOUNGUI Elie - ELINGUI née KOUNA NGA - NANAGA née ESSOMBA MENGINE - ALAKE ATENGOUASSI - ONDIGUI Thaddeus	- EDJOA Augustin - MBONGO née BOLO MBALLA - NNOMO ZOA Dorothée - DANLADY SOULEY - BALLA Augustin - ESSOMBA OWONO Marcus - NOAH NDONGO Adolphe
MBAM ET KIM	1	3	30 878	18 593	60,21 %	12 285 (39,79)	481	18112	RDPC UNDP POPC	15 781 1 287 1 044	87,13 7,11 5,76	RDPC	RDPC	NYASSA Louis Claude	AMBAS ESSOMO Jean Antoine
MEFOU ET AKONO	1	4	28 541	17 200	60,26	11 341 (39,74)	257	16 943	RDPC UNDP SDF FPLP	15 959 573 228 183	94,19 3,38 1,34 1,08	RDPC	RDPC	NGUINI EFFA Marie Rose	BELOBO Fridolin Joseph
NYONG ET SO'O	2	5	47 771	29 967	62,73	17 804 (37,27)	312	29 655	RDPC AMEC SDF UPC MOD	25 810 2 546 561 535 203	87,03 8,59 1,89 1,80 0,68	RDPC	RDPC	- ONDOUA MENYE Paul Aimé - NNEMDE Emmanuel	- NOAH née MBAZOA - BESSALA BOMBA NGUELE Christine

EST															
Circonscription électorale	Siège(s)	Partis en Compétition	Inscrits	Votants	Participation / %	Abstention (%)	Bulletins nuls	Suffrages exprimés	Suffrages exprimés par parti			Parti(s) Majoritaire(s)	Liste(s) élue(s)	Titulaire(s)	Suppléant(s)
									Parti	Voix	%				
LOM ET DJEREM	3	5	79 667	49 217	61,70	30 450 (38,30)	1 162	48 055	RDPC UNDP SDF RCPU UPC	36 423 7 887 3 043 429 273	75,79 13,41 6,33 0,90 0,50	RDPC	RDPC	- SALE Charles - SAMBA LETINA Alphonse - KAMBALA NDANGAYA Jean Pierre	- EYENGA Blandine - NYA Isaac - MBASSI Gaston
HAUT NYONG	3	3	64 452	52 525	71,11	19 541 (28,89)	1 066	51 459	RDPC UNDP UDC	43 884 6 603 972	85,28 12,82 1,89	RDPC	RDPC	- MEBANDE Brigitte - FOUA FOUA Frédéric - LOMIE MABIA Gérard	- OYAL Charmant - NDAL BAMAN - BOBO ALEAKOUN Jacques
KADEY	3	4	53 629	36 193	67,49	17 436 (32,51)	1 028	35 165	RDPC UNDP SDF ANDP	27 464 6 007 993 701	78,10 17,08 2,82 1,99	RDPC	RDPC	- ADJIBOLO Phlémon - MANA née SIMBE Jacqueline - DANATA Paul	- LOUMBOUA Emmanuel - MOUSSA Faustin - BADAN Pierre
BOUMBA ET NGOKO	2	1	33 026	23 964	77,01	9 062 (22,99)	2 014	21 950	RDPC	19 936	90,82	RDPC	RDPC	- MVOUNIA BAHOUÉ Rigobert - MATTIA Joseph Roland	- PINALLI Phlémon - ETSIKE Timothée

EXTREME-NORD															
Circonscription électorale	Siège(s)	Partis en Compétition	Inscrits	Votants	Participation / %	Abstention (%)	Bulletins nuls	Suffrages exprimés	Suffrages exprimés par parti			Parti(s) Majoritaire(s)	Liste(s) élue(s)	Titulaire(s)	Suppléant(s)
									Parti	Voix	%				
MAYO KANI SUD	2	4	31 747	26 478	83,40	5 269 (16,60)	538	25 940	RDPC MDR UNDP UPR	15 076 8 936 1 548 377	56,93 33,00 5,84 1,45	RDPC	RDPC	- HAMADOU SEIDOU - DANWE RAIDANDI	- DABRA Claude - WANMEN Pierre
MAYO DANAY SUD	1	4	26 594	22 413	84,28	4 180 (15,72)	437	21 976	RDPC MDR SDF UPC	14 589 6 810 457 120	66,39 30,99 2,07 0,55	RDPC	RDPC	DJAMARA LOURSANTOU	DOSEMBE Gilbert
MAYO DANAY NORD	1	5	49 381	37 439	75,82	11 942 (24,18)	619	34 820	RDPC UNDP MDR SDF ADD	22 335 9 943 1 312 696 534	64,14 28,54 3,78 2,00 1,53	RDPC	RDPC	HAMRAKAYE Martin	EVELE née ACHE
MAYO KANI NORD	3	5	52 174	41 052	78,68	11 122 (21,32)	1 230	39 829	RDPC UNDP ADD MDR SDF	26 337 6 222 4 408 1 863 992	66,13 15,62 11,06 4,07 2,49	RDPC	RDPC	- NGAIMA - HAMAN TCHIOUOUTO - BOULOLO NGUIZI Joseph	- DANBE Martin - HAMADOU HAMADJAM - KITKIL BOUBA
DIAMARE CENTRE RURAL	2	5	58 299	45 568	78,16	12 731 (21,84)	1 218	44 350	RDPC UNDP ANDP ADD SDF	27 495 14 146 1 216 1 029 464	61,81 31,89 2,74 2,32 1,04	RDPC	RDPC	- SALI DAIROU - BOUBA DJOULDE	- MOCTAR YAYA - ADAMA MANA

Annexe 4

DIAMARE SUD	1	7	28 193	22 791	80,83	5 402 (19,17)	742	22 049	RDPC UDC UNDP ADD ANDP MDR SDF	14 945 3 920 1 552 624 1 108 0 0	67,78 17,77 7,03 2,37 5,02 0 0	RDPC	RDPC	ZONDOL Hersesse	HAMAN NDJIDDA
DIAMARE CENTRE URBAIN	1	6	57 050	31 210	54,70	25 840 (25,30)	839	30 371	RDPC UNDP ANDP ADD SDF MDR	16 218 9 050 2 491 1 443 665 504	53,39 29,79 8,20 4,75 2,19 1,65	RDPC	RDPC	ALIOUM ALHADJI HAMADOU	HAMADOU HAMIDOU
DIAMARE NORD	1	6	48 347	34 669	71,70	13 678 (28,30)	1 354	33 315	RDPC UNDP ANDP ADD MDR SDF	19 920 10 543 1 149 679 847 377	59,49 31,46 3,42 2,03 2,52 1,13	RDPC	RDPC	HAMADOU SALI	BOUBA GARGA
LOGONE ET CHARI	4	3	150 216	111 225	74,04	38 991 (25,96)	2 017	109 208	RDPC UNDP SDF	86 817 21 312 1 079	78,49 19,51 0,98	RDPC	RDPC	- KAMSSOULOUM ABBA KABIR - ABAKAR MAHAMAT - ALI ADJIT - SASSOUAN HIRI HIRI	- ABOUKERES ALAMINE - ADJI MASSAOU - ABOULAYE DJIBRIL - TOUDJANI ALIFA
MAYO DANAI EST	3	7	80 158	60 067	74,93	20 091 (25,17)	1 610	58 457	RDPC UNDP PPC SDF ADD ANDP UDC	32 634 14 245 5 049 2 804 1 583 1 184 988	55,83 24,37 8,64 4,80 2,71 2,03 1,64	RDPC	RDPC	- MANAMOUREOU épouse SILIKAM - DASSIDI SADAM - KALVOKSOU Rigobert	- HINSOU YETNA - MODINA Jacques - SAHOULBA Robert
MAYO SAVA	4	3	103 353	70 520	68,23	32 833 (31,67)	2 266	68 254	RDPC UNDP SDF	52 224 14 080 1 950	76,51 20,63 2,86	RDPC	RDPC	- EL ADJ ABBA BOUKAR - CAVAYE YEGUE DJIBRIL - FETEKOUÉ MADE - BLAMA MALLA	- ABBA MALLA BOUKAR - TAMARA Etienne - BOUKAR VIGUE - TIXE YERIMA LAMINE
MAYO TSANAGA	6	3	183 420	116 794	63,67	66 626 (36,33)	5 986	110 808	RDPC UNDP ANDP	66 376 39 038 5 394	59,90 35,23 4,87	RDPC	RDPC	- GONONDO Jean - SAKATAT Claude - OUSMANOU TOUMBA - VICHE TAGA - KELDAI KAVAYE - GONDJI Elias	- NDEWELEM Siméon - MOUSSA HAMAN - YAMA Gilbert - ABBA Zakaria - VANANA BOUKOULAI - Dr. OUSSEINI

LITTORAL

Circonscription électorale	Siège(s)	Partis en Compétition	Inscrits	Volants	Participation / %	Abstention (%)	Bulletins nuls	Suffrages exprimés	Suffrages exprimés par parti			Parti(s) Majoritaire(s)	Liste(s) élue(s)	Titulaire(s)	Suppléant(s)
									Parti	Voix	%				
WOURI OUEST	1	9	56 692	19 950	35,19	36 742 (64,81)	405	19 435	RDPC SDF UPC MDP UFDC ADD RNDD PSU PLD	9 250 8 782 722 229 187 128 62 40 35	47,59 45,18 3,71 1,17 0,96 0,66 0,32 0,20 0,18	RDPC	RDPC	BELONG Maurice	NIKUM Linus
WOURI SUD	1	12	60 678	24 942	41,10	35 736 (58,90)	592	24 088	RDPC SDF UNDP UPC UDC DYNAMIQUE UFDC ADD AJC RNDD PSU PLD	10 643 6 127 2 786 1 219 1 570 1 082 155 101 99 90 82 62	44,18 25,43 11,56 5,35 6,51 4,49 0,64 0,42 0,41 0,37 0,34 0,25	RDPC	RDPC	KONO OWONA Joseph	KANGSAO Jonas

Annexe 4

WOURI EST	4	8	229 618	102 706	44,75	126 858 (55,25)	1 395	101 213	RDPC SDF UPC UNDP APD DYNAMIQUE PLD PSU	65 571 23 068 9 136 1 609 918 432 227 252	64,78 22,79 9,02 1,58 0,89 0,42 0,22 0,24	RDPC	RDPC	- FONING Françoise - NJOCKE Abel Calvin - MISSI Raymond - NGAHANE Isaac	- NSOM Benoît - OBAMA Marie Louise - TCHINJO Joseph - PONJIO Michel
WOURI CENTRE ET MANOKA	3	9	101 439	31 222	30,93	70 063 (69,17)	637	30 585	RDPC SDF UDC MP UPC UNDP MEC MDP DIC	17 943 4 372 1 448 3 551 1 799 588 475 341 68	58,67 14,29 4,74 11,61 5,88 1,92 1,55 1,11 0,22	RDPC	RDPC	- ETONDE EKOTTO Edouard - DIN BELL Armande - NTONNE Henri	- EDIMO Ernest - NGAPA NOUN Michel - BAKOT NJOCK Emmanuel
MOUNGO NORD	3	6	91 305	65 870	72,14	25 435 (27,86)	1 198	64 623	RDPC SDF UNDP UFDC UPC	31 469 26 894 1 173 834 818	48,70 41,62 1,82 1,29 1,27	RDPC SDF	RDPC SDF	- ESSAME Joseph Ernest (RDPC) - SIME Pierre (RDPC) - NGETCHAM (SDF)	- NANA née FEPPA Lydie (RDPC) - ENONE Eugène (RDPC) - EYEM François (SDF)
MOUNGO SUD	3	5	44 575	26 818	60,46	17 737 (39,54)	1 198	25 948	RDPC SDF UNDP MDR FSN	12 994 8 428 2 157 1 931 438	50,08 32,48 8,91 7,44 1,69	RDPC	RDPC	- EKANDE Frédéric - NGOULA Anne - FOYET Michel	- EMENE Madeleine - EKODO Samuel - YEBCHUE Marie
NKAM	1	4	16 220	10 977	67,67	5 243 (32,33)	133	10 844	RDPC UPC SDF MANIDEM	6 995 3 025 738 86	64,50 27,89 6,80 0,79	RDPC	RDPC	EKOUM Emilienne	Dr. BOLLA BONG
SANAGA MARITIME	3	5	70 232	40 096	57,09	30 136 (42,91)	435	39 661	RDPC UPC MLDC SDF UNDP	23 300 10 554 4 035 1 444 323	58,75 26,61 10,17 3,64 0,81	RDPC	RDPC	- MBOUI Joseph - BATOUM Timothé - MOUTASSI Benoît Roger	- HEBGA MBAYEN Marcel - BIAS Hubert - MISSOKA

Circonscription électorale	Siège(s)	Partis en Compétition	Inscrits	Votants	Participation / %	Abstention (%)	Bulletins nuls	Suffrages exprimés	Suffrages exprimés par parti			Parti(s) Majoritaire(s)	Liste(s) élue(s)	Titulaire(s)	Suppléant(s)
									Parti	Voix	%				
									MAYO LOUTI	3	2				
MAYO OULO	1	3	15 024	12 201	81,21	2 823 (18,79)	444	11 757	UNDP RDPC SDF	6 356 5 039 369	54,06 42,86 3,09	UNDP	UNDP	AMADOU MOHAMAN	SOULIBOU MOUSSA
MAYO REY	3	3	50 816	35 475	69,81	15 341 (30,39)	1 272	34 188	RDPC UNDP SDF	20 631 12 502 1 070	60,32 36,56 3,13	RDPC	RDPC	- TEMHOUL Thomas L. - GAMANAN LAOBAL - MOHAMADOU GASSIMI	- DOUNA DJODA - BOUBA André - WAISSOUA Flaubert
BENOUE EST	2	5	67 958	48 977	72,14	18 935 (27,86)	1 554	47 449	RDPC UNDP MDR SDF OND	24 680 16 588 3 247 1 696 1 298	51,95 34,90 6,83 3,57 2,73	RDPC	RDPC	- PATEHALE Jean Claude - ALIYOU FADIL	- DEMANDI Jean - OUSMANOU BOUBA Jacques
FARO	1	3	22 480	16 036	71,33	6 444 (28,68)	395	15 641	RDPC UNDP SDF	9 643 5 615 383	61,65 35,89 2,44	RDPC	RDPC	BOUBA SAMALI Bernard	HAMIDOU FARIKOU
BENOUE OUEST	2	5	129 777	54 199	41,76	75 578 (58,24)	1 406	52 793	RDPC UNDP SDF ONDD CNC	28 961 21 859 1 164 415 394	54,86 41,41 2,20 0,79 0,75	RDPC	RDPC	- YOUSOUFA DAOUA - OUSMANOU MOUSSA	- SALIOU Muller - AHMADOU BAKOURA

Annexe 4

NORD-OUEST															
Circonscription électorale	Siège(s)	Partis en Compétition	Inscrits	Votants	Participation / %	Abstention (%)	Bulletins nuls	Suffrages exprimés	Suffrages exprimés par parti			Parti(s) Majoritaire(s)	Liste(s) élue(s)	Titulaire(s)	Suppléant(s)
									Parti	Voix	%				
MOMO	3	2	58 925	34 991	59,38	23 934 (40,62)	270	34 721	SDF RDPC	23 682 11 039	68,21 31,79	SDF	SDF	- MBAH NDAM Joseph - FONSO Peter CHOO - ANYANGWE A. Christopher	- NYAH Magsobus EBUI - ABAM Godwin AGWE LEE - AKONWIE ATIANJOH Joshua
MEZAM	3	3	162 468	83 602	51,30	78 866 (48,70)	1 311	82 291	SDF RDPC UNDP	59 365 19 928 2 998	72,10 24,22 3,65	SDF	SDF	- NGWASIRI N. Clement - TASI NTANG Lucas - NEBA Aaron	- NSOH ZAMCHO - VANIGENSEN MORCHIGGLE - NTANGKU Elias
NGOKETUNJIA SUD	1	3	14 166	12 084	85,30	2 084 (14,70)	298	11 884	RDPC SDF UPD	9 349 2 433 102	78,67 20,47 0,86	RDPC	RDPC	FON DOH GAHWANYIM III	TIEMAKO SAMMY KWENAMI
BOYO	2	4	33 043	21 793	65,95	11 250 (34,05)	255	21 538	SDF RDPC UDP UNDP	14 881 5 145 874 638	69,09 23,88 4,05 2,96	SDF	SDF	- TOH Paulinus JUA - BANGSI Emmanuel	- NGAM Joshua - NGONG Joseph B.
DONGA MANTUNG	4	3	66 013	46 041	69,79	19 972 (30,21)	1 081	44 960	SDF RDPC UNDP	26 697 17 323 940	59,37 33,53 2,09	SDF	SDF	- AWUDU MBAYA Cyprien - TANSAH Jones NDZI - BUNGONG JINKA Jonathan - CHEMA SAMA EYIKESU	- TARLA Polycarp NJINGTI - YEMBE Martin FON - NGAMCHACK I. C. - NJI Simon TANKO
MENTCHUM	2	2	28 299	19 367	68,44	8 932 (31,56)	135	19 232	SDF RDPC	11 381 7 851	59,18 40,82	SDF	SDF	- AKA AMUAN Joseph - CHE Philip	- Henry ICHU - CHE NGONG Rex Walters
NGOKETUNJA NORD	1	4	28 454	19 472	67,40	8 982 (31,60)	424	19 048	SDF RDPC UDC UNDP	11 794 6 760 275 219	61,92 35,50 1,44 1,15	SDF	SDF	YOYO MOHH MBANKAH Emmanuel	KUMFAH Robert
BUI	4	3	77 732	49 299	63,42	28 433 (36,58)	748	48 551	SDF RDPC UDP	32 188 16 125 238	66,29 33,21 0,49	SDF	SDF	- BANADZEM Joseph LUKONG - NSANYUY AUDU - FAI MBU YANG Daniel - NGORAN Lawrence	- BANSEKA Micheal TAH - FAI Augustin - NKONGLIMHYUY Joseph KWI - MENGJO W. Felix

OUEST															
Circonscription électorale	Siège(s)	Partis en Compétition	Inscrits	Votants	Participation / %	Abstention (%)	Bulletins nuls	Suffrages exprimés	Suffrages exprimés par parti			Parti(s) Majoritaire(s)	Liste(s) élue(s)	Titulaire(s)	Suppléant(s)
									Parti	Voix	%				
NOUN	5	4	129 237	83 582	64,62	45 655 (35,38)	1 172	82 410	UDC RDPC SDF UNDP	46 751 29 093 5 669 897	56,72 35,80 6,88 1,08	UDC	UDC	- NDAM DJOYA ADAMOU - NSANGOU MAMADOU - PEYIPAHOU RIRATOU - YAMEKUE Samuel - LIMU ADAMOU	- MFOMBAM SALIFOU - RENGOU MESSAK - KOUPEJUI Simon - NSANGOU SEYDOU - NSANGOU AMADOU
NDE	2	6	41 430	28 224	68,13	13 206 (31,87)	618	27 605	RDPC SDF UDC FSN MFN UNDP	17 774 7 837 661 572 402 360	64,39 28,39 2,39 2,08 1,45 1,30	RDPC	RDPC	- TCHOUTA MOUSSA - FEUTHEU Jean Claude	- DJEUHONG Frédéric - NGONDJI Roger
KOUNG-KHI	2	5	39 802	24 821	62,34	14 981 (37,66)	50	24 302	RDPC SDF DPS UNDP NPC/BUSH	15 799 7 731 300 281 142	65,00 31,80 1,23 1,16 0,50	RDPC	RDPC	- FOINDING Calvin - MBONDA Elie	- MBIAPO FÉLICITÉ - KOM TCHUENTE Barthélémy
HAUTS-PLATEAUX	2	6	38 726	24 511	63,29	14 215 (36,71)	581	23 930	RDPC SDF UPC UNDP DRN NPC/BUSH	13 491 8 180 526 499 336 298	56,37 34,18 2,19 2,08 3,00 1,24	RDPC	RDPC	- SONKE Benjamin - CHEDJOU Gabriel	- DATOUO Théodore - Dr. KAPIOKA Philomène

Annexe 4

MENOUA	5	4	119 691	99 048	66,00	40 643 (34,00)	1 143	77 855	RDPC SDF UNDP UFDC	47 647 26 443 2 149 1 616	61,20 33,96 2,76 2,08	RDPC	RDPC	- FOSSI Jacob - NDI François - YOUJAO Bernard - Mme TIAKO née TANKEU C. - DONGHO Clément	- TAKOUDJO Jean Paul - KADIA Béatrice - ACHINDATI Etienne - GUIMFACK Dieudonné - DEMANOU Jean
HAUT-NKAM	3	4	65 093	41 747	64,43	23 346 (35,57)	37	41 710	RDPC SDF UFDC UNDP	20 700 11 031 7 985 1 994	49,58 26,42 19,42 4,88	RDPC SDF	RDPC SDF	- SIYAM SIWE Alphonse (RDPC) - NZEFA TSATCHOUA Pierre (RDPC) - KWEMO Pierre (SDF)	- BOTCHAK Philippe (RDPC) - JEUKAM Madeleine (RDPC) - KEOU Isidore (SDF)
BAMBOUTOS	4	6	99 211	63 370	63,87	35 841 (36,13)	813	62 557	RDPC SDF UNDP PDS UDC CNC	36 746 21 905 1 787 1 147 831 621	58,74 35,02 2,86 1,83 1,33 0,99	RDPC	RDPC	- WA Maturin Martial - TCHOFFO Lucas - FOTI Pierre - KENGNE MAFFON Joséphine épouse FOTSO	- LACMOU Jean - FOFOU Martin - KENNE Paul - MOFFO Pierre
MIFI	2	11	104 177	37 751	36,24	66 426 (63,76)	506	37 045	RDPC SDF PDS UDC UPC RCR NPC/BUSH UNDP PSU PLDC UFDC	20 926 12 940 964 571 338 272 264 260 209 190 118	56,47 34,93 2,60 1,54 0,91 0,73 0,71 0,70 0,56 0,51 0,31	RDPC	RDPC	- WEMBE Samuel - FONGANG Joseph	- HOUBISSI Jacob - FOTSING Elise

SUD

Circonscription électorale	Siège(s)	Partis en Compétition	Inscrits	Votants	Participation / %	Abstention (%)	Bulletins nuls	Suffrages exprimés	Suffrages exprimés par parti			Parti(s) Majoritaire(s)	Liste(s) élue(s)	Titulaire(s)	Suppléant(s)
									Parti	Voix	%				
DJA ET LOBO	5	2	86 539	79 630	91,67	6 909 (8,33)	296	79 394	RDPC SDF	78 604 791	99,00 1,00	RDPC	RDPC	- ESSAME ESSAME F. - BILE BIDJANG Martin - MBE ASSAE MENDOMO - AMOUGOU EKOMAN - NDINDA NDINDA F.	- EKOUTOU ESSI Salomon - KOTO née MFOUMOU B. - MINLO Raymond - MGBWA née MENGUE D. - NKOLO Marie Thérèse
MVILA	3	4	57 958	44 460	76,71	13 798 (23,29)	482	46 839	RDPC NATIONALE SDF UNDP	38 915 3 619 980 564	88,48 8,22 2,22 1,28	RDPC	RDPC	- ZAM Jean-Jacques - AMOUGOU NKOLO Jean Pierre - NDO née ENGOLO EVINA	- ABOLO née NGASSOU - MVENG ELA François - ESSIANE BEKONO Robert
OCEAN	2	3	55 871	45 142	80,80	10 729 (19,20)	732	44 410	RDPC SDF UPC	39 072 3 675 1 663	87,98 8,27 3,74	RDPC	RDPC	- BENAË Serge - OWONA ESSOMBA René	- BILOA TSILA Z. - EYI née BILONGA Jeannine
VALLEE DU NTEM	1	4	24 107	19 895	82,52	4 212 (17,48)	317	19 578	RDPC UNDP SDF UDC	18 304 509 434 331	93,49 2,59 2,21 1,69	RDPC	RDPC	NDONGO NDJEMBA Benjamin	MFONO AKOURO Marie Claire

Annexe 4

SUD-OUEST															
Circonscription électorale	Siège(s)	Partis en Compétition	Inscrits	Votants	Participation / %	Abstention (%)	Bulletins nuls	Suffrages exprimés	Suffrages exprimés par parti			Parti(s) Majoritaire(s)	Liste(s) élue(s)	Titulaire(s)	Suppléant(s)
									Parti	Voix	%				
MEME-OUEST	1	4	43 971	33 103	75,51	10 868 (24,49)	910	32 293	RDPC SDF UNDP ANDP	20 261 10796 681 555	62,74 33,43 2,10 1,71	RDPC	RDPC	BOKWE Samuel NGOE	MUSIMA Jacques LOBE
KOUPÉ MANENGOUBA	2	3	43 909	33 263	75,75	10 646 (24,25)	482	32 781	RDPC UNDP SDF	24 566 3 458 4 757	74,94 10,56 14,51	RDPC	RDPC	- Chief ESONG Joseph NTONGUE - FOTABE née BASUA Hanna	- Chief SAMSON MBENDE - FONGE Judis
NDIAN	3	2	44 494	35 760	80,45	8 734 (19,55)	246	35 514	RDPC SDF	28 785 6 729	81,05 18,95	RDPC	RDPC	- MBILE Norbert NANGUIA - IMBIA Sylvestre ITOE - NASELE Emmanuel SAKO	- MOSAMAI Emmanuel DIBO - NAYENGUE Gabriel MESEMBE - BESUMBU TUMU Micheal
MANYU	3	4	49 688	39 688	79,80	10 030 (20,20)	504	39 154	RDPC SDF UNDP ANDP	32 172 6 418 289 275	82,16 16,39 0,74 0,70	RDPC	RDPC	- ABUNAW Rose AGBOR - Justice AYAH Paul ABINE - AYUK ARREY Peter	- ENO Sabina EGBE - TAKU Walters EYONG - AGBOR NDUKU John ERET
LEBIALEM	1	2	71 911	33 366	46,40	38 545 (53,60)	208	33 158	RDPC SDF	19 118 14 040	57,70 42,30	RDPC	RDPC	ATEAWUNG FOJU Bernard	LEKUNZE KETUMA Jacob
FAKO EST	2	4	74 879	47 251	61,10	27 628 (36,90)	859	46 392	RDPC SDF UNDP UPC	24 902 20 485 511 494	53,67 44,15 1,10 1,06	RDPC	RDPC	- EFITE Andrew ENGANGE - MEBOKA Cathérine EPOSI	- MBANGE Jacob - EKEMA Wily BUINDI
BUEA CENTRE URBAIN	1	4	23 552	15 410	65,42	8 142 (34,58)	174	15 236	RDPC SDF MDP UPC	10 834 4 194 122 86	71,11 27,53 0,80 0,56	RDPC	RDPC	NJIE MEOTO Paul	NGALE Adolphe NAMME
FAKO OUEST	1	4	23 552	15 410	65,40	8 142 (34,60)	174	15 236	RDPC SDF MDP UPC	8 520 1 081 7 3	71,11 27,53 0,07 0,03	RDPC	RDPC	MONJOWA LIFAKA Emilia	EKPA MUKOKO Abel
KUMBA CENTRE URBAIN	1	6	27 793	12 536	45,10	15 257 (54,90)	130	12 406	SDF RDPC UNDP ANDP MLDC UDC	7 988 3 821 200 155 118 113	64,38 30,79 1,61 1,20 0,95 0,91	SDF	SDF	NKELLE PALMY William MBOE	EFFIMBA Lydia BELOE BELLE

Annexe 4

RESULTATS AU PLAN NATIONAL DES ELECTIONS LEGISLATIVES DU 23 JUI 2002

Electeurs inscrits : 4 389 572
Electeurs votants : 2 822 167
Abstentions : 1 567 408
Taux de participation : 64,29 %
Bulletin nuls : 60 345
Suffrages valablement exprimés 2 761 816

Ordre	Partis	Voix	Sièges		Ordre	Partis	Voix	Sièges
1	RDPC	1 789 712	133		20	UPR	1 106	0
2	SDF	461 153	21		21	FSN	1 010	0
3	UNDP	311 276	1		22	POUC	961	0
4	UDC	60 384	5		23	PPD	918	0
5	UPC	40 070	3		24	URC	662	0
6	MDR	23 874	0		25	RDCU	598	0
7	ANDP	13 973	0		26	AMR	519	0
8	UFDC	13 378	0		27	MEC	475	0
9	ADD	10 579	0		28	NPC/BUSH	440	0
10	MDP	6 419	0		29	MFN	402	0
11	PPC	5 049	0		30	RPA	388	0
12	PDC	3 731	0		31	PSU	374	0
13	NATIONALE	3 619	0		32	MLDC	313	0
14	MP	3 551	0		33	DPS	300	0
15	PLD	1 904	0		34	RNDD	152	0
16	DYNAMIQUE	1 850	0		35	CNC	133	0
17	UNITOC	1 309	0		36	MDPC	115	0
18	OND	1 298	0		37	AJC	93	0
19	UDP	1 210	0		38	DIC	68	0

Résultats élections partielles du 17 septembre 2002

Ordre	Partis	Voix	Sièges		Ordre	Partis	Voix	Sièges
1	RDPC	178 296	16		12	OND	415	0
2	SDF	46 968	1		13	RCR	272	0
3	UNDP	26 289	0		14	NPC/BUSH	264	0
4	UPC	14 052	0		15	PSU	209	0
5	MLDC	4 153	0		16	MDD	203	0
7	AMEC	2 546	0		17	PLDC	190	0
8	PDS	2 111	0		18	FPLP	183	0
9	UDC	1 515	0		19	ANDP	150	0
10	POPC	1 044	0		20	UFCD	118	0
11	CNC	1015	0		21	MANIDEM	86	0

Nombre total de sièges par parti :

RDPC : 149 UPC : 3
SDF : 22 UNDP : 1
UDC : 5

LES RESULTATS DU SCRUTIN PRESIDENTIEL DU 11 OCTOBRE 2004 PAR PROVINCE ET PAR DEPARTEMENT

CANDIDAT PRESENTE PAR LE PARTI X

PARTIS POLITIQUES	CANDIDATS
Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais (RDPC)	Paul Biya
Union des Forces Démocratiques du Cameroun (UFDC)	Victorin Hameni Bieleu
Démocratie Intégrale du Cameroun (DIC)	Gustave Essaka
Union des Populations Africaine (UPA)	Hubert Kamgang
Social Democratic Front	Ni John Fru Ndi
Alliance pour la Démocratie et le Développement (ADD)	Garga Haman Adji
Justice and Development Party (JDP)	Boniface Forbin
Parti Démocratique Socialiste (PDS)	Jean Michel Tekam
Union Démocratique du Cameroun (UDC)	Adamou Ndam Njoya
Mouvement des Ecologistes Camerounais (MEC)	Fritz Pierre Ngo
Mouvement Progressiste (MP)	Jean Jacques Ekindi
Mouvement Africain pour la Nouvelle Indépendance et la Démocratie (MANIDEM)	Anicet Ekané
Social Liberal Congress (SLC)	Nyamndi George Dobgima
Nationalisme des Pacifistes du Cameroun pour le Bien Etre et l'Unité Réelle Contre les Souffrances Humaines (NPC/BUSH)	Justin Mouafo
Mouvement des Démocrates Indépendants (MDI)	Djeukam Tchameni Dominique
Mouvement Social pour la Nouvelle Démocratie (MSND)	Black Albert Yondo Madengue

Annexe 4

ADAMAOUA																							
Départements	Inscrits	Votants	Absten-tion	Partici-pation / %	Bulletins nuls	Suffrages exprimés	Paul Biya		Ni John Fru Ndi		Adamou Ndam Njoya		Garga Haman Adji		Jean Michel Tekam		Anicet Ekane		Boniface Forbin		Black A. Yondo Madengue		
							Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix
Djérem (1)	20 750	17 384	3 366	83,77	317	17 067	15 148	88,75	619	3,62	379	2,22	251	1,47	115	0,67	106	0,62	83	0,48	63	0,36	
Faro et Déo (2)	20615	17 697	2 918	85,84	386	17 311	15 872	91,68	357	2,06	315	1,81	193	1,11	63	0,36	96	0,55	53	0,30	66	0,38	
Mayo Banyo (3)	45 726	37 292	8 434	81,55	810	36 482	31 118	85,29	3 108	0,51	610	1,67	466	1,27	111	0,30	146	0,40	131	0,35	102	0,27	
Mbéré (4)	56 584	48 075	8509	84,96	1 782	46 293	43 940	94,91	431	0,93	424	0,91	530	1,14	98	0,21	161	0,34	84	0,18	107	2,23	
Viva (5)	81 617	67 460	14 157	82,65	1 940	65 520	55 018	83,97	2074	3,16	3 819	5,88	2 112	3,22	372	0,56	297	0,45	279	0,42	200	0,30	
Totaux (6)	225 292	187 908	37 384	83,40	5 235	182 673	161096	88,18	6 589	3,60	5 547	3,02	3 552	1,94	759	0,41	806	0,44	630	0,34	538	0,29	
							Justin Mouafo		Fritz Pierre Ngo		Nyamndi George		Victorin Hameni Bieleu		Jean Jacques Ekindi		Njeukam Tchameni		Hubert Kamgang		Gustave Essaka		
							Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	%	
							(1)	56	0,32	53	0,31	44	0,25	38	0,22	34	0,19	32	0,18	30	0,17	16	0,09
							(2)	81	0,46	73	0,42	27	0,15	26	0,15	28	0,16	24	0,13	28	0,16	9	0,5
							(3)	118	0,32	108	0,29	70	0,19	56	0,15	99	0,27	130	0,35	63	0,17	46	0,12
							(4)	88	0,19	72	0,15	64	0,13	61	0,12	52	0,11	72	0,15	68	0,14	41	0,8
							(5)	227	0,34	243	0,37	135	0,20	180	0,27	121	0,18	147	0,22	163	0,24	133	0,20
							(6)	570	0,31	549	0,30	340	0,18	361	0,19	245	0,13	405	0,22	352	0,19	334	0,18

Annexe 4

EST																							
Départements	Inscrits	Votants	Abstention	Participation / %	Bulletins nuls	Suffrages exprimés	Paul Biya		Ni John Fru Ndi		Adamou Ndam Njoya		Garga Haman Adji		Jean Michel Tekam		Anicet Ekane		Boniface Forbin		Black A. Yondo Madengue		
							Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix
Boumba et Ngoko (1)	46 837	37 940	8 897	81	570	37 370	36 287	94,42	684	1,83	565	1,51	191	0,51	86	0,26	102	0,27	62	0,16	67	0,17	
Haut Nyong (2)	69 910	60 868	9 042	87,06	813	60 055	56 545	94,15	1 061	2,26	879	1,46	245	0,40	133	0,22	110	0,18	76	0,12	97	0,16	
Kadey (3)	59 192	44 185	15 007	74,64	1 005	43 180	39 831	92,24	985	2,28	749	1,73	268	0,62	143	0,33	216	0,50	95	0,22	148	0,34	
Lom et Djétrem (4)	84 852	67 991	16 861	80,12	1 382	66 609	58 077	87,19	3 251	4,88	1 994	2,99	1 421	2,12	225	0,33	247	0,37	134	0,20	131	0,19	
Totaux (5)	260 791	210 984	36 300	80,70	3 750	207 214	190 733	92,04	6 281	3,03	4 187	2,02	2 125	1,02	637	0,30	675	0,32	367	0,17	443	0,21	
							Justin Mouafo		Fritz Pierre Ngo		Nyamndi George		Victorin Hameni Bieleu		Jean Jacques Ekindi		Njeukam Tchameni		Hubert Kamgang		Gustave Essaka		
							Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	%	
							(1)	55	0,14	54	0,14	21	0,05	52	0,13	26	0,06	51	0,13	36	0,09	31	0,08
							(2)	92	0,15	96	0,15	57	0,09	95	0,15	53	0,08	105	0,17	56	0,09	55	0,09
							(3)	105	0,24	129	0,29	71	0,16	95	0,22	75	0,17	99	0,22	108	0,25	63	0,14
							(4)	176	0,26	165	0,24	92	0,13	155	0,23	127	0,19	223	0,33	97	0,14	94	0,14
							(5)	428	0,20	444	0,21	241	0,11	397	0,19	281	0,13	478	0,23	297	0,14	243	0,11

Annexe 4

EXTREME-NORD																						
Départements	Inscrits	Votants	Abstention	Participation / %	Bulletins nuls	Suffrages exprimés	Paul Biya		Ni John Fru Ndi		Adamou Ndam Njoya		Garga Haman Adji		Jean Michel Tekam		Anicet Ekane		Boniface Forbin		Black A. Yondo Madengue	
							Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	%
Diamaré (1)	220 061	182 302	37 759	82,84	6 051	176 251	143 342	81,32	1 946	1,10	5 793	3,28	16 305	9,25	700	0,39	871	0,49	804	0,45	1 057	0,59
Mayo Danay (2)	182 214	156 910	25 304	86,11	4 913	151 997	122 006	80,26	6 484	4,26	8 103	5,33	2 479	1,63	960	0,63	1 022	0,67	1 104	0,72	1 676	1,10
Mayo Kani (3)	105 794	95 814	9 980	90,56	2 587	93 227	78 817	84,54	2 336	2,50	3 946	4,23	1 837	1,97	419	0,44	578	0,61	593	0,63	857	0,91
Mayo Sava (4)	109 997	97 146	12 851	88,31	3 442	93 704	85 990	91,76	1 760	1,87	1 181	1,26	1 145	1,22	178	0,18	233	0,24	269	0,28	506	0,53
Mayo Tsanaga (5)	180 790	145 932	34 858	80,71	8 444	137 492	104 961	76,33	7 884	5,73	3 520	2,56	2 512	1,82	926	0,67	1 341	0,97	1 583	1,15	2 596	1,88
Logone et Chari (6)	167 719	156 261	11 458	93,16	1 924	154 337	149 513	96,87	1 388	0,89	736	0,47	1 087	0,70	106	0,06	146	0,09	136	0,08	249	0,16
Totaux (7)	966 575	834 366	132 210	86,94	23 770	807 007	684 629	84,83	21 793	2,70	23 279	2,88	25 365	3,14	3 289	0,40	4 191	0,51	4 489	0,55	6 941	0,86
							Justin Mouafo		Fritz Pierre Ngo		Nyamndi George		Victorin Hameni Bieleu		Jean Jacques Ekindi		Njeukam Tchameni		Hubert Kamgang		Gustave Essaka	
							Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	%
						(1)	1 346	0,76	1 059	0,60	495	0,28	515	0,29	706	0,40	455	0,25	502	0,28	358	0,20
						(2)	1 646	1,08	1 656	1,08	862	0,56	671	0,44	1 034	0,68	871	0,57	887	0,58	536	0,35
						(3)	788	0,84	735	0,78	325	0,34	473	0,50	511	0,54	370	0,39	393	0,42	249	0,26
						(4)	517	0,55	508	0,54	189	0,20	184	0,19	346	0,36	322	0,34	209	0,20	167	0,17
						(5)	2 812	2,04	2036	1,48	958	0,69	738	0,53	2 335	1,69	1 684	1,22	838	0,60	768	0,55
						(6)	177	0,11	194	0,12	105	0,06	81	0,05	115	0,07	161	0,10	84	0,05	64	0,04
						(7)	7 283	0,90	6 188	0,76	2 934	0,36	2 662	0,32	5 047	0,62	3 863	0,47	2 913	0,36	2 142	0,26

Annexe 4

LITTORAL																							
Départements	Inscrits	Votants	Abstention	Participation / %	Bulletins nuls	Suffrages exprimés	Paul Biya		Ni John Fru Ndi		Adamou Ndam Njoya		Garga Haman Adji		Jean Michel Tekam		Anicet Ekane		Boniface Forbin		Black A. Yondo Madengue		
							Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix
Moungo (1)	107 525	84 477	23 048	78,56	1 632	82 845	42 451	51,24	31 490	38,10	3 194	3,85	869	1,04	596	0,71	442	0,53	286	0,34	297	0,35	
Nkam (2)	16 635	14 456	2 179	86,90	230	14 226	11 482	80,71	1 465	10,29	590	4,14	72	0,50	63	0,44	113	0,79	26	0,18	28	0,19	
Sanaga Maritime(3)	56 436	44 554	11 882	78,94	564	43 990	26 893	61,13	3 156	7,14	12 379	28,14	462	1,05	116	0,26	96	0,21	68	0,15	111	0,25	
Wouri (4)	447 681	192 807	254 874	43,06	4 136	188 671	89 060	47,20	71 765	38,03	16 800	8,90	3 614	1,91	964	0,51	1 283	0,68	65	0,03	890	0,47	
Totaux (5)	628 277	336 294	291 986	51,84	6 562	329 732	169 886	51,52	107 876	32,71	32 963	9,99	5 017	1,52	1 736	0,52	1 934	0,58	445	0,13	7 377	2,23	
							Justin Mouafo		Fritz Pierre Ngo		Nyamndi George		Victorin Hameni Bieleu		Jean Jacques Ekindi		Njeukam Tchameni		Hubert Kamgang		Gustave Essaka		
							Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	%	
							(1)	457	0,55	241	0,29	228	0,27	985	1,18	304	0,36	621	0,74	231	0,27	156	0,18
							(2)	47	0,33	131	0,92	29	0,16	51	0,35	41	0,28	61	0,42	16	0,11	17	0,11
							(3)	107	0,24	97	0,22	44	0,10	74	0,16	72	0,16	220	0,50	55	0,12	40	0,09
							(4)	343	0,18	676	0,35	133	0,07	1 582	0,83	641	0,33	409	0,21	277	0,14	172	0,09
							(5)	954	0,28	1 142	0,34	428	0,12	2 692	0,81	1 058	0,32	1 311	0,39	579	0,17	385	0,11

Annexe 4

NORD																						
Départements	Inscrits	Votants	Abstention	Participation / %	Bulletins nuls	Suffrages exprimés	Paul Biya		Ni John Fru Ndi		Adamou Ndam Njoya		Garga Haman Adji		Jean Michel Tekam		Anicet Ekane		Boniface Forbin		Black A. Yondo Madengue	
							Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	%
Bénoué (1)	195 658	155 955	39 703	79,70	5 534	150 421	122 729	81,59	5 247	3,48	5 286	3,51	6 171	4,10	976	0,64	1 333	0,88	1 153	0,76	1 192	0,79
Faro (2)	22 204	19 513	2 691	87,88	519	18 994	17 772	93,56	318	1,67	257	1,35	101	0,53	26	0,13	55	0,28	48	0,25	90	0,47
Mayo Louti (3)	84 410	73 855	10 555	87,49	3 351	70 504	57 860	82,06	2 534	3,59	2 019	2,86	1 520	2,15	494	0,70	579	0,82	673	0,95	756	1,07
Mayo Rey (4)	63 356	54 108	9 245	85,40	1 719	52 389	48 949	93,43	469	0,89	565	1,07	304	0,58	124	0,23	238	0,45	182	0,32	273	0,52
Totaux (5)	365 625	333 431	62 194	85,11	11 123	292 308	247 310	84,60	8 568	2,93	8 127	2,78	8 096	2,76	1 620	0,55	2 205	0,75	2 056	0,70	2 311	0,79
							Justin Mouafo		Fritz Pierre Ngo		Nyamndi George		Victorin Hameni Bieleu		Jean Jacques Ekindi		Njeukam Tchameni		Hubert Kamgang		Gustave Essaka	
							Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	%
(1)							1 496	0,99	1 381	0,91	619	0,41	602	0,40	677	0,45	480	0,31	649	0,43	430	0,28
(2)							85	0,44	43	0,22	40	0,21	25	0,13	25	0,13	57	0,30	29	0,15	23	0,12
(3)							880	1,24	871	1,23	404	0,57	332	0,47	556	0,78	312	0,44	448	0,63	266	0,37
(4)							291	0,55	236	0,45	103	0,19	125	0,23	172	0,32	143	0,27	127	0,24	88	0,16
(5)							2 752	0,94	2 531	0,86	1 027	0,35	1 084	0,37	1 430	0,48	992	0,33	1 253	0,42	807	0,27

Annexe 4

NORD-OUEST																							
Départements	Inscrits	Votants	Abstention	Participation / %	Bulletins nuls	Suffrages exprimés	Paul Biya		Ni John Fru Ndi		Adamou Ndam Njoya		Garga Haman Adji		Jean Michel Tekam		Anicet Ekane		Boniface Forbin		Black A. Yondo Madengue		
							Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix
Boyo (1)	9 475	7 842	1 633	82,76	131	7 711	2 088	27,07	5 402	70,05	54	0,70	20	0,25	13	0,16	12	0,15	11	0,14	3	0,03	
Bui (2)	65 891	49 407	16 484	14,98	725	48 682	18 203	37,30	29 679	60,96	117	0,24	76	0,15	34	0,06	40	0,08	48	0,09	27	0,05	
Donga-Mantung (3)	66 873	55 379	11 494	82,81	646	54 733	21 262	38,80	32 680	59,70	92	0,16	66	0,12	34	0,06	45	0,08	52	0,09	33	0,06	
Menchum (4)	27 587	19 933	7 654	72,25	330	19 603	5 882	30	13 267	67,67	56	0,28	36	0,18	23	0,11	31	0,15	32	0,16	24	0,12	
Mezam (5)	121 385	91 366	30 019	75,26	1 175	90 191	17 796	19,70	70 345	77,99	719	0,79	223	0,24	89	0,09	76	0,08	99	0,10	60	0,06	
Momo (6)	54 410	40 063	14 563	73,63	216	39 847	11 138	27,95	28 215	70,80	83	0,20	35	0,08	39	0,09	30	0,07	35	0,08	22	0,05	
Ngoketunja (7)	46 461	32 334	14 127	69,59	458	31 876	11 457	35,94	19 882	62,37	214	0,67	21	0,06	18	0,05	23	0,07	29	0,09	11	0,03	
Totaux (8)	392 082	296 324	95 974	75,89	3 681	292 643	87 827	30,01	199 470	68,16	1 335	0,45	477	0,16	250	0,08	257	0,08	306	0,10	180	0,06	
							Justin Mouafo		Fritz Pierre Ngo		Nyamndi George		Victorin Hameni Bieleu		Jean Jacques Ekindi		Njeukam Tchameni		Hubert Kamgang		Gustave Essaka		
							Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	%	
							(1)	8	0,10	16	0,20	12	0,15	24	0,31	11	0,14	24	0,31	11	0,14	2	0,02
							(2)	51	0,10	58	0,11	38	0,07	77	0,15	44	0,09	134	0,27	41	0,08	15	0,03
							(3)	74	0,13	57	0,10	65	0,11	65	0,11	50	0,09	103	0,18	55	0,10	0	0
							(4)	41	0,20	35	0,17	22	0,11	27	0,13	20	0,10	67	0,34	31	0,15	9	0,04
							(5)	94	0,10	87	0,09	129	0,14	122	0,12	75	0,08	158	0,17	85	0,09	44	0,04
							(6)	36	0,09	28	0,07	25	0,06	37	0,09	24	0,06	43	0,10	47	0,11	10	0,02
							(7)	21	0,06	29	0,09	37	0,11	30	0,09	25	0,07	41	0,12	29	0,09	9	0,02
							(8)	325	0,11	236	0,08	328	0,11	372	0,12	249	0,08	570	0,19	299	0,10	80	0,02

Annexe 4

OUEST																							
Départements	Inscrits	Votants	Abstention	Participation / %	Bulletins nuls	Suffrages exprimés	Paul Biya		Ni John Fru Ndi		Adamou Ndam Njoya		Garga Haman Adji		Jean Michel Tekam		Anicet Ekane		Boniface Forbin		Black A. Yondo Madengue		
							Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix
Bamboutos (1)	70 419	63 190	7 229	89,73	835	62 355	29 811	47,80	29 239	46,89	1 188	1,90	186	0,29	553	0,88	121	0,19	111	0,17	79	0,12	
Haut-Nkam (2)	51 819	41 354	10 465	79,80	815	40 539	23 340	57,57	9 855	24,30	2 367	5,83	281	0,69	218	0,53	149	0,36	119	0,29	134	0,33	
Hauts-Plateaux (3)	43 072	33 433	9 639	77,62	661	32 772	23 586	71,96	7 292	22,25	453	1,38	157	0,47	165	0,50	165	0,50	98	0,29	65	0,19	
Khoung-Khi (4)	24 028	20 616	3 409	85,81	382	20 237	12 765	63,07	6 021	29,75	504	2,49	111	0,54	193	0,95	74	0,36	59	0,29	44	0,21	
Menoua (5)	87 382	70 174	17 208	80,30	957	69 217	45 655	65,95	18 392	26,57	1 875	2,70	366	0,52	641	0,92	243	0,35	197	0,28	141	0,20	
Mifi (6)	59 966	49 060	10 906	81,81	995	48 065	18 719	38,94	23 179	48,22	2 963	6,16	488	1,01	759	1,57	210	0,43	135	0,28	105	0,21	
Ndé(7)	32 058	26 983	5 075	84,16	643	26 340	15 090	57,28	8 880	33,91	920	3,49	253	0,96	129	0,48	78	0,29	89	0,33	50	0,18	
Noun (8)	104 761	86 001	18 760	82,09	1 175	84 826	22 384	26,38	6 034	7,11	53 960	63,61	486	0,57	296	0,34	161	0,18	217	0,25	114	0,13	
Totaux (9)	473 505	390 814	82 685	82,66	6 463	384 251	191 350	49,78	173 122	45,04	64 230	16,71	2 328	0,60	2 951	0,76	1 201	0,31	1 025	0,26	732	0,19	
							Justin Mouafo		Fritz Pierre Ngo		Nyamndi George		Victorin Hameni Bieleu		Jean Jacques Ekindi		Njeukam Tchameni		Hubert Kamgang		Gustave Essaka		
							Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	%	
							(1)	200	0,32	102	0,16	135	0,21	197	0,31	93	0,14	183	0,29	105	0,16	52	0,08
							(2)	165	0,40	139	0,34	98	0,24	2 953	7,28	129	0,31	367	0,90	110	0,27	115	0,28
							(3)	136	0,41	119	0,36	97	0,29	170	0,51	39	0,11	63	0,19	138	0,42	29	0,08
							(4)	66	0,32	47	0,23	42	0,20	74	0,36	39	0,19	114	0,56	56	0,27	28	0,13
							(5)	290	0,41	239	0,34	154	0,22	302	0,43	163	0,23	289	0,41	188	0,27	82	0,11
							(6)	318	0,66	139	0,28	145	0,30	267	0,55	113	0,28	245	0,50	191	0,39	89	0,18
							(7)	114	0,43	83	0,31	73	0,27	174	0,66	89	0,33	176	0,66	86	0,32	56	0,21
							(8)	357	0,41	179	0,21	115	0,13	114	0,13	117	0,13	156	0,18	73	0,08	69	0,08
							(9)	1 643	0,42	1 047	0,27	859	0,22	4 251	1,10	782	0,20	1 593	0,41	947	0,24	520	0,13

Annexe 4

SUD																						
Départements	Inscrits	Votants	Abstention	Participation / %	Bulletins nuls	Suffrages exprimés	Paul Biya		Ni John Fru Ndi		Adamou Ndam Njoya		Garga Haman Adji		Jean Michel Tekam		Anicet Ekane		Boniface Forbin		Black A. Yondo Madengue	
							Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	%
Dja et Lobo (1)	100 516	100 105	411	99,59	33	100 072	99 803	99,73	133	0,13	104	0,10	11	0,01	6	0,005	3	0,002	3	0,002	1	0,0009
Mvila (2)	57 530	52 177	5 353	90,69	345	51 832	49 759	96,00	1 115	2,15	601	1,75	135	0,26	39	0,07	40	0,07	10	0,09	12	0,012
Océan (3)	55 472	50 528	4 944	91,08	355	50 173	45 821	91,32	3 219	6,41	549	1,09	168	0,33	52	0,10	50	0,09	24	0,04	49	0,09
Vallée du Ntem (4)	26 550	25 762	782	97,03	61	25 701	25 310	98,47	99	0,38	238	0,92	25	0,09	6	0,02	3	0,01	3	0,01	3	0,01
Totaux (5)	240 068	228 572	11 496	94,59	794	227 778	220 693	96,88	4 566	2,00	1 492	0,65	339	0,14	103	0,04	96	0,04	40	0,01	65	0,02
							Justin Mouafo		Fritz Pierre Ngo		Nyamndi George		Victorin Hameni Bieleu		Jean Jacques Ekindi		Njeukam Tchameni		Hubert Kamgang		Gustave Essaka	
							Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	%
						(1)	0	0	2	0,001	0	0	2	0,001	1	0,009	1	0,0009	2	0,001	0	0
						(2)	10	0,09	5	0,009	12	0,012	36	0,06	11	0,011	22	0,042	2	0,002	13	0,025
						(3)	30	0,06	29	0,06	22	0,04	33	0,06	25	0,04	53	0,10	22	0,04	27	0,05
						(4)	1	0,003	1	0,003	1	0,003	3	0,01	2	0,007	1	0,003	3	0,01	2	0,007
						(5)	41	0,01	37	0,01	35	0,01	74	0,03	39	0,01	77	0,03	39	0,01	42	0,01

Annexe 4

SUD-OUEST																							
Départements	Inscrits	Votants	Abstention	Participation / %	Bulletins nuls	Suffrages exprimés	Paul Biya		Ni John Fru Ndi		Adamou Ndam Njoya		Garga Haman Adji		Jean Michel Tekam		Anicet Ekane		Boniface Forbin		Black A. Yondo Madengue		
							Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix
Fako (1)	95 201	73 756	21 445	77,47	820	72 936	36 893	50,58	34 430	47,20	769	1,05	150	0,20	82	0,11	34	0,04	69	0,09	114	0,15	
Koupe Manegouba (2)	47 988	39 603	8 385	82,52	663	38 940	28 754	78,84	6 693	17,18	2 173	5,58	558	1,43	76	0,19	60	0,15	50	0,12	49	0,12	
Lebialem (3)	70 736	54 671	16 065	77,28	278	57 393	41 352	76,02	12 433	22,85	77	0,14	34	0,06	1	0,009	10	0,01	328	0,60	21	0,03	
Manyu (4)	76 366	64 432	11 934	84,37	569	69 863	51 698	80,95	10 336	16,18	1 010	1,58	193	0,21	84	0,13	73	0,11	82	0,12	43	0,06	
Meme (5)	68 202	54 912	13 290	80,51	748	54 164	27 763	51,25	23 080	42,61	1 034	1,09	549	1,01	180	0,33	196	0,36	143	0,26	170	0,31	
Ndian (6)	45 836	34 630	11 206	75,55	349	34 281	27 273	79,55	6 242	18,20	204	0,59	87	0,25	60	0,17	54	0,15	47	0,13	35	0,10	
Totaux (7)	358 493	287 374	45 895	80,43	3 078	284 296	186 460	65,58	86 972	30,59	5 063	1,78	1 430	0,50	427	0,15	373	0,13	672	0,23	397	0,13	
							Justin Mouafo		Fritz Pierre Ngo		Nyamndi George		Victorin Hameni Bieleu		Jean Jacques Ekindi		Njeukam Tchameni		Hubert Kamgang		Gustave Essaka		
							Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	%	
							(1)	50	0,06	45	0,06	43	0,05	91	0,12	56	0,07	56	0,07	25	0,03	29	0,03
							(2)	47	0,12	135	0,34	40	0,10	65	0,16	48	0,12	135	0,34	39	0,10	18	0,04
							(3)	19	0,03	18	0,03	14	0,02	20	0,03	23	0,04	20	0,03	6	0,01	13	0,02
							(4)	65	0,10	54	0,08	33	0,05	55	0,08	54	0,08	70	0,10	46	0,07	21	0,03
							(5)	134	0,24	106	0,19	99	0,18	174	0,32	208	0,38	174	0,32	89	0,16	75	0,13
							(6)	40	0,11	39	0,11	22	0,06	39	0,11	36	0,10	67	0,19	24	0,07	12	0,03
							(7)	315	0,11	358	0,12	215	0,07	395	0,13	389	0,13	455	0,16	205	0,07	156	0,05

Annexe 4

RECAPITULATIF DES RESULTATS AU PLAN PROVINCIAL

Provinces	Inscrits	Votants	Abstention	Participation / %	Bulletins nuls	Suffrages exprimés	Paul Biya		Ni John Fru Ndi		Adamou Ndam Njoya		Garga Haman Adji		Jean Michel Tekam		Anicet Ekane		Boniface Forbin		Black A. Yondo Madengue					
							Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	%
							Adamaoua (1)	225 292	187 908	37 384	83,40	5 235	182 673	161 096	88,18	6 589	3,60	5 547	3,02	3 552	1,94	759	0,41	806	0,44	630
Centre (2)	747 040	609 395	137 645	86,03	7 595	601 800	525 375	87,30	38 829	6,45	22 095	3,67	5 872	0,97	1 400	0,23	1 552	0,25	512	0,08	668	0,11				
Est (3)	260 791	210 984	36 300	80,70	3 750	207 214	190 733	92,04	6 281	3,03	4 187	2,02	2 125	1,02	637	0,30	675	0,32	367	0,17	443	0,21				
Extrême-Nord (4)	966 575	834 366	132 210	86,94	23 770	807 007	684 629	84,83	21 793	2,70	23 279	2,88	25 365	3,14	3 289	0,40	4 191	0,51	4 489	0,55	6 941	0,86				
Littoral (5)	628 277	336 294	291 986	71,84	6 562	329 732	169 886	51,52	107 876	32,71	32 963	9,99	5 017	1,52	1 736	0,52	1 934	0,58	445	0,13	7 377	2,23				
Nord (6)	365 625	333 431	62 194	85,11	11 123	292 308	247 310	84,60	8 568	2,93	8 127	2,78	8 096	2,76	1 620	0,55	2 205	0,75	2 056	0,70	2 311	0,79				
Nord-Ouest (7)	392 082	296 324	95 974	75,89	3 681	292 643	87 827	30,01	199 470	68,16	1 335	0,45	477	0,16	250	0,08	257	0,08	306	0,10	180	0,06				
Ouest (8)	473 505	390 814	82 685	82,66	6 463	384 251	191 350	49,78	173 122	45,04	64 230	16,71	2 328	0,60	2 951	0,76	1 201	0,31	1 025	0,26	732	0,19				
Sud (9)	240 068	228 572	11 496	94,59	794	227 778	220 693	96,88	4 566	2,00	1 492	0,65	339	0,14	103	0,04	96	0,04	40	0,01	65	0,02				
Sud-Ouest (10)	358 493	287 374	45 895	80,43	3 078	284 296	186 460	65,58	86 872	30,59	5 063	1,78	1 430	0,50	427	0,15	373	0,13	672	0,23	397	0,13				
							Justin Mouafo		Fritz Pierre Ngo		Nyarndi George		Victorin Hameni Bieleu		Jean Jacques Ekindi		Njeukam Tchameni		Hubert Kamgang		Gustave Essaka					
							Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	%				
							(1)	570	0,31	549	0,30	340	0,18	361	0,19	245	0,13	405	0,22	352	0,19	334	0,18			
							(2)	604	0,10	590	0,09	323	0,05	1 254	0,20	549	0,09	795	0,13	624	0,10	367	0,06			
							(3)	428	0,20	444	0,21	241	0,11	397	0,19	281	0,13	478	0,23	297	0,14	243	0,11			
							(4)	7 283	0,90	6 188	0,76	2 934	0,34	2 662	0,32	5 047	0,62	3 863	0,47	2 913	0,33	2 142	0,26			
							(5)	954	0,28	1 142	0,34	428	0,12	2 692	0,81	1 058	0,32	1 311	0,39	579	0,17	385	0,11			
							(6)	2 752	0,94	2 531	0,86	1 027	0,35	1 084	0,37	1 430	0,48	992	0,33	1 253	0,42	807	0,27			
							(7)	325	0,11	246	0,08	328	0,11	372	0,12	249	0,08	570	0,19	299	0,10	80	0,02			
							(8)	1 643	0,42	1 047	0,27	859	0,22	4 251	1,10	782	0,20	1 593	0,41	947	0,24	520	0,13			
							(9)	41	0,01	37	0,01	35	0,01	74	0,03	39	0,01	77	0,03	39	0,01	42	0,01			
							(10)	315	0,11	358	0,12	215	0,07	395	0,13	389	0,13	455	0,16	205	0,07	156	0,05			

Annexe 4

RECAPITULATIF DES RESULTATS AU PLAN NATIONAL		
Inscrits	4 657 748	
Votants	3 830 272	
Abstention	827 476	
Taux de participation	82,23	
Bulletins nuls	72 051	
Suffrages valablement exprimés	3 758 221	
Candidat	Suffrages obtenus	Pourcentage
Paul Biya	2 665 359	70,92
Ni John Fru Ndi	654 066	17,40
Adamou Ndam Njoya	168 318	4,47
Garga Haman Adji	140 372	3,73
Justin Mouafo	14 915	0,39
Black Albert Yondo Mandengue	13 601	0,36
Anicet Ekane	13 290	0,35
Fritz Pierre Ngo	13 122	0,34
Jean Michel Tekam	12 785	0,34
Victorin Hameni Bieleu	11 920	0,31
Boniface Forbin	10 542	0,28
Djeukam Tchameni Dominique	10 539	0,28
Jean Jacques Ekindi	10 158	0,27
Hubert Kamgang	7 508	0,19
Nyamdi George	6 730	0,17
Gustave Essaka	4 996	0,13

Source : Arrêt de la Cour Suprême siégeant comme Conseil Constitutionnel et proclamant les résultats de l'élection présidentielle du 11 octobre 2004, procès-verbal du 25 octobre 2004

**TABLEAU DES RECOURS ET DES DECISIONS DE LA COUR SUPREME STATUANT COMME CONSEIL
CONSTITUTIONNEL A L'ISSUE DES ELECTIONS LEGISLATIVES DES 17 ET 18 MAI 1997 (RECOURS
ENROLES AUX GREFFES DE LA COUR SUPREME ENTRE LE 21 ET LE 23 MAI 1997)**

N°	Nom du requérant	Objet du recours	Circonscription électorale concernée	Décision de la Cour
1	UNDP	Annulation des élections législatives 1997	Dans tout le territoire	Rejeté
2	UNDP	Annulation des élections législatives 1997	Dans tout le territoire	Rejeté
3	UNDP	Annulation des élections législatives 1997	Mayo Rey	Annulées
4	UNDP	Annulation des élections législatives 1997 et disqualification de la liste RDPC	Mayo Banyo	Annulées
5	UNDP	Annulation des élections législatives 1997	Nyong et So'o	Rejeté
6	UNDP	Annulation des élections législatives 1997	Mfoundi	Rejeté
7	UNDP	Annulation des élections législatives 1997	Boumba et Ngoko	Partage de sièges UNDP : 1 RDPC : 1
8	UNDP	Annulation des élections législatives 1997	Lékié	Rejeté
9	UNDP	Annulation des élections législatives 1997	Manyu	Rejeté
10	UNDP	Annulation des élections législatives 1997	Logone et Chari	Rejeté
11	UNDP	Annulation des élections législatives 1997	Bénoué-Est	Rejeté
12	UNDP	Annulation des élections législatives 1997	Wouri-Ouest	Rejeté
13	UNDP	Annulation des élections législatives 1997	Moungo-Nord	Rejeté
14	UNDP	Annulation des élections législatives 1997	Wouri-Centre	Rejeté
15	UNDP	Annulation des élections législatives 1997	Djerem	Rejeté
16	UNDP	Annulation des élections législatives 1997	Mbam et Inoubou	Rejeté
17	UNDP	Annulation des élections législatives 1997	Mayo Rey	Annulées
18	UNDP	Annulation des élections législatives 1997	Wouri-Est	Rejeté
19	UNDP	Annulation des élections législatives 1997	Haut Nkam	Rejeté
20	UNDP	Annulation des élections législatives 1997	Moungo-Sud	Rejeté
21	UNDP	Annulation des élections législatives 1997	Mayo Sava	Rejeté
22	UNDP	Annulation des élections législatives 1997	Mayo Tsanaga	Rejeté
23	UNDP	Annulation des élections législatives 1997	Fako Nord	Rejeté
24	UNDP	Annulation des élections législatives 1997	Mayo Sava	Rejeté
25	UNDP	Annulation des élections législatives 1997	Mayo Danaï Nord	Rejeté
26	UNDP	Annulation des élections législatives 1997	Boumba et Ngoko	Partage de sièges UNDP : 1 RDPC : 1
27	UNDP	Annulation des élections législatives 1997	Dans tout le territoire	Rejeté
28	UNDP	Annulation des élections législatives 1997	Diamaré Centre Rural	Rejeté
29	UNDP	Annulation des élections législatives 1997	Diamaré Nord	Rejeté
30	UNDP	Annulation des élections législatives 1997	Diamaré Extrême Nord	Rejeté
31	UNDP	Annulation des élections législatives 1997	Koupé Manengouba	Rejeté
32	UNDP	Annulation des élections législatives 1997	Lékié	Rejeté
33	UNDP	Annulation des élections législatives 1997	Kadey	Rejeté
34	UNDP	Annulation des élections législatives 1997	Mifi	Rejeté
35	UNDP	Annulation des élections législatives 1997	Haut-Nyong	Rejeté
36	UNDP	Annulation des élections législatives 1997	Mayo Louti Est	Rejeté
37	UNDP	Annulation des élections législatives 1997	Mbam et Kim	Rejeté
38	UNDP	Annulation des élections législatives 1997	Mayo Kani Sud	Rejeté
39	UNDP	Annulation des élections législatives 1997	Lom et Djerem	Rejeté
40	UNDP	Annulation des élections législatives 1997	Mayo Danaï Sud	Rejeté
41	UNDP	Annulation des élections législatives 1997	Mbéré	Rejeté
42	UNDP	Annulation des élections législatives 1997	Mayo Kani Est	Rejeté
43	SDF	Annulation des élections législatives 1997	Dans tout le territoire	Rejeté

Annexe 5

44	SDF	Annulation des élections législatives 1997	Koupé Manengouba	Rejeté
45	SDF	Annulation des élections législatives 1997	Lom et Djerem	Rejeté
46	SDF	Annulation des élections législatives 1997	Menoua	Rejeté
47	SDF	Annulation des élections législatives 1997	Balikumbat	Rejeté
48	SDF	Annulation des élections législatives 1997	Haut-Nyong	Rejeté
49	SDF	Annulation des élections législatives 1997	Lebialem	Siège rétrocedé au SDF
50	SDF	Annulation des élections législatives 1997	Manyu	Rejeté
51	SDF	Annulation des élections législatives 1997	Mbam et Kim	Rejeté
52	SDF	Annulation des élections législatives 1997	Haute Sanaga	Rejeté
53	SDF	Annulation des élections législatives 1997	Lékié	Rejeté
54	SDF	Annulation des élections législatives 1997	Mefou et Afamba	Rejeté
55	SDF	Annulation des élections législatives 1997	Mbam et Inoubou	Rejeté
56	SDF	Annulation des élections législatives 1997	Nyong et Mfoumou	Rejeté
57	SDF	Annulation des élections législatives 1997	Wouri Centre Manoka	Rejeté
58	SDF	Annulation des élections législatives 1997	Manyu	Rejeté
59	SDF	Annulation des élections législatives 1997	Buea Rural	Rejeté
60	SDF	Annulation des élections législatives 1997	Nyong et Kellé	Rejeté
61	SDF	Annulation des élections législatives 1997	Nyong et So'o	Rejeté
62	SDF	Annulation des élections législatives 1997	Mfoundi	Rejeté
63	SDF	Annulation des élections législatives 1997	Kadey	Rejeté
64	SDF	Annulation des élections législatives 1997	Océan	Rejeté
65	SDF	Annulation des élections législatives 1997	Bafang	Rejeté
66	SDF	Annulation des élections législatives 1997	Moungo Sud	Rejeté
67	SDF	Annulation des élections législatives 1997	Vina	Rejeté
68	SDF	Annulation des élections législatives 1997	Ndé	Annulées
69	SDF	Annulation des élections législatives 1997	Ndian	Rejeté
70	SDF	Annulation des élections législatives 1997	Moungo Nord	Rejeté
71	SDF	Annulation des élections législatives 1997	Buea Urbain	Rejeté
72	SDF	Annulation des élections législatives 1997	Ndiang	Rejeté
73	MDR	Annulation des élections législatives 1997	Ngoulemakong	Rejeté
74	MDR	Réclamation, contestation et annulation du scrutin législatif 1997	Mayo Sava	Rejeté
75	MDR	Réclamation et contestation pour les législatives 1997	Mayo Danaï	Rejeté
76	MDR	Annulation du scrutin du 17/05/1997	Mayo Tsanaga	Rejeté
77	MDR	Annulation des élections législatives 1997	Haut-Nyong	Rejeté
78	MDR	Annulation des élections législatives 1997	Mefou et Afamba	Rejeté
79	MDR	Annulation des élections législatives 1997	Mfoundi	Rejeté
80	MDR	Annulation des élections législatives 1997	Nyong et Kellé	Rejeté
81	MDR	Annulation des élections législatives 1997	Boumba et Ngoko	Rejeté
82	MDR	Annulation des élections législatives 1997	Mayo Danaï Sud	Rejeté
83	MDR	Annulation des élections législatives 1997	Mayo Kani Nord	Rejeté
84	MDR	Annulation des élections législatives 1997	Bénoué Ouest	Rejeté
85	MDR	Annulation des élections législatives 1997	Bénoué Est	Rejeté
86	MDR	Annulation des élections législatives 1997	Mayo Rey	Annulées
87	MDR	Annulation des élections législatives 1997	Mvila	Rejeté
88	MDR	Annulation des élections législatives 1997	Dja et Lobo	Rejeté
89	MDR	Annulation des élections législatives 1997	Vina	Rejeté
90	MDR	Annulation des élections législatives 1997	Haute Sanaga	Rejeté
91	MDR	Annulation des élections législatives 1997	Vina	Rejeté
92	MDR	Annulation des élections législatives 1997	Haute Sanaga	Rejeté
93	RDPC	Annulation des élections législatives 1997	Bénoué Ouest	Rejeté
94	RDPC	Requête aux fins de disqualification de la liste du SDF	Wouri Centre Manoka	Rejeté
95	RDPC	Requête aux fins de contestation des élections législatives 1997	Koung Khi	Rejeté
96	RDPC	Requête aux fins de disqualification des listes	Wouri Sud	Rejeté

Annexe 5

		SDF et UNDP		
97	RDPC	Disqualification de la liste UNDP	Diamaré Urbain	Rejeté
98	RDPC	Annulation des élections législatives 1997	Wouri Ouest	Rejeté
99	RDPC	Annulation des élections législatives 1997	Wouri Centre Manoka	Rejeté
100	RDPC	Réclamation des voix des militants du RDPC	Kar Hay	Rejeté
101	RDPC	Annulation des élections législatives 1997	Bénoué Est	Rejeté
102	RDPC	Disqualification de la liste de l'UNDP	Bénoué Centre Rural	Rejeté
103	RDPC	Annulation des élections législatives 1997	Mbengwi	Rejeté
104	RDPC	Disqualification de la liste du SDF	Menoua	Rejeté
105	RDPC	Annulation des élections législatives 1997	Ngoketungia	Rejeté
106	RDPC	Annulation des élections législatives 1997	Mayo Kani	Rejeté
107	RDPC	Disqualification de la liste de l'UNDP	Diamaré Centre Urbain	Rejeté
108	UFDC	Annulation des élections législatives 1997	Menoua	Rejeté
109	UFDC	Annulation des élections législatives 1997	Haut Nkam	Rejeté
110	UFDC	Annulation des élections législatives 1997	Wouri Est, Ouest, Sud et Centre	Rejeté
111	UFDC	Annulation des élections législatives 1997	Ndé	Rejeté
112	UFDC	Annulation des élections législatives 1997	Mfoundi	Rejeté
113	UFDC	Annulation des élections législatives 1997	Moungo Sud et Nord	Rejeté
114	UFDC	Annulation des élections législatives 1997	Lom et Djerem	Rejeté
115	UPC (N)	Annulation des élections législatives 1997	Moungo Nord	Rejeté
116	UPC (N)	Annulation des élections législatives 1997	Nkam	Rejeté
117	UPC (N)	Annulation des élections législatives 1997	Moungo Sud	Rejeté
118	UPC (N)	Annulation des élections législatives 1997	Wouri Est	Rejeté
119	UPC (N)	Annulation des élections législatives 1997	Mbam et Inoubou	Rejeté
120	UPC (N)	Disqualification de la liste UPC (K)	Nyong et Kellé	Rejeté
121	UPC (N)	Annulation des élections législatives 1997	Nyong et Kellé	Rejeté
122	UPC (N)	Annulation des élections législatives 1997	Sanaga Maritime	Rejeté
123	UPC (N)	Annulation des élections législatives 1997	Océan	Rejeté
124	UPC (N)	Annulation des élections législatives 1997	Nyong et Kellé	Rejeté
125	UPC (K)	Annulation des élections législatives 1997	Dans tout le territoire	Rejeté
126	UPC (K)	Annulation des élections législatives 1997	Menoua	Rejeté
127	UPC (K)	Rectification du décompte des élections	Nyong et Kellé	Rejeté
128	UPC (K)	Annulation des élections législatives 1997	Sanaga Maritime	Rejeté
129	UPC (K)	Annulation des élections législatives 1997	Mvila	Rejeté
130	UPC (K)	Annulation des élections législatives 1997	Wouri Sud	Rejeté
131	RTD	Annulation des élections législatives 1997	Boumba et Ngoko	Rejeté
132	ANDP	Requête aux fins de disqualification de la liste MDR	Mayo Kani	Rejeté
133	ANDP	Annulation des élections législatives 1997	Diamaré	Rejeté
134	ANDP	Annulation des élections législatives 1997	Mefou et Afamba	Rejeté
135	RDPC	Annulation des élections législatives 1997	Menoua	Rejeté
136	UDC	Disqualification de la liste RDPC	Mfoundi	Rejeté
137	UDC	Annulation des élections législatives 1997	Ndé	Annulées
138	RFP	Annulation des élections législatives 1997	Yaoundé 2	Rejeté
139	MLJC	Annulation des élections législatives 1997	Sanaga Maritime	Désistement du plaignant
140	LA NATIONALE	Annulation des élections législatives 1997	Mvila	Rejeté
141	MDP	Disqualification de la liste du SDF	Moungo Sud	Rejeté
142	MDP	Annulation des élections législatives 1997	Moungo Sud	Rejeté
143	MDP	Annulation des élections législatives 1997	Koupé Manengouba	Rejeté
144	DIC	Annulation des élections législatives 1997	Wouri Centre Manoka	Rejeté
145	DAC	Annulation des élections législatives 1997	Mefou et Akono	Rejeté
146	UPR	Annulation des élections législatives 1997	Mbam et Inoubou	Rejeté
147	UPR	Annulation des élections législatives 1997	Mayo Kani Sud et Nord	Rejeté
148	FSN	Annulation des élections législatives 1997	Ndé	Rejeté
149	PDPC	Annulation des élections législatives 1997	Dans tout le territoire	Rejeté
150	RCPU	Annulation des élections législatives 1997	Mbééré	Rejeté

Annexe 6

**LES NEUF (09) CIRCONSCRIPTIONS OÙ LES ELECTIONS ONT ETE ANNULEES LORS DES
LEGISLATIVES DU 23 JUN 2002**

Province	Circonscription	Nombre de sièges	Raisons de l'annulation
CENTRE	Mbam et Kim	1	Annulation pour changement de couleur entre les bulletins du Parti des Ouvriers et Paysans Camerounais (POPC) utilisés pendant la campagne électorale et les bulletins mis à la disposition des électeurs le jour du scrutin.
	Mefou et Akono	1	Annulation pour absence des bulletins de l'Union Nationale pour La Démocratie et le Progrès (UNDP) dans plusieurs bureaux de vote.
	Nyong et So'o	2	Annulation pour changement de couleur entre les bulletins de l'Action pour la Méritocratie et l'Egalité des Chances (AMEC) utilisés pendant la campagne électorale et les bulletins mis à la disposition des électeurs le jour du scrutin.
LITTORAL	Nkam	1	Annulation pour plusieurs irrégularités caractérisées
	Sanaga Maritime	3	Annulation pour refus d'exécuter la décision de la Commission Départementale de Supervision ordonnant la radiation de certains électeurs des listes électorales.
NORD	Bénoué Ouest	1	Annulation pour inéligibilité du candidat MOUSSA ABOUBAKARI de la liste du Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais (RDPC), plusieurs fois condamné avec mandat d'arrêt.
OUEST	Bamboutos	4	Annulation pour mise à la disposition des électeurs des bulletins de vote aux couleurs et sigle de l'UNDP comportant les noms des candidats du SDF dans plusieurs bureaux de vote.
	Mifi	2	Annulation pour falsification des procès-verbaux des résultats.
SUD-OUEST	Kumba Urbain	1	Annulation pour absence des procès verbaux de dépouillement dans plusieurs bureaux de vote et perturbation du scrutin par des violences graves ayant empêché la sérénité du scrutin.

CONTENTIEUX DE L'ELECTION PRESIDENTIELLE DU 11 OCTOBRE 2004

N°	Requérant	Investi par le parti X	Objet du recours	Décision de la Cour Suprême/Conseil Constitutionnel
1	Tabi Owono Joachim	AMEC	Annulation de l'investiture par le RDPC du citoyen Paul Biya	Rejet pour incompétence du Conseil Constitutionnel
2	El Hadj Baba Youssoufa	ANC	Validation de sa candidature	Rejet pour dossier incomplet
3	Lontouo Marcus	CNC	Annulation de la décision du MINATD rejetant sa candidature	Rejet pour dossier incomplet
4	Tabi Owono Joachim	AMEC	Validation de sa candidature	Rejet pour investiture irrégulière consécutive à une première investiture accordée à un autre candidat
5	Keme Wangué Arnold	MAS	Validation de sa candidature	Rejet pour dossier incomplet
6	Onana Nouma Marcus	FPRC	Validation de sa candidature	Rejet pour défaut de cautionnement
7	Fombad Mujem	RCPU	Validation de sa candidature	Désistement
8	Isaac Michael Enow Oben	CIP	Annulation de la décision du MINATD rejetant sa candidature	Rejet pour dossier incomplet
9	Njeuga Jean	FUC	Validation de sa candidature	Rejet pour dossier incomplet
10	Noucti Tchokwago	AFP	Annulation de la décision du MINATD rejetant sa candidature	Rejet pour dossier non déposé au Conseil Constitutionnel
11	Matip Libam Henri	MDPC	Validation de sa candidature	Rejet pour dossier incomplet
12	Agbor Ashu Emmanuel Omar	RP	Annulation de la décision du MINATD rejetant sa candidature	Rejet pour absence du certificat d'imposition.
13	Moussi Mathurin Aimé	UPK	Contestation du rejet de sa candidature	Rejet pour défaut d'inscription sur les listes électorales de son domicile
14	Ngouel Banga	FPN	Contestation de l'irrecevabilité de sa candidature	Rejet pour dossier incomplet
15	Mbock Mbegde Daniel	USP	Annulation de la décision du MINATD rejetant sa candidature	Rejet pour dossier incomplet
16	Tonye Jean Alphonse	Candidat Indépendant	Validation de sa candidature	Rejet pour défaut des 300 signatures
17	Djouaka Alfred Augustin	Candidat Indépendant	Annulation des 16 candidatures retenues	Rejet pour dossier incomplet
18	Mila Assoute Pierre	RCNR	Validation de sa candidature	Rejet pour défaut de déclaration sur l'honneur à respecter la constitution et appartenance à deux partis
19	Liapoe Jean	PLD	Contestation du rejet de sa candidature	Recours irrecevable parce que non fondé

Annexe 7

20	Mack-it Samuel	UPC	Contestation du rejet de sa candidature	Rejet pour investiture irrégulière par des personnes non habilitées
21	Feuzeu Isaac	MERCI	Régularisation de sa candidature	Rejet pour investiture irrégulière par une personne non habilitée
22	Mme Kamga Rameline	FSN	Validation de sa candidature	Défaut de déclaration sur l'honneur
23	Gamel Adamou Issa	MDCP	Validation de sa candidature	Rejet pour absence d'inscription sur les listes électorales de son domicile
24	Mme Eteki Otabela Marie Louise	CFA	Contestation de la décision de rejet de sa candidature	Débouté pour absence de déclaration sur l'honneur à respecter la constitution
25	Bizolé Dieudonné	POUC	Contestation du rejet de sa candidature	Rejet pour défaut d'inscription sur les listes électorales de son domicile
26	Ouafo	Candidat indépendant	Annulation du rejet de sa candidature	Débouté pour défaut de caution et des 300 signatures
27	Ekindi Jean Jacques	MP	Disqualification de la candidature de M. Paul Biya	Irrecevable pour forclusion (recours hors délai)

CONFIGURATION PARTISANE DES COMMUNES CAMEROUNAISES (1996-2002)					
ADAMAOUA					
Département	N°	Commune	Nombre de conseillers municipaux	Parti majoritaire	Autres partis représentés
VINA	1	Commune Urbaine de Ngaoundéré	41	UNDP	Néant
	2	Commune Rurale de Ngaoundéré	41	UNDP	Néant
	3	Commune Rurale de Belel	25	UNDP	Néant
	4	Commune Rurale de Mbe	25	UNDP (17)	RDPC (4) MDR (4)
DJEREM	5	Commune Rurale de Tibati	35	UNDP	Néant
	6	Commune Rurale de Ngaoundal	25	UNDP	Néant
FARO ET DEO	7	Commune Rurale de Tignère	25	UNDP	Néant
	8	Commune Rurale de Galim Tignère	25	UNDP	Néant
	9	Commune Rurale de Mayo-Baléo	25	UNDP	Néant
MAYO-BANYO	10	Commune Rurale de Banyo	41	UNDP	Néant
	11	Commune Rurale de Bankim	25	RDPC	Néant
	12	Commune Rurale de Mayo-Darle	25	UNDP	Néant
MBERE	13	Commune Rurale de Meiganga	41	RDPC (31)	UNDP (10)
	14	Commune Rurale de Dir	25	RDPC	Néant
	15	Commune Rurale de Djohong	25	RDPC	Néant
	16	Commune Rurale de Ngaoui	25	UNDP	Néant
CENTRE					
MFOUNDI	17	Communauté Urbaine de Yaoundé	Un conseil de communauté composé de 36 membres	RDPC	
	18	Commune Urbaine d'Arrondissement de Yaoundé 1 ^{er}	35	RDPC (26)	SDF (6) UNDP (3)
	19	Commune Urbaine d'Arrondissement de Yaoundé II	35	RDPC	Néant
	20	Commune Urbaine d'Arrondissement de Yaoundé III	35	RDPC	Néant
	21	Commune Urbaine d'Arrondissement de Yaoundé IV	35	RDPC	Néant
	22	Commune Urbaine d'Arrondissement de Yaoundé V	35	RDPC	Néant

Annexe 8

	23	Commune Urbaine d'Arrondissement de Yaoundé VI	35	RDPC	Néant
HAUTE-SANAGA	24	Commune Rurale de Nanga Eboko	25	RDPC	Néant
	25	Commune Rurale de Nkoteng	25	RDPC	Néant
	26	Commune Rurale de Lembe-Yezoum	25	RDPC	Néant
	27	Commune Rurale de Mbandjock	25	RDPC	Néant
	28	Commune Rurale de Minta	25	RDPC	Néant
	29	Commune Rurale de Bibey	25	RDPC	Néant
	30	Commune Rurale de Nsem	25	RDPC	Néant
LEKIE	31	Commune Rurale de Monatele	25	RDPC	Néant
	32	Commune Rurale de Lobo	25	RDPC	Néant
	33	Commune Rurale de Evodoula	25	RDPC	Néant
	34	Commune Rurale de Ebebda	25	RDPC	Néant
	35	Commune Rurale de Elig-Mfomo	25	RDPC	Néant
	36	Commune Rurale de Sa'a	25	RDPC	Néant
	37	Commune Rurale de Obala	41	RDPC	Néant
	38	Commune Rurale de Batschenga	25	RDPC	Néant
	39	Commune Rurale de Okola	35	RDPC	Néant
MBAM ET INOUBOU	40	Commune Urbaine de Bafia	25	RDPC	Néant
	41	Commune Rurale de Bafia	25	RDPC	Néant
	42	Commune Rurale de Bokito	25	RDPC	Néant
	43	Commune Rurale de Ombessa	25	RDPC	Néant
	44	Commune Rurale de Makenéné	25	RDPC	Néant
	45	Commune Rurale de Ndikinimeki	25	RDPC	Néant
	46	Commune Rurale de Deuk	25	RDPC	Néant
	47	Commune Rurale de Nitoukou	25	RDPC	Néant
MBAM ET KIM	48	Commune Rurale de Ntui	25	RDPC	Néant
	49	Commune Rurale de Ngoro	25	RDPC	Néant
	50	Commune Rurale de Mbangassina	25	RDPC	Néant
	51	Commune Rurale de Yoko	25	RDPC	Néant

Annexe 8

	52	Commune Rurale de Ngambe Tikar	25	RDPC	Néant
MEFOU ET AFAMBA	53	Commune Rurale de Mfou	25	RDPC	Néant
	54	Commune Rurale de Nkolafamba	25	RDPC	Néant
	55	Commune Rurale de Soa	25	RDPC	Néant
	56	Commune Rurale d' Awae	25	RDPC	Néant
	57	Commune Rurale de d' Afanloum	25	RDPC	Néant
	58	Commune Rurale d' Olanguina	25	RDPC	Néant
	59	Commune Rurale d' Esse	25	RDPC	Néant
	60	Commune Rurale d' Edzendouan	25	RDPC	Néant
MEFOU ET AKONO	61	Commune Rurale de Ngoumou	25	RDPC	Néant
	62	Commune Rurale de Mbankomo	25	RDPC	Néant
	63	Commune Rurale de Bikok	25	RDPC	Néant
	64	Commune Rurale d' Akono	25	RDPC	Néant
NYONG-ET-KELLE	65	Commune Urbaine d' Eséka	25	UPC (19)	RDPC (4) MLJC (1) UNDP (1)
	66	Commune Rurale de Nguibassal	25	RDPC	Néant
	67	Commune Rurale de Ngog-Mapubi	25	UPC (19)	RDPC (3) MLJC (3)
	68	Commune Rurale de Makak	25	UPC	Néant
	69	Commune Rurale de Bot-Makak	25	RDPC (18)	MLJC (4) UPC (3)
	70	Commune Rurale de Dibang	25	RDPC (17)	MLJC (4) UPC (3) FNPC (1)
	71	Commune Rurale de Messondo	25	RDPC (18)	UPC (4) PNP (2) UNDP (1)
	72	Commune Rurale de Bondjock	25	UPC	Néant
	73	Commune Rurale de Matomb	25	UPC	Néant
	74	Commune Rurale de Biyouha	25	RDPC	Néant
NYONG-ET-MFOUMOU	75	Commune Rurale d' Akonolinga	25	RDPC	Néant
	76	Commune Rurale de Ayos	25	RDPC	Néant
	77	Commune Rurale d' Endom	25	RDPC	Néant
	78	Commune Rurale de Kobdombo	25	RDPC	Néant
	79	Commune Rurale de Mengang	25	RDPC	Néant

Annexe 8

NYONG-ET-SO'O	80	Commune Urbaine de Mbalmayo	41	RDPC	Néant
	81	Commune Rurale de Akoeman	25	RDPC	Néant
	82	Commune Rurale de Mengueme	25	RDPC	Néant
	83	Commune Rurale de Ngomedzap	25	RDPC	Néant
	84	Commune Rurale de Dzeng	25	RDPC	Néant
	85	Commune Rurale de Nkolmetet	25	RDPC	Néant
EST					
LOM ET DJEREM	86	Commune Urbaine de Bertoua	41	RDPC (31)	SDF (5) UNDP (5)
	87	Commune Rurale de Bertoua	25	RDPC	Néant
	88	Commune Rurale de Diang	25	RDPC	Néant
	89	Commune Rurale de Belabo	25	RDPC	Néant
	90	Commune Rurale de Betare Oya	25	RDPC	Néant
	91	Commune Rurale de Garoua Boulai	25	RDPC (19)	UNDP (5) MDR (1)
	92	Commune Rurale de Ngoura	25	RDPC	Néant
KADEY	93	Commune Rurale de Batouri	41	RDPC	Néant
	94	Commune Rurale de Ndelele	25	RDPC	Néant
	95	Commune Rurale de Kentzou	25	RDPC	Néant
	96	Commune Rurale de Mbang	25	RDPC	Néant
	97	Commune Rurale de Nguelebok	25	RDPC	Néant
	98	Commune Rurale de Kette	25	RDPC	Néant
	99	Commune Rurale de Ouli	25	RDPC	Néant
BOUBA ET NGOKO	100	Commune Rurale de Yokadouma	41	RDPC (31)	UNDP (6) SDF (2) MDR (2)
	101	Commune Rurale de Moloundou	25	RDPC	Néant
	102	Commune Rurale de Salapoumbe	25	RDPC	Néant
	103	Commune Rurale de Gari Gombo	25	RDPC	Néant
HAUT-NYONG	104	Commune Rurale de d'Abong-Mbang	25	RDPC	Néant
	105	Commune Rurale de Lomié	25	RDPC	Néant
	106	Commune Rurale de Dimako	25	RDPC	Néant
	107	Commune Rurale de Nguelemendouka	25	RDPC	Néant

Annexe 8

	108	Commune Rurale de d'Angossas	25	RDPC	Néant
	109	Commune Rurale de Doumé	25	RDPC	Néant
	110	Commune Rurale de Doumaintang	25	RDPC	Néant
	111	Commune Rurale de Mboma	25	RDPC	Néant
	112	Commune Rurale de Messamena	25	RDPC	Néant
	113	Commune Rurale de Somalomo	25	RDPC	Néant
	114	Commune Rurale de Atok	25	RDPC	Néant
	115	Commune Rurale de Mindourou	25	RDPC	Néant
	116	Commune Rurale de Ngoyla	25	RDPC	Néant
	117	Commune Rurale de Messok	25	RDPC	Néant
EXTREME-NORD					
DIAMARE	118	Commune Urbaine de Maroua	45	UNDP	Néant
	119	Commune Rurale de Maroua	41	UNDP	Néant
	120	Commune Rurale de Gazawa	25	UNDP	Néant
	121	Commune Rurale de Meri	41	RDPC	Néant
	122	Commune Rurale de Ndoukoula	25	RDPC	Néant
	123	Commune Rurale de Pette	25	RDPC	Néant
	124	Commune Rurale de Bogo	41	UNDP	Néant
	125	Commune Rurale de Dargala	25	UNDP	Néant
MAYO-KANI	126	Commune Rurale de Kaélé	41	RDPC (30)	UNDP (7) ANDP (2) MDR (2)
	127	Commune Rurale de Moulvoudaye	41	MDR	Néant
	128	Commune Rurale de Moutourwa	25	RDPC	Néant
	129	Commune Rurale de Mindif	35	RDPC (25)	UNDP (5) PNP (2) MDR (2) UDC (1)
	130	Commune Rurale de Touloum	25	MDR	Néant
	131	Commune Rurale de Guidiguis	25	MDR (19)	UNDP (3) RDPC (3)
	132	Commune Rurale de Dziguilao	25	MDR	Néant
MAYO-TSANAGA	133	Commune Rurale de Mokolo	61	RDPC	Néant
	134	Commune Rurale de Mozogo	41	RDPC	Néant

Annexe 8

	135	Commune Rurale de Koza	41	RDPC	Néant
	136	Commune Rurale de Mogode	35	RDPC (26)	UNDP (8) MDR (1)
	137	Commune Rurale de Bourrha	35	RDPC	Néant
	138	Commune Rurale de Hina	25	RDPC	Néant
	139	Commune Rurale de Soulede-Roua	25	RDPC	Néant
MAYO-SAVA	140	Commune Rurale de Mora	45	RDPC	Néant
	141	Commune Rurale de Kolofata	41	RDPC	Néant
	142	Commune Rurale de Tokombéré	41	RDPC	Néant
MAYO-DANAY	143	Commune Rurale de Yagoua	41	UNDP (28)	RDPC (7) MDR (4) PPC (2)
	144	Commune Rurale de Gobo	35	RDPC	Néant
	145	Commune Rurale de Gueme	25	RDPC	Néant
	146	Commune Rurale de Kaï-Kaï	35	RDPC (26)	UNDP (6) MDR (3)
	147	Commune Rurale de Kar-Hay	25	MDR	Néant
	148	Commune Rurale de Kalfou	25	MDR	Néant
	149	Commune Rurale de Maga	41	UNDP (29)	RDPC (6) MDR (6)
	150	Commune Rurale de Guere	25	RDPC	Néant
	151	Commune Rurale de Wina	25	RDPC	Néant
	152	Commune Rurale de Datcheka	25	MDR	Néant
	153	Commune Rurale de Tchatibali	25	MDR	Néant
LOGONE ET CHARI	154	Commune Rurale de Kousséri	41	RDPC	Néant
	155	Commune Rurale de Goulfey	41	RDPC	Néant
	156	Commune Rurale de Balangoua	25	UNDP	Néant
	157	Commune Rurale de Fotokol	25	RDPC	Néant
	158	Commune Rurale de Makary	41	RDPC	Néant
	159	Commune Rurale de Hile-Alifa	25	RDPC	Néant
	160	Commune Rurale de Waza	25	RDPC	Néant
	161	Commune Rurale de Logone-Birni	25	RDPC	Néant
	162	Commune Rurale de Zina	25	RDPC	Néant

LITTORAL					
WOURI	163	Communauté Urbaine de Douala	Un conseil de communauté composé de 36 membres		
	164	Commune Urbaine d'Arrondissement de Douala 1^{er}	35	SDF	Néant
	165	Commune Urbaine d'Arrondissement de Douala II	35	SDF (25)	RDPC (4) UNDP (3) UDC (2) UFDC (1)
	166	Commune Urbaine d'Arrondissement de Douala III	35	SDF	Néant
	167	Commune Urbaine d'Arrondissement de Douala IV	35	SDF (27)	RDPC (4) UNDP (2) MDP (2)
	168	Commune Urbaine d'Arrondissement de Douala V	35	SDF	Néant
	169	Commune Rurale de Manoka	25	RDPC	Néant
MOUNGO	170	Commune Urbaine de Nkongsamba	45	SDF	Néant
	171	Commune Rurale de Nkongsamba	25	SDF (21)	RDPC (4)
	172	Commune Rurale de Mbanga	25	RDPC	Néant
	173	Commune Rurale de Mombo	25	RDPC	Néant
	174	Commune Rurale de Penja	35	SDF (24)	RDPC (4) UFDC (3) UNDP (2) MDP (2)
	175	Commune Rurale de Dibombari	35	RDPC	Néant
	176	Commune Rurale de Bonalea	25	MDP	Néant
	177	Commune Rurale de Manjo	35	RDPC	Néant
	178	Commune Rurale de Loum	35	SDF	Néant
	179	Commune Rurale de Ebone	25	RDPC	Néant
	180	Commune Rurale de Bare	25	SDF	Néant
SANAGA MARITIME	181	Commune Rurale de Melong	41	SDF	Néant
	182	Commune Urbaine d' Edéa	41	RDPC	MLJC UPC
	183	Commune Rurale d' Edéa	25	RDPC (20)	MLJC (3) PAP (2)
	184	Commune Rurale de Ngambé	25	RDPC	Néant
	185	Commune Rurale de Massock	25	RDPC (18)	PAP (2) UPC (2)
	186	Commune Rurale de Ndom	25	RDPC	Néant

Annexe 8

	187	Commune Rurale de Nyanon	25	RDPC	Néant
	188	Commune Rurale de Pouma	25	RDPC (18)	PAP (5) UPC (2)
	189	Commune Rurale de Dizangué	25	RDPC (18)	SDF (3) UNDP (2) MLJC (2)
	190	Commune Rurale de Mouanko	25	RDPC	Néant
NKAM	191	Commune Rurale de Yabassi	25	RDPC	Néant
	192	Commune Rurale de Yingui	25	RDPC	Néant
	193	Commune Rurale de Nkondjock	25	RDPC	Néant
	194	Commune Rurale de Ndobian	25	RDPC	Néant
NORD					
BENOUE	195	Commune Urbaine de Garoua	61	UNDP	Néant
	196	Commune Rurale de Garoua	25	UNDP	Néant
	197	Commune Rurale de Bibemi	41	RDPC	Néant
	198	Commune Rurale de Pitoea	41	RDPC (31)	UNDP (10)
	199	Commune Rurale de Lagdo	41	RDPC (29)	UNDP (7) MDR (5)
	200	Commune Rurale de Gashiga	25	RDPC	Néant
	201	Commune Rurale de Touroua	25	UNDP (19)	RDPC (5) ANDP (1)
	202	Commune Rurale de Bascheo	25	UNDP	Néant
	203	Commune Rurale de Dembo	25	UNDP	Néant
	204	Commune Rurale de Ngong	35	RDPC (25)	UNDP (7) MDR (3)
MAYO LOUTI	205	Commune Rurale de Guider	45	UNDP	Néant
	206	Commune Rurale de Figuil	25	RDPC	Néant
	207	Commune Rurale de Mayo-Oulo	41	UNDP	Néant
MAYO-REY	208	Commune Rurale de Tcholliré	35	UNDP	Néant
	209	Commune Rurale de Rey Boubou	41	RDPC	Néant
	210	Commune Rurale de Toubo	41	RDPC	Néant
	211	Commune Rurale de Madingring	25	RDPC	Néant
	212	Commune Rurale de Poli	25	UNDP (18)	RDPC (5) MDR (2)
	213	Commune Rurale de Beka	25	RDPC	Néant
NORD-OUEST					
MEZAM	214	Commune Urbaine de Bamenda	45	SDF	Néant

Annexe 8

	215	Commune Rurale de Santa	41	SDF	Néant
	216	Commune Rurale de Tubah	35	SDF	Néant
	217	Commune Rurale de Bafut	35	SDF	Néant
	218	Commune Rurale de Bali	35	SDF	Néant
MENCHUM	219	Commune Rurale de Wum	25	SDF	Néant
	220	Commune Rurale de Benakuma	25	SDF	Néant
	221	Commune Rurale de Zhoa	35	SDF	Néant
	222	Commune Rurale de Furu-Awa	25	SDF	Néant
BUI	223	Commune Urbaine de Kumbo	41	SDF	Néant
	224	Commune Rurale de Kumbo	35	SDF	Néant
	225	Commune Rurale de Nkor	25	SDF	Néant
	226	Commune Rurale de Mbiame	25	RDPC	Néant
	227	Commune Rurale de Jakiri	35	SDF	Néant
	228	Commune Rurale de Elak-Oku	41	SDF	Néant
MOMO	229	Commune Rurale de Mbengwi	25	SDF	Néant
	230	Commune Rurale de Njikwa	25	SDF	Néant
	231	Commune Rurale de Batibo	41	SDF	Néant
	232	Commune Rurale de d'Andek	25	SDF	Néant
	233	Commune Rurale de Widikum-Boffe	25	SDF	Néant
BOYO	234	Commune Rurale de Fundong	25	SDF	Néant
	235	Commune Rurale de Belo	41	SDF	RDPC
	236	Commune Rurale de Njinikom	25	SDF	Néant
	237	Commune Rurale de Fonfuka	25	RDPC	Néant
DONGA-MANTUNG	238	Commune Rurale de Nkambe	45	SDF	Néant
	239	Commune Rurale de Ndu	41	SDF	Néant
	240	Commune Rurale de Misaje	25	RDPC	Néant
	241	Commune Rurale de Nwa	41	SDF	Néant
	242	Commune Rurale de d'Ako	25	SDF	Néant
NGOKETUNJIA	243	Commune Rurale de Ndop	41	SDF	Néant

Annexe 8

	244	Commune Rurale de Balikumbat	35	RDPC	Néant
	245	Commune Rurale de Babessi	35	SDF	Néant
OUEST					
MIFI	246	Commune Urbaine de Bafoussam	45	SDF	Néant
	247	Commune Rurale de Bafoussam	25	RDPC	Néant
	248	Commune Rurale de Lafe Baleng	25	SDF	Néant
	249	Commune Rurale de Kongso	25	SDF	Néant
HAUT-NKAM	250	Commune Urbaine de Bafang	25	UFDC (18)	SDF (4) RDPC (3)
	251	Commune Rurale de Bafang	25	RDPC (18)	UDFC (3) SDF (3) UPC (1)
	252	Commune Rurale de Bana	25	RDPC	Néant
	253	Commune Rurale de Kekem	25	SDF	Néant
	254	Commune Rurale de Bakou	25	UFDC (19)	RDPC (5) UPC (1)
	255	Commune Rurale de Bandja	25	RDPC (18)	SDF (5) UNDP (1) UFDC (1)
	256	Commune Rurale de Banwa	25	RDPC (18)	SDF (3) UFDC (3) UPC (1)
MENOUA	257	Commune Urbaine de Dschang	25	SDF (18)	RDPC (4) UFDC (2) MDR (1) UNDP (1)
	258	Commune Rurale de Dschang	35	SDF	Néant
	259	Commune Rurale de Fokoué	25	RDPC	Néant
	260	Commune Rurale de Penka-Michel	41	SDF	Néant
	261	Commune Rurale de Santchou	25	RDPC	Néant
	262	Commune Rurale de Nkong Zem	41	SDF	Néant
NOUN	263	Commune Urbaine de Foumban	41	UDC	Néant
	264	Commune Rurale de Foumban	35	UDC	Néant
	265	Commune Rurale de Foumbot	41	UDC	Néant
	266	Commune Rurale de Koutaba	25	UDC	Néant
	267	Commune Rurale de Kouoptamo	25	UDC	Néant
	268	Commune Rurale de Magba	25	UDC (18)	RDPC (4) SDF (3)
	269	Commune Rurale de Malantouen	35	UDC	Néant

Annexe 8

	270	Commune Rurale de Massangam	25	UDC	Néant
	271	Commune Rurale de Bangourain	25	UDC	Néant
BAMBOUTOS	272	Commune Rurale de Mbouda	41	SDF	Néant
	273	Commune Rurale de Batcham	41	SDF	Néant
	274	Commune Rurale de Babadjou	25	SDF	Néant
	275	Commune Rurale de Galim	25	SDF	Néant
KOUNG-KHI	276	Commune Rurale de Pette-Bandjoun	41	RDPC	Néant
	277	Commune Rurale de Bayangam	25	RDPC (18)	SDF (5) UFDC (2)
	278	Commune Rurale de Demding	25	RDPC	Néant
NDE	279	Commune Rurale de Bangangté	41	RDPC (30)	SDF (9) ANDP (2)
	280	Commune Rurale de Bazou	25	RDPC	Néant
	281	Commune Rurale de Tonga	25	SDF	Néant
	282	Commune Rurale de Bassamba	25	RDPC	Néant
HAUTS-PLATEAUX	283	Commune Rurale de Baham	25	SDF (19)	RDPC (5) UDC (1)
	284	Commune Rurale de Bamendjou	25	SDF	Néant
	285	Commune Rurale de Bangou	25	SDF	Néant
	286	Commune Rurale de Batié	25	SDF	Néant
SUD					
MVILA	287	Commune Urbaine d' Ebolowa	25	RDPC	Néant
	288	Commune Rurale d' Ebolowa	25	RDPC	Néant
	289	Commune Rurale de Mengong	25	RDPC	Néant
	290	Commune Rurale de Ngoulemakong	25	RDPC	Néant
	291	Commune Rurale de Biwong Bane	25	RDPC	Néant
	292	Commune Rurale de Mvangane	25	RDPC	Néant
DJA ET LOBO	293	Commune Urbaine de Sangmélina	25	RDPC	Néant
	294	Commune Rurale de Sangmélina	35	RDPC	Néant
	295	Commune Rurale de Meyomessala	35	RDPC	Néant
	296	Commune Rurale de Bengbis	25	RDPC	Néant
	297	Commune Rurale de Zoétéle	25	RDPC	Néant
	298	Commune Rurale de Djourn	25	RDPC	Néant

Annexe 8

	299	Commune Rurale de Mintom	25	RDPC	Néant
	300	Commune Rurale de Oveng	25	RDPC	Néant
OCEAN	301	Commune Urbaine de Kribi	25	RDPC	Néant
	302	Commune Rurale de Kribi	25	RDPC	Néant
	303	Commune Rurale de Campo	25	RDPC	Néant
	304	Commune Rurale de Lolodorf	25	RDPC	Néant
	305	Commune Rurale de Akom II	25	RDPC	Néant
	306	Commune Rurale de Mvengue	25	RDPC	Néant
	307	Commune Rurale de Bipindi	25	RDPC	Néant
	308	Commune Rurale de Niete	25	RDPC	Néant
VALLEE DU NTEM	309	Commune Rurale d' Ambam	25	RDPC	Néant
	310	Commune Rurale de Ma'an	25	RDPC	Néant
	311	Commune Rurale de Olamze	25	RDPC	Néant
SUD-OUEST					
FAKO	312	Commune Urbaine de Limbe	41	SDF	Néant
	313	Commune Rurale de Buea	41	SDF	Néant
	314	Commune Rurale de Tiko	41	SDF	Néant
	315	Commune Rurale de Idenau	25	RDPC	Néant
	316	Commune Rurale de Muyuka	41	SDF	Néant
MEME	317	Commune Urbaine de Kumba	61	SDF	Néant
	318	Commune Rurale de Konye	35	RDPC	Néant
	319	Commune Rurale de Mbonge	45	RDPC	Néant
MANYU	320	Commune Rurale de Mamfe	25	RDPC	Néant
	321	Commune Rurale de Eyumojock	25	RDPC	Néant
	322'	Commune Rurale de Akwaya	35	RDPC	Néant
	323	Commune Rurale de Tinto	25	RDPC	Néant
NDIAN	324	Commune Rurale de Mundemba	25	RDPC	Néant
	325	Commune Rurale d' Ekondo Titi	25	RDPC	Néant
	326	Commune Rurale de Toko	25	RDPC	Néant
	327	Commune Rurale d' Isangele	25	RDPC	Néant

Annexe 8

	328	Commune Rurale de Kombo Abedimo	25	RDPC	Néant
	329	Commune Rurale de Kombo Etindi	25	RDPC	Néant
	330	Commune Rurale de Bamusso	25	RDPC	Néant
	331	Commune Rurale de Idabato	25	RDPC	Néant
	332	Commune Rurale de Dikome-Balue	25	RDPC	Néant
LEBIALEM	333	Commune Rurale de Menji	25	RDPC	Néant
	334	Commune Rurale de Wabane	25	RDPC	Néant
	335	Commune Rurale de d'Alou	25	RDPC	Néant
KOUPE MANENGOUMBA	336	Commune Rurale de Bangem	25	RDPC	Néant
	337	Commune Rurale de Nguti	25	RDPC	Néant
	338	Commune Rurale de Tombel	35	RDPC	Néant

Source : Procès- verbal de recensement de votes repris dans l'Action n° 46 du 14 février 1996, p. 11 et s. avec notre propre adaptation et synthèse.

CONFIGURATION PARTISANE DES COMMUNES CAMEROUNAISES (2002-2007)						
ADAMAOUA						
Département	N°	Commune	Population	Nombre de conseillers municipaux	Parti majoritaire	Autres partis représentés
VINA	1	Commune Urbaine de Ngaoundéré	100 000	45	RDPC	UNDP
	2	Commune Rurale de Ngaoundéré	74 000	41	RDPC	UNDP
	3	Commune Rurale de Belel	26 283	25	RDPC	Néant
	4	Commune Rurale de Mbe	12 000	25	RDPC	Néant
DJEREM	5	Commune Rurale de Tibati	46 563	35	RDPC	Néant
	6	Commune Rurale de Ngaoundal	30 649	25	RDPC	Néant
FARO ET DEO	7	Commune Rurale de Tignère	20 000	25	RDPC	Néant
	8	Commune Rurale de Galim Tignère	13 200	25	RDPC	Néant
	9	Commune Rurale de Mayo-Baléo	6 256	25	RDPC	Néant
	10	Commune Rurale de Kontcha	7 500	25	RDPC	Néant
MAYO-BANYO	11	Commune Rurale de Banyo	52 621	41	RDPC	Néant
	12	Commune Rurale de Bankim	27 000	25	RDPC	Néant
	13	Commune Rurale de Mayo-Darle	15 000	25	RDPC	Néant
MBERE	14	Commune Rurale de Meiganga	81 900	41	RDPC	Néant
	15	Commune Rurale de Dir	38 300	25	RDPC	Néant
	16	Commune Rurale de Djohong	22 000	25	RDPC	Néant
	17	Commune Rurale de Ngaoui	15 000	25	RDPC	Néant
CENTRE						
MFOUNDI	18	Communauté Urbaine de Yaoundé	1 500 000	Un conseil de communauté de 36 membres	RDPC	Néant
	19	Commune Urbaine d'Arrondissement de Yaoundé 1 ^{er}	542 223	35	RDPC	Néant
	20	Commune Urbaine d'Arrondissement de Yaoundé II	264 586	35	RDPC	Néant
	21	Commune Urbaine d'Arrondissement de Yaoundé III	172 775	35	RDPC	Néant
	22	Commune Urbaine d'Arrondissement de Yaoundé IV	231 472	35	RDPC	Néant

Annexe 8

	23	Commune Urbaine d'Arrondissement de Yaoundé V	176 710	35	RDPC	Néant
	24	Commune Urbaine d'Arrondissement de Yaoundé VI	112 654	35	RDPC	Néant
HAUTE-SANAGA	25	Commune Rurale de Nanga Eboko	32 240	25	RDPC	Néant
	26	Commune Rurale de Nkoteng	17 158	25	RDPC	Néant
	27	Commune Rurale de Lembe-Yezoum	7 500	25	RDPC	Néant
	28	Commune Rurale de Mbandjock	16 556	25	RDPC	Néant
	29	Commune Rurale de Minta	9 899	25	RDPC	Néant
	30	Commune Rurale de Bibey	4 087	25	RDPC	Néant
	31	Commune Rurale de Nsem	5 730	25	RDPC	Néant
LEKIE	32	Commune Rurale de Monatele	35 203	25	RDPC	Néant
	33	Commune Rurale de Lobo	17 000	25	RDPC	Néant
	34	Commune Rurale d'Evodoula	22 000	25	RDPC	Néant
	35	Commune Rurale d'Ebebda	22 000	25	RDPC	Néant
	36	Commune Rurale de Elig-Mfomo	24 000	25	RDPC	Néant
	37	Commune Rurale de Sa'a	54 656	25	RDPC	Néant
	38	Commune Rurale d'Obala	75 000	41	RDPC	Néant
	39	Commune Rurale de Batschenga	15 000	25	RDPC	Néant
	40	Commune Rurale d'Okola	44 000	35	RDPC	Néant
MBAM ET INOUBOU	41	Commune Urbaine de Bafia	38 631	25	RDPC	Néant
	42	Commune Rurale de Bafia	32 334	25	RDPC	Néant
	43	Commune Rurale de Bokito	39 000	25	RDPC	Néant
	44	Commune Rurale de Ombessa	28 000	25	RDPC	Néant
	45	Commune Rurale de Makenéné	28 525	25	RDPC	Néant
	46	Commune Rurale de Ndikinimeki	14 000	25	RDPC	Néant
	47	Commune Rurale de Deuk	10 000	25	RDPC	Néant
	48	Commune Rurale de Nitoukou	9 000	25	RDPC	Néant
MBAM ET KIM	49	Commune Rurale de Ntui		25	RDPC	Néant
	50	Commune Rurale de Ngoro	12 000	25	RDPC	Néant

Annexe 8

	51	Commune Rurale de Mbangassina	30 000	25	RDPC	Néant
	52	Commune Rurale de Yoko	30 000	25	RDPC	Néant
	53	Commune Rurale de Ngambe Tikar	15 000	25	RDPC	Néant
MEFOU ET AFAMBA	54	Commune Rurale de Mfou	29 107	25	RDPC	Néant
	55	Commune Rurale de Nkolafamba	15 605	25	RDPC	Néant
	56	Commune Rurale de Soa	18 110	25	RDPC	Néant
	57	Commune Rurale d'Awae	13 700	25	RDPC	Néant
	58	Commune Rurale d'Afanloum	2 458	25	RDPC	Néant
	59	Commune Rurale d'Olanguina	5 000	25	RDPC	Néant
	60	Commune Rurale d'Esse	16 755	25	RDPC	Néant
	61	Commune Rurale d'Edzendouan	2 786	25	RDPC	Néant
MEFOU ET AKONO	62	Commune Rurale de Ngoumou	17 000	25	RDPC	Néant
	63	Commune Rurale de Mbankomo	19 228	25	RDPC	Néant
	64	Commune Rurale de Bikok	15 472	25	RDPC	Néant
	65	Commune Rurale d'Akono	10 000	25	RDPC	Néant
NYONG-ET-KELLE	66	Commune Rurale d'Eséka	24 100	25	UPC	Néant
	67	Commune Rurale de Nguibassal	4 500	25	RDPC	Néant
	68	Commune Rurale de Ngog-Mapubi	10 000	25	RDPC	Néant
	69	Commune Rurale de Makak	29 000	25	RDPC	Néant
	70	Commune Rurale de Bot-Makak	18 784	25	UPC	Néant
	71	Commune Rurale de Dibang	13 000	25	UPC	Néant
	72	Commune Rurale de Messondo	17 000	25	RDPC	Néant
	73	Commune Rurale de Bondjock	5 000	25	RDPC	Néant
	74	Commune Rurale de Matomb	10 352	25	RDPC	Néant
	75	Commune Rurale de Biyouha	1 500	25	RDPC	Néant
NYONG-ET-MFOUMOU	76	Commune Rurale d'Akonolinga	52 000	41	RDPC	Néant
	77	Commune Rurale de Ayos	20 000	25	RDPC	Néant
	78	Commune Rurale d'Endom	17 000	25	RDPC	Néant
	79	Commune Rurale de Kobdombo	25 400	25	RDPC	Néant

Annexe 8

	80	Commune Rurale de Mengang	20 000	25	RDPC	Néant
NYONG-ET-SO'O	81	Commune Urbaine de Mbalmayo	66 762	41	RDPC	Néant
	82	Commune Rurale de Akoeman	9 000	25	RDPC	Néant
	83	Commune Rurale de Mengueme	12 240	25	RDPC	Néant
	84	Commune Rurale de Ngomedzap	20 000	25	RDPC	Néant
	85	Commune Rurale de Dzeng	13 000	25	RDPC	Néant
	86	Commune Rurale de Nkolmetet	20 000	25	RDPC	Néant
EST						
LOM ET DJEREM	87	Commune Urbaine de Bertoua	55 036	41	RDPC	Néant
	88	Commune Rurale de Bertoua	16 481	25	RDPC	Néant
	89	Commune Rurale de Diang	10 000	25	RDPC	Néant
	90	Commune Rurale de Belabo	28 187	25	RDPC	Néant
	91	Commune Rurale de Betare Oya	27 702	25	RDPC	Néant
	92	Commune Rurale de Garoua Boulai	37 316	25	RDPC	Néant
	93	Commune Rurale de Ngoura	14 663	25	RDPC	Néant
KADEY	94	Commune Rurale de Batouri	54 000	41	RDPC	Néant
	95	Commune Rurale de Ndelele	19625	25	RDPC	Néant
	96	Commune Rurale de Kentzou	9 000	25	RDPC	Néant
	97	Commune Rurale de Mbang	23 837	25	RDPC	Néant
	98	Commune Rurale de Nguelebok	10 000	25	RDPC	Néant
	99	Commune Rurale de Kette	18 000	25	RDPC	Néant
	100	Commune Rurale de Ouli	12 000	25	RDPC	Néant
BOUBA ET NGOKO	101	Commune Rurale de Yokadouma	55 425	41	RDPC	Néant
	102	Commune Rurale de Moloundou	16 607	25	RDPC	Néant
	103	Commune Rurale de Salapoumbe	11 070	25	RDPC	Néant
	104	Commune Rurale de Gari Gombo	15 023	25	RDPC	Néant
HAUT-NYONG	105	Commune Rurale de d'Abong-Mbang	25 000	25	RDPC	Néant
	106	Commune Rurale de Lomié	12 000	25	RDPC	Néant
	107	Commune Rurale de Dimako	13 829	25	RDPC	Néant
	108	Commune Rurale de Nguelemendouka	20 000	25	RDPC	Néant

Annexe 8

	109	Commune Rurale d'Angossas	12 000	25	RDPC	Néant
	110	Commune Rurale de Doumé	14 000	25	RDPC	Néant
	111	Commune Rurale de Doumaintang	10 630	25	RDPC	Néant
	112	Commune Rurale de Mboma	10 441	25	RDPC	Néant
	113	Commune Rurale de Messamena	18 734	25	RDPC	Néant
	114	Commune Rurale de Somalomo	8 000	25	RDPC	Néant
	115	Commune Rurale de Atok	12 779	25	RDPC	Néant
	116	Commune Rurale de Mindourou	8 000	25	RDPC	Néant
	117	Commune Rurale de Ngoyla	3 820	25	RDPC	Néant
	118	Commune Rurale de Messok	8 112	25	RDPC	Néant
EXTREME-NORD						
DIAMARE	119	Commune Urbaine de Maroua	123 296	45	RDPC	Néant
	120	Commune Rurale de Maroua	68 720	41	RDPC	UNDP
	121	Commune Rurale de Gazawa	16 504	25	RDPC	Néant
	122	Commune Rurale de Meri	80 000	41	RDPC	Néant
	123	Commune Rurale de Ndoukoula	20 018	25	RDPC	Néant
	124	Commune Rurale de Pette	24 000	25	RDPC	Néant
	125	Commune Rurale de Bogo	60 000	41	RDPC	Néant
	126	Commune Rurale de Dargala	24 436	25	RDPC	Néant
MAYO-KANI	127	Commune Rurale de Kaélé	77 308	41	RDPC	Néant
	128	Commune Rurale de Moulvoudaye	50 940	41	RDPC	Néant
	129	Commune Rurale de Moutourwa	23 676	25	RDPC	Néant
	130	Commune Rurale de Mindif	45 000	35	RDPC	UNDP MDR
	131	Commune Rurale de Touloum	25 875	25	RDPC	Néant
	132	Commune Rurale de Guidiguis	29 500	25	RDPC	UNDP MDR
	133	Commune Rurale de Dziguilao	28 750	25	MDR	Néant
MAYO-TSANAGA	134	Commune Rurale de Mokolo	204 194	61	RDPC	Néant
	135	Commune Rurale de Mozogo	57 170	41	RDPC	Néant
	136	Commune Rurale de Koza	67 323	41	RDPC	Néant
	137	Commune Rurale de Mogode	49 788	35	UNDP	Néant

Annexe 8

	138	Commune Rurale de Bourrha	45 473	35	RDPC	UNDP SDF
	139	Commune Rurale de Hina	30 742	25	RDPC	Néant
	140	Commune Rurale de Soulede-Roua	36 809	25	RDPC	Néant
MAYO-SAVA	141	Commune Rurale de Mora	135 893	45	RDPC	Néant
	142	Commune Rurale de Kolofata	50 499	41	RDPC	Néant
	143	Commune Rurale de Tokombéré	80 897	41	RDPC	Néant
MAYO-DANAY	144	Commune Rurale de Yagoua	85 194	41	RDPC	UNDP PPC SDF
	145	Commune Rurale de Gobo	44 399	35	RDPC	Néant
	146	Commune Rurale de Gueme	36 704	25	RDPC	Néant
	147	Commune Rurale de Kaï-Kaï	40 152	35	RDPC	Néant
	148	Commune Rurale de Kar-Hay	31 709	25	RDPC	Néant
	149	Commune Rurale de Kalfou	18 854	25	RDPC	Néant
	150	Commune Rurale de Maga	60 156	41	RDPC	Néant
	151	Commune Rurale de Guere	32 541	25	RDPC	Néant
	152	Commune Rurale de Wina	29 789	25	RDPC	Néant
	153	Commune Rurale de Datcheka	23 300	25	RDPC	Néant
	154	Commune Rurale de Tchatibali	24 012	25	RDPC	Néant
LOGONE ET CHARI	155	Commune Rurale de Kousséri	60 300	41	RDPC	Néant
	156	Commune Rurale de Goulfey	67 282	41	RDPC	Néant
	157	Commune Rurale de Balangoua	21 200	25	RDPC	Néant
	158	Commune Rurale de Fotokol	20 989	25	RDPC	Néant
	159	Commune Rurale de Makary	70 014	41	RDPC	Néant
	160	Commune Rurale de Hile-Alifa	22 000	25	RDPC	Néant
	161	Commune Rurale de Waza	8 749	25	RDPC	Néant
	162	Commune Rurale de Logone-Birni	35 000	25	RDPC	Néant
	163	Commune Rurale de Zina	15 000	25	RDPC	Néant
LITTORAL						
WOURI	164	Communauté Urbaine de Douala	1 859 660	Un conseil de communauté de 36 membres	RDPC	Néant

Annexe 8

	165	Commune Urbaine d'Arrondissement de Douala 1 ^{er}	366 307	35	RDPC	Néant
	166	Commune Urbaine d'Arrondissement de Douala II	342 545	35	RDPC	SDF UDC UNDP UPC ANDP
	167	Commune Urbaine d'Arrondissement de Douala III	592 513	35	RDPC	Non déclaré
	168	Commune Urbaine d'Arrondissement de Douala IV	129 979	35	RDPC	Non déclaré
	169	Commune Urbaine d'Arrondissement de Douala V	427 316	35	RDPC	Non déclaré
	170	Commune Rurale de Manoka	30 000	25	RDPC	Néant
MOUNGO	171	Commune Urbaine de Nkongsamba	165 000	45	SDF	Néant
	172	Commune Rurale de Nkongsamba	6 000	25	RDPC	Néant
	173	Commune Rurale de Mbanga	31 000	25	RDPC	Néant
	174	Commune Rurale de Mombo	10 600	25	RDPC	Néant
	175	Commune Rurale de Penja	40 800	35	RDPC	Néant
	176	Commune Rurale de Dibombari	41 000	35	RDPC	Néant
	177	Commune Rurale de Bonalea	29 000	25	RDPC	Néant
	178	Commune Rurale de Manjo	45 000	35	RDPC	Néant
	179	Commune Rurale de Loum	46 200	35	SDF	Néant
	180	Commune Rurale de Ebone	28 000	25	RDPC	Néant
	181	Commune Rurale de Bare	20 000	25	RDPC	Non déclaré
	182	Commune Rurale de Melong	52 000	41	RDPC	SDF MDP
SANAGA MARITIME	183	Commune Urbaine d'Edéa	50 609	41	RDPC	Néant
	184	Commune Rurale d'Edéa	18 195	25	RDPC	Néant
	185	Commune Rurale de Ngambé	16 000	25	RDPC	Néant
	186	Commune Rurale de Massock	8 500	25	RDPC	Néant
	187	Commune Rurale de Ndom	26 000	25	RDPC	Néant
	188	Commune Rurale de Nyanon	12 000	25	RDPC	Néant
	189	Commune Rurale de Pouma	15 000	25	RDPC	Néant
	190	Commune Rurale de Dizangué	25 800	25	RDPC	Non déclaré

Annexe 8

	191	Commune Rurale de Mouanko	12 000	25	RDPC	Néant
NKAM	192	Commune Rurale de Yabassi	17 000	25	RDPC	Néant
	193	Commune Rurale de Yingui	4 117	25	RDPC	Néant
	194	Commune Rurale de Nkondjock	12 000	25	RDPC	Néant
	195	Commune Rurale de Ndobian	8 000	25	RDPC	Néant
NORD						
BENOUE	196	Commune Urbaine de Garoua	221 980	61	UNDP	Néant
	197	Commune Rurale de Garoua	8 182	25	RDPC	Néant
	198	Commune Rurale de Bibemi	80 459	41	RDPC	Néant
	199	Commune Rurale de Pitoea	61 860	41	RDPC	Néant
	200	Commune Rurale de Lagdo	60 000	41	RDPC	Néant
	201	Commune Rurale de Gashiga	23 313	25	RDPC	Néant
	202	Commune Rurale de Touroua	11 605	25	RDPC	Néant
	203	Commune Rurale de Bascheo	10 980	25	UNDP	Néant
	204	Commune Rurale de Dembo	11 346	25	UNDP	Néant
	205	Commune Rurale de Ngong	42 300	35	RDPC	Non déclaré
MAYO LOUTI	206	Commune Rurale de Guider	156 400	45	RDPC	Néant
	207	Commune Rurale de Figuil	35 000	25	RDPC	Néant
	208	Commune Rurale de Mayo-Oulo	57 171	41	UNDP	Néant
MAYO-REY	209	Commune Rurale de Tcholliré	43 652	35	RDPC	Néant
	210	Commune Rurale de Rey Bouba	51 243	41	RDPC	Néant
	211	Commune Rurale de Touboro	74 908	41	RDPC	Néant
	212	Commune Rurale de Madingring	22 000	25	RDPC	Néant
	213	Commune Rurale de Poli	31 134	25	RDPC	Néant
	214	Commune Rurale de Beka	38 173	25	RDPC	Néant
NORD-OUEST						
MEZAM	215	Commune Urbaine de Bamenda	182 385	45	SDF	Néant
	216	Commune Rurale de Santa	71 768	41	SDF	Néant
	217	Commune Rurale de Tubah	49 067	35	SDF	Néant
	218	Commune Rurale de Bafut	42 361	35	SDF	Néant

Annexe 8

	219	Commune Rurale de Bali	45 550	35	SDF	Néant
MENCHUM	220	Commune Rurale de Wum	32 890	25	SDF	Néant
	221	Commune Rurale de Benakuma	27 850	25	RDPC	Néant
	222	Commune Rurale de Zhoa	46 282	35	SDF	Néant
	223	Commune Rurale de Furu-Awa	6 723	25	RDPC	Néant
	224	Commune Urbaine de Kumbo	79 187	41	SDF	Néant
BUI	225	Commune Rurale de Kumbo	47 546	35	SDF	Néant
	226	Commune Rurale de Nkor	25 903	25	SDF	Néant
	227	Commune Rurale de Mbiame	15 224	25	SDF	Néant
	228	Commune Rurale de Jakiri	48 326	35	SDF	Néant
	229	Commune Rurale de Elak-Oku	73 980	41	SDF	Néant
MOMO	230	Commune Rurale de Mbengwi	36 455	25	SDF	Néant
	231	Commune Rurale de Njikwa	21 033	25	SDF	Néant
	232	Commune Rurale de Batibo	53 044	41	SDF	Néant
	233	Commune Rurale d'Andek	32 249	25	SDF	Néant
	234	Commune Rurale de Widikum-Boffe	20 093	25	RDPC	Néant
BOYO	235	Commune Rurale de Fundong	34 750	25	SDF	Néant
	236	Commune Rurale de Belo	54 532	41	SDF	RDPC
	237	Commune Rurale de Njinikom	18 940	25	SDF	Néant
	238	Commune Rurale de Fonfuka	21 316	25	SDF	Néant
DONGA-MANTUNG	239	Commune Rurale de Nkambe	69 664	45	SDF	Néant
	240	Commune Rurale de Ndu	62 805	41	SDF	Néant
	241	Commune Rurale de Misaje	27 054	25	SDF	Néant
	242	Commune Rurale de Nwa	59 500	41	SDF	Néant
	243	Commune Rurale d'Ako	34 440	25	RDPC	Néant
NGOKETUNJIA	244	Commune Rurale de Ndop	53 715	41	SDF	Néant
	245	Commune Rurale de Balikumbat	36 259	35	RDPC	Néant
	246	Commune Rurale de Babessi	42 958	35	SDF	Néant
OUEST						
MIFI	247	Commune Urbaine de Bafoussam	123 512	45	SDF	Néant

Annexe 8

	248	Commune Rurale de Bafoussam	23 157	25	RDPC	Néant
	249	Commune Rurale de Lafe Baleng	39 845	25	SDF	Néant
	250	Commune Rurale de Kongso	42 535	25	RDPC	Néant
HAUT-NKAM	251	Commune Urbaine de Bafang	37 309	25	RDPC	Néant
	252	Commune Rurale de Bafang	29 009	25	RDPC	Néant
	253	Commune Rurale de Bana	8 950	25	RDPC	Néant
	254	Commune Rurale de Kekem	27 495	25	RDPC	UFDC SDF
	255	Commune Rurale de Bakou	10 254	25	RDPC	Néant
	256	Commune Rurale de Bandja	32 000	25	RDPC	Néant
	257	Commune Rurale de Banwa	17 000	25	RDPC	Néant
MENOUA	258	Commune Urbaine de Dschang	23 273	25	SDF	Néant
	259	Commune Rurale de Dschang	71 591	35	RDPC	Néant
	260	Commune Rurale de Fokoué	13 164	25	RDPC	Néant
	261	Commune Rurale de Penka-Michel	89 339	41	RDPC	Néant
	262	Commune Rurale de Santchou	24 151	25	RDPC	Néant
	263	Commune Rurale de Nkong Zem	71 022	41	RDPC	Néant
NOUN	264	Commune Urbaine de Foumban	68 000	41	UDC	Néant
	265	Commune Rurale de Foumban	47 000	35	UDC	Néant
	266	Commune Rurale de Foumbot	70 000	41	UDC	RDPC SDF
	267	Commune Rurale de Koutaba	35 000	25	UDC	Néant
	268	Commune Rurale de Kouoptamo	27 000	25	UDC	Néant
	269	Commune Rurale de Magba	25 000	25	RDPC	Néant
	270	Commune Rurale de Malantouen	40 000	35	UDC	Néant
	271	Commune Rurale de Massangam	36 844	25	UDC	Néant
	272	Commune Rurale de Bangourain	25 000	25	UDC	Néant
BAMBOUTOS	273	Commune Rurale de Mbouda	82 008	41	RDPC	Néant
	274	Commune Rurale de Batcham	74 208	41	SDF	Néant
	275	Commune Rurale de Babadjou	31 893	25	RDPC	Néant
	276	Commune Rurale de Galim	27 414	25	RDPC	Néant

Annexe 8

KOUNG-KHI	277	Commune Rurale de Pette-Bandjoun	60 000	41	RDPC	Néant
	278	Commune Rurale de Bayangam	20 000	25	RDPC	Néant
	279	Commune Rurale de Demding	20 000	25	RDPC	Néant
NDE	280	Commune Rurale de Bangangté	61 571	41	RDPC	Néant
	281	Commune Rurale de Bazou	19 316	25	RDPC	Néant
	282	Commune Rurale de Tonga	15 000	25	RDPC	Néant
	283	Commune Rurale de Bassamba	10 664	25	RDPC	Néant
HAUTS-PLATEAUX	284	Commune Rurale de Baham	18 440	25	RDPC	Néant
	285	Commune Rurale de Bamendjou	37 547	25	RDPC	Néant
	286	Commune Rurale de Bangou	11 270	25	RDPC	Néant
	287	Commune Rurale de Batié	6 801	25	RDPC	Néant
SUD						
MVILA	288	Commune Urbaine d' Ebolowa	40 000	25	RDPC	Néant
	289	Commune Rurale d' Ebolowa	47 933	25	RDPC	Néant
	290	Commune Rurale de Mengong	10 000	25	RDPC	Néant
	291	Commune Rurale de Ngoulemakong	12 000	25	RDPC	Néant
	292	Commune Rurale de Biwong Bane	8 932	25	RDPC	Néant
	293	Commune Rurale de Mvangane	12 000	25	RDPC	Néant
DJA ET LOBO	294	Commune Urbaine de Sangmélima	23 261	25	RDPC	Néant
	295	Commune Rurale de Sangmélima	43 434	35	RDPC	Néant
	296	Commune Rurale de Meyomessala	40 096	35	RDPC	Néant
	297	Commune Rurale de Bengbis	11 000	25	RDPC	Néant
	298	Commune Rurale de Zoetéle	24 000	25	RDPC	Néant
	299	Commune Rurale de Djoum	12 000	25	RDPC	Néant
	300	Commune Rurale de Mintom	5 570	25	RDPC	Néant
	301	Commune Rurale de Oveng	5 635	25	RDPC	Néant
OCEAN	302	Commune Urbaine de Kribi	25 000	25	RDPC	Néant
	303	Commune Rurale de Kribi	23 000	25	RDPC	Néant
	304	Commune Rurale de Campo	6 000	25	RDPC	Néant
	305	Commune Rurale de Lolodorf	12 000	25	RDPC	Néant

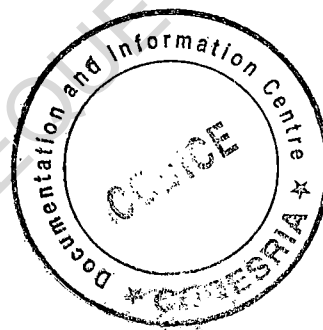
Annexe 8

	306	Commune Rurale de Akom II	8 231	25	RDPC	Néant
	307	Commune Rurale de Mvengue	15 603	25	RDPC	Néant
	308	Commune Rurale de Bipindi	11 000	25	RDPC	Néant
	309	Commune Rurale de Niete	17 000	25	RDPC	Néant
VALLEE DU NTEM	310	Commune Rurale de d'Ambam	27 435	25	RDPC	Néant
	311	Commune Rurale de Ma'an	12 000	25	RDPC	Néant
	312	Commune Rurale de Olamze	16 802	25	RDPC	Néant
SUD-OUEST						
FAKO	313	Commune Urbaine de Limbe	64 878	41	RDPC	Néant
	314	Commune Rurale de Buea	62 000	41	RDPC	Néant
	315	Commune Rurale de Tiko	65 000	41	RDPC	Néant
	316	Commune Rurale de Idenau	8 000	25	RDPC	Néant
	317	Commune Rurale de Muyuka	56 000	41	SDF	Néant
MEME	318	Commune Urbaine de Kumba	202 518	61	SDF	Néant
	319	Commune Rurale de Konye	47 000	35	RDPC	Néant
	320	Commune Rurale de Mbonge	120 000	45	RDPC	Néant
MANYU	321	Commune Rurale de Mamfe	22 000	25	RDPC	Néant
	322	Commune Rurale de Eyumojoek	31 848	25	RDPC	Néant
	323	Commune Rurale de Akwaya	40 555	35	RDPC	Néant
	324	Commune Rurale de Tinto	25 218	25	RDPC	Néant
NDIAN	325	Commune Rurale de Mundemba	19 307	25	RDPC	Néant
	326	Commune Rurale de d'Ekondo Titi	29 808	25	RDPC	Néant
	327	Commune Rurale de Toko	8 500	25	RDPC	Néant
	328	Commune Rurale de d'Isangele	4 517	25	RDPC	Néant
	329	Commune Rurale de Kombo Abedimo	3 500	25	RDPC	Néant
	330	Commune Rurale de Kombo Etindi	3 761	25	RDPC	Néant
	331	Commune Rurale de Bamusso	17 558	25	RDPC	Néant
	332	Commune Rurale de Idabato	3 250	25	RDPC	Néant
	333	Commune Rurale de Dikome-Balue	8 438	25	RDPC	Néant
LEBIALEM	334	Commune Rurale de Menji	33 977	25	RDPC	Néant

Annexe 8

	335	Commune Rurale de Wabane	34 562	25	RDPC	Néant
	336	Commune Rurale d' Alou	33 349	25	RDPC	Néant
KOUPE MANENGOUMBA	337	Commune Rurale de Bangem	25 000	25	RDPC	Néant
	338	Commune Rurale de Nguti	35 000	25	RDPC	Néant
	339	Commune Rurale de Tombel	41 489	35	RDPC	Néant

Source : Le Communal, Edition Spéciale 2002-2007, une publication du FEICOM avec notre propre synthèse.



CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

PARTICIPATION DES PARTIS POLITIQUES AU DEFILE MARQUANT LA CELEBRATION DE L'ETAT UNITAIRE/LA FÊTE NATIONALE AU BOULEVARD DU 20 MAI A YAOUNDE DEPUIS LE RETOUR AU PLURALISME PARTISAN		
Année	Nombre de partis	Sigles
20 mai 1991	3	RDPC, PDC, PSP
20 mai 1992	3	RDPC, MDR, CRP
20 mai 1993	6	RDPC, MDR, PRPC, UNDP, UPC
20 mai 1994	7	RDPC, MDR, PRPC, UNDP, UPC, PNP
20 mai 1995	10	RDPC, UNDP, MDR, PNP, PPC, RFP, SDP, PRPC, UPC, PAL
20 mai 1996	8	RDPC, UPC, MDR, ANDP, PNP, MLJC, PSRC, FPRC
20 mai 1997	3	RDPC, UPR, ANDP
20 mai 1998	10	RDPC, UNDP, UPC-N, MLDC, UPC-K, MDR, AMEC, PDC, ANDP, UPR
20 mai 1999	15	RDPC, UNDP, UPC, MDR, UPR, UNITOC, CNC, ANDP, AMEC, PUR, UCP, SDM, MLDC, MPJC, MLJC
20 mai 2000	11	RDPC, UNDP, UPC, MDR, PPD, UPR, UNITOC, CNC, FPRC, ANDP, AMEC
20 mai 2001	12	RDPC, SDF, UNDP, UPC, MDR, MLDC, UNITOC, POU, PCT, PUR, AMEC, ANDP
20 mai 2002	10	RDPC, UNDP, SDF, AMEC, ANDP, UPR, UPC, JESPERE, MDR, UNITOC
20 mai 2003	10	RDPC, SDF, UPC, UNDP, CNC, AMEC, UNITOC, MLDC, MERCI, PDS
20 mai 2004	15	RDPC, SDF, UPC, UNDP, AMEC, FDR, CNDP, MDCP, MDP, MERCI, MSC, POU, PDS, UNITOC, PUR
20 mai 2005	14	RDPC, SDF, UPC, UNDP, ADD, MERCI, CNDP, PPD, MSC, FDR, MDP, ANDP, UNITOC, PUN
20 mai 2006	21	RDPC, CNDP, PIGE, PUR, PLC, MDCP, SLC, MERCI, UPC, MSC, UNDP, ANDP, AMEC, CAMVAL, ADD, CNC, FDR, FUC, MLDC, MDP, MDR

Source: Compilé par nous-mêmes.

Remarques : On peut schématiser la participation au défilé marquant la célébration de l'unité nationale de manière suivante : « Je défile donc je suis. C'est la preuve de mon patriotisme et de mon profond attachement à l'unité nationale, aux valeurs et institutions républicaines ainsi qu'à une démocratie de rassemblement ». Certains acteurs saisissent cette occasion pour relayer, à travers les messages inscrits sur les pancartes, le discours présidentiel magnifiant les vertus de l'unité et de la tolérance : « Le Cameroun sera uni ou ne le sera pas », « Ensemble, nous assumons notre passé ; ensemble, construisons l'avenir », « Les camerounais ne sont plus les ennemis des camerounais », « L'école aux écoliers, la politique aux politiciens » (20 mai 1993). « Il ne peut y avoir aucun développement et aucun progrès sans la paix et la cohésion nationale ; sans la tolérance, ferment de la paix et ciment de la démocratie » (20 mai 2004). « Unis, nous ferons du Cameroun une nation forte et prospère », « L'unité nationale, notre grande richesse », Solidaires, nous vaincrons la pauvreté » (20 mai 2005). Par contre d'autres acteurs trouvent ici l'occasion de manifester leur mécontentement ou exprimer certaines revendications. En 1991 à Bamenda par exemple, un attroupement de personnes habillées de noir fut observé à Big Mankon où elles organisèrent des danses, boycottant ainsi la fête nationale du 20 mai 1991 (voir *Cameroon Tribune* du 21 mai 1991). En 1996, l'UNDP et le SDF avaient prôné le boycott du

défilé et appelé à la reprise de l'opération "Villes mortes" au début du mois de mai, appel du reste condamné par le pouvoir et certains partis d'opposition et ignoré par les populations. En 1997, le MDR et l'UPC rejoignaient l'UNDP (non présente au défilé de 1996 pour « fraudes électorales orchestrées par le pouvoir » au cours des municipales du 21 janvier 1991) pour boycotter le défilé en guise de contestation des résultats des législatives du 17 mai 1997. Le fait marquant en 2000 à Bamenda, fut la présence effective, pour la première fois, de Ni John Fru Ndi au défilé et la participation des militants du SDF. En faisant défilé les enfants de moins de cinq ans le 20 mai 2002, l'UPC a donné l'image d'une religion qu'on pratique de père en fils. En 2003, le SDF frappait les esprits au cours du défilé du 20 mai à Yaoundé par son attitude. Ses militants qui étaient les derniers à défiler se firent remarquer par leur accoutrement pour le moins insolite. En effet, les militants formant le premier carré de ce parti étaient vêtus de noir, les mains croisés sur la poitrine. Ils étaient suivis d'un autre carré arborant les tee-shirts blancs. Cette attitude au cours d'un défilé marquant la célébration de la fête nationale, occasion solennelle de grande ferveur patriotique, a surpris plus d'un observateur. Ce show du SDF a suscité une réaction de l'ancien Premier ministre Simon Achidi Achu qui ironise : « Sont-ils en deuil ? Reconnaisent-ils qu'ils n'ont jamais rien réussi ? J'ai eu l'impression qu'ils pleuraient. Ce qui, à mon avis, semble normal. Ils n'ont pas réussi leur mission » (voir *Cameroon Tribune* du 21 mai 2003). En laissant défiler le SDF, en applaudissant pendant le passage de ce parti, les autorités entendaient montrer que la démocratie est en marche au Cameroun et qu'elles sont attachées à la liberté d'expression. Au cours du défilé du 20 mai 2004, à la veille de l'élection présidentielle, les revendications de ce parti furent plus explicites sur les pancartes : « Monsieur le Président, où est l'ONEL ; Nous voulons nos cartes d'électeurs ; Nous voulons voter partout ; Non aux inscriptions sélectives ; Informatisons le processus électoral ». Les lettres de félicitations adressées aux chefs des partis par le Président de la République, à la fin de chaque défilé, attestent la reconnaissance de la contribution des partis dans l'œuvre de construction de l'unité nationale au Cameroun.